



LE CHATEAU
ET LES SEIGNEURS

DE

MONT-CAVREL

COMMUNE D'ALETTE (P.-de-C.)

PAR

l'Abbé B.-J. THOBOIS

Curé d'Alette

Ouvrage couronné par l'Académie d'Arras

Nosce patriam
Et pius est patriæ facta referre labor.



**CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59655 VILLENEUVE-D'ASCQ Cède**

ARRAS

Imprimerie RÉPESSÉ-CRÉPEL

1901



Abbé Robert Paul LEPOUTRE

Manoir de MENNEVILLE

ECHINGHEN - 52000 PONT-DE-BRIQUES

Tél. : 31-65-65

C.C.P. Lille 242,60

CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III

B.P. 149 - 59659 VILLENEUVE-D'ASCQ Cédex

5 MAI 1986 c. 2472



LE CHATEAU
& LES SEIGNEURS
de MONT-CAVREL

15257
33-1AM 3

IMPRIMATUR.

F. QUESTE, Archipresbyter,
delegatus ad librorum examen.
Monsterolii, die 8^a decembris 1900.

LE CHATEAU
ET LES SEIGNEURS

DE

MONT-CAVREL

COMMUNE D'ALETTE (P.-de-C.)

PAR

l'Abbé B.-J. THOBOIS

Curé d'Alette

Ouvrage couronné par l'Académie d'Arras

Nosce patriam

Et pius est patriæ facta referre labor.



ARRAS

Imprimerie RÉPESSÉ-CRÉPEL

—
1901

LE CHATEAU

DES BRIGANDES

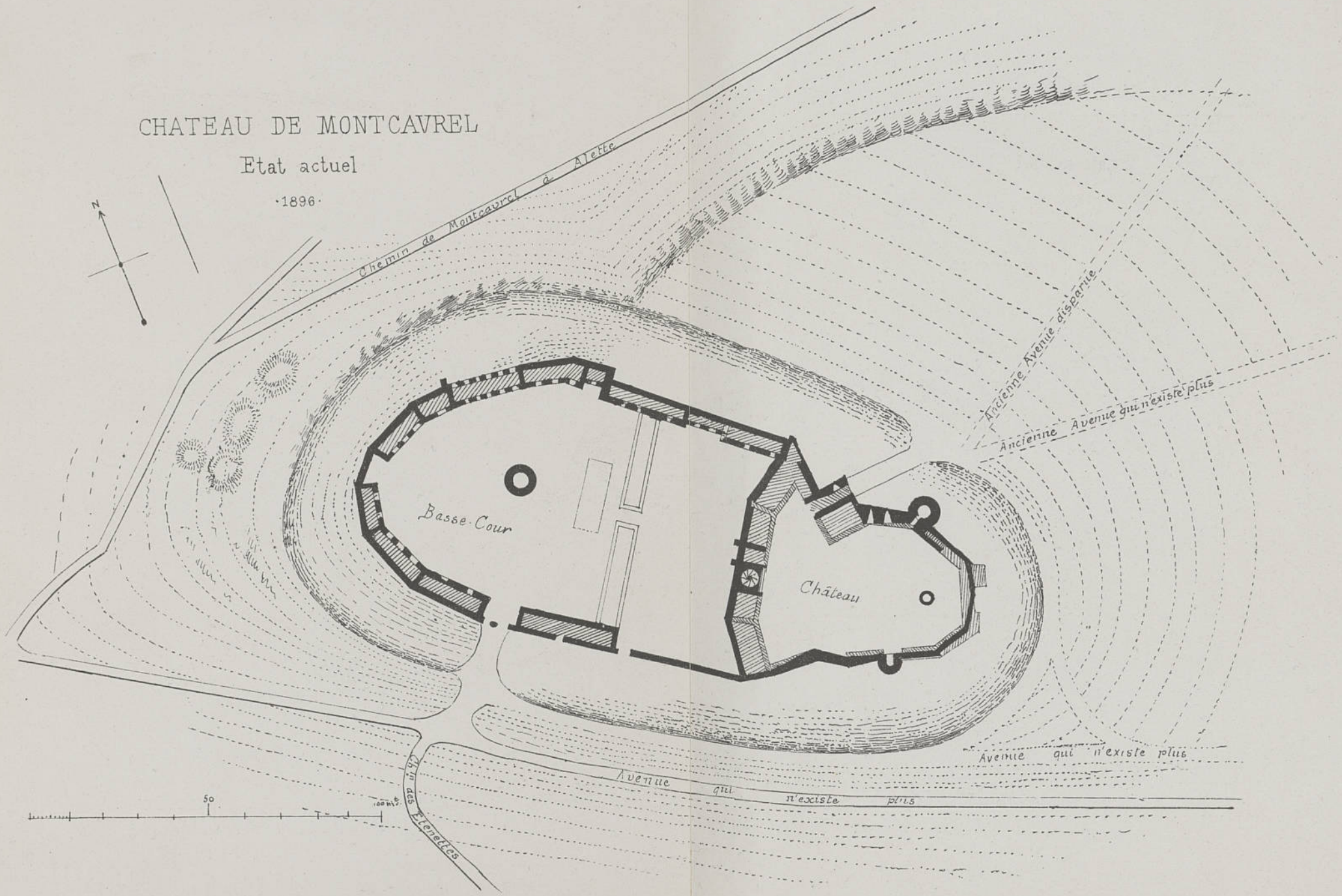
ALBERT-CAVRE

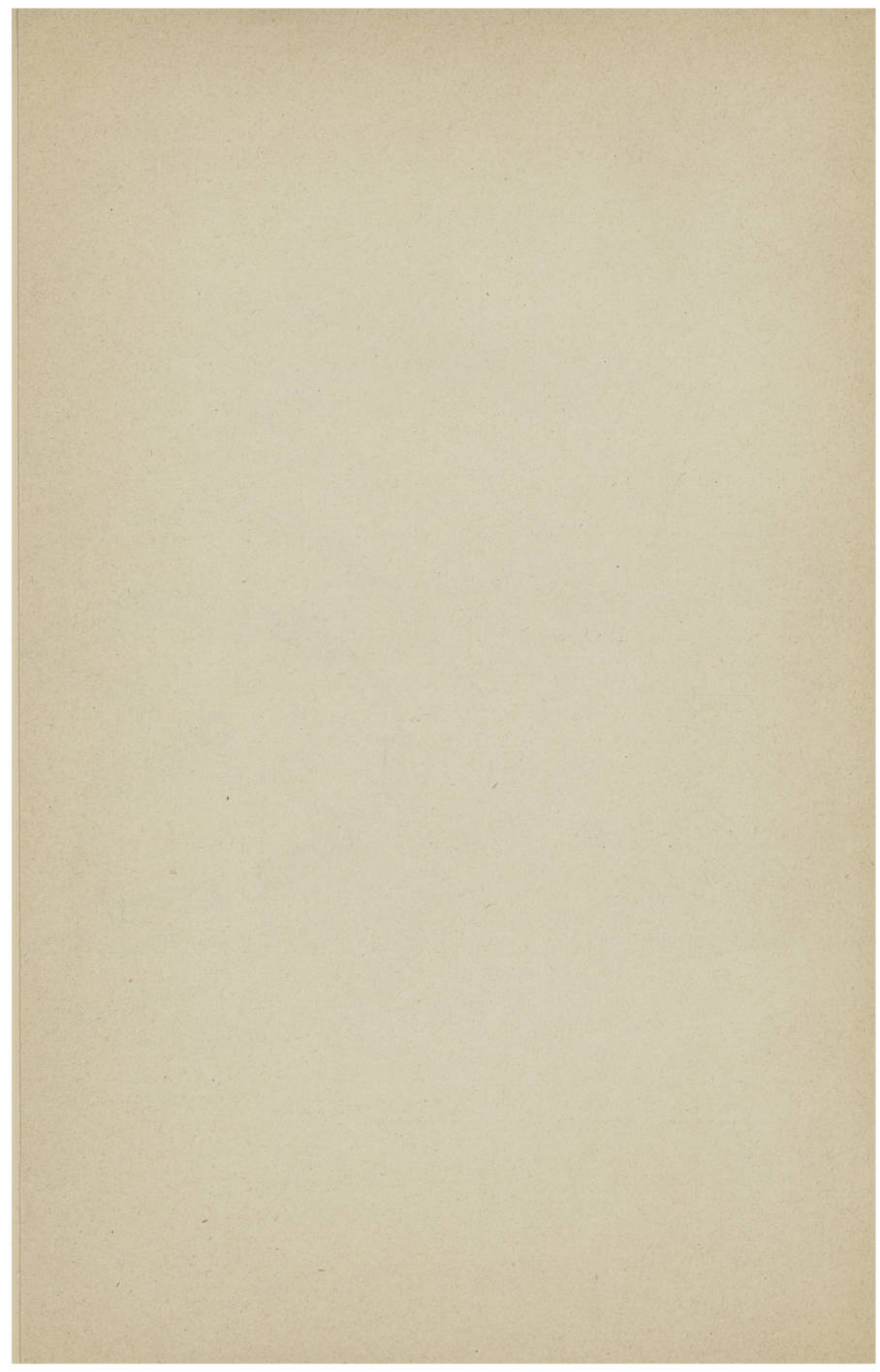
PARIS

CHATEAU DE MONTCAVREL

Etat actuel

1896





PRÉFACE

Nosce patriam.

Et pius est patriæ facta referre labor.

Le Boulonnais est une terre féconde en grands hommes. Tout ce qu'il a produit de meilleur a toujours été pour l'Eglise et pour la France. A toutes les époques de son histoire, nous le voyons fournir son contingent d'illustrations.

C'est aussi le privilège du Boulonnais que chacune de ses localités révèle le souvenir de quelque fait glorieux qui a sa place marquée dans l'histoire générale.

L'historien et l'antiquaire y rencontrent à chaque pas les restes de quelque souvenir du passé si intéressant à étudier et à relever.

Le château de Mont-Cavrel, situé sur le territoire d'Alette, est un de ces souvenirs pleins d'intérêt. Ses ruines sont encore suffisantes pour que le visiteur puisse se rendre compte de son importance dans le passé. Il semble que la nature ait pris soin de les décorer avec magnificence. Le lierre, avec son vert lustré et ses tiges qui ont atteint des proportions rares, semble s'attacher à ces débris pour les soutenir et les empêcher de disparaître.

On a dit souvent : rien n'est triste comme des ruines. Cela est vrai. Lorsqu'on considère les ruines du château de Mont-

Cavrel, on éprouve un sentiment douloureux. Ces vieilles murailles, ces tours ne sont plus que les restes mutilés de ce fier donjon qui assurait la puissance des seigneurs et souvent protégeait contre des envahisseurs, les humbles et les pauvres venant chercher un abri dans cette enceinte.

Mais ces ruines ont leur histoire ; elles ont soutenu des sièges. Elles ont leur gloire ; elles ont abrité des générations de seigneurs restées célèbres. Elles ont leur intérêt ; elles se sont écroulées, vaincues dans des luttes terribles et ont entraîné avec elles des puissances qui se sont effondrées.

Ce sont ces pensées qui nous ont déterminé à entreprendre ce travail. « Bien que les devoirs du ministère l'emportent « infiniment sur toutes les occupations purement intellec-
« tuelles, il ne nous paraît pas impossible qu'un prêtre de
« Jésus-Christ réserve durant chaque journée une ou deux
« heures au travail de l'esprit (1). »

Ce livre n'est pas ce qu'on pourrait appeler une histoire. Il aurait fallu pour arriver à ce résultat des ressources matérielles et morales que nous ne possédons pas. La sphère limitée de nos connaissances historiques, les occupations de notre vie sacerdotale, notre séjour habituel dans une campagne retirée, loin des archives et des bibliothèques publiques, nous ont rendu la tâche difficile.

Ce travail n'est que la réunion des lambeaux épars sur l'ancien château de Mont-Cavrel et les seigneurs qui l'ont illustré. Notre rôle a été celui de l'abeille qui butine, rôle du glaneur qui s'en va recueillir les documents que le temps, ce grand moissonneur des hommes et des choses, nous a laissés et que nous avons puisés à des sources pour la plupart inexplorées jusqu'à ce jour. Nous avons rassemblé ces documents non pas avec la prétention d'en faire un édifice, mais voulant simplement apporter notre pierre à la construction du

(1) Léon Gautier, *Lettres*, I, 225.

monument commun de l'histoire nationale auquel on pourra toujours appliquer cette parole de Sénèque : « Multum adhuc « restat operis, multumque restabit ; nec ulli nato, post multa « sæcula, præcludetur occasio aliquid adjiciendi (1). »

Comme la plupart des monographies ont avant tout un intérêt local, nous avons cru bien faire de rapporter le plus possible des faits, des noms, des dates, des détails qui, à première vue, offrent peu d'importance, mais qui en réalité pourront intéresser tous ceux qui connaissent le château de Mont-Cavrel.

On nous excusera d'user souvent de citations. Nous les avons trouvées nécessaires pour donner plus d'autorité aux faits relatés et aussi pour faire connaître à ceux qui pourraient les ignorer quelques formes anciennes de notre langue transformée. Les citations, du reste, sont la meilleure façon de raconter. C'est au lecteur à tirer la leçon morale (2).

Nous ne destinons pas cette étude au public superficiel, mais à ceux qui savent lire, étudier, apprécier un travail et comprendre les consolations que procure le devoir accompli. Nous aimons avant tout à présenter cet ouvrage modeste, comme le tribut que tout homme doit à sa conscience, que tout citoyen doit à sa patrie, que tout prêtre doit à l'honneur de l'Eglise. Aussi nous lui avons consacré notre bonne volonté, toute notre application et des moments qui nous ont procuré de bien douces consolations.

Nous offrons nos bien sincères remerciements à ceux qui nous ont aidé dans ce travail. Nous remercions tout particulièrement : M. Alfred Minet, propriétaire du château de Mont-Cavrel, qui nous a encouragés ; sans lui cet ouvrage était

(1) « Il reste encore beaucoup à faire ; il en restera toujours beaucoup ; et « même après des siècles, l'occasion ne manquera pas à qui que ce soit d'ap-
« porter son effort. »

(2) Léon Gautier, *op. cit.*

exposé à rester comme un enfant abandonné, il a bien voulu l'adopter et en être le parrain ; — M. Chavanon, le sympathique archiviste départemental du Pas-de-Calais, qui a eu la complaisance de nous aider de ses conseils expérimentés ; — l'Académie d'Arras qui a daigné accorder à notre travail le prix Braquehay (1) ; — M. Arthur de Rosny, vice-président de la Société Académique de Boulogne et M. Roger Rodière, archéologue à Montreuil et membre de plusieurs sociétés savantes, pour leur obligeance à mettre à notre disposition leurs archives personnelles, qui sont un véritable arsenal et qu'il est indispensable de consulter pour tout ce qui regarde l'histoire du pays de Montreuil et de Boulogne.

(1) Dans un article de son testament, ratifié par décret en date du 3 mai 1899, M. Auguste Braquehay, archéologue et historien estimé de Montreuil, a légué à l'Académie d'Arras une somme fixée par le susdit décret à 12,000 francs et dont le revenu doit être employé à récompenser chaque année l'ouvrage, traitant de quelque point de l'histoire de Montreuil ou de l'ancien Ponthieu, qui lui en paraîtra digne.



PREMIÈRE PARTIE

LE CHATEAU DE MONT-CAVREL

Au x^e siècle, à une distance d'environ deux lieues à l'est de Montreuil, sur le sommet d'une colline qui domine une vallée arrosée par une petite rivière, s'élevait un château-fort construit après les invasions des Barbares connus dans l'histoire sous le nom de Normands.

Cette colline porta différents noms qui sont tous rendus par celui de Mont-Cavrel, c'est-à-dire « Mont des chèvres ou des chevreuils », à cause des pasteurs de chèvres qui, à une époque antérieure, amenaient leurs troupeaux en cet endroit, ou à cause des chevreuils alors très nombreux dans toute la région.

Avec son architecture lourde et massive, comme celle de toutes les constructions de l'époque, son pont-levis, ses fossés profonds, ses hautes murailles percées à peine de quelques rares ouvertures, ses deux cours et son fier donjon, le château de Mont-Cavrel faisait contraste avec le gracieux paysage qui l'entourait. Il dominait, en effet, une petite vallée offrant un aspect des plus pittoresques.

Encaissée, pour ainsi dire, entre deux côteaux aux inflexions et aux saillies irrégulières, cette vallée était garantie des vents du nord par les bois séculaires qui couvraient alors les hauteurs voisines. Une rivière grossie par les eaux de nombreuses sources avant de se réunir à la Course pour se jeter dans la Canche, répandait partout une douce fraîcheur et arrosait les pâturages verdoyants qui couvraient alors toute l'étendue de la vallée.

Du haut du donjon, on apercevait au loin les grands bois, les vertes collines du Haut-Boulonnais avec leurs ondulations multiples et les vastes horizons qui s'étendent à perte de vue de tous les côtés.

Cette gracieuse situation n'était vraiment pas faite pour inspirer et développer les durs et austères sentiments guerriers ; elle aurait plutôt appelé le calme et la paix dans les cœurs pour les porter à la méditation et à la prière. Cependant, dès les siècles les plus reculés, alors que les exploits militaires tenaient une place importante dans la vie des peuples et des gouvernements, les avantages stratégiques du « Mont-Cavrel » furent appréciés et utilisés par ceux qui avaient intérêt à en profiter.

Malgré la destruction du couronnement des tours et des courtines, l'absence du donjon, de la porte principale et de quelques tourelles, le château de Mont-Cavrel, tel qu'il existe actuellement, présente encore l'aspect d'un château du x^e ou xi^e siècle. Son enceinte extérieure n'a presque pas subi de transformations, depuis l'époque de sa première construction : c'est pourquoi on peut fort bien se rendre compte de son importance pendant le Moyen-Age. Mais il y aurait présomption à affirmer que le château de Mont-Cavrel ne remonte pas à une époque

plus reculée. Il est même fort probable que sa position a servi d'emplacement à un poste militaire occupé par les Romains et auquel on peut appliquer ce passage de Malbrancq à propos des voies romaines :

« Ces voies romaines tendent aux ports que l'on sait avoir été les plus fréquentés par les Romains pour passer en Bretagne. De toutes les villes, de tous les châteaux-forts, bourgs, villages bâtis depuis 1600 ans, 1000 ans ou 800 ans, il n'en est pas un qui ne soit situé près d'une voie romaine.... (1) »

:Tel est absolument le cas du château de Mont-Cavrel. En effet, sa position est proche d'une voie romaine très fréquentée allant du Septemvium à Attin, et elle est absolument du genre de celles recherchées par les Romains pour y établir leurs camps. Sa disposition actuelle est celle du château-fort primitif et aussi celle des anciens postes romains, adoptée par les Francs et la Féodalité jusqu'au XII^e siècle.

Or « les Romains pendant leur séjour dans la Morinie firent bâtir des tours pour protéger les passages et maintenir les populations... Ces tours ou postes d'observation étaient placés de distance en distance, protégeant le passage des rivières, commandant la campagne.... Ces postes n'étaient autre chose que des tours élevées sur des promontoires, des monticules naturels ou factices.... Ce système de défense fut longtemps observé pendant le Moyen-Age.... (2) »

Cette description convient parfaitement à la position du Mont-Cavrel, voisine de deux rivières, la Bimoise et

(1) Malbrancq, *de Morinis*, liv. I. Traduction de Sauvage, bibl. de la Chartreuse de Montreuil, p. 115.

(2) Idem, p. 121.

la Course, dominant la campagne et offrant la forme d'un véritable promontoire d'où il était facile d'établir une ligne de postes allant au Septemvium. Tous sont en vue l'un de l'autre : c'est le Camp du Carne et le Camp Lambert dont l'origine est romaine ; c'est Engoudsent qui fut plus tard l'une des douze baronnies du Boulonnais, c'est le Château-Rouge, Grigny, Enquin qui se le disputent en antiquité. De Mont-Cavrel on peut observer tous ces postes. Le regard se perd dans un horizon presque sans limites offrant une graduation régulière comme l'indique l'altitude de ces différents endroits :

Mont-Cavrel,	83 mètres
Fordres,	84 —
Engoudsent,	128 —
Château-Rouge,	134 —
Grigny,	147 —
Septemvium (Zoteux),	172 —

Nous avons ensuite les preuves matérielles de l'existence d'un camp romain à Mont-Cavrel. C'est avant tout le chemin connu autrefois sous le nom de « chemin des Romains », qui allait du château au terrain communal actuel de Mont-Cavrel. Un ancien registre aux délibérations municipales de Mont-Cavrel dit, en parlant des chemins de la commune, « qu'il s'en est trouvé des supprimés, à ce qu'il paraît, qui se nommaient le *Chemin des Romains*, le chemin de Chasse-Marées et la chaussée Brunehaut, mais il paraît qu'ils ont été rendus à la culture. Nous n'en avons aucun vestige, à l'exception du *Chemin des Romains* dans l'ancien communal de Mont-Cavrel (1). »

(1) Arch. mun. de Mont-Cavrel. Reg. aux délibérations, t. I, p. 23.

Il y a une remarque à faire sur les appellations de « Chemin des Romains » et de « Chaussée Brunehaut » dont il est question ici.

Si dans beaucoup de contrées, les voies romaines portent le nom de Brunehaut, il ne faut pas croire que c'est par souvenir de cette reine comme si elle en était l'auteur. Il est aujourd'hui généralement reconnu par les savants que Brunehaut n'a pas construit ces chemins et que si les populations leur ont donné son nom, ce fut ou parce que cette reine les a restaurés, ou parce qu'elle les avait souvent parcourus dans ses guerres, ou par un sentiment instinctif de pitié et de reconnaissance à l'égard de cette reine aussi célèbre par ses luttes que par ses malheurs, ou peut-être pour tous ces motifs à la fois. Au fond, c'est là un nom nouveau donné à une chose ancienne. Autrement, il faudrait nier la présence des Romains dans la Gaule ou dire qu'ils n'y ont pas fait de routes pendant les cinq cents ans qu'ils l'ont habitée ; ce qu'il n'est pas possible d'admettre (1).

Une autre preuve se tire encore de la règle suivie par les Romains de n'établir leurs camps que sur un endroit élevé à la jonction de deux vallées et près d'un cours d'eau. Or la situation du château de Mont-Cavrel remplit parfaitement ces trois conditions. De plus, au pied de la colline du Mont-Cavrel, il y a une source qui de temps immémorial est connue sous le nom de « Fontaine bénite » et dont le nom n'est justifié par aucune coutume chrétienne en cet endroit. Mais, on sait que les ablutions étaient un des rites religieux chez les Romains. Aussi, dans l'établissement de leurs camps, ils chois-

(1) Abbé Villert : *Les Chaussées romaines dans le Nord*, p. 6. 7. — Tournai, 1895.

saient toujours un endroit situé près d'une fontaine ou d'un cours d'eau, afin de trouver les ressources nécessaires pour leurs besoins matériels et religieux. Tout porte donc à croire que c'est pour avoir servi aux pieux usages des habitants du « castrum stativum », qui pendant la période romaine occupait l'emplacement actuel du château de Mont-Cavrel, que la Fontaine bénite a pris le nom qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui.

On peut admirer combien ce peuple romain était fort et puissant dans tous ses actes. Il a laissé des marques, pour ainsi dire ineffaçables, de son séjour, que l'on retrouve dans les dénominations des lieux. C'est Mont-Cavrel qui, dans ses différentes formes d'orthographe ancienne, s'écrivait : « *monte Capreolo, monte Capreoli, monte Caprino, mons Caprinus, monte Caprorum* (1) », c'est-à-dire Mont des chèvres ou des chevreuils ; c'est le Fayel, c'est-à-dire un endroit planté de hêtres, de *fagus*, hêtre ; Montéchor, de *mons quercuum*, c'est-à-dire mont planté de chênes....

Enfin, en différents endroits autour du château, sur les territoires actuels d'Alette et de Mont-Cavrel, on voit des levées de terre, dont on fait des enceintes militaires, et des mottes qui, d'après les explications des habitants, représentent quelques souvenirs mal définis, mais qui n'en sont pas moins des preuves matérielles de l'ancienne illustration du sol. Sans doute tout cela n'est que de la tradition, mais il faut respecter de telles traditions populaires au risque de propager l'erreur que le

(1) Baron de Calonne : *Dict. Hist. du Pas-de-Calais*. Art. Mont-Cavrel p. 120. — Il est à noter que les Romains d'aujourd'hui donnent encore le même nom « Monte Caprino » à la fameuse Roche-Tarpéienne.

Chanoine Haigueré, *Chartes de Samer*. Mém. de la Société académique de Boulogne, t. XII, p. 238.

temps et l'ignorance ont pu y joindre. « La tradition n'a-t-elle pas été l'histoire avant que l'histoire ne fût écrite ? (1). »

Il paraît donc probable que la position du Mont-Cavrel, qui domine la plaine et permettait de surveiller la voie qui s'étendait d'Attin au Septemvium, n'a pas échappé à la prévoyance des Romains si jaloux de maintenir leur domination dans les Gaules. Au contraire, tout porte à croire qu'ils y établirent un de ces postes temporaires d'observation dont ils avaient hérissé le sommet des collines, ou bien encore une de ces vigies permanentes qui avaient pour but de contenir le pays, de transmettre les signaux et de protéger les convois des voyageurs.

Grâce à la politique intelligente des premiers Césars, l'élément gaulois se fusionna très vite avec l'élément romain, au point de ne former bientôt qu'un seul peuple connu sous le nom de Gallo-Romain. Ce résultat si promptement atteint dans la Morinie, les historiens l'attribuent au séjour des Césars dans le nord de la Gaule et à la multitude des armées qui, arrivant de tous les points de la Gaule, séjournaient sur le sol de la Morinie avant de s'embarquer pour la Grande-Bretagne par les ports de *Gesoriacum* (Boulogne) et de *Quentovic* (Etaples).

« Les armées de Rome ont en effet campé et hiverné dans ces parages (la Morinie et la Picardie) plus souvent que dans d'autres à cause du voisinage de la Grande-Bretagne (2) ».

C'est alors que par la seule force des choses, les postes les plus importants se changèrent en villes industrielles

(1) Chanoine Lefebvre, *Notice sur Halinghem*, p. 27.

(2) Malbrancq, *op. cit.*, p. 27.

et commerçantes, tandis que les postes secondaires, n'ayant plus la même utilité, devinrent des sortes d'établissements ruraux que l'histoire désigne sous le nom de *Villæ romanæ*, villas romaines, moitié militaires, moitié agricoles.

Ces villas romaines n'étaient souvent que des agglomérations de bâtiments agricoles disposés sur les emplacements des camps romains, sur des côteaux, presque toujours sans symétrie, environnées d'enceintes, de palissades, de fossés. Elles se composaient habituellement de deux vastes cours entourées de bâtiments simples en épaisseur, n'ayant qu'un rez-de-chaussée. On communiquait aux diverses salles par un portique ouvert. L'une des cours était réservée aux chefs : c'était la *Villa urbana*. L'autre était pour l'usage des colons ou esclaves chargés de l'exploitation des terres : on l'appelait *Villa rustica*.

Les Francs ne changèrent rien à cette disposition qui persista jusqu'à l'époque féodale. Après Charlemagne, la féodalité changea bientôt la villa en château-fort ; mais, les dispositions furent conservées ; il y avait toujours le château où était le donjon, et la basse-cour où habitaient les colons et les serfs.

« Le château franc tenait du Camp et de la Villa des Romains ; s'il était placé sur une colline, sur un escarpement, on profitait alors des dispositions du terrain, et c'était l'assiette supérieure du plateau qui donnait la configuration à l'enceinte. Le donjon s'élevait, soit sur le point le plus élevé pour dominer les environs, soit à l'endroit le plus faible pour le renforcer... Le long des remparts de la colline ou en bas de l'escarpement, on élevait une première enceinte en palissades ou en

pierres sèches protégée par des fossés, au milieu de laquelle on construisait des logements propres à renfermer la garnison, les magasins, les écuries... Cette première enceinte que nous retrouvons dans presque tous les châteaux du Moyen-Age était désignée sous le nom de Basse-Cour. En général, cette enceinte inférieure était celle qui était protégée par le donjon (1). »

Cette description paraît convenir sur tous les points au primitif château de Mont-Cavrel autant qu'on peut en juger par son ancienne distribution. Aussi on arrive à conclure qu'il a été probablement un poste romain transformé plus tard en château franc sous le règne des Mérovingiens.

Cette probabilité paraît encore augmenter au fur et à mesure qu'on approche du Moyen-Age. En effet, au ix^e siècle, les comtes de Flandre, de Ponthieu et de Bourgogne se disputaient le territoire de la Morinie. Par sa position, le château de Mont-Cavrel se trouvait frontière à peu près au centre des trois comtés en lutte. C'est ainsi qu'il acquit une importance considérable et que chacun des adversaires cherchait à le posséder. Cependant l'histoire ne mentionne aucun seigneur de Mont-Cavrel à cette époque.

Vers la fin du ix^e siècle, Helgaud jeta les premiers fondements de Montreuil pour remplacer Quentovic détruit par les Normands. « Il fit élever des châteaux-forts sur tous les points du pays pour se défendre de la fureur des Barbares. C'est sans doute à cette époque que fut construite l'ancienne maison forte de Mont-Cavrel sur la colline de ce nom (2). » C'est

(1) Viollet Le Duc, *Dict. d'architecture militaire*, t. III, p. 63.-65.

(2) Aug. Mariette. *La Bergerie nationale de Mont-Cavrel*.

aussi à cette époque que l'on commence à voir paraître la plupart des châteaux-forts qui devaient jouer un si grand rôle dans les siècles suivants et dont on retrouve le souvenir dans la plupart des localités du Boulonnais.

Quelle fut cette forteresse élevée sur la colline du Mont-Cavrel vers la fin du ix^e siècle ? Il est évident qu'après un si long espace de temps, et en l'absence complète de documents de l'époque, on ne saurait le dire.

Mais nous devons faire ici une observation importante : c'est que, comme on le verra plus loin, le plan de l'ancien château de Mont-Cavrel présente les caractères bien accentués des châteaux normands du x^e siècle. — Comment expliquer cette particularité ? On sait que vers 940, Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, guerroyait dans le Ponthieu ; les troupes de ses successeurs y parurent à plusieurs reprises. Faudrait-il supposer que pendant ces longues guerres un chef normand se serait établi, par alliance ou par le droit du plus fort, dans le *Castrum stativum* du Mont-Cavrel et y aurait fait élever une forteresse sur le plan usité dans son pays ?

Le château d'Arques, situé en Normandie, construit vers 1040 par Guillaume d'Arques, oncle maternel de Guillaume-le-Conquérant, est en tout semblable par le détail de ses dispositions au château de Mont-Cavrel, ou, si l'on veut, le château de Mont-Cavrel ressemble si parfaitement à celui d'Arques, les similitudes d'ensemble et de détail sont tellement frappantes qu'on est en droit de conclure que l'un des deux a dû servir de modèle à l'autre. Si on adopte l'époque du x^e siècle pour la construction du château de Mont-Cavrel, c'est le château d'Arques qui a été construit plus tard. Si, au contraire,

le château de Mont-Cavrel a été bâti après celui d'Arques, sa construction ne peut remonter au-delà de 1040 qui est la date certaine du château d'Arques. Dans ce dernier cas, on comprend parfaitement pourquoi les sires de Mont-Cavrel ne font leur apparition dans l'histoire qu'à cette époque (1071) parce que Mont-Cavrel devint alors un fief héréditaire (1).

Avant de faire la description du château de Mont-Cavrel dans son état primitif, il est bon de remarquer encore sa position sur un point élevé à la jonction de deux vallées profondes. Cette position était avantageuse pour la défense militaire : elle permettait aux habitants de la place de dominer pour voir ce qui se passait autour d'eux. La proximité de la Bimoise qui coule au pied de la colline et dont le cours à cette époque était beaucoup plus important qu'aujourd'hui, pouvait aussi rendre de grands services aux seigneurs, en temps de paix comme en temps de guerre.

L'entrée principale était à l'extrémité inférieure de la basse-cour actuelle : elle était encadrée au milieu de deux tours rondes ; la « porte fermée par un magnifique pont-levis surmonté d'un superbe crénelage (2) » était défendue par un ouvrage avancé appelé « barbacane », sorte de fortification ou de palissade qui avait pour but de masquer et de défendre la porte d'entrée.

On arrivait à cette entrée par un chemin qui de temps immémorial dans le langage du pays et les anciens documents porte le nom d'*Avesne*, c'est-à-dire avenue.

Une seconde porte extérieure située à l'est faisait communiquer la cour supérieure du château avec le

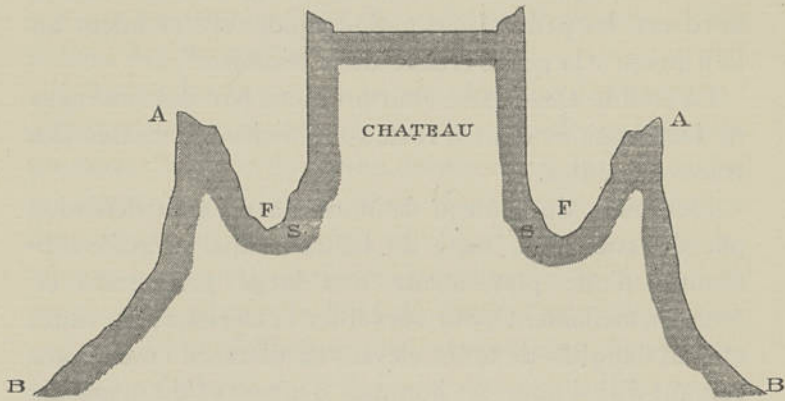
(1) Communication du Fr. Alphonse, religieux de la Chartreuse de Montreuil.

(2) Arch. particulières de M. Minet. Ms.

plateau au moyen d'un autre pont-levis qui s'abaissait sur des piles isolées. Cette entrée savamment combinée passait sous une tour et une courtine garnies de meurtrières. Dans le langage de l'époque cette seconde porte s'appelait *poterne*, nom qu'on donnait à la fausse porte placée dans un rempart pour offrir une issue dans les fossés et favoriser les sorties.

Des fossés profonds protégeaient l'enceinte du château. Dans la disposition de ces fossés, on retrouve le génie inventif des Normands, né d'un profond sentiment de défiance et de ruse étranger au caractère franc, et appliqué au système défensif.

Au lieu de profiter de tout l'espace donné par l'extrémité du promontoire et de considérer les escarpements et les vallées environnantes comme des fossés naturels ainsi que l'eût fait un seigneur français, le constructeur inconnu du château de Mont-Cavrel fit creuser au sommet de la colline un large fossé, et c'est sur l'escarpe de ce fossé qu'il éleva l'enceinte de son château-fort, laissant entre les vallées et les fossés de défense une *crête A*, sorte de chemin couvert de deux mètres de largeur derrière lequel l'assaillant trouvait, après avoir gravi les escarpements naturels BB, un obstacle infranchissable entre lui et les murs du château. Les crêtes AA étaient d'ailleurs munies de *palissades* ou *hérissons* qui protégeaient le chemin couvert et permettaient de le garnir de défenses. Cet avantage ressort très bien sur le petit dessin suivant dressé d'après l'état actuel du château.



FF sont les fossés, AA les crêtes, BB les vallées environnantes

Un peu au-dessus du fond du fossé, les Normands avaient soin de percer des galeries longitudinales SS, grâce auxquelles on pouvait découvrir et arrêter le travail du mineur qui se serait attaqué à la base de l'escarpe pour pénétrer par surprise dans l'enceinte du château. Cette disposition importante est une de celles qui caractérisent l'assiette du château normand pendant les XI^e et XII^e siècles.

Le fossé fait à main d'homme et creusé dans la craie autour du château de Mont-Cavrel, n'avait pas moins de vingt à vingt-cinq mètres de largeur de la crête de la contre-escarpe AA à la base des murailles.

L'état actuel des fossés peut encore faire comprendre leur disposition première, mieux que ne le ferait une description détaillée.

Du côté sud, vers le hameau actuel des Etenettes, la vallée est fort profonde et l'escarpement du promontoire

est très abrupt; mais, du côté du village d'Alette, vers le nord-est, les pentes sont moins rapides et s'étendent au loin jusqu'à la petite rivière de la Bimoise.

La colline elle-même était protégée par des ouvrages de fortifications dont il reste sous forme de mottes des traces évidentes.

L'enceinte du château de Mont-Cavrel était défendue par des courtines, suite de hauts remparts épais surmontés d'une plate-forme très large permettant de circuler facilement pour surveiller l'extérieur; les murs étaient flanqués de tours élevées de distance en distance servant d'abri pour les hommes d'armes et de magasins pour les munitions; des meurtrières longues, carrées ou circulaires, permettaient de tirer sur les assaillants.

Pour pénétrer dans le château par l'entrée principale on traversait un pont jeté sur des piles de pierre. Une partie du tablier était mobile: elle pouvait se relever au moyen de grosses chaînes et fermer ainsi le passage: c'était le pont-levis. De grosses poutres formant leviers, placées sur un axe à travers des ouvertures ménagées dans le mur, permettaient de manœuvrer le pont.

Cette porte était fermée non seulement par le tablier du pont-levis relevé par les chaînes en fer, mais aussi par une lourde grille glissant dans des rainures pratiquées aux parois des murailles. Cette grille s'appelait la herse. En cas de danger on la laissait retomber.

Deux tours flanquaient la porte d'entrée du château; dans l'une veillait à toute heure du jour et de la nuit un *guetteur* chargé de surveiller les abords du château pour prévenir ainsi toute surprise.

A l'exemple des anciens camps romains, des villas romaines et plus tard des châteaux francs, l'enceinte du

château de Mont-Cavrel se composait de deux parties ;

I. — La cour principale : c'était l'ancienne *Villa urbana* des Romains. Elle comprenait :

1° Le donjon bâti sur le point culminant de l'enceinte : c'était comme une seconde forteresse renfermée dans la première. Il était de forme carrée selon les habitudes normandes (1) et avait environ vingt mètres sur chaque face extérieure. Ses angles touchaient les remparts, ne laissant qu'une circulation très étroite sur le chemin de ronde et dominant le fond du fossé. Cette disposition avait pour but d'observer plus parfaitement les mouvements de l'ennemi et de défendre ce côté du château qui était le seul près duquel il pouvait approcher de plein pied.

Selon les règles suivies à cette époque, le donjon du château de Mont-Cavrel devait avoir trois étages visibles ; le sous-sol en avait deux. Ces différents étages très élevés étaient reliés par un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur.

Dans le donjon se trouvait un puits pour les besoins du château. Il avait environ quatre-vingts mètres de profondeur et son enveloppe s'élevait à la hauteur du troisième étage (2).

C'est dans le donjon qu'au temps de guerre le seigneur se réfugiait avec sa famille et sa garnison, lorsque la première enceinte avait été prise par les ennemis. Il était

(1) Il est à noter d'ailleurs que, antérieurement à la fin du XI^e siècle, on n'a jamais élevé dans tout le nord de la France que des donjons carrés. Le beffroi actuel de Boulogne, qui est l'ancien donjon des comtes, et aussi celui d'Hardelot sont des exemples de cette forme rectangulaire des anciens donjons.

(2) Comme au château de Douvres (Angleterre) qui est un beau donjon normand carré datant de 1153. (G. H. Palmer : Notice sur le château de Douvres, Afas 28^e Session, Boulogne-sur-Mer, 1889, p. 973.)

difficile de s'en emparer : l'entrée était étroite et fermée par des moyens secrets. On ne pouvait accéder aux salles intérieures que par des escaliers secrets au moyen de grilles dont les marches formaient souvent des lacunes comblées par des ponts mobiles. Au sommet de la tour étaient toujours en réserve des boulets de gros calibre que l'on faisait rouler dans les escaliers afin de culbuter l'ennemi assez téméraire pour oser s'y engager.

2° La chapelle castrale, sous le vocable de Saint-Michel, le patron principal des guerriers au Moyen-Âge. Dans l'origine la chapelle était près du donjon. Plus tard elle fut placée contre les murs mêmes de la grosse tour : cette disposition présentait un grand avantage : le seigneur pour vaquer au service de Dieu n'avait pas besoin de sortir de chez lui. Cette chapelle d'abord petite et basse fut transformée plus tard en une nef rectangulaire éclairée par des fenêtres aiguës ; à l'entrée un clocher, à l'autre extrémité une petite abside (1).

Dans l'origine le chapelain de la chapelle Saint-Michel était à la nomination du curé d'Alette (2).

3° La geôle qui servait de prison où l'on enfermait les condamnés, et les souterrains dont tous les châteaux étaient munis à cause des avantages qu'ils offraient pour la défense. Ces souterrains servaient en effet dans le cas de prise du donjon pour s'échapper dans la campagne. Grâce aux souterrains, la garnison avait toujours une issue pour sortir la nuit et même quelquefois pour ravitailler le château assiégé.

4° Un ensemble de constructions munies de défenses et conduisant à la poterne.

(1) Arch. de M. Minet. Anc. comptes de la Seigneurie de Mont-Cavrel.

(2) Arch. dép. Série G.

5° Les autres bâtiments à l'usage du seigneur en temps de paix. Parmi ces bâtiments étaient la cuisine du seigneur, les appartements du chapelain, l'auditoire où on rendait la justice, et aussi plus tard le chartrier où l'on gardait dans des bahuts de chêne fermés à clef les titres de propriétés (1).

II. — La basse-cour qui était l'ancienne *Villa rustica* des Romains.

La communication de l'enceinte supérieure avec la basse-cour se faisait par un passage où était une herse, et une porte fortifiée percée dans un mur crénelé. Dans la basse-cour se trouvaient les diverses dépendances du château et les logements nécessaires au personnel du seigneur. « C'est aussi dans la basse-cour du château qu'en temps de trouble et d'invasion les paysans se réfugiaient pour trouver un abri dans ce lieu bien clos et bien fortifié (2). » Ils y transportaient leurs familles, leurs troupeaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

C'est ainsi que le château de Mont-Cavrel était comme « un vrai nid d'aigle » (3) offrant de précieuses ressources militaires.

Sa position au milieu des bois complétait la situation que les seigneurs préféraient, à cause de leur goût pour la chasse qui en dehors des occupations de la vie militaire était leur principale distraction.

Tel fut le château de Mont-Cavrel. On ne peut s'empêcher de reconnaître les services qu'il a rendus au pays comme tous les châteaux-forts de l'époque. Il servait de refuge à des populations entières. Sans lui, durant les

(1) Arch. de M. Minet, anc. comptes.

(2) Viollet Le Duc, op. cit.

(3) Chanoine Haigneré, Mém. Soc. Acad. de Boulogne, t. XII, p. 238.

guerres qui ravagèrent tant de fois le pays, les habitants, privés de défense, eussent souffert des maux plus grands que ceux qui les atteignirent.

Aussi, avant de devenir le siège des abus féodaux qui exaspérèrent le peuple, les anciens châteaux furent très populaires ; leur mémoire vénérée demeura longtemps entourée des témoignages d'estime et d'attachement des pauvres paysans qui savent toujours reconnaître ceux qui leur font du bien.



DEUXIÈME PARTIE

LES SEIGNEURS DE MONT-CAVREL

CHAPITRE I^{er}

FAMILLE DE MONT-CAVREL

Les anciennes chroniques n'ont pas conservé le nom du guerrier qui construisit le château de Mont-Cavrel et en prit le nom. L'histoire se contente d'attester la valeur, la loyauté chevaleresque et la générosité des anciens sires de Mont-Cavrel, tous puissants, sages et religieux. Le souvenir de ces anciens seigneurs aurait peut-être disparu dans la nuit des siècles si les annales des églises et des monastères n'avaient pris soin de conserver leurs noms et de noter leurs bienfaits (1). Ces nobles et puissants seigneurs sont restés célèbres, non seulement par leur bravoure militaire, mais aussi par leurs pieuses fondations faites pour appeler les béné-

(1) Baron de Calonne. *Dict. historique*, art. Mont-Cavrel, loc. cit.

dictions du ciel sur leurs entreprises et leurs familles. Les aventures guerrières auxquelles ils étaient sans cesse obligés de faire face les empêchaient de penser à Dieu selon leurs désirs. Ils se dédommageaient en favorisant les églises et les monastères afin d'acquérir une participation aux mérites de ceux qui y honorent Dieu et les saints (1).

Mais, malheureusement pour l'histoire, « les annales pacifiques du cloître ne redisent pas les exploits militaires de ces mêmes chevaliers de Mont-Cavrel qui ont porté leur vaillante épée sur les principaux champs de batailles de l'Orient et de l'Occident... Leur nom se lit en tête des bienfaiteurs de toutes les abbayes de la contrée : Bénédictins de Saint-Josse-sur-Mer, Bernardins de Longvilliers et de Valloires, Prémontrés de Dommartin et de Saint-André-au-Bois participèrent aux faveurs de ces preux qui s'assurèrent ainsi le bénéfice de prières ferventes (2). »

Aucun auteur ne donne une généalogie de la première famille seigneuriale qui a possédé le château de Mont-Cavrel. On ne saurait se laisser aller à des suppositions ni à des conjectures plus ou moins hasardées. Il est préférable de passer de suite à ce que l'histoire présente de certain et de s'attacher à des faits incontestables, avoués par tous les auteurs dont le témoignage est digne de foi.

(1) Aubert Lemire.

(2) Baron de Calonne. *Loc. cit.*

Foulques de Mont-Cavrel (1071)

Le plus ancien seigneur de Mont-Cavrel dont l'histoire fait mention est Foulques de Mont-Cavrel (1). Son nom est cité en 1071. Liébert, évêque de Cambrai (2), consacrait son patrimoine et le revenu de son évêché à soulager les pauvres et à doter les églises et les monastères de son diocèse. C'est dans une de ces chartes de donation faite à la demande du comte Eustache de Boulogne, en faveur de l'église Saint-Eloi de Cambrai, que Foulques de Mont-Cavrel, vassal du comte Eustache, est cité comme témoin et y append son sceau (3).

Le nom de Foulques de Mont-Cavrel ne figure nulle part ailleurs, et il faut attendre un siècle pour retrouver le nom d'un autre seigneur de Mont-Cavrel. Le souvenir de la famille est toutefois cité à plusieurs reprises d'une manière générale.

Dans les guerres féodales qui ensanglantèrent le XI^e et le XII^e siècles, ce n'étaient pas seulement les grands vassaux qui guerroyaient entre eux. On se battait de château à château, on brûlait les villages, on dévastait les campagnes. L'histoire n'a pas enregistré le détail de ces luttes qui désolèrent souvent le Boulonnais et le

(1) Foulques se traduit en latin par Fulco ou Falco qui signifie Faucon.

(2) Liébert, évêque de Cambrai en 1049, mourut en 1076 en odeur de sainteté et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Sépulcre qu'il avait fait bâtir. (*Hist. de Cambrai*, par Le Carpentier. T. I. — E. de Rosny. *Recherches généalogiques*, p. 1016).

(3) On sait qu'à cette époque la signature des témoins était remplacée par un sceau en cire qui était appendu aux actes. Quelquefois le seing consistait dans une petite croix que l'on faisait sur un acte pour le rendre authentique. Le scribe ou chancelier qui avait rédigé l'acte indiquait après chaque croix le nom du personnage qui l'avait faite. C'est en souvenir de cet usage que les évêques ont conservé l'habitude de faire précéder leur nom d'une croix.

Ponthieu ; mais on sait que « les seigneurs de Mont-Cavrel, de Beaurainville, de Brimeux, de Courteville, de Douriez, de Maintenay étaient sans cesse en guerre les uns contre les autres. On signale surtout les luttes et les rivalités continuelles entre les seigneurs de Mont-Cavrel, de Brimeux et de Beurain (1). »

La vie des anciens seigneurs de cette époque était ainsi une vie militaire de père en fils. Chacun y naissait avec un grade héréditaire, un poste local à défendre et une solde en biens fonds (2).

Mais les rivalités personnelles et les luttes locales ne faisaient pas oublier les intérêts généraux et les grandes expéditions. C'est pour cette raison qu'on trouve à la seconde croisade les seigneurs de Mont-Cavrel avec les seigneurs de Brimeux et de Sempy.

Enfin en 1117, Saint-Bernard d'Abbeville, fondateur et abbé de Tiron, est cité comme allié aux maisons de *Mont-Cavrel*, de Monchy, de Rambures, de Saint-Blimon et de Bonnivet (3).

Hugues 1^{er} de Mont-Cavrel (vers 1170)

On trouve son nom cité comme bienfaiteur insigne de l'abbaye de Clairmarais.

Dans une charte sans date, mais qui se circonscrit entre 1169 et 1175, Didier, évêque de Théroouanne, confirme la donation « de la terre du Bois » en la paroisse d'Avesnes par *Hugues de Moncavrel et Anicie, sa femme*,

(1) Baron de Calonne. *Dict. Hist. loc. cit.*

(2) Taine, *Origines de la France contemporaine : L'ancien régime*. T. 1.

(3) Chanoine Corblet. *Hagiographie du diocèse d'Amiens*. T. 1 p. 275.

avec leur fils *Enguerran*, du consentement des enfants de cet Enguerran, appelés *Aloulf et Radoulf* (1).

On ne sait rien de plus sur Hugues et Anicie sa femme, mais nous allons voir reparaître leur fils Enguerran dans un grand nombre d'actes.

Enguerran 1^{er} de Mont-Cavrel (1171-1199)

En 1171, le comté de Boulogne était gouverné par Mathieu d'Alsace. Or, depuis environ deux siècles les gouverneurs de provinces s'étaient érigés en souverains des pays confiés à leur surveillance. Ils avaient institué des dignitaires d'un rang élevé, auxquels ils attribuèrent, avec certaines prérogatives, des fonctions qui donnèrent naissance à l'organisation d'une véritable cour. Ceux qui étaient titulaires des charges formaient le Conseil privé du comte dont ils étaient les principaux vassaux.

Parmi les grands seigneurs de la cour du comte de Boulogne en 1171, on cite Enguerran 1^{er}, seigneur de Mont-Cavrel, pair de Pharamond de Tingry (2).

Il comparait comme témoin (*Ingerannus de Montchavrel, Ingerannus de Monte-Capri*) dans la charte de donation de la dime de Sombres par Pharamond de Tingry, en faveur de l'abbaye de Saint-Josse, et aussi dans la confirmation de cette charte par le comte Mathieu d'Alsace (3).

L'exemple de son voisin poussa Enguerran de Mont-Cavrel à suivre les sentiments de charité dont il était

(1) Chronique de l'abbaye de Clairmarais. Bull. Soc. Antiq. Morinie, t. X, p. 255.

(2) Baron de Calonne, loc. cit.

(3) Cartulaire de Saint-Josse, t. II, num. 15 et 16.

lui-même animé. On le voit, en effet, s'occuper d'œuvres de bienfaisance et prendre une part dans la création ou la prospérité des monastères et des églises.

En 1196, les religieux de Saint-Josse acquièrent d'Arnould de Raye une dime sur le territoire d'Alette (1). Tout porte à croire que le seigneur de Mont-Cavrel ne fut pas étranger à cette donation sans doute accordée sur ses conseils.

Cette dime touchée par les religieux de Saint-Josse sur le territoire d'Alette, dès le XII^e siècle, est peut-être une raison de croire que, selon la règle établie, ils ont été les premiers prêtres qui ont formé et desservi la paroisse d'Alette. On sait, en effet, qu'au Moyen-Age, les décimateurs étaient obligés d'assurer les soins religieux aux populations sur lesquelles s'exerçait leur droit de dime.

Suivant l'organisation du comté de Boulogne, le Boulonnais était partagé en douze baronnies parmi lesquelles était Engoudsent situé sur le territoire de Beussent. D'après le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, « la chapelle d'Engoudsent (patron Saint-Nicolas) a été fondée en 1177 par les sires de Mont-Cavrel (2) ». Il s'agit sans doute d'Enguerran de Mont-Cavrel.

La seigneurie de Mont-Cavrel était certainement très importante à cette époque puisqu'en 1186 Enguerran de Mont-Cavrel est cité comme « un des principaux seigneurs

(1) Baron de Calonne, Dict. cité, p. 267, art. Alette.

(2) Baron de Calonne. Dict. hist., art. Beussent, p. 273. Cette affirmation appelle quelques réserves : effectivement, Engoudsent a bien appartenu aux seigneurs de Mont-Cavrel, mais aux XVII^e et XVIII^e siècles seulement; et, l'on ne voit pas bien comment, dès 1177, Enguerran de Mont-Cavrel aurait fondé une chapelle dans une seigneurie qui ne lui appartenait pas, puisque les sires d'Engoudsent à cette époque sont connus et entièrement distincts de ceux de Mont-Cavrel. Il faut lire probablement que cette chapelle fut fondée par les seigneurs d'Engoudsent en 1177. (Voir plus loin chap. III).

du país du Boulonnois. » La même année on le trouve encore comme témoin, dans une donation faite par Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et Ide d'Avesne, sa femme, à l'abbaye d'Andres (1).

C'est à Enguerran I^{er} de Mont-Cavrel qu'il faut faire remonter la construction de l'église actuelle d'Alette qui, par l'architecture de sa tour élevée dans le style ogival de la première époque, accuse certainement la fin du XII^e siècle (2). La situation de cette église tout à fait à l'extrémité du vaste territoire d'Alette et à proximité du château, prouve d'ailleurs suffisamment qu'elle est l'œuvre des seigneurs de Mont-Cavrel (3).

Pendant le Moyen-Âge, un grand nombre de seigneurs, selon la recommandation des évêques, faisaient construire des chapelles près de leur manoir. On sait que c'était dans l'intention de transformer plus tard ces oratoires en églises paroissiales. Un grand nombre d'églises n'ont d'autre origine qu'une chapelle particulière construite par la charité de quelque seigneur. C'est de là qu'était venue la coutume de prier publiquement pour « le seigneur et la dame du lieu. » Ce souvenir remontait souvent à la fondation de l'église. Il était juste que les populations qui s'étaient agglomérées autour de la chapelle seigneuriale priassent pour les fondateurs de leur église et leurs descendants. Tel est le cas pour l'église d'Alette, voisine du château et dont le chœur adossé à la vieille tour ne dépassait pas, primi-

(1) Chronique d'Andres citée par E. de Rosny: *Recherches généalogiques*, p. 1016.

(2) Camille Enlart: *Monuments de l'architecture Romane en Picardie*, p. 174.

(3) Le territoire d'Alette contient 1363 hectares; il a la forme d'une poire; sa longueur du nord-est à l'ouest, c'est-à-dire du château à la Folemprie, mesure exactement 6 kilomètres 550 mètres (Arch. municip., Plan cadastral).

tivement, les proportions d'une chapelle seigneuriale, suffisante cependant pour la famille du seigneur et la population peu nombreuse à cette époque.

Quand ces premières chapelles furent transformées en paroisses, les seigneurs, en récompense des services rendus à la religion, furent autorisés par les évêques à avoir dans l'intérieur de leurs châteaux une chapelle qu'on appela chapelle castrale. Une chapelle spéciale, plus tard dénommée chapelle seigneuriale, leur fut réservée dans l'église paroissiale.

Telle est l'origine de l'église d'Alette, bâtie par le seigneur de Mont-Cavrel et transformée plus tard en église paroissiale.

Parmi les témoins d'une donation faite en 1170 à l'abbaye de Clairmarais, par Anselme d'Auffay (1) et d'une autre donation faite par Ide, comtesse de Boulogne, en faveur de l'abbaye de Cluny (1188-1190), on cite Enguerran de Mont-Cavrel, « *testibus Ingelrano de Muntcheveres* (2). »

L'histoire n'a pas conservé le nom de l'épouse d'Enguerran de Mont-Cavrel, mais on sait qu'ils étaient « tous deux remarquables par leur charité » et qu'ils continuèrent jusqu'à leur mort leurs libéralités envers les églises et les maisons religieuses. Leurs noms sont inscrits parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Clairmarais. Ils eurent deux enfants, morts avant eux et qui s'appelaient « Aloulf et Radoulf » (3).

(1) Chronique de l'abbaye de Clairmarais. Bull. Soc. Ant. de la Morinie, t. X, p. 256.

(2) Chartes de Cluny : Documents inédits, t. V, p. 274, n° 4385, cité par Henri Malo : *Renaud de Dammartin*, p. 245.

(3) V. ci-dessus, p. 23. — Art. de Hugues I^{er}.

Guillaume 1^{er} de Mont-Cavrel (1199-1216)

Enguerran I^{er} était mort sans héritier direct, son successeur à la seigneurie de Mont-Cavrel fut son frère Guillaume, premier du nom dans la famille : « *Willelmus dominus et heres de Monte-Capreolo* » (1).

Guillaume est cité dans une charte sans date (entre 1180 et 1199) de l'abbaye de Willencourt, par laquelle Henry de Caumont donne à cette abbaye une partie du Hamel, *culturam de Hamel*, qui est un fief de France joignant l'abbaye, que Henry de Cauchy, sieur dud. Hamel, a accordé ensuite, avec don d'autres terres voisines tenues de Guillaume de Montcavrel (2).

Guillaume continua la tradition de ses ancêtres par ses générosités envers les monastères et les églises. En 1199, il confirma par des lettres marquées de son sceau une donation faite à l'abbaye de Clairmarais par Hugues son père, Anicie sa sœur et Enguerran son frère aîné. Il ratifia cette donation avec le consentement de sa femme Adélaïde ou Aëlis et de son frère Hugues. Les témoins qui mirent leur sceau à cette charte sont : Guillaume de Fiennes, Gilbert de Belkins (Bléquin), Guy de Lescaus, Guy de Hémont, Pierre de Bournonville et Morsel, maréchal (alias sénéchal) du Boulonnais (3).

Ces donations furent confirmées par Renaud, comte de Boulogne, et Ide, sa femme, puis par Lambert, évêque, et le chapitre de Théroouanne (4).

(1) Vissery, *Historia manusc. Claromarisci*, t. I, p. 250. Mss. de la Bib. de Saint-Omer.

(2) D. Grenier, Picardie, t. XCIII, p. 410, f^o 183. Mémoire mss. sur l'abbaye de Willancourt.

(3) Dom Grenier, cité par E. de Rosny, op. cit., p. 1016. Chron. de Clairmarais. Bull. Soc. Ant. de Morinie, t. X, p. 262.

(4) Chron. de Clairmarais, ut supra.

La même année (juillet 1199) le comte Renaud et sa femme donnèrent une charte datée de Bernieulles en faveur de Hugues de Roye; Guillaume de Mont-Cavrel y figura comme témoin (1).

En avril 1206, une autre charte des mêmes, exemptant les bourgeois de Saint-Omer du droit de lagan, a pour témoin *Willelmus de Montcavrel* (2).

Guillaume I^{er} de Mont-Cavrel s'appliqua à faire valoir et à étendre son domaine seigneurial. C'est ainsi qu'en 1206 il acquit, par un échange avec les religieux de Clairmarais, onze mesures de terres situées à Avesne. Il fit cet échange avec le consentement de sa femme Adélaïde et de son fils, de Nicolas, abbé, et de toute la communauté de Clairmarais. Les témoins furent: Hugues, abbé de Longvilliers, Michel d'Audinghem, grand-chantre, Eustache de Théroouanne, Mathieu d'Aire, Guillaume de Nielles, sous cellerier, Jean de Lisbourg, Gérard de Théroouanne, tous membres de l'abbaye de Clairmarais, et Guy, maître des convers de Maninghem. Lambert, évêque de Théroouanne, ratifia cet échange (3).

Selon la coutume alors en usage qui obligeait les seigneurs haut-justiciers, ecclésiastiques ou laïques, à ouvrir des asiles pour leurs vassaux atteints de la lèpre, Guillaume de Montreuil-Maintenay avait fondé la maladrerie du Val de Montreuil (1173) (4).

Une œuvre aussi intéressante ne pouvait manquer d'exciter la charité des seigneurs du pays. Guillaume de Mont-Cavrel et sa femme Aëlis s'inscrivirent parmi ses

(1) Bib. nat. Mss. Cabinet d'Hozier, 58, Boulogne, 2. Henri Malo, *Renaud de Dammartin*, p. 316.

(2) Arch. nat. J. J. 61, n° 191. — Henri Malo, op. cit. p. 276.

(3) Vissery, *Hist. Claromarisci*, t. I, p. 250. Mss. Bibl. de Saint-Omer.

(4) Baron de Calonne, *Dict. hist.* cité, p. 13.

bienfaiteurs et accordèrent deux setiers de blé par an à prendre sur leurs terres de Mont-Cavrel (1).

Nous avons ici une preuve nouvelle qu'aux XII^e et XIII^e siècles eut lieu le mouvement important qui donna naissance à de grands et nombreux établissements religieux dans le Boulonnais, l'Artois et le Ponthieu. La raison, c'est qu'à cette époque les familles seigneuriales étaient nombreuses dans ces provinces et qu'elles étaient la grande ressource des malheureux, en même temps qu'elles étaient le soutien de la religion.

Parmi les seigneurs bienfaiteurs des monastères et des établissements religieux au moyen-âge, il y en eut souvent qui, par leurs aumônes, réparaient une vie dont la vertu et la justice n'avaient pas toujours été la règle. Leur conduite toutefois n'en était pas moins louable dans ses motifs. Les vieux guerriers faisaient preuve de générosité, en s'imposant des actes de réparation et d'humilité que les mœurs de notre temps ne sauraient plus comprendre.

On ne trouve cependant rien de semblable dans la conduite des seigneurs de Mont-Cavrel qui nous occupent. La charité chrétienne seule paraît les avoir guidés dans leurs aumônes aux monastères et aux établissements charitables. Comme tant d'autres bienfaiteurs de l'époque, ils ont prodigué les donations pour aider l'Eglise à garder et à agrandir ses asiles de la prière et de la charité. Toutes ces fondations n'étaient pas seulement l'aumône du riche donnée au pauvre, elles étaient avant tout la récompense accordée pour les services rendus, pour le

(1) Baron de Calonne, *Dict. cit.*, p. 14. — Charte de 1236 aux archives hospitalières de Montreuil; communication de M. Aug. Braquehay. — Voir pièces justificatives, n° 1.

dévouement et les bienfaits souvent constatés au point de vue de la religion et de la civilisation.

Au mois d'août 1213, Guillaume 1^{er} fit au chapitre de Théroouanne donation d'un muid de blé à prendre chaque année au moulin de Neuville. Cette donation fut sans doute faite à cause de l'acquisition du moulin de Neuville sur la famille de Maintenay à laquelle il appartenait auparavant et dans laquelle on le retrouve peu de temps après (1).

On ne saurait trop admirer comment, à cette époque, malgré l'entraînement qui les poussait vers les aventures guerrières, les seigneurs comme les simples bourgeois rivalisaient de zèle pour les œuvres charitables. Montreuil n'avait pas d'hospice. Vers l'an 1200, « car on ne saurait en préciser la date, Gauthier de Montreuil, aidé de plusieurs bonnes personnes et dévostes de cette ville de Monstrœul », avait fondé l'Hôtel-Dieu « ad ce pour coucher, lever, administrer les povres membres de Dieu, chartriers malades, femmes gisans, orphenins et aultres personnes indigentes tant de la dite ville que d'ailleurs (2). »

En 1215, Guillaume de Mont-Cavrel suivant les exemples de charité religieuse qui étaient de tradition dans sa famille, « donna à cet Hôtel-Dieu deux sols de rente

(1) Duchet et Giry, *Cartulaire de Théroouanne*, p. 106, n° 133. — Nous croyons que le copiste du Cartulaire a fait erreur en attribuant cette donation à Guillaume de Mont-Cavrel, et qu'au lieu de *Mont-Caverel*, il faut lire *Mentenay*. En effet quatre autres chartes (n° 56, 116, 119 et 134) attribuent la donation de ce muid de blé à la famille de Montreuil-Maintenay. Le dernier acte est une reconnaissance donnée (sans date, mais vers 1213) par « *Dominum Willelmum de Mentenais* ». A moins que le seigneur de Mont-Cavrel tint le moulin à cens ou à ferme du seigneur de Maintenay, ce qui est peu probable.

(2) Aug. Braquehay, *Histoire des établissements hospitaliers de Montreuil*, p. 8 et sq.

sur la maison de Thibault des Trois-Marquets, à Montreuil » (1).

Guillaume de Mont-Cavrel jouissait d'une puissance et d'une considération incontestables. On en trouve une preuve dans un fait auquel il a été mêlé et dont le souvenir a sa place marquée ici.

Le comte Renaud (2) dont il a été parlé plus haut avait vaincu et fait prisonnier le célèbre corsaire Eustache Le Moine qui, après avoir été son sénéchal, était devenu son ennemi juré. Il voulait le faire pendre sans délai et sans aucune forme de procès. Pour des raisons que l'histoire ne fait pas connaître, Guillaume de Mont-Cavrel s'opposa énergiquement à cette mesure. Il exprima sa protestation au comte par ces paroles significatives :

« Ne morra hui, par la cerviele!....

« Trop estes mals homs, sire cuens !....

« Et se vos el que bien li faites,

« Si i ara espées traites.... (3) ».

A la bataille de Bouvines (1214), Guillaume seigneur de Mont-Cavrel combattit avec les Boulonnais dans les rangs des confédérés contre le Roi de France. Il est un des six chevaliers bannerets qui accompagnèrent

(1) Arch. hospit. de Montreuil, cueilloir A. 5, case 10. Comm. de M. Aug. Braquehay.

Le fief des Trois-Marquets dont Thibault tirait son nom était situé sur le territoire de Bourthes et relevait de la seigneurie de Mont-Cavrel. Au XII^e siècle, ce fief était dans la famille de Courteville : il passa ensuite dans la famille du Wicquet puis dans la famille Lefebvre, dont un membre, M. Lefebvre de Trois-Marquets, premier président à la Cour de Douai, mourut en 1850. (Baron de Calonne, Dict. cité, p. 279).

(2) « Lorsqu'il va rejoindre Post du Roi, Renaud emmène, entre autres chevaliers.... Guillaume de Mont-Cavrel. » (Duchesne, *Hist. norm. Script.* p. 1033. — H. Malo, *Renaud de Dammartin*, p. 112).

(3) Henri Malo, *Eustache le Moine*, p. 6. — « Il ne mourra pas aujourd'hui, j'en jure par ma tête. Vous êtes trop cruel, sire comte ! Si vous lui faites mal, les épées sortiront du fourreau ! ».

Renaud de Dammartin lorsqu'il chargea Philippe-Auguste à la tête des révoltés (1).

Après la bataille de Bouvines, on ne trouve plus qu'une seule mention de Guillaume I^{er}. En 1216 il est cité dans un cartulaire de Théroouanne (2). Dès l'année suivante, il devait être mort, puisque son fils Hugues est cité comme seigneur de Mont-Cavrel en 1218.

De son mariage avec Aëlis ou Adélaïde, Guillaume de Mont-Cavrel paraît avoir eu quatre enfants :

1° Jacques, fils aîné : « Jacques, fils de Guillaume de Mont-Cavrel, et Richilde, fille de Robert de Villiers, épouse de ce Jacques, confirment en 1211 une donation faite à l'abbaye de Valloires dans les bois d'Argoules » (3).

2° Guy (Wido). Il figure en 1206 dans une charte de la Capelle (4). On trouve également en février 1210 « que Guy de Hestru, fils d'Enguerrand (*sic*) de Mont-Cavrel vend à l'abbaye de Clairmarais tout le terrage et le droit qu'il avait sur la terre de Willebourg contenant 41 mesures qu'il tenait en fief de Louis, fils aîné du roi de France, et ce pour le prix de 28 livres parisis. » L'acte de vente fut confirmé la même année par Louis, fils du roi de France, en la ville d'Hesdin, et l'année suivante par Jehan, évêque de Théroouanne (5).

3° Hugues qui suit.

4° Guillaume, deuxième du nom, qui succéda à son frère Hugues dans la seigneurie de Mont-Cavrel.

(1) H. Malo, *Renaud de Dammartin*, p. 204.

(2) Chanoine Haigneré, *Chartes de Samer*. Mém. Soc. Acad. de Boulogne, t. XII, p. 238.

(3) Cartulaire de Valloires. Communication de M. le baron A. de Calonne. E. de Rosny, op. cit., p. 1016.

(4) Chanoine Haigneré, *Chartes de Samer*. Bull. Soc. Acad. de Boulogne, t. XII, p. 238.

(5) Chron. de Clairmarais. Bull. des Ant. de la Morinie, t. X, p. 267.

Hugues II de Mont-Cavrel (1218)

Après la mort de son père qui ne dut guère survivre à la défaite de Bouvines, Hugues devint seigneur de Mont-Cavrel.

Dès 1212, il est témoin dans une charte de Bauduin, châtelain d'Hesdin, au cartulaire de Saint-Josse où il figure sous le nom de « *Hugone de Monte-Capreolo* (1). »

En 1218, devenu seigneur de Mont-Cavrel, Hugues met son sceau à une charte de donation faite à l'abbaye de Saint-Josse, par Thibaut de Vervielle, chevalier (2).

Il mourut sans enfants, car en 1236 son frère Guillaume se dit son héritier.

D'après Dom Ducrocq (3), le château de Mont-Cavrel aurait été reconstruit par Philippe, comte de Boulogne, oncle de Saint-Louis (4). Philippe Hurepel fut comte de Boulogne de 1222 à 1234; c'est donc vers cette époque qu'il faut fixer ces travaux, si toutefois nous devons nous en tenir aux dires de Dom Ducrocq, qui est parfois sujet à caution.

Ce puissant comte, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, fut activement mêlé aux intrigues de la cour pendant la régence de Blanche de Castille, mère de Louis IX; il se révolta en 1229 contre l'autorité royale. Il aurait réussi si les principaux conjurés qu'il avait

(1) Cartulaire de Saint-Josse, t. II, n° 82. — A cette époque, Alette et le château de Mont-Cavrel faisaient partie des 123 localités qui dépendaient du baillage d'Hesdin.

(2) Cartul. de Saint-Josse, n° 27.

(3) *Recherches historiques sur le pays des anciens Morins*, Ms. 160 de la Bibliothèque de Boulogne, p. 409.

(4) E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, p. 1017.

entraînés ne l'eussent abandonné. Ferrand, comte de Flandre, appelé par Blanche de Castille, envahit le Boulonnais pour châtier Philippe, et ravagea tout le pays jusqu'à Dannes et Camiers (1). Il est très possible que l'armée flamande ait ruiné à cette époque le château de Mont-Cavrel, qui, après la paix faite dès la même année, aura pu être relevé par les soins du comte Philippe, voulant dédommager son vassal des pertes qu'il avait subies pour sa cause. Des notes que nous ne sommes pas à même de contrôler, fixant à 1235 l'achèvement des travaux de reconstruction, concorderaient assez bien avec le dire de Dom Ducrocq. D'ailleurs, il est certain que Philippe Hurepel a reconstruit ou restauré la plupart des châteaux du Boulonnais.

Guillaume II de Mont-Cavrel (12..-1250)

En 1220, l'abbé de Saint-Josse cite Guillaume de Mont-Cavrel parmi les principaux bienfaiteurs de son abbaye (2).

En 1236, Guillaume de Mont-Cavrel renouvelle la donation faite par ses ancêtres et son père à la maladrerie du Val de Montreuil, de deux setiers de blé à prendre à la Saint-Remy, chaque année au château de Mont-Cavrel, « *Montem Caprinum* », ainsi que les avaient donnés chaque année, avant lui, son père et son frère Guillaume I^{er} et Hugues (3).

(1) H. de Rosny, *Hist. du Boulonnais*. t. II, p. 137.

(2) Du Cange, Mss. 5259.

(3) Arch. hospit. de Montreuil, B 34, Case 5, Dossier 7, orig. parchemin, sceau perdu. — Voir pièces justificatives. n° I.

On retrouve le nom de Guillaume II, seigneur de Mont-Cavrel, dans un aveu qu'il servit en 1239 au comte Robert d'Artois pour plusieurs fiefs qu'il avait achetés à l'abbaye de Ruisseauville, « *Beatæ Mariæ in nemore* » (1).

Ces fiefs comprenaient les moulins de *Fordeles* et de *Fordes* avec leurs dépendances, contenant 68 journaux de terre; le bois de *Papenleu*, contenant 48 journaux; le bois appelé *Aubant*, contenant trois journaux et demi; une prairie contenant huit journaux; 23 journaux de terres et d'aulnois et 28 sols de rentes. Ces biens, d'une valeur annuelle de 60 livres, étaient tenus par Guillaume de Mont-Cavrel en hommage-lige du comte d'Artois.

A cette époque, Guillaume de Mont-Cavrel, par les différents fiefs dont se composaient ses domaines, relevait des comtes d'Artois, de Boulogne et de Ponthieu, et du châtelain de Saint-Omer.

Dans une enquête du mois de mai 1239, pour établir les limites des seigneuries de Robert II, comte d'Artois, et de Simon, comte de Ponthieu, nous trouvons que les propriétés, que le seigneur de Mont-Cavrel possédait à Aix-en-Issart, relevaient du bailliage d'Hesdin. « Kanques li sires de Mont-Cavrel tient à Ais et chou que Messere Wys de Mont-Cavrel tient à Ais par Monseigneur Mahieu de Lens est du fief de Hesding » c'est-à-dire : « Tout ce que le sire de Mont-Cavrel possède à Aix et ce que Messire Guy de Mont-Cavrel tient à Aix par Monseigneur Mahieu de Lens, relève du fief d'Hesdin » (2).

(1) Invent. des Chartes d'Artois, Arch. dép. du Pas-de-Calais, p. 113. — Voir pièces justificatives, n° II.

(2) Tailliar : *Recueil d'actes en langue romane*, p. 10. — Il est à remarquer que cet acte distingue le sire de Mont-Cavrel d'avec messire Wys de Mont-Cavrel. Ce dernier doit être Guy, ci-dessus, p. 32 (1206).

En 1243, Guillaume II, seigneur de Mont-Cavrel, met son sceau comme homme du comte d'Artois, à une charte de l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil, concernant l'hommage des habitants de Cavron (1). Ce sceau représente un chevalier équipé de pied en cap avec un bouclier : le contre-scel est armorié de cette manière :



Ce sont les armoiries ordinaires des seigneurs de Mont-Cavrel: elles portent, comme on le voit, de gueules à trois quintefeuilles d'or au chef de même (2). Ailleurs, Guillaume de Mont-Cavrel porte de gueules à trois roses d'or au chef d'or chargé d'un écusson de gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles d'or (3).

Au XIII^e siècle, il y avait entre les villages actuels d'Estrée et de Neuville un hameau appelé Monchy : Guillaume de Mont-Cavrel en était le seigneur et y pos-

(1) Cartul. de Saint-Saulve, t. 1, f^o 204-205. — Bib. nat., fonds Moreau, t. 162, f^o 35. Extrait des Arch. de Saint-Saulve, layette Caveron, pièce cotée 580. — Dom Grenier, t. 46.

(2) Alias d'argent. (E. de Rosny, *Rech. généal.*, p. 1016).

(3) Ms. de du Cange. — E. de Rosny, *ibid.* — Ce sont exactement les mêmes armes, avec une brisure. Mais le ms. de Sars, à Valenciennes, donne à N. de Montcavrel, allié à N. de Hardenthun, un écu tout différent : de gueules à 3 macles d'or. (*Ibid.*)

sédait des propriétés importantes. De concert avec Mahaud, comtesse de Boulogne, dont il était le vassal, il accorda une partie de ces propriétés aux religieux de l'abbaye de Dommartin (1), qui y construisirent une maison d'exploitation dont les dépendances étaient entourées d'eau et de haies. L'exercice de la justice leur appartenait ; ils jouissaient aussi du droit de pêche dans la partie de la rivière qui traversait leur propriété (2). Il est à remarquer toutefois que ce droit de pêche fut retiré plus tard aux religieux de Dommartin par les seigneurs de Mont-Cavrel qui en gardèrent la possession jusqu'à la Révolution (3).

En retour de sa donation, Guillaume de Mont-Cavrel avait institué à Monchy un chapelain avec obligation de célébrer à perpétuité des messes pour ses parents défunts (4).

(1) L'abbaye de Dommartin ou de Saint-Josse-au-Bois, de l'ordre des Prémontrés, était située sur le territoire actuel de Tortefontaine (canton d'Hesdin).

(2) Baron de Calonne, *Dict. hist.*, p. 87.

(3) Monchy, qui n'est plus qu'une ferme isolée entre Estrée et Neuville, avait encore au milieu du XVI^e siècle au moins 25 à 30 maisons qui relevaient du seigneur de Mont-Cavrel. Elles paraissent avoir disparu dans les guerres de la Ligue (Minutes des notaires. Etude de M^e Plesse, notaire à Montreuil).

Le Grand Cartulaire de Dommartin (tome II, relié avec le Petit Cartulaire) renferme (ff. 384 à 416) tout un dossier de pièces très curieuses sur Monchy ; je regrette que mon sujet ne me permette pas de reproduire celles qui n'émanent pas des seigneurs de Mont-Cavrel. Voici du moins les noms des dateurs des principales chartes : Wilard ou Oylard, seigneur de Neuville, *de Novavilla prope Monsterolum*, mars 1245-46 ; Pierre Cordier, doyen de chrétienté de Montreuil, *P. dictus Cordarius*, m. d. ; dame Ismène, *Ymana*, châtelaine de Saint-Omer, juin 1255 ; Jean, seigneur d'Estrées, *Estraelles, Estrayelles*, mars 1252-53 et juin 1255, et Isabeau sa mère, remariée à Hues de Lespinois, 1253 ; Clémence, dame de Maintenay, *de Mentenayo*, mai 1256 ; Guillaume Le Moine, *Willermus Monachus*, seigneur de Cours, qui paraît avoir été aussi seigneur d'Estrée et qui devait être fils du fameux pirate Eustache le Moine (d'ailleurs nommé lui-même dans la charte de 1248, pièce. justif., n^o III), décembre 1260 ; Robert d'Inxent, *de Ainessent*, mars 1260-61 ; Guillaume de de Bernieules, mai 1289 ; Jehan d'Estrayelles, écuyer, avril 1333, etc.

(4) Grand Cartulaire de Dommartin, f^o 384. — Cité par le baron de Calonne, loc. cit. — Voir pièces justificatives, n^o III.

Guillaume II, seigneur de Mont-Cavrel, fut marié deux fois. En premières noces, il épousa Laurette, dame d'Avesne. C'est par ce mariage que la seigneurie d'Avesne passa dans la famille de Mont-Cavrel, et plus tard dans celle de Monchy.

Le nom de Laurette est cité dans ce document du mois de mars 1250 : « Simon abbé de Clairmarais, reçoit les lettres de Laurette, dame d'Avesne, épouse de Guillaume de Mont-Cavrel, au sujet de l'échange que Vivien d'Avesne avait fait avec le monastère, de 39 (aliàs 29) mesures de terre, du consentement d'Aleume, héritier d'Avesne, en présence de Thomas et de Jean, moines de Clairmarais, et de Hugues, convers et maître de la grange de Maninghem (1). »

De son mariage avec Laurette, Guillaume de Mont-Cavrel paraît avoir eu trois enfants :

1° Enguerran II, qui suit.

2° Nicolas, écuyer, seigneur de Monchy, qui passe, d'avril 1264 à juillet 1269, plusieurs transactions avec l'abbaye de Dommartin, au sujet de leurs droits respectifs à Monchy, qui étaient très embrouillés et très confus. Justice, seigneurie, garde et division des bois et des prés sont successivement réglées, tant bien que mal, dans ces actes que ratifie comme seigneur Enguerran de Mont-Cavrel, frère de Nicolas (2). Avant le mois de décembre 1269, Nicolas de Mont-Cavrel était mort.

(1) « Mense Martio 1250 (abbas Claromarisci) accepit litteras a Lauretta Domina d'Avesnes, uxore Domini Wil. de Monte-Capreolo, militis, causa cambii quem Vivian d'Avesne nobiscum fecerat de 39, aliàs 29, mensuris terræ, de consensu Alelmi heredis d'Avesne : præsentibus Thoma et Joanne monachis de Claromarisco, et Hugone converso atque magistro Grangixæ de Manenghem (Vissery, op cit., page 313).

(2) Grand Cartulaire de Dommartin, f° 396 à 400. — Voir pièces justificatives, n° V.

3° Michel, clerc, qui hérita de son frère Nicolas et confirma, en décembre 1269, les actes passés par ce dernier avec l'abbaye de Dommartin (1). Il était mort à son tour avant 1284, car à cette date Monchy appartenait à Guillaume, son neveu, fils d'Enguerran.

Guillaume II épousa en secondes noces une dame Mathilde ou Mahaud dont le nom est cité en 1257 en ces termes : « Mathilde veuve de Guillaume de Mont chevreuil, chevalier, 1257. » Elle avait un « sceau ogival de 45 centimètres représentant une dame debout en robe et en manteau, la tête tournée de profil et coiffée d'un toquet à mentonnière, tenant une fleur à la main droite, avec cette inscription : MAHAVT : DE : MOVNHEVREL (2). »

Enguerran II de Mont-Cavrel (1248-1292)

Enguerran II de Mont-Cavrel paraît comme seigneur de Mont-Cavrel avant la mort de son père, qui vivait encore en 1250. Il est probable que Guillaume lui avait donné sa terre en avancement d'hoirie en le mariant, ce qui se faisait fréquemment à cette époque. — Sous Jean II, dix-huitième abbé de Dommartin, Enguerran est cité parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye, 1242-1251 (3).

En 1248, il modifie les donations de son père Guillaume au sujet de la chapelle de Monchy. A cause de l'éloignement de l'abbaye de Dommartin dont les

(1) Ibid. — Pièces justificatives, n° VI.

(2) Demay, *Sceaux de Picardie*, n° 478. Hospice de Beauvais, 31.

(3) Baron de Calonne, *Dommartin*, p. 36.

moines avaient peine à venir accomplir les charges de fondations établies par Guillaume, Enguerran, « *dominus de Monte Capreoli* », dispensa les religieux d'entretenir un chapelain à demeure à Monchy, à la condition toutefois que les prières demandées par son père seraient dites dans l'abbaye (19 novembre 1248) (1).

Une charte du mois d'avril 1252 révèle, à Monchy, l'existence d'un couvent de Dames de Cîteaux, qui fut supprimé peu de temps après son institution. Cette fondation était peut-être un acte de la générosité chrétienne d'Enguerran de Mont-Cavrel (2).

Enguerran II de Mont-Cavrel n'est cité nulle part comme ayant participé aux faits militaires de son époque. Il figure au contraire parmi les seigneurs du Boulonnais et du Ponthieu « qui ne prirent pas part aux Croisades (3) ».

En 1276, Enguerran, chevalier, sire de Mont-Cavrel, paraît comme homme de fief des comtes d'Artois en compagnie de Willaume, chevalier, sire de Longvilliers, Robert, chevalier, sire de Flormont, Enguerran, chevalier, sire de Fromessent, Jehan de Haravesne, Jehan de Conchi, Bauduin de Caumont, chevaliers, Jehan du Bos, Jehan de Wamin... (4).

Enguerran II vivait encore en 1292 ; nous le voyons, à cette date, consentir à la vente du droit d'afforage de

(1) Grand Cartul. de Dommartin, f° 384. — Baron de Calonne, *Dictionnaire historique*, pp. 87 et 121. — Voir pièces justificatives, n° III.

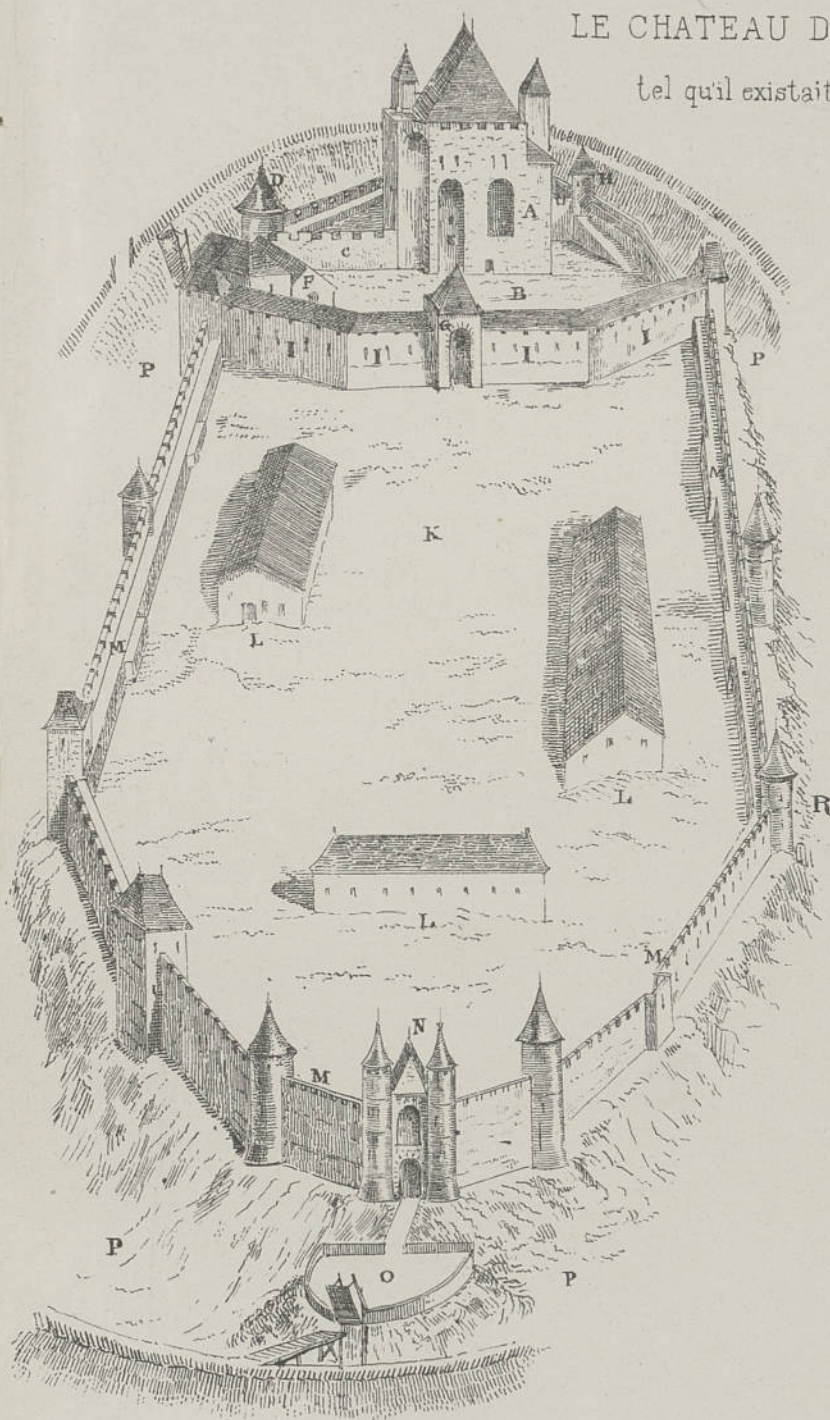
(2) Même cartulaire, f° 388. — Cette abbaye (ou celle de Dommartin) donna à Monchy le nom de « Monchy l'Abbaie » qui se conserva jusqu'au xvi^e siècle. En 1539 on trouve encore « Jehan d'Outreleawe, laboureur de Monchy-l'Abbaie, prez Neufville. » (Archives de la famille de Méricourt). — Cette expression se retrouve aussi dans la charte de 1408, pièces justificatives, n° XVI.

(3) Baron de Calonne, *Dommartin*. p. 36.

(4) Cart. d'Auchy, p. 254. — Baron de Calonne, *Dict. cit.*, p. 210.

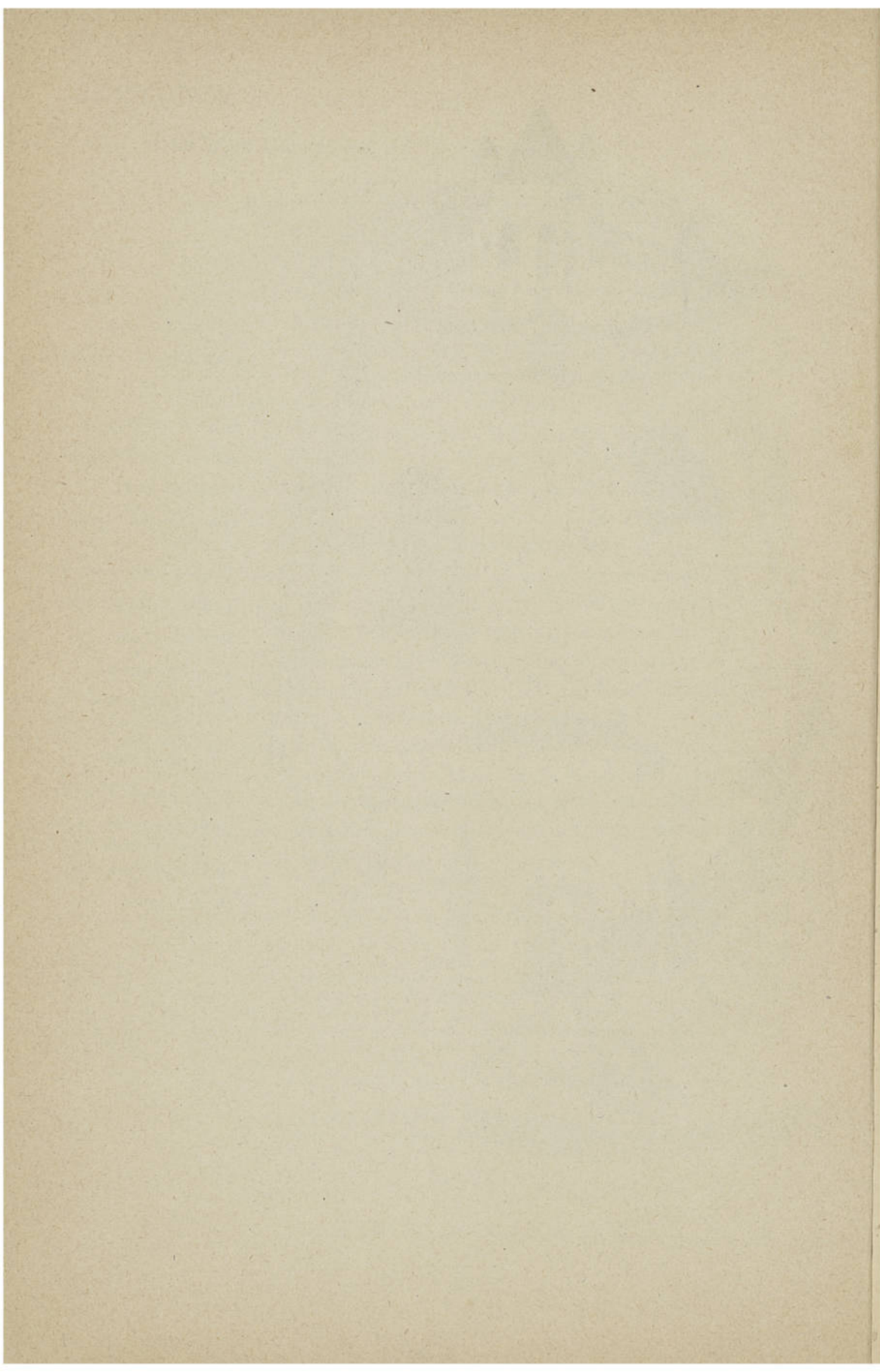
LE CHATEAU DE MONTCAVREL

tel qu'il existait au XI^e siècle



- A Donjon (n'existe plus).
- B Cour du château, jardin potager actuel.
- C Courtine.
- D Tour de la prison (existe).
- E Passage de la poterne (existe).
- F Chapelle (vestiges).
- G Porte de communication entre les deux enceintes.
- H Tourelle flanquante (existe en partie).
- I Bâtimens crénelés (vestiges).
- K Basse-cour (existe).
- L Logemens supposés.
- M Courtines de la basse-cour transformées en bâtimens agricoles aux XVI^e et XVII^e siècles. Les tourelles flanquantes ont disparu.
- N Porte principale (n'existe plus).
- O Barbacane où venait aboutir en ligne droite l'avenue du château (vestiges).
- P Fossés (existent en partie).
- R Entrée actuelle.

Dessin du frère Alphonse, religieux de la Chartreuse de N. Dame des Frés.



Montreuil, faite par son fils Enguerran III au profit de Grand Brandin, bourgeois de Montreuil (1).

Enguerran II de Mont-Cavrel épousa une femme du nom d'Ide.

Ide, femme d'Enguerran *de Monte Caprino*, accorde à l'abbaye de Valloires, en juillet 1250, une charte concernant la dime de Maintenay (2). Plus tard, le 7 juillet 1257, Enguerran de Mont-Cavrel et Ide sa femme donnent une charte dont le sceau représente 3 étoiles (lisez 3 quintefeuelles) et un lambel en chef (3).

De son mariage avec Ide, Enguerran paraît avoir eu pour enfants :

1° Enguerran III^e du nom qui suit ;

2° Guillaume, chevalier, qui, le 16 février 1287, expédie une charte en faveur de l'abbaye de Saint-André (4). Ce Guillaume fut seigneur de Monchy ; en mai 1284, n'étant encore qu'écuyer, il transigea avec Dommartin sur la seigneurie de Monchy (5). Il comparut en avril 1292 à la charte déjà citée de son frère Enguerran III, sous le nom de « Monseigneur Guillaume, chevalier, seigneur de Monchy » (6) ;

3° Jacquemon de Mont-Cavrel, qui donne son assentiment à la même charte (1292) (7). Peut-être est-ce le même que l'on retrouve en 1337 parmi les gentilshommes à cheval, montés et armés, de la prévôté de Vimeu,

(1) Cartulaire de Montreuil, f° 101.

(2) Cartul. de Valloires, aux Archives de la Somme, f° 56. — Comm. de M. le Baron de Calonne. — Voir pièces justificatives, n° IV.

(3) E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, t. IV, p. 69.

(4) Lédé, notes mss., f° 56. — Baron de Calonne, *Dommartin*, p. 264.

(5) Grand Cartul. de Dommartin, f° 401 v°. — Voir pièces justificatives, n° VII.

(6) Cartulaire de Montreuil, f° 101.

(7) Ibid.

convoqués pour le service du roi de France contre l'Angleterre, sous le nom de Jaque de Montcaverel (1).

Il faut peut-être ajouter Guillemette de Mont-Cavrel, qui, à une date que nous ne pouvons préciser, était femme d'Eustache d'Enne, en Cambrais (2).

Enguerran III de Mont-Cavrel (1292)

Enguerran III céda, en 1292, ses droits de « forage et tout le vinage clozement qu'il avoit et pouvoit avoir dedans la ville et banlieue de Monstreul » à Grard dit Brandin, bourgeois de Montreuil (3).

Comme nous l'avons dit plus haut, cet acte fut ratifié séance tenante par « son père Monseigneur Enguerran (II) seigneur de Mont-Cavrel et ses chers frères, Monseigneur Guillaume, chevalier, seigneur de Monchy et Jacquemon de Mont-Cavrel. »

Cette charte nous apprend encore qu'Enguerran III avait pour femme Jehanne qui comparait également à cet acte.

(1) Marquis de Belleval, *Rôle des nobles et fiefs du Baillage d'Amiens convoqués pour la guerre le 25 août 1337*, p. 43.

(2) Le Carpentier. — E. de Rosny, *op. cit.*, p. 1016. On ignore les noms du père et de la mère de Guillemette.

(3) Cartulaire de Montreuil, f° 101. — Arch. de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés. — Comm. de D. Alb. M. Courtray. — Voir pièces justificatives, n° VIII.

Jean I^{er} de Mont-Cavrel (1306)

Malgré toutes les recherches, il est impossible d'établir une généalogie suivie des seigneurs de Mont-Cavrel. L'histoire laisse des lacunes qu'on ne saurait combler. On ne peut faire que des conjectures sans garanties. Le mieux, pour ne pas s'exposer à induire en erreur, est de se borner à citer les faits tels qu'on les retrouve dans les documents authentiques.

Après Enguerran III, celui qui paraît lui avoir succédé à la seigneurie de Mont-Cavrel est Jean, chevalier, qu'on trouve cité pour la première fois en 1306.

Il servait alors le roi Philippe-le-Bel contre les Flamands révoltés, et reçut le 13 août de cette année, quittance de ses gages en la *chevauchée* de Saint-Omer. Il scella cette quittance d'un sceau rond de 26 mill., dont l'écu porte 3 quintefeuilles sous un chef chargé au canton dextre d'un écusson à la bande, dans une rose; la légende est détruite (1).

En 1342 (16 octobre) on trouve encore, dans une autre chevauchée de Saint-Omer, une quittance de gages délivrée par le même Jean de Mont-Cavrel, chevalier, et scellée d'un sceau rond de 21 mill., à l'écu portant 3 quintefeuilles sous un chef, dans une rose. Légende : S'IEHAN DE MO....EL (2).

(1) Arch. du Pas-de-Calais, fonds des comtes d'Artois. — Demay, *Inventaire des comtes d'Artois*, n° 486.

(2) *Ibid.*, n° 487.

Il est à remarquer que le sceau de 1306 porte une *brisure* (l'écusson à la bande au canton dextre), et que celui de 1342 est aux armes *pleines* de Mont-Cavrel ; or on sait que les *chefs de nom et d'armes*, c'est-à-dire les aînés des familles féodales, avaient seuls le droit de porter les armes pleines, tandis que les cadets devaient les *briser*, c'est-à-dire les modifier par une addition ou un changement quelconque. On peut induire de là que Jean n'était pas encore chef de la famille en 1306 (son prédécesseur vivant encore), et qu'il l'était devenu en 1342.

Dans les rangs de la noblesse qui combattit pour le roi de France à Saint-Omer et ensuite à Tournay, on cite « le sire de Mont-Cavrel » à côté des seigneurs de Preures, d'Alembon, de Fléchin, de Vaudricourt. En 1339-1340 « Messire Jehan de Mont-Cavrel, chevalier bachelier, sert avec trois écuyers dans l'armée de France aux frontières de Flandre » (1).

Deux ans plus tard, 1342, Jehan de Mont-Cavrel se trouve au siège de Saint-Omer sous les ordres du duc de Bourgogne (2).

Après sa victoire de Crécy (1346), Edouard III, roi d'Angleterre, passa près d'Hesdin et de Montreuil dont il ne put s'emparer à cause de la résistance de la garnison. Il se dirigea sur Boulogne, brûlant et ravageant tout ce qu'il rencontrait sur sa route.

« Les déprédations commises par ses soldats étaient affreuses ; rien ne demeurait debout après eux ; ils saccageaient et pillaient tout : maison, châteaux, édifices publics et religieux (3) ».

(1) Ms. de la Bibl. nat. — E. de Rosny, *op. cit.*, p. 1016.

(2) Quittance de gages ; Arch. du Pas-de-Calais, A. 620.

(3) H. de Rosny, *Hist. du Boulonnais*, II, 276.

C'est peut-être dans cette guerre que le château de Mont-Cavrel fut « dévasté par les Anglais » (1).

Jean de Mont-Cavrel périt-il à la bataille de Crécy ou après le pillage de son château ? On ne saurait le dire. En tout cas, on ne trouve plus son nom cité nulle part.

On connaît deux de ses enfants ;

1° Jean II qui hérita de la terre de Mont-Cavrel :

2° Robert, qui servait en Normandie avec un écuyer à ses frais sous les ordres de Charles, duc de Normandie, fils de Jean le Bon, roi de France, qui, pendant la captivité de son père à Londres prit la direction du royaume. Il donne quittance de ses gages le 6 octobre 1356. Son sceau représente « trois quintefeuilles, au chef brisé au premier quartier d'une étoile » (2).

Le même Robert, qualifié chevalier, passe montre (ou revue) à Pontorson, le 1^{er} février 1355-56, avec cinq écuyers, dont deux, Jaquet de Moncavrel et le bastart de Moncavrel, appartiennent à sa famille. Il donne quittance de ses gages le 11 avril suivant. Nous le retrouvons encore le 28 septembre 1364, servant toujours en Normandie, où il donne encore une quittance des gages de sa compagnie, réduite alors à deux écuyers. Dans ce dernier acte il se qualifie sire de Tailly (3).

(1) Mariette commet une erreur en plaçant cette prise du château de Mont-Cavrel en 1321 (*Bergerie Royale de Mont-Cavrel, Notice sur le château*).

(2) Ms. de Du Cange. E. de Rosny. op. cit., p. 1016.

(3) Bibl. nat. Pièces originales, vol. 1987. — Voir pièces justificatives, n° IX.

Jean II de Mont-Cavrel (1350-1396)

Jean II, seigneur de Mont-Cavrel, épousa Jehanne de Brimeux, fille de David Tyrel, seigneur de Poix, devenu seigneur de Brimeux par son mariage avec Isabelle nommée aussi Marguerite de Brimeux (1350).

C'est par ce mariage que la seigneurie et le château d'Inxent qui appartenaient aux seigneurs de Brimeux passèrent à ceux de Mont-Cavrel (1).

C'est alors aussi, sans aucun doute, que l'hôtel des sires de Brimeux, à Montreuil, situé sur la paroisse Saint-Wulphy, en face du grand portail de l'église, emplacement actuel du tribunal et de la prison, passa par alliance au seigneur de Mont-Cavrel (2).

En 1360 « Messire Jean (II) sire de Mont-Cavrel fait hommage au duc de Bourgogne de son fief-lige de Mont-Cavrel » (3).

En 1377, parmi les seigneurs qui servaient à la garde de Boulogne figure Jean de Mont-Cavrel, chevalier, « avec un chevalier et huit écuyers de sa compagnie ». Son sceau représentait alors « trois quintefeuilles et un chef » (4).

En 1377, Jehan, sire de Mont-Cavrel, chevalier, donne quittance à Pierre Chantepime, trésorier des guerres,

(1) Baron de Calonne, *Dict. hist. du Pas-de-Calais*. Montreuil, pp. 110, 117. Le château d'Inxent était situé sur la Course. On en montre encore l'emplacement, qui est nivelé et forme une des plus belles pâtures d'Inxent. Les derniers vestiges ont disparu vers 1850. (Notes de M. Lemaitre, curé de Recques).

(2) Notes de M. Aug. Braquehay, d'après le cueilloir de l'Hôtel-Dieu.

(3) E. de Rosny, *op. cit.*, p. 1016. Ce duc de Bourgogne devait être le jeune Philippe de Rouvre qui mourut cette année-là même (1360).

(4) E. de Rosny, *idem*. — Mss. de la Bibl. nationale.

de 180 livres tournois pour lui, un chevalier et huit écuyers servant à la garde de Boulogne. Donné à Thérrouanne, le 27 mars. Il scelle d'un sceau en cire rouge : écu à 3 quintefeuilles et un chef ; heaume, cimier : une tête de Maure barbu vue de profil. Supports, deux griffons légende entièrement brisée. Joli relief (1).

Jehan, sire de Mont-Cavrel, reçoit encore de Pierre Chanteprime 180 livres tournois pour lui, un chevalier et huit écuyers de sa compagnie servant en Picardie sous Monsieur de Coucy. Donné à Thérrouanne le 6 juin 1378. Très joli sceau en cire rouge aux mêmes armes et même cimier ; le champ du sceau est semé de hachures croisées. Légende : JEHAN SIRE DE MONTCAV.... (2).

Le 26 septembre 1379 « Messire Jehan, seigneur de Moncavrel, chevalier, sous le gouvernement de Mons^r de Sampy dans le país de Picardie », passe à Licques la revue de cinq hommes de sa compagnie et reçoit de Jean le Flamenc, trésorier des guerres du Roi, 105 livres tournois, dont il donne quittance à Saint-Omer le 6 octobre suivant. — Sceau rond, cire rouge : écu presque détruit, incliné, timbré d'un heaume fermé de profil, cimé d'une tête de vieillard coiffée d'un bonnet. Sur l'écu on ne voit plus qu'une quintefeuille et un fragment de chef. De la légende il ne reste que ces lettresIEHA..... Le champ du sceau fretté et semé de croisettes (3).

Le premier février 1380, Messire Jehan de Moncavrel, chevalier, fait à Boulogne la revue d'un chevalier et de huit écuyers de la compagnie servant sous ses ordres (4).

(1) Marquis de Belleval, *Trésor généalogique de la Picardie*, p. 164. Clairembault, vol. 75.

(2) Ibid.

(3) Bib. nat., pièces originales, vol. 1987. — Voir pièces justificatives, n° X.

(4) Marquis de Belleval, op. cit., 164. Clairembault, vol. 75. — Voir pièces justificatives, n° XI.

En 1380, il est qualifié « chevalier du Ponthieu sans bannière ». Il porte un sceau de gueules à trois quinte-feuilles d'or au chef de même (1).

Nous n'avons pas une vie détaillée des anciens seigneurs de Mont-Cavrel ; c'est regrettable sans doute ; mais leur nom n'en paraît pas moins à toutes les pages de l'histoire du Boulonnais. Les sires de Mont-Cavrel auraient pu s'appliquer la parole mémorable que Jean de Vienne, gouverneur de Calais, adressait à Edouard III lors du siège de 1347 : « Nous avons servi fidèlement notre roi « et notre patrie ». On les retrouve toujours, en effet, quand il s'agit de défendre la France contre l'invasion de l'étranger. Tous ces détails auxquels on peut reprocher sans doute leur manque de suite, à cause des lacunes de l'histoire, ne montrent pas moins l'importance de la maison de Mont-Cavrel. L'honneur du fief souvent menacé par les invasions des ennemis, l'aide jurée au suzerain, le goût des armes et la passion des grands exploits... leur donnèrent souvent l'occasion de s'illustrer.

La trêve de Leulinghem (3) signée en 1383 arrêta un instant les hostilités entre les Français et les Anglais ; mais elle ne pouvait empêcher ces deux peuples de demeurer ennemis et de s'en donner des témoignages à l'occasion. Nous en avons plusieurs exemples dans lesquels le « seigneur de Mont-Cavrel » figure avec honneur. Pierre de Courtenay, allié au roi d'Angleterre, avait pro-

(1) E. de Rosny, op. cit., 1016.

(2) C'est à Leulinghem que de nombreuses trêves entre l'Angleterre et la France pendant la guerre de cent ans entre l'Angleterre et la France ont été négociées et publiées, pour ce qui concerne le Nord. (Notes de M. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais.)

L'église actuelle de Leulinghem, monument de l'architecture romane, est encore celle où se passèrent ces entrevues du XIV^e siècle, mais elle a subi tant de restaurations qu'on a peine à y reconnaître le style primitif.

fité de la suspension des armes pour venir provoquer un gentilhomme français, le sire de Clary, qui accepta le défi au nom de la noblesse française. Les deux champions se donnèrent rendez-vous à Calais. Le sire de Clary avait besoin de témoins dignes de l'honneur qui était en jeu. « Il se rendit à Marquise où, secrètement avertis par lui, l'attendaient deux gentilshommes Boulonnais, les sires de Mont-Cavrel et de Longvilliers, qui lui avaient préparé des armes, une targe, un glaive, et surtout un bon cheval, et ce leur fut très facile, ajoute l'historien, car entre Calais et Boulogne, les compagnons sont toujours bien pourvus ». Clary vint avec ses deux chevaliers au lieu désigné où Courtenay se rendit lui-même suivi de Jean Devereux, gouverneur de Calais, et de plusieurs gentilshommes anglais. A la seconde course, Clary blessa et renversa son adversaire qui s'avoua vaincu (1).

Le 8 mars 1385-86, Jehan de Mont-Cavrel, chevalier, donne quittance à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, de 90 livres tournois, pour lui chevalier bachelier, quatre chevaliers et quinze écuyers de sa compagnie, servant dans l'armée qui doit passer en Ecosse sous Jehan de Vienne, amiral de France. Donné à l'Escluse et scellé du même sceau rouge que la quittance du 29 mars 1377, citée plus haut (2).

Le 4 août de la même année, « Messire Jehan, sire de Mont-Cavrel, passe la revue de quatre chevaliers et de 22 écuyers de sa compagnie à *Edimbourt* en Ecosse (3).

(1) Jouvenel des Ursins. Froissart. H. de Rosny, *Histoire du Boulonnais*, t. II, p. 381.

(2) Marquis de Belleval, op. cit., p. 184. Clairembault, vol. 15.

(3) Idem. Voir pièces justificatives, n° XII.

Le 28 octobre, en compagnie de Jean de Vienne il passe une autre revue à Saint-Johnston (1).

Le 1^{er} septembre 1387, il en passe une autre à Boulogne(2).

Le 26 mars 1389 « le sire de Moncavrel » est chambellan du roi de France et reçoit du duc de Touraine, frère du Roi, « pour consideracion de bons et agréables services qu'il a faiz en plusieurs manières » une gratification de deux cents francs d'or dont il donne quittance à Paris le surlendemain (3).

On était à une époque de trêve dans la guerre avec les Anglais, mais de part et d'autre on s'observait. Une véritable passion de combattre animait les rois et les seigneurs. Charles VI, pas plus que son peuple, ne se faisait illusion sur la valeur des trêves, amenées plutôt par la nécessité que par la raison. Il en profitait au contraire pour organiser de nouvelles armées. Il pensait avec raison que les sires de Boucicault, de Roye et de Mont-Cavrel qui s'étaient si bien montrés pour soutenir l'honneur de la France, défendraient non moins vaillamment le pays à la tête de ses troupes. Aussi se plaisait-il à leur donner les charges de confiance. Toutefois, en disposant tout, hommes et choses, pour une guerre que l'on savait inévitable, on ne renonçait pas à l'échange ordinaire des moyens de conciliation.

C'est dans ce but que Richard, roi d'Angleterre, avait envoyé les ducs de Lancastre et d'York à Amiens où se trouvait Charles VI, roi de France avec toute sa cour. Après quinze jours de pourparlers on se sépara pour en

(1) Marquis de Belleval, *Azincourt*, p. 228.

(2) Marquis de Belleval, *Trésor généalogique*, p. 184. — Pièces justificatives, n° XIII.

(3) Bib. nat. Pièces orig., vol. 1987. — Voir pièces justificatives, n° XIV.

référer au roi d'Angleterre. « Les princes Anglais reprirent la route de Calais, ayant près d'eux le sire Renault de Roye, les sires de Mont-Cavrel et de la Vieuville, pour leur faire les honneurs du Boulonnais » (1390) (1).

Jehan, sire de Mont-Cavrel, chevalier, chambellan du duc d'Orléans, donne quittance, le mercredi 15 mars 1393, à Jehan Poulain, trésorier, de 200 francs d'or que le duc lui accorde. Sceau en cire rouge : écu à 3 quintefeuilles et un chef, heaume, cimier : une tête d'homme barbu, de profil ; tout le reste est brisé, très beau relief (2).

Jean, seigneur de Mont-Cavrel, donne quittance pour lui, un chevalier et quatre écuyers servant sous le Connétable le 28 avril 1393 (3).

Au mois d'avril 1393, Jean de Mont-Cavrel assiste à Leulinghem à une conférence qui avait pour but d'étudier les conditions d'une nouvelle trêve rendue nécessaire par la folie du roi de France.

Le 28 mars 1394, « Jehan sire de Mont-Cavrel et Pierre seigneur de la Viezville, chevaliers et chambellans du duc d'Orléans », reçurent une gratification de 1500 francs d'or pour eux et cent hommes d'armes qu'ils avaient conduits à Saint-Cloud. Ils donnèrent quittance à Jehan Poulain, trésorier : les deux sceaux sont en cire rouge. Celui de la Vieuville est complètement effacé. De celui de Mont-Cavrel il reste l'écu incliné : à 3 quintefeuilles et un chef sous un heaume de profil, cimé de.... Légende détruite sauf les deux lettres....AN... (Jehan) (4).

(1) H. de Rosny, II, p. 404, d'après Froissart et Villaret.

(2) Marquis de Belleval, *Trésor généalogique*, p. 164.

(3) Titres scellés de Clairembault, t. LXXV, Bibl. nat. — Marquis de Belleval, *Azincourt*, p. 228.

(4) Bibl. nat. Pièces originales, vol. 1987. — Voir pièces justificatives, n° XV.

En 1396, à l'entrevue qui eut lieu à Calais entre le roi de France et le roi d'Angleterre, parmi les seigneurs français qui avaient été convoqués pour la circonstance figure « le sire de Mont-Cavrel ».

Malgré la trêve qui avait été signée pour donner le repos nécessaire aux armées épuisées, l'esprit des seigneurs restait tourné vers les batailles.

En cette même année 1396, Sigismond, roi de Hongrie, avait organisé une expédition pour aller combattre les Ottomans commandés par Bajazet. « Des portes ouvertes des châteaux de France, s'élancèrent à la suite du comte de Nevers, un grand nombre de nos chevaliers vers les plaines de la Bulgarie » (1). Les deux armées ennemies se rencontrèrent à Nicopolis. L'armée de Sigismond fut taillée en pièces. Parmi les seigneurs qui restèrent sur le champ de bataille nous retrouvons « le sire de Mont-Cavrel et son jeune fils que le père avait fait de vains efforts pour éloigner des périls de l'entreprise » (1396) (2).

La vaillance du seigneur de Mont-Cavrel peut être digne d'éloges, mais la conduite de son jeune fils qu'il n'avait pu détourner de l'expédition malgré les dangers qu'elle offrait, n'est pas moins admirable.

De son mariage avec Jehannede Brimeux damed'Inxent, Jean II de Mont-Cavrel paraît avoir eu quatre enfants :

1° Jean III^e du nom, qui hérita de la terre de Mont-Cavrel ;

2° Rasse de Mont-Cavrel, qui fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt avec son frère aîné Jean III. Il laissa deux fils de sa femme dont le nom est inconnu (3).

(1) H. de Rosny, *Histoire du Boulonnais*, t. II, p. 417.

(2) Ibid.

(3) De Belleval, *Azincourt*, p. 228.

3° Un autre fils tué à la bataille de Nicopolis.

4° Une fille mariée au seigneur de Longvilliers (1).

On trouve vivant à la même époque les trois personnages suivants dont il faut peut-être faire des enfants de Jean II :

Tassart ou Tassin de Mont-Cavrel, servait comme écuyer sous messire Jean de Mont-Cavrel, à la garde de Boulogne en 1380 (2).

Regnaut de Mont-Cavrel, écuyer sous Jean Brichart, chevalier, en 1386 (3).

Trouillart de Mont-Cavrel, capitaine bourguignon, dont nous parlerons plus loin.

Jean III de Mont-Cavrel (1396-1415)

Jean III, chevalier, seigneur de Mont-Cavrel, de Carrière-en-Beauvoisis et de Cernoise, chambellan du duc d'Orléans (4), paraît pour la première fois sur une charte du 16 février 1407-1408, dans laquelle il promet aux moines de Dommartin de respecter la pêche de la rivière de Monchy (5).

A cette époque, après les angoisses de la guerre avec les ennemis du royaume, on avait souvent à déplorer les désordres de la guerre civile. En 1410, Jean-sans-Peur,

(1) Bib. nat. Cab. d'Hozier, vol. 240. Ce seigneur n'est-il pas un Blondel ?

(2) E. de Rosny, *Rech. généal.*, p. 1016. — Marquis de Belleval, *Trésor généalogique*, p. 164.

(3) Mss. de la Bibl. nat. — E. de Rosny, *ibid.*

(4) Marquis de Belleval, *Azincourt*, p. 228. Bibl. nat., Cab. d'Hozier, vol. 240, art. Monchy.

(5) Baron de Calonne, *Hist. de l'Abb. de Dommartin*, p. 49. — Grand Cartul. de Dommartin f° 404-406. — Voir pièces justificatives, n° XVI.

duc de Bourgogne, dominant le roi de France, avait occasionné une véritable agitation dans tous les esprits. Pour assurer le triomphe de ses idées il avait demandé l'appui des Anglais.

Le désordre moral était tel dans le pays que les hommes les plus sérieux se demandaient de quel côté était le droit. Ainsi dans l'armée du duc de Bourgogne, à côté des Anglais, se trouvèrent les Flamands, les Artésiens et les Picards. « Quant aux Boulonnais, bien que leur comte, le duc de Berry, fût l'un des chefs de la faction d'Orléans, la plupart suivaient le duc de Bourgogne, entraînés par l'union de tous leurs voisins sous le même drapeau. Nous en trouvons un, *Trouillard de Mont-Cavrel*, capitaine et bailli de Senlis pour le duc Jean, qui dans une sortie, à l'aide d'un noble Picard, Pierre Quiéret, fit prisonnier Guillaume de Saveuse, du parti Armagnac » (1). Il retint également captif à Senlis Guillaume de Hangest, grand-maître des arbalétriers de France (2).

La présence d'un Mont-Cavrel contre la France dans les rangs des Bourguignons n'a rien d'étonnant au milieu d'une agitation dans laquelle le parti du droit et de la justice était si difficile à distinguer.

Quant à Trouillard de Mont-Cavrel dont il est ici question, on ne saurait dire, faute de documents pour le prouver, son degré de parenté avec Jean III, seigneur de Mont-Cavrel à cette époque. Cependant, on peut croire que c'est un cousin germain, un oncle ou peut-être un frère.

(1) Monstrelet, cité par H. de Rosny, *Histoire du Boulonnais*, t. II, p. 436-437.

(2) Ibid., p. 437. Trouillard de Mont-Cavrel était encore bailli de Senlis en 1417. (E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, p. 1016).

Enfin nous retrouvons Jean III de Mont-Cavrel à la bataille d'Azincourt (1), où l'armée française subit un désastre sans exemple (25 octobre 1415). Six cents hommes d'armes boulonnais conduits par les sires d'Heuchin et de Longroy parvinrent à pénétrer dans les rangs des ennemis. Mais tant de dévouement ne devait servir qu'à sauver l'honneur : ils furent tous tués ou faits prisonniers. Parmi ceux qui succombèrent on cite *Jean III de Mont-Cavrel* et son frère Rasse.

Voilà encore deux membres de notre illustre famille de Mont-Cavrel qui combattent aux premiers rangs de l'armée française et arrosent de leur sang le sol de la patrie ; leur père et leur frère avaient péri aussi glorieusement 20 ans auparavant.

Le désastre d'Azincourt était doublement funeste à la seigneurie de Mont-Cavrel, car avec Rasse et Jean III disparaît le nom de cette illustre famille qui, pendant près de quatre siècles, avait répandu au loin le bruit de sa gloire et de son dévouement à la religion et à la France.

Jean III avait épousé Isabeau ou Yolande de Preures, fille de Jehan, seigneur de Preures et de Mametz (2). Il n'eut qu'une fille nommée Jehanne qui, par son mariage devait porter la seigneurie de Mont-Cavrel dans la famille de Monchy.. Isabeau de Preures devenue veuve, continua d'habiter le château de Mont-Cavrel au moins jusqu'en 1431. Elle épousa plus tard en secondes noces Pierre, seigneur de la Vieuville et de Nédon, conseiller

(1) Marquis de Belleval, *Azincourt*, p. 228.

(2) De Belleval, *Azincourt*, p. 229. — Baron de Calonne, op. cit., p. 121. Bib. nat., cab. d'Hozier, vol. 240, art. Monchy. — Jehan de Preures était fils de Jehan de Preures et de Catherine de Mailly, fille de Gilles de Mailly, chevalier, seigneur d'Authuille et de Blanche de Ham.

et chambellan de Monseigneur le duc de Bourgogne, avec qui elle vivait en 1449 (1).

En 1451, nous trouvons « Mademoiselle Marie de Mont-Cavrel, demoiselle de Martinpuich, veuve de Gilles d'Oresmiaux » (2). C'est peut-être une seconde fille de Jean III, ou une fille de Rasse, son frère.

(1) Isabeau de Preures est appelée Marie dans tous les actes du Cartulaire de Gosnay qui la concernent (« Madame Marie de Preure, dame douaigière de Montcaverel », 9 juillet 1449). Cartulaire de Gosnay, à la Bibliothèque d'Arras; et fonds des Chartreuses de Gosnay, aux Archives du Pas-de-Calais.

(2) Plaid de Doudeauville. — E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, p. 1016.



CHAPITRE II

FAMILLE DE MONCHY-MONT-CAVREL (1431-1690)

Jeanne, unique rejeton de la maison de Mont-Cavrel, était, comme il a été dit plus haut, fille de Jean III, dernier seigneur de Mont-Cavrel, et d'Isabeau de Preures. Elle était encore en bas-âge lorsque la mort lui ravit son père. L'histoire ne nous laisse aucun détail sur ses premières années. Le 30 janvier 1431, elle épousa Aymon de Monchy (1).

La famille de Monchy, qui allait donner son nom à la seigneurie de Mont-Cavrel, était une des plus anciennes de la noblesse française. On n'est pas absolument fixé sur le lieu de son origine qui est Monchy-Cayeux ou Monchy-Breton, villages de l'ancien comté de Saint-Pol.

Le plus ancien seigneur de ce nom est *Drion, sire de Monchy*, qui accompagna le roi Louis VII en Palestine en 1146 (2). Il avait épousé Ade de Picquigny dont il

(1) Moreri, *Dictionnaire historique*, T. VII. art. Monchy. D'Hozier indique les dates de 1429 ou 1432 (Bib. nat. vol. 420 Monchy).

(2) Nous lisons dans une généalogie manuscrite de la maison de Monchy, conservée au château de Francières, la singulière tradition suivante sur l'origine des Monchy. Nous la reproduisons à titre de curiosité :

« Plusieurs ont estimé qu'il arrive des maisons et des familles comme de la descente des fleuves et des rivières, desquels l'on voit communément le cours et rarement la source. Il est certain qu'après avoir pris quelque soin à la recherche de la maison de Monchy, j'ai trouvé selon plusieurs bons auteurs et manuscrits, qu'un héros de cette famille après avoir tué un prince Maure dans un combat singulier à la veüe des deux armées avec une espèce

eut entre autres enfants *Mathieu de Monchy* qui épousa sa parente Marie de Picquigny et qui figure parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Prémy.

Un fils de Mathieu, *Anselme de Monchy*, épousa aussi une Picquigny. Il en eut un fils nommé *Henri de Monchy*, qui épousa Catherine de Montmorency. Un fils de Henri, *Hugues de Monchy*, épousa Ide de Créquy. Il laissa un fils, Jean I^{er} de Monchy, chevalier, seigneur dudit lieu et de Mortagne, fait chevalier en 1351 et qui épousa Agnès de Planques.

De ce mariage sortirent deux enfants : Catherine de Monchy dame de la Fosse, et Jean II de Monchy qui épousa Jeanne de Cayeux (1) dame de Wismes, de Dominois et de Senarpont.

Jean II de Monchy eut trois enfants : 1^o Jean III l'aîné qui mourut en Turquie, sans postérité ; 2^o Pierre de Monchy, dit le Bègue, qui fut gouverneur de Saint-Omer ; 3^o Aymon ou Edmond de Monchy, qui par son mariage hérita la seigneurie de Mont-Cavrel dont ses descendants, pendant près de trois siècles, devaient continuer la glorieuse renommée (2).

La maison de Monchy porte pour armes : de gueules à 3 maillets d'or.

de maillet, le Roy Louïs dit le jeune auprès duquel il étoit luy accorda pour armes trois maillets d'or en chan de gueule et pour cimier une teste de Maure avec ces mots *Virtus in armis* en reconnaissance de sa victoire. Etant de retour, il choisit pour retraite une habitation scitüée en la province d'Artois, entre les villes d'Aras et de Saint-Omer, auquel lieu ayant fait bâtir un château avec la représentation de sa victoire, il luy imposa le nom de Monchy, comme qui diroit, ie m'arrête à ce *mont icy*. Se souvenant que lorsqu'il étoit dans la Palestine à la visite des Saints Lieux, il s'étoit du Mont-Calvaire retourné vers ses deux frères leur disant : Enfin, mes frères, nous voicy arriuez, selon l'idiome de son país, à ce *Montchy*. »

(1) Hugues de Cayeux, son frère, fut évêque d'Arras, 1426-1438.

(2) Moreri op. cit. t. VII. p. 622. Le Carpentier et Haudiquier de Blancourt. *Nobiliaires*. art. Monchy.

Aymon de Monchy (1431-1473)

Lorsque Aymon de Monchy entra en possession de la seigneurie de Mont-Cavrel, il était seigneur de Massy (par la donation d'Hugues de Cayeux, son oncle (1), évêque d'Arras), seigneur de Planques, par son père, de Bellacourt, près d'Arras, par sa mère (1431).

Cette époque évoque le souvenir d'un des plus grands événements de notre histoire de France : la mort de Jeanne d'Arc, dont le nom a sa place marquée dans l'histoire de toutes les provinces. Trois années avaient suffi à cette glorieuse martyre pour sauver la France. Les événements que la providence faisait servir à ses fins, affaiblissaient de plus en plus la puissance des Anglais dans notre pays. Le Boulonnais, resté au pouvoir de nos ennemis, fut ravagé par l'armée française qui continuait ainsi le cours de ses victoires. Bientôt, Philippe de Bourgogne abandonna le parti des Anglais auxquels il était allié et reconnut Charles VII, roi de France.

En 1435, eut lieu le traité d'Arras par lequel Charles VII laissait en toute propriété le comté de Boulonnais à Philippe de Bourgogne. Ainsi, dans l'espace de quelques années, Aymon de Monchy avait changé deux fois de suzerain. Au moment de son mariage il était sous la domination des Anglais ; par le traité d'Arras, il passait sous celle des Bourguignons, alliés au roi de France.

(1) Le 15 novembre 1449 il obtient délai pour faire hommage de la seigneurie de Macy au Vicomté de Gournay. Il fait hommage le 27 octobre 1450. (Bibl. nat. nouveau d'Hozier), vol. 239.

Le traité d'Arras avait irrité les Anglais qui, se voyant abandonnés par le duc de Bourgogne, pour se venger, recommencèrent leurs attaques dans tout le Boulonnais. Le duc de Bourgogne organisa une expédition pour les combattre. Il fit appel à ses vassaux de Flandre et de Picardie parmi lesquels on trouve « Aymond de Monchy, sire de Mont-Cavrel qui, avec Florimond de Brimeux, assiste au siège du Crotoy en 1437 ». Le capitaine anglais Talbot réussit à dégager la forteresse : toutefois, Aymon de Monchy fut créé chevalier pour la bravoure dont il avait fait preuve (1).

C'est dans cette guerre « que la forteresse de Mont-Cavrel fut incendiée par les Anglais (2). » Mais Aymon de Monchy s'appliqua à la relever de ses ruines. « Il la rétablit plus importante et profita de la position exceptionnelle sur une hauteur escarpée à l'entrée de deux petites vallées. Ses descendants l'affectionnaient beaucoup. Ils s'intitulèrent souvent marquis de Mont-Cavrel et, pendant près de trois siècles, ils remplirent le Boulonnais de l'éclat de leur nom (3). »

A cette époque le château de Mont-Cavrel était « l'un des principaux châteaux que possédait la Picardie (4). Situé sur le sommet d'un mont escarpé, il était divisé en une citadelle et une place d'armes entourée de murs et de tours. On y remarquait surtout une belle porte avec un pont levis...(5). »

(1) Moreri, op. cit. t. VII. p. 622.

(2) Baron de Calonne : *Dict. hist.* p. 121.

(3) La Morlière, *Généalogie de Monchy*, cité par le baron de Calonne loc. cit.

(4) Mariette, *Bergerie royale de Mont-Cavrel*.

(5) Bertrand, *Boulogne et ses environs* : t. II. p. 35.

En 1442 la terre de Broutelles fut donnée à Aymon de Monchy par Catherine de Cayeux, dame de Sequière, sœur et héritière de Hugues de Cayeux, évêque d'Arras, et sœur de Jeanne de Cayeux sa mère (1).

Aymon de Monchy seigneur de Mont-Cavrel, était capitaine de cinquante hommes d'armes qu'il entretenait à ses frais. Il était seigneur de Mont-Cavrel, de Massy (2), de Mortagne, de Planques (3), d'Inquessent (4), de Bellacourt, de Broutelles, chevalier du roi et gouverneur de Saint-Omer (5).

Ce qui reste actuellement de l'ancien château de Mont-Cavrel paraît remonter à la restauration exécutée par Aymon de Monchy. On voit que dans l'ancienne fortification la tour était un ouvrage saillant sur les courtines, à plan circulaire et formant un flanquement suffisant pour la défense. Les anciennes tours étaient pleines, ou, si elles avaient de petites lucarnes, c'était pour permettre de se rendre compte des mouvements de l'ennemi. Au contraire, la tour encore existante est munie de meurtrières pour laisser passer l'extrémité des pièces d'artillerie qui venaient de faire leur apparition. La poterne voisine de cette tour présente également tous les signes caractéristiques du xv^e siècle. Différentes parties de l'ancien mur d'enceinte et des courtines remontent aussi à cette époque.

Les premiers seigneurs de Mont-Cavrel s'étaient signalés par de nombreuses largesses en faveur des

(1) D'Hozier, loc. cit.

(2) En Normandie.

(3) Fief de la chatellenie de Bourbourg.

(4) Jeanne de Mont-Cavrel portait le titre de « Dame d'Inquessent » (Inxent, canton d'Étaples).

(5) Moreri et Mariette, op. cit.

monastères. Aymon de Monchy, devenu l'héritier de leur nom et de leur fortune, suivant lui-même les vertus de charité qui étaient de tradition dans sa famille, s'appliqua à imiter leurs exemples.

Parmi les célèbres monastères de l'époque on comptait la Chartreuse du Val St-Esprit de Gosnay, fondée vers 1320 par Thierry d'Hirson, évêque d'Arras, et la comtesse Mahaut. Elle se développa rapidement grâce à la générosité d'illustres familles, parmi lesquelles nous avons déjà cité « Marie de Preure, prumier vesve de très-noble seigneur Monsieur de Mont-Cavrel, en son vivant mon très-redoubté seigneur et mary, adprésent dame de La Viesville, de Nédon et de Blessel ». Cette noble dame fit donation, le 9 juillet 1449, aux Chartreux, du fief de Fouquinehem (paroisse de Lespesse, près Lillers), qui lui appartenait pour un cinquième, le reste étant à sa sœur Jehanne, dame héritière de Preures. Comme la législation du temps exigeait que toute donation fût ratifiée par les héritiers apparents du donateur, la dame de La Viesville fit comparaitre « Emond de Monchy, seigneur de Massy et de Visme en Vismeu, mary de Jehenne de Moncaverel sa femme et espeuse, dame desdis lieux, mon aignée fille et héritière apparent ».

A cette chartre sont appendus les sceaux ronds des donateurs, notamment ceux d'Emond de Monchy et de sa femme : le premier, de 32 millimètres, porte un écu penché écartelé de 3 maillets et d'une croix anchrée. Supports : une licorne et un lion. Heaume cimé d'une tête et vol d'aigle. Légende : S. EMOND DE MONCHY.

Le second porte un écu en lozange, parti 1) comme le

précédent, 2) 3 quintefeuilles et un chef; tenant : un ange. Légende sur banderole : s. IEHENNE DE MONCAUEREL (1).

La seigneurie de Mont-Cavrel possédait de nombreux fiefs : parmi ceux connus dans la région, il y avait : Montéchor, le Camp du Carne, Hurtevent, la Beauce, Honlieu... dont les propriétaires devaient foi et hommage au seigneur de Mont-Cavrel (2). C'est ainsi qu'Aymon de Monchy et Jehanne de Mont-Cavrel, sa femme, recevaient aveu, le 21 juin 1457, de la terre de Honlieu appartenant alors à Robert, seigneur de la Haye et de Ledinghem et « tenue en fief de Mont-Cavrel (3) ».

C'est à partir d'Aymon de Monchy que sa famille « est illustrée par les grands biens et les belles charges qu'elle a possédez (4) » ; on pourrait ajouter, par les événements honorables auxquels elle a été mêlée : ainsi en 1461, après le sacre de Louis XI à Reims, le roi voulut recevoir l'ordre de la chevalerie : deux cents jeunes gentilshommes choisis sollicitèrent le même honneur, entre autres le sire de Mont-Cavrel, Jean de Bernieulles, le sire de Croy, seigneur de Sempy (5).

(1) Arch. du Pas-de-Calais, fonds Gosnay. — Les deux sceaux sont signalés par Demay, *Sceaux d'Artois*, nos 480-481.

(2) Le fief des Pretz, à Sailly-la-Bourse, était aussi une seigneurie vicomtière relevant du château de Mont-Cavrel, en Boulonnais (de Loïsne, *Les fiefs relevant du château de Béthune, Cabinet histor. de l'Artois et de la Picardie*, t. XI, p. 295).

(3) Archives de l'abbaye de Valloires ; parchemin original. — La terre de Honlieu passa peu de temps après à la famille de Cocquerel, originaire de Montreuil, qui la posséda depuis le commencement du xvi^e siècle jusqu'au début du xix^e. La famille de Cocquerel portait : de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 étoiles de même.

Les fermes actuelles du Ménage d'Alette et de Honlieu sont deux anciennes constructions d'un style spécial au Boulonnais. Les spécimens de ce genre tendent à disparaître peu à peu, c'est pourquoi il serait intéressant de les relever et de les étudier au point de vue archéologique.

(4) Archives du château de Francières. — Généalogie mss. de la maison de Monchy.

(5) H. de Rosny, op. cit., t. II, p. 528.

Dès le XI^e siècle, il y avait dans la vallée de Fordres et venant aboutir à l'entrée du village actuel de Mont-Cavrel, un « bourg » connu sous le nom d'« Amy » et plus tard sous celui d'« Emy soubz Mont-Cavrel » dont la seigneurie appartenait aux sires de Mont-Cavrel (1).

En 1346, après leur victoire de Crécy, les Anglais vinrent incendier Etaples dont la plupart des habitants, forcés de s'éloigner, vinrent s'établir à Emy, auquel ils donnèrent un développement considérable. Les marchés un moment supprimés à Etaples furent établis à Emy qui devint célèbre « par ses échoppes et ses hayons (2) ».

Jusqu'au XIV^e siècle, Emy paraît avoir eu pour annexe l'église de Saint-Pierre de Fordres (3), située entre Emy et Recques. D'autre part, sous le régime féodal, il y avait ce qu'on appelait « le moulin banal ou seigneurial », où les vassaux demeurant dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé en payant au seigneur un droit de mouture. Le moulin

(1) « Le nom d'Ami porté dès le XI^e siècle par le village de Mont-Cavrel se métamorphosa plus tard en Emy, forme qui prévalut jusqu'au XVI^e siècle pour s'effacer ensuite.

« L'abbaye bénédictine d'Auchy-lez-Hesdin possédait au XI^e siècle la dime d'Ami en Boulonnais, que lui avait donnée le seigneur de Mont-Cavrel. Pour une raison qui nous échappe, cette propriété lui ayant paru difficile à administrer, l'abbaye d'Auchy l'échangea contre la dime de Brailly (canton de Crécy) en Ponthieu, avec les religieux Bernardins de Longvilliers. L'acte, du mois de mai 1224, est dans le Cartulaire de Dom Bétencourt, p. 134...

« L'abbaye de Longvilliers conserva jusqu'à la Révolution la dime d'Ami, c'est-à-dire celle du village de Mont-Cavrel, qu'elle partageait avec l'évêque et le curé. L'autel, *altare de Ames* ou *Ami*, appartenait à l'évêque de Thérouanne en 1224, et on le trouve cité concurremment avec ceux de Neuville, Estrées, Attin, Beutin, Sempy, Reck (Recques) et St-Pierre de Fordes, ses voisins immédiats, dans plusieurs actes du Cartulaire de N. D. de Thérouanne, de 1224, 1225 et 1245 ». (Chanoine Haigneré, *Chartes de Samer*, Mém. Soc. Acad. Boulogne, t. XII, p. 238).

(2) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel. — Registres de catholicité, 1807.

(3) « Altare Sancti Petri de Fordes » (chanoine Haigneré, id.). Fordres ne se compose plus aujourd'hui que d'un moulin et d'une ferme situés dans la vallée entre Recques et Estréelles.

banal des seigneurs de Mont-Cavrel était à Fordres (1). C'était aussi la coutume que le seigneur fût tenu de contribuer à la construction des églises nécessaires pour les besoins des habitants. C'est pour cette raison que l'église d'Emy et celle de Fordres ayant été ruinées dans les guerres, Aymon de Monchy et Jehanne de Mont-Cavrel son épouse construisirent, dans la première de ces deux localités, une superbe église, véritable monument d'architecture gothique qui dès lors suffit aux besoins spirituels des deux paroisses et à laquelle on donna Saint-Quentin pour patron (2).

Les seigneurs de Mont-Cavrel affectionnèrent cette église, à la construction de laquelle ils ont dû consacrer des sommes importantes. Ils y établirent le lieu de leur sépulture qui jusqu'alors paraît avoir été dans l'église d'Alette.

Aymon de Monchy, devenu veuf en 1462, épousa en secondes noces Marguerite de Montalembert, fille de Christophle de Montalembert, seigneur de Neuchêze, et de Perronnelle de Dercé, et nièce du maréchal de Gamaiches, dont il n'eut pas d'enfant (3). Il testa le 27 sep-

(1) D'après les anciens cueilloirs, il y a eu à Fordres, le long de la rivière, trois moulins : 1° le moulin à grains dont il est ici question, 2° « un molin à drapz vulgairement nommé les Aubiaux » (terrier de Longvilliers), 3° « un molin à olle », (cueilloir de Mont-Cavrel); olle, du latin oleum, est un mot patois du pays qui veut dire huile.

Nous avons vu plus haut qu'en 1239 il y avait le moulin de *Fordres* et celui de *Fordeles*.

(2) Toutes les collations faites au xvi^e siècle pour la cure d'Emy par les vicaires capitulaires de Théroouanne ou l'évêque Claude André Dormy de Boulogne, par exemple celles de Jacques Des Maretz en 1557, de Jean Fouache du 19 janvier 1559, de Nicolas Morin du 27 juin 1583 visent « Ecclesiam Sancti Quintini d'Emy cum suo succursu Recques » (arch. de Boulogne Série G. passim. Chanoine Haigneré, Chartes de Samer, ut supra).

(3) Le volume 239, Nouveau d'Hozier, Bibl. nat., contient un tableau généalogique où l'on donne cependant à Aymon de Monchy et Madeleine de Montalembert trois enfants : deux filles qui ne sont pas nommées et un fils Henry de Monchy, seigneur de Wesin.

tembre 1470 et mourut en 1473 (1). Il fut enterré dans l'église de Séry fondée par ses prédécesseurs (2).

De son premier mariage avec Jehanne de Mont-Cavrel, Aymon de Monchy avait eu sept enfants :

1° Pierre, l'aîné, qui hérita la terre de Mont-Cavrel et continua la postérité.

2° Hugues, qui fut chanoine de Saint-Omer (1475), légataire par testament de son père (1470) des terres de Herlin et de Cayeux-lez-Monchy (3). Le 8 juillet 1447, Edmond de Monchy, chevalier, émancipe son fils, *Huguet*, « eagé de 14 ans, aux escoles à Paris » et lui donne pour curateur Jehan Thébaut, bachelier en décrets (4). Le 14 avril 1467, Hugues de Monchy, licencié ès droits et en décrets, est encore cité comme « escolier à Paris » (5).

Il n'est pas étonnant de voir le fils d'un illustre seigneur entrer au service de l'Eglise. Selon l'usage de l'époque, dans toute famille seigneuriale, l'aîné des enfants avait la mission de garder scrupuleusement le nom et l'héritage de la maison ; le second devait généralement faire sa carrière dans la vie militaire. S'il restait d'autres fils, il était rare que l'un d'eux ne se consacrait pas à Dieu dans l'état religieux.

3° Jehan, qui fut échanson du duc de Bourgogne dont le seigneur de Mont-Cavrel continuait d'être le vassal. Il assista à la bataille de Montlhéry (1463), où il fut blessé et fait prisonnier avec le sire de Crévecœur (6).

(1) Bib. nat. Dossiers Bleus, vol. 453.

(2) Bibl. nat. Dossiers Bleus, vol. 453 et Nouveau d'Hoziér, vol. 239.

(3) Cette donation semble bien indiquer que l'origine de la famille de Monchy est le village de Monchy-Cayeux et non Monchy-Breton.

(4) Bibl. nat. nouveau d'Hoziér, vol. 239.

(5) Id.

(6) H. de Rosny, op. cit. t. II, p. 533. Moreri, loc. cit. Belleval. *Nobiliaire de Ponthieu*, p. 703. Quoique ces auteurs aient dit que Jean de Monchy mourut des suites de ses blessures, il est certain qu'il vivait encore en 1475, puisqu'il figure cette année au contrat de mariage de son frère.

4° Aymon ou Edmond II, seigneur de Sénarpont et de Wismes, qui devint chef de la branche de Monchy-Sénarpont et épousa Isabelle de Ligne. Il resta toujours fidèle à la cause du roi de France dont il fut le conseiller et le chambellan. Une quittance d'une année de ses gages du 28 juin 1474, porte son sceau rond de 37 millimètres : écu écartelé 1 et 4) 3 maillets, 2 et 3) 3 quintefeuilles et un chef (ce sont les armoiries de Mont-Cavrel), et sur le tout, un écusson à une croix ancrée (armoiries de la famille de Cayeux); heaume avec lambrequins; cimier : une tête d'homme aux cheveux bouclés; supports, deux chiens avec cette légende :

S. edmond de monchy (1).

Edmond de Monchy, croyons-nous, est le seul de sa famille qui ait écartelé ses armes de celles des anciens Mont-Cavrel en souvenir de sa mère Jehanne.

Il mourut et fut enterré à Sénarpont. Sa tombe, qui existe encore, est recouverte d'une belle pierre tombale où il est représenté couché avec les écussons de Monchy, Mont-Cavrel, Preures, Ghistelles, Cayeux, Ailly et Planques, familles dans lesquelles ses ascendants paternels et maternels avaient contracté des alliances (2).

5° Catherine, qui fut mariée à Vauthier, seigneur d'Eulle ou Elnes, près de Saint-Omer.

(1) Dossier de titres originaux : Bibl. nat. Cabinet des titres. — De Belleval : *Sceaux du Ponthieu*, N° 509.

(2) *Cabinet historique d'Artois et de Picardie*. — Avril 1887, p. 323-327 avec dessin de la pierre tombale.

Aux armes de Monchy qui sont de gueules à trois maillets d'or, la branche de Sénarpont ajoutait quelquefois « un écu en abyme d'or à la bande de gueules » qui est de Ligne, par suite du mariage d'Edmond de Monchy avec Isabelle de Ligne (Arch. du château de Francières : généalogie ms. de la maison de Monchy).

6° Jehanne, qui épousa Antoine de Rubempré, seigneur d'Authie.

7° Isabeau « fille d'Aimon de Monchy, seigneur de Massy, et de Jeanne de Mont-Cavrel » alliée avant 1496 à Jehan de Nêdonchel, chevalier seigneur de Liévin, du Quesnoy, de Houdeng, de Gonnehem, etc... (1).

Pierre de Monchy (1473-1490)

A la mort d'Aymon de Monchy, la seigneurie de Mont-Cavrel passa à Pierre son fils qui, à la date du 10 octobre 1474, est cité avec les titres de « seigneur de Mont-Cavrel, Massy, Inquessent, Aussennes, Planques, chevalier, conseiller et chambellan de mon très redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, lieutenant général de Monseigneur le maistre des yaues et forestz en païs de Picardie (2) ».

Le 10 janvier de cette année on le trouve parmi les assistants au procès-verbal d'installation de Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer (3).

Au mois d'octobre, il rend une ordonnance relative à la forêt de Crècy (4).

Depuis plusieurs siècles, le pouvoir féodal, parvenu à sa plus haute puissance, l'emportait sur le pouvoir royal ou tout au moins était arrivé à mettre le vassal à côté du maître. Louis XI eut l'instinct du danger. Il le conjura

(1) Lainé, *Généalogie de la famille de Nêdonchel*, p. 31.

(2) Bib. nat. Pièces originales, vol. 1989.

(3) ... In assistentia... nobilium virorum dominorum... Petri de Monchy (abbé Bled, *Chartes de Saint-Bertin*, t. IV, p. 2).

(4) Bib. nat. loc. cit.

en attaquant énergiquement, mais adroitement, la féodalité. Pour arriver à ses fins, il convoitait depuis longtemps les domaines situés en Artois, en Picardie et dans le Boulonnais, possédés par son puissant rival le duc de Bourgogne. D'autre part, le Boulonnais supportait mal la domination bourguignonne souvent alliée de l'Angleterre. En 1477, Louis XI crut le moment favorable pour réaliser son dessein. Aidé de Philippe de Crèveœur, sire d'Esquerdes, il marcha contre les armées de Marie de Bourgogne qui avait succédé à son père, tué cette année même au siège de Nancy. Presque toutes les villes de la Picardie, de l'Artois et du Boulonnais tombèrent en son pouvoir. « Les châteaux de Fauquembergues, de Renty, de Fiennes... furent emportés, et le Boulonnais occupé en entier avec ses châteaux » (1).

« Le château de Mont-Cavrel paraît avoir opposé une énergique résistance (2). »

On était au xv^e siècle, les appareils de guerre subissaient une transformation complète grâce à la poudre à canon appliquée à l'artillerie. Jusqu'à cette époque, la situation du château de Mont-Cavrel avait toujours été très puissante à cause de l'élévation sur laquelle il était bâti. Avec les anciens projectiles dont la portée ne dépassait guère deux cents mètres, la défense de ce château était facile. Mais aussitôt que l'artillerie à longue portée eut fait son apparition, son importance défensive fut considérablement diminuée, parce qu'il se trouvait au niveau des hauteurs environnantes dont quelques-unes lui sont même supérieures.

(1) H. de Rosny, op. cit., t. II, p. 47 et 48.

(2) Mariette, op. cit.

A l'approche de l'armée de Louis XI, Pierre de Monchy aidé de ses soldats et de ses vassaux voulut lui résister. Ce fut inutile : « Les troupes du roi finirent par s'emparer du château de Mont-Cavrel malgré la résistance de Pierre de Monchy, son seigneur, qui y fut blessé, fait prisonnier et enfermé dans les cachots de sa propre citadelle » (1).

Louis XI profita de ses avantages pour s'assurer le Boulonnais et l'enleva au duc de Bourgogne par un traité qu'il fit adroitement signer à Bertrand de La Tour, dernier comte de Boulogne.

Résigné et sans aspirer à une indépendance désormais impossible, le Boulonnais prit sagement sa place à titre de simple province dans la grande agglomération nationale. Le roi, maître du Boulonnais, fit rédiger dès cette année même, 1477, une déclaration des fiefs de cette province où nous trouvons une énumération des arrière-fiefs relevant du seigneur de Mont-Cavrel ; il est intéressant de la citer et nous la reproduisons aux pièces justificatives (2).

Dans la déclaration des arrière-fiefs de la baronnie de Doudeauville on trouve :

« Monseigneur de Mont-Cavrel, ung fief de C sols ». Dans celle des arrière-fiefs de Glenleu on trouve : « Monseigneur de Mont-Cavrel, deux fiefs de VII s. 6 d. (3). »

Ainsi la seigneurie de Mont-Cavrel, après avoir appartenu aux Bourguignons, redevint française. Louis XI fit

(1) Mariette, op. cit. Aucun document authentique, aucune chronique ancienne, aucun auteur digne de foi ne vient à l'appui de ces assertions de Mariette. On a pu voir déjà combien est fantaisiste l'œuvre de jeunesse écrite sur le château de Mont-Cavrel par celui qui plus tard devait devenir un orientaliste illustre.

(2) Arch. de Boulogne, mss. 969, f° 19-20. Pièces justificatives, n° XVII.

(3) Arch. de Boulogne, mss. 969, f° 19-20.

œuvre d'adresse en laissant aux Boulonnais leurs droits et leurs privilèges : il se réconcilia avec les seigneurs en leur confiant des charges. C'est pour cette raison qu'on trouve alors Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, avec le titre de Lieutenant du roi.

Aussitôt que les affaires du Boulonnais furent réglées avec Louis XI, Pierre de Monchy s'appliqua à réparer les désastres occasionnés à son château de Mont-Cavrel (1). Sa fortune ne paraît pas avoir beaucoup souffert des discordes civiles, puisque l'année même de la guerre, 1477, « le seigneur de Mont-Cavrel accrut son hôtel de Montreuil d'un tènement qu'il avait acheté à Jehan le Moutonnier fournier (2) ».

Un cueilloir de l'Hôtel-Dieu, qui paraît mal rédigé sur ce point, dit que Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel « acquit » (?) cet hôtel le 17 juillet 1480 (3).

Pierre de Monchy devint un des principaux seigneurs du Boulonnais. Aussi en 1484, la noblesse l'envoya comme son représentant aux Etats-Généraux que le roi avait convoqués à Tours (4), où il figure avec le titre de « Lieutenant du roi en Picardie (5) ». Dans cette réunion des Etats-Généraux du royaume, le seigneur de Mont-Cavrel fut un de ceux qui se prêtèrent le plus aux intentions de Louis XI pour réaliser ses projets et affermir l'autorité royale.

(1) Mariette, op. cit.

(2) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil. — Communication de M. Braquehay. — On se souvient que cet hôtel qui provenait des sires de Brimeux était échu à la maison de Mont-Cavrel par le mariage de Jean de Mont-Cavrel avec Jeanne de Brimeux, vers 1350.

(3) Arch. de l'Hôtel-Dieu, id.

(4) H. de Rosny, op. cit., t. III, p. 13, 14. Le représentant du Clergé était l'abbé de Longvilliers, et celui du Tiers-Etat, Jean Le Grand, seigneur de Trie.

(5) Moreri, loc. cit. Braquehay, *Sainte Austreberthe*, p. 46.

L'année suivante, on le retrouve avec le titre de Lieutenant du sire d'Esquerdes, Philippe de Crèvecœur, gouverneur de Picardie, Sénéchal et baron du Boulonnais. Ce dernier ne pouvant résider dans tous les endroits dont il était gouverneur, confiait souvent ce soin au seigneur de Mont-Cavrel, son lieutenant, « dont la prouesse lui était connue ». Toutefois, on les trouve combattant ensemble au siège de Saint-Omer, à la prise de Renescure et de Théroüanne qui rentrèrent sous la domination française (1486-1487).

En 1486, messire Pierre de Monchy, chevalier, seigneur de Mont-Cavrel, conseiller et chambellan du roi, reçoit par manière de pension 300 livres (1).

Le 5 mai 1482, Pierre de Monchy, « chevalier, seigneur de Montcavrel, dinessent et de Broutelles », prend à cens et rente de l'abbaye de Dommartin plusieurs pièces de terre et de prés et des tourbières situées à Monchy, contenant en tout 27 mesures et 34 verges. Il déclare que « par ce dit baillement n'est arogué à la justice desdicts religieux ne à la mienne, ains demeure la justice quant à eux et à mi en la manière que iceux religieux et moy auons usé parcideuant ; et du tout selon les lettres desdicts religieux estant deuers eux et les miennes estant deuers moy (2) ».

Après la mort de Louis XI, le sire d'Esquerdes reçut la mission de défendre le Boulonnais contre les nouvelles tentatives des Bourguignons qui, aidés des Anglais

(1) Recepte de Jean de Monceaux, receveur général de Picardie, du 1^{er} oct. 1485 au dernier septembre 1486. — Nouveau d'Hoziér, B. N., vol. 239. Extraits tirés de Clairembault. De même, en 1493 et 1494, Pierre de Monchy est nommé entre ceux qui avaient pension du roi. (P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. VII, p. 556.)

(2) Ces lettres sont celles que nous reproduisons aux pièces justificatives, nos III, V, VI et VII. — Grand Cartulaire de Dommartin, t. II, f^o 414.

et des Allemands, voulurent reprendre les villes et les châteaux qu'ils avaient perdus. Un certain nombre de paysans boulonnais passés dans les rangs ennemis favorisèrent ce complot pour la reprise de Saint-Omer. Le sire d'Esquerdes accourut au secours de la ville. Il y eut siège et bataille. Malgré une défense opiniâtre, la place fut reprise par les Bourguignons. Parmi ceux qui combattirent avec le plus de courage dans les rangs de l'armée française on cite « un Mont-Cavrel resté prisonnier des Allemands (1488) (1) ». Il s'agit très probablement de Pierre de Monchy.

Au siège de Saint-Omer on vit des Boulonnais du roi et des Boulonnais de l'armée bourguignonne, se trouver en face sur le champ de bataille. Toutefois la chronique confond dans un hommage commun « tous ces bons compagnons de la même terre, de leur première enfance incitez aux armes... et se conduisant fort honnestement en ceste besongne (2) ».

Par suite de l'agitation continuelle qui les tenait éloignés de leurs châteaux, les seigneurs du Moyen-Age qui n'avaient guère, non plus, le temps de s'occuper de leurs terres, suivirent l'exemple des chefs francs. Dès le XIII^e siècle, ils commencèrent à construire des fermes conformes à la méthode adoptée de nos jours. La disposition générale de ces bâtiments était subordonnée au terrain, aux besoins particuliers et à l'orientation. Souvent la ferme était une agglomération d'un corps de bâtisses séparées les unes des autres, le tout enclos de fossés et de murs. Quelquefois la ferme était fortifiée ; les murs d'enceinte étaient garnis d'échauguettes

(1) H. de Rosny, *op. cit.*, t. III, p. 9.

(2) *Id.*

ou de tourelles. Ces bâtiments prirent le nom de « ménage » (1). Il n'est guère de seigneurie importante qui n'eût son « ménage » pour la culture de ses terres (2).

Les anciens seigneurs de Mont-Cavrel suivirent ce mouvement. C'est à eux qu'il faut faire remonter l'origine de la ferme connue actuellement sous le nom de Ménage d'Alette et qui jusqu'au xvii^e siècle porta le nom de Ménage de Mont-Cavrel (3).

D'autre part, nous savons que les anciens seigneurs étaient obligés d'entretenir à leurs frais, en temps de paix comme en temps de guerre, un certain nombre de troupes. Cet entretien occasionnait parfois des charges considérables et lourdes à supporter, surtout quand, aux frais nécessités par la subsistance des troupes, se joignaient les ravages et les pertes causées par l'invasion des ennemis.

C'est pour cette raison que par acte du 4 janvier 1487 passé devant Guilbert d'Ostrel et Guillaume de Lespinoy, auditeurs à Montreuil, « hault et puissant seigneur messire Pierre de Monchy, chevalier, seigneur de Mont-Cavrel, de Broutelles et d'Inxent, bailla à rente héritable et perpétuelle à Guillaume Herbert, les manoirs,

(1) Du mot latin du moyen-âge *masnagium*, qui a un sens dérivé de celui du mot classique *mansio*, demeure.

(2) Pour ne parler que de notre région, en dehors du Ménage de Mont-Cavrel, il y avait le Ménage d'Engoudsent, le Ménage de Brimeux, le Ménage de Contes, le Ménage de Nempont... dont les noms sont restés populaires.

(3) C'est à cette époque que remonte l'origine du hameau actuel des Etenettes dépendant du territoire de Mont-Cavrel et qui, jusqu'au xvi^e siècle fit partie d'Alette. En effet le mot « Etenettes, Tenettes, Zetenettes » selon qu'on le trouve dans les anciens titres vient du mot *tenement* terme autrefois usité pour désigner les métairies dépendantes d'une seigneurie. Dans l'origine, les Etenettes étaient l'agglomération des habitations et l'ensemble des terres attenant au château de Mont-Cavrel dont elles dépendaient.

maisons, édifices, pasties, terres labourables et prés, que l'on nomme le Maisnage de Mont-Cavrel (1) ».

Le 8 novembre 1475, Pierre de Monchy avait épousé Marguerite de Lannoy, fille de Gilbert, seigneur de Wil-lerval, et d'Elisabeth de Drinkam (2). De ce mariage, il eut quatre enfants.

1° Jean III du nom, qui hérita du domaine de Mont-Cavrel et continua la postérité de sa famille.

2° Jehanne, qui, le 26 janvier 1487, épousa Hugues dit Hutin, seigneur de Miraumont, écuyer. Elle mourut sans enfants et sa succession revint à Nicolas de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, son petit-neveu (3).

3° Michelle, qui épousa en premières noces Galois Blondel, baron d'Argoules, et en secondes noces Jean de Rochebaron, seigneur de Lignon (4).

4° Hugues, qui fut seigneur d'Aussennes et, qui en

(1) Parchemin original ; arch. de M. le chevalier Enlart de Grandval, propriétaire du Ménage d'Alette et descendant direct des Helbert. — Pièces justificatives, n° XVIII.

La ferme du Ménage d'Alette, dont il est ici question, est située sur le plateau qui domine au sud la vallée de la Bimoise, à droite de la route de Montreuil à Fruges. La porte d'entrée de la grande cour est surmontée d'une sorte d'échauguette, transformée en pigeonnier mais qui a pu servir autrefois de défense. Le corps du logis construit en briques cuites au bois, avec un cordon en grès formant encadrement à la porte d'entrée, présente à droite une tourelle en encorbellement. Une girouette avec fleurs de lys domine le toit. Des ancrs en fer forgé dessinent sur la façade la date de 1624 avec le mot HELBERT. — Il s'agit d'Anthoine Helbert, descendant de Guillaume, qui remplaça les anciens bâtiments par la construction qui existe encore aujourd'hui.

Autour de la ferme du Ménage, existaient autrefois d'autres constructions dont on a retrouvé des vestiges, entr'autres des tuiles qui par leurs dimensions et leur poids extraordinaires accusent certainement une époque très reculée, et qui ont été déposées au musée départemental.

(2) Voir pièces justificatives, n° XIX.

(3) Bib. nat., Pièces originales, 1992. Transaction du 14 février 1513 (v. st.) entre Nicolas et Hugues de Monchy, chevalier, seigneur d'Aussennes, son oncle.

(4) Plusieurs tableaux généalogiques conservés au Cabinet des titres, Bib. nat., font de Rochebaron le premier mari de Michelle et de Blondel le second.

1514, épousa Jeanne, dame de Gouy. L'une de ses deux filles, Claude de Monchy, fut abbesse du monastère de Ste-Austreberthe de Montreuil (1). Elle prit possession de la chaire abbatiale après la mort de Marguerite de Gourlay (1568). Elle avait alors 54 ans d'âge et 34 ans de profession religieuse. Elle mourut le 10 décembre 1583 avec un grand renom de piété et après avoir montré un zèle peu ordinaire pour le bien du monastère... (2).

Pierre de Monchy, mourut en 1490. Sa femme Marguerite de Lannoy était morte le 10 août 1479 (3).

Les seigneurs étaient profondément religieux. A cette époque, ils étaient les premiers à réclamer les prières de l'Eglise pour le repos de leur âme, donnant par là au peuple un salutaire exemple de foi et de charité. On trouve leurs noms en tête des anciens obituaires ou nécrologes.

Pierre de Monchy fonda un obit dans l'église d'Alette pour lui et pour sa mère. Cette fondation est ainsi signalée dans un ancien nécrologe de 1588 :

« May : Le lendemain des festes de Penthecoustes, ung obit solempnel à diacre et soub-diacre pour deffunct Pierre de Monchy, en son vivant seigneur de Mont-Cavrel et pour madame Jehenne de Mont-Cavrel, sa mère ».

(1) Moreri, loc. cit. L'abbaye de Sainte-Austreberthe, fondée d'abord à Marconne en 660 par Badefroid, comte d'Hesdin et sainte Framcheilde, père et mère de sainte Austreberthe, fut ravagée pendant l'invasion des Normands. Les religieuses vinrent se réfugier à Montreuil où elles élevèrent un nouveau couvent qui fut plusieurs fois détruit et restauré. Devenu propriété nationale à la Révolution, il a conservé son ancien cachet monastique. Les bâtiments appartiennent à la ville de Montreuil. Après avoir servi de Collège pendant 80 ans, sous le nom de Pensionnat de Sainte-Austreberthe, ils ont été transformés en Ecole primaire supérieure en 1900. — Voir Aug. Braquehay, *Essai historique sur l'abbaye de Sainte-Austreberthe*.

(2) Aug. Braquehay, op. cit., p. 46.

(3) Bib. nat. *Dossiers Bleus*, vol. 253, Monchi.

Pour cette fondation Pierre de Monchy avait affecté une rente de XXVI sols parisis, constituée sur une pièce de terre située près de la place d'Alette et occupée par Jehan Grenier en 1588.

Il fit encore pour lui et pour sa femme une autre fondation ainsi signalée dans le même obituaire :

« Aoust : Le lendemain du jour de Saint-Laurens XI^e du dict mois, ung obit solempnel à diacre et soub-diacre pour deffunct Pierre de Monchy, en son vivant chevalier seigneur de Mont-Cavrel et pour Margueritte de Lannoy (1) ».

Un vieil obituaire de l'église d' « Emy soub Mont-Cavrel » indique « ung obit chanté le jour de St-Hubert pour messire Pierre de Monchy (2) ».

Jean III de Monchy (1490-1512)

Jean III de Monchy, né le 12 janvier 1469 (3), seigneur de Mont-Cavrel, maître d'hôtel du roi, suivit l'exemple de son père et pour les mêmes raisons donna également à rente au « sieur Guilbert Dubois, médecin à Montreuil », le fief d'Hérembault (4).

(1) Arch. paroissiales d'Alette.

(2) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel. On peut remarquer que la dévotion à saint Hubert existait déjà à cette époque à Mont-Cavrel et qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La fête de saint Hubert se célèbre chaque année le dimanche qui suit la Toussaint. Elle est l'occasion d'un pèlerinage auquel prennent part les fidèles de Mont-Cavrel et des villages voisins.

(3) Bib. nat. *Dossiers Bleus*, vol. 463. Monchi.

(4) Arch. de M. Roger Rodière. — Comm. de M. Le Cat. — Voir pièces justificatives, n° XX. — De la famille Dubois, la terre d'Hérembault passa à la famille Le Sergeant en 1528 ; en 1696 à la famille de Longavesne ; en 1722 à la famille Roubier qui la posséda jusqu'en 1864, époque de la mort de M. Roubier d'Hérembault, député, son dernier descendant, qui la transmit à la famille Lereuil d'Hesdin, d'où elle passa à la famille de Contes qui la possède actuellement.

Il arrentit également les terres de Montéchor et du Camp du Carne qui, jusqu'à cette époque, avaient fait partie du domaine de Mont-Cavrel.

Le choix que le roi Louis XII avait fait de Jean III de Monchy pour le placer à la tête d'une compagnie de chevaux-légers qu'il avait établie en garnison à Montreuil (1500) (1), prouve évidemment la haute situation et la bonne renommée du seigneur de Mont-Cavrel qu'on trouve aussi avec le titre de « Maître d'hôtel du roi ».

Le Boulonnais a toujours été l'objet d'une attention spéciale de la part des rois de France. Aussitôt monté sur le trône, Charles VIII avait autorisé cette province « à entretenir, garder et observer ses beaux privilèges, coutumes et usages octroyés par les feux comtes de Boulogne » (1483) (2). Il leur donna bientôt une nouvelle preuve de sa sollicitude, qu'il accorda du reste à plusieurs provinces du royaume. Il ordonna de transformer en un code écrit toutes les coutumes particulières reconnues utiles après un examen équitable. Les lettres que le roi adressa à cette occasion aux Boulonnais prescrivirent que « les usages, coutumes et styles de la sénéchaussée et comté de Boulogne fussent rédigés par écrit, interprétés et accordés par les praticiens, coutumiers et gens de bien ». Ces lettres étaient datées du 16 janvier 1494. Les représentants des trois états se réunirent aux officiers du roi. De leurs délibérations sortit l'adoption d'un corps de loi consacrant les droits, privilèges et coutumes de la province. Le procès-verbal de cette rédaction, fut terminé et signé le 16 décembre

(1) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel.

(2) H. de Rosny, *op. cit.*, t. III, p. 12.

1495. Parmi les signataires appelés à délibérer cet acte mémorable, le premier monument coordonné de notre législation, on cite Jean de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel qui avait été le premier élu par la noblesse boulonnaise pour la représenter à ces importantes délibérations (1).

On peut conclure de là que les seigneurs de Mont-Cavrel n'étaient pas seulement des guerriers courageux, mais aussi des juristes instruits ayant l'estime et la confiance de leurs contemporains.

Ces faits nous font regretter les lacunes que l'histoire du Boulonnais laisse sur leur vie.

Jean III de Monchy mourut en 1512. Voici dans quelle circonstance. Une alliance connue dans l'histoire sous le nom de « sainte Ligue » s'était formée entre le pape Jules II, Ferdinand, roi d'Espagne, Henri VIII, roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses. Elle avait pour but de chasser les Français de l'Italie. Dans les rangs de l'armée française commandée par Gaston de Foix, se trouvait un corps de Boulonnais et de Picards que le roi avait fait lever et dont il avait confié le commandement « au sire de Mont-Cavrel », Jean III de Monchy, qui, dans cette campagne, grâce à sa bravoure personnelle et au courage des troupes qu'il commandait, contribua pour une grande part à la prise de Brescia et de Bologne. Le 11 avril, les armées se rencontrèrent à Ravenne. Après une lutte acharnée, la victoire resta aux Français, mais elle fut attristée par la mort de Gaston de Foix et du sire de Mont-Cavrel, qui, avec son corps de Boulonnais

(1) Henry, *Essai topographique du Boulonnais*, p. 292-298. — H. de Rosny, *op. cit.*, t. III, p. 29.

avait contribué pour une grande part au succès. Tous les deux trouvèrent la mort en poursuivant les ennemis (1).

Nicolas de Monchy qui servait sous les ordres de son père pendant cette guerre d'Italie, revint en France pour recueillir la succession de la seigneurie de Mont-Cavrel.

A sa mort, Jean III de Monchy était seigneur de Mont-Cavrel, Emy, Alette, Toutendal, Avesnes, Inxent, Sorrencq, Plauville, Broutelles (2) Aussennes (3), Fordres....

Jean III avait épousé le 26 mai 1490 (alias 3 juillet) Anne Picard, fille de Guillaume, seigneur d'Estelan et de Radeval, grand bailli et gouverneur de Rouen, premier maître d'hôtel du roi, et de dame Jeanne de la Garde.

De concert avec sa femme, Jean III de Monchy testa le 1^{er} mars 1508 en faveur de Nicolas de Monchy son fils aîné (4).

Anne Picard survécut longtemps à son mari. Ainsi le 17 octobre 1532, « Moy Anne Picquart Dame douairière de Montcavrel, confesse avoir reçu de Maistre Loïs de Blondel les droix seignouriaux quy appartiennent à mon filz Jacques de Monchy Sgr d'Iquescent, à cause d'ung sourcens.... » Signé Anne Picart (5).

Anne Picart vivait encore en 1535, comme on le verra plus loin. Elle donna à son mari six enfants.

1° Nicolas de Monchy, qui hérita de la terre de Mont-Cavrel.

(1) H. de Rosny, op. cit., t. III, p. 39. — Moreri, op. cit.

(2) Broutelles ou Brutelles en Picardie.

(3) Aussennes, seigneurie très importante dépendant de la châtellenie de Saint-Valery.

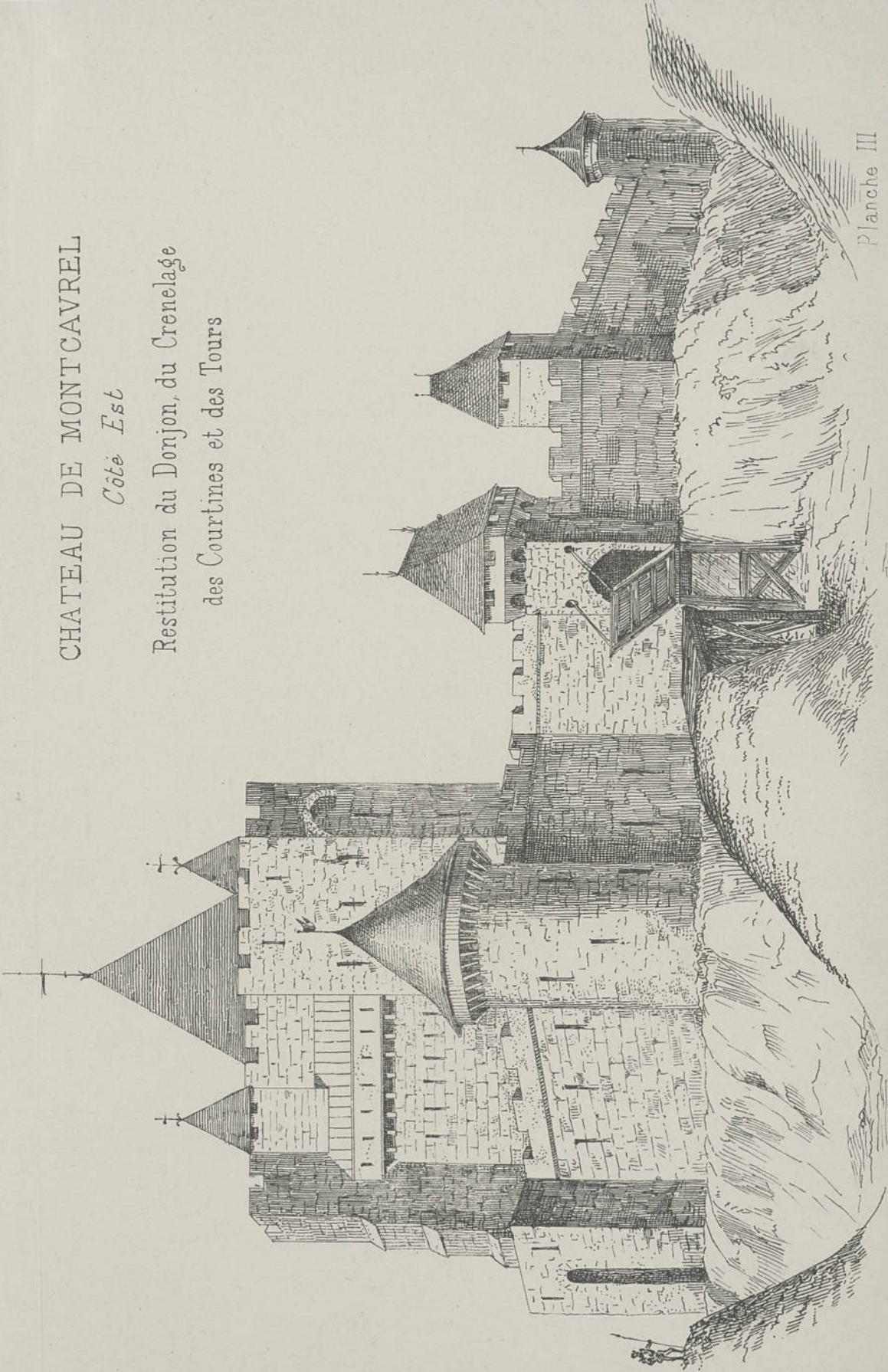
(4) Bibl. nat. Dossiers Bleus, vol. 453.

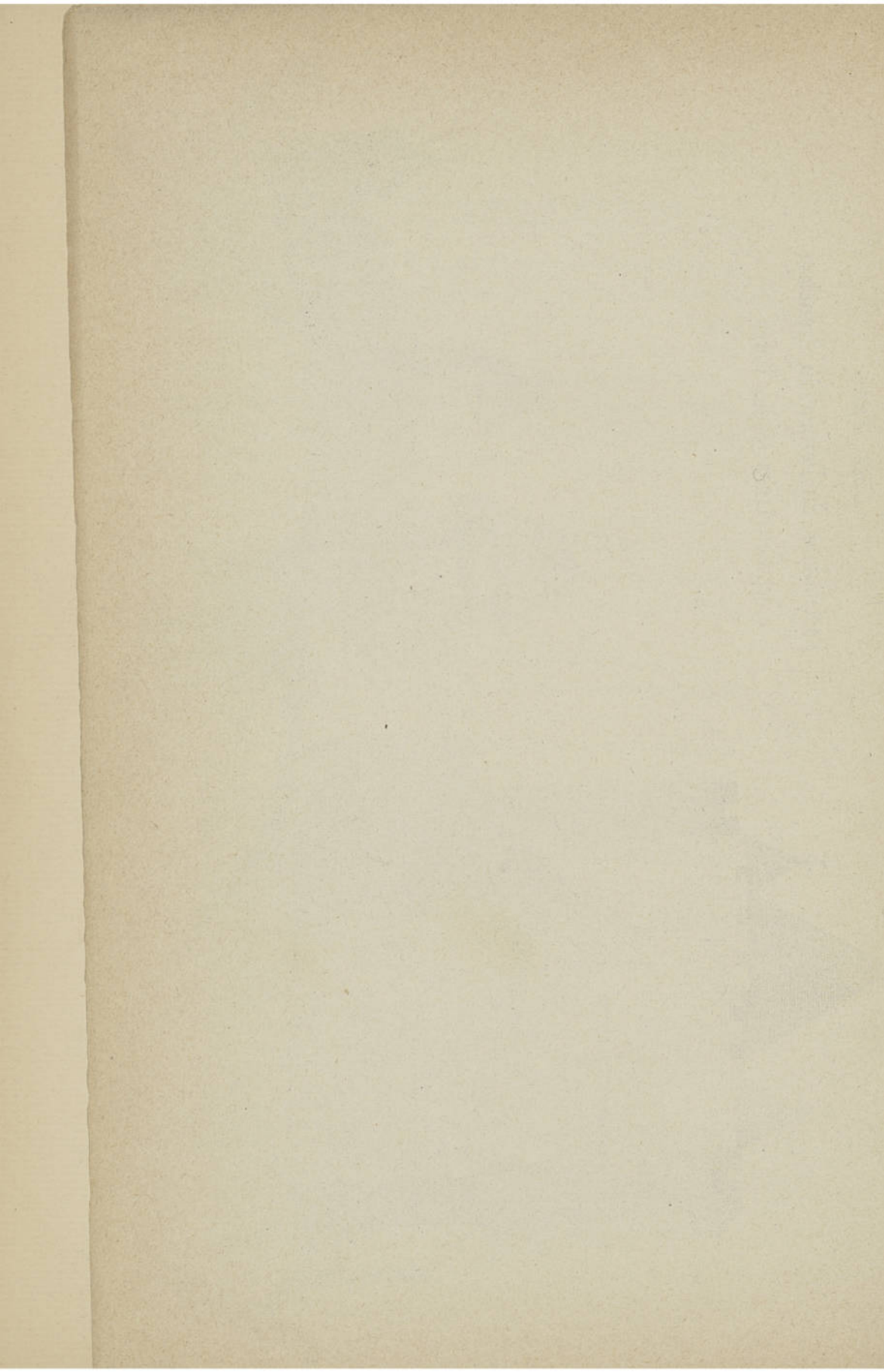
(5) Original sans sceau, Bib. nat., Pièces originales, vol. 1989.

CHATEAU DE MONTCAVREL

Côté Est

Restitution du Donjon, du Crenelage
des Courtines et des Tours





2° Jacques, qui fut seigneur d'Inxent et d'Aussennes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine et gouverneur de la ville de Laon. Il a donné naissance à la branche des Monchy d'Inxent et de Cavron (1).

3° Claude ou Claudine, qui épousa Philippe de Wissocq, seigneur de Gapennes, de Tamai et de Bomi, veuf d'Antoinette de Bernemicourt.

4° Françoise, mariée à Jehan de la Haulle, seigneur de Grimonville. Devenue veuve, Françoise de Monchy testa pardevant notaires à Montreuil, à la date des 2 mai 1562 et 11 octobre 1578 (2).

5° Anne, qui fut religieuse de la Chartreuse de Gosnay, près Béthune. Elle recevait de sa famille une rente signalée en ces termes sur le cueilloir des rentes en 1544 : « Dame Anne de Monchy ditte de Mont-Cavrel, par lettres passées sous le signe de Noble Dame Anne Picard vefve de Noble homme Jehan de Monchy seigneur de Mont-Cavrel, doibt avoir 25 livres de rentes viagères à deux termes par don fait par icelle vefve sa mère. Ce que a recognut noble homme Nicollas de Monchy Sgr. de Mont-Cavrel et de Broutelles soubz l'obligation de tous ses

(1) C'est à cette époque que la seigneurie d'Inxent fut détachée de celle de Mont-Cavrel. Elle fut donnée en mariage à Jacques de Monchy qui épousa Madelaine de Bossu. De ce mariage sortit entre autres enfants Louis de Monchy, seigneur d'Inxent, marié en premières noces à Anne de Vaudricourt, et qui, avec ses deux enfants Nicolas et Claude, donna à l'église d'Inxent une cloche sur laquelle on lisait cette inscription :

LOVIS DE MONCHY SEIGNEVR D'INGSENT ET NICOLLAS ET CLAVDE DE MONCHY ENFFANS DE LVY ET DE FEVE DAMME ANNE DE WAVDRICOURT SA FEMÉ A DONNÉ LE NOM A CESTE CLOCHE ANNE EN LAN MIL V^o QVATRE VINGT ET VI. ET NOVS FONDIT ANDRIEN MVNIER AVECT — GVILLAVME NOVEL ESTOIT RECHÉVEVR D'INGSENT (Arch. paroissiales de Recques).

— On voit encore à Inxent une partie de l'ancienne ferme seigneuriale bâtie sous Louis de Monchy et sur laquelle on lit la date de 1571.

(2) Minutes de Malingre et Benault, notaires à Montreuil.

biens, seigneuries...» Anne de Monchy mourut à Gosnay en 1568 (1).

6° Jeanne qui fut religieuse de Saint-François dite « Sœur grise » de Montreuil (2).

La vie des anciens seigneurs, si exemplaire au point de vue des services publics rendus à la religion et à la France, ne fut pas toujours irréprochable au point de vue privé.

En dehors de ses enfants légitimes, Jean III de Monchy eut un fils naturel connu sous le nom de « Charles, bâtard de Monchy, ou de Mont-Cavrel » dont la mère est restée inconnue. Il répara sa faute dans la mesure du possible. Il fit donner une éducation soignée à son enfant illégitime, que l'on retrouve plus tard avec le titre

(1) « Obiit soror Joanna (sic) de Monchy in domo monialium Gosnay » (Carta Capituli generalis Cartusiae, anno 1568. Comm. de Dom Courtray, chartreux.)

Une double particularité se présente dans l'histoire de la Chartreuse de Gosnay à cette époque : 1° la plupart des religieuses appartenaient aux principales familles du pays : ainsi on trouve Margueritte de Houchin, prieure, Marguerite de Licques, célerière, Robinette de Cuinchy, Bonne de Belleforière, Ysabeau de Wignacourt, Anthoinette de Boubers, Anthoinette de Prouville, Marie de la Follie, Charlotte de Nédonchel, Anne de Monchy Mont-Cavrel, Jacqueline Doresmieulx... ; 2° la plupart des religieuses recevaient une rente de leurs familles. Le cueilloir des rentes rédigé au mois de janvier 1544 (v. s.) par Nicolas de Bray, religieux chartreux, commence en ces termes : « S'ensuit la déclaration des deniers et de dons ou rente viagère que les parens et amis des Religieuses et filles de céans donnent à la vie d'icelles pour supporter la petite fondation ; desquelz dons ou assignations susdites se font lettres en plusieurs sortes : aucuns donnent la jouissance de quelques terres, pretz ou heritaige à vie de la religieuse ; aucuns assignent certaines rentes sur tous leurs seigneuries et héritaiges ; aucuns promettent seulement souz leur signature fournir par manière de don la ditte rente ; aucuns promettent souz leur signature, créer la ditte rente et n'en font rien... » (Arch. du Pas-de-Calais, fond Gosnay. Registre aux rentes).

(2) Moreri, op. cit., art. Monchy. « Les sœurs grises » ou « sœurs noires » appelées aussi « Religieuses de sainte Catherine » étaient du Tiers-Ordre de saint François. Elles avaient été appelées à Montreuil en 1467, pour y soigner les pestiférés : leur maison-mère était à Saint-Omer. (Aug. Braquehay, *Les Etablissements hospitaliers à Montreuil*).

de chevalier de l'ordre du Roi et enseigne d'une compagnie de gendarmes (1).

En 1513, au siège de Théroouanne par les Anglais et les Impériaux, « le bâtard de Mont-Cavrel » servait sous Antoine de Créquy, seigneur de Pont-Remy. En 1525, il fut aussi homme d'armes sous le duc de Vendomois (2).

Dans les comptes du Baillage d'Hesdin pour 1511-1512, on relève la mention suivante : « De Charles, Bastard de Mont-Cavrel, procureur de Nicolas de Moncy, seig^r de Montcavrel, pour relief d'un fief à Amy, succédé aud. Nicolas par le trespas de Mess. Jehan de Moncy, chev^r., s^r. de Montcavrel, son père, 3 sols (3) ».

Le 22 janvier 1548, vieux style, Charles, B[âtard] de Montcavrel, enseigne de la compagnie de 40 lances de M. de Créquy, figure à une revue de cette compagnie à Hesdin (4).

Enfin le 15 octobre 1551, « noble dame madame Claude de Wignacourt, dame de Bannas, Houppiliers, etc., dernièrement vefve de feu noble homme Messire Charles de Monchy, chevalier, bastard de Moncavrel, et auparavant vefve de aussy deffunct Anthoine de La Haye, escuier, sieur dudict lieu », comparait à Montreuil ; du premier lit, elle avait eu pour fils Philippe de La Haye, mineur en 1551 (5).

D'après plusieurs tableaux généalogiques, conservés au Cabinet des Titres, Charles de Monchy, fils naturel

(1) De Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu*, p. 704.

(2) E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, p. 1016.

(3) E. de Rosny, *op. cit.*, t. IV, p. 349.

(4) Abbé Fromentin, *Fressin*, p. 61.

(5) Minutes de Jhérome de Noielle et Jehan Postel, notaires à Montreuil. (Etude de M^e Plesse). Voir aux pièces justificatives, n^o XXI, plusieurs quittances de ses gages, comme enseigne de la compagnie de Créquy, données par le Bâtard de Montcavrel, de 1535 à 1549.

de Jean, s^r. de Mont-Cavrel, fut chevalier de l'ordre du Roy, et épousa : « 1^o l'héritière de Cocove, près Ardres : 2^o la grand'mère de M. de Landrethun ; 3^o M^{lle} de La Haye Baynast. » Dont (je ne sais de quel lit) un fils qui fut seigneur de Grébaumesnil, épousa N... de La Haye, nièce de sa belle-mère et fille du sieur de Baynast, et laissa postérité (1).

Nicolas de Monchy (1512-1535)

Il y a peu de documents sur Nicolas de Monchy. Il était né le 16 mars 1494 (2). Le 6 février 1514, il est cité avec les titres « d'escuier, seigneur de Mont-Cavrel et de Broutelles (3) ». En 1522, il recevait une pension du Roi (4).

C'est en 1521 que commença la malheureuse guerre avec Charles-Quint, souverain des Pays-Bas, auquel s'était joint Henri VIII, roi d'Angleterre. Le Ponthieu et le Boulonnais furent de nouveau en proie à de terribles ravages. Pendant cette guerre, Nicolas de Monchy eut souvent à défendre son château de Mont-Cavrel dont l'importance continue en faisait un objet d'attaques fréquentes de la part des ennemis.

De nombreux dégâts furent causés au château et dans toute l'étendue de la seigneurie de Mont-Cavrel, non seulement par les soldats allemands et anglais, mais aussi par les armées françaises qui « ravagèrent tous les

(1) Bibl. nat., Cabinet d'Hozier, vol. 240. — P. Anselme, op. cit., tome VII, p. 556.

(2) Bib. nat. Dossiers Bleus, vol. 453. Monchi.

(3) Bib. nat., Pièces originales, vol. 1989.

(4) Suivant un compte de Jean Ruzé (P. Anselme, op. cit., tome VII, p. 556).

villages et hameaux qu'ils rencontrèrent. Le comptable de la Chambre des aides fait observer qu'on ne pouvait plus y recevoir d'aides, attendu que toutes ces localités avaient été détruites et qu'il n'y restait plus personne (1).

Ces villages et hameaux situés dans les bailliages d'Arras, de Bapaume, d'Hesdin, dans les comtés de Saint-Pol et une partie du Boulonnais, étaient au nombre de 168 parmi lesquels on cite :

« Aix-en-Issart, *Alette*, Avesne-en-Boulonnais, Beau-rain-le-Château, Berck, Bois-Saint-Jean (2), Clenleu, Dommartin, Dourier, Estréelles, Humbert, Marent, Marenla, Maresquel, Marles, Merlimont, Saint-Denœux, Sempy, Verthon... (3). »

L'église d'Alette, comme tant d'autres de la région, eut beaucoup à souffrir des ravages causés par les ennemis. Nicolas de Monchy la fit restaurer à ses frais. Le souvenir de cette restauration est conservé à la voûte du clocher, où se trouve un écusson mi-parti Monchy et Ailly. Ce sont les armes de Nicolas de Monchy et de Jossine d'Ailly son épouse (4).

Les hommes de guerre commis à la garde de la Picardie et du Boulonnais faisaient des prodiges de valeur pour la protection du pays contre des ennemis dont le nombre ne faisait qu'augmenter. Antoine de Créquy, seigneur de Pont-Remy, qu'on surnommait « le Hardi » parce que « jamais il ne trouva entreprise trop hasardeuse », se faisait remarquer entre tous par son dévouement. Parmi

(1) L. Bresin, *Chronique d'Artois*, p. 273.

(2) Bois-Saint-Jean est maintenant une ferme située commune de Wamin, près d'Hesdin.

(3) L. Bresin, op. cit., p. 274.

(4) Les armes de Monchy sont de gueules à trois maillets d'or ; celles d'Ailly sont de gueules à deux branches d'alisier posées en couronne et double sautoir d'argent, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.

ceux qui combattaient sous ses ordres, on cite en 1523, Nicolas de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, qui aida à fournir des vivres à la ville de Théroouanne.

La paix signée le 5 juillet 1529 à Cambrai, entre Charles-Quint et François 1^{er}, avait une réelle importance pour Nicolas de Monchy et sa seigneurie de Mont-Cavrel, puisqu'elle « laissait au roi de France la cité de Théroouanne avec ses dépendances ainsi que le Boulonnais et les villages de ce comté situés en Artois dont les noms suivent : Ligny, Nédonchel, *Halette* (1), Saint-Michel-en-Orthois, Herly, Ergny, Aix, Avesnes-vers-Montreuil, Estrée, Estréelles, Marles, Sempy, Roque, Alembon (2) et le secours nommé Bimont, Neuville, et Thiembronne, en tout dix-sept villages (3) ».

Tous ces villages furent particulièrement désignés afin de prévenir toute discussion ultérieure sur leur nationalité.

Par ce traité, Alette et le château de Mont-Cavrel qui avaient été un moment au pouvoir de Charles-Quint rentrèrent sous la domination française.

Sur ces entrefaites, Nicolas de Monchy eut un procès avec sa sœur Claude, veuve et douairière du seigneur de Gapannes, qui lui réclamait sans doute le paiement de sa dot. Le sénéchal du Boulonnais donna raison à la demanderesse ; celle-ci transféra ses droits à sa mère Anne Picart et à son frère Jacques de Monchy, seigneur d'Inxent, qui voulurent faire saisir la terre de Montcavrel

(1) C'est la seule fois que l'on trouve Alette écrit de cette manière.

(2) On ne comprend pas le nom d'Alembon cité en cet endroit : c'est certainement une erreur de l'auteur de la *Chronique d'Artois* qui a mis Alembon pour Clenleu, dont Bimont a toujours été le secours.

(3) L. Bresin, *Chronique d'Artois*, p. 122. — A cette liste, M. H. de Rosny, op. cit., t. III, p. 78, ajoute : Recques, Preures et Clenleu.

(acte du 11 avril 1534-35). Après de longues péripéties, ce différend fut terminé par une sentence arbitrale du 16 mars 1543-44, en faveur du seigneur d'Inxent (1).

L'histoire ne donne pas d'autres détails sur Nicolas de Monchy pendant cette période agitée de l'histoire du Boulonnais. Il parvint à un âge assez avancé et survécut à son fils François puisque nous le trouvons cité encore vivant dans un acte de 1549 qui est rapporté plus loin (2).

En 1550, lors de la rédaction des coutumes du Boulonnais, il ne comparut pas, sans doute à cause de son grand âge, et on donna défaut contre lui : il est cité avec le titre de « Messire Nicolas de Monchy, chevalier, seigneur de Mont-Cavrel (3). »

Le 25 novembre 1551, pour la même raison, Nicolas obtint dispense du service de l'arrière-ban auquel il était tenu, ou du moins il lui fut permis d'accomplir ce service à Montreuil où il faisait sa résidence depuis qu'il s'était dessaisi de la seigneurie de Mont-Cavrel en faveur de son fils. Voici le texte de la dispense qui lui fut accordée à ce sujet par le duc de Vendômois :

« Nous Anthoine, duc de Vendosmois et de Beaumont, pair de France, conte de Conversan, Marle, Armaignac et Roddès, viconte de Meaulx, et gouverneur et lieutenant général pour Mgr le Roy ès pays de Picardie, Boullenoys et Arthois. Certiffions à tous quil appartiendra que considérant lancien aage de nostre cher et bien amé Nicolas de Monchy, ch^ler s^r de Montcavrel et aussy les bons et agréables services quil a cy devant

(1) Voir pièces justificatives, n° XXII.

(2) Voir pièces justificatives, n° XXVI.

(3) Coutumes générales de la sénéchaussée et comté de Boulonnois. Procès-verbal. Edition Battut, 1761, p. 164.

faictz à mon dict seigneur le Roy et où il continue encoires. Nous avons pour ces causes et aultres considérations à ce nous mouvans permys et accordé, permeccons et accordons audict s^r de Montcavrel quil fera et exercera dedens la ville de Monstrœul le service en quoy il pourroit estre tenu pour raison de l'arrière-ban. Sy donnons en mandement à tous baillifz, seneschaulx, prévostz et tous aultres qu'il appartiendra en nostre dict gouvernement que ledict s^r de Montcavrel ilz facent, sceuffrent et laissent joïr de ceste présente nostre permission sans en ce luy donner ne souffrir estre donné en ses terres et biens aucun empeschement jusques ad ce que aultrement en soit ordonné par mondiet sg^r le Roy ou nous. Faict à Amyens le XXVI^e jour de novembre l'an 1551. Ainsi signé : Anthoine : plus bas est escript : par Mgr le duc, pair, gouverneur et l^e gén^{al}, signé : de Vallenciennes (1) ».

Nicolas de Monchy était mort avant le 8 février 1554-55 (2).

Le 5 octobre 1516, il avait épousé Jossine d'Ailly-Varenes, fille d'Antoine, seigneur de Varenes et de Lesdain en Cambrasis, et de Charlotte de Bournonville (3). De ce mariage on ne connaît qu'un seul enfant nommé François qui hérita de la seigneurie de Mont-Cavrel (4).

Jossine d'Ailly était, dès le 8 février 1554-55, remariée à Antoine de Boullainvilliers, sieur de Nesles, et plaidait pour son douaire contre sa belle-fille et ses petits-enfants (5).

(1) Registre du Roy de la Sénéchaussée de Boulogne, t. I, f^o 150. — Communication de M. A. de Rosny.

(2) Voir pièces justificatives, n^o XXVI.

(3) Voir pièces justificatives, n^o XXIII.

(4) Le Carpentier, Moreri, Haudiquet, op. cit., art. Monchy.

(5) Voir pièces justificatives, n^o XXVI.

Toutes les propriétés dont s'était dessaisi Jean III de Monchy et les ravages causés pendant la guerre avec les Anglais et les Impériaux avaient considérablement diminué les revenus de la seigneurie de Mont-Cavrel. Aussi son fils Nicolas eut de la peine à faire face à ses affaires. Il fut obligé dans plusieurs circonstances de faire des emprunts. Plus tard sa veuve, Jossine d'Ailly, contracta des obligations qui furent longtemps à être remboursées. Une de ces obligations amena un procès entre Messire Jacques du Biez, chevalier, sieur de Boncourt, demeurant à Beussent, créancier et Antoine de Monchy, petit-fils de Jossine, devenu seigneur de Mont-Cavrel. Une sentence de la sénéchaussée de Boulogne du 20 juin 1573, condamna Antoine de Monchy petit-fils et héritier de la dame d'Ailly, à payer deux cent cinquante (250) écus t. au sieur de Boncourt. Le seigneur de Mont-Cavrel promit de payer 406^l 5^s t. et le seigneur de Boncourt le tint quitte du reste (1).

François de Monchy (1535-1548)

Le 18 novembre 1535, Nicolas de Monchy avait marié son fils unique François à Jehanne de Vault, fille unique de Jehan de Vault sieur de Hocquincourt et autres lieux, et de Marguerite de Framécourt. Jehanne de Vault était une riche héritière ; aussi, en considération de cette belle alliance, Nicolas de Monchy abandonna-t-il à son fils, en avancement d'hoirie, sa terre et seigneurie de Mont-Cavrel... le fief de Fordes... le bois de Waudimez...

(1) Min. des notaires Allain et Postel (Etude de M^e Plesse, Montreuil).

le bois Pampelou... sa maison de Montreuil... c'est-à-dire la plus belle partie de ses biens. De son côté, la fiancée apportait en dot : la terre et seigneurie d'Hocquincourt, le fief Hémond « que l'on dict estre le Quind de Canaple », un fief noble à Saint-Thuyn, la terre et seigneurie de Monpectent en Vimeu, la maison et cense de Doulecherranne séant en la paroisse de Rebecque près Béthune, « avec un petit fief nommé Fevin tenu de la seigneurie de Rebecque (1) ».

Ce mariage faisait de François de Monchy, à son entrée en possession du domaine de Mont-Cavrel, un des plus riches seigneurs de la Picardie.

A cette époque de guerres, dont le Boulonnais était sans cesse le théâtre, entre les Français et les Anglais alliés aux Impériaux, l'histoire des seigneurs qui se succédaient au château de Mont-Cavrel offre généralement le même caractère. C'est une vie de luttes, d'expéditions, de courses qui ne leur laissait guère le temps de s'occuper des soins à donner au bon entretien de leurs domaines. Ils n'habitaient leur château que quand ils n'étaient pas quelque part à batailler.

Aussi leurs terres « ont esté longtemps à revenu et très petit proffict à l'occasion des guerres et ruynes du païs du Boullenoys et encoyres ne seront de longtemps beaucoup vailliables ».

Tout jeune, en récompense de la fidélité et du courage dont il avait fait preuve en différentes circonstances, François de Monchy fut nommé chevalier de l'ordre du roi, une des plus grandes distinctions de l'époque. On le retrouve le 15 mars 1547 (v. st.) comme porte-guidon

(1) Registres du Roi, de la sénéchaussée de Boulogne, t. I, fo 8, v^o et suivants. Voir pièces justificatives, n^o XXIV.

de la compagnie de quarante lances des ordonnances du Roi, que commandait Monsieur de la Rochepot. Son sceau appendu à une quittance d'une année de ses gages, est de forme ronde et mesure trente-cinq millimètres de diamètre. L'écu représente trois maillets à un lambel, timbré d'un heaume, et cimé d'une tête de maure, deux lions comme supports, avec cette légende :

.. ançois de monchi (1)

L'année suivante, 21 janvier 1548 (v. st.), il donne également quittance de cent livres tournois pour ses gages de porteur de guidon (2).

L'hiver de 1544 se fit sentir avec une rigueur extrême qui causa de grands ravages dans toute l'étendue de la seigneurie de Mont-Cavrel (3). Mais ce n'était là qu'une faible épreuve à côté d'une des plus violentes attaques dont le souvenir nous a été transmis et qui devait enlever pour toujours au vieux manoir de Mont-Cavrel son caractère féodal.

La paix entre Charles-Quint et François I^{er} n'avait pas été de longue durée. Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie dont l'influence avait été si efficace pour amener la paix de Cambrai, étaient mortes en moins d'un an (1531). La guerre fut de nouveau déclarée à l'occasion du duché de Milan. Une alliance contre la France fut conclue entre Henri VIII et Charles-Quint. Le Boulonnais fut le théâtre de nouvelles luttes. Débarqué à Calais avec une armée nombreuse, Henri VIII donna au duc de Norfolk l'ordre d'aller assiéger Montreuil.

(1) Clairembault, Titres scellés, vol. 180, Bibl. nat., Cabinet des Titres, loc. cit. — Belleval, *Sceaux du Ponthieu*, n° 511.

(2) Bib. nat., Pièces originales. vol. 1989.

(3) Arch. de M. Minet.

Celui-ci se mit en route, suivant le grand chemin de Calais, Ardres et Montreuil. Des troupes allemandes et espagnoles se joignirent à lui. Arrivé devant Montreuil, il y rencontra une résistance imprévue. Tous ses efforts échouèrent contre la constance du maréchal du Biez, qui avait le commandement de la place. C'est alors que pour se venger, le duc de Norfolk, qu'Henri VIII était venu encourager par sa présence, se jeta sur le bourg d'Emy qu'il pillait et livra aux flammes au point de ne plus y laisser que des ruines. De cette localité qui formait « un bourg important ayant foire et marchez » il ne resta que quelques maisons et une partie de l'église dont la tour gothique et la nef furent à peu près détruites (1).

Les marchés qui se tenaient à Emy depuis des siècles furent transportés à Hucqueliers où ils ont encore lieu (2).

D'Emy, le duc de Norfolk tourna sa fureur sur le château de Mont-Cavrel que ses habitants furent impuissants à défendre et qui fut en partie détruit.

C'est à ce siège qu'il faut faire remonter les boulets en fer retrouvés à différentes époques dans les alentours du château.

La tradition locale prétend qu'Henri VIII présida lui-même à ce désastre qu'il avait ordonné : on montre encore la route qu'il aurait suivie en retournant à Boulogne après la destruction d'Emy et du château de

(1) En 1715, l'archidiacre Abot, visitant l'église de Mont-Cavrel, dit que « la nef [est] détruite depuis longtemps » (Arch. du Pas-de-Calais, G. 36, f° 24 v°). Cette destruction, déjà ancienne au commencement du xviii^e siècle, avait eu lieu sans doute au milieu du xvi^e, comme nous le rapportons.

(2) Baron de Calonne, Dictionnaire hist. cité, p. 122. — Registre paroissial de Mont-Cavrel.

Mont-Cavrel. C'est le petit chemin vert qui se trouve à droite au sommet de la route actuelle de Mont-Cavrel à Recques (1).

Alette eut sa grande part de ruines. Son église fut saccagée ; la vieille tour octogone fut fortement endommagée ; la nef avec ses fenêtres ogivales fut en partie détruite (2).

A une distance d'environ 1200 mètres du château de Mont-Cavrel, dans la direction d'Alette, se trouvait le château de Montfort habité par la famille Mareschal de Montfort. Il eut le même sort que le château de Mont-Cavrel, avec cette différence que de cet ancien manoir il reste à peine quelques vestiges. Son emplacement, nivelé depuis longtemps et livré à la culture, ne laisse plus voir que la trace des fossés autour d'un léger monticule où fut autrefois ce château dont le souvenir est toujours vivant chez les habitants d'Alette, mais dont il est difficile de retracer les formes premières, et sur lequel les documents sont malheureusement peu abondants. C'est dans les mêmes circonstances que furent brûlés et détruits les châteaux d'Engoudsent, d'Inxent, de Berniulles et de Preures (3). — Les Français, de leur côté, avaient envahi l'Artois : Hesdin, Montreuil, Saint-Pol, Théroouanne furent successivement le théâtre de nouvelles luttes qui ramenèrent la désolation dans tout le pays.

(1) Notes de M. Lemaitre, curé de Recques. Quelque respect que l'on doive à une tradition ancienne et populaire, ce fait paraît controuvé : Henri VIII, en effet, ne semble pas s'être avancé au sud de Boulogne ; les habitants auront confondu sans doute le roi avec un de ses généraux.

(2) Les dégâts causés à l'église d'Alette ont été réparés en 1585 (Arch. paroissiales d'Alette). La face occidentale de la tour fut entièrement refaite à cette époque.

(3) Arch. paroissiales d'Alette et de Mont-Cavrel. — Arch. de la famille d'Hérembault.

La guerre se termina par le traité de Crespy-en-Valois ratifié au monastère de Saint-Jean-des-Vignes, près de Soissons (18 septembre 1544), entre François I^{er} et Charles-Quint. « Par ce traité, la ville de Théroouanne restait encore à la France, ainsi que les villages du Boulonnais compris dans l'Artois, savoir: Ligny, Nédonchelle, *Alette*, Saint-Michel-en-Orthois, Herly, Ergny, Estréelles, Marles, Sempy, La Roque, Clenleu et son secours, appelé Bimont, Thiembronne, Neuville et Estrées (1) ».

Le château de Mont-Cavrel venait encore d'échapper à la domination des Anglais et des Espagnols; mais les ravages de la guerre avaient causé de grands dégâts dans toute l'étendue de la seigneurie. Il n'y avait partout que des ruines; l'appauvrissement du pays était tel qu'on ne trouvait plus de quoi se nourrir, les laboureurs n'enseménçaient plus les terres qui avaient été ravagées par les ennemis (2).

C'est pour cette raison qu'à cette époque la terre de Mont-Cavrel ne rapportait guère que trois mille livres de rente (3).

François de Monchy mourut jeune encore, et d'une mort glorieuse entre toutes. Le 11 mars 1546 (vieux style), son père avait renouvelé en sa faveur les donations portées au contrat de mariage de 1535 (4). Mais dès le 27 décembre 1549, François était mort « délaissant ledict chevalier (Nicolas) son père encoires vivant, et ledict Claude de Monchy son fils aîné et héritier (5) ».

(1) L. Brésin, op. cit., p. 188.

(2) Le blé se vendait jusqu'à 6 et 7 florins la razière, ce qui était énorme pour l'époque.

(3) Ancien cueilloir. Arch. de M. Minet.

(4) Voir pièces justificatives, n° XXIV.

(5) Ibid, n° XXV.

Il avait péri à l'armée du Roi, pendant cette campagne victorieuse de 1549, qui amena la reconquête du Boulonnais sur les Anglais. Par ses lettres du 3 mars 1554 (v. st.), Henri II dit positivement que François de Monchy est « décédé pour nostre service ou faitz de noz guerres (en) Boullenois » ; un autre acte du 8 février même année précise encore davantage et porte qu'il « a esté tué devant Boullongne pour nostre service (1) ». C'est donc pendant le long blocus de la ville de Boulogne, dans les engagements de Mont-Lambert ou d'Outreau, que le brave seigneur de Mont-Cavrel trouva la mort, sans avoir eu la consolation de voir sa province entièrement délivrée.

De son mariage avec Jehanne de Vault, dame d'Hocquincourt, François de Monchy eut six enfants :

1° Claude, qui suit (2), et

2° Louis.

Ils périrent tous deux à la bataille de Dreux, gagnée par les Catholiques sur les Protestants et le prince de Condé (1562) (3).

3° Pierre, qui hérita la terre de Mont-Cavrel après la mort de son frère Claude.

4° Antoine, qui succéda à Pierre, mort sans alliance.

5° Charlotte, qui épousa Nicolas, baron de Mailloc.

6° N. de Monchy, connue sous le nom de « Damoiselle de Mondragon ». Elle mourut sans alliance (4).

Il est très probable que cette dernière se nommait Anne et qu'elle fut religieuse chartreuse à Gosnay, comme sa

(1) Ibid, n°s XXVI et XXVII.

(2) Appelé à tort Charles par plusieurs auteurs, qui l'ont confondu avec son grand-oncle le Bâtard de Mont-Cavrel.

(3) Moreri, op. cit.

(4) Id.

grand'tante du même nom d'Anne citée plus haut. En effet, sur un registre-cueilloir de ce monastère, de 1614, on lit : « Rentes annuelles faites aux religieuses non rédimées : Anne de Monchy, 20 l. (1) ». La carte du chapitre général de 1633 porte : « Obiit soror Anna de Monchy monialis professa domus Gosnay, quæ 63 annis laudabiliter vixit in ordine ».

Devant ces textes, il faut admettre : 1° qu'il y eut deux religieuses chartreuses, du nom d'Anne de Monchy, au monastère de Gosnay, l'une en 1544, morte en 1568, l'autre en 1614, morte en 1633 ; 2° que la seconde entra vers 1570 à Gosnay, à l'époque où son frère Antoine épousa Anne de Balzac ; 3° qu'elle mourut plus qu'octogénaire, après avoir vécu très *saintement*, ce que signifie chez les Chartreux le mot *laudabiliter* accordé très rarement aux défunts de l'Ordre (2).

Claude de Monchy (1548-1562)

Claude de Monchy était encore enfant quand son père mourut. Le 27 décembre 1549, Jehanne de Vault passa procuration par devant notaires pour poursuivre et requérir au nom de son fils mineur la saisine et possession des terres de Mont-Cavrel, Fordres, et autres données à son mari par son contrat de mariage (3). — Le 25 mai 1550, elle paya le relief au trésorier du Boulonnais et, le

(1) Arch. du Pas-de-Calais. Fonds Gosnay.

(2) Note de Dom Albert-Marie Courtray, chartreux. Il est à noter que l'année de la dénonciation des *obiit*, au chapitre général des chartreux, peut ne pas être celle la mort. Le défunt que l'on recommande aux prières de l'Ordre, peut être décédé l'année précédente dans l'intervalle des deux chapitres généraux qui se tiennent chaque année au mois de mai.

(3) Pièces justificatives, n° XXV.

2 juin de la même année, elle obtint de la sénéchaussée du Boulonnais la saisine demandée pour la seigneurie de Mont-Cavrel (1).

Peu de temps après, le vieux Nicolas de Monchy vint à mourir, et sa veuve Jossine d'Ailly, qui, malgré son grand âge, s'était hâtée de convoler en secondes noces avec Antoine de Boulainvilliers, sieur de Nelle, n'eut pas honte de réclamer une quantité d'avantages en vertu de son contrat de mariage et d'un prétendu testament de son premier mari. Sa bru, Jeanne de Vaulx, plus dévouée aux intérêts de ses enfants, défendit leurs droits et obtint le 8 février 1554 (v. st.) des lettres-patentes du roi Henri II, évoquant la cause devant le bailli d'Amiens (2). On ne sait quelle fut l'issue de ce procès.

Le 3 mars suivant, la dame de Mont-Cavrel, ayant exposé au Roi la mort prématurée de son mari aux armées et le pillage de ses terres par les ennemis, obtint une de ces donations à titre de représailles, qui étaient si fréquentes à cette époque en temps de guerre.

Les héritiers de Mont-Cavrel devaient 1600 livres à des marchands d'ardoises de Saint-Omer, sans doute pour réparations au château; ils devaient aussi une rente de 25 livres à leur grand'tante Anne de Monchy, chartreuse à Gosnay, et une autre rente de 12 livres à un nommé Jehan du Fumier. Le Roi leur fit remise de

(1) Ibid. — Il est à noter que dans le contrat de mariage du 18 novembre 1535, la terre de Mont-Cavrel est dite « tenue du Roy, à cause de son chasteau d'Estaples » et le fief de Fordes, « tenu de l'Empereur à cause de son chasteau de Hesdin ». L'acte du 27 décembre 1549 porte que le même fief de Fordes est « tenu du Roy à cause de son chasteau de Hesdin ». La contradiction entre ces deux textes n'est qu'apparente. En 1535, Hesdin appartenait à Charles-Quint; cette ville fut reprise par les Français en 1537 et demeura en leur pouvoir jusqu'en 1553. Elle était donc au « Roy » et non plus à « l'Empereur » en 1549.

(2) Pièces justificatives, n° XXVI.

ces sommes, dues à des sujets de l'Empereur, ennemis par conséquent du royaume de France. Il leur accorda en outre, jusqu'à la fin de la guerre, le revenu de la terre de Preurelles, confisquée sur le sieur de Courteville, gentilhomme d'Artois (1).

Pendant la minorité de Claude de Monchy, sous l'administration de sa mère, il se passa un événement dont les conséquences furent très grandes pour tout le Boulonnais : ce fut la prise et la destruction de Thérrouanne par les troupes de Charles-Quint. Jusqu'à cette époque, Alette faisait partie du diocèse de Thérrouanne et du doyenné de Fauquembergues qui se composait des paroisses suivantes : « Notre-Dame et Saint-Martin, Renti, Saint-Laurent, Remilly-le-Comte et Avesnes, Werchocq et Assoval, Ergny et Ays, Campagne, Beroithe (Bourthes), Pruere et Hucqueliers, Clenleu et Bymont, ALETE et MONTCAVREL, Embrie et Raimboval, Cumbreck (Humbert) et Saint-Michel, Brimeau (Brimeux), Ayx et Issart, Nova Villa (Neuville), AMIS et RECQ, Loison et Offin, Hemont et Bouberg, Saint-Vaast (Le Biez) et Royon, Beaurain, Marte et Marlis, Marenla, Heslly (Herly), Tiedbronne, (Thiembronne), Menquennes (?), Wanconne (?), Brequin (?), Zelèque (?), Créqui et Torsis (2) ».

Comme on le voit, la paroisse d'Alette se composait d' « ALETE et de MONT-CAVREL ». Ce qu'on entendait par Mont-Cavrel n'était pas le village actuel de ce nom qui ne fut formé que plus tard pour remplacer le bourg d'Emy ou Amy, lequel faisait aussi partie du doyenné de Fauquembergues avec Recq comme secours (3), mais,

(1) Ibid. n° XXVII.

(2) Aubert-le Mire, t. IV, p. 662.

(3) Emy « cum suo succursu Recq » (Arch. du Pas-de-Calais, série G, *passim*).

bien la colline sur laquelle était situé le château de ce nom, avec les terres et les maisons voisines qu'on appelait depuis longtemps « les Avesnes et les Etenettes », dépendant du château avec lequel elles formaient annexe d'Alette.

L'étymologie de ces deux mots donne l'explication de ce fait : Avesnes ou les Avesnes veut dire avenue. La rue que l'on appelle encore aujourd'hui de ce nom est l'ancienne avenue principale du château aboutissant dans l'origine directement à la grande porte d'entrée qui se trouvait à l'angle de la basse-cour donnant sur la rue des Avesnes. L'examen de l'emplacement de cette ancienne porte indique encore les traces des fossés à moitié comblés et de la barbacane qu'il fallait traverser pour y arriver.

Nous l'avons dit plus haut : le mot ETENETTES, TENETTES ou ZETENETTES comme on le trouve dans les titres vient du mot TENEMENT, terme autrefois usité pour désigner les métairies dépendantes d'une seigneurie. Les Etenettes étaient des terrains attenants au château dont elles dépendaient et faisaient partie de la paroisse d'Alette.

La destruction de Théroouanne eut lieu en 1553. C'est alors que le roi de France, Henri II, conçut le dessein de transporter le siège épiscopal de cette ville dans la cité de Boulogne. Pour réaliser son projet, il attendit qu'un traité avec l'Espagne vint donner une démarcation précise du territoire laissé à la France. Ce traité fut passé à Cateau-Cambrésis le 3 mai 1559. On y décida que l'on créerait deux évêchés, l'un pour la France « soit à Boulogne ou ailleurs où bon semblera au Roy très chrestien », dit le traité ; l'autre pour le roi d'Espagne « à Saint-Omer ou aultre ville et païs du roy catholique qui lui semblera

aussy ». Toutefois ce ne fut que sous le règne de Charles IX que le pape Pie V ratifia ce qui avait été arrêté et érigea le diocèse de Boulogne par bulle du 3 mars 1566.

La création de ce nouvel évêché amena des changements dans la circonscription des anciens doyennés. Alette fut choisi comme chef de doyenné (1). Il dut sans doute cette faveur à l'importance de son château seigneurial et à la célébrité de la famille qui l'habitait. Toutefois les Avesnes et les Etenettes furent détachées de la paroisse d'Alette et données à la nouvelle paroisse qui, après la destruction d'Emy, commençait à se reformer dans un endroit plus rapproché du château de Mont-Cavrel dont elle prenait le nom. Le château continua, comme par le passé, à faire partie de la paroisse d'Alette. L'ancienne

(1) Voici d'après un ancien document manuscrit trouvé dans les Archives paroissiales d'Alette, la liste des paroisses de l'ancien doyenné d'Alette avec le nom des Patrons-Présentateurs :

DOYENNÉ D'ALETTE	
PAROISSES	PATRONS
Alette	Sainte Austreberthe de Montreuil
Desurènes (Desvres)	Le chapitre d'Ypres
Preures et Hucqueliers	id.
Doudeauville	L'abbé de Doudeauville
Courset	L'évêque de Boulogne
Parenty	id.
Bécourt	L'abbé de Ruisseauville
Bourthes	Le chapitre de Boulogne
Zoteux	L'évêque de Boulogne
Wicquinghem	Le chapitre d'Ypres
Aix-en-Ergny	L'abbé de Ruisseauville
Herly et Quilen	id.
Bezingham et Enquin	Le personat d'Enquin
Clenleu et Bimont	Le chapitre d'Ypres
Senlecques	L'abbé de Ham-en-Artois
Maninghem-au-Mont	L'évêque de Boulogne
Humbert et Saint-Michel	L'abbesse de Sainte-Austreberthe
Mont-Cavrel et Recques	L'évêque de Boulogne

M. le chanoine Haigneré a prouvé que l'érection des nouveaux doyennés, et par conséquent de celui d'Alette, n'eut pas lieu dès la constitution de l'évêché de Boulogne, mais seulement une soixantaine d'années plus tard, vers 1628 (Mémoires de la Soc. Acad. de Boulogne, t. XI, p. LXXXVII et sq.).

église d'Emy fut conservée et servit pour les besoins religieux de la paroisse de Mont-Cavrel (1).

En 1554, au commencement du printemps, pendant que Charles-Quint était occupé en Allemagne à réprimer l'agitation causée par les partisans de Luther, Henri II, roi de France, désireux de venger les défaites qu'il avait éprouvées et surtout la prise et la destruction de Thérouanne, profita de cette circonstance pour lever trois armées et envahir les Pays-Bas de divers côtés. L'une de ces armées, après avoir parcouru le Hainaut, l'Artois et le comté de Saint-Pol, provinces appartenant alors à l'Espagne, passa par Fruges, s'empara du château de Fauquembergue et vint investir celui de Renty.

L'Empereur Charles-Quint accourut en personne au secours de ses troupes assiégées. Le roi de France, malgré une bataille gagnée, fut obligé de céder devant les forces ennemies. « Les soldats se disposèrent desloger tellement que le lendemain de bon matin, jour de Merquedy, feste de l'Assomption de la Vierge Marie, XV du dit mois d'Aoust, quittèrent l'assiégement du chasteau et descampèrent sans faire bruit, ne sonner trompette n'y tambour, avec telle haste et diligence que ce jour mesme allèrent camper à MONT-CAVREL, ayant tiré sur ledit chasteau de Renty sept mille cinq cent soixante seize coups de canon où ne tuèrent que seize hommes (2) ».

A cette occasion, Henri II, roi de France, logea au château de Mont-Cavrel où ses troupes établirent leur camp « après avoir passé la rivière ès village de Crinleu »

(1) La route qui relie Mont-Cavrel à Alette est récente; elle remonte à 1885. Jusqu'à cette époque la communication entre ces deux localités se faisait par la *Rue des Avesnes*, qui monte de Mont-Cavrel au château, et la *Rue du Château* qui descend à Alette.

(2) L. Bresin, *Chronique d'Artois*, p. 231, 232, 234.

(Clenleu) (1). La rivière dont il est ici question est la Bimoise dont les eaux étaient alors plus abondantes que maintenant.

C'est du château de Mont-Cavrel que le roi de France pourvut au ravitaillement de ses places de Boulogne et d'Ardres (2). « De là il marcha plus près de Montreuil

(1) Id.

(2) H. de Rosny, op. cit., t. III, p. 306. — François de Rabutin raconte ainsi qu'il suit le campement des troupes françaises à Mont-Cavrel :

« ... Et puis que personne ne se presentoit, et que les ennemis s'estoyent reserrez en leur camp, apres auoir à leur ueuë mis le feu es uillages a l'entour, commençasmes au petit jour à nous retirer, tournans uisaige par fois deuers eux, pour ueoir s'ilz nous suyuoient; et ainsi assez tard arriuames à Montcauré, une lieuë pres de Montereul, ou fusmes de sejour cinq iours entiers pour tousiours sentir et cognoistre les entreprises de l'Empereur. Ausquelles estàs encor' noz forces assemblées, plus aisément pouuions obuier et aller au deuant, s'il se mettoit sur les champs. Mais estât sceu que son armee n'estoit encor' sortie de son premier logis des plaines de Marque, pendant le temps qu'on reparoit les ruines du chasteau de Râty, le Roy proposa aussi donner quelque peu de renoz et rafreschissement à la sienne. Nonobstant qu'auant les cinq iours entiers, la faulte de fourrages, et le mauuais aër de la marine nous contraignerent de desloger, et approcher plus pres de Montereul, ou seiournasmes cinq iours entiers, estant le Roy logé en la Chartreuse et le camp estendu le long de ceste petite riuere de Canché. Là noz compagnies Angloises et Escossoises receurent une mauuaise attainte pour s'estre escartees et logees deux lieuës plus auant que l'auantgarde, en un uillage appelé Marenlo, ou les ennemis en estàs aduertiz, guidez par un paillard du uillage mesme, les uinrent surprendre enuiron la minuit, et meirent le feu en leurs logis, ou furent bruslez quelques uns, et de leurs ualets et cheuaux les aucuns tuez ou emmenez prisonniers. » (Commentaires sur le fait des dernières guerres en la Gaule Belgique, entre Henry second, treschrestien Roy de France, et Charles cinquième, Empereur. Dediez au Duc de Niernois, Pair de France, par François de Rabutin, gentilhomme de sa compagnie. — A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan, rue Saint Jacques, à l'enseigne de la Fontaine. M.D.LV. Avec privilège. — 2^e partie, ff^o 64 v^o et 65).

Le souvenir du Camp de Mont-Cavrel se trouve aussi relaté dans ce passage d'une ancienne minute de notaire : Le 18 aoust 1554, « Hault et puissant seigneur Loys sire de Bucil, chevalier de l'ordre du Roy, comte de Sanxerre, grand eschanson de France, etc. » dénomme procureur pour prêter hommage au Roi à cause de la seigneurie de Saint-Legier en Berry et affirmer par serment pour ledit seigneur comte « qu'il est occupé au fait et expédition des guerres pour la tuition et deffense du Roy et sa République de présent au (camp) de *Mont-Cavrel*, et que pour ceste cause ne peult comparoir audict lieu d'Yssouldun pour faire la dicte foy et hommage en personne. » (Minutes de F. de Hèghes et Allard. — Etude de M^e Plesse, à Montreuil).

logeant sa personne aux Chartreux dudit Montreuil et son armée au long de ceste rivière de Canche qui passe devant cette ville (1) ».

Claude de Monchy, étant parvenu à l'âge d'homme, servit comme tous ceux de sa race, et périt glorieusement dans les rangs de l'armée catholique et royale, à la bataille de Dreux (1562), comme nous l'avons dit plus haut (2).

Pierre II de Monchy (1562-1569)

Pierre de Monchy, qui devint héritier de la seigneurie de Mont-Cavrel, est cité avec les titres de seigneur de Mont-Cavrel, Alette, Fordres, Moncy, Toutendal, Broutelles, Erembaucourt, Brailly, Brevillers, Bourceville... et autres lieux. L'acte de foi et hommage que Jeanne de Vaux, sa mère et tutrice, rendit lorsqu'il prit possession de la terre de Mont-Cavrel (16 mars 1562, v. st.), nous indique que « les seigneuries de Mont-Cavrel, Alette, et Emy, appartenances et deppendances » étaient tenues du Roi à cause du château d'Etaples (3).

On trouve sa mère « damoiselle Jeanne de Vaulx, vefve de Messire François de Monchy, en son vivant chevalier, seigneur de Mont-Cavrel et de Broutelles... » comparant aux coutumes du Ponthieu « tant en son nom que comme tutrice de ses enfants pour ses terres et seigneuries de Hoquincourt, Broutelles et Monteny ». Elle fut représentée par son procureur, Jacques Bauduin (4).

(1) L. Brésin, cit. p. 234.

(2) La plupart des auteurs indiquent, comme tué à Dreux, un Charles de Monchy qui n'est autre, pensons-nous, que Claude. Il n'y a pas eu, à cette époque, d'autre Charles de Monchy que le Bâtard de Mont-Cavrel.

(3) V. pièces justificatives, n° XXVIII.

(4) Procès-verbal de la Coutume du Ponthieu. Notes ms. chez M. Rodière.

La France était alors le théâtre d'une guerre civile occasionnée par les Huguenots, qui répandaient par la violence les doctrines de Calvin. Le Boulonnais eut beaucoup à souffrir de cette guerre. Les prédicants y parcouraient les campagnes, prêchant le nouvel évangile et cherchant à soulever le peuple. De grands désordres avaient lieu dans toutes les localités. La force seule pouvait combattre les principes de révolte et de destruction propagés avec une véritable cruauté par les partisans de la Réforme qui pillaient et profanaient les choses saintes, détruisaient les belles églises et les superbes châteaux-forts que le Moyen-Age avait élevés dans nos pays et qui avaient échappé aux ravages de la guerre.

La plupart des seigneurs de l'Allemagne avaient protégé les idées de Luther parce qu'ils y avaient trouvé leur intérêt. Il n'en fut pas de même en France où, alors, comme à toutes les époques de son histoire, les intérêts de la Religion et de la Patrie sont intimement liés, au point que, toujours les esprits impartiaux ont pu constater ce fait que les ennemis de l'un sont les ennemis de l'autre.

Pendant les guerres de religion, les seigneurs de Mont-Cavrel, comme la plupart des gentilshommes du Boulonnais (1), restèrent fidèles à la cause catholique. Ils lui donnèrent des preuves convaincantes de leur dévouement sans bornes en versant pour elle leur sang sur le champ de bataille.

Nous avons déjà dit comment les deux fils aînés de François de Monchy, Claude et Louis, périrent à la

(1) Certaines familles influentes dans le pays embrassèrent cependant le protestantisme. On cite surtout les maisons de Créquy, de Rocquigny, du Terre, de Guizelin, de Louvigny, etc.

bataille de Dreux, gagnée par les catholiques sur le prince de Condé et les protestants. Le même sort était réservé à Pierre, leur frère, devenu seigneur de Mont-Cavrel, et capitaine de cent hommes d'armes qu'il entretenait à ses frais (1). Il fut tué avec son cousin, le comte de Brissac, au combat de Jarnac où le duc d'Anjou, frère du Roi, remporta une éclatante victoire sur les Protestants que commandait encore le prince de Condé (13 mars 1569) (2).

Aucune autre famille de tout le Boulonnais ne paya un tel tribut à la cause qui devait assurer la paix à la religion et à la France.

Pierre de Monchy avait hérité la seigneurie de Mont-Cavrel dans des conditions onéreuses. A la suite des guerres qui avaient ravagé toutes ses propriétés, dont le revenu était presque nul, François de Monchy, son père, avait dû contracter des dettes qu'il n'avait pu acquitter avant sa mort. De concert avec sa mère, qui continuait d'habiter le château de Mont-Cavrel, Pierre fut obligé de vendre certaines terres pour se procurer les ressources nécessaires aux exigences de la guerre à laquelle il prenait part. C'est ainsi que le 9 juillet 1568 « Noble seigneur

(1) Pierre de Monchy avait acheté à Abbeville l'étoffe nécessaire pour habiller ses soldats ; mais comme il n'avait pu payer, faute de ressources, « le 24 novembre 1571, noble seigneur Anthoine de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, de Broutelles et Bourceville, frère et héritier de feu noble seigneur Pierre de Monchy, en son vivant seigneur dudict lieu, capitaine de cent reîtres françois, demeurant au chasteau dudict Mont-Cavrel, reconnoist que dès le VI^e jour d'octobre 1568, ledict feu de Monchy son frère auroit promis paier à Lois Dipre, marchand demeurant à Abbeville, la somme de 541 liv. 16 s. 6 d. tz. pour vente et délivrance faicte audict sieur son frère et à ses gens par son commandement et ordonnance de drap et d'estamet ».

Dipre avait cédé sa créance le 25 novembre 1570 à Antoine Bellanger, marchand de draps à Paris. Antoine de Monchy promet de payer la dicte somme à Bellanger. (Minutes d'Allain et Postel, notaires à Montreuil).

(2) Moreri, loc. cit., et tous les tableaux généalogiques conservés au Cabinet des Titres.

Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, vend par-devant Nicolas Le Devin et Cristoffle Loingtier, notaires à Abbeville, à Antoine du Quesnoy, escuier, seigneur dudict lieu et de Resty, ung noble fief à Preures nommé wlgarement le *Petit-Preures*, consistant en 56 mesures de terres baillées à cens et rentes cottières à Ansel et Guillaume du Boul, moyennant XIV livres parisis par chacun an (1) ».

Le moulin de Fordres, détruit pendant la guerre de 1544, avait été rétabli par le seigneur de Mont-Cavrel. Le 21 septembre 1568 « Noble seigneur Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, dudict lieu de Moncy, Fordre, Toutendal, Broutelles, Erembaucourt, Brailly, Brévillers et Bourceville, estant de présent audict lieu de Mont-Cavrel » passe bail de ce moulin à « Denys et Jehan Brunet, frères, du mestier de musnier, demeurant au villaige de Douriers et estant aussy audict lieu de Mont-Cavrel » moyennant « six vingtz septiers de blé, mesure anchienne d'Estappes, par chacun an (2) ».

Le 2 octobre 1568, noble seigneur Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, Erembaucourt, Brailly, Brévilliers, « recongnoit que parcy devant et depuis pœult de temps encha, il a donné charge à Pierre de Cocquerel, eschuier, seigneur de Honlieu, de bailler à titre de ferme pour le temps et espache de 3, 6 ou 9 ans à Phles Caron, procureur, demeurant à Hesdin, tout le revenu desdites terres d'Erembaucourt, Brailly et du dict Brévilliers, tant en rentes d'argent, grains, plumes, amendes, droits seigneuriaux et relliefz avec ung certain droict de ter-raige en valleur de 12 à 14 florins par chacun an. Le

(1) Arch. de M. Roger Rodière ; original parchemin.

(2) Minutes de Jehan Postel, notaire à Montreuil, et bailli de Mont-Cavre..

dict seigneur de Mont-Cavrel rattifie le dict contrat de bail à ferme (1) ».

Les soins que Pierre de Monchy avait apportés pour liquider les dettes laissées par son père, ne purent empêcher la seigneurie de Mont-Cavrel d'être saisie avec toutes ses dépendances.

A la requête de Loys de Boulainvilliers, son créancier (sans doute héritier d'Antoine de Boulainvilliers, le second mari de Jossine d'Ailly), Ansel Sansse et Pierre de Cocquerel furent nommés commissaires à la saisie et firent bail à ferme de la dite terre de Mont-Cavrel à Jehan Mareschal ainsi que le tout est constaté dans l'acte suivant :

Le XIII^e jour d'octobre (ou décembre) 1568, « Noble Dame Jehenne de Vaulx, vefve de noble seigneur François de Monchy, en son vivant s^r de Broutelles, et noble sieur Pierre de Moncy, chevalier, sieur de Mont-Cavrel, Broutelles etc..... capitaine d'une compagnie de reistres françois », mère et fils, confessent « avoir esté bien et deubment payées et satisfaites par Jehan Mareschal, demeurant audict villaige de Mont-Cavrel, de tout le revenu de laditte terre et seigneurye de Mont-Cavrel et ses appendances pour les années 1563, 1564, 1565, 1566, esquelles années laditte terre et appendances de Mont-Cavrel auroit esté saisie à la requeste de Loys de Boulainvilliers, s^r de Nelles, et à icelle auroient esté estably commissaires d'Ansel Sansse et Pierre Cocquerel, quy auroient faict bail à ferme de la ditte terre par auctorité de justice en la sénéchaussée de Boulenois audict Mareschal pour toutes les dittes années ».

(1) Minutes de Malingre et Postel l'ainé, notaires à Montreuil.

Mareschal n'était, somme toute, qu'un prête nom qui avait laissé les seigneurs jouir de leurs revenus, et, par cet acte, ceux-ci promettaient de l'indemniser de ce qu'il devait aux commissaires de la saisie (1).

Antoine de Monchy (1569-1587)

La mort de Pierre de Monchy faisait passer la seigneurie de Mont-Cavrel à son jeune frère Antoine, encore mineur, sous la tutelle de leur mère Jeanne de Vaultx, si éprouvée par la perte prématurée de son mari et de ses trois fils aînés. Elle devait, nous le verrons, survivre également à Antoine.

La douairière de Mont-Cavrel, au nom de son fils Antoine, reçut le 25 septembre 1569 du seigneur de Saveuses les droits seigneuriaux pour un fief à Emy sous Mont-Cavrel. Une lettre qu'elle écrivit à cette occasion à son homme d'affaires à Boulogne nous a été conservée. Nous la reproduisons à titre de curiosité :

« Et de l'accord de Charles Pieucquet procureur dudict sieur de Moncaurel, Veu la lettre missive à luy enuoiée dont la teneur ensuict :

« Monsieur le controller, Pour responce aux lectres que auez escriptes à Jehan Marissal, je nous en actendons à vous den tirer pour lesdictz droictz seigneuriaux le plus que en pourrez, comme jen auons aussy escript à Monsieur M^e Augustin Willecot et ce faict accorder audict sieur de Saueuzes son decret, neantmoins que voudrions bien s'il vous estoit possible que en tirissiez

(1) Minutes, id.

avecq les vingt liures tournois que vous auez escript jusques pour satisfaire à vous et à l'hoste de leschicquier, et encores que nen puissiez auoir dauantage que lesdictes vingt liures tournois je vous baillerons homme de nos subjectz du Pont de Bricque pour vous satisfaire, et qui est bien raisonnable. Jay entendu que Mademoiselle de le Cauchie veult achepter notre fief du quint de Baingthun. Vous parlerez à elle avecq M^e Augustin Willecot et, sil vous plaist men rendez responce des propoz que entenderez delle; aussy Monsieur le controlleur ung des sergens du Roy à Boullongne nommé Vasseur a esté en ce lieu de Moncaurel pour saisir nostre terre dudict Moncaurel à la requeste des filles de Warenes que vous prie vouloir, et audict M^e Augustin voyant ceste, de differer sil est possible quelque temps parce que sommes prestz dappoincter comme ma escript mon procureur d'Amiens auquel jay donné charge dappoincter. Car je ne veulx que noz terres soient saisyes pour sy peu de chose. Et aussy pour euter aux despens et fraiz qui en pourroient venir, qui sera le fin Monsieur le controlleur, priant Dieu vous donner en sa saincte grace très bonne et longue vie. Dudict Moncaurel le vingt cinquiesme septembre mil cinq cens soixante neuf. Votre bonne amye, Jehanne de Vault (1) ».

Peu de temps après, parvenu à l'âge d'homme, Antoine de Monchy s'appliqua à relever le château de Mont-Cavrel de ses ruines.

Les défenses de la basse-cour, c'est-à-dire les bastions, les courtines, les tourelles flanquantes, la porte d'entrée

(1) Bulletin de la Société Académique de Boulogne, t. V, p. 10. Communication du comte de Galametz : *Main-levée des seigneuries d'Hubersent, etc.*

avec sa barbacane n'offraient plus que des ruines. On supprima tout ce qui était devenu inutile, et, sur les anciennes courtines on éleva des bâtiments à usagé de ferme qui existent encore actuellement. L'ancienne porte d'entrée avec sa barbacane donnant sur la rue actuelle des Avesnes, disparut complètement et fut remplacée par une autre porte d'entrée située au sud, et qui occupe l'emplacement d'une ancienne tourelle. Le donjon fut conservé, mais ses étages furent reliés entre eux par de larges escaliers ; et de vastes fenêtres furent percées dans ses épaisses murailles. Les bâtiments situés entre la basse-cour et l'enceinte du château furent transformés en nouveau corps de logis dans des conditions qui donnèrent au château l'aspect d'une maison de plaisance réunissant tout ce qui pouvait contribuer au bien-être et à l'agrément de ses habitants.

Le souvenir de cette restauration du château de Mont-Cavrel par Antoine de Monchy est conservé sur deux pierres. L'une porte les armes de Monchy : un écusson à trois maillets, soutenu par deux lions ; l'autre, mi-parti Monchy et Balzac : coupé au 1 de gueules à 3 fermaux d'or, au 2 d'azur à trois sautoirs d'argent avec chef d'or à 3 sautoirs d'azur (1).

Ce sont les armoiries d'Antoine de Monchy et d'Anne de Balzac, sa femme.

Nous l'avons dit plus haut, c'est pendant la guerre de 1544 qu'*Emy soubz Mont-Cavrel* fut détruit. Les habitants avaient été obligés de prendre la fuite. Antoine de Monchy favorisa leur retour ; il leur accorda tous les secours et autorisations nécessaires pour relever leurs

(1) Ces deux pierres provenant de l'ancien donjon, démoli vers 1815, ont été replacées sur la façade actuelle de la ferme du château.

anciennes demeures, non plus sur l'emplacement primitif d'Emy, mais dans un endroit plus rapproché du château de Mont-Cavrel qui donna son nom au nouveau village.

Jusqu'à cette époque, l'emplacement actuel de Mont-Cavrel était un pré qui, avec les deux autres prés au milieu desquels il se trouve, formait une immense prairie fertilisée par les eaux de la Bimoise.

A cette occasion Antoine de Monchy fit déterminer entre Alette et le nouveau village de Mont-Cavrel une nouvelle délimitation qui différait sensiblement de la démarcation actuelle (1).

C'est vers cette époque que la ferme du château de Mont-Cavrel commença à prendre une importance qui devait aller en grandissant. Un corps de logis, des étables, des écuries, des bergeries, des granges furent élevés autour de la basse-cour sur les anciens murs qui formaient l'enceinte de défense. Tous ces bâtiments, selon les habitudes de l'époque, étaient couverts en chaume. Pour les besoins de la ferme du château, le « seigneur de Mont-Cavrel a droit de passer luy, ses gens et ses bestiaux dans le pré du Houblon pour aller à la rivière depuis le jour de Saint-André jusqu'au my may (2) ».

Antoine de Monchy s'appliqua à rendre à la seigneurie de Mont-Cavrel l'importance que les désastres de la guerre lui avaient enlevée. Il fit de nombreuses acquisitions qui en augmentèrent la valeur. Ainsi, il acheta

(1) Plan original. Arch. de M. Minet. Pendant plus d'un siècle, le village de Mont-Cavrel fut encore désigné sous le nom d'Emy, ou d'Emy-soubz-Mont-Cavrel. — Arch. de MM. Adam et Minet. — Arch. départ., série G. — Arch. paroissiales d'Alette et Mont-Cavrel...

(2) Arch. de M. Minet. Le pré du Houblon, sous le château, en bas de la rue actuelle des Avesnes, appartenait en 1580 à Andrieu Mareschal de Montfort. C'était l'emplacement d'une ancienne houblonnière sur lequel fut une brasserie construite au xvii^e siècle. (Anc. cueilloir de Mont-Cavrel. Arch. de M. Minet).

au sire du Biez, chevalier, seigneur de Boncourt, un fief et noble tenement situé à Toutendal qui rapportait 10 l. tz. de censives et qu'il rétrocéda ensuite à Pierre Heuzé (1581) (1).

Antoine de Monchy fit, la même année, une acquisition considérable. Il acheta à Messire Jacques de Croy l'importante seigneurie de Sempy, limitrophe de Mont-Cavrel, et qui arrondissait son domaine dans de grandes proportions (2).

La seigneurie d'Aix-en-Issart, dépendant de celle de Sempy, entrait par la même occasion dans le domaine de Mont-Cavrel.

En 1575, Antoine de Monchy, comme fils et héritier de Jeanne de Vaultx, paye le relief de Rocquemont, fief situé à Saint-Ouen-en-Ponthieu (3).

En 1586, il est cité avec les titres de « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur de Mont-Cavrel, Emy, Alette, Fordres, Toutendal, Monchy, Sempy, Avesnes, Broutelles, Bourseville, Hocquincourt, chevalier de l'ordre du Roy (4) ».

(1) Min. des notaires Le Porcq et Allain. Il s'agit du fief de la Vacquerie situé à Toutendal. C'est la ferme actuelle de la Vacquerie appartenant à M^{lle} de la Bunodière.

Pierre Heuzé dont il est ici question, souvent cité avec le titre de *Heuzé de la Vacquerie*, habitait Engoudsent. Il était receveur de la baronnie d'Engoudsent. Ce dernier domaine appartenait à cette époque à la famille Gouffier de Crèveœur.

(2) Par acte du 26 mai 1581, Antoine de Monchy, « pour satisfaire au paiement des deniers qu'il lui est besoin trouver pour parvenir à l'acquisition de la terre et seigneurie de Sempy, de laquelle il a déclaré estre d'accord », constitue une rente au profit de son cousin Louis de Monchy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur d'Inquescent; ladite rente hypothéquée sur la seigneurie de Sempy. (Minutes d'Allain, notaire à Montreuil). La seigneurie de Sempy appartenait dès le xv^e siècle à la famille de Croy-Renty qui fit bâtir la curieuse église de Sempy encore existante.

(3) Chanoine Hénocque, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Riquier*, t. III, p. 363.

(4) Arch. de l'abbaye de Valloires.

En 1574, Antoine de Croix, abbé de Clairmarais, obtint main-levée de la seigneurie d'Avesne qui avait été « saisie par les officiers du sieur de Mont-Cavrel de qui elle était tenue, celle de l'abbaye n'étant que vicomtière. » Le 24 mai 1574, il y eut transaction : Antoine de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, et Antoine de Croix, abbé de Clairmarais, décidèrent « que les seigneurs de Mont-Cavrel auraient la haute justice et l'abbaye la justice vicomtière, et que celle-ci ne payerait aucun relief et ne donnerait pas d'homme vivant et mourant... qu'elle ferait un service annuel pour les sieurs de Mont-Cavrel, le 30 septembre. » Cette date du 30 septembre a été depuis transférée au 1^{er} octobre à cause de la saint Jérôme (1).

Nous devons citer ensuite un procès pendant en 1578 entre le seigneur de Mont-Cavrel et les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, à l'occasion de la ferme sise à Clenleu et connue depuis sous le nom d'Hôtel-Dieu de Clenleu.

En 1477, la seigneurie de Clenleu (2) appartenait au sire d'Anglure. Avant 1500, elle était passée aux d'Ostove. A Pierre d'Ostove succéda Guillaume, son fils aîné. Eustache d'Ostove, frère de Pierre et vicaire général de Théroouanne, avait acheté de concert avec Jehan, son autre frère, et Madeleine sa sœur, par contrat du 24 juillet 1551, une ferme avec terres et bois située sur le territoire de Clenleu et d'Alette. Après la mort de ses deux frères, la ferme revint à Madeleine qui, par son testament du

(1) Dom Bertin de Vissery, *Historia domestica Claromarisci*. Mss. Bibliothèque de Saint-Omer. A cet acte pendait le cachet du chapitre avec contrescel de D. de Croix. (Laplane, *Les Abbés de Clairmarais*, t. II, p. 500).

(2) En 1142, la seigneurie de Clenleu appartenait à Alouf qui fit une donation à l'abbaye de Clairmarais (*Chronique de Clairmarais*. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. X, p. 252).

22 juillet 1575, la donna à l'Hôtel-Dieu de Montreuil à charge de faire célébrer une messe chaque jour à perpétuité pour elle et pour sa famille et 52 autres messes du Saint-Sacrement dans l'église de Clenleu, moyennant une somme de 12 livres tournois.

Sous le régime de la féodalité existait le droit de main-morte, c'est-à-dire que lorsqu'un vassal léguait ses biens par testament à une communauté, le seigneur suzerain avait droit à une indemnité qui, selon la jurisprudence de l'époque, devait être payée par l'établissement religieux auquel les biens étaient légués.

Madeleine d'Ostove mourut sans alliance ; la seigneurie de Clenleu était vassale de la seigneurie de Mont-Cavrel pour la plupart des terres léguées par elle à l'Hôtel-Dieu. Antoine de Monchy voulut réclamer, de concert avec Marguerite d'Ostove, veuve de Pierre de la Pasture, baron de Courset, et Guillaume d'Ostove, seigneur de Clenleu, frère et sœur de Madeleine dont ils étaient héritiers (1). Il prétendait que, pour les biens légués, l'Hôtel-Dieu devait être astreint à « bailler homme vivant et mourant » et à s'acquitter envers les seigneurs héritiers de tous les droits exigés des gens de main-morte.

L'affaire fut portée devant la sénéchaussée de Boulogne qui, par sa sentence du 26 février 1578, jugea que dans l'espèce, le choix était donné au seigneur de Mont-Cavrel et à ses compétiteurs de saisir les biens légués ou de prendre les droits d'indemnité qui leur étaient dus en pareil cas.

(1) Guillaume d'Ostove était protestant et sa famille resta attachée à la Réforme jusqu'à Bertrand d'Ostove, maréchal de camp, mort en 1648, qui s'était converti depuis plusieurs années et qui est enterré dans la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés (Chanoine Lefebvre, *La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés*, p. 206 et sq.)

L'Hôtel-Dieu en appela de la sénéchaussée de Boulogne au Parlement de Paris. Sur ces entrefaites, son gouverneur André de la Place demanda et obtint d'Henri III, roi de France, des lettres d'amortissement pour la ferme de Clenleu, lettres dont l'effet était de dispenser l'Hôtel-Dieu de payer les droits de main-morte.

Après des débats très longs et très vifs, l'affaire se termina par un arrêt du 22 décembre 1581 d'après lequel « le Parlement, ayant égard aux lettres d'amortissement données à l'Hôtel-Dieu, condamna les héritiers naturels de Madeleine d'Ostove à payer au seigneur de Mont-Cavrel ce à quoi l'Hôtel-Dieu pourrait être tenu envers le dit seigneur, par cette raison qu'il avait beaucoup de charges à supporter et surtout celles du passage des armées ».

Maître Duhamel, avocat d'Antoine de Monchy, fait son éloge d'une manière qui mérite d'être citée et qui confirme tout ce qu'on peut dire à la louange des seigneurs de Mont-Cavrel : « L'inthimez (Antoine de Monchy) est seigneur de bonne, illustre et ancienne race qui n'a pas accoustumé de rien ravir ny prendre sur aultruy, mais de deffendre et exposer comme le fait l'inthimez et ses predécesseurs ont tousiours exposé leurs biens et leurs personnes pour le service du Roy et de leur patrie, estant leur demeure et leurs biens sur la frontière pour servir de rempart contre les incur-sions des ennemys ».

Maître Duhamel demande condamnation contre le maître de l'Hôtel-Dieu à cause des propos qu'il a tenus, « pour la qualité de l'inthimez, qui est seigneur en toute sorte recommandable, non seulement par ses prouesses et ses vertus qu'il a fait souvent paroistre *domi et militiae*,

mais aussi pour la *splendeur de sa race et famille qui est des plus anciennes de toute la Picardie* ».

Cette citation un peu longue prouve la grande renommée de la famille de Monchy, l'estime dont elle jouissait en son temps et l'importance du château de Mont-Cavrel qui, placé sur la frontière de la Picardie et de l'Artois, « servoit de rempart contre les incursions des ennemis⁽¹⁾ ».

Fidèle aux traditions religieuses de sa famille, Antoine de Monchy resta toujours attaché à la cause catholique pendant les guerres.

En 1579 on le trouve avec les gentilshommes de Picardie qui signaient « la sainte Ligue » au château d'Happlaincourt. Ces gentilshommes, au nombre de deux cents, jurèrent fidélité par le serment suivant : « Je jure Dieu le Créateur, touchant cest Evangile et sous peine d'anatématization et dampnation éternelle, que j'ay entré en ceste sainte association catholique selon la forme du traicté quy m'a esté leu présentement, loyaument et sincèrement, soit pour y commander ou y obéir et y servir, et promets sous ma vie et mon honneur de m'y conserver jusques à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou me retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ny occasion que ce soit (2) ».

Ce n'est pas seulement dans les batailles qu'Antoine de Monchy montra son attachement à la religion, mais son château de Mont-Cavrel donna souvent l'hospitalité à ceux que la crainte des huguenots forçait de s'éloigner de leurs demeures. C'est ainsi qu'en 1579, Jacques d'Ostrel, XXVIII^e abbé de Saint-André, quitta son abbaye

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu. A. Braquehay, *Histoire des Etablissements hospitaliers de Montreuil*, pp. 117 et sq.

(2) Bibl. nationale. Mss. de D. Grenier. — Abbé Gosselin, *Hist. du Chapitre de Saint-Furcy, de Péronne*, p. 379.

et vint chercher un refuge derrière nos murailles. — « Sy y avoit il quelque grabuge en son faict, car il eut quelque peur et ne se teinst pas icy bien asseuré, ains pour la plus grande seureté de sa personne, il s'absenta environ six septmaines, s'estant retiré chez le seigneur de Montcavrel quy luy estoit amy (1) ».

A l'exemple des anciens seigneurs de Mont-Cavrel, Antoine de Monchy fit plusieurs fondations religieuses. Un ancien nécrologe de Mont-Cavrel indique 1° un obit chanté pour Messire Antoine de Monchy ; 2° un obit chanté pour Dame Anne de Balzac, son épouse. Ces deux obits étaient avec vigiles ; 3° une autre messe en l'honneur de saint Hubert pour les parents défunts (2).

L'église d'Alette avait considérablement souffert pendant les guerres avec les Anglais et les huguenots. Par ses soins et par sa charité, Antoine de Monchy contribua pour une grande part à sa restauration. Selon les usages de l'époque, il présidait les assemblées de la fabrique dont les comptes lui étaient soumis. L'en-tête du compte de 1581 porte en effet : « Marand Hamerel, recepveur de l'église parociale de Dieu et Monseigneur Saint Laurens en Alette », rend ses comptes en présence de « *Monseigneur de Montcavrel* (3) ».

Antoine de Monchy signe ce compte. Voici un fac-simile de sa signature :



(1) Ledé, *Chronique de Saint-André*, f° 227, vo. Mss. Arch. de Valloires.

(2) Archives paroissiales de Mont-Cavrel.

(3) Archives paroissiales d'Alette.

Par son testament en date du 19 juin 1585, rédigé au château de Mont-Cavrel (1), Antoine de Monchy avait ordonné de placer dans l'église de Mont-Cavrel deux verrières avec son portrait, ceux de son père, de sa mère, de ses trois frères, de sa femme et de ses trois enfants. Certains de ces portraits ont échappé aux ravages du temps et des révolutions. Ils sont dans la fenêtre de l'abside de l'église actuelle de Mont-Cavrel, qui est une partie de l'ancienne église d'Emy bâtie par Aymon de Monchy (2). C'est ici le lieu d'en donner l'énumération :

1° Un seigneur à genoux, vu tout entier, barbu, son casque placé devant lui. Il est vêtu d'une cotte violette et d'une casaque rouge qui porte un écu d'or à trois bandes de gueules (3). Au-dessous de l'écu, sur la cotte, se trouve un maillet d'or. Le personnage porte des jambières et des cuissards.

2° Un écu deux fois répété, fascé azur, gueules, azur, argent, gueules, argent (4).

3° Buste d'une dame, mains jointes, coiffée d'un hennin, le col ouvert sur la poitrine, et les revers rabattus, corsage noir, manches blanches jusqu'aux coudes, avant-bras rouges.

(1) Voir pièces justificatives, n° XXIX.

(2) Nous saisissons ici l'occasion de témoigner notre regret de voir la belle église de Mont-Cavrel privée des réparations les plus urgentes, trop coûteuses malheureusement pour les faibles ressources d'une paroisse rurale. Cet édifice, l'un des plus remarquables de la contrée, mériterait certainement d'être classé parmi les monuments historiques.

(3) Nous ignorons quelles sont ces armes. Si au lieu de trois bandes il n'y en avait qu'une, on pourrait y voir l'écu de Ligne. Aymon II de Monchy, auteur de la branche de Senarpont, épousa Isabelle de Ligne, comme nous l'avons dit plus haut. Leurs descendants portèrent l'écu de Ligne en abîme de leurs armes. Or, le personnage du vitrail est bien un Monchy, puisque sa cotte est ornée d'un maillet.

(4) Cet écusson de fantaisie semble avoir été maladroitement ajouté lors de la restauration de la fenêtre, faite en 1869.

4° Buste d'un seigneur, le heaume en tête et complètement rabattu : il a aussi les mains jointes et les bras couverts d'une cotte de mailles. Son manteau rouge est semé de maillets de sable.

5° Ecu de Monchy ainsi figuré : d'or à trois maillets de sable (1).

6° Un personnage qui paraît être un ecclésiastique, vêtu en rouge, vu à mi-corps de face. Il a le chapeau et la robe rouges; il tient un bourdon et porte une coquille de Saint-Jacques sur la poitrine. C'est peut être Saint-Jacques le majeur.

7° et 8° Bustes de deux enfants ou jeunes gens imberbes, tête nue, l'un vêtu de rouge, l'autre de bleu. Tous deux ont une cotte de mailles dont les manches sont apparentes. Ce sont très probablement deux des frères d'Antoine, tués au service du roi, comme il le rappelle par son testament.

9° Buste d'un chevalier barbu, tête nue, chapeau jaune-brun, manches de cottes de mailles, surcot rouge semé de quintefeuilles d'or. Ce sont les armes de Mont-Cavrel. Ce buste doit représenter le dernier Mont-Cavrel, tué à la bataille d'Azincourt.

10° Deux écus d'or à trois fers de lance de sable, la pointe en haut; lambrequins tout autour (2).

11° Un Christ en croix.

Tous ces fragments de vitraux étaient placés dans une fenêtre autrefois située au-dessus de la sacristie actuelle (3).

(1) C'est sans doute une restauration inintelligente puisque l'écu des Monchy était de gueules à trois maillets d'or.

(2) Ce sont encore là, peut-être, des additions d'un verrier moderne.

(3) Arch. paroiss. de Mont-Cavrel. L'archidiacre Abot écrivait en 1715 dans son procès-verbal de visite à l'église de Mont-Cavrel : « Le chœur est grand avec deux carolles, bien éclairé de très belles vitres peintes. » (Arch. départ. du Pas-de-Calais, série G. 36, f° 24, v°). En 1703, « une des vitres d'icelle église de Mont-Cavrel remplie de portraits, chargée de blazons et armoiries... » (Arch. paroiss. de Mont-Cavrel).

Ils sont maintenant dans la fenêtre de l'abside au milieu d'une grisaille moderne.

Antoine de Monchy et Anne de Balzac, sa femme, ne se contentèrent pas d'enrichir les églises de leur domaine, ils voulurent coopérer à l'œuvre de relèvement de la Chartreuse de Neuville ruinée par les huguenots. Nous ne saurions mieux faire à ce sujet que de citer l'historien de la Chartreuse :

.... « Deux insignes bienfaiteurs vinrent en aide dans cette circonstance au prieur de Neuville. Ce furent Anthoine de Monchy de Mont-Cavrel, chevalier de l'Ordre du Roi, et son épouse Anne de Balzac. Ce noble seigneur voulut sanctifier la fortune que de tristes événements avaient mise entre ses mains. Il venait d'hériter de ses trois frères Charles et Louis de Monchy tués à la bataille de Dreux, et Pierre mort au combat de Jarnac. Pour prix de ses largesses il demanda des prières pour ses parents et ceux de son épouse. Cette pieuse famille de Monchy qui compte trois abbesses de Sainte-Austreberthe de Montreuil était attachée depuis longtemps à l'ordre; une grand'tante Anne de Monchy était morte religieuse à la Chartreuse du Mont Sainte-Marie à Gosnay. La carte du chapitre général de 1580 ne se contente pas de donner à Antoine de Monchy et à Anne de Balzac les titres de bienfaiteurs de la Chartreuse de Montreuil, elle les appelle les amis et les bienfaiteurs des Chartreux de Montreuil; « amici et benefactores Monstrioli ». Si d'après les faveurs accordées, nous jugeons de l'importance de la donation, elle dut être considérable, car le Chapitre général décréta qu'après leur mort, Antoine de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel,

et son épouse jouiraient d'un tricénaire dans l'ordre tout entier (1) ».

Parmi les donations qu'Antoine de Monchy fit à la Chartreuse de Neuville, on cite des terres qu'il possédait à Avesne. Il accorda également différentes rentes qu'il possédait à Mont-Cavrel (2).

C'est en retour de ces libéralités que la Chartreuse accorda à l'église d'Alette une rente annuelle de X s. Le livre des comptes tenu en 1727 par D. Jacques Geslin procureur, dit, en parlant de cette rente : « Nous devons aussi à l'Eglise d'Alette 10^s payé en 1727. Cette dernière rente se peut racheter et, je conseille de le faire (3) ».

Le 9 mai 1570 (alias 21 décembre), par contrat passé au château d'Aubourville, en la sergenterie de Saint-Just, vicomté de Rouen, devant M^e Dufour notaire à Aubourville, Antoine de Monchy avait épousé Anne de Balzac, fille de Thomas de Balzac, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Montagu, Le Ros, Chartres, Aubourville, La Fontaine, et d'Anne Gaillard de Longjumeau.

Anne de Balzac mourut en 1579 ou en 1580 selon l'extrait suivant de la Carte du chapitre général des Chartreux de l'année 1580 :

« Carta... anni 1580. Obiit nobilis Dna Anna de Basard (sic) uxor Dni de Montcavrel, amici et benefactores d(omu)s Monsteroli (4) ».

(1) Moreri, op. cit. — Gallia Christ., t. X. — Abbé Lefebvre, *La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés*, p. 179-180.

(2) Arch. de la Chartreuse. Cueilloirs.

(3) Id. Communication de D. Albert-Marie Courtray, archiviste de la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés. La rente dont il est ici question a été cependant payée jusqu'à la Révolution, puisque dans le livre des dépenses de la Chartreuse Notre-Dame-des-Prés, en 1789 on lit : « Payer au receveur de l'église d'Alette pour plusieurs années de censives inclus mil sept cent quatre vingt huit : Cinq livres... » (Arch. départ., fonds de la Chartreuse de Neuville).

(4) Notes de Dom A. M. Courtray.

Quant à Antoine de Monchy, il mourut vers 1586, lors d'un voyage en Provence qu'il fit en compagnie du duc d'Épernon (1); voyage militaire sans nul doute. Le 15 mai 1587, Jeanne de Vaulx, sa mère, qui avait pris la tutelle de ses petits-enfants, paya le relief du fief de Campagne, à Saint-Ouen-en-Ponthieu, échu à Georges de Monchy, fils puîné de feu Antoine (2). Malgré les deuils nombreux qu'elle avait supportés, cette noble femme vivait encore. Elle dut mourir à un âge fort avancé, puisqu'en 1593 on la retrouve toujours demeurant au château de Mont-Cavrel (3).

Antoine de Monchy et Anne de Balzac eurent trois enfants :

1° Jean de Monchy, IV^e de ce nom, qui hérita de la seigneurie de Mont-Cavrel ;

2° Georges de Monchy, qui fut seigneur d'Hocquincourt, gouverneur du Mont-Hulin, de Boulogne, de Péronne, premier maître d'hôtel de la reine, prévôt de France et lieutenant-général en Lorraine. Par contrat du 1^{er} avril 1598, il épousa sa cousine Claude de Monchy, fille du seigneur d'Aussenne et d'Inquessent (Inxent), et donna naissance à la branche des Monchy d'Hocquincourt rendue célèbre par Charles de Monchy, maréchal d'Hocquincourt, fils de Georges (4) ;

3° Charlotte de Monchy, connue sous le nom de

(1) Voir plus loin acte du 24 janvier 1592.

(2) Sentence du présidial d'Amiens en date du 12 mars 1588. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1990.

(3) Minutes de Le Porcq et Allain, notaires à Montreuil.— Acte du 12 juillet 1593.

(4) Georges de Monchy possédait à Mont-Cavrel « un tenement amazé de maison nommé le Collombier, séant au-devant du Maret », qui fut cédé en arrentement vers 1600 à un nommé Pierre d'Auchy, moyennant xiii l. 10 s.

Damoiselle de Sempy. Elle épousa Jacques de Runes, seigneur de Fouquesolles et de Beaucamps (1).

Sous Antoine de Monchy nous trouvons :

1573, Jehan Hamerel, *recepveur du chasteau de Mont-Cavrel* (2) ; greffier du baillage de Mont-Cavrel en 1578 et 1581 (3).

1575, De la Barre, maître d'hôtel de Monseigneur de Mont-Cavrel (4).

1584, Robert Sellier, « maistre d'hostel de Monsieur de Mont-Cavrel, demeurant à Wis-ès-Maretz (5) ».

Le même, Robert Le Scellier, « entremeteur des affaires de Monseigneur de Montcaverel, demeurant au chastiau dud. Montcaverel, paroisse de Saint-Laurens en Allette, 1587 (6) ».

1586, Jacques Carré, homme de fief de Monseigneur de Mont-Cavrel (7). Le même, lieutenant du Baillage de Mont-Cavrel en 1569, 1571 et 1576 (8).

Jean Mareschal, *au chasteau* (9).

(1) Moreri, loc. cit. — Le 12 juillet 1593, « damoiselle Charlotte de Monchy, damoiselle de Sempy et de Bourseville, fille à marier, néantmoins eagée et uzant de ses droictz, résidente au chateau de Montcavrel, conté de Boulenois ; du gré, licence et auctorité de damoiselle Jehenne de Vaulx, damoiselle de Broutelles, sa mère-grand et curatrice, aussy résidente aud. chateau de Mont-Cavrel », donne procuration à Nicolas Gloriand, bourgeois de Montreuil et son receveur en ladite terre de Sempy, de constituer une rente. (Minutes de Le Porcq et Allain).

(2) Min. des notaires, passim.

(3) Min. Courtrect et Allain.

(4) Compte des argentiers de Montreuil. Mss. du chanoine Poulter, p. 142.

(5) Min. Benault.

(6) Min. Courtrect.

(7) Arch. de Valloires, recueil t. II, p. 34. — Jacques Carré avait un sceau à l'écu chargé d'un coq hardi sur un tertre entre deux branches.

(8) Min. Postel.

(9) Arch. paroissiales d'Allette. — Jean Mareschal avait pour armoiries un croissant montant accompagné d'un point dans le champ et pour légende : IAN MARISAL. (Arch. de Valloires, *ibid*).

Jean IV de Monchy (1587-1638)

A la mort d'Antoine de Monchy, le château et la seigneurie de Mont-Cavrel échurent à son fils aîné, Jean, quatrième du nom dans la famille, né en 1571.

En 1590, on le trouve qualifié seigneur de Mont-Cavrel, Alette, Rubempré, Varennes, Toutendal, Monchy, Fordres, Avesne, baron de Sempy, chevalier des Ordres du Roi. Il est l'une des plus intéressantes et des plus nobles figures de toute la famille dont il porta la célébrité à son apogée.

Aussitôt qu'il en eut pris possession il fit du château de Mont-Cavrel sa résidence ordinaire. D'importantes restaurations furent exécutées par ses soins. Elles étaient rendues nécessaires par les ravages subis pendant les guerres de la Ligue et l'invasion des Anglais (1).

Un acte passé entre le maître d'hôtel du château (sans doute au nom de son seigneur) et un charpentier de Mont-Cavrel nous donne le détail de certains travaux exécutés en 1588 à la *Porte du Bois* (la poterne conduisant à Alette) et à la tour de la chapelle. Cet acte étant le seul à nous connu qui donne quelques renseignements sur les dispositions du château, nous croyons devoir l'insérer ici :

13 Febv. 1588. — « Fut présent et comparant en sa personne en ceste ville de Monstrœul Jehan Ringart, m^e charpentier demeurant au village et paroisse de Montcavrel, lequel moiennant la somme de 80 livres tz, quy font suivant l'eedict 26 escutz 2/3 sur et tantmoings

(1) Parmi ces travaux, on peut citer la reconstruction de plusieurs étables dont l'une porte encore la date de 1611.

de ce qu'il pouvoit debvoir tant pour bois à coupe qu'il avoit achepté en la sg^{rie} de Montcavrel, et dont Pierre de Heuzé, naguères recepveur de lad^{te} seigneurie, avoit faict remise, que aultrement. a promis et soy soumis, est et sera tenu de faire et dresser ung comblé au desups de la *porte du bois* du chasteau dud^t Montcavrel, de telle largeur, longueur et haulteur que requiert le lieu où led^t comble se posera, soit qu'il y ay baticoly (1) ou non ; en luy livrant les chesnes à l'environ dud^t chasteau ; et icelluy comble rendre bien et sufisament faict pour ce quyl concerne l'estat de charpentier ; en quoy est compris le taillage desd^t chesnes et non le soiage d'iceulx. Sy est aussy tenu de tailler tous les chesnes quil conviendra emploier pour faire les gisteaux et achelins tant des planchers, huis que fenestres des chambres et lieux que led^t comble couvrira. Sy a aussy promis, est et sera tenu, moyennant la somme et choses prédictees, de faire ung comble au desups de la tour où est la chapelle dud^t chasteau et icelluy comble faire, soit qu'il y ait machicoulis ou non, de telle forme et ainsi que l'ouvrage le requerra, led^t comble ayant boucquetz et estanchons bons et sufisantz en luy livrant les chesnes comme dict est, sans estre tenu par luy à aucuns soiage. Lesquelles ouvrages il ne porra quicter qu'elles ne soient deubement faictes et achevées à peine de tous despens, domages et intérestz. A quoy faire, tenir et entretenir et le contenu cy dessus entièrement accomplir, icelluy Ringard a soumis et obleigé tous ses biens et héritages et ceulx etc. Ce qu'y a esté accepté par Robert Scellier, m^e d'hostel dud^t chasteau de Mont-Cavrel, le treiziesme jour de fevrier mil cinq cens quatre vingtz et huict, dix heures du matin,

(1) Lisez probablement : machicoulis.

pard' les no^{res} royaux aud' lieu sousignez, en la maison dud' Allain.

ALLAIN.

JEHAN RI[N]GARD.

ROBERT SCELLIER.

LE POTTIER » (1).

Malgré sa jeunesse (car il n'avait que 17 à 18 ans), Jean de Monchy prit immédiatement une part prépondérante dans les querelles de la Ligue en Boulonnais.

Le capitaine Bertrand de Campaigno, gouverneur du château d'Etaples, sur l'ordre d'Henri III, s'embarqua avec ses troupes, pour aller porter secours à Boulogne assiégé par les Ligueurs en mai 1588. A cette nouvelle, Jean de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, et son cousin Louis de Monchy, seigneur d'Inxent, se mirent à la disposition du sire de Rambures pour rassembler tous les Ligueurs de la région et marcher contre la place désemparée en l'absence de son gouverneur. Avec ces forces, ils se rendirent maîtres du pays et s'emparèrent de la ville et du château d'Etaples.

Lors de la convocation à Boulogne de l'Assemblée des trois états du Boulonnais pour nommer des députés aux Etats-Généraux du royaume (22 juillet 1588), Jean de Monchy connaissant les moyens violents dont se servait le sieur du Bernet, gouverneur de Boulogne, contre ceux qui appartenaient à la Ligue, détourna les habitants d'Alette de s'y faire représenter. Ces derniers suivirent le conseil de leur seigneur et « l'on donna deffault contre eux (2) ».

(1) Minute originale.

(2) Les autres paroisses du pays qui suivirent l'exemple d'Alette sont Hucqueliers, Parenty, Zoteux, Bourthes, Wicquinghem. Saint-Michel, Quilen, Avesne, Recques, Ergny, Sempy, Beussent, Inxent, Bernicuelles, Enquin, Rumilly, Estrées.

Bezinghem, Preures, Verchocq, Herly, Aix-en-Ergny envoyèrent des représentants (Chanoine Lefebvre, *les Huguenots et la Ligue au diocèse de Boulogne*, p. 158).

Comme l'assemblée prenait fin et venait d'être levée, on vit soudain paraître « un^g soy disant avoir nom de La Barre » (qui n'était autre que le maître d'hôtel du seigneur de Mont-Cavrel) ; il présenta « une lettre close du Roy » adressée aux Etats, « qu'il a dict nous estre envoyée par le sieur de Montcavrel ». Cette lettre, donnée à Chartres le 3 août, contenait « que d'aültant que l'accetz n'estoit maintenant libre tel qu'il seroiet à désirer en lad. ville de Boullongne, et que l'assemblée qui se debvoit faire pour lad. convocation des Estatz généraulx du royaume, pourroit estre à cette occasion différée ou rendue moins libre que de raison, Sa Majesté nous mandoict que en exécutant l'effet du contenu des lettres missives à nous escriptes, nous eussions à faire l'assemblée qui estoit requise pour lad. convocation en telle aultre ville et lieu de ceste dicte seneschaulcée de Boullenois, que adviserons estre plus à propos (1) ».

On voit par là que Jean de Monchy avait intrigué auprès du Roi pour empêcher la réunion des Etats à Boulogne. Naturellement Du Bernet et ses affidés passèrent outre et déclarèrent que l'élection était déjà faite et valable.

Mais les Ligueurs, en conformité des lettres du Roi, tinrent à leur tour, en septembre, une assemblée à Etaples, et choisirent des députés qui furent seuls reçus aux Etats généraux comme régulièrement élus.

Louis de Monchy, seigneur d'Inxent, cousin germain de Jean, fut choisi par la noblesse dans la seconde assemblée dont il vient d'être parlé (2). On voit

(1) Procès-verbal de l'assemblée des Etats du Boulonnais. Bib. de Boulogne. Chanoine Lefebvre; loc. cit., p. 158.

(2) Les autres députés élus furent Claude-André Dormy, évêque de Boulogne, et Thomas du Wicquet, seigneur de Dringhem. Tous les trois étaient dévoués à la cause de la Ligue.

que les branches cadettes de la famille de Monchy avaient suivi l'exemple du jeune chef de leur maison. Un autre de ses cousins, le seigneur de Cavron, combattait aussi dans les rangs de la Ligue. Il faut toutefois excepter les Monchy de Senarpont, qui étaient passés à l'hérésie calviniste.

Pendant les guerres de la Ligue, le Protestantisme avait pris une grande extension dans tout le diocèse de Boulogne. Alette ne figure nulle part parmi les paroisses où les Protestants avaient des adhérents. Ce résultat était dû sans nul doute à l'influence des Monchy (1).

Pendant, le pays avait beaucoup souffert des guerres religieuses; Jean de Monchy, en seigneur humain et généreux, se signala par ses libéralités envers ses vassaux ruinés.

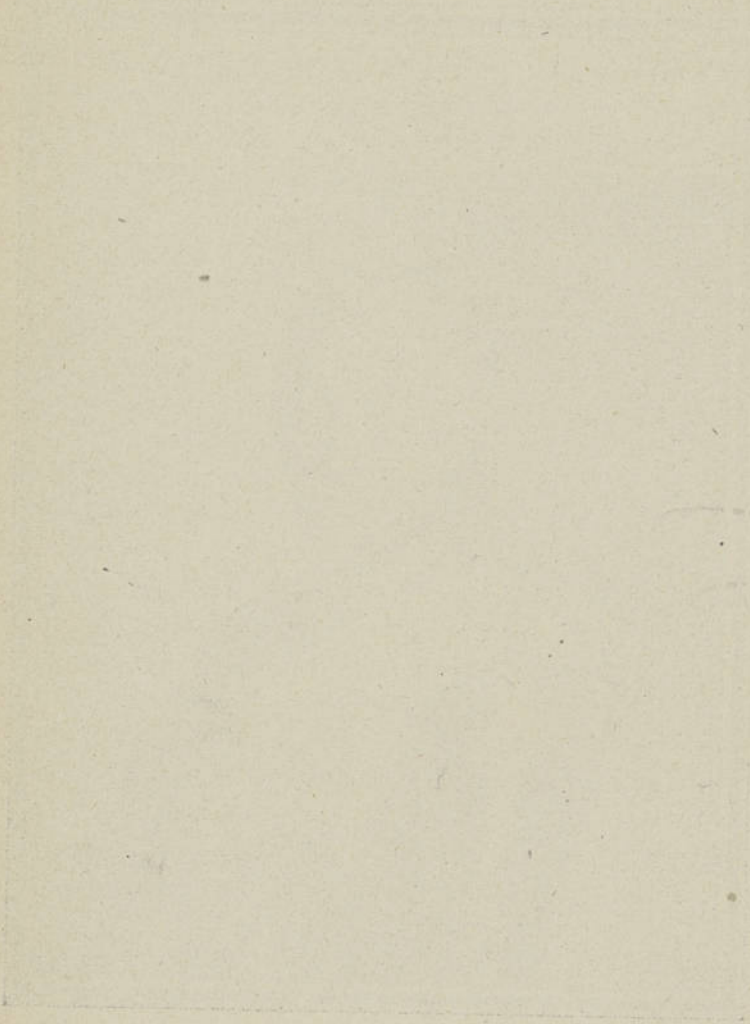
En 1591, son moulin de Fordres était affermé à un nommé Jehan Abraham moyennant une redevance à payer en grains au château de Mont-Cavrel. Mais les revenus de ce moulin étaient peu importants parce que « les habitans subjectz d'aller moudre leur bled au molin dudict Fordres sont expatriez à cause de la guerre ».

Par acte du 21 juin, Jean de Monchy, considérant que son meunier n'avait presque pas travaillé,

(1) Parmi les paroisses de la région dont les noms reparaissent le plus souvent sur les registres des ministres protestants, on cite : Hucqueliens, Verchocq, Etaples, Attin, Brexent, Frencq, Hubersent, Samer, Cormont, Longvilliers. — Neuville, Mont-Cavrel et Monchy avaient des protestants qui fréquentaient le temple d'Estréelles. La famille de Louvigny fit construire à Estréelles un temple qui existe encore. Il est situé près de l'église et sert de grange. Clenleu figure parmi les paroisses qui renfermaient le plus de protestants, ce qui s'explique, puisque la famille d'Ostove professait le calvinisme (Abbé Lefebvre, *Les Huguenots et la Ligue*, p. 219).

^{JEAN}
RENE DE MONCHY Marquis de Mont-
cavrd Baron de Sempy et de Rubenpre, Gouver^r. d'Ardes et
Estaples, Sau Chtier des Ordres 1633.





lui rabattit sur sa redevance annuelle la quantité de dix septiers de blé pour l'année 1592, plus six autres septiers sur le terme de Saint-Jean 1591, et ordonna à son receveur, Nicolas Gloriand, de tenir compte de cette réduction (1).

L'année suivante (3 février 1592), Jean de Monchy, alors en résidence à Montreuil, « capitaine de cinquante hommes d'armes soubz la charge de Messieurs les Princes Catholiques, — pour subvenir à ses affaires et nécessitez, mesmes pour plus aisément mener en bonne équipage sa dicte compagnie ausditz sieurs Princes pour le service de la sainte Union, à quoy il ne pœult bonnement satisfaire sans faire la vente cy aprez déclarée », vend à « honorable homme Ansel Hesdoul, bourgeois et argentier de Monstrœul », un pré à Monchy, moyennant 333 écus un tiers (2).

Le 24 janvier de la même année, Jean de Monchy fit donation d'une somme de 50 livres à Machent Vallet, sergent et garde des bois de la seigneurie de Mont-Cavrel, en faveur et rémunération des bons et agréables services que ledit Vallet « a fait tant à defunct hault et puissant seigneur Messire Anthoine de Monchy, chevalier, s^r desd. lieux, père d'icelluy seigneur comparant, *au voyage de Provence avecq le s^r duc d'Espéron, où il seroit décédé*, que ceulx que a du depuis receu de luy led. seig^r. comparant (3) ».

Vers cette époque, le sire de Mont-Cavrel obtint du duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, des lettres patentes en date de Rouen,

(1) Minutes de Pouillet et Allain, notaires à Montreuil.

(2) Minutes de Le Porcq et Allain. Id.

(3) Minutes de Courtrect et Allain. Id.

31 juillet 1592, lui faisant don « des droictz seigneuriaux deubz et escheuz à la couronne par l'achapt que Claude de Bécourt s^r de Lenclos a fait de la baronnye de Lyannes et Offay (1) ».

Les rivalités de la guerre n'empêchaient pas toujours les bonnes relations entre les gentilshommes. En août 1593, le seigneur de Campaigno, qui commandait dans le Boulonnais sous M. d'Epéron pour Henri IV, était venu passer quelques jours au château de Clenleu d'où il entretenait des relations avec « la sœur de Messieurs de Moncaverelle et d'Hocquincourt, laquelle a esté depuis mariée au sieur de Beaucamp ». Clenleu appartenant alors au sire d'Ostove, qui était du parti du roi, Campaigno s'y trouvait en pays ami et pouvait facilement communiquer avec sa fiancée, grâce à la proximité de Mont-Cavrel.

Le gouverneur de Montreuil pour la Ligue, Jacques des Essarts, seigneur de Maigneux, ennemi juré de Campaigno, prévenu de sa présence à Clenleu, conçut le projet de l'y surprendre. A la tête de sa garnison, il vint l'attaquer et remporta une victoire complète : « Et furent pris cent cavalliers et cent chevaux dans ledit chasteau ». Mademoiselle de Mont-Cavrel supplia Jacques des Essarts, qui était l'ami de ses frères, de lui accorder la liberté des prisonniers, « lesquels il (des Essarts) renvoiat tous sans aucune rançon, à la prière de laditte damoiselle, s'estant contenté de l'honneur de leur avoir fait cette bravade, luy qui fesoit l'amoureux de laditte damoiselle ; bien qu'il y eust perdu un frère nommé Anne, chevallier de Malte, qui estoit un des gentils-

(1) Minutes de Pouillet et Allain. Id.

hommes de France les plus accomplis et vaillant comme son espée et fort amy des femmes (1) ».

En 1593, les Ligueurs ayant repris le château de Har-delot, en dépossédèrent le gouverneur, Claude Roussel de Bédouâtre, qui avait trahi la Ligue et reçu l'investiture du duc d'Epéron. Il fut remplacé par « noble seigneur Jehan de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, Alette, Toutendal, Fordres, Broutelles, Avesnes, le Momptant, ... capp^{ne} de cent hommes d'armes pour le service de messieurs les Princes de l'Union catholique (2) ».

Dès lors, Jehan de Monchy est cité comme « ayant sa résidence audict chasteau d'Hardelot ». Toutefois on le trouve en 1594 avec sa compagnie dans la garnison d'Amiens (3).

Le 8 août 1594, eut lieu à Amiens une émeute qui amena la reddition de la ville à Henri IV ; les insurgés emprisonnèrent les mayeur et échevins, partisans de la Ligue. « Le duc d'Aumale, posté sur le parvis de Notre-Dame, cherche à rallier ses amis pour se porter à l'hôtel de ville et délivrer les échevins prisonniers. A peine a-t-il deux cents fidèles, parmi lesquels les sires de Montcavrel (Jean de Monchy), de Moyencourt (4), de Béhencourt, de La Chaussée. Montcavrel s'offre de marcher le pre-

(1) Arch. du château de Francières. Mss. — Anne des Essarts dont il est ici question, « chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jérusalem », frère de Jacques des Essarts, fut mortellement blessé à cette prise du château de Glenleu. Dans son testament daté du « Jœudy 26 Aoust 1593 », on voit qu'il était « au licit malade à cause de la blessure qu'il a eu au bras dextre à la prise du Cap^{ne} Campagno et ses gens dedans le chasteau de Glenleu, il y a trois sep^{nes} (semaines) ». — (R. Rodière, *Les gouverneurs de Montreuil de la maison des Essarts de Maigneux*, p. 23).

(2) Minutes des notaires de Montreuil, 21 octobre 1593 et autres dates, où Jean de Monchy est qualifié « gouverneur du chasteau de Har-delot ».

(3) Baron de Calonne, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 125.

(4) Claude du Chastelet, chevalier, seigneur de Moyencourt, était beau-frère de Jean de Monchy-Mont-Cavrel.

mier au secours de Berny (mayer) avec 50 cavaliers ; arrivé à la barricade de la place St Martin, il passe à l'émeute au cri de Vive le Roi. » — Débandade générale ; d'Aumale quitte Amiens en hâte (1).

Par contrat du 29 novembre 1596, Jean IV de Monchy épousa Marguerite de Bourbon, fille de Messire André de Bourbon, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil privé, gouverneur d'Abbeville, seigneur de Rubempré et Radepont... et d'Anne de Roncherolles.

C'était la coutume à cette époque que la ville de Montreuil offrit un vin d'honneur aux personnages de marque à l'occasion de leur première visite dans la ville. Cette distinction fut accordée à Marguerite de Bourbon lorsqu'après son mariage elle traversa Montreuil pour se rendre au château de Mont-Cavrel. Le compte municipal de la ville de Montreuil pour 1596-97 indique en effet qu'il fut payé « à Marguerite Hertault, v^{ve} de feu Isaac Lengaigne, pour le vin présenté à Madame de Montcavrel le jour qu'elle arriva en cette ville pour son pr(emier) voyage, selon l'ordonnance du 2 mai dernier : 1 écu 48 sols (2) ».

(1) Baron de Calonne, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 127.

(2) Mss. du chanoine Poulthier, Bibliothèque de M. Henneguiet, p. 216. — Nous donnons ici en note, faute de pouvoir le placer ailleurs, un billet de la fin du xvi^e siècle, qui nous a longtemps intrigué et que nous ne savons à qui attribuer. Daté de Mont-Cavrel, il a sans doute pour auteur un membre de la famille de Monchy, mais lequel ? On y voit mentionnées les « nopces de la fille de Mons^r de Senerpont et de mont filz de Bessencourt » ; mais cette mention, qui semblerait de nature à tout éclaircir, n'éclaircit rien. Le seigneur de Senerpont doit être Jehan de Monchy, qui vivait à cette époque ; mais on ne voit pas qu'aucune de ses filles ait épousé un sieur de Bessencourt. La terre de Bezencourt, en Ponthieu, appartenait alors à une famille Le Roy, qui n'eut jamais aucune accointance avec les Monchy. Quoi qu'il en soit de

Jean de Monchy, après comme avant son mariage, paraît avoir fait sa résidence ordinaire à Hardelot. Le 19 mars 1597, « Jehan Dormien, dit de S^t-Laurens, homme de chambre de Messire Jehan de Monchy, chevalier, seigneur de Montcavrel, Emy, Allettes, gouverneur pour le service de Sa Ma^{te} du chasteau et forteresse de Hardelot, icelluy comparant pourveu par le Roy nostre sire des estatz et offices de portiers dud. chasteau de Hardelot », cède à Flour Fourcroy, « sergent de la compaignye de gens de pied soubz la charge dud. s^r de Montcavrel aud. chasteau et forteresse » ; « tous les honneurs, droictz, proffictz, gaiges, émolumens, francises et libertés aud. estat des deux portiers dud. chasteau appartenans », moyennant 16 écus deux tiers par an (1).

Le 28 mai 1598, Jean de Monchy baille à métairie à Antoine Saudourel, laboureur à Mont-Cavrel : « la

cette énigme généalogique, voici le texte de la pièce, dont nous devons communication à M. A. de Rosny :

« Mons^r le procureur du roy je vous envoie mons^r de toutencamp et vous prie bien fort que nous demeurions amis sans nous mectre en justice pour ce que debués. Il y a cinq ans que je me trouvés à Montereul et alley au nopces de la fille de Mons^r de Senerpont et de mont filz de Bessencourt, je vous prié bien de me baillé de l'argent de ce que me debuez, à quoy ne voulutte entendre. Il y a deux ans que je vous en fis unne telle requeste, vous m'avez tousiours fait atendre. Je vous prie baillé à ce porteur trente six livres dont il vous baillera ma quitance et descharge et là ou me voutez employer à vous faire plaisir et amitié ce sera de bien bon ceuer, comme à vostre bonne grace me recomande, priant Dieu vous don(n)er bonne vie et longue.

« à Montcaurel, ce xxvi^e d'aoust.

« le (signature illisible).

« à M^r le procureur du Roy à Monstroeuil ».

(1) Minutes Allain et Belart. Le 15 février 1597, Jehan de Rumignon (*sic*), dict de S^t Laurens, receveur du seigneur de Mont-Cavrel, transige avec Catherine Le Prestre, veuve de feu Jehan Lenglacié, au sujet de l'homicide dud. Lenglacié dont il était accusé. S^t Laurens disait « qu'il ne lay avoit donné le coop, au contraire que ce auroit esté par la faulte seulle d'icelluy deffunct qu'il auroit esté blessé, s'estant jecté sur l'espée dud. S^t Laurens quy l'avoit trouvé faisant tort en la garenne de Nœufchastel appartenant aud. seigneur de Montcavrel son maistre ». (Minutes d'Allard, notaire à Montereuil).

maison et cense du domaine de lad. seigneurie de Mont-Cavrel » pour 3, 6, 9 ans. Le preneur aura à son profit une mesure de bois par an, à prendre « ès moiens bois de lad. sg^{rie} comme Hardinguer, Papenleu ou Montfay », le seigneur se réserve « le jardin de Vaulx (1) ».

En 1598, Jean de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, donna gratuitement à la communauté des Carmes de Montreuil, chassée de son ancien monastère par les exigences de la fortification de la ville, « l'hôtel des sires de Mont-Cavrel » qu'un de ses ancêtres, Pierre de Monchy, avait acheté le 17 juillet 1481 comme nous l'avons dit (2). Les Carmes convertirent en couvent l'hôtel qui leur avait été si généreusement donné. Par reconnaissance pour leur bienfaiteur, ils firent placer au-dessus de la porte principale de leur nouvelle maison une inscription commémorative avec les armoiries de la famille de Monchy qui y restèrent jusqu'à la Révolution. Les bâtiments du nouveau monastère sont occupés actuellement par la gendarmerie, la prison et le tribunal (3).

Jean de Monchy paraît avoir eu une autre maison à Montreuil, si on en juge par un titre du 29 juillet 1592

(1) Minutes Allain et Belart. — La propriété appelée *Jardin de Vaulx* à cette époque, porte le nom de *Pature des Veaux* depuis le xviii^e siècle.

(2) Le 1^{er} mars 1597 et le 28 mai 1598, Jean de Monchy est encore cité comme « demeurant en son hostel, paroisse S^t Vlfly » à Montreuil. (Min. des not., pss.). Une rue de Montreuil a porté au moyen-âge le nom de rue de la Porte de Mont-Cavrel ; cette dénomination ne peut venir que de l'hôtel des sires de Mont-Cavrel, et, comme cet hôtel était situé au milieu de la ville, il n'est pas possible que la porte en question ait fait partie de l'enceinte des remparts. Il faut présumer que l'hôtel de Mont-Cavrel était fortifié comme celui des sires de la Porte d'Heuchin, dont les tours et les courtines existent encore en partie. Quant à la rue, c'est probablement la rue des Carmes actuelle. (D'après une note de M. Hennegui, communiquée par M. Paul de Lhomel).

(3) A. Braquehay, *Hist. des Etabl. hospit. de Montreuil*, p. 174.

qui dit « qu'estant en ceste ville de Monstrœul logé en la maison où pendoit anciennement pour enseigne *Les Frères Menus* », Jehan de Monchy, sire de Mont-Cavrel constitue une rente envers Claude de Bécourt, s^r de Lenclos, capitaine de cinquante chevaux et de cent hommes de pied, gouverneur du Mont-Hulin (1).

Jean de Monchy paye aussi, d'après transaction du 21 octobre 1593, une rente de 111 s. t. au couvent des sœurs de l'ordre de Saint-François de Montreuil, en exécution du testament de Madeleine de Bossu, veuve de Jacques de Monchy, seigneur d'Inxent : il racheta cette rente en 1620 (2).

Les grandes qualités dont Jean de Monchy avait déjà donné des preuves le firent souvent choisir pour des missions importantes. C'est ainsi qu'en 1611, il alla plaider la cause des Boulonnais près de Marie de Médicis, pour la remise d'une somme de treize cents écus qui avait été versé pour l'entretien des troupes et qu'on leur réclamait. De concert avec les autres députés de la noblesse qui l'accompagnaient, il soutint que ce n'était pas aux Boulonnais à payer, mais au Domaine. La déclaration de Monsieur de Mont-Cavrel fut reconnue équitable par arrêt du Conseil et approuvée par la Régente (3).

Jean de Monchy resta gouverneur du château d'Har-delot pendant vingt ans. Il fut remplacé en 1613 par le seigneur du Bois-Ratel. C'est cette année-là même qu'il fut promu au gouvernement plus important de la ville d'Ardres. Joachim de Bellengreville, qui en était pourvu depuis 1598, obtint un brevet du Roi du 26 janvier 1613

(1) R. Rodière, *Les Gouverneurs de Montreuil au XVI^e siècle*, p. 16.

(2) Minutes de Ducrocq, notaire à Montreuil.

(3) H. de Rosny, *Histoire du Boulonnais*, t. III, p. 561.

lui permettant de céder sa charge au seigneur de Mont-Cavrel. Joachim stipula que le prix de la vente serait employé à des acquisitions de terre affectées à sa famille. M. de Mont-Cavrel lui céda en conséquence la seigneurie du Montant, estimée 30,000 livres, et versa 27,000 livres pour compléter le prix convenu de 50,000 livres (1).

A cette époque les travaux de défense militaire étaient poussés activement. La forteresse du Mont-Hulin fut mise dans une situation qu'elle n'avait jamais eue. Le commandement en avait été donné au marquis d'Hocquincourt. Jehan de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, son frère, fut pourvu, de son côté, du gouvernement du château d'Etaples, tout en gardant celui du château d'Ardres. Par cette nomination de grande confiance, Concini, ministre de la Régente Marie de Médicis, voulut récompenser la loyauté du seigneur de Mont-Cavrel et sa fidélité envers le jeune roi Louis XIII. « Ainsi la maison de Monchy-Mont-Cavrel fut toute-puissante dans le Boulonnais (2) ».

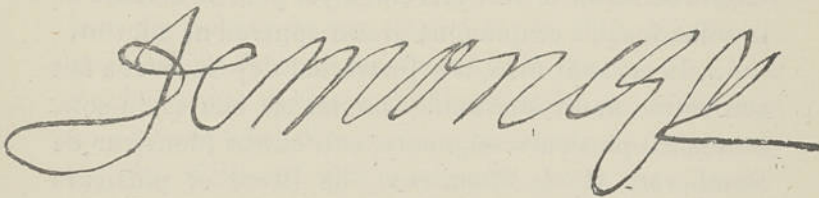
L'administration de Jean de Monchy dans le gouvernement des châteaux d'Ardres et d'Etaples qui lui furent confiés est regardée comme une des plus bienfaisantes, à cause des mesures sages qu'il prit à son arrivée et des réformes qu'il opéra.

En 1614, des élections aux Etats-Généraux avaient eu lieu en la sénéchaussée de Boulogne. La noblesse choisit comme députés les seigneurs de Mont-Cavrel

(1) Marquis de Belleval, *Lettres sur le Ponthieu*, 1^{re} édit., p. 346.

(2) H. de Rosny, *Hist. du Boulonnais*, t. III, p. 562. — Monchy d'Hocquincourt, gouverneur du Mont-Hulin, ayant reçu provisoirement en 1615 le gouvernement du Boulonnais, le même historien dit « que ses services, sa fidélité et le rang qu'il tenait de sa naissance auraient pu être récompensés par un titre définitif. » (III, 583).

et de Landrethun. Toutefois, une contestation s'éleva à cette occasion : le Tiers-Etat, qui avait déjà été taxé pour les indemnités à accorder aux députés de son ordre, refusa de payer, selon la coutume alors en usage, pour les députés de la noblesse. Ce refus était justifié. Les mayeurs et échevins d'Etaples, Desurene (Desvres) et Marquise et le bailly de Samer arrêterent entre eux que tous les bourgs et les villages du Boulonnais devaient faire opposition à la taxe que l'on voulait lever sur le Tiers-Etat « pour le payement du voyage des seigneurs de Mont-Cavrel et de Landrethun aux Etats-Généraux (1) ».



Signature de Jean IV de Monchy.

En 1615, profitant de la paix qui régnait sur le Boulonnais, Jean de Monchy commença d'importantes restaurations au château d'Etaples, qui furent exécutées par un nommé Charles Bomy, maître maçon. Un traité passé chez M^e Meignot, notaire à Etaples, le 27 septembre 1622, dit que Jehan de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, commanda 300.000 briques au sieur François Lhoste, maître briquetier demeurant au bourg de Samer. Ces briques, « destinées à la réparation du chasteau d'Estappes, devoient estre amenées à Estappes sur le bord de la rivière de Canche et vis-à-vis des briqueteries de ceste

(1) H. de Rosny, *op. cit.*, t. III, p. 567.

ville, lieu du chergage (1) pour les petits bateaux et hellettes de la ville au prix de quatre livres le mille » (2).

M. de Mont-Cavrel se mêla aux querelles de la régence, sans que nous puissions dire en quel sens. Le journal d'un bourgeois de Montreuil [probablement Robert de Berry, 1619-1635 (3)] nous donne à ce sujet les notes qui suivent et qui ne suffisent pas à nous éclairer sur le rôle joué par notre héros :

« Le 14 janvier 1620, M. de Montcavrel, après la porte fermée, et environ sur les six heures du soir, s'est présenté pour entrer dans la ville, ce qui lui a été refusé par les maires et échevins, le remerciant des offres qu'il faisait de servir le Roi et s'employer pour la défense de la ville, jusqu'à ce que plus grand appareil ne survint.

«... Le 29 août 1620, le s^r [maréchal de] Cadenet a fait son entrée audit Montreuil, sur les six heures du soir, où étaient plusieurs seigneurs, entr'autres Monsieur de Rambures, *M. de Montcavrel*, de Brézé et plusieurs autres, à laquelle arrivée fut tiré, tant de la ville que de la citadelle, trente pièces de canon ».

A cette époque, des navires étrangers se présentaient fréquemment sur nos côtes et jusqu'à l'embouchure de la Canche. En 1628, Jean de Monchy pour assurer la tranquillité des marins d'Etaples, obtint de Louis XIII une lettre de marque pour armer un corsaire destiné à éloigner ces navires. Ce corsaire reçut le nom de Saint-Michel, patron de l'église paroissiale d'Etaples. Il fut confié à un équipage composé de soldats choisis dans la garnison du château. MM. de Guizelin, seigneur de Fro-

(1) Chergage, cherger, cherquer, forme picarde des mots charger, chargement.

(2) Minutes de M^e Meignot, notaire à Etaples. — Arch. départementales

(3) Copie dans la bibliothèque de feu M. Henneguiet.

messent, et de Rocquigny, seigneur du Fayel, prêtèrent leur concours à Jean de Monchy pour l'armement de ce corsaire (1).

En dehors du titre de capitaine qu'il pouvait prendre comme gouverneur du château d'Étaples, Jean de Monchy était aussi à la tête d'un des régiments constitués dans l'armée française en 1558, par Henri II, roi de France. C'est pour cela qu'en 1628 on trouve « Charles de Sobruicq, escuyer, sieur dudict lieu, lieutenant pour le service du roy... capitaine d'une compagnie de gens de pieds au régiment du seigneur et marquis de Mont-Cavrel (2) ».

Pendant qu'il était gouverneur du château d'Étaples, Jean de Monchy et son frère Georges d'Hocquincourt, qui était gouverneur du Mont-Hulin, eurent ainsi que toute la haute noblesse du Boulonnais, des différends avec le maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne. Le duc d'Elbœuf dut intervenir pour les apaiser (13 octobre 1627). La réconciliation fut complète, puisqu'un mois plus tard on les trouve tous les deux avec la noblesse boulonnaise en compagnie du maréchal d'Aumont à la procession ordonnée en action de grâces pour la reprise de l'île de Ré (29 novembre 1627) (3).

De temps immémorial les bourgeois et les marins d'Étaples jouissaient du droit d'hôtage ou privilège de s'associer ensemble à l'exclusion des non bourgeois. Contrairement à ce droit reconnu, Jean de Monchy avait fait donner la charge d'hôte et de courtier « au fait de la vente du poisson à ung nommé Védremme

(1) Archives nationales. — Souquet, *Histoire du château d'Étaples*, p. 29

(2) Minutes de Meignot, notaire à Étaples.

(3) Chanoine Haigueré. — Bulletin de la Société académique de Boulogne t. II, p. 528 ; Mémoires de Pierre Maslebranche.

dict Carrabin, ce quy estoit contraire au privilège du païs et otoit à la ville d'Estaples la seule ressource qu'elle eut pour supporter sa part des charges publiques ». Le 12 janvier 1629, les mayeur et échevins de Boulogne adressèrent une protestation aux députés pour le pays « touchant le droit d'otage que Monsieur de Mont-Cavrel veult prendre contre et au préjudice des franchises et libertés du païs (1) ».

Etaples avait toujours eu un gouverneur particulier. Mais à l'occasion du désaccord survenu entre Jean de Monchy, gouverneur d'Estaples et son frère Georges, gouverneur du Mont-Hulin, avec le seigneur d'Aumont, le roi de France craignit que cette mésintelligence diminuât les forces dont il pouvait avoir besoin en temps de guerre, et réunit ces deux gouvernements à celui de Boulogne. Jean de Monchy cessa donc ses fonctions de gouverneur d'Estaples ; il resta gouverneur du château d'Ardres (2). Seulement, certains indices avaient éveillé des doutes sur la fidélité de la ville d'Ardres et du lieutenant que Jean de Monchy y avait laissé pour le remplacer pendant son absence. « On ne put trouver aucune preuve quant au seigneur de Mont-Cavrel. Son caractère et sa fidélité le mirent à l'abri de tout soupçon (3) ». Cependant Jean Hendricq, bourgeois de Saint-Omer, qui rapporte ces faits en témoin, raconte que le 30 décembre 1620, Louis XIII, voyageant dans

(1) Deseille, *La Pêche à Boulogne* ; Mém. de la Soc. Académ. de Boulogne, t. III, p. 98.

(2) G. Souquet, loc. cit. — M. Souquet commet une erreur en mettant un Jean de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, gouverneur du château d'Estaples, de 1702 à 1734 (*Hist. des rues d'Estaples*, p. 33). Nous le verrons plus tard, à cette époque, la famille de Monchy-Mont-Cavrel était éteinte depuis longtemps, la seigneurie était passée dans la maison de Mailly.

(3) Lefebvre, *Hist. de Calais*.

le Boulonnais et le Calaisis, « fit démolir et abattre la citadelle d'Ardres. Pour prévenir toute résistance de la part de Monsieur de Mont-Cavrel, gouverneur, qui l'avait fait bâtir, on avait rempli la ville de soldats (1) ».

Malgré cette affaire, Jean de Monchy resta gouverneur de la ville d'Ardres. Mais en 1631, Marie de Médicis, retirée à Bruxelles depuis que Louis XIII avait pris la direction du royaume, forma le complot avec son fils Gaston d'Orléans de s'emparer de cette place. Un de ses gentilshommes, le sieur de La Louvière, alla proposer au Marquis de Mont-Cavrel une infâme trahison. Rien ne put vaincre la loyauté et la fidélité de Jean de Monchy. Au contraire, il fit arrêter La Louvière qui fut traîné au Tribunal, condamné à mort et périt sur l'échafaud (2).

En 1635, le gouvernement d'Ardres fut donné à François de Jussac, sieur de Saint-Preuil, officier de grande bravoure qui s'était signalé en arrêtant de sa main le duc de Montmorency à la bataille de Castelnaudary. Mais « cette nomination ne fut déterminée par aucune considération défavorable pour Jean de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, qui échangea Ardres contre le commandement d'un corps de troupes dirigé sur l'Artois (3) ».

La guerre venait d'être déclarée entre la France et l'Espagne. Jean de Monchy prit part aux différents événements auxquels elle donna lieu à son début dans les environs d'Arras, Bapaume, Avesnes, le comté de

(1) Deseille, *Année Boulonnaise*, p. 717.

(2) Journal de Richelieu. — H. de Rosny, *Hist. du Boulonnais*, t. III, p. 605.

(3) Mémoires de Bassompierre, maréchal de France. — *Hist. de Calais*. — H. de Rosny, op. cit., t. III, p. 609.

Saint-Pol... où on le retrouve à la tête des troupes dont il avait reçu le commandement (1635-1638).

Le 14 mai 1633, Jean de Monchy, *marquis* de Mont-Cavrel, avait été fait chevalier des ordres du Roi (1).

A part les circonstances où les besoins de ses fonctions le tenaient éloigné, il faisait sa résidence ordinaire au château de Mont-Cavrel. Sa nombreuse famille, le personnel marié qu'il avait à son service, et les relations fréquentes que tous entretenaient avec la population faisaient du château un véritable centre de vie et de prospérité pour Alette et Mont-Cavrel (2).

Jean de Monchy fut le bienfaiteur de l'église d'Alette. En 1620, il donna la grosse cloche. Cette donation est relatée dans l'inscription de la cloche qui fut bénite par M. Boucher, curé-doyen d'Alette. Voici cette inscription :

JE FUS DONNÉE A L'EGLISE D'ALETTE EN 1620 PAR TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SG. MESSIRE JEAN DE MONCHIE SG. DE MONT-CAVREL, ALETTE ET AUTRES LIEUX, GOUVERNEUR DES VILLES ET CITADELLES D'ARDRES ET D'ÉTAPLES ET NOMMÉE JEANNE. JE FUS BÉNITE PAR MONSIEUR PIERRE BOUCHER, CURÉ-DOYEN D'ALETTE (3).

Il donna aussi la statue de saint Jean, son patron. Cette statue, en chêne du pays, qui existe encore dans

(1) Abbé Ledru, *Hist. de la Maison de Mailly*, t. I, p. 209.

(2) Citons quelques personnes au service du seigneur de Mont-Cavrel :
« 1621. — Firmin Le Clerc, valet de chambre de Mgr de Mont-Cavrel, Damoiselle Anne Le Clerc, damoiselle de Madame de Mont-Cavrel, Nicolas d'Ancoisne, escuyer et peage de Monseigneur de Mont-Cavrel » ;
« 1633. — Jehan Boucher, serviteur de Monseigneur de Mont-Cavrel » ;
« 1638. — Anthoine Pecquel, sommelier de Mgr de Mont-Cavrel ; Jehan Loysel, serviteur du château, natif du paï de Normandie ; Nicolas Micoïn et Marie des Jardins, tous deux du chasteau ; Adrienne Baillet, fille de chambre de Madame de Mont-Cavrel (Arch. municip. d'Alette, registres de catholicité).

(3) Cette inscription est reproduite sur la cloche refondue en 1868.

l'église, représente saint Jean tenant en main un calice d'où s'échappe un serpent, allusion au célèbre miracle du saint apôtre qui, en réponse au défi porté par Aristodème, magistrat de l'île de Pathmos, avala un breuvage mortel sans en ressentir aucun mal.

C'est très probablement aussi à Jean de Monchy que l'église d'Alette doit la relique insigne de saint Jean l'Évangéliste qu'elle possède depuis le xvii^e siècle.

Marguerite de Bourbon donna à l'église les statues de saint Laurent et de Notre-Dame-du-Rosaire sur lesquelles étaient les armoiries de la famille dont on voit encore la trace. En 1628, « Madame la Marquise donna à l'église d'Alette des ornements qui furent envoyés de Paris (1) ».

La famille de Monchy était en relations fréquentes et faciles avec la population d'Alette. On en trouve une preuve dans les actes de baptême de l'époque où ses membres paraissent très souvent comme parrains ou marraines. La même constatation se fait sur les registres de la paroisse de Mont-Cavrel.

En 1622, Jean de Monchy et sa femme Marguerite de Bourbon donnaient à l'église de ce dernier village une cloche encore existante, dont voici l'inscription :

MADAME MARGVERITTE DE BOVRBON ESPOVSE DE MESSIRE
IEHAN DE MONCHY CHL^{RE} S^R ET MARQVIE DE MONT CAVREL †
MA DONNE POVR NOM MARGVERITTE. RENE ET ESTIENNE BRETON
NOS FECIT, 1622.

Une effigie de la sainte face est accompagnée de l'inscription suivante en très petits caractères :

VLTVS DOMINI IN GAVSIO (gaudio) LETIFICAT TERAM.

Une grande croix, un calvaire avec plusieurs personnages et deux écus complètent l'ornementation de cette

(1) Comptes de la fabrique d'Alette.

superbe cloche, vrai chef-d'œuvre de nos anciens fondateurs, qui pèse non pas 2.000 livres, comme on se plaît à le dire, mais à peine 1.000 livres, et mesure 1 mètre 10 de diamètre. Les deux écus représentés sont : 1° Monchy : de gueules à trois maillets d'or (sous couronne de comte sommée d'un heaume à lambrequins) ; 2° mi-parti Monchy et Bourbon : d'azur à trois fleurs de lys d'or (sous couronne de comte) (1).

Dans un ancien cueilloir de la fabrique de Mont-Cavrel on trouve que « Messire Jehan de Monchy fit à l'église de Mont-Cavrel une rente qui fut payée jusqu'à la Révolution ». Cette rente avait été constituée en 1620.

Enfin Marguerite de Bourbon a fait restaurer l'église de Mont-Cavrel, où son écusson fleurdelysé se voit encore en plusieurs endroits, notamment au chapiteau du pilier de gauche. Notons que là, comme sur la cloche, la dame de Mont-Cavrel s'est parée des pleines armes de la famille royale, en supprimant la barre de bâtardise que portait la branche de Rubempré.

Jean de Monchy se fit en outre bâtir une chapelle seigneuriale dans l'église d'Alette. Cette chapelle est la sacristie actuelle. Pour se rendre à l'église d'Alette, le seigneur de Mont-Cavrel et sa famille sortaient du château par le passage de la poterne qui existe encore actuellement et où se voient les anciennes traces du pont-levis. Ils suivaient l'avenue du Bois-Roux qui donnait sur le parc et venaient traverser « un jardin situé audessous du Thibouroux (forme vulgaire du petit Bois-Roux) dans lequel le seigneur et ses gens peuvent

(1) Le poids approximatif de la cloche de Mont-Cavrel a été donné par un ouvrier fondeur venu à Mont-Cavrel en 1898 pour réparer un accident survenu à cette cloche.

passer pour aller à l'église dudict Alette, à cause duquel passage le jardin est francq de rentes (1) ». Ce passage que suivait le seigneur de Mont-Cavrel existe encore. Il est marqué par une rangée d'arbres qui va du château vers l'église d'Alette.

Sous Jean IV de Monchy, on trouve comme receveurs du château :

1587, Robert le Scellier, « entremeteur des affaires de Monseigneur de Montcaverel, dem^t au chastiau dud. Montcaverel, paroisse de Saint-Laurens en Allette (2) ».

1588, Pierre de Heuzé, « naguères recepveur de la seigneurie (3) ».

1596-1597, Jehan de Rumignon (alias Dormien) dit Saint-Laurens « homme de chambre et recepveur et entremecteur des affaires de Messire Jehan de Monchy (4) ».

1626 et 1629, Jacques de Vedrenne (ou Vedremme ?), recepveur du revenu annuel des terres et seigneuries de Mont-Cavrel, Allette et Toutendal appartenant à Messire Jehan de Monchy Ch^{er} et Seig^r desdictz lieux (5) ». Jean de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, fit une donation en faveur de Jacques de Vedremme son receveur, pour le récompenser de sa fidélité.

1630, David Bigard, homme d'affaires de Monseigneur de Mont-Cavrel. Il était marié à Anne de Goy et habitait le château (6).

(1) Arch. de M. Alf. Minet.

(2) Min. Courtrect.

(3) Min. Allain.

(4) Min. Allart et Allain.

(5) Arch. paroissiales d'Alette.

(6) En 1632 « pour satisfaire à la dévotion de Madame de Mont-Cavrel », Marguerite, fille de David Bigard, « home de Monseigneur de Mont-Cavrel en ses affaires et gouvernement d'Estaple, et de Anne de Goy... a été baptisée en sa chapelle... » Le parrain fut Jean-Baptiste de Monchy ; la marraine « Madame Marguerite de Bourbon, espouse très digne de hault et puissant seigneur Messire Jean de Monchi, seigneur de Mont-Cavrel ». (Arch. communales d'Alette).

De son mariage avec Marguerite de Bourbon, Jean IV eut neuf enfants.

1° César, qui mourut en bas-âge.

2° François-Charles, seigneur de Sempy. Il mourut sans alliance (10 février 1629) et fut enterré dans le chœur de l'église de Mont-Cavrel. François de Monchy était profondément religieux ; il avait une grande piété envers sainte Austreberthe, dont la dévotion était de tradition dans sa famille. Cette dévotion de la famille de Monchy pour sainte Austreberthe s'explique par ce double fait : 1° que de temps immémorial, l'abbesse de Saint-Austreberthe avait droit de patronage sur la paroisse d'Alette, dont le château de Mont-Cavrel avait toujours fait partie ; 2° que la famille de Monchy avait donné plusieurs de ses abbesses au monastère de Montreuil dont la sainte était la patronne séculaire. La mort de François de Monchy fut une preuve éclatante de l'efficacité du culte de sainte Austreberthe. Selon son vif désir, souvent manifesté, il mourut le 10 février 1629, jour de la fête de la sainte abbessse (1). « François Charles de Monchy filz de Monsieur de Monchy » figure comme parrain sur un acte de baptême en 1614 (2).

3° Bertrand-André, qui devint héritier de la seigneurie de Mont-Cavrel après la mort de son frère François. Il naquit au château de Mont-Cavrel et fut baptisé dans l'église d'Alette. Voici son acte de baptême :

« Le 18 Novembre (16??) a esté baptizé Bertran de Monchi, filz de Messire Jehan de Monchi, seigneur de

(1) A. Braquehay. *Essai historique sur l'abbaye de Sainte-Austreberthe*, p. 51. — Les tableaux conservés à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, Dossiers bleus, vol. 453, indiquent la date de 1627.

(2) Arch. comm. d'Alette.

Mont-Cavrel et aultres lieux et de Dame Margueritte de Bourbon ses père et mère. Le parin, Messire Bertrem de Patras, lieutenant à Boullogne et Dame Jehenne Dalluin dame de (effacé) marine (1) ».

4° Georges, que l'on trouve avec le titre de chevalier de Malte.

5° Anne, qui, le 30 juin 1625, épousa Henri-Marc-Alfonse Gouffier, marquis de Bonnavet et de Crèveœur et baron d'Engoudsent. Le mariage eut lieu dans l'église d'Alette et les nouveaux époux habitèrent quelquefois le château de Mont-Cavrel où on les retrouve encore en 1635. Ils périrent malheureusement tous les deux dans l'incendie qui détruisit le château de Bernieulles dans la nuit du 22 au 23 août 1645 (2). Ils laissaient sept enfants dont une fille, Madeleine-Angélique Gouffier, née en 1627, à Venise, où elle fut baptisée. Elle entra à l'âge de 15 ans au couvent de Sainte-Austreberthe, à Montreuil, et y remplaça sa tante comme abbesse du monastère en 1648.

6° Magdeleine, née en 1601. Elle entra à l'âge de 16 ans chez les religieuses Clarisses au monastère de Moncel, près de Pont-Sainte-Maxence, au diocèse de Beauvais. Elle y était depuis quatre ans lorsque en considération de ses mérites, et surtout de la fidélité de son père pendant les troubles du Boulonnais, Louis XIII l'appela à la tête de l'abbaye de Sainte-Austreberthe de Montreuil. Cette nomination fut ratifiée par le pape Paul V. Quoique jeune Madeleine de Monchy était douée d'un caractère

(1) Arch. comm. d'Alette. Acte sur feuille volante ; date inconnue.

(2) Moreri, loc. cit. — Aug. Braquehay, *L'abbaye de Sainte-Austreberthe*, p. 55. — Deseille, *Année Boulonnaise*, p. 142. — Archives de la famille de Longvilliers. — Archives et notes de M. de Clocheville. — Arch. du château de Quilen.

et d'une fermeté rares. Elle dut quitter l'ordre des Clarisses pour prendre l'habit des Bénédictines de l'abbaye de Sainte-Austreberthe. C'est au monastère de Saint-Paul, près de Beauvais, que s'accomplit cette pieuse cérémonie le 1^{er} février 1621 ; elle y fit le noviciat de sa nouvelle vie religieuse. Le premier novembre de cette même année, elle reçut la bénédiction abbatiale dans l'église des Carmélites d'Amiens, de Monseigneur de Caumartin, évêque de cette ville. Elle mourut le 27 avril 1628 sans avoir pu réaliser tous les projets de réforme qu'elle avait conçus pour le bien de sa communauté. « Un service solempnel avec diacre et soubz-diacre fut célébré pour le repos de son âme dans les églises d'Alette et de Mont-Cavrel (1) ».

7° Jehanne, jumelle de Madeleine. Elle mourut sans alliance.

8° Marguerite, qui épousa, le 29 avril 1630, René, baron de Mailly, fils de René et de Michelle de Fontaine. Le contrat de mariage fut passé le 28 avril, à Paris (2). De ce mariage sortirent six enfants, dont l'une, Austreberthe, naquit au château de Mont-Cavrel et fut baptisée dans l'église d'Alette. Voici son acte de baptême :

« Le unzieme jour de ce présent mois (janvier 1632) a esté baptisée la fille de hault et puissant seigneur Mesire René de Mailly et de Madame Marguerite de

(1) A. Braquehay, *Essai histor. sur l'abbaye de Sainte-Austreberthe*, p. 48. — Arch. paroissiales d'Alette.

(2) La mariée y est dite fille de « haut et puissant seigneur messire Jean de Monchy, chevalier, seigneur et marquis de Montcavrel, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur pour Sa Majesté des villes, citadelle d'Ardres et château de Saint-Appuy (lisez d'Estapples) sur la mer, et de haute et puissante dame Marguerite de Bourbon, son épouse... demeurans à Paris, dans l'enclos de St-Martin des Champs ». (Abbé Ledru, *Hist. de la maison de Mailly*, t. II, p. 312.

Monchy son espouse nommée Austreberte. — P. Jean-Baptiste de Monchy. — M. Madame Marguerite de Bourbon femme de hault et puissant seigneur Mesire Jean de Monchy sieur de Mont-Cavrel (1) ».

Une autre enfant, Claude ou Claudine, épousa Jean-Baptiste de Monchy, son cousin (2).

9° Charlotte-Cécile. Elle naquit au château de Mont-Cavrel et partagea de bonne heure les attraites de sa sœur Madeleine pour la vie religieuse. Elle entra chez les Bénédictines de Sainte-Austreberthe de Montreuil et y fit profession religieuse sous le nom de sœur Saint-Benoît. A la mort de sa sœur Madeleine, elle fut nommée abbesse par Louis XIII. De concert avec Monseigneur de Caumartin, elle rétablit la règle dans l'observance primitive de saint Benoît. Poussée par sa piété personnelle et par le souvenir des traditions en vigueur au château de Mont-Cavrel, elle releva et propagea avec le plus grand succès la dévotion à sainte Austreberthe. Elle mourut le 16 février 1648 à l'âge de 41 ans, après 25 ans de profession. Elle est citée comme une des principales abbesses du monastère de Sainte-Austreberthe de Montreuil. On retrouve aussi son nom parmi les plus généreux bienfaiteurs de l'église de Notre-Dame-de-Boulogne (3).

Jean IV de Monchy porta à sa plus haute célébrité le renom de sa famille. Il fut toute sa vie en grande faveur à la Cour. Il dut à l'estime dont il jouissait près d'Henri IV, plus tard près de la Régente Marie de Médicis, et enfin près de Louis XIII et de leurs ministres d'être nommé

(1) Arch. comm. d'Alette. — Registres de catholicité.

(2) Voir plus loin Jean-Baptiste de Monchy.

(3) A. Braquehay, *Sainte-Austreberthe*, p. 48 et sq. — Arch. paroissiales d'Alette et de Mont-Cavrel. — Le Roy, *Hist. de Notre-Dame de Boulogne*, 9^e édition, p. 101. — Moreri, loc. cit.

gouverneur des châteaux d'Hardelot, d'Etaples et d'Ardres, de remplir souvent des charges importantes dans les affaires du Boulonnais. C'est grâce à cette faveur méritée que ses deux filles Madeleine et Charlotte et plus tard sa petite-fille Madeleine Gouffier furent nommées abbesses de Sainte-Austreberthe.

Les obligations de la vie religieuse n'empêchaient pas les filles du seigneur de Mont-Cavrel d'avoir des relations fréquentes avec Alette. C'est pour cette raison qu'en 1621, le 26 mars, on trouve « Madame Magdeleine de Monchi abbesse de S^{te} Austreberthe » comme marraine dans un acte de baptême qu'elle signe de son nom.

Plus tard, en 1645, Dame Charlotte de Monchy, abbesse de Sainte-Austreberthe, ne pouvant venir elle-même assister à un baptême où elle figure comme marraine, « a envoyé sa tourière pour se faire remplacer et donner à l'enfant le nom d'Austreberthe (1) ».

Jean IV de Monchy mourut au mois d'octobre 1638. Il fut enterré dans le caveau qu'en souvenir de ses aïeux il avait fait construire dans le chœur de l'église de Mont-Cavrel. Nous ne connaissons pas la cause de sa mort ; mais, à cette époque, la paroisse d'Alette était ravagée par une épidémie de petite vérole et de peste qui occasionna de nombreux cas de mortalité. Peut-être Jean de Monchy mourut-il aussi victime de ce fléau (2).

Nous donnons hors texte la reproduction d'un beau portrait de Jean de Monchy, lavé à l'encre de Chine, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, collection Clairambault, 1167, fol. 234, et 1234, fol. 107.

(1) Arch. municipales d'Alette.

(2) Arch. municipales d'Alette. Registre aux décès : En 1636, on constate 86 décès, chiffre énorme pour la population qui devait à peine égaler celle d'aujourd'hui.

Marguerite de Bourbon mourut au château de Mont-Cavrel, nous ne savons en quelle année, et fut également enterrée dans le caveau de l'église de Mont-Cavrel. Nous avons retrouvé ce détail intéressant : « Dans la Révolution (1793), les *clubistes* (de Mont-Cavrel) ouvrirent ce caveau ; ils en tirèrent ce cercueil (qui était en plomb) et jetèrent le corps dans une fosse qu'ils firent dans le cimetière et s'emparèrent du plomb. Quatre autres cercueils qui se trouvoient (dans) ce caveau de la famille de Margueritte de Bourbon furent traités de la même manière. Mais sur le témoignage de Théodore Baillieu, chirurgien, rendu à moi-même, Margueritte de Bourbon fut trouvée *aussi vermeille que quand on l'avoit ensevelie* (1) ».

Bertrand-André de Monchy (1638-164...)

Lorsque Bertrand-André de Monchy devint propriétaire de la seigneurie de Mont-Cavrel, à la mort de son père Jean IV, il commandait la ville et la citadelle d'Ardres (2).

En 1638, les Espagnols avaient fait leur entrée dans le Boulonnais et y répandaient le pillage et l'incendie ; Bertrand de Monchy servit sous le marquis de Villequier (3) qui avait été envoyé avec ses troupes pour protéger le pays contre leurs attaqués.

(1) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel. Notes de MM. Boulan et Pinset, anciens curés de Mont-Cavrel.

(2) Arch. paroissiales d'Alette.

(3) Antoine d'Aumont, marquis de Villequier, né en 1602, gouverneur de Boulogne en 1635, commanda l'aile droite de l'armée française à la bataille de Rethel et reçut le bâton de maréchal en 1651. Il fut nommé gouverneur de Paris en 1662 et créé duc et pair de France en 1665 sous le nom d'Aumont. Il mourut à Paris le 11 janvier 1669.

En 1639 la ville d'Hesdin était encore au pouvoir des Espagnols, lorsque Louis XIII résolut de s'en emparer. Il envoya le célèbre La Meilleraye, le grand maître de son artillerie, qui vint assiéger la place. Parmi les membres de la noblesse boulonnaise qui se distinguèrent à ce siège on cite le « Baron de Montgavrel » (sic) (1).

Au mois d'août 1641, La Meilleraye, obligé de quitter les villes d'Aire et de Lillers retombées au pouvoir des Espagnols, se replia sur Montreuil ; il s'arrêta au château de Mont-Cavrel où il campa pendant huit jours, en attendant les ordres du Roi (2).

L'importance connue du château de Mont-Cavrel, la célébrité de son seigneur et la présence fréquente des troupes et des chefs auxquels il donna souvent l'hospitalité attirèrent fréquemment les ennemis. De 1637 à 1641, il fut l'objet de nombreuses attaques de la part des Espagnols, des Allemands et des *Bourguignons* alliés contre la France. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la trace des boulets que jusqu'en ces derniers temps on voyait près de la poterne.

Grâce aux efforts de sa garnison et aussi à l'excellente situation de son château, Bertrand de Monchy parvint toujours à repousser les attaques. Dans leurs sorties, ses troupes eurent avec les ennemis des engagements

(1) Pendant cette guerre, les Clarisses et les sœurs noires du Vieil-Hesdin réfugiées à Montreuil durèrent se retirer à Aire avec un sauf-conduit du roi de France. Elles furent accompagnées « par des cavaliers de la garde de Mont-Cavrel, et un tambour bien catholique fort âgé, au couvent des Pères Récollets du Bietz » (1639). (Chronique des Clarisses du Vieil-Hesdin. — Mss. Arch. municip. de Fressin, f^o 77, v^o). Par « cavaliers de la garde de Mont-Cavrel » on peut entendre les soldats formant la garnison du château de Mont-Cavrel ou bien ceux du régiment dont Bertrand de Monchy avait le commandement dans l'armée française.

(2) Mémoires de Monglat, cités par le Baron de Calonne, *Dict. hist.*, p. 122.

fréquents qui occasionnèrent la mort de soldats dont les corps furent enterrés dans le cimetière d'Alette (1).

En 1651, les Espagnols voulant profiter des troubles de la Fronde qui agitait la France, pénétrèrent de nouveau en Picardie sous la direction de Condé, passé à leur service. Ils laissèrent Doullens et Montreuil pour se jeter sur le Boulonnais où ils semèrent de nouveau le pillage et l'incendie.

A cette occasion, le château de Mont-Cavrel fut encore l'objet de plusieurs attaques qui restèrent sans effet devant la résistance de Bertrand de Monchy et de ses troupes. Ces hostilités répétées furent une cause de ruines pour tout le pays, surtout pour les villages situés comme Alette sur la frontière de l'Artois. La présence des troupes était continuelle. Mal payé, mal vêtu, mal équipé, mal nourri, n'ayant d'autres ressources

(1) « En 1635, le lundy 27 aoust, mon bien aymé frère Jean Frère a esté tué par les Bourguignons auprès de Maranla. Je l'ay allé quérir et enterré sous le Crucifix en l'église d'Alette le mercredy en suivant.

« Jean Violier aagé de 45 ans ou environ a esté tué des Bourguignons et enterré au Cimetière, 14 Mars 1637.

« Le 24 Mars 1638, est mort Jean du Molin d'une blessure qu'il avoit eue des ennemis, aagé de 33 ans, et enterré au Cimetière.

« Le 15 Septembre 1638, est mort d'un coup d'harquebuse, Francois Bourguois aagé de 54 ans ou environ, enterré au Cimetière.

« Le 29 Décembre 1638 a esté tué à Toutendal un Bourguignon que nous avons enterré au Cimetière.

« Le 12 Mars 1640, est mort Isembart Minet dit La Valée, d'un coup d'harquebuse qu'il a receu proche du Biez, et inhumé au Cimetière.

« Le 1^{er} jour de Novembre 1641, François Minet a esté enterré au Cimetière; je l'ay allé requérir à Beussem où il a esté tué à Engoudesem par les Allemans.

« Le 10 Août 1642, a esté tué d'un coup de fusil Marand Sueur aagé de 43 ans, enterré au Cimetière.

« Le premier jour d'Octobre, deux soldats de l'armée ont esté enterrez au Cimetière, un desquelz estoit cavalier au régiment de Mons^r le Cardinal, de la compagnie de M. de Marolle; l'autre estoit sergeant au Régiment de Navarre quy fut tué à Montescore d'un garde de M^r le comte d'Harcourt ». (Registres de catholicité, Arch. communales d'Alette),

Le curé d'Alette était alors Philippe Frère, mort en 1638 et enterré dans l'église.

pour vivre que le vol et le pillage, le soldat, français ou *bourguignon*, était un fléau pour ceux qui le recevaient. Les églises ne furent pas à l'abri de toutes ces déprédations. Dans bien des paroisses, pour soustraire les cloches aux ennemis, on fut obligé de les cacher en lieu secret ou de les conduire à Montreuil. Cette précaution s'explique parce que, selon la loi de l'époque, les cloches enlevées en temps de guerre appartenaient de droit aux officiers d'artillerie. Alette ne cacha qu'une de ses cloches qui fut replacée dans le clocher en 1644 (1). Les dégâts causés à l'église furent réparés en grande partie par la charité du seigneur de Mont-Cavrel.

Alette dut au voisinage du château seigneurial de ne subir que des dégâts relativement peu importants. Il faut toutefois faire une exception pour le manoir du Ménage: en 1654, il fut attaqué par les troupes espagnoles qui s'en emparèrent et le mirent à feu et à sang. La dame Marie des Alleux, femme de Charles Helbert, écuyer, sieur du Ménage de Mont-Cavrel, en se sauvant du pillage, reçut un coup d'arquebuse dont elle mourut; et son mari fut fait prisonnier de guerre; il se racheta par 35 pistoles de rançon (2).

Les villages voisins eurent beaucoup à souffrir des ravages causés par la guerre. Ainsi, à Clenleu, où la ferme de l'Hôtel-Dieu fut brûlée par les ennemis et reconstruite deux fois, les habitants ne pouvaient plus

(1) Archives paroissiales d'Alette, Comptes. — La paroisse d'Aix-en-Issart, dépouillée de ses cloches, dut en acheter une en 1650 au seigneur de Wierreau-Bois (Arch. paroissiales d'Aix).

(2) Minutes de Savreux, notaire à Montreuil. — Manuscrits de M. de Baizieux. — Charles Helbert, sieur du Ménage, dont il est ici question, épousa en secondes noces « Damoiselle Anthoinette Scotté ». Il mourut le 17 novembre 1685 et fut enterré dans l'église d'Alette.

payer les réquisitions de fourrages et de pailles imposées pour sustenter les troupes.

Wicquinghem fut inhabité pendant près de trois ans (1638); Herly fut abandonné durant 15 ans et brûlé par l'ennemi dans le temps que l'Artois appartenait aux Espagnols. Zoteux fut ravagé. Hucqueliers, dont le château attirait souvent les ennemis, fut en partie détruit (1).

Bertrand de Monchy mourut avant 1649 (2). De son mariage avec Madeleine aux Epaulles, dite de Laval, fille de René aux Epaulles, dit de Laval, marquis de Nesle, et de Marguerite de Montluc-Balagny (mars 1627) il eut cinq enfants :

1° Jeanne, née en 1628. Le 4 décembre 1648, elle épousa Louis-Charles de Mailly, fils de René de Mailly et de Michelle de Fontaines (3).

2° Jean-Baptiste, qui hérita de la seigneurie de Mont-Cavrel. Il naquit au mois de novembre 1629.

3° Marguerite-Henriette, née en 1632 au château de Mont-Cavrel et baptisée en l'église d'Alette. Voici son acte de baptême : « Le Mercredi 25 Août a esté baptisée Damoiselle Marguerite, fille de Messire Bertrand André de Monchy, marquis de Mont-Cavrel, Sempi et gouver-

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil. — Notes de M. A. Braquehay.

(2) Nous trouvons en effet aux archives d'Alette l'acte de baptême suivant, dans lequel Jean-Baptiste de Monchy se qualifie marquis de Mont-Cavrel, ce qui prouve que son père était déjà mort à cette époque :

« Le quatorzième jour de mars an 1649 fut baptisé un filz au meunier de Fordres et sa femme, noé Charles Mabaillard, lequel a esté noé Jean Baptiste par *Monsieur le Marquis* de Mont-Cavrel son parin et Marie de Saint Laurens sa marine ».

Signé : JEAN-BAPTISTE DE MONCHY.

Marie de Saint-Laurens, descendait de François de Rumignon, sieur de Saint-Laurens, dont il a été parlé plus haut, p. 145. Elle habitait Alette.

(3) C'est Louis-Charles de Mailly qui se rendra plus tard acquéreur de la seigneurie de Mont-Cavrel. Voir plus loin.

neur des villes et citadelles d'Ardres et Estaples, et de Magdeleine de Laval. Le parrin, Jean-Baptiste de Monchy; la marrine Jeanne de Monchy, tous deux enfants dudict seig^r m^{quis} (1) ».

Marguerite de Monchy suivit les exemples de vie religieuse en honneur dans sa famille. Elle prit le voile à l'abbaye de Fervacques, en Picardie, où elle fit sa profession religieuse et passa sept années en « parfaite religieuse ». Elle mourut à Paris en 1715, abbesse de l'Abbaye-au-Bois (2). Voici son épitaphe : « Cy-gist très illustre Dame Marguerite de Monchy-Mont-Cavrel, abbesse de cette maison, dont M^{rs} les marquis de Nesle ses ancêtres sont les fondateurs. Professe de l'abbaye de Fervacques en Picardie, elle y passa sept ans en parfaite religieuse. Appelée à Paris par feu M^{de} de Lannoy alors notre abbesse sa parente, elle devint sa consolation et son conseil. Après avoir passé vingt ans parmi nous avec édification, elle fut demandée au Roy par toute la communauté pour la gouverner après la mort de M^{de} de Chaulnes. Durant vingt-huit ans qu'elle l'a gouvernée avec sagesse et bénédiction, on la vit toujours à la teste de ses filles dans toutes les observances, toujours simple, pauvre, fervente, sans aucune distinction, toujours appliquée à restablir le temporel et à soutenir le spirituel. Enfin, attaquée d'une violente maladie le Vendredy Saint, sans rien perdre de sa fermeté et de son courage, elle receut les sacrements avec une foy et une piété très-édifiantes. Soumise à ses

(1) Arch. municip. d'Alette.

(2) Gall. Christ., t. VII, p. 908. — Le Monastère de l'Abbaye-au-Bois était aussi appelé « la Franche Abbaye au Bois, Bois aux Nonnains, Notre Dame du Bois » (A. Braquehay).

infirmières comme une simple religieuse et cependant donnant ses ordres comme abbesse jusqu'au dernier soupir, elle mourut le soir de Pâques âgée de 83 ans, le 21 avril 1715 (1) ».

La *Gallia Christiana*, qui nous rapporte cette épitaphe, la fait précéder de ces paroles qui complètent l'éloge de Marguerite de Monchy :

« XVII. Margarita de Monchi de Mont-Cavrel filia Bertrandi Andreae Marchionis de Mont-Cavrel et Magdalenaë de Laval Marchionissæ de Nesles, abbatissa designata 29 Martii 1687, rexit cum magnâ pietatis laude usque ad obitum qui contigit 21 Ap. 1715 (2) ».

4° Geneviève-Henriette, baptisée paroisse St-Gervais à Paris, le 26 novembre 1637 (3).

5° Catherine, qui mourut sans postérité ainsi que sa sœur Geneviève.

Devenue veuve, Madeleine aux Epaulles de Laval épousa en secondes noces en 1654 René III, baron de Mailly qui, lui-même, était veuf de Marguerite de Monchy, fille de Jean IV, seigneur de Mont-Cavrel et de Marguerite de Bourbon (4).

Il est à remarquer combien ces unions de parents sont préjudiciables sous tous les rapports. Elle marquent souvent la décadence et la fin des familles.

En 1649, une demoiselle de Vieux-Pont, famille alliée

(1) Gall. Christ., t. VII, p. 908.

(2) « Marguerite de Monchy de Mont-Cavrel, fille de Bertrand André, marquis de Mont-Cavrel, et de Madeleine de Laval, marquise de Nesle, fut nommée abbesse le 29 mars 1687. Elle gouverna avec une piété digne d'éloges jusqu'à sa mort qui arriva le 21 avril 1715 ».

(3) P. Anselme. op. cit., p. 557.

(4) Moreri, loc. cit. — Abbé Ledru, *Hist. de la maison de Mailly*, t. I, p. 209 et 212.

aux Monchy (1), décédée au château de Mont-Cavrel, fut enterrée dans l'église d'Alette. Voici son acte de décès : « L'an XVI^e quarante-neuf, le XII^e jour de Mars est décédée au chasteau de Mont-Cavrel Damoiselle Magdeleine de Vieux-Pont après, avoir receu le IX dudit mois et an l'absolution par le curé de Mont-Cavrel et led. jour XII le S^t Sacrement d'Eucharistie, et a esté son corps inhumé dans l'Eglize d'Alette par moy Grégoire Hurteur doyen et curé dud. Alette, le XIII dud. mois (2). »

Sous Bertrand de Monchy, on trouve comme fermiers du château :

1640. — Franchois Rome, « fermier de la ferme du chasteau de Mont-Cavrel, paroiche d'Alette, natif des environs de Calais ».

1646. — Anthoine de Herly, « fermier de Monseigneur de Moncavrel ».

1650. — Jehan de Paris, « fermier de la basse-cour du chasteau de Mont-Cavrel, paroisse d'Alette ». Sa femme, Alix Flahault, mourut le 25 avril 1661 et fut enterrée à Mont-Cavrel après un premier service à Alette (3).

Il existait à cette époque dans la Rue Neuve (4) entre Alette et Mont-Cavrel un bâtiment en pierres blanches à usage d'étables servant au fermier du château.

Parmi les personnes au service de Bertrand de Monchy, on retrouve :

(1) Gédéon de Monchy, chevalier, seigneur de Senarpont, baron de Visme, épousa par contrat du 9 octobre 1586 Christine de Vieuxpont (Moreri et Belleval, loc. cit.).

(2) Arch. municip. d'Alette. Registre de catholicité.

(3) Arch. comm. d'Alette. — Anciens cueilloirs.

(4) La Rue Neuve remonte au xvii^e siècle ; elle a remplacé une ancienne rue située dans les prés qui a été supprimée « parce qu'elle était impraticable dans la saison d'hiver à cause de la pluie et de la neige », (Arch. de M. Adam).

1640. — François Pinleu, escuyer de Monseigneur de Mont-Cavrel (1).

1638. — Jehan Coffin, capitaine au chasteau.

1644. — Sébastien Darcy, s^r de Létoquoy, au service de Monseigneur de Mont-Cavrel. Il habitait Alette.

Il y avait aussi alors des gens de métiers spécialement attachés au service du château. C'est ainsi qu'on retrouve « le machon, le carpentier... » du château (2).

(1) Le véritable nom de ce gentilhomme est François Sansse, écuyer, sieur de Painleu. Nous trouvons : Anselme Sansse, écuyer, sieur de Painleu, demeurant à Sempy, 1554 ; Antoine Sansse, écuyer, en 1575 ; François, sieur de Pinleu, marié à Jehanne de Campagne, père et mère de René Sansse, né le 2 mai 1601, et de Jacques, né le 30 septembre 1622. François, dont il est ici question, doit être un autre fils du même mariage ; on le trouve cité encore en 1673. (Registres de Sempy, et minutes des notaires de Montreuil).

(2) Registres de catholicité d'Alette.

A titre de renseignements intéressants, on peut citer ici quelques prix tels qu'on les retrouve dans les anciens comptes du château de Mont-Cavrel à cette époque, 1650.

Un cent de carreaux rouges coûtait 2 livres.

Une somme de bois dur pour faire de la chaux était payée 25 sols.

Un pot de bière coûtait 2 sols.

Une journée de travail ordinaire était payée 10 sols.

Un cent de tuiles coûtait 20 sols.

Un setier de chaux coûtait 30 sols.

Un voyage à Boulogne était payé 3 livres.

Une course sur le territoire avec un cheval et une voiture était payée 10 sols.

Un charpentier gagnait 15 sols par jour.

Un cent de bourriquets était payé 35 sols.

Une somme de bois moitié était vendue 16 sols.

Une somme de bois courant était vendue 26 sols.

Un cent d'ardoises coûtait 45 sols.

Une fétissure, 2 sols.

La pension d'un ouvrier coûtait une pistole par mois.

Un pot d'huile coûtait 12 sols.

Un cent de lattes 15 ou 16 sols.

Une feuille de papier timbré coûtait 1 sol 3 deniers.

Un couvreur d'ardoises gagnait 25 sols par jour.

Une manne pour porter des cailloux coûtait 3 sols.

Un manœuvre touchait par jour 5 sols.

Une livre de suif coûtait 4 sols 6 d.

Un cent de clous coûtait 6 sols.

Un cent de carreaux pour paver un four, 40 sols.

Une douzaine de lapins coûtait 75 sols.

Jean-Baptiste de Monchy (164.-1690)

Après Bertrand de Monchy, la seigneurie de Mont-Cavrel passa à son fils Jean-Baptiste (1). Nous ignorons la date de la naissance de ce dernier, mais il vivait déjà en 1631 et 1632, car à cette époque il est cité comme « filz petit de Monsieur le marquis de Mont-Caurel » (Jean IV) (2).

A cette époque, la situation du château était loin d'être brillante. Tout le pays souffrait des ravages de la guerre. La plupart des terres restées incultes ne rapportaient plus rien. Le nouveau seigneur de Mont-Cavrel fut obligé de faire aux fermiers la remise de plusieurs années de loyer et de renoncer à la perception des rentes attachées à son domaine. De plus, les attaques dont le château avait été l'objet exigeaient des réparations urgentes.

Pour se procurer les ressources dont il avait besoin, Jean-Baptiste de Monchy fut obligé de vendre certains immeubles qu'il avait hérités de son père. C'est ainsi qu'en 1657, il donna procuration pour vendre une notable partie de ses héritages ainsi qu'en fait foi l'acte suivant : « Fut présent Messire Jean-Baptiste de Monchy Balanny, marquis de Montcauerel, baron de

(1) Par acte daté de Paris, le 30^e octobre 1654 : « Nous chefs du nom et armes de la maison de Monchy... reconnoissons que... Gui de Monchy, écuyer, s^r de Ponceaux, est originairement et véritablement issu d'un cadet du nom et armes de notre maison... » Signé : J.-B. de Monchy Balagny, marquis de Montcavrel; Georges de Monchy, marquis d'Hoquincour; N. A. Gouffier, marquis de Crèvecœur, à cause d'Anne de Monchy, ma mère; C. de Monchy, comte de Moismont (Bib. nat., cab. d'Hozier, vol. 240).

(2) Reg. de catholicité d'Alette, Avec lui est nommé son cousin germain « Jean de Mailli, petit filz (lisez fils) de Mons^r le Baron de Mali, gendre de Mons^r de Montcaurel ».

Sempy, Conseiller du Roy, Marchal de ses camps et armées, colonel d'un régiment de Cauallerye estrangère, estant de présent en son chasteau de Montcauerel, pays de Boullenois près de la ville de Monstrœul sur la mer... a constitué son procureur... de la personne de (*en blanc*) auquel il a donné pouuoir de pour lui, en son nom, comme héritier bénéficié de deffunct Messire Bertrand André de Monchy, marquis de Moncauerel son père, de vendre : — un hostel à Paris, faubourg S^t Germain-des-Preys sur le quay de Malacquetz ; — une maison au Roulle près Paris (1) ; — une maison à Abbeville, nommée l'Hostel du Rubemprey ; — les terres et seigneuries de Pronville, d'Aucourt, Saint-Remy en Rivière, Bolhart, Bétencourt, Saint-Riquier sises en la vallée d'Allebois, etc. — Passé par devant Louis de Monsigny, notaire à Desvres, pour ce mandé, en présence de François Dublet, sieur de Monteran, et M^e Jehan-Baptiste Pelison de la Rivière avocat, le 5 Mai 1657. — Signé : J.-B de Monchy, Ballagny (2), Dublet de Monteran, Pellisson la Rivière (3)».

Le même jour, eut lieu un échange entre Messire Louis de Mailly, marquis de Manneville, et Messire Jean-Baptiste de Monchy, marquis de Mont-Cavrel, son beau-frère :

« Furent présens Mes^{re} Louys de Mailly, m^{is} de Manneville et lisle soubz Mont-Real, sg^r de Remaugy, Beauvoir, etc..... se portant fort de Dame Jehanne de Monchy son espouse — pour la bonne amitié qu'il porte à Messire Jean-Baptiste de Monchy Ballany, m^{is} de Montcauerel, baron de Sempy, conseiller du Roy, Maréchal de ses camps et armées, colonel d'un régiment de

(1) Cette maison avait appartenu à Jean IV qui l'avait habitée en 1630.

(2) Balagny, nom d'une seigneurie dans le Beauvaisis (près Senlis), qui appartenait à Jean-Baptiste de Monchy, et qu'il avait héritée de sa mère.

(3) Arch. de M. Arthur de Rosny, 2 ff. in-1^o ms. papier.

cavallerie estrangère-et frère de laditte Dame de Mailly, a cédé..... audict sg^r marquis de Montcauerel acceptant, tous les droits qu'il peut avoir en la succession de deffunct Messire Bertrand André de Monchy, m^{is} de Mont-Cavrel, père commun des parties; aussy luy cède les parts et portions qu'il a ou pourroit avoir au douaire de Dame Magdeleine de Laval, femme et espouse de M^{re} Regné m^{is} de Mailly et paravant vefve dudit deffunct s^r Bertrand André de Monchy et mère des dites parties. — En contreschange, le sg^r de Montcauerel cède à sa sœur les terres, maisons et seigneurie de Rieuz, Moncheaux, Millencourt (?), les moulins de Moncheaux (?), bois, eaues, moulins, preis, rentes... moyennant une soulte de 4000 livres... etc. — Ce fut fait au château de Mont-Cavrel par devant Louys de Monsigny, notaire à Desvres, en présence de François Dublet, écuyer, s^r de Monteran et M^e Jean-Baptiste Pellisson de la Rivière, advocat (1) ».

Si ces documents prouvent l'état embarrassé de la fortune du seigneur de Mont-Cavrel, ils attestent aussi que, malgré sa jeunesse, Jean-Baptiste de Monchy occupait déjà une situation brillante, puisque, en dehors des titres reçus par héritage, il était conseiller du Roi, maréchal de camp et colonel d'un régiment de cavalerie.

Par un contraste étrange, le château de Mont-Cavrel qui, par sa situation au milieu d'une région boisée et loin de l'agitation des villes, aurait dû jouir du repos et du silence, semblait au contraire depuis des siècles condamné à des luttes et à des agitations continuelles.

Les ruines causées par les guerres de la Fronde étaient

(1) Arch. de M. Arthur de Rosny. — Mss, in-f^o, 6 ff. papier.

à peine effacées qu'une nouvelle calamité vint tomber sur le pays.

C'était en 1657 ; il y avait dans la garnison d'Hesdin, redevenue ville française à la suite du siège de 1639, un officier à l'esprit aventureux, nommé Balthazar de Fargues. Il avait fait près de Louis XIV et de Richelieu les démarches nécessaires pour obtenir la place de gouverneur d'Hesdin. N'ayant pu réaliser son désir, il était revenu avec la résolution de se venger. Il forma le projet de faire rentrer la ville d'Hesdin sous la domination des Espagnols. Maître de la place, grâce à ses ruses et aux grosses sommes d'argent dont il disposait, il trouva moyen de recruter des troupes en nombre assez considérable pour semer l'épouvante et la ruine dans tout le pays d'Hesdin et de Montreuil. Ses soldats, connus sous le nom de *Cocurlins*, se répandirent de tous côtés. Ils démolirent les clochers de la plupart des églises du pays ; ils attaquèrent et détruisirent les châteaux de Beaurain, de Fressin, d'Embry, de La Broye, de Fontaine, de *Mont-Cavrel*... (1).

Tous les auteurs qui racontent la révolte de Fargues s'accordent pour dire que le château de Mont-Cavrel fut *détruit*. C'est une exagération ; la vérité, c'est que ce château dont l'ancien seigneur, Bertrand de Monchy, s'était signalé contre les Espagnols au siège d'Hesdin en 1639, fut l'objet d'une vengeance de la part des révoltés de 1658 qui savaient le nouveau marquis fortement attaché à la cause de la France. L'attaque n'eut d'autre résultat que de causer des dégâts impor-

(1) A. Braquéhay, *Hist. des Etablissements hospitaliers de Montreuil*, p. 156. — Abbé Fromentin, *Hesdin*, p. 339. — Lion, *Hesdinfort*, p. 194. — Mgr Meunier, *Hist. d'Hesdin*, p. 134, etc.

tants que Jean-Baptiste de Monchy se hâta de réparer lorsque les révoltés eurent fait leur soumission.

En 1659, Fargues était sur le point d'entrer dans Abbeville, en poursuivant un détachement de la garnison qu'il avait surpris. Le Marquis de Mont-Cavrel se présente l'épée à la main sur le pont-levis, lui barre le passage et a trois chevaux tués sous lui. Ce beau fait d'armes donne le temps à l'artillerie de pointer ses canons contre la troupe de Fargues et de lui faire éprouver de grandes pertes (1).

En 1656, Louis XIV avait confirmé leurs privilèges aux Boulonnais ; mais les besoins pressants du Royaume l'amènèrent à leur imposer le logement de nombreuses troupes. Le bruit se répandit que le but de l'arrivée de ces troupes à Boulogne était l'établissement de la gabelle, c'est-à-dire de l'impôt sur le sel.

La gabelle était un mot qui sonnait mal aux oreilles de nos ancêtres. Tous les Boulonnais prirent aussitôt l'alarme et s'unirent devant le péril commun. Il y eut lutte entre la population et les troupes. Les bourgeois appelèrent à leur secours toute la noblesse du pays. Parmi les gentilshommes accourus à leur appel, un des plus populaires était Jean-Baptiste de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel. « Le mardy, messieurs de Montcavrel et le seneschal et quantité de noblesse s'en vinrent icy (à Boulogne) promener, où la populace crièrent après luy : Vive le Roy et Monseigneur de Montcavrel et Monseigneur d'Ocquincour ! Ils furent au hâvre, les matelots se mirent en armes et firent leurs descharges ; toutes les rues estoient barricadez ; ils vinrent dessus la place voir la garde où il y avoit cent

(1) Manuscrits Ch. Henneguer, *Histoire de la Ville de Montreuil*, p. 513.

hommes en garde lesquels se mirent en haye et firent leur descharge et s'en retournèrent (1) ».

Devant l'effervescence populaire, il y eut transaction. Le droit de la gabelle fut remplacé par une somme fixée à 81.796 livres. Pour répartir cette somme entre les habitants, au milieu de l'émotion générale, il fallait des hommes autorisés et jouissant de la considération populaire. « Cette répartition fut confiée aux soins de deux grands seigneurs, MM. de Bournonville et de Mont-Cavrel (2) ».

En 1662, le gouvernement de Louis XIV se trouvait dans de nouveaux besoins. Un ordre royal proclama une imposition de trente mille livres à répartir sur les campagnes du Boulonnais. Une délégation des trois Etats se rendit à Paris pour présenter au Roi une requête afin d'empêcher la levée de nouveaux impôts et conserver intacts les privilèges de la province. Elle ne put rien obtenir. Le Roi se montra inflexible et ordonna d'exécuter ses ordres.

Ce résultat irrita le peuple. La noblesse, plus circonspecte et plus respectueuse de l'autorité royale, espérait que les remontrances finiraient par avoir leur effet ; mais les habitants de la campagne, à peine rentrés dans leurs foyers, après de longs services, et déjà épuisés par une mauvaise récolte et la perception des anciens impôts, se laissèrent aller à une véritable rébellion. Une insurrection s'organisa sous la direction d'un gentil-

(1) Livre de famille des Hibon de la Fresnoye, ms. inédit (Copie aux arch. de M. R. Rodière). M. Hibon de la Fresnoye était alors mayeur de Boulogne.

(2) H. de Rosny, t. IV, p. 45. — Nous croyons qu'il y a erreur sur le nom de Bournonville. Le mss. de François Hibon de La Fresnoye porte : « Il fut ordonné que lon lèveroit dedans led. pays que 81746 livres, dont la taxe en sera faitte par Messieurs le comte de *Bernieule* et Montcavrel ».

homme de Preures, nommé François Postel, sieur du Clivet (1), allié aux meilleures familles de la contrée. Les révoltés se répandirent dans les villages pour s'opposer à la levée des impôts. Ils attaquèrent les cavaliers de l'armée française envoyée pour y tenir garnison et rétablir l'ordre, en tuèrent un bon nombre et s'emparèrent du château d'Hucqueliers.

Dans cette circonstance la noblesse s'était séparée du peuple. Les excès des révoltés exigeaient une répression énergique. Un homme, plus que tout autre, à cause de sa fidélité au roi et de sa connaissance du pays, était désigné pour diriger les troupes chargées de combattre les révoltés : c'était le seigneur de Mont-Cavrel. Il s'en vint avec trois cents chevaux et quatre cents hommes de pied cerner le château d'Hucqueliers dont Du Clivet s'était emparé (10 juillet 1662) et où il s'était installé avec ses troupes. Afin de ne pas laisser échapper son ennemi, il envoya immédiatement un courrier à Montreuil pour prier le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, et le marquis de Montpezat, de venir à son secours (2). Le duc partit de suite avec les six compagnies de gardes françaises, les cinq compagnies suisses et les quatre pièces de canon qu'il avait à sa disposition.

(1) Le Clivet, ancien fief situé à Preures sur lequel s'élevait un château dont on montre encore l'emplacement.

(2) « Le lundy 10, lesdits paysans au nombre de 8 à 900, commandés par le s^r Duclivet, s'étant retirés dans le château d'Hucqueliers, la nuit d'entre le lundy au mardy, ils furent investis par 300 chevaux et 400 hommes de pied, commandés par le seigneur marquis de Montcavrel, lequel en ayant donné avis en diligence à M. le duc d'Elbeuf et au seigneur Marquis de Montpezat à Montreuil, ils partirent en diligence avec toutes les troupes, campèrent à Hucqueliers et à Preures jusqu'au mercredi matin, qu'elles en partirent pour s'en retourner à Montreuil ». (Notes de Le Roy de Lozembrune, président de la sénéchaussée du Boulonnois, sur la misère du pays pour les trente mille livres que l'on a imposées en l'année 1662. Ms. biblioth. de Boulogne).

Arrivé à Hucqueliers, le duc d'Elbeuf, secondé par le seigneur de Mont-Cavrel, ne tarda pas à s'emparer du château où il fit plus de quatre cents prisonniers qu'il enferma dans l'église d'Hucqueliers. Il condamna à mort quatre des plus coupables, dont trois furent exécutés par le quatrième, que le sort avait désigné pour donner la mort à ses camarades.

Les quatre condamnés furent Lefebvre d'Ergny, Masset de Preures, Comballot d'Hucqueliers et un nommé Lambert. C'est ce dernier qui fut gracié pour avoir servi de bourreau à ses compagnons.

Ce dénoûment inattendu, auquel le seigneur de Mont-Cavrel prit une si grande part, surprit ceux qui en furent témoins ; et, comme chacun demandait à son voisin : « L'eusses-tu cru ? », on désigna cette expédition sous le nom burlesque de « Lustucru », général fabuleux dont les chansons du temps ont fait un héros (1).

Mais la répression ne s'en tint pas à ce résultat. Louis XIV intervint en personne et, pour prévenir le retour de pareils désordres, voulut frapper un grand coup. La plupart des conjurés furent arrêtés et condamnés aux galères. C'est alors que les trois Etats se réunirent de nouveau pour tenter une démarche auprès du roi et demander grâce. « Les plus grand seigneurs du pays, tels que les Créquy-Hesmond, les Mont-Cavrel de la maison de Monchy, après avoir participé en personne à la délibération, s'engagèrent à prêter aux députés le concours qu'on devait attendre de leur position élevée (2) ».

(1) Henry. — De Rosny. — Souquet. — Baron de Calonne et autres historiens du pays.

(2) A ces deux seigneurs étaient venus s'adjoindre entre autres : MM. d'Estrees, de Mont run, du Blaisel de Belle-Isle, de Thubeauville, Heuzé d'Hur-

On a dit que la clémence était la vertu des rois de France. Louis XIV paraît l'avoir prouvé en cette circonstance. Il comprit que le pays tout entier ne devait pas être puni pour le crime du plus petit nombre, qui d'ailleurs avait été provoqué par les prétentions exorbitantes de l'Etat. Il accorda leur pardon à tous les coupables et rendit leurs privilèges aux Boulonnais. Du Clivet, comme chef de la révolte, et quelques autres compromis au même titre, demeurèrent seuls nominativement exceptés (1).

Jean-Baptiste de Monchy occupa de bonne heure un grade important dans l'armée française. Il servit sous le duc d'Elbeuf, gouverneur d'Artois et de Picardie. Le 6 février 1661, la C^{ie} de chevaux-légers de M. le Marquis de Mont-Cavrel est passée en revue dans la ville d'Abbeville. Le rôle est signé : Jean-Baptiste de Monchy-Balagny marquis de Mont-Cavrel. Cette compagnie était de 54 hommes. Il leur était alloué 150 l. 10 s. (2).

En 1663, on retrouve encore Jean-Baptiste de Monchy à la tête d'un régiment de chevaux-légers. Parmi les capitaines servant sous ses ordres était « M. François Dublet de Monterran, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers au régiment d'Orange de M. le Marquis de Mont-Cavrel, marié à Demoiselle Anne Garnier » dont la famille habitait Mont-Cavrel (3).

tevent, (sgr de la Vacquerie, fief situé à Alette), de Colembert, d'Escœuille, Accary, de Campaigno, de Widehem, etc., etc. (H. de Rosny, op. cit., t. IV, p. 71). — La délibération des Etats du Boulonnais pour obtenir le rétablissement des privilèges de la province, en date du 4 aoust 1662, est signée : *Montcavrel*. (L. Bénard, *Analyse sommaire des Registres du Roy de la Sénéchaussée du Boulonnais*; Mém. de la Soc. Académ. de Boulogne, t. XX, p. 62).

(1) H. de Rosny. *Hist. du Boulonnais*, t. IV, p. 72.

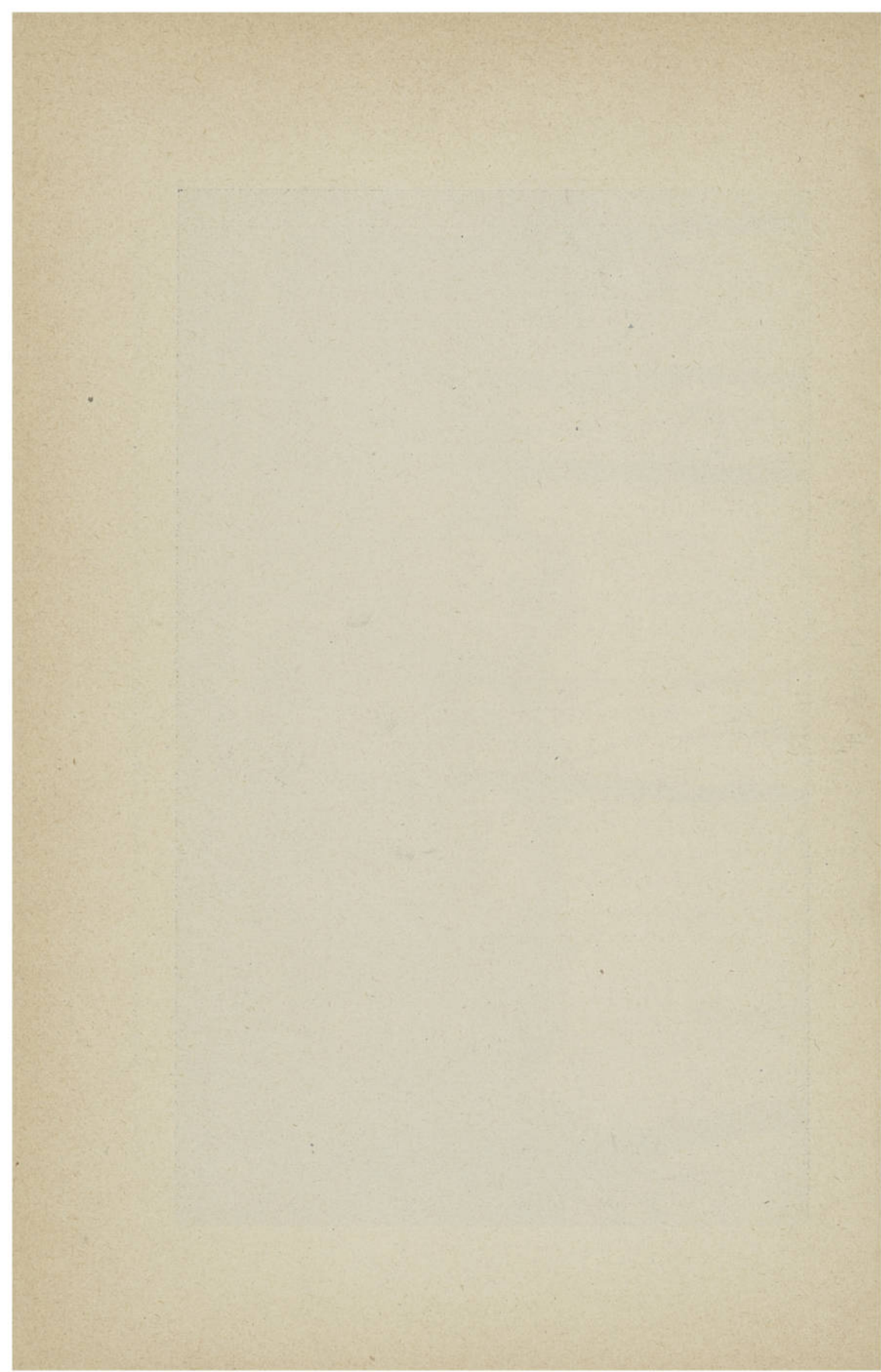
(2) Rôle original. Arch. de la Société des Antiquaires de Picardie; Bulletin 1896, p. 178.

(3) Arch. mun. de Mont-Cavrel. Registres de catholicité.

CHATEAU DE MONT-CAVREL



Côté sud. — Restes des anciens murs et d'une vieille tour avec embrasures de bouches à feu. — Vue des anciens fossés.



En 1676, le château de Mont-Cavrel fut l'objet d'une attaque qui eut un grand retentissement dans tout le pays. Deux brigands, Jean de Wailly et Joseph Caron, s'étaient mis à la tête d'une bande de malfaiteurs pour attaquer le château de Mont-Cavrel et s'emparer de Jean de Monchy, afin de le forcer à verser une forte rançon. A une heure avancée de la nuit ils arrivèrent sous les murs du château et se mirent à tirer des coups de feu ; mais « nul ne leur répondit : ils furent contraints de fuir honteusement. » Sur une plainte adressée à la maréchaussée de Boulogne, une enquête fut ouverte : les deux principaux coupables furent arrêtés, jugés et « condamnés à estre par le bourreau rompus et brizés avecq une barre de fer sur une schafault, à estre pendus estranglés ».

L'exécution eut lieu sur le marché de Montreuil (1).

Malgré la diminution de sa fortune, le marquis de Mont-Cavrel occupait encore une situation prépondérante dans la contrée, et les fonctions les plus délicates lui incombait. En 1680, à l'occasion de l'élection des mayeur et échevins de Montreuil, le duc d'Elbeuf écrivit cette lettre à M. François Enlart, lieutenant-général de la ville :

Monsieur,

« Son Altesse a donné ordre... etc... Elle a aussi prié M. le Marquis de Montcavrel de tenir la main à ce que les suffrages soient libres pour l'élection des mayeurs et eschevins, sans que ledit s^r major ni autres officiers s'en mêlent, voulant que les bourgeois élisent ceux qu'il leur plaira (2) ».

(1) Voir pièces justificatives, n° XXX.

(2) Mss. du chanoine Poultier, Délibérations échevinales de Montreuil, p. 250.

Se voyant dans l'impossibilité de faire face à ses affaires avec les ressources dont il pouvait disposer, pour se débarrasser de ses dettes et empêcher le démembrement de son domaine, Jean-Baptiste de Monchy traita avec son beau-frère Louis-Charles de Mailly marié à sa sœur Jeanne, et lui vendit pour en jouir après sa mort le marquisat de Mont-Cavrel avec un grand nombre d'autres terres pour la somme de *un million soixante cinq mille livres*. Le contrat fut passé le 30 mars 1666 et homologué au Parlement de Paris le 24 mars 1667 (1).

Jean-Baptiste de Monchy, devenu possesseur d'une somme d'argent importante, se livra à mille écarts de conduite. S'il était brave et loyal, il n'était ni réglé dans ses mœurs ni économe de ses deniers. « Il ne vouloit pas se marier et vivoit dans le désordre. Mais ayant changé de résolution et revenu de ses désordres, il épousa N. de Mailly, sa cousine germaine et nièce de son beau-frère, fille âgée de laquelle il n'a pas eu d'enfant (2) ».

Cette cousine était Claude ou Claudine de Mailly, fille de René III de Mailly et de Marguerite de Monchy, qui elle-même était fille de Jean IV, seigneur de Mont-Cavrel, et de Marguerite de Bourbon.

Le mariage eut lieu dans la paroisse de Mailly, ainsi que l'atteste cet acte : « 25 Septembre 1684. Mariage de haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste de Monchy, Marquis de Mont-Cavrel, de la paroisse d'Alette, diocèse de Boulogne », avec « haute et puissante demoiselle Mademoiselle Claude de Mailly, de la paroisse de Mailly, diocèse d'Amiens, ... en la présence de haut et

(1) Arch. de M. Minet : Documents manuscrits et imprimés.

(2) Arch. du château de Francières. Manuscrit du XVIII^e siècle.

puissant seigneur M^{re} René de Mailly, Marquis dudit lieu et de Nesle, et de haute et puissante dame Madame de Laval, Marquise de Mailly et de Nesle (1) ».

Aussitôt après son mariage, Jean de Monchy revint habiter le château de Mont-Cavrel. Mais il ne jouit pas longtemps de son union. Sa femme, Claude de Mailly, mourut le 20 décembre 1685. Elle fut enterrée dans l'église de Mont-Cavrel. Voici son acte de décès : « Le 20 du mois de D^{bre} 1685, décéda Dame Claude de Monchy, Marquise de Mont-Cavrel, et le lendemain son corps fut enseveli dans la cave de M^r de Mont-Cavrel par le curé soussigné. Lecointe (2) ».

Devenu veuf, Jean-Baptiste de Monchy « s'estant bien trouvé du ménage (3) », quoique âgé d'environ soixante ans épousa en secondes noces Marie-Charlotte de Mannay de Camps, fille de Pierre, seigneur de Camps en Amiénois et de Marie Tronhot. Devenue veuve, Marie-Charlotte de Mannay se remaria à son tour avec M. de Créquy-Hesmont (4), laissant un fils unique nommé Jean-François de Monchy, qui porta le titre de Marquis de Mont-Cavrel et mourut sans alliance, dépossédé de tous ses biens en 1702 (5).

Lors de son second mariage, Jean-Baptiste de Monchy était encore « seigneur de Mont-Cavrel, Alette, Touttendal, Fordre, Advesne (Avesne), Aix-en-Issart, Baron de

(1) Madeleine de Laval était la veuve de Bertrand de Monchy (Arch. de la paroisse de Mailly. — Abbé Ledru, *Hist. de la maison de Mailly*, t. II, p. 317. — Moreri, loc. cit.)

(2) Arch. municip. de Mont-Cavrel. Registre de catholicité.

(3) Arch. du château de Francières, loc. cit.

(4) Bib. nat., Dossiers bleus, vol. 453.

(5) Marquis de Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu*, 2^e édit., p. 706.

Sempy et autres lieux (1) ». Tous ces titres étaient attachés à la seigneurie de Mont-Cavrel (2).

Cette seigneurie devait passer à une autre famille. Aussi les titres de propriété et les cueilloirs furent renouvelés avec soin (3).

En 1681, on dresse un nouveau « Cueilloir du Revenu du Marquizat de Mont-Cavrel tant en bois, domaine, moulins, prez et censives. Ledit cueilloir sur celuy de Monsieur le Marquis de Mont-Cavrel et signé chaque page dudit seig^r Marquis ». Sur ce cueilloir, « le domaine qui est la ferme du chasteau affermé à Laurens Hermel dix huit cens livres et un porc gras de la valeur de trente livres ; payable lesdits dix huit cens livres en deux termes, sçavoir S^t Jean Baptiste et Noël ensuivant et ledit porc au Noël et continuer jusques à la fin de son bail ».

« Le Moulin de Fordres affermé à Jean Belle, munier, loué par an onze cens livres payables de trois mois en trois mois ».

« Le moulin d'Aix, loué à Antoine Prouvin quatre cens vingt-cinq livres, payables comme dessus ».

Sur cet ancien Cueilloir, on trouve qu'il « se baille par chacun an quarante mesures de grands bois, scavoir :

- Au bois de Hardinguez, huit mesures ;
- Au bois de Riquemberg, douze mesures ;
- Au bois de Renty, huit mesures ;
- Au bois Caffin, huit mesures ;
- Au bois Monfays, quatre mesures. »

(1) Archives paroissiales d'Alette.

(2) Novembre 1682. — Lettres du Roi concernant les foires et marchez de Montcavrel (L. Bénard, *Analyse sommaire des Registres du Roy*, op. cit., p. 97).

(3) A cette époque, Jean-Baptiste de Monchy remplissait lui-même les fonctions de receveur de sa seigneurie de Mont-Cavrel.

Le seigneur de Mont-Cavrel avait des « droits de fonds sur Mont-Cavrel, Alette, Sempy, Avesne, Aix-en-Issart, et Monchy ».

Les censives sur Mont-Cavrel étaient perçues sur 91 particuliers. Il n'y avait guère de propriétaires à Mont-Cavrel qui ne fussent censitaires du château. La raison en est facile à comprendre si l'on se rappelle que le village actuel a été élevé, après la destruction d'Emy, sur des terrains concédés par les seigneurs de Mont-Cavrel (1).

A Alette, on ne trouve que 48 censitaires, Aix-en-Issart en comptait 50, Sempy 85, Monchy, 10. D'après ce cueilloir, les censives se payaient en argent (2).

Tous ces anciens cueilloirs renferment des renseignements intéressants sur les propriétés particulières, sur les lieux dits, sur les droits perçus en nature et en espèces, et surtout sur les anciennes familles. Les noms de tous les censitaires y sont inscrits avec beaucoup d'ordre. Ce sont de véritables catalogues nominatifs qui font revivre ceux qui reposent du sommeil éternel depuis tant d'années.

Le principal amusement des anciens seigneurs a toujours été la chasse aux bêtes fauves et au gibier dont leurs forêts étaient remplies. Leur amour pour la guerre leur faisait préférer cet exercice à tout autre comme plus capable de nourrir en eux l'ardeur belliqueuse, à cause des dangers qu'il offrait et des fatigues qu'il faisait endurer. « La moitié des anciens domaines seigneuriaux étaient

(1) Sur le cueilloir de 1681, on trouve deux maisons de Mont-Cavrel dont l'une portait pour enseigne « à Sainte Barbe » et l'autre « à Saint Juillien ».

(2) Le Cueiloir de 1681 fait partie des archives de M. Minet. Il est en feuilles de papier ancien avec un filigrane représentant des vases de fleurs. Il renferme les noms de 294 censitaires. Il manque bon nombre de pages.

en forêts ou en friche et le gibier ravageait l'autre moitié. Le seigneur était une espèce de gendarme héréditaire armé autant contre les sangliers et les loups que contre les brigands et les ennemis de la patrie (1) ».

Plus tard, quand les grandes forêts furent en partie défrichées, que les terres furent mieux cultivées, bien qu'elle commençât à déchoir de son ancienne grandeur, la noblesse s'appliqua à maintenir par tradition son privilège de la chasse, qui était pour le seigneur un exercice de corps en même temps qu'un exercice de race (2). Les grands seigneurs, à l'exemple du Roi, entretenaient d'immenses équipages de chasse; les ordonnances les plus arbitraires réservaient à la noblesse le privilège exclusif de la chasse et la pénalité la plus sévère frappait les délits les plus légers (3).

Au Moyen-Age, les sangliers et les loups étaient abondants dans les forêts et les bois dépendant de la seigneurie de Mont-Cavrel; le souvenir en est resté dans plusieurs dénominations territoriales des terroirs de Beussent, Mont-Cavrel, Alette et Sempy, par exemple : la *fosse à leux*, le *courtill du leu*, le *trou à leux* (4).

Quant aux lapins, on lit dans les documents d'un procès qui eut lieu entre les habitants de Mont-Cavrel et la famille de Mailly concernant les *Communes* (5) de Mont-Cavrel, que « les bois de l'ancien seigneur Jean-Baptiste de Monchy en sont tellement expurgés qu'il n'y

(1) Taine, *Les Origines de la France contemporaine*.

(2) Taine, *ibid.*

(3) Les délits de chasse étaient très fréquents dans les dépendances de la seigneurie de Mont-Cavrel. Les archives de M. Minet renferment de nombreux procès-verbaux dressés aux braconniers.

(4) On sait que le mot *leu*, dans le patois du pays, signifie : *loup*.

(5) On appelle de ce nom les biens communaux.

en a presque plus, tandis qu'il est nôtoire qu'autrefois ils y étoient en abondance (1) ».

On sait que Jean-Baptiste de Monchy passa une partie de sa vie à s'amuser et à amuser les nombreux hôtes qu'il recevait en son château ; et comme la chasse était le plaisir privilégié, le gibier finit par faire défaut.

Les chasses des bois et plaines du marquisat de Mont-Cavrel étaient sous la direction d'un capitaine de chasses. En 1687 Jehan Chamoulaud, sieur de la Cost, était capitaine des chasses au château (2).

Jean-Baptiste de Monchy est cité aux registres de catholicité de Mont-Cavrel et d'Alette, comme parrain ou témoin, dans une quinzaine d'actes, dont les plus anciens sont du 14 mars 1649 et du 21 mars 1650, et le plus récent de l'année 1687. Dans ces actes, nous relevons les noms des familles Chocart (qui habitait Montéchor), Dublet de Monterran (capitaine sous les ordres de J.-B. de Monchy), du Blaisel (Antoine, seig^r de Watteval, marié à Marie de Paris, de Montéchor), etc. (3). Mais bien d'autres filleuls du seigneur étaient enfants de simples manouvriers ou de petits laboureurs.

A cette époque la vie des seigneurs était essentiellement mêlée à celle du peuple. Ils visitaient souvent les paysans, causaient avec eux de leurs affaires, du soin de leur bétail, des accidents et des malheurs qui pouvaient leur porter préjudice. Ils allaient aux baptêmes et aux noces de leurs enfants et fraternisaient avec les convives (4).

Le souvenir s'est longtemps perpétué dans le pays

(1) Procès-verbal. Mss. Arch. de M. A. Minet.

(2) Cueilloir. Arch. de M. Minet.

(3) On trouve vers 1668, habitant le château de Mont-Cavrel, Jacques Alexandre, seigneur de Château-Thierry.

(4) Taine, *op. cit.*, p. 41.

qu'autrefois, aux jours de fête, on allait dans la cour du château de Mont-Cavrel. Les seigneurs alors aimaient le peuple et en étaient aimés. Ce reste du bon esprit féodal disparut vers la fin du règne de Louis XIV, parce que, dès cette époque, les grands seigneurs cessèrent d'habiter leurs domaines pour se retirer dans les grandes villes. L'union des deux classes disparut.

A différentes reprises, Jean-Baptiste de Monchy fit d'importantes aumônes aux églises d'Alette et de Mont-Cavrel. C'est ainsi que dans le compte de 1687 de l'église d'Alette nous lisons :

« Premièrement il est à remarquer que Monsieur le Marquis de Mont-Cavrel a fait blanchir l'église et a donné la chaux pour paver toute l'église, le chariage de laditte chaux et huit planches de sapins.... (1) ».

Jean-Baptiste de Monchy mourut vers 1690. Le 12 mai 1692, Marie-Charlotte de Mannay, sa veuve, obtint des lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Jean-François de Monchy-Balagny, marquis de Mont-Cavrel, son fils mineur (2). Comme nous l'avons dit plus haut, cet enfant mourut en 1702, sans alliance.

Avec lui disparut une famille (3) dont le nom avait jeté un véritable éclat sur la seigneurie de Mont-Cavrel et

(1) Arch. paroissiales d'Alette.

(2) Bénéfice d'inventaire pour Marie-Charlotte de Mannay, veuve de Jean, chevalier de Monchy-Balagny, chevalier, marquis de Mont-Cavrel, etc. (L. Bénard, *Analyse des Registres du Roy*, p. 138).

(3) D'après un ancien cueilloir de l'église de Mont-Cavrel, Jehan de Monchy et la dame de Hodicq, sa femme, fondèrent en 1650 un obit à perpétuité pour leurs parents défunts. Madame de Monchy fonda aussi un autre obit pour Jacques de Hodicq, son père, avec vigiles et commendaces, qui devait être payé trois livres. Ces deux obits devaient être acquittés dans l'église de Mont-Cavrel. Il nous est impossible de savoir quel est ce Jehan de Monchy ; aucun membre connu de la famille n'a contracté d'alliance avec une demoiselle de Hodicq.

avait été mêlé aux fastes les plus glorieux et les plus héroïques de l'histoire du Boulonnais. Pendant les deux siècles et demi d'existence de cette maison, le château de Mont-Cavrel connut des jours d'opulence et de grandeur seigneuriale qu'il n'avait jamais connus auparavant et qu'il ne devait pas revoir. Mais la grande existence féodale qu'y menaient les Monchy fut, plus d'une fois, traversée par les guerres. Souvent, le vieux château fut attaqué, brûlé, démoli, réédifié, pris et repris. Souvent ses échos retentirent des cris de guerre et du fracas des armes. Parfois le canon insulta ses murailles, et les populations d'alentour vinrent chercher dans son enceinte un refuge inaccessible aux coureurs ennemis.

Tout cela disparaît à tout jamais avec la famille de Monchy.

L'antique manoir des sires de Mont-Cavrel, « ces fidèles compagnons d'armes de nos illustres et vaillants comtes de Boulogne », dominera majestueusement pendant plus d'un siècle encore, du haut de la colline où s'élevaient son fier donjon, ses tours énormes et ses murailles colossales, toute la vallée de la Bimoise, les plaines et les collines environnantes ; mais son rôle et son caractère séculaires vont changer.

Le château de Mont-Cavrel sera réduit à l'état de maison de campagne où les propriétaires feront de rares apparitions ; les receveurs et les gens de justice remplaceront les seigneurs attachés à Paris par les charges et les plaisirs de la cour royale.



CHAPITRE III

FAMILLE DE MAILLY

La famille de Mailly, qui acquit la seigneurie de Mont-Cavrel dans la personne de Louis-Charles de Mailly, est une des plus anciennes de la noblesse française. Elle tire son origine du bourg de Mailly, près de Doullens; elle est connue depuis le ^{xii}^e siècle où Anselme de Mailly, lieutenant de l'armée de Richilde, comtesse de Flandre et de Hainaut, fut tué au siège de Lille en 1070 (1).

En 1289, le sire de Mailly voulut se déclarer indépendant de l'autorité royale. Il fut assiégé dans son château de Mailly, vaincu et fait prisonnier par le roi de France Philippe le Bel, qui porta une atteinte profonde aux privilèges de la noblesse et du clergé.

Pendant les guerres du ^{xii}^e au ^{xvi}^e siècle, on rencontre les Mailly sur tous les champs de bataille. Trois sires de Mailly périrent à la journée d'Azincourt; un autre mourut devant Pavie, en combattant à côté de François I^{er}. Un membre de cette illustre famille, René de Mailly, fut le dernier abbé régulier de l'abbaye de Longvilliers pendant 52 ans. De 1600 à 1615, il releva les cloîtres et l'église de l'abbaye qui avaient été détruits pendant les guerres avec les Anglais et les Impériaux. Il mourut en 1618.

(1) Abbé Ledru, *Hist. de la Maison de Mailly*, t. 1, p. 37.

Au Moyen-Age, chaque famille avait son cri d'armes ou cri de guerre, qui servait à donner le signal du combat et à rallier les hommes d'armes dans les mêlées. Certaines familles avaient un cri rappelant leur nom, leurs armes ou quelque titre de gloire acquis sur les champs de bataille ou donné en récompense. Les maisons les plus illustres avaient simplement leur nom de famille. C'était le cas pour la famille de Mailly qui pour surnom, armes et cri de guerre de sa race avait pris le mot *Mailly*. Il en était de même pour les familles d'Ailly et de Créquy, comme en témoignent ces deux vers historiques :

« Ailly, Mailly, Créquy

« Tel nom, telles armes, tel cri (1) »

La famille de Mailly se partage en nombreuses branches et rameaux. Il n'est question ici que de la branche des Mailly, seigneurs de Mont-Cavrel (2).

Louis-Charles de Mailly (1690-1708)

Louis-Charles de Mailly, qui devenait propriétaire de la seigneurie de Mont-Cavrel par la mort de Jean-Baptiste de Monchy, était fils de René II, seigneur et baron de Mailly, et de Michelle de Fontaines. « C'est lui qui rétablit la grandeur de sa maison par sa prudence, par sa bonne conduite et par son mariage contracté le 4 décembre 1648

(1) Origine du blason, par L. R. P., 1649, d. 32.

(2) Au XVIII^e siècle, sa généalogie a été écrite par le Père Anselme dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome VIII, p. 625. — Une histoire complète de la famille de Mailly a été publiée en 1896 par l'abbé Ledru ; Paris, Le Mans et Laval, 2 vol. in-4°. — Citons aussi : l'*Extrait de la Généalogie de la Maison de Mailly*, publié en 1757 par le P. Simplicien, in-4°.

avec Jeanne de Monchi, fille de Bertrand-André de Monchi et de Marguerite aux Epaulles, dite de Laval, marquise de Nesle (1) ».

Louis-Charles de Mailly ne paraît pas avoir eu une grande fortune au moment de son mariage, si l'on en juge par un document où il est dit que « le sieur de Mailly étoit cadet de sa maison et n'avoit pour tout bien que quatre ou cinq cents livres de rentes ; il s'étoit accommodé avec le sieur de Mont-Cavrel son beau-frère (2)... ».

« Mais le Marquis et la Marquise de Mailly, qui s'étaient mariés avec peu de biens, étaient venus à bout, avec l'âge, à force d'héritages et de procès, d'avoir le beau marquisat de Nesles, de bâtir l'hôtel de Mailly, vis-à-vis du Pont-Royal et de faire une très puissante maison (3) ».

Une des opérations les plus avantageuses de Louis de Mailly fut de profiter de la situation de Jean-Baptiste de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, et de l'amener à « traiter avec lui pour le Marquisat de Nesle et de Mont-Cavrel et grand nombre d'autres terres, moyennant un

(1) Moreri, Dict., t. VII, p. 76.

(2) Arch. du château de Francières : manuscrit. — Nous pouvons rapprocher de ce document les détails suivants que reproduit M. Alcuis Ledieu dans ses *Notes pour servir à la Monographie d'Onvillers* (*Cabinet historique*, t. VI, p. 158) : « Quand je suis entrez dans la paroisse (1696), le seigneur de Remaugie et d'Onvillé étoit messire cadet Louis de Mailly, de l'ancienne maison de Mailly dont l'histoire de France parle dès le VIII^e siècle. plusieurs fois élevé et plusieurs fois abaissé, alliée à la famille de Hangard, laquelle venoit des comtes de Roye.... Lequel Louis de Mailly, cadet de sa famille, abaissée et pauvre, l'a relevée jusqu'à se donner trois cent mille livres de rente, par l'alliance qu'il fit avec l'héritière de la maison de Nesle et Montcavrel, ancien marquisat abyme par les créanciers ; Louis de Mailly traita avec eux et eut bonne composition par son adresse particulière et sa pénétration dans les affaires du monde. Je luy ay parley et l'ay veu âgé de 88 ans, et madame de Mailly 67 ans... Les Mailly sont enterrez à Remaugie, dans une ancienne cave qui est sous l'église. » (Notes de Louis Ricbourg, curé d'Onvillers, ajoutées après coup sur un *Obsequiale* de Freysingen conservé aujourd'hui à la Biblioth. d'Abbeville, incunable de 1493).

(3) *Mémoires de Saint-Simon* (édit. Chéruel), t. I, p. 23. — L'abbé Ledru, op. cit., t. I, p. 430.

million soixante-cinq mille livres, par contrat du 30 Mai 1666, homologué par arrêt du 30 Mars 1667 (1) ».

Cette somme paraît importante ; mais, en réalité, elle était relativement peu élevée à cause des immenses domaines qui composaient les seigneuries de Mont-Cavrel et de Nesle, et surtout parce que cette somme ne fut sans doute pas payée intégralement à Jean-Baptiste de Monchy qui se contenta de la jouissance des biens cédés dont il s'était réservé l'usufruit (2).

On était sous le règne de Louis XIV, une des plus brillantes époques de l'histoire de France par la gloire des armes. Louis-Charles de Mailly prit part à tous les événements du temps et se distingua par ses services militaires. C'est ainsi qu'on le trouve aux sièges de Thionville, de Mardick, d'Ypres, de Dunkerque ; aux batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingen où il reçut trois blessures dont il eut de la peine à guérir. Il accompagna Louis XIV dans les conquêtes de Flandre et de Hollande et dans les expéditions de Franche-Comté (3).

Dans toutes les affaires auxquelles Louis-Charles de Mailly prit part, l'histoire atteste qu'« il se montra aussi brave sur les champs de bataille que dévoué à tous les intérêts de la royauté ». Profitant du grand crédit dont il jouissait près de Louis XIV, il obtint des lettres patentes qui renouvelèrent à la seigneurie de Mont-Cavrel son titre de marquisat. Ces lettres datées du mois de mars 1687 furent enregistrées le 1^{er} mai 1690.

Louis de Mailly, à l'exemple des anciens seigneurs qui aimaient à donner leur nom aux terres et aux villages

(1) Moreri, t. VII, p. 79. — P. Anselme, t. VIII, p. 638. — Voir plus haut, p. 170.

(2) Arch. de M. A. Minet : mémoire imprimé.

(3) Moreri, t. VI, art. Mailly.

de leurs domaines, afin d'augmenter leur prestige, obtint de Louis XIV de nouvelles lettres par lesquelles il était autorisé à donner le nom de Mailly au village et au château de Mont-Cavrel. Ces lettres datées du 1^{er} mai 1691 ne furent enregistrées que le 1^{er} mars 1701 (1).

C'est pour cette raison qu'à partir de cette époque jusqu'en 1791, le château et le village de Mont-Cavrel sont presque toujours désignés sous le nom de « Mailly, Mailly-Mont-Cavrel ou Mailly en Boulonnois », pour les distinguer de « Mailly le Francq en Picardie (2) », près Doullens.

(1) M. Michel Braquehay, de Montreuil, a publié sur le sire de Mailly une pièce de vers dont on ne comprend pas bien la signification historique mais qu'on peut citer à titre de fantaisie :

LE CHATEAU DE MONT-CAVREL

I

Mailly frappé d'un coup affreux
 Dans les plaines de la Syrie,
 Était mourant ; un fils de preux,
 Un guerrier, lui sauva la vie.
 Il dut à ce noble mortel
 De revoir sa belle patrie,
 Ses vassaux, sa fille chérie
 Et son château de Mont-Cavrel.

II

La nuit avait voilé les cieux ;
 La foudre, au loin, gronde et murmure ;
 D'un guerrier, l'éclair orangeux
 A fait, dit-on, briller l'armure.
 Oh ! dit le preux de Mont-Cavrel
 A ses vieux enfants de la guerre,
 Près de mon foyer solitaire
 Guidez les pas du damoisel.

III

Que l'on juge de son bonheur !
 Le paladin quitte ses armes.
 C'est Créquy son libérateur
 Qu'il baigne des plus douces larmes !
 Il dit au noble damoisel :
 Sois l'époux de mon Amélie ;
 Je donne à ma fille chérie
 Mon beau château de Mont-Cavrel.

(Journal *La Boulonnaise*, n° du 27 février 1827).

Evidemment M. Braquehay a mal compris le précepte d'Horace qui ne peut s'appliquer à l'histoire :

..... pictoribus atque poëtis
 Quodlibet audendi semper fuit æqua potestas
 (Horace, *Ars poët.*).

(2) Cette dénomination se trouve aussi sur les cartes géographiques du XVIII^e siècle, par exemple, sur la carte des Pays-Bas catholiques, imprimée en 1756 par Nolin, indiquant Mont-Cavrel sous le nom de *Mailli*.

Dès 1695, Louis de Mailly fit exécuter d'importantes réparations au château de Mont-Cavrel et lui donna les agréments d'une villa de plaisance dont il aurait bien voulu jouir tranquillement (1). Mais les mœurs sociales de l'époque ne lui permirent guère de l'habiter.

En effet, sous Louis XIV, une sorte d'attraction toute puissante avait fait sortir les grands seigneurs de la province pour les pousser vers Paris. La noblesse était, pour ainsi dire, divisée en deux grandes classes : la noblesse pauvre et rustique que le peu de ressources forçait à tenir dans ses terres une vie monotone et retirée, et la noblesse de Cour qui menait une existence élégante et variée et constituait l'élite du royaume et l'entourage du Roi.

La grande situation qu'occupait Louis de Monchy, et son rang important dans l'aristocratie française le conduisirent naturellement à suivre cette impulsion de l'époque. Il fit construire un hôtel à Paris, rue de Beaune, au bout du Pont-Royal, passage Saint-Sulpice (2). Cet hôtel dans sa forme primitive formait une véritable résidence princière. Il s'étendait jusqu'auprès de la rue du Bac, et la façade principale donnait sur un jardin formant terrasse et dominant le cours de la Seine. Un des angles de la rue actuelle de Beaune est occupé par ce qui reste de l'ancien hôtel de Mailly-Mont-Cavrel (3).

Entraînés par le mouvement général, guidés par le désir de se faire une brillante situation, Louis de Mailly

(1) En 1695, on trouve « M^e Charles d'Hamont, sieur du Boulay, Major de la ville d'Hesdin, habitant le château de Mont-Cavrel » (Arch. commun. d'Alette).

(2) Moreri. — Saint-Simon, loc. cit.. ap. abbé Ledru, loc. cit.

(3) Gazette des Beaux-Arts, pp. 148-149. — Abbé Ledru, op. cit., p. 431.

et Jeanne de Monchy avaient fait des acquisitions importantes. Ils étaient parvenus à posséder une fortune considérable qui les plaçait aux premiers rangs de la noblesse française.

Voici, en abrégé, l'énumération de tous leurs biens :

- 1° La terre de l'Isle sous Montréal, près de Troyes, estimée 114.316 l.
- 2° La terre de Genouilly, près de Troyes, estimée 14.000 l.
- 3° Les terres de Rieux et de la Vallée, situées en Normandie, estimées 160.000 l.
- 4° Les terres de Rubempré et de Broutelles, situées en Picardie, estimées 200.000 l.
- 5° Les terres de la Mothe et de Mainneville, situées en Boulonnais et en Ponthieu, estimées 100.000 l.
- 6° La terre de Balagny, située près de Senlis, estimée 80.000 l.
- 7° La terre de Remaugy, estimée 100.000 l.
- 8° Le Marquisat de Néelle, en Picardie, estimé avec les charges 936.115 l.
- 9° La terre des petites Tournelles, située près de Péronne, estimée 100.000 l.
- 10° Le *Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel*, situé paroisse d'*Alette en Boulonnais*, avec la *baronnie d'Engoudsent*, estimés 360.000 l.
- 11° Les comtés de Beauhain et de Beaufevor, près de Saint-Quentin, estimés 659.255 l.
- 12° La terre de Maurup et Pargny, près de Vitry, estimée 116.880 l.
- 13° L'hôtel de Mailly, à Paris, estimé 140.000 l.
- 14° Le petit hôtel de Mailly, à Paris, estimé 55.000 l.
- 15° Une maison, rue du Roulle, à Paris, 5.000 l.

Il faut ajouter à toutes ces propriétés :

- 1° Une somme moyenne de 90.000 l. en consignation ;
- 2° 100.000 l. de grains dans les différentes seigneuries.

Et l'on arrive à la somme respectable de trois millions quatre cent trente mille, cinq cent soixante-six livres (1) (3.430.566 l.).

Parmi les différentes acquisitions de Louis-Charles de Mailly et de Jeanne de Monchy son épouse, il faut citer la baronnie d'Engoudsent (2), qui fut ainsi rattachée au Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel. A partir de cette époque, les seigneurs de Mont-Cavrel joignent à leurs titres celui de Baron d'Engoudsent.

La baronnie d'Engoudsent, située sur le territoire de Beussent, à une lieue environ au nord-ouest du château de Mont-Cavrel, était l'une des douze baronnies du Boulonnais. Le plus ancien baron d'Engoudsent connu est Eustache, qui figure au Cartulaire de Théroouanne en 1164, 1173, 1174... (3).

Les sires de Longvilliers possédèrent la baronnie d'Engoudsent qui passa ensuite aux La Trémouille, par le mariage de Jeanne de Cayeu-Longvilliers avec Pierre de La Trémouille (4).

En 1478, Antoine de Crèveœur, frère de Philippe, sieur d'Esquerdes, gouverneur de Boulogne, hérita de la baronnie d'Engoudsent (5), par son mariage avec Marguerite de La Trémouille, qui était veuve en 1510 (6).

(1) Arch. de M. A. Minet : Mss., procès-verbaux, Cueilloirs, Rapports imprimés.

(2) On trouve aussi : Egodessan, Engoldessan, Engoudessen, Engoulsen, Godessant... (Arch. dép., Cueilloirs, — Baron de Calonne, Dict. cit., p. 273). — L'étymologie de ce mot est saxonne et se rend par *Ingoldes-Hem*, maison d'Ingold (Note de M. Roger Rodière).

(3) Cartulaire de Théroouanne, n^{os} 33, 50, 52.

(4) Baron de Calonne, *Dict. hist.* cité, p. 273.

(5) H. de Rosny, *Hist. du Boulonnais*, t. II, p. 562.

(6) Terrier de Longvilliers ; arch. de M. le marquis de Longvilliers.

Le 23 août 1645, Alphonse Gouffier, marquis de Bonnivet et baron d'Engoudsent, périt dans l'incendie du château de Bernieulles avec Anne de Monchy-Mont-Cavrel, sa femme (1). C'est leur petit-fils, Nicolas Gouffier de Crèvecœur, qui céda à Louis de Mailly, seigneur de Mont-Cavrel, la baronnie d'Engoudsent dont le château, la chapelle et les autres dépendances tombaient en ruines.

Les droits seigneuriaux attachés à la baronnie d'Engoudsent, au moment où le seigneur de Mont-Cavrel en devint propriétaire, comprenaient :

« Argent, III mille XXIII l. xv s. VIII d. tz.

« Chappons, CXIX et demy.

« Poulles, LIX.

« Poulets, II.

« Oizons, LIII.

« Bled, mesure de Montreuil, LXII septiers, I quart.

« Avoine, dicte mesure, LXXVII septiers, I quart, I boitel.

« Bled, mesure de Boullogne : demy pocquin, I boitel et demy.

« Avoine, dicte mesure : XXI pocquins, V boitels (2) ».

Un procès-verbal de mesurage de 1691 donne cette énumération des pâtures dépendant de la Baronnie d'Engoudsent réunie à la seigneurie de Mont-Cavrel :

1° 9 mesures à Engoudsent près du Moulin ;

2° 19 mesures comprenant les « Communes » du Bois-Ratez, les communes Brullé, le riez commun, et les Places ;

3° 9 mesures nommées « la commune Grare » près du Bois Lamson, à Engoudsent ;

(1) Voir plus haut, p. 147.

(2) Arch. dép. P.-d.C. — Ancien terrier d'Engoudsent.

4° 3 mesures situées à « la commune La Verdure au Capitre Agache » ;

5° 12 mesures au lieu dit « la commune à Lesquipée près du Bois-Ratez » ;

6° 9 mesures appelées « la commune du Bois-Rozel » ;

7° 23 mesures appelées « la commune Mogrez » ;

8° 2 mesures appelées « la commune Regnard » ;

9° 5 mesures appelées « la Hayroy » ;

10° 2 mesures appelées « la pature à mousse » à Engoudsent (1).

Ce même procès-verbal indique quinze mesures de pâturages sur le territoire d'Alette, près du château, cent mesures de bois et quarante-deux mesures de pâturages et riez sur le territoire de Mont-Cavrel.

Les autres prés et pâtures qui ne figurent pas dans ce procès-verbal et qui dépendaient de la seigneurie de Mont-Cavrel à la fin du xvii^e siècle sont :

1° Le pré de Bernieulles, situé à Sempy. Il était planté d'ormes ;

2° Le grand pré de Mailly, situé à Mont-Cavrel (2) ;

3° Le petit pré de Mailly, situé à Mont-Cavrel ;

5° Le pré de Monchy, situé près de la ferme du même nom ;

5° Le pré l'Avoine, situé aussi près de la ferme de Monchy ;

6° Le pré des Awatis, situé à Engoudsent ;

7° Le pré du Moulin, situé à Engoudsent ;

(1) « Procès-verbal d'arpentage par Vuallet, arpenteur du chasteau (1691) » (Arch. dép.).

(2) Entre Mont-Cavrel actuel et Fordres. — Dans l'origine l'emplacement du grand pré était un terrain marécageux que les anciens seigneurs de Mont-Cavrel avaient amélioré pour le transformer en pâturage.

8° Le pré d'Aix ;

9° Le pré du Bas de Sempy :

10° L'enclos et le courtil Couquet, à Engoudsent ;

11° Le pré d'Engoudsent.

Les bois dépendant du Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel en 1695 étaient :

1° Le Riquembert, situé sur le territoire d'Alette, vers Clenleu. Il y avait dans le Riquembert un endroit appelé « la Longue-Faulx » ;

2° L'Amehaut, situé sur le territoire d'Alette, vers Clenleu ;

3° Le Quesnoy, situé à Beussent près d'un bois appartenant au Prieuré ;

4° La forêt d'Engoudsent, provenant de l'ancienne baronnie de ce nom (1) ;

5° Le bois d'Ymel (autrefois Bois du Wausdimel), situé sur le territoire d'Alette ;

6° Le Bois des Granges (d'Egranges, d'Aisgranges). Selon la tradition, c'est près de ce bois que se trouvaient autrefois les granges servant à mettre les récoltes du seigneur de Mont-Cavrel. Selon une autre tradition, ce nom viendrait d'une ancienne famille de Montreuil qui aurait occupé ce bois.

7° Le Romez, situé près de la ferme du Ménage, vers Sempy ;

8° Le Papenleu, situé entre Montéchor et le moulin de Fordres, au territoire de Mont-Cavrel. Ce bois tire son nom d'une ancienne famille qui en avait été proprié-

(1) Cette forêt existe encore et se trouve sur les territoires de Beussent et de Mont-Cavrel. Elle porte le nom de forêt de Mont-Cavrel, que l'opinion publique lui a donné sans doute parce qu'elle faisait partie de la seigneurie de Mont-Cavrel. En bonne justice, elle aurait dû garder son nom de forêt d'Engoudsent.

taire, d'après la tradition locale. D'après un terrier de 1530, le Papenleu contenait 35 mesures. Selon un autre terrier du XVIII^e siècle, il est porté avec une contenance de 31 mesures.

- 9° Le Rondelois, à Sempy ;
- 10° Le Hardinguez (1), à Alette ;
- 11° Le Vinoy, situé entre le château et le bois des Granges ;
- 12° Le Flouron, vers Sempy ;
- 13° Le Bois-Roux ou Thibeauroux, sur le territoire d'Alette, entre le château et le Riquembert ;
- 14° Le Bois du Parc, près du château de Mont-Cavrel ;
- 15° Le Bois Cocquet ;
- 16° Le Calembert, altération du camp Lambert. Il est situé sur le territoire de Beussent.
- 17° Le Maraguay, près du Ménage ;
- 18° Le Bois Jouron ;
- 19° Le Bois Marleux, à Sempy ;
- 20° Le Bois de la Garenne, à Aix ;
- 21° Le Bois du Guet ;
- 22° Le Faussart ou Fossart, à Beussent ;
- 23° Les Rouchettes ou Roussettes, à Sempy ;
- 24° Le bois des Cros ou Ducroq, à Sempy ;

(1) En 1580, une partie du Hardinguez fut cédée à la famille Gillon de Boulogne qui la fit défricher. En 1592, « hault et puissant seigneur Messire Jehan de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, Emy, Monchy, Alette, Toutendal, Fordres, Broutelles et le Momptent, capitaine de cinquante chevaulx-légers, à présent estant en ceste ville de Monstrœuil, baille à cens foncier à Nicolas Fillœul, charpentier à Montcavrel : 3 mesures de terres à usage de bois dépendant et faisant partie du bois de Hardinguez audict seigneur appartenant, tenant au jardin de la maison d'icelluy Fillœul, au jardin de deffunct Claude Massart, sieur de la Barre, d'autre bout et d'une liste audict bois du Hardonguer (sic), à la charge de par eulx, escharter (défricher) et mettre à usage de labour lesdictes 3 mesures, à la charge de trente sols parisis (10 sols la mesure) à payer à Noël... Faict à Montrœul, le samedi 25 juillet 1592, pardevant Courtrect et Allain, notaires. » (Arch. de M. Adam).

25° Le bois de Renty, sur le territoire d'Alette, vers Sempy ;

26° Le bois Goulot ou des Goulots, à Sempy ;

27° Le Fayel ou le Fay (1), situé près du territoire d'Aix-en-Issart ;

28° Le bois de la Haye Meurdrie, sur le territoire d'Alette, vers Clenleu ;

29° Le bois de l'Hermitage ou de l'Ermitage, près du Ménage d'Alette. Dans ce bois était une construction qui servait de rendez-vous de chasse aux anciens seigneurs de Mont-Cavrel. Cette construction remontait au xvi^e siècle. Ce bois est défriché et son emplacement livré à la culture (2).

Dans la plupart des bois dépendant du Marquisat étaient des remises. On cite souvent dans les anciens titres « la remise du Bois Fays » qui paraît avoir été assez importante.

Tous ces bois formaient une contenance d'environ 1.800 mesures. Ils étaient régis par l'administration des Eaux et Forêts et par les coutumes spéciales au Marquisat (3).

Le seigneur de Mont-Cavrel disposa à différentes époques d'une grande partie de ses biens en faveur de ses enfants ; mais ce qui lui restait était encore important. De concert avec sa femme Jeanne de Monchy, il chercha un moyen de l'assurer à perpétuité dans sa descendance.

(1) Du mot latin *fagus* qui veut dire hêtre. Ce nom est fréquent dans le pays. On cite le Fayel d'Alette, le Fayel de Preures, le Fayel de Lefaux.

(2) M. Dumoulin, fermier du Ménage, en faisant creuser un trou pour extraire de la marne, a mis à jour d'antiques fondations à l'endroit occupé autrefois par le bois de l'Hermitage. On a retrouvé des tuiles de forme et de dimensions extraordinaires et accusant évidemment une époque reculée. Elles mesurent 0,35 sur 0,45 et sont déposées au musée départemental.

(3) Tous ces détails sont tirés des archives de M. Minet.

A cet effet, par un acte entre vifs, passé à Paris le 25 juillet 1700, il établit pour héritier son petit-fils, Louis III de Mailly, fils de Louis II et de Marie de Coligny. On trouve dans cet acte le détail suivant de la fortune de Louis-Charles de Mailly :

« 1° La terre, marquisat, ville, ferme et château de Néelle, situés dans les baillages de Saint-Quentin, Péronne, Roye, Noyon et Chaulny ;

« 2° La terre et baronnie d'Emery, située au baillage de Chaulny ;

« 3° La vicomté et seigneurie de Monchy-La Gasche et les autres fiefs annexés et réunis à icelle ;

« 4° Un autre fief, terre et seigneurie de Monchy avec celui de la Mairie, situés dans le baillage de Péronne ;

« 5° *La terre et Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel en Boulonnois, y compris la Baronnie d'Engoudsent ;*

« 6° Les terres et seigneuries de Beauhain et Beaufeuve, situées au baillage de Saint-Quentin ;

« 7° L'hôtel de Mailly, situé à Paris, rue de Beaune, près le Pont-Royal, vis-à-vis des Tuileries ;

« 8° Tous les meubles à l'usage de Louis de Mailly et de Jeanne de Monchy ;

« 9° Tous les revenus qui devaient se trouver à leur décès (1) ».

Pour assurer la conservation de ces vastes domaines et l'avenir de leur nom, il fallait à Louis de Mailly et à Jeanne de Monchy son épouse une autorisation spéciale du roi. « Ils profitèrent du mariage de leur second fils avec la parente de Madame de Maintenon (Anne-Françoise de Sainte-Hermine), qu'elle fit dame d'atours de Madame la Duchesse de Bourgogne, pour obtenir en 1701 des

(1) Arch. de M. Minet. Mémoire imprimé.

lettres patentes dérogeant en leur faveur à tous les édits, déclarations et coutumes, qui autorisèrent la substitution qu'ils firent du Marquisat de Nesles et d'autres terres pour plus de 40.000 écus de rentes en faveur des mâles à perpétuité (1) ».

A la mort de Jean-Baptiste de Monchy, la possession de sa fortune avait été contestée à Louis de Mailly par les héritiers directs qui prétendaient faire annuler l'acte de vente de 1666. Il s'en était suivi un procès qui se termina par un arrêt du Parlement confirmant l'acte contesté. Le procès avait été intenté « par la Demoiselle Ducamps (lisez de Camps), veuve en secondes noces de Jean-Baptiste de Monchy, pour rentrer dans ses terres et dans la principauté d'Orange à cause d'une de ses ayeules de la maison de Châlons (2) ». Il est certain qu'au point de vue de l'équité et de la justice, sinon de la légalité, Louis de Mailly n'avait pas le bon droit pour lui, dans cette querelle avec son jeune neveu dépouillé de l'héritage paternel.

Vainqueur devant toutes les juridictions, le Marquis de Mailly célébra ses succès, en guise de dons de joyeux avènement, par des donations et des aumônes importantes aux églises et aux pauvres des paroisses dépendantes de la seigneurie de Mont-Cavrel (3). Le souvenir des libéralités faites à l'église de Mont-Cavrel est relaté en ces termes dans les archives de la Fabrique : « En 1699, un fameux arrêt du Parlement rendit le Marquis de Mailly et Madame son épouse maîtres de ce Marquisat et de toutes les autres grandes terres et

(1) Mémoires de Saint-Simon, t. VI, p. 203-204. — Abbé Ledru, op. cit., p. 432.

(2) Arch. du château de Francières.

(3) Anciens comptes, Arch. de M. Minet.

seigneuries de l'ancienne et illustre maison de Mont-Cavrel. Après cet arrest, Monsieur le Marquis et Madame la Marquise donnèrent cent livres tournois à l'Eglise dudict Mont-Cavrel pour employer à la réfection, décoration ou ornemens nécessaires à ladicte Eglise de Mont-Cavrel (1) ».

Le marquis et la marquise de Mailly se signalèrent encore par d'autres libéralités envers la même église.

En 1700, « le tableau de l'autel de la sainte Vierge estant hors d'usage, pour épargner la dépense d'un tableau nécessaire à l'autel de la sainte Vierge, on a fait faire audict autel une boiserie en forme de lambric et aussi une niche pour l'image de la Vierge en sculpture au lieu de l'autre, ce qui a été donné par Madame de Mailly (2) ».

En 1703, « haute et puissante dame Madame Jeanne de Monchy, Marquise de Mailly et de Néelle, accorde pour plusieurs considérations à l'Eglise de Mont-Cavrel trois sols de vingt, de chaque pièce de bois et de prés de tout le Marquisat ».

En cette même année 1703, « Monseigneur le Marquis de Néelle, seigneur de l'Eglise de Mont-Cavrel, s'y estant transporté le 9 juillet et considéré toute la struction de son édifice, pour empêcher la ruine et destruction prochaine d'une des vittres d'icelle Eglise remplie de portraits de ses ancêtres et chargée de blazons et armoiries de la Maison, a bien voulu faire la réparation de cette vitre audessus de la sacristie à ses dépens (3) ».

De son mariage avec Jeanne de Monchy (4 décembre 1648), Louis-Charles de Mailly eut sept enfants :

(1) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel. Comptes de Fabrique.

(2) Arch. de la Fabrique de Mont-Cavrel.

(3) Ibid.

1° Louis II de Mailly, né en 1653, qui fut Marquis de Nesle, colonel du régiment de Condé, maréchal des camps et armées du Roi. Il se distingua par sa bravoure militaire en plusieurs circonstances, et en particulier à la bataille de Senef où il eut les deux jambes blessées en combattant sous les ordres de Condé. Guéri de ses blessures, il reprit de nouveau sa place dans les rangs de l'armée française. Il périt au siège de Philipsbourg en 1688, à l'âge de 36 ans, et fut enterré à Spire. Il avait fait sa première campagne au siège de Lille, à l'âge de 14 ans.

Il épousa Marie de Coligny le 22 avril 1687, et en eut deux enfants : Louis III de Mailly, qui fut Marquis de Nesle et hérita de la terre de Mont-Cavrel; et Charlotte de Mailly qui épousa Emmanuel, prince de Nassau (14 mai 1711).

2° Victor-Augustin de Mailly, né le 21 octobre 1655. Pour une raison qu'on ne peut comprendre, il ne fut baptisé que le 21 mai 1672. C'est un fait étrange dans une famille de l'ancienne noblesse généralement fidèle aux lois de l'Eglise. Victor de Mailly fut chanoine et grand prieur de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris. Il fut ensuite évêque de Lavour. Il mourut à Montpellier pendant la tenue des Etats du Languedoc auxquels il assistait. Sa mémoire est restée en odeur de sainteté (1).

3° François de Mailly, né le 4 mai 1658. Il embrassa également l'état ecclésiastique et fut abbé de Flavigny (2) en 1693, de Massay en 1695, puis de Saint-Etienne de Caen et enfin archevêque d'Arles. Louis XIV le nomma à l'archevêché de Reims en 1710. Le pape Clément XI le créa

(1) P. Anselme, t. VIII, p. 638.

(2) Saint-Simon. — P. Anselme, loc. cit.

cardinal en 1719. Il mourut à l'abbaye de Saint-Thomas en 1721 (1).

4° Louis, comte de Mailly, qui le 7 juillet 1687 épousa avec l'agrément du Roi Anne-Françoise de Sainte-Hermine.

5° Marie-Louise de Mailly, qui fit profession au monastère de Longchamps. Elle fut abbesse de Lavour et de Saint-Just-en-Chaussée, au diocèse de Beauvais. Elle mourut en 1720 (2).

6° Anne-Marie-Madeleine-Louise, qui épousa par dispense, en 1687, René, Marquis de Mailly, son cousin germain. Ce mariage fut contracté contre le gré des père et mère de la contractante, qui, pour punir leur fille, la déshéritèrent. Ils réparèrent plus tard, par acte du 21 juillet 1707, les effets de cette exhérédation (3).

(1) P. Anselme. Gallia Christ., t. IX.

(2) Moreri. — P. Anselme, loc. cit.

(3) 21 juillet 1707. Pardevant Angot et son collègue, notaire à Paris, très-haut et très-puissant seigneur, Monseigneur Louis, marquis de Mailly et de Néelle, et très-haute et très-puissante dame, Madame Jeanne de Monchy, princesse d'Orange, son espouze, demeurant en leur hostel, rue de Beaune, paroisse St-Sulpice, ayant « réfléchy sur l'exhérédation qu'ils ont fait de dame Anne-Marie-Madelaine-Louise de Mailly, leur fille, au jour de son deceds veuve de M^{re} René, marquis de Mailly, chevalier, seigneur de Toutencourt et Varenne, par acte devant Termon et Le Secq Delaunay, notaires à Paris, le 19 novembre 1689, pour s'estre mariée sans leur consentement et à leur insçu audit seigneur René de Mailly qui estoit son cousin issu de germain, et autres causes contenues audit acte, et sur la représentation que très-illustre seigneur, Monseigneur Victor-Augustin de Mailly, leur fils, évêque de Lavour, tuteur honoraire de mineure non-nommée de Mailly et de M^{re} Henry-Louis de Mailly, enfans mineurs et héritiers desdits seigneur René de Mailly et de dame Anne-Marie-Madelaine-Louise de Mailly, leur a fait par la transaction passée entre lesdits seigneur et dame comparans, ledit seigneur évêque de Lavour audit nom, et M^e Charles Porion, avocat en Parlement, tuteur onéraire desdits mineurs, par-devant Angot, nottaire, et son collègue, le 10 juillet 1707, voulant pour les contestations qui pourroient naistre dans la suite entre lesdits enfans mineurs et très-haut et très-puissant seigneur, Monseigneur Louis de Mailly, chevalier, marquis de Néelle, leur petit-fils, capitaine des gendarmes escossois du Roy, commandant la gendarmerie de France, seul enfant masle de deffunct M^{re} Louis de Mailly, chevalier, marquis de Néelle, mareschal des camps et armées du Roy, et de dame Marie de Coligny, son espouze, au profit duquel lesdits seigneur et dame comparans

7° Charlotte-Rose de Mailly, qui fut Prieure perpétuelle de Poissy en 1707. Elle mourut au mois de mai 1748.

Au témoignage de Saint-Simon, les enfants du seigneur de Mont-Cavrel qui embrassèrent l'état religieux cédèrent aux violences de leur mère plutôt qu'ils n'obéirent à l'attrait d'une vocation sérieusement étudiée. C'est ainsi que le cardinal de Mailly fut prêtre « à coups de bâton » et qu'il enviait le sort des soldats à qui il voyait monter la garde... « Mais il avoit de l'honneur et fit de nécessité vertu (1) ».

De tels exemples étaient fréquents parmi la noblesse du XVIII^e siècle. Beaucoup embrassaient la vie religieuse non parce qu'ils se sentaient attirés par le charme du cloître, mais afin de laisser aux aînés de leur famille les ressources nécessaires pour briller dans la société (2).

ont fait une donation de la plus grande partie de leurs biens, par contract devant Monnerat (?) et son collègue, notaires à Paris, le 25 juillet 1700; avec substitution graduelle perpétuelle et à l'infiny en faveur de ses enfans, descendans, et à leur deffault au profit des enfans masles de deffunct M^{re} Louis, comte de Mailly, leur second fils, et de dame Françoisse de S^{te} Hermine, à présent sa veuve, dame... (illisible) de Madame la Duchesse de Bourgogne, et à leur deffault au profit des personnes dénommées audit contract, entre lesquelles ne se trouvent point lesdits enfans mineurs desdits seigneur René de Mailly et dame Anne-Marie-Madelaine Louise de Mailly, à cause de l'incapacité de ladite dame leur mère, résultant de ladite exhéredation; — Ont iceux seigneur et dame comparans, conjointement et séparément, déclaré qu'ils révoquent, lèvent et ostent ladite exhéredation de ladite deffuncte dame Anne-Marie-Madelaine-Louise de Mailly, leur fille, veulent que ses deux seuls enfans et leur postérité puissent, le cas advenant et sy il y eschet, recueillir l'effect de la substitution portée par ledit contract de donation du 25 juillet 1700, confirmé par le Roy, par ses lettres patentes du mois de décembre 1701... — ». Les seigneur et dame comparans n'agissant ainsi que « par les motifs quy leur ont fait entretenir l'union et l'amitié entre tous leurs petits-enfans et descendans »

(Reg. du Roy de la sénéchaussée de Boulogne, reg. K; cité par Bénard, *Mém. Soc. Acad. Boulogne*, tome XX, p. 250-251).

(1) Saint-Simon, cité par l'abbé Ledru, *op. cit.*, p. 433.

(2) Nobiles... pene omnes non intuitu Dei claustris fuerunt deputati, sed ut fratres sorores que eorum in sæculo permanere possint liberiusque vanitibus sæculi deservire (*Annales Murbacenses*, p. 13).

Louis de Mailly, Marquis de Mont-Cavrel, mourut dans son hôtel de Paris le 26 mars 1708 à l'âge de 98 ans, et fut enterré dans la collégiale de Nesle (1). Saint-Simon lui consacre les lignes suivantes :

« Le vieux Marquis de Mailly mourut à 98 ans dans la belle maison qu'il avait fait bâtir au bout du Pont-Royal et laissa plus de 60.000 écus de rentes en fonds de terre. Sa femme, qui avait alors plus de 80 ans et qui lui survécut encore longtemps, était devenue héritière de tous les biens de sa maison qui était *Mont-Cavrel*, par la mort du fils de son frère, jeune garçon de 12 à 14 ans dont elle prenait soin depuis la mort de son frère et de sa belle-sœur qu'elle avait plaidés toute sa vie. Ces *Mont-Cavrel* étaient la branche aînée de la maison de Monchy dont était cadet le Maréchal d'Hocquincourt, frère du grand-père de Madame de Mailly (2). Sa tante paternelle avait épousé le frère aîné de son mari. De ce mariage, une fille mariée à *Mont-Cavrel*, frère unique de Madame de Mailly. A force de procès et d'épargnes, de mariés chacun avec fort peu de biens, avec l'héritage de la branche de Mont-Cavrel et une très longue vie toute appliquée à former une opulente maison, ils y parvinrent (3)... »

C'était un usage de sonner les cloches dans les paroisses pendant quarante jours quand le seigneur haut-justicier venait à mourir. Un drap mortuaire spécial était tendu dans les églises pendant le même espace de

(1) Le P. Anselme dit « à l'âge de 90 ans », t. VIII, p. 638.

(2) Saint-Simon se trompe ici sur le degré de parenté du maréchal d'Hocquincourt avec Jeanne de Monchy. Jean IV, aïeul de cette dernière, était oncle et non frère du maréchal.

(3) Saint-Simon (éd. Chéruel), t. VI, p. 203-204. — L'abbé Ledru, op. cit., p. 431.

temps. Le même cérémonial avait lieu pour l'épouse du seigneur. Il ne souffrait d'exception que durant les jours de la Semaine Sainte. Un service solennel était également chanté dans les églises dépendant du seigneur défunt.

A l'occasion de la mort de Louis de Mailly, ces coutumes furent observées à Alette, Mont-Cavrel, Beussent et Sempy (1).

Jeanne de Monchy entendait que la même chose eût lieu à Aix-en-Issart, sous prétexte que son mari était seigneur de cette paroisse. Elle demandait que les cloches y fussent sonnées au moins pendant un mois. Madeleine Gouffier, abbesse de Sainte-Austreberthe, de Montreuil, s'opposa à ces prétentions, soutenant que cette prérogative n'avait appartenu de tout temps qu'aux seules abbesses de Sainte-Austreberthe (2). Au fond, ce litige avait plus d'importance qu'il n'en avait l'air, car avec la sonnerie des cloches c'était la seigneurie même *du clocher*, c'est-à-dire du chef-lieu de la paroisse, qui était en jeu.

Jeanne de Monchy mourut le 13 avril 1712 à l'âge de 86 ans. La conclusion qui ressort de tout ce qu'on trouve sur sa vie, c'est qu'elle était avare, orgueilleuse et brutale : « Elle avait mené tout sa vie ses enfants à la baguette. C'est elle que la longueur de son visage étroit et la singularité de son nez avait fait surnommer *la Bécasse* (3) ».

(1) Anciens comptes de la seigneurie de Mont-Cavrel. Arch. de M. Minet.

(2) Arch. départ. A. Braquehay, *l'Abbaye de Sainte-Austreberthe*, p. 58 ; et Baron de Calonne. Dict. cité, p. 1. — Au nom de Madeleine Gouffier, il faut substituer celui de Marguerite Le Boucher d'Orsay, qui lui avait succédé depuis 1694 dans le gouvernement de l'abbaye de Sainte-Austreberthe. Ou bien, si l'incident s'est réellement passé du temps de Madame Gouffier, il faut admettre qu'il se produisit à la mort de Jean-Baptiste de Monchy et non à celle de Louis de Mailly. Quant à la date de 1680, donnée par les auteurs, elle est inadmissible en tout état de cause.

(3) Saint-Simon, cité par l'abbé Ledru, loc. cit.

Sous Louis de Mailly, on trouve :

1700. — Antoine Bouilly, fermier de la ferme du château de Mailly ;

1695. — Jean le Bailly, receveur de Monseigneur de Mailly, au château ;

1500. — Lotte, receveur du Marquisat ;

1705. — Jean Harnoux, capitaine des chasses du château de Mailly. Il était né en Champagne et appartenait à la religion calviniste. Il abjura avant de mourir et fut enterré dans l'église d'Alette (1) ;

1700. — Le moulin de Fordres loué à Oudard Piquet fut l'objet d'une restauration importante dont un ouvrier a conservé le souvenir en gravant sur une pierre qui servait de claveau à la porte du moulin un dessin aux armes de Mailly qui subsiste encore intact.

On peut rapprocher de ce dessin tracé par un ouvrier une autre figure analogue à la voûte de l'église de Sempy.

Louis III de Mailly (1708-1764)

Après la mort de Louis I de Mailly et de sa femme Jeanne de Monchy, la seigneurie de Mont-Cavrel et tous les autres biens de la succession passèrent à Louis III de Mailly, selon la teneur des lettres patentes obtenues en 1701.

Le nouveau seigneur de Mont-Cavrel était fils de Louis II de Mailly et de Marie de Coligny ; il était né

(1) Arch. comm. d'Alette. On trouve aussi :

En 1704, « le samedi... du mois d'aoust le nommé Antoine Argentin est mort, sans pouvoir parler ni crier à Dieu miséricorde, d'une chute dans le colombier du château de Mont-Cavrel. Son corps a été représenté en cette église d'Alette et puis transporté à Himbert sa paroisse ordinaire, par les parents ». (Arch. comm. d'Alette. Registre aux décès, 1704).

posthume le 27 février 1689, trois mois après la mort de son père. Suivant les traditions de sa famille, il entra au service du Roi. Il fut d'abord mousquetaire et pourvu le 7 avril 1707 de la charge de capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais, qu'il avait achetée à l'âge de 19 ans du comte de Rouci (1). Il reçut peu de temps après le titre de commandant.

Il assista à la bataille de Ramillies où il fut blessé au bras, puis à celles d'Oudenarde, de Malplaquet, de Denain, aux sièges de Marchiennes, de Douai, du Quesnoy, de Bouchain.

A la bataille d'Oudenarde, avec le seul escadron des gendarmes écossais, il battit deux escadrons ennemis et soutint l'arrière-garde de toute l'armée, ce qui lui valut les félicitations publiques des ducs de Bourgogne et de Vendôme qui la commandaient en chef.

Il fut blessé dans six rencontres différentes. Ses exploits le firent nommer colonel du régiment Royal. Il quitta le service militaire en 1714 et fut nommé grand-écuyer de Madame Marie-Josèphe-Louise de Savoie, épouse de Monsieur, frère du Roi et lieutenant général des armées de France. Plus tard, il fut gouverneur de la ville et château de Dieppe... (2),

On le voit, quoique déchue de son ancienne splendeur par ses mœurs relâchées, la noblesse continuait de contribuer par ses services militaires à défendre le territoire contre les ennemis et à soutenir au dehors le bon renom de la France.

Mais là ne s'arrêtait pas son rôle : elle était restée la Providence des pauvres ; et, chaque fois qu'il s'agissait

(1) *Mercure* du 7 février 1707. — Abbé Ledru, op. cit., p. 443.

(2) P. Anselme et Moreri, loc. cit.

de besoins à soulager, on était encore certain de rencontrer le seigneur du lieu et la pieuse châtelaine qui venaient en aide aux malheureux par leurs largesses. Ainsi pendant l'hiver de 1709 qui fut si désastreux pour la France et en particulier pour le pays boulonnais, d'abondantes aumônes furent distribuées aux pauvres d'Alette, de Mont-Cavrel, de Beussent, d'Aix et de Sempy par les ordres du marquis de Nesle.

La plupart des vassaux furent exemptés de payer leurs redevances annuelles tant en argent qu'en nature. Les gardes reçurent l'ordre de « laisser les pauvres mendians » circuler librement dans les bois du Marquisat pour y recueillir le bois nécessaire à leur chauffage (1).

Dans l'espérance de profiter de la misère publique qui avait suivi le rigoureux hiver de cette année 1709, des spéculateurs s'efforcèrent de s'emparer de tous les grains, afin que la rareté apparente du blé en fit élever le prix. Sur un ordre du Roi (27 avril 1709), une ordonnance du lieutenant général du Boulonnais enjoignit de faire la déclaration de tous les grains possédés et détermina les sièges de justice où les habitants du ressort devaient

(1) Arch. du Pas-de-Calais et de la Chartreuse de Neuville. — La rigueur de l'hiver de 1708-1709 est décrite dans ce passage : « La gelée a esté si forte qu'elle glaçoit tout ce qui étoit liquide jusques dans les caves et même dans les fours. Quantité d'arbres et d'autres plantes ont péri par la rigueur du froid, tels que pommiers, poiriers, noyers, coings, houes et buys... Ce qui a le plus désolé le peuple est la grande quantité de neige qu'il a tombé par trois ou quatre reprises, poussée par les vents du midi, recouvrant les campagnes et remplissant les vallées. Il étoit moralement impossible de marcher à pieds et encore moins à cheval... Les neiges et gelées furent suivies d'une pluye abondante qui dura tout le mois d'Avril. Tous les grains d'hiver étoient péri. Au mois de May, le blé valoit 40 l. le septier, mesure de Montreuil..., le soucrion, 30 sols le boysseau ; la paumelle, 4 l. le boysseau ; le bled sarrazin ou bocquy, 4 l. 15 s.; l'avoyne a valu une pistole le septier... On a été obligé de renouveler toutes les terres où on avoit semé le blez à l'après-aôit précédent..... » (Arch. comm. d'Humbert. — Note de M. Delaporte, curé en 1706).

aller faire la déclaration de leurs grains. Le Boulonnais fut érigé en huit sections. Le *château de Mont-Cavrel* fut le siège de la cinquième (1).

Dès le 5 mars 1709, Louis III de Mailly avait fait prendre possession en son nom de la Principauté d'Orange et de Neufchatel en vertu d'un arrêt du Conseil privé du Roi, rendu le 25 janvier 1706 sur les instances de Jeanne de Monchy-Mont-Cavrel, son aïeule, par lequel il lui était permis de se qualifier de prince d'Orange sans préjudice du droit des autres prétendants à ce titre (2).

Il était alors « prince d'Orange et de l'Isle-sous-Montréal, Marquis de Nesle, de Mailly-Mont-Cavrel et de Beaulieu, Comte de Bohain, de Beaurevoir, de Bernon, de Fréniche, d'Aty, vicomte de Monchy-Lagache, baron d'Engoudsen, de Sempy, de Mory, de Remaugis, seigneur d'Alette, de Mont-Cavrel, de Beussent, d'Aix-en-Issart, d'Avesnes (3), de Monchelles, des Petites-Tourelles, Maurup, Pargny, Menneville, Mont-Hulin, Livry, Lannoy, Ivry-sur-Seine » et de plus de deux cents fiefs et arrières-fiefs situés dans les dépendances de ses domaines. La plupart de ces seigneuries donnaient au seigneur les droits de haute, moyenne et basse justice.

Cette situation exceptionnelle qu'occupait le seigneur de Mont-Cavrel et la célébrité de sa famille le firent

(1) Morand, *Année historique*, p. 100. Les villages ressortissants du château de Mont-Cavrel étaient : « Mont-Cavrel, Alette, Sempy, Recques, Enguinehault, Beussent, Marles, Marans, Quilen, Saint-Michel, Bernieulles, Longvilliers, Maréville, Inxent, et tous les hameaux dépendans desd. paroisses » (Arch. du Pas-de-Calais ; Sénéchaussée de Boulogne, Registres du Roy, L, f° 2 v°). — Les autres chefs-lieux de sections furent : Boulogne, Marquise, Colembert, Hucqueliers, Etaples, Desvres et Samer. (H. de Rosny. *Hist. du Boulonnais*, t. IV, p. 156).

(2) Moreri, op. cit. — Abbé Ledru, op. cit., p. 452 et sq.

(3) La dime d'Avesne était abandonnée au curé par M. de Mailly, pour supplément de sa pension. (Arch. dép., série G., 31).

choisir en 1717 pour aller recevoir, à son débarquement à Calais, le Czar Pierre Alexowitz, surnommé Pierre le Grand, empereur de Russie, et le conduire à la Cour (1). Pierre le Grand arriva à Calais le 25 avril. Reçu et complimenté au nom du Roi de France par le marquis de Nesle, il logea à l'hôtel du président de Thosse, rue Royale. Il quitta Calais le 4 mai et arriva le même jour à Boulogne, où il fut reçu par les magistrats de la ville qui allèrent à sa rencontre jusqu'au dehors de la porte Neuve (aujourd'hui porte de Calais). Les bourgeois en armes lui formaient une escorte d'honneur. Il descendit à l'hôtel des ducs d'Aumont qui lui avait été offert sur la demande du seigneur de Mont-Cavrel (2). Sa suite se composait de huit à dix carrosses (3). L'empereur partit de Boulogne le 5 mai et se dirigea vers Montreuil. Il aimait à se faire renseigner sur le pays qu'il traversait. Apprenant que le château de Mailly-Mont-Cavrel était peu éloigné, il manifesta le désir de visiter un domaine appartenant au seigneur qui lui faisait les honneurs avec une courtoisie remarquée de tous. Le marquis de Mailly fut heureux de se rendre au désir qui lui était exprimé. « L'Empereur visita l'enceinte du vieux manoir de Mont-Cavrel et parcourut le parc aux vastes allées qui l'entourait. Il félicita le marquis de Mailly sur le bel emplacement de son château. De la poterne où était le pont-levis, il admira les vallées et les côteaux alors couverts de bois qui déroulent au loin leurs ondulations

(1) H. de Rosny, *Hist. du Boulonnais*, t. IV, p. 164.

(2) Cet hôtel, situé dans l'ancienne rue de ce nom au n° 18, forme le couvent actuel des Ursulines. Une plaque ou quelque souvenir commémoratif rappelant la visite de Pierre le Grand à l'hôtel des ducs d'Aumont serait chose naturelle et admise de tous.

(3) Moreri. — P. Anselme. — H. de Rosny, loc. cit.

pittoresques dans la direction du Boulonnais. Se tournant vers ceux qui l'accompagnaient, il laissa échapper cette exclamation : Oh ! le beau pays de France ! (1) ».

Pour récompenser le seigneur de Mont-Cavrel de toutes ses bonnes attentions à son égard, Pierre le Grand accepta l'hospitalité qui lui fut offerte : « Il coucha au château de Mont-Cavrel (2) ».

Le lendemain, il se rendit à Montreuil et de là se dirigea sur Paris où il arriva « après avoir reçu sur sa route toutes les fêtes qu'il voulait bien recevoir ». Voltaire (3) qui rapporte ce détail a voulu sans doute dire que dans son voyage de Calais à Paris l'empereur de Russie reçut de grands honneurs de la part des populations au milieu desquelles il s'arrêtait, car la rapidité de son voyage ne put guère faciliter de véritables fêtes (4).

Pendant ce voyage de Calais à Paris, le marquis de Nesle voulant sans doute faire preuve d'une extrême magnificence à cause de l'honneur qui lui était fait d'accompagner le Czar au nom de la France, et aussi pour satisfaire ces goûts de luxe qui passionnaient la noblesse de Louis XV, avait pris ses mesures pour changer d'habits chaque jour. Pierre le Grand remarqua cette singularité qui faisait contraste avec sa simplicité personnelle. Il en fit la remarque aux personnes de sa suite et leur fit cette réflexion : « En vérité, je plains Monsieur

(1) Notes de M. A. Braquehay. — D'Argenson, Mémoires. — Le souvenir de la visite et du séjour de Pierre le Grand, Empereur de Russie, au château de Mont-Cavrel, est resté dans la tradition du pays.

(2) Mariette, op. cit. — Notes de M. A. Braquehay.

(3) Cité par Morand, *Année historique*, p. 100.

(4) Morand, *ibid.*

de Mont-Cavrel d'avoir un si mauvais tailleur qu'il ne peut pas trouver un habit à sa guise (1) ».

C'est encore le marquis de Nesle qui fut désigné pour porter la queue du manteau du roi Louis XV lorsque celui-ci reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit à Reims, le 27 octobre 1722. Il fut bientôt récompensé de ses services par le titre de chevalier des Ordres du Roi qui lui fut décerné le 2 février 1724. Comme il n'avait pas encore les 35 ans accomplis, requis pour porter ce titre, il ne fut reçu dans l'Ordre que le 3 juin de la même année.

Le marquis de Mailly-Mont-Cavrel avait été marié par son oncle Victor-Augustin de Mailly, évêque de Lavaur, en 1709, dans la chapelle du palais Mazarin, avec Armande-Félice de la Porte-Mazarin, fille de Paul-Jules de la Porte-Mazarin, duc de Rethel... et de Charlotte-Félice-Armande de Durfort-Duras.

En 1725, la marquise de Mailly fut nommée dame du palais de la reine ; elle ne jouit pas longtemps de cet honneur : elle mourut à Versailles le 12 octobre 1729, à l'âge de 38 ans (2).

Elle avait donné à son mari six enfants :

1° Louise-Julie de Mailly, née le 16 mars 1710, mariée le 31 mai 1726 avec Louis-Alexandre, comte de Mailly, son cousin issu-germain du côté paternel. Elle remplaça sa mère dans la charge de dame du palais de la Reine, au mois d'octobre 1729. Elle est citée comme la première des malheureuses femmes qui devaient faire l'objet des passions de Louis XV. Elle touchait 30,000 livres de

(1) D'Argenson, Mémoires, p. 21. — A. Braquehay, notes. — Le récit de cette visite de Pierre le Grand au château de Mont-Cavrel en 1717 a été publié dans les journaux de la région à l'occasion du voyage de l'Empereur de Russie en France en 1896.

(2) P. Anselme, t. VIII, p. 639. — Abbé Ledru, op. cit., p. 444.

pension annuelle. Elle fut disgraciée en 1742. Ses contemporains la citent comme « une brave femme qui n'a jamais fait de mal à personne dans le temps de son crédit ». Elle avait « un nom reconnu parmi nous de la première noblesse de ce pays-ci (1) ».

2° Un fils, mort âgé de 12 jours sans avoir reçu de nom (26 août 1711).

3° Pauline-Félicité de Mailly, née au mois d'août 1712, mariée le 28 septembre 1739 à Jean-Baptiste de Vintimille. Elle remplaça sa sœur dans ses relations intimes avec Louis XV dont « l'âme mélancolique se promenait sans s'arrêter à un but... Dans ses passions toujours frivoles, toujours renouvelées, une favorite passait, une autre venait à sa place (2) ». Elle mourut à Versailles en 1741.

4° Diane-Adélaïde de Mailly, appelée *Mademoiselle de Mont-Cavrel*, née au mois de mars 1714. Elle épousa Louis de Brancas, duc de Villars et de Lauraguais et devint dame d'atours de Madame la Dauphine. Sans avoir été dans l'intimité officielle de Louis XV, elle passe cependant pour avoir joui de ses faveurs (3).

5° Hortense-Félicité de Mailly, dite *Mademoiselle de Châlon*, née au mois de février 1713. Elle épousa, en 1739, François-Marie de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, qui par ses menaces aussi énergiques que légitimes rappela Louis XV à la pudeur et sut garder sa femme dans le devoir.

(1) Journal de Barbier, t. III, 112-114. — Abbé Ledru, op. cit., p. 445. — (Barbier était un avocat au Parlement de Paris qui a écrit au jour le jour une chronique anecdotique du règne de Louis XV).

(2) Capefigue, *Mesdemoiselles de Nesle*, p. 116.

(3) Journal de Barbier, loc. cit. — Abbé Ledru, op. cit. p. 447. — Un sceau aux armes accolées du duc de Brancas et de M^{lle} de Mailly fait partie de la riche collection de M. Raymond Richebé, archiviste paléographe.

6° Marie-Anne de Mailly, dite *Mademoiselle de Monchy* en souvenir de son aïeule, et plus tard duchesse de Châteauroux, née en octobre 1717 et mariée en janvier 1734 avec Jean-Baptiste-Louis, marquis de la Tournelle. Comme ses trois sœurs aînées, elle partagea les faveurs... ou plutôt les bassesses de Louis XV (1). Toutefois, il est bon d'ajouter que cette fille du marquis de Nesle, « brillante, astucieuse, pleine d'un attrait impérieux, inspirait à Louis XV quelque chose qui dépassait l'entraînement des sens. Dès que le Roi lui appartint, elle s'efforça de le relever et d'en faire un homme (2). Nouvelle Agnès Sorel, elle réveilla le Roi et la noblesse : elle les jeta sur la frontière quand la coalition menaçait la France (3) ».

Madame de Châteauroux mourut le 8 décembre 1744 à l'âge de 27 ans. « Le roi la pleura vivement ; il fut dans une affliction mortelle, comme s'il eût compris que le caractère énergique de Madame de Châteauroux était nécessaire pour faire de lui un Roi (4) ».

Il s'ensuit donc que quatre des cinq filles du marquis de Nesle acquirent à la Cour de Louis XV une fâcheuse célébrité et ternirent l'honneur de leur maison en devenant successivement les favorites du Roi. Toutefois, il est juste de remarquer que, abandonnées du Roi, elles cherchèrent un refuge dans les bras de la religion chrétienne et s'adonnèrent aux œuvres de piété, lorsqu'elles furent disgraciées. Elles se tracèrent un règlement

(1) Abbé Ledru, *ibid.*

(2) Henri Martin, *Hist. de France*.

(3) Capefigie, *Mesdemoiselles de Nesle* : Préface, p. v.

(4) Journal de Barbier. — Daresté. *Hist. de France*, t. VI, p. 272. — Capefigie, *op. cit.*, p. 115. — *L'Histoire de la maison de Mailly*, par l'abbé Ledru, renferme sur ce point des détails très intéressants (p. 447 à 450).

de vie sérieuse qu'elles suivirent jusqu'à leur mort. A la prière, elles joignirent les œuvres de charité qui les faisaient admirer et estimer de tous ceux qui les connaissaient. Les bonnes qualités des filles du seigneur de Mont-Cavrel, qu'elles devaient à la grandeur de leur naissance et à la haute éducation qu'elles avaient reçue, les firent regretter à la Cour. Madame de Pompadour et Madame du Barry surent enlever toutes entraves aux passions de Louis XV qui avec elles tomba dans la boue et ne s'en releva plus (1).

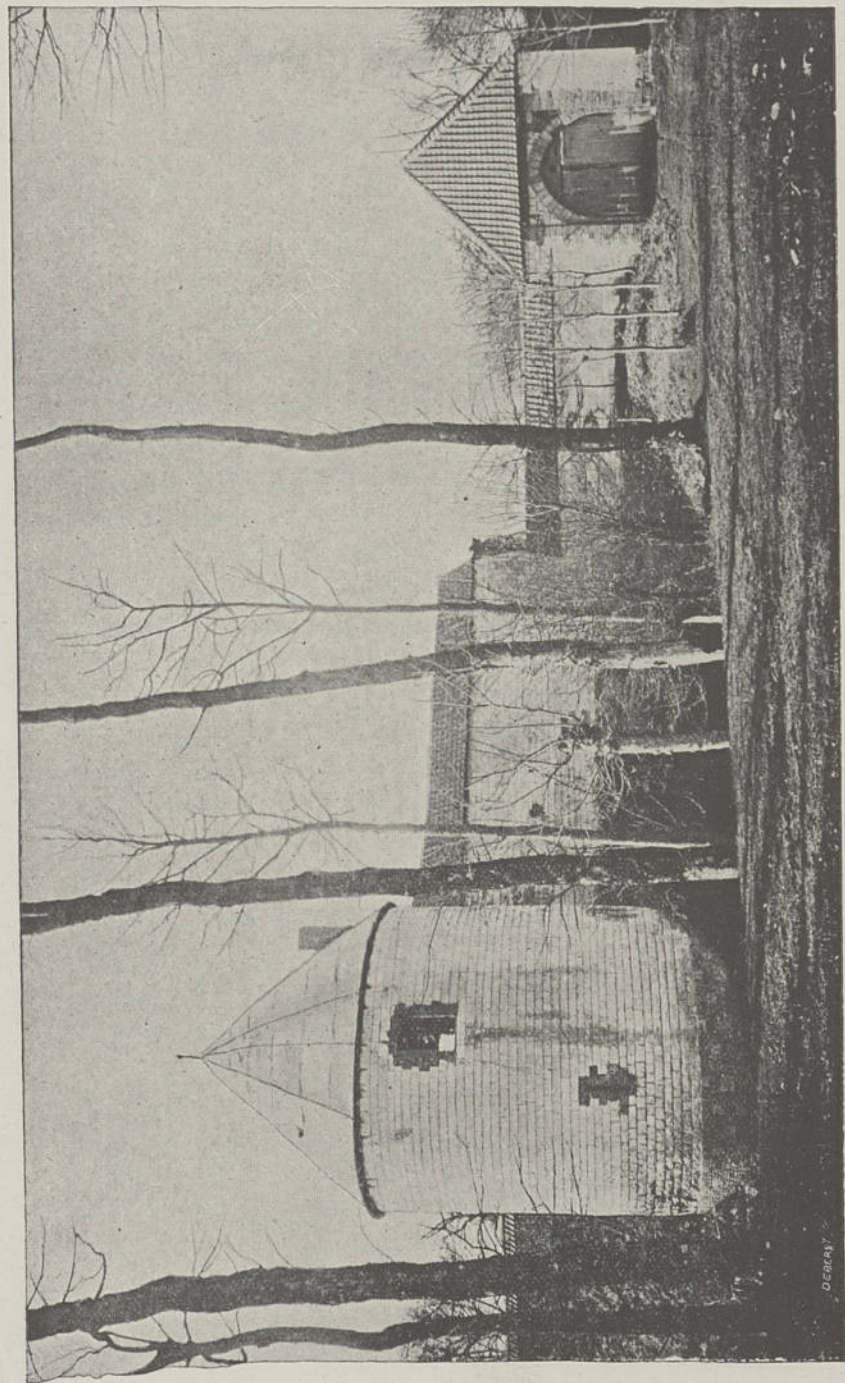
Saint-Simon fait remarquer, en parlant de Louis I de Mailly et de Jeanne de Monchy sa femme, que « à tout ce qui est arrivé au marquis de Nesle, leur petit-fils, qui leur a immédiatement succédé, il n'a paru que Dieu ait béni ou l'acquisition de ces biens ou la vanité d'avoir laissé sans aucune sorte de portion, même viagère, les filles et les cadets sur cette substitution (2) ».

Louis II, père du marquis de Nesle, avait laissé une succession absorbée de dettes et presque pas de revenus. De plus, d'après les coutumes qui régissaient la Picardie et le Boulonnais, et qui n'admettaient aucune représentation même en ligne directe, ses enfants devaient être exclus de toute part dans la succession de Louis I de Mailly et de Jeanne de Monchy ses père et mère. C'est pour obvier à l'application d'une telle législation et au danger de voir le petit-fils dépouillé de tout l'héritage de ses aïeux qu'une donation avait été faite en faveur de Louis III de Mailly. Cette donation était importante ; mais elle était chargée de 400,000 livres de dettes

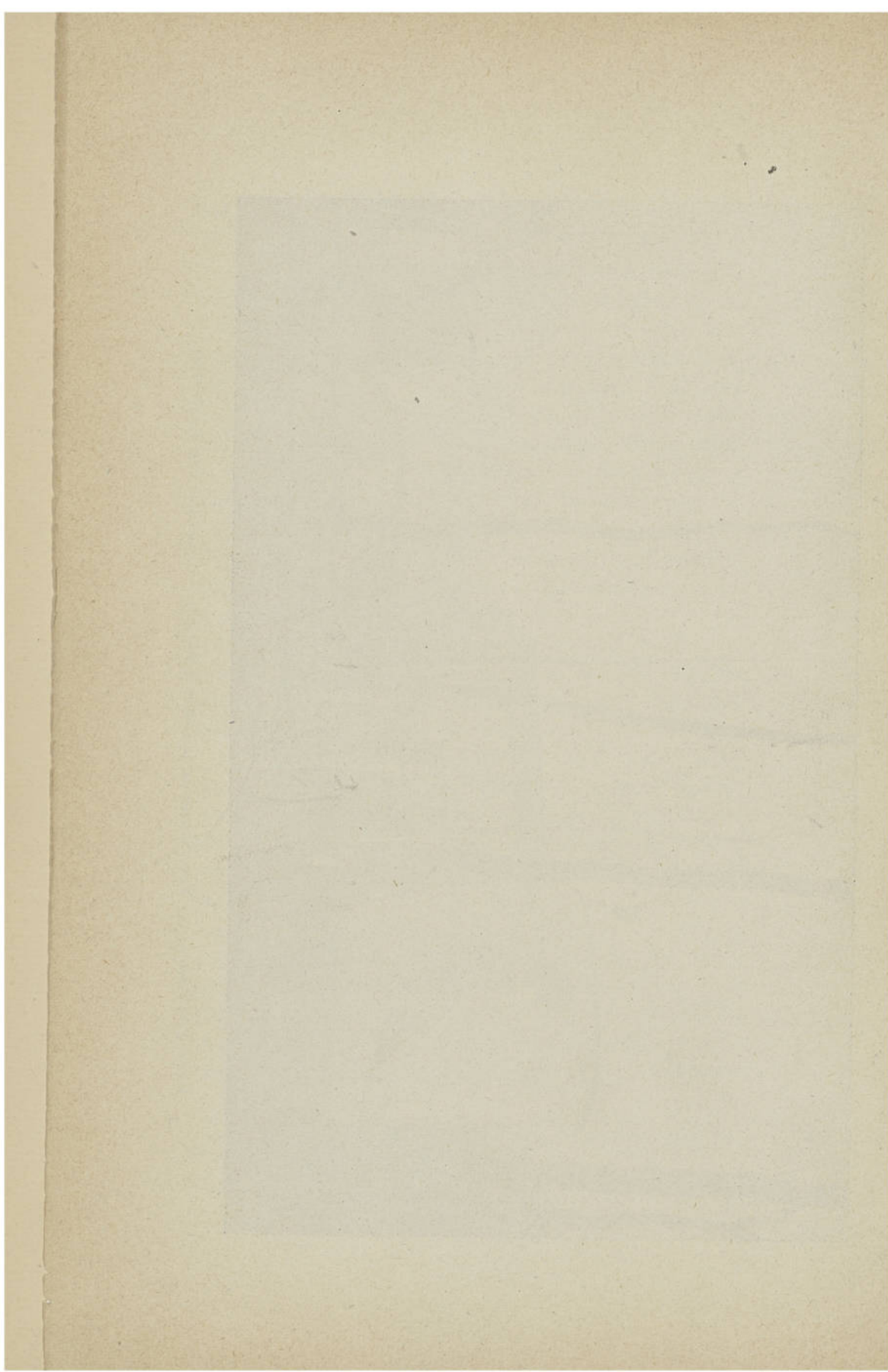
(1) Abbé Ledru, *op. cit.*, p. 150.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chéruel, p. 204. — Abbé Ledru, *op. cit.*, p. 432.

CHATEAU DE MONT-CAVREL



Poterne du Château. — Tour flanquante défendant la Poterne. — Courtines avec meurtrières.



contractées tant par Louis II de Mailly que par Louis I^{er} et Jeanne de Monchy, sa femme.

En 1711, cette dette, accrue des intérêts impayés, s'élevait à 709,000 livres. Les grands seigneurs, attirés et retenus dans les villes par les jouissances du luxe, ne connaissaient rien de leurs terres, sinon pour réclamer de leurs fermiers les revenus nécessaires à leur faste ruineux. Cette insouciance n'augmentait pas le revenu.

De plus, cette noblesse de cour s'obérait par son faste, sa prodigalité, son insouciance et le faux point d'honneur qui consiste à regarder le soin de compter comme une occupation de comptable. Elle était fière de sa négligence et appelait cela vivre noblement (1).

Tout cela était le portrait parfait du seigneur de Mont-Cavrel qui n'habitait presque jamais ses terres (2). Il en confiait l'administration à des fermiers généraux ou à des adjudicataires qui, moyennant une somme annuelle, achetaient de lui l'exploitation de ses droits. Il menait dans son séjour à Paris et à Versailles la vie la plus dispendieuse qui au lieu de diminuer le chiffre de sa dette ne fit que l'augmenter. « Le marquis de Mailly, brave gentilhomme, très dissipé, avait jeté son patrimoine aux vents des théâtres et des courtisans à la mode (3) ».

Dès 1726, la liste des créanciers atteint le chiffre respectable de 169 noms dans lesquels on trouve un

(1) Taine, *op. cit.* « La plupart des grandes fortunes étaient vermoulues d'hypothèques. »

(2) Dans sa réponse au questionnaire épiscopal de 1725, M. Anseaume, curé d'Alette, dit : « Le seigneur de la paroisse d'Alette est M. le Marquis de Néelle, son nom est Louis de Mailly, d'ordinaire suivant la Cour et résident en son hôtel de Mailly devant le Pont Royal à Paris. » (Arch. P.-d.-C., série G, 31. ff. 156-157).

(3) Capefigue, *op. cit.*, p. 107.

état à peu près complet du commerce de Versailles (1). Il est juste d'ajouter que Louis de Mailly apportait la même incurie à recouvrer son bien qu'à payer ses fournisseurs, et qu'il avait affaire à des intendants qui l'exploitaient.

Les créanciers cherchèrent des moyens de se faire payer. Ils conclurent d'abord avec le marquis de Nesle divers arrangements particuliers ou collectifs qui ne furent guère tenus. Il fallut en venir aux mesures de rigueur. Mais Louis de Mailly n'était pas un débiteur ordinaire. Toute sa fortune territoriale était grevée de la fameuse substitution de l'an 1700, c'est-à-dire qu'elle était inaliénable et insaisissable. Elle devait se conserver intacte dans le patrimoine du Marquis pour passer après sa mort à son plus proche héritier mâle de nom et d'armes. Cette substitution était revêtue de l'approbation royale; elle avait force de loi; il ne pouvait donc être question de faire la moindre vente d'immeubles de la seigneurie de Mont-Cavrel ni des autres domaines.

Toutefois, les créanciers n'étaient pas désarmés; ils pouvaient se faire payer en détail (2).

(1) Cette liste est trop longue pour être citée dans tous ses détails. Elle se trouve dans les arch. de M. Minet. — A titre de curiosité nous citerons pourtant ces quelques détails : Le marquis de Nesle devait :

- « A la dame Vérité, lingère du Roi, 27,903 l.
- « Au sieur Récourt, tailleur, 19,804 l. 13 s. 4 d.
- « Au sieur Capet, marchand épiciier, 9,501 l.
- « Au sieur Duparquier, marchand de galons d'or et d'argent, 1,702 l. 8 s. 9 d.
- « Au sieur David, bourrelier, 7,100 l.
- « A la veuve Tinard, marchande de foin à Versailles, 16,000 l.
- « Au sieur Garillaud, marchand de beurre, 13,084 l. 10 s.
- « Au sieur Gauthier de Rougemond, marchand de vin, 11,887 l.»
- Etc.

Il y en avait pour 601,141 l. 4 s. 2 d., uniquement pour les fournisseurs !

(2) C'est ainsi que les choses se passent encore aujourd'hui en Angleterre pour les dettes des lords et autres gentlemen dont les domaines sont grevés de substitutions ou de majorats.

Les premières saisies mobilières eurent lieu en 1726. L'année suivante, les créanciers firent une saisie générale de l'usufruit de tous les biens du Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel et des autres domaines appartenant au marquis de Nesle. Ils obtinrent l'autorisation de faire procéder à des baux judiciaires. Ils établirent un conseil de direction pour l'administration de tous les biens. Ce conseil siégeait à Paris et tenait ses séances le samedi de chaque semaine.

Jusqu'à cette époque, le domaine de Mont-Cavrel avait été loué à deux fermiers généraux :

1710. — Joseph Merlot ;

1715. — Le sieur Chamoulaud de la Coste, qui habitèrent le château (1).

Dans l'adjudication de 1727, le marquisat de Mont-Cavrel avec toutes ses dépendances fut loué moyennant 20,000 livres par an au sieur François Le Maistre qui sous-loua à plus de deux cents sous-fermiers, marchands de bois et censitaires. La ferme, à cette époque, comprenait 70 mesures de terre à la sole ; elle fut sous-louée aux nommés Verlingue et Nicolas Wasse. Tous les bâtiments de la ferme étaient couverts en paille. En 1723, une violente tempête « causa de grands dommages sur les appartements de la cuisine et la chambre où loge le sieur Delacost, receveur ; les plombs enlevés et tombés sur la *bavette* de la cheminée et la cuisine aussi enlevée et tombée sur les ardoises et les essengles (2) aussi enlevées..., le toit de la chapelle aussi enlevé. Il y a aussi des dégâts sur tous les bâtiments de la basse-cour, prin-

(1) Le sieur de la Coste n'avait pas payé régulièrement le prix de son fermage. Par jugement du 21 mai 1733, il fut condamné à payer 20.000 livres. (Arch. de M. Minet).

(2) Essangle, ardoise en bois.

cipalement à la *Grande Grange*, la *Grande Ecurie* et le *Pigeonnier*. »

« Il y a aussi de grands dommages sur la *tour des Cordeliers*. Le mur entre la porte d'entrée et le château est renversé ».

« En 1730, le pont dudit château de Mailly du cotté d'Alette ne vallant plus rien fut refait à neuf (1) ».

Soit accident ou mauvaise gestion de sa part ou de celle de ses sous-fermiers, Le Maistre qui habitait Montreuil ne put solder régulièrement le montant de son bail. En 1735, « les syndics nommés par les créanciers du marquis de Mont-Cavrel, pour s'assurer du prix de la ferme du sieur Le Maistre firent saisir et exécuter ses meubles et les effets particuliers de sa femme ».

A la suite de cette saisie, « laditte ferme de Mailly fut baillée à ferme au sieur Alexandre Roubier (2), propriétaire demeurant au dit lieu de Mailly-Mont-Cavrel et au sieur François Valois laboureur demeurant au Ménage de Mont-Cavrel; toutes les terres labourables que le dit sieur Le Maistre a laissées en friche depuis plusieurs années, les pâtures, plantz et prez, dépendans de la ferme du château de Mailli-Mont-Cavrel, pour en jouir pendant les trois années qui restent à expirer du bail général fait audit sieur Le Maistre.

« Auront les preneurs à leur proffit la pièce de bois dont le nommé Verlingue ci-devant fermier de la ditte ferme du château avoit droit de jouir ; pourront se servir

(1) Procès-verbaux de visite (Arch. de M. Minet).

(2) Alexandre Roubier, « fils de Pierre Alexandre Roubier et d'Elizabeth Vallois, fermiers à la ferme du Ménage d'Alette », était devenu seigneur du fief d'Hérembault par son mariage avec mademoiselle Longavesne, dame d'Hérembault, Il en prit le nom que ses descendants ont conservé. Le dernier descendant est M. Roubier d'Hérembault, député, mort en 1864 sans laisser de postérité.

du pressoir et des bâtiments de la ditte ferme du château à mesure qu'ils seront rétablis ou réparés, même de ceux qu'ils jugeront en état de servir sans y travailler ; mais ils seront tenus de souffrir les réparations ou reconstructions et de laisser les lieux libres toutes les fois qu'on se présentera pour y travailler...

« Les quartiers d'hiver, ponts-et-chaussées et la marche de la milice boulonnoise seront supportés par moitié par les preneurs. »

« Ce bail fait moyennant la somme annuelle de 1,800 livres à payer en deux termes, Noël et S^t Jean-Baptiste (1) ».

Cette citation montre que le domaine de Mont-Cavrel, semblable à un très grand nombre de domaines seigneuriaux de la France, souffrait de l'absence et de l'incurie de son propriétaire. Les terres restaient incultes, les bâtiments tombaient en ruines ; le fermier se dédommageait par des coupes de bois fréquentes et irrégulières dont il faisait son bénéfice.

En 1736, une nouvelle adjudication de la ferme générale du château de Mont-Cavrel et de toutes ses dépendances fut faite par bail judiciaire au sieur Augustin de Villiers, bourgeois de Paris. Ce fermier général ne paraît guère en avoir joui.

En 1740, l'usufruit des biens fut mis en vente et adjugé à la masse des créanciers. Une récapitulation montra alors que les dettes du seigneur de Mont-Cavrel étaient montées à 1,913,879 livres 19 sols 3 d. Ses revenus qui provenaient des terres de Bohain, Nesle, Mailly-Mont-Cavrel, l'hôtel de Mailly à Paris.... ne dépassaient pas 190,000 livres. Après toutes les charges acquittées, il

(1) Arch. de M. Minet. — Affiche imprimée du temps.

restait à peine aux créanciers 100,000 livres à se partager chaque année. Malgré toutes les réclamations et les moyens mis en œuvre par Louis de Mailly, tous ses biens continuèrent d'être régis par le conseil judiciaire de ses créanciers (1).

Les dettes du marquis de Nesle se trouvaient encore augmentées par les emprunts qu'il ne cessait de contracter. C'est ainsi qu'en 1739, étant à Caen pour le service du Roi, il empruntait la somme de 20,000 livres à Guillaume-Bernard des Landes, seigneur de Lancelot.

En 1743 la seigneurie de Mont-Cavrel fut de nouveau mise en location par le conseil des créanciers. On trouve encore une nouvelle location en 1748.

En 1740, le marquisat de Mailly-Mont-Cavrel était estimé 360,000 livres.

Voici pour l'espace de neuf ans l'état des recettes et des dépenses.

	RECETTES	DÉPENSES
Année 1741	20,000 livres	5,616 l. 12 s. 3 d.
— 1742	id.	7,573 l. 10 s. 9 d.
— 1743	id.	5,444 l. 8 s. 3 d.
— 1744	18,000 livres	8,859 l. 8 s. 10 d.
— 1745	id.	6,882 l. 8 s.
— 1746	id.	3,319 l. 0 s. 9 d.
— 1747	id.	6,181 l. 11 s.
— 1748	id.	3,136 l. 16 s. 3 d.
— 1749	id.	6,280 l. 6 s. 3 d.(2)

En août 1758, eut lieu une autre location du château de Mont-Cavrel et de toutes ses dépendances. La ferme

(1) Arch. de la Roche-Mailly. — Abbé Ledru, op. cit., p. 444.

(2) Arch. de M. Minet.

générale fut adjugée à Charles de Caussy, de Paris, pour un bail de neuf ans moyennant la somme annuelle de 24,000 livres à payer aux créanciers, plus un muid de blé et un muid d'avoine à payer chaque année à la commanderie de Loison.

Quoique ses biens fussent mis sous séquestre, le marquis de Nesle gardait cependant la direction de tous les ordres à donner dans l'étendue de ses propriétés. Les publications, affiches, procès-verbaux relatifs aux ventes, locations, commissions, jugements, aveux, dénombremments.... étaient toujours faits au nom de « Louis de Mailly, par la grâce de Dieu, prince souverain d'Orange, marquis de Néelle, de Mont-Cavrel, seigneur d'Alette, de Sempy... ». Mais les comptes du Marquisat étaient rendus à la direction des créanciers, où ils étaient examinés, corrigés et approuvés. Une rente qui variait selon le revenu de chaque année était servie au Marquis.

Adrien Féron, receveur du Marquisat de Mont-Cavrel, fut remplacé en 1739, par Louis Sta, notaire à Desvres.

En 1744, on trouve comme fermier de la ferme du château « Jean d'Herly » qui mourut en 1758 (1). Il fut remplacé en 1759 par Charles Bourdrelle qui payait 2,400 livres de location (2).

A cette époque comme aujourd'hui, c'était la coutume pour les moissonneurs de se rendre chez le fermier du château à la nouvelle année pour faire les offres de services

(1) Arch. paroissiales d'Alette.

(2) Bail passé à Etaples chez M^e Belart, notaire. Avant d'occuper la ferme du château de Mont-Cavrel, M. Charles Bourdrelle tenait « la ferme seigneuriale d'Estréelles, appartenant à dame Madeleine Antoinette François Cosette (de Cossette) de Beaucourt, épouse de Messire Jacques François Marie de Framéry, chevalier, seigneur d'Enocq, Sorrus et autres lieux, capitaine au Régiment de Picardie », et veuve en premières noces de M. du Blaisel d'Estréelles. (Arch. de M. Minet). M. Charles Bourdrelle était marié à Marie Jeanne Le Vasseur.

et arrêter les conditions de la moisson suivante. Le fermier, après conventions arrêtées, retenait les moissonneurs à un dîner qui se prolongeait très tard et était suivi de jeux de cartes. En 1740, le jeu dégénéra en une dispute qui eut son dénouement devant la justice du Marquisat (1).

Les moulins continuaient de former un revenu important :

1° *Moulin de Beussent*. — Les meuniers connus sont :

1725. — François Boucher, « mulnier de Beussen ».

1730. — Nicolas Folly, « mulnier de Beussen ».

1740. — Anthoine Du Crocq, originaire de la Motte de Frencq. Il tenait le moulin en sous-location du sieur Le Maistre fermier général. Son bail avait été passé à Desurene [Desvres], chez Louis Sta, notaire, receveur du Marquisat.

1749. — Mauclerc, qui payait 900 l. par an.

1755. — Philippe Lenglet.

1757. — Nicolas Duprat.

1760. — Brillard.

Ces trois derniers meuniers furent saisis à cause de leur insolvabilité.

1762. — La dame Dussart et ses enfants.

(1) Comme maintenant, les travaux de la moisson se terminaient par « la parsoy ». On appelait de ce nom le règlement définitif des comptes. Le mot « parsoy » signifierait « part à soi », c'est-à-dire la somme qui revient à chacun, ou peut-être « somme perçue », somme que chacun perçoit. C'est dans ce sens qu'on le trouve dans un règlement de comptes de 1769 où on lit : « somme parsoy des droits seigneuriaux, 1,092 l. » (Arch. de M. Minet. Anciens procès-verbaux). — Nous trouvons dans ces mêmes documents que les pauvres d'Alette et de Mont-Cavrel attachaient une grande importance au glanage pendant la moisson. Sur les terres dépendant de la seigneurie de Mont-Cavrel, on ne permettait le glanage « qu'aux enfants, aux vieillards et aux gens incapables de travailler qui devoient être accompagnés d'un garde du Marquisat ». — Toute contravention aux ordonnances royales qui réglaient le glanage était l'objet d'un procès.

2° *Moulin de Fordres*. — Le moulin de Fordres était une construction en pierres blanches du pays couverte en tuiles. Il était bâti sur 45 verges de terre. Il y avait en plus une mesure 25 verges de jardin et 11 mesures de terre aux environs. Le moulin était affermé :

Avant 1720, à Jean Belle (1) ;

En 1748, à Jean Piquet, pour 1,300 livres ;

En 1760, à Tindin, pour 1,300 livres ;

En 1763, à Eustache Delannoy. Ce dernier ne paya pas son fermage. Son mobilier fut saisi et vendu par M^e François, notaire à Neuville. Son beau-frère, Philippe Melin, de Contes, qui avait répondu pour lui, fut condamné à payer 1,800 livres.

3° Les moulins d'Aix et de Sempy étaient donnés au même locataire. On trouve :

1715. — Jean Fontaine, munier d'Aix et Sempy.

Son prédécesseur s'appelait Dominique Montbaillard.

1721. — Louis Hingniéré.

1738. — Abraham Serin.

1750. — Le moulin à eau d'Aix et le moulin à vent de Sempy (2) sont loués à Eustache Delannoy moyennant 850 l. et 8 setiers de blé à payer en deux termes : Noël et Saint-Jean-Baptiste.

Les locataires des moulins avaient le droit de prendre

(1) Lettres de rémission obtenues par Claude Belle, garçon meunier, âgé de 22 ans, demeurant au village de Mailly, cy-devant Montcavrel, situé dans la Sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer, fils de deffunct Jean Belle, meunier du moulin de Fordre, despendant du Marquizat dud. Mailly, et de Françoise Brouard, à présent remariée à Jean Fontaine, meunier dud. moulin, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine ; — au sujet de l'homicide involontaire par luy commis en la personne de Jacques Gatoux, (Paris, avril 1720. — Bénard, *Analyse sommaire des Registres du Roy de la Sénéchaussée de Boulogne*, Mém. Soc. Acad. de Boulogne, t. XX, p. 321).

(2) Ce vieux moulin à vent, tour ronde en pierres taillées, domine tout le pays et se voit de trois ou quatre lieues.

chaque année « une pièce de bois de cinquante verges environ et une portion de foin » qui leur étaient indiquées « dans les bois et prés du Marquisat, où il plaisoit au receveur dudit Marquisat ».

L'entretien des moulins était à la charge du Marquisat. Quand un accident se produisait ou qu'une réparation devenait nécessaire, le meunier devait en aviser la justice seigneuriale. Le bailli accompagné du procureur et du greffier se rendait sur les lieux pour faire les constatations officielles. Il dressait un procès-verbal qui était soumis à l'enregistrement du contrôleur de Montreuil ou d'Hucqueliers.

Lorsque les réparations étaient achevées, le meunier était obligé de prévenir la justice du jour et de l'heure où il devait recommencer à moudre. Les officiers de la justice dressaient un nouveau procès-verbal de cette déclaration et le soumettaient au contrôleur auquel il était dû un droit d'inscription. En 1738, ce droit était de 19 sols 3 deniers. Enfin, quand le moulin passait à un nouveau locataire, un inventaire détaillé de tout le mobilier du moulin était dressé par un officier de la justice seigneuriale.

La garde du château était confiée à un concierge et à plusieurs employés. En 1748, on trouve Jean Bayard, concierge du château de Mailly ; en 1740, François Novel, natif d'Albert, et Louis Thuillier, employés. En 1760, Joseph Campagne, habitant Mont-Cavrel, avait le titre « d'armurier du château ». Sa femme s'appelait Madeleine Véronique Bailleu (1).

(1) A la Révolution, ils furent tous deux dénoncés comme « partisans de l'ex-noble ci-devant Marquis de Mont-Cavrel » ; ils durent prendre la fuite pour échapper aux rigueurs du tribunal révolutionnaire. Leurs biens désignés « par la Municipalité de Mont-Cavrel furent confisqués et vendus comme bien d'émigrés ». (Arch. départ.).

Nous l'avons dit, dès 1739, on voit paraître Louis Sta comme receveur du Marquisat de Mont-Cavrel. Il tenait à Desvres une étude de notaire qu'il quitta pour venir s'installer à sa ferme de Montéchor (1) dont il prit le nom plus tard. M. Sta rendait ses comptes au receveur général de toutes les propriétés du Marquis de Mailly. Il touchait 12,000 l. par an.

Les ventes concernant le Marquisat de Mont-Cavrel avaient lieu par un fondé de pouvoir du fermier général de toutes les propriétés.

En 1760, ce fondé de pouvoir était maître Bocquet, notaire royal à Frévent et notaire du Marquisat. Pour faire la vente des bois, le notaire adressait une demande officielle au bailli général du Marquisat de Mont-Cavrel pour le prier de désigner le jour de la vente. Avant la vente, le bailli général du Marquisat, accompagné de son greffier, de l'arpenteur en titre (2) et des gardes, se rendait dans les bois au jour convenu, et faisait exécuter le « martelage » qui consistait à marquer avec les marteaux d'usage les arbres qui devaient être mis en vente. Ces marteaux étaient en argent et portaient pour empreinte, l'un une fleur de lys et l'autre un maillet. Les arbres à vendre étaient marqués *au pied* par le marteau à fleur de lys, *au milieu* par le marteau qui portait un maillet pour empreinte.

(1) Montéchor, fief situé sur le territoire de Mont-Cavrel, avait fait partie du domaine du château jusqu'au xv^e siècle. M. Sta fut aussi receveur de la seigneurie de Brimeux et de Clenleu jusqu'en 1766, ainsi que du prieuré de Maintenay.

(2) On trouve comme arpenteurs du château à cette époque : 1740, Michel Anseaume, qui habitait Estrée ; — 1756, Antoine Lens, d'Aix-en-Issart, qui fut remplacé par son fils Nicolas Lens (1777). L'arpenteur, comme tous les autres employés du Marquisat, recevait une commission du seigneur de Mont-Cavrel.

Le procès-verbal du martelage était signé par le bailli, son greffier et les gardes du Marquisat. Il était soumis à l'enregistrement de Montreuil. Après le martelage, le bailli faisait au notaire la « délivrance » des arbres à vendre. Les étalons mis en vente étaient toujours au-dessus de 40 ans. Les bois taillis ne devaient pas avoir plus de vingt ans ni moins de seize. On vendait environ 80 à 100 mesures de bois taillis chaque année. Les bois taillis étaient vendus sur pied, par portions adjudgées contre « bonne et suffisante caution ». Les adjudicataires étaient tenus « de couper le bois à leurs frais avant le 15 avril et de le charrier avant la S^t Pierre d'Août et de laisser au moins 12 baliveaux qui étaient marqués du marteau aux armes du Marquisat ».

Les adjudicataires étaient obligés de payer un sol à la livre pour droit des affiches et indemniser les gardes du Marquisat. « Ils ne devaient charrier le bois acheté ni avant le soleil levé ni après le soleil couché. » Le montant de la vente était payé en deux termes, à la Saint-Jean-Baptiste et à la Toussaint, « au château, à la chambre du receveur ». Les dégâts occasionnés aux champs par le charriage des bois étaient à la charge du Marquisat, ainsi que les chemins tracés dans les bois et qui étaient réparés chaque année.

Les ventes de bois du Marquisat de Mont-Cavrel étaient annoncées « le Samedi précédent par des publications verbales faites en la ville de Monstrœuil, heure du marche, au son de la caisse, et le dimanche précédent aux sorties des messes parociales tant d'Alette qu'aux villages circonvoisins ».

D'après les anciens procès-verbaux de vente, les arbres des bois dépendant du Marquisat de Mont-Cavrel, con-

sistaient surtout en « bois blanc, tels que fresnes, hêtres, bouillarts, charmes, mériziers, érables... et en chênes ». Ajoutons encore que les bois dépendant du Marquisat étaient l'objet de tous les soins nécessaires à leur bon entretien. Le bailli, accompagné du greffier et des gardes, était obligé d'y faire des visites régulières dont il devait dresser procès-verbal.

La vente des foins avait lieu chaque année vers la fin de juin. Elle était faite comme celle des bois par le notaire du Marquisat. Elle était annoncée « à Montreuil et dans les villages voisins (1) ». Les frais supplémentaires du prix de vente étaient un sol la livre pour « les droits de vente », 13 sols par portion pour les prés de Mailly, Bernieulles, Sempy et Aix, 23 sols pour le pré de Monchy. Ce dernier droit était « pour indemniser les officiers de justice dudit Marquisat ». Le prix de la vente des prés était réglé au receveur du Marquisat le jour de la Toussaint.

A l'occasion des ventes de bois et de foin, il se faisait des consommations importantes d'eau-de-vie chez les cabaretiers de Neuville, Mont-Cavrel, Beussent, Sempy et Aix. Les dépenses étaient payées par le château.

Le « flottage » des prés était fait par un homme désigné chaque année par le bailli et qu'on appelait « flotteur ». En 1760, les frais de flottage étaient : 24 livres pour les prés de Mont-Cavrel, 50 livres pour les prés d'Engoudsent, 40 livres pour les prés de Monchy, 16 livres pour les prés de Sempy, 10 livres pour les prés d'Aix-en-Issart.

480 sols

(1) Jusqu'en 1695, toutes les ventes et autres actes de justice seigneuriale étaient annoncés au prône de la messe paroissiale, mais « par un édit du mois d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, Louis XIV ordonna que les curés ne seroient plus obligés de publier au prône ni pendant l'office divin les actes de justice et autres qui regardent l'intérêt particulier des sujets... mais qu'elles seroient faites seulement à l'issue de la messe paroissiale par les officiers qui en sont chargés ».

Il était formellement interdit de couper l'herbe dans les jeunes bois. Tout délinquant pris en défaut par les gardes se voyait dresser procès-verbal suivi d'une condamnation à une amende qui n'était jamais inférieure à 5 livres plus les frais.

Les délits pour vols ou dégâts dans les bois étaient également punis très sévèrement (1).

Cette rigueur n'a rien d'étonnant, si on se rappelle que le domaine seigneurial de Mont-Cavrel était loué à des fermiers généraux qui avaient intérêt à la bonne gestion des propriétés afin d'en tirer tout le parti possible.

De plus, les hommes de la justice seigneuriale dont les gages étaient devenus dérisoires depuis la faillite du marquis de Mont-Cavrel avaient aussi intérêt à se dédommager sur les malheureux paysans pris en défaut pour des choses parfois insignifiantes.

Une autre conséquence de la mise en régie du domaine de Mont-Cavrel et de l'état précaire dans lequel se trouvait le marquis de Mailly, c'est que toutes les charges seigneuriales en faveur des églises, des pauvres, ... étaient négligées le plus possible pour diminuer les dépenses. « Ne faisant plus rien pour sa terre, le seigneur ne faisait plus rien pour les hommes (2) ».

Les intéressés étaient souvent obligés de recourir aux grands moyens pour se faire payer la part due par le seigneur. C'est ainsi qu'en 1738, le Marquisat de Mont-Cavrel fut condamné à payer 1,216 livres 5 sols pour la

(1) En 1760, deux hommes d'Aix-en-Issart, pour avoir dérobé un fagot dans les bois du Mont-Fayel, furent condamnés à 20 livres plus les frais d'assignation. (Arch. de M. Minet).

(2) Taine, *op. cit.*

restauration de l'église de Beussent à laquelle il refusait de contribuer.

Le résultat de cet état de choses, c'est que le lien féodal s'affaiblissait de plus en plus. En attendant une occasion de le briser entièrement, les populations intéressées s'efforçaient de s'en affranchir par tous les moyens. Bien des vassaux de la seigneurie de Mont-Cavrel, profitant du fait que les intérêts du Marquisat étaient entre les mains de mandataires et de fermiers généraux de circonstance, et de l'agitation que les démêlés de la faillite du marquis de Mailly jetait dans ses affaires, s'efforçaient de laisser tomber en désuétude les droits auxquels ils étaient soumis.

C'étaient des aveux et des dénombrements qu'on ne voulait plus servir, des droits qu'on refusait d'acquitter, des déclarations que l'on omettait...

Les hommes de justice et le receveur étaient obligés d'employer la plus grande vigilance, de renouveler les cueilloirs, de dresser fréquemment les listes des censitaires (1). Parfois, on était contraint d'user des rigueurs de la justice. C'est ainsi qu'Avesne, dont la seigneurie depuis le XII^e siècle était réunie à celle de Mont-Cavrel, voulut refuser en 1761 de payer au Marquisat les six setiers de blé auxquels les habitants étaient soumis comme vassaux. Il s'ensuivit un procès qui coûta 178 livres au Marquisat (2).

Cet état de choses est fort bien résumé dans une lettre que les syndics de la faillite adressèrent en 1764 à M. Sta de Montéchor, receveur, et dans laquelle ils lui recommandent « de prêter toute l'attention pour faire ce qu'il

(1) V. pièces justificatives, n^{os} XXXI et XXXII.

(2) Arch. de M. Minet.

doit sous ce rapport (la rentrée des fonds) ; mais il seroit fâcheux que plusieurs débiteurs prissent le parti de ne plus se soucier des poursuites ni des frais ; et dans ce cas, il faudroit, quelque répugnance que nous ayons à prendre les voyes de rigueur, faire un exemple de quelques-uns en les faisant constituer prisonniers ; bien entendu qu'il faudroit choisir ceux qui auroient montré moins de bonne volonté. Cecy serviroit peut-être d'exemple pour la généralité des autres (1)... ».

Toutefois les poursuites n'étaient pas fréquentes, car les seigneurs comme les fermiers généraux craignaient de fournir aux frais d'un procès. Ils ne le faisaient que rarement, les hommes de justice ayant sans doute peur de n'être pas payés de leurs procédures.

La pêche comme la chasse était restée un des joyeux passe-temps des anciens seigneurs. Le marquis de Mont-Cavrel possédait la pêche de la rivière depuis Preures jusqu'à Neuville. Elle était rigoureusement défendue au public, excepté dans le cas où elle était donnée en location. La surveillance en était faite par les gardes du Marquisat. Toute contravention était passible d'un procès-verbal qui entraînait une amende importante, surtout pour les récidivistes. Selon une ordonnance des eaux et forêts de l'année 1767, un procès-verbal pour délit de pêche comportait une amende de 50 livres. En cas de récidive, l'amende était de 100 livres,

D'après les anciens procès-verbaux de la justice du Marquisat, on voit que le braconnage à la pêche était très fréquent dans la rivière, de la part des habitants de Neuville, Attin, Estréelles, Beussent, Mont-Cavrel,

(1) Lettre à M. Sta... (Arch. de M. Minet).

Montreuil (1)... Le bailli, accompagné du procureur, du greffier et des gardes du Marquisat faisaient de fréquentes visites à domicile pour saisir les filets et autres engins que possédaient les braconniers.

En 1760, le droit de pêche dans la partie de la rivière située près de Neuville était loué dix livres.

Louis III de Mailly, seigneur de Mont-Cavrel, mourut à Paris au mois d'octobre 1764 (2).

Le règlement concernant les sonneries qui devaient avoir lieu à l'occasion de la mort des seigneurs fut observé dans toute l'étendue de la seigneurie de Mont-Cavrel. Les frais furent payés par le receveur du Marquisat. On trouve qu'à cette occasion, il fut payé :

1° Au sonneur de Beussent, 12 livres.

2° Aux sonneurs d'Alette, 45 livres (3).

3° Au sonneur de Sempy, 45 livres.

4° Au curé et au sonneur de Mont-Cavrel, pour la sonnerie et le service chanté, 90 livres. Le luminaire fut payé 13 livres. Le service de Mont-Cavrel fut chanté avec diacre et sous-diacre dont les fonctions furent remplies par M. Féron, chapelain de la chapelle Saint-Michel, au château, et par un autre prêtre appelé M. Jean (4).

Les dettes du seigneur de Mont-Cavrel paraissent avoir été liquidées au moment de sa mort. On est autorisé à le croire parce qu'on n'en trouve plus trace dans la suite, et aussi par cette lettre que le fermier général adressait à M. Sta, le receveur, pour lui annoncer la mort du marquis :

(1) En 1729, le garde Jean Sorel, de Beussent, fut tué par des soldats de Montreuil qui péchaient dans la rivière d'Engoudsent.

(2) Arch. de M. Minet. — Lettre du syndic de la faillite à M. Sta de Montéchor, receveur.

(3) Alette avait trois cloches.

(4) Archives paroissiales d'Alette et de Mont-Cavrel

« Paris, 30 octobre 1764.

« M. de Néelle est mort, Monsieur ; il est bien intéressant de suivre les rentrées avec la plus grande vivacité pour nous mettre à portée de *terminer* les opérations de notre bail et il ne doit, comme il vous l'a été marqué, être fait aucune dépense. Les fruits de cette année nous appartiennent incontestablement *sauf à payer du jour du décès ce qu'il appartiendra*. Sauf ce décès ne peut ni ne doit causer aucun dérangement... » (1).

Louis IV de Mailly-Rubempré (1764-1767)

A la mort de Louis III de Mailly, décédé sans enfant mâle, sa terre de Mont-Cavrel et ses autres biens, passèrent selon la substitution de 1700 à son cousin germain Louis, comte de Mailly-Rubempré, fils de Louis de Mailly, seigneur de Rubempré, et d'Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine.

Louis de Mailly-Rubempré, né à Versailles le 10 décembre 1696, avait été capitaine des gendarmes écossais, premier écuyer de Madame la Dauphine en 1744, lieutenant des armées du Roi en 1748, chevalier de l'ordre du Roi en 1749, gouverneur des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques (2).

Le marquis de Mailly était mort dans les derniers jours du mois d'octobre. Dès le 5 novembre, le comte de Mailly, son successeur à la seigneurie de Mont-Cavrel, faisait signifier à Monsieur de Caussy, fermier général du Marquisat, « deffense de payer aucune somme à la

(1) Arch. de M. Minet.

(2) Arch. de M. Minet. — Abbé Ledru, op. cit., p. 468.

succession et à la direction de feu Monsieur le Marquis de Néelle à peine d'en répondre, comme aussy de remettre à qui que ce soit aucuns titres et papiers ». Probablement les héritiers directs du marquis de Mont-Cavrel défunt voulurent faire des revendications sur la succession puisqu'on trouve à la suite de ce qui vient d'être cité : « Monsieur Sta adressera sa soumission d'exécuter le contenu cy-dessus, et il ne donnera à qui que ce soit communication sur ce qui forme l'administration qui lui est confiée sans un ordre signé de ses commetteurs. Il ne laissera mettre le scellé sur aucun de ses papiers, ny sur sa caisse, ses greniers... attendu qu'il n'a rien ny à la succession ny à la direction de feu M, le Marquis de Néelle (1). »

Selon la législation de l'époque, « la prise de possession de Monseigneur le marquis de Néelle, de son domaine de Mont-Cavrel, fut soumise à l'enregistrement ; il fut payé 26 livres 16 sols pour frais (2 décembre 1764) (2) ». Le 5 janvier 1765, par contrat passé chez M^e Gibert, notaire au Châtelet de Paris, le nouveau seigneur de Mont-Cavrel renouvela sa procuration de receveur à M. Sta de Montéchor.

Selon la coutume suivie à tout changement de seigneur d'un domaine, les gardes et les hommes de justice de la seigneurie de Mont-Cavrel durent se présenter devant la maîtrise des eaux et forêts de Boulogne pour obtenir une nouvelle commission. Les frais de leur réception, datée du 20 septembre 1765, s'élevèrent à 84 livres (3).

Louis de Mailly-Rubempré paraît s'être appliqué à relever la seigneurie de Mont-Cavrel de l'état de déca-

(1) Arch. de M. Minet.

(2) Ibid.

(3) Arch. de la Chartreuse de Neuville, Cueilloir.

dence où elle était tombée par la mauvaise administration et l'incurie de Louis III de Mailly. La chapelle, le donjon, les tours, le pont-levis et les bâtiments de la ferme furent l'objet d'une restauration soignée. Le receveur du Marquisat et tous les hommes de justice reçurent l'ordre de s'appliquer avec tout le soin possible à l'accomplissement de leur charge et à la revendication des droits seigneuriaux qui tendaient à disparaître.

Si Louis IV de Mailly veillait avec soin à rétablir les anciennes prérogatives du Marquisat de Mont-Cavrel, il acceptait avec un soin égal les charges qui lui incombait. Autant les pauvres avaient été négligés par le passé, autant ils furent l'objet d'une sollicitude spéciale. Le receveur devait transmettre toutes les demandes de secours au seigneur qui les accueillait toujours favorablement. Les aumônes accordées étaient souvent en nature, et les meuniers dépendant du Marquisat étaient chargés de les distribuer (1).

Comme seigneur, le Marquis de Mont-Cavrel était obligé de concourir à la construction et à l'entretien des églises et presbytères des paroisses de ses domaines. Sous Louis III de Mailly, toutes ces obligations avaient été fort négligées. Louis de Mailly-Rubempré, au contraire, remplissait ces charges avec largesse. Ainsi en 1765, d'importants travaux ayant eu lieu à l'église de Sempy, le marquis de Mont-Cavrel y contribua pour la somme de 393 livres 1 s. 7 d. qui furent payées à Louis Dufourny, collecteur dudit Sempy. En cette même année il fut encore payé « 300 livres pour la bénédiction de la cloche

(1) « En 1765, payé à la meunière de Fordres 26 livres pour 26 boisseaux de bled qu'elle a livrés au nommé Renaudin, homme aveugle âgé de 85 ans, pour aumône sur le bon plaisir de mondit seigneur.... » (Arch. de M. Minet),

de Sempy suivant les ordres de Monseigneur le Marquis, dont les états et quittance lui seront remis, lorsque l'ornement sera fini (1) ».

L'année suivante, c'est le presbytère de Beussent dont les réparations restent en partie à la charge du seigneur de Mont-Cavrel ; puis, c'est l'église de Mont-Cavrel et celle d'Alette...

Les locataires d'immeubles, heureux d'avoir affaire au seigneur plutôt qu'à des fermiers généraux, virent le prix de leur fermage abaissé. La ferme du château louée 2,400 livres fut donnée pour 2,000 livres. Les moulins d'Aix et de Sempy furent laissés à Nicolas Maquaire pour 900 livres. Le moulin de Beussent fut loué à Nicolas Sellier et à Louis Hénot laboureurs à Beussent, « moyennant 500 livres par an à payer de 3 mois en 3 mois et d'avance, plus les deniers royaux, quartiers d'hiver, capitation, marche de milice et autres impositions ; les droits de dixième et vingtième à la charge du Marquisat. Si le défaut d'eau entraînait un chômage de plus de huit jours, le meunier avait droit à une indemnité (2) ».

Le moulin de Fordres était loué à Anne Duflot pour 1,100 livres.

Pour l'année 1765, les recettes de la seigneurie de Mont-Cavrel s'établissent ainsi :

(1) Arch. de M. Minet. — La voûte du chœur de l'église de Sempy est encore ornée des armoiries de la famille de Mailly et d'un moulin à vent sculpté en relief, avec la figure du meunier montant un sac de blé sur son dos. On a émis sur cette dernière sculpture les appréciations les plus invraisemblables. La vérité, c'est qu'elle fait allusion au moulin à vent de Sempy qui appartenait au seigneur de Mont-Cavrel et dont la reproduction a été placée à côté de ses armoiries comme marque de vassalité, lors de la restauration de l'église en 1765. On peut rapprocher de ce dessin celui qui figure sur le moulin de Fordres. (Voir p. 199).

(2) Minutes de M^e François, notaire à Neuville ; étude de M^e Bataille, notaire à Saint-Josse.

Fermages	6,095 l. 10 s.
Vente de bois taillis	11,325 l. 14 s. 6 d.
Vente de chênes et étalons.	1,187 l. 18 s. 1 d.
Dépouille des prés	4,295 l. 11 s.
Vente du regain (1).	98 l. 10 s.
Censives, reliefs et droits seigneuriaux.	<u>2,636 l. 6 s. 8 d.</u>
Total.	25,639 l. 10 s. 3 d.

Les dépenses s'élevaient à 4,754 l. (2).

Pour l'année 1767, les recettes s'élevèrent à 25,285 l. et les dépenses à plus de 10,000 livres.

Comme résultat général, on peut dire que le seigneur de Mont-Cavrel avait retrouvé l'affection de ses vassaux. La preuve matérielle s'en trouve dans le nombre incomparablement diminué des procès-verbaux et des condamnations à la justice du bailliage pour délits, contraventions...

Les recettes consistaient surtout dans le produit des ventes et les droits seigneuriaux perçus sur les territoires d'Alette, Mont-Cavrel, Beussent, Aix et Sempy..... Le montant des ventes de bois, prés et grains était souvent réglé en deux termes. Les termes les plus ordinaires étaient la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Remy, la Toussaint et la Noël. Les recettes avaient lieu au château où le receveur se rendait aux jours indiqués. Quelquefois il faisait passer un garde à domicile pour toucher les sommes dues. Le montant des recettes était souvent

(1) La dépouille des prés était vendue avec jouissance du regain. Quand certaines portions n'étaient pas vendues, la récolte était faite par le Marquisat qui faisait ensuite une vente des regains.

(2) Dans cette somme, les impositions sur Alette s'élevaient à 195 l. 12 s. 7 d., sur Sempy à 140 livres.

envoyé à Paris à l'Intendant du Marquisat « par les voitures ». Les frais d'envoi étaient de 4 ou 5 livres pour 1000 (1).

Sous Louis de Mailly-Rubempré, le capitaine des chasses avait « la garde du gibier dans toute l'étendue du Marquisat ». Les gardes étaient sous ses ordres. Sur la réquisition du procureur d'office du Marquisat, il faisait des visites à domicile pour découvrir les armes et les pièges des braconniers qui étaient condamnés à de fortes amendes.

En 1765, on trouve « Messire Antoine François Boffetier, écuyer, sieur de Ferrière, capitaine des chasses du Marquisat », habitant Mont-Cavrel.

Louis de Mailly-Rubempré ne jouit pas longtemps de son héritage. Il mourut le 7 septembre 1767 à l'âge de 71 ans, dans son hôtel de la rue du Bac, à Paris, et fut enterré le 9 du même mois à Nesle, en Picardie, où était le caveau de sa famille. Son acte de décès le qualifie de « très-haut et très-puissant Monseigneur Louis, Comte Marquis de Nesle et de Mailly (Mont-Cavrel) en Boullenois, comte de Bohain, Vicomte de Monchy-la-Gache, Baron de Beaulieu, Athie, Fréniche, Engoudsent, seigneur de Maurup, Pargny et autres lieux, chevalier des ordres du Roy, Lieutenant-général de ses armées, gouverneur des ville et chasteau de Dieppe et Arq, premier et grand écuyer de feue Madame la Dauphine ».

De son mariage avec Anne Arbaleste de Melun, morte à Paris le 19 janvier 1775, à 68 ans, il eut quatre enfants :

1° Louis-Joseph-Augustin de Mailly, qui devait lui succéder dans la possession de ses titres et propriétés ;

(1) En 1767, l'intendant du Marquisat de Mont-Cavrel était M^e Rochet du Rosoy, habitant Paris.

2° Marie-Anne-Louise-Adélaïde, née le 17 septembre 1732 à La Borde, près Melun, mariée le 8 avril 1750 à Charles-Georges-René de Cambout, marquis de Coislin, remariée en 1793 à son cousin Louis-Marie, duc de Mailly, maréchal de camp, morte en 1817, sans postérité (1).

3° Françoise-Parfaite-Thaïs, mariée au prince de Montbarrey, morte à Dôle en 1819 ;

4° Angélique-Adélaïde, mariée à Claude-Antoine de Bésiade, duc d'Avaray, morte en 1828 (2).

A l'occasion de la mort du seigneur de Mont-Cavrel, les sonneries eurent lieu et les services furent chantés en son honneur dans les églises d'Alette, Beussent, Mont-Cavrel, Aix-en-Issart et Sempy, selon les coutumes suivies en pareille circonstance. Les frais furent réglés par le receveur du Marquisat : « Il fut payé 5,047 livres pour centième denier aux receveurs des Domaines de Montreuil et d'Hucqueliers à l'occasion de la mort de mondit seigneur (3) ».

Louis-Joseph-Augustin de Mailly (1767-1810)

Louis-Joseph-Augustin de Mailly, qui hérita de la terre de Mont-Cavrel à la mort de son père, était né au mois de novembre 1744. En 1767, il était colonel du corps des grenadiers de France, premier et grand écuyer de

(1) Châteaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, a laissé des détails aussi curieux qu'amusants sur Madame de Coislin (Edition Edm. Biré, t. II, p. 169 et suivantes).

(2) Potier de Courcy, p. 484. — Abbé Ledru, op. cit., p. 470. — Edm. Biré, loc. cit.

(3) Arch. de M. Minet.

Madame la Dauphine (1). Il fut prince souverain d'Orange, marquis de Nesle, de Mailly-Mont-Cavrel, baron de Sempy, d'Engoudsent, seigneur d'Alette, Aix-en-Issart et de tous les autres fiefs et terres déjà cités.

Le nouveau marquis de Mailly confirma dans leurs fonctions les hommes de justice, les gardes et les autres employés du château de Mont-Cavrel.

En 1772, « Monsieur Louis Sta de Montéchor, receveur de la terre de Mailly-Mont-Cavrel et ancien vice-maire de Montreuil », fit des instances près du marquis de Mailly pour obtenir la ferme du château de Mont-Cavrel à la place de M. Bourdrelle. Sa demande fut rejetée pour cette raison qu'il ne pouvait être en même temps receveur du Marquisat et fermier de la ferme du château (2).

L'année suivante, il donnait sa démission de receveur du Marquisat de Mont-Cavrel, en faveur de son fils, Louis-Marie Sta, qui resta en fonctions jusqu'à la Révolution et que l'on trouve avec les titres de « capitaine des chasses du gouvernement à Montreuil, changeur du Roi, receveur du Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel en sa maison de Montéchor » M. Sta touchait « 1000 livres pour ses émoluments fixes de comptable du Marquisat (3) ».

(1) Abbé Ledru, *op. cit.*, p. 471. — La Dauphine était « Marie Joseph Louise de Savoye, épouse de Monsieur, Fils de France, Frère du Roi » (Aveu. Arch. de M. Minet).

(2) Lettre du marquis de Mailly à son intendant.

(3) Le 18 avril 1787, Charles Robert Remy Thomas Poultier, notaire royal au bailliage de Montreuil et directeur des Economats du Diocèse de Boulogne, épousa Anne Elisabeth Claudine Sta, fille de Louis Sta de Montéchor, receveur du château de Mont-Cavrel, et d'Anne Dupré (Arch. commun. de Mont-Cavrel). M. Poultier hérita de la terre de Montéchor. C'est à

Ses comptes examinés par les intendants (1) étaient approuvés tantôt par le marquis de Mailly, tantôt par la marquise sa femme qui signait « J. d'Hautefort, marquise de Mailly » ou quelquefois « Hautefort de Mailly, marquise de Néelle. »

Poussée par une sorte de fatalité, la noblesse du XVIII^e siècle semble travailler d'une manière inconsciente à sa propre déchéance. A l'exemple du Roi, elle fait argent de tout pour subvenir aux exigences de son train de vie. N'habitant plus ses terres, elle n'a plus besoin d'entretenir tout ce qui en faisait la beauté et leur donnait de l'importance.

Jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, le château de Mont-Cavrel, malgré l'absence de ses seigneurs, avait conservé son ancien aspect féodal. Il était toujours « composé de logements clos et fermés de murailles et de tours, avec une grande tour (2) ». Il était entouré d'un vaste parc clos de murs. Dans ce parc situé au Nord-Est sur le territoire d'Alette, existaient encore

partir de cette époque, qu'il prit le nom de Poutlier de Montéchor. La famille Sta de Montéchor jouissait d'une grande aisance. On trouve en effet qu'en 1780 elle possédait :

- 1° La ferme de Montéchor, à Mont-Cavrel.
- 2° La ferme du Bois-Jullien, à Courset.
- 3° La ferme de la Longue-Récque, à Samer.
- 4° La ferme de Zoteux.
- 5° La ferme de Reclinghent, à Crémarest.
- 6° Une maison à Desvres.
- 7° Une pâture à Desvres.
- 8° Une maison et des terres à Montreuil.
- 9° Des rentes surcensières à Menneville, Desvres, Courset, Samer, Mont-Cavrel, Zoteux, Estrée, etc..

(Cueilloir de la famille Sta. Arch. de M. Roger Rodière).

(1) On trouve : en 1769, M. Bordier, intendant ; — en 1774, « M. Francus, intendant, examine les comptes présentés par M. Sta de Montéchor ; » — en 1775, « M^e de Termond, intendant de Monseigneur le Marquis de Mailly-Mont-Cavrel ». (Arch. de M. Minet. Anciens comptes).

(2) C'était le donjon. (Bail de la ferme du château. Minutes de M^e Belart, notaire à Etaples).

des constructions aux formes variées qui, dans les siècles passés avaient servi de défense contre l'ennemi en temps de guerre. A l'extrémité du parc était la « Glacière » dont on montre encore l'emplacement marqué par une élévation de terrain (1).

Les murs du parc qui remontaient à une époque très reculée exigeaient parfois de grandes dépenses pour leur entretien. En 1780, ils tombaient en ruines. Pour éviter des dépenses qu'il ne voulait plus supporter, le marquis de Mailly donna ordre de les faire démolir (2). Les travaux furent exécutés sous la direction de M. Sta de Montéchor, receveur du Marquisat.

De nombreuses avenues venaient aboutir dans le parc du château « à un grand carré planté de sycomores ». Ces avenues étaient : 1° la grande avenue, vers le chemin de Saint-Omer et le Mont-Fayel ; 2° l'avenue du Bois-Roux ; 3° l'avenue du bois des Granges ; 4° l'avenue sur le chemin de Toutendal à Montreuil (3) ; 5° l'avenue entre

(1) Il y avait aussi une glacière au château de Nesle appartenant au seigneur de Mont-Cavrel.

(2) Les travaux accomplis à cette occasion peuvent encore donner l'idée de l'importance de ces murs. Deux ouvriers d'Humbert travaillèrent 94 jours à cette démolition, à raison de 17 sols par jour. Plusieurs ouvriers d'Alette et de Mont-Cavrel employèrent 174 journées à charger et à décharger les matériaux provenant de la démolition ; ils gagnaient 12 sols par jour. Les charrois furent faits par M. Bourdrelle, fermier du château, qui employa deux voitures pendant 63 jours à raison de 3 livres par jour. « Les briques et les grès provenant de la démolition des murs furent transportés dans l'enceinte du château et rangés dans l'ancienne boulangerie ». Les pierres blanches furent placées dans le fossé derrière la chapelle et couvertes avec des décombres pour les garantir de la gelée. Les autres matériaux inutiles servirent à arranger les chemins. Il fut payé 200 livres 10 sols pour niveler le terrain et le mettre en état de culture.

(3) Cette avenue allait du chemin de Saint-Omer au *Paty Saint-Laurent*. Elle était la continuation de l'ancien chemin de Toutendal à Montreuil qui passait à la *Brasserie* et se dirigeait vers le *Bois-Roux* où il tombait dans l'avenue dont il est ici question. On montre encore près de la *Brasserie* un petit sentier qui se dirige vers la plaine et qui est l'emplacement de cette ancienne route.

le Vinoy et le Paty-Saint-Laurent ; 6° deux avenues allant du château au bois Vinoy ; 7° l'avenue entre le Vinoy et le bois des Granges ; 8° l'avenue allant du Paty-Saint-Laurent au Bois-Roux ; 9° l'avenue du Bois-Roux au Mont-Fayel.

Les arbres composant toutes ces avenues furent vendus le 9 mai 1780. Quelques chiffres donneront l'idée de ces avenues à jamais disparues et dont l'emplacement est livré à la culture.

Dans l'avenue du Bois-Roux au Mont-Fayel, la rangée vers orient comprenait 376 arbres, vers occident 367 ; dans l'avenue du Bois-Roux, la 1^{re} rangée avait 266 arbres, la seconde 255 ; dans l'avenue du Vinoy, la 1^{re} rangée, 295 arbres, la seconde, 221 ; l'avenue du bois des Granges, 1^{re} rangée, 353 arbres, 2^e rangée, 337 ; dans le bout de route contre le Mont-Fayel étaient 39 arbres ; 35 dans le pâtis Saint-Laurent ; 70 dans la pâture des Veaux ; 71 sur la place de Sempy (1). Au total 2.582 arbres qui produisirent près de 1.000 cordes (2) de bois vendues environ 12.000 livres (3).

Les bois et les forêts faisaient pour ainsi dire partie intégrante des domaines de la noblesse. Tout seigneur avait ses bois qui conservaient aux terres leur aspect primitif et dans lesquels il aimait à favoriser ses goûts de chasse. De plus, les bois étaient la grande ressource des pauvres qui, surtout pendant l'hiver, trouvaient gratuitement ce qui était nécessaire pour le chauffage. A mesure qu'on approche de la Révolution, on voit les

(1) Sur la place de Sempy était un Calvaire placé à côté du jeu de Paume. L'école donnait sur la place.

(2) La corde, ancienne mesure de bois de chauffage, équivalait à 4 stères.

(3) Arch. de M. Minet — On peut ajouter, à une époque plus reculée, une autre avenue allant directement du château au Ménage.

seigneurs opérer des défrichements souvent excessifs et mal entendus, qui devaient transformer l'aspect de leurs domaines.

Le seigneur de Mont-Cavrel, comme tant d'autres, sans doute pour se procurer les ressources nécessaires à son genre de vie, suivit ce mouvement. Pendant les années 1779 et 1780, il fit défricher le bois du Mont-Fayel. On trouve employés à ce défrichement de nombreux ouvriers d'Alette, Mont-Cavrel, Halinghem, Sempy, Parenty, Humbert (1). Le terrain défriché fut semé en avoine. La récolte faite par le Marquisat fut battue à raison de six deniers par botte, sous la condition expresse que les ouvriers ne pourraient en battre plus de 30 gerbes par jour. L'avoine fut vendue six livres 14 sols le setier (2).

Par suite du défrichement du Mont-Fayel, la conte-

(1) Arch. de M. Minet.

(2) Dans les anciens comptes concernant ces différents travaux exécutés au Marquisat de Mont-Cavrel, il n'est pas sans intérêt de relever quelques prix alors en usage qu'on peut comparer à ceux de notre époque :

Un chariot avec quatre chevaux était payé huit liv. par jour.

Une charrette 3 l. 10 s.

Un scieur de long gagnait 20 s. par jour.

Un ouvrier ordinaire 12 s.

Le travail nécessaire pour ensemer une mesure de terre y compris le voiturage de la récolte était payé 12 l.

Une femme ou un enfant gagnait 8 s. par jour.

Un glui pour faire des liens était payé 5 s.

Un setier d'avoine valait 8 l. en 1781.

Un setier d'avoine coûtait 5 s. pour droit de vente au marché de Montreuil...

Les défrichements étaient payés 15 s. la verge. Les chênes furent abattus à raison de 6 s. par pied. Les ouvriers gagnaient 3 s. pour faire une botte d'écorce, 10 s. pour faire une corde de bois, 12 s. pour un cent de lattes, 10 s. pour 1000 haillards, 5 s. pour 100 watous, 20 s. pour 100 fagots, 16 s. pour 100 morins, 20 s. pour 100 bourrées, 22 s. pour 100 bourriquets, 1 s. pour une botte de ramés, 7 s. 6 d. pour façonner une claie. — La façon des cercles de 4 pieds fut payée 55 s. les 1000 : de 5 pieds, 3 l. 10 s.; de 6 pieds, 4 l.; de 7 pieds, 5 l. 10 s.; de 8 pieds, 6 l. 10 s.; de 10 pieds, 25 l. — La plupart des cercles fabriqués au Mont-Fayel furent expédiés à Dun kerque.

nance de la ferme du château s'éleva à 375 mesures de terre, louées en 1769, 2,000 livres.

En 1773, ce prix était porté à 2,600 livres, un cent de gluis et 200 livres de vin; le marnage restait à la charge du Marquisat (1).

Un nouveau bail passé en 1781 donne des détails intéressants à noter. La ferme louée 3,000 livres, plus 1,500 livres de pot de vin, comprenait :

1° La maison d'habitation et le jardin de la ferme; 2° le jardin qui est dans la cour du château; 3° onze mesures provenant d'un ancien jardin près du château; 4° cinquante mesures près du Bois-Roux; 5° 56 mesures « près de la piésente » qui conduit du château au Ménage, 6° 54 mesures près du chemin du château à Montreuil; 7° 17 mesures près des terres d'Hurtevent; 8° 22 mesures près du chemin de Mont-Cavrel à Aix; 9° 16 mesures près du chemin de Mont-Cavrel à Aix; 10° 62 verges près du bois des Granges; 11° 57 mesures comprenant l'ancien bois du Mont-Fayel; 12° le pré du Houblon, situé au bas du château, contenant six mesures; 13° une pâture de 5 mesures, située au-dessus de la précédente;

(1) Ce bail fut passé devant M^e de Corneilles, intendant de Monseigneur de Mont-Cavrel, le 25 novembre 1773. Par lettre du 15 mai 1780, M^e Termot, intendant de Madame la Marquise, accorda à M. Bourdrelle, fermier, une remise de 800 livres.

D'après un « plan figuratif et régulier de tout ce qui compose la ferme du château de Mailly-Mont-Cavrel, levée (sic) par M. Lens, au mois de novembre 1773 », le total général du domaine comprenait :

Amazement, cour et jardin	4 m ^{ees}	56 v. 1/2
Patures	28	26
Prés	5	53
Solle de bled	71	19
Solle de mars.	72	72
Solle de jachère	72	76
Allées, riez et terres incultes.	43	38 1/2
Total	298	41

(Plan original. Arch. de M. Minet),

14° la pâture du pressoir, contenant 8 mesures, située près de la rue des Veaux et de l'Avène; 15° un autre enclos de 4 mesures; 16° le riez environnant le château et contenant 23 mesures.

Chaque année M. Bourdrelle avait droit à deux pièces de bois taillis, de 50 verges chacune, à prendre dans les bois du Marquisat. Dans le bail n'étaient pas compris « le château, la cour d'ycelui, les grandes et petites écuries » qui demeuraient réservés. M. Bourdrelle devait consommer tous les fourrages, convertir toutes les pailles en fumier sans pouvoir en vendre. Il avait à sa charge toutes les réparations locatives. Il devait faire renouveler le couronnement des couvertures en chaume tous les 3 ans et fournir 100 gluis de seigle pour les besoins du Marquisat. Le marnage était à sa charge (1).

En 1770, le moulin de Beussent était loué à Jean-Baptiste de Beaurain pour 550 livres; en 1774, à Pierre Capron pour 600 livres et 700 livres de pot de vin à charge « d'entretenir les meules virant, tournant et travaillant ». En 1777, le meunier se nomme Macaire, associé à Nicolas Sueur.

En 1769, le moulin de Fordres était loué à Charles Picquet pour 1,100 livres. L'inventaire de « tous les meubles virants, tournants et travaillants audit moulin » s'élevait à 465 livres. Charles Picquet payait 1,350 livres de loyer.

(1) Il y avait au château de Mont-Cavrel « quatre juments appartenant au Roy, suivant ce qu'il résulte du certificat à lui délivré par M. de Belleterre subdélégué de Boulogne le 14 octobre mil sept cens quatre vingt sept. Ces quatre juments étoient soignées par le sieur Bourdrelle qui étoit tenu de les représenter à toute réquisition ». Arch. de M. Minet).

Les moulins de Sempy et d'Aix étaient loués en 1777 moyennant 800 livres à Jean-Baptiste Delahaye (1).

Le marquis de Mailly était seigneur d'Aix-en-Issart, dont la seigneurie avait été réunie à celle de Mont-Cavrel au xvii^e siècle. Dans l'origine la seigneurie d'Aix-en-Issart conférait le droit de haute, moyenne et basse justice sur tout son territoire ; mais, à l'époque où nous sommes arrivés, elle ne conférait plus qu'un droit de dime et de censives (2). En retour, le Marquisat était obligé aux vingtièmes et centièmes deniers qui, en 1775, s'élevèrent à 108 livres 11 sols ; en 1776, à 269 livres 17 sols 2 deniers pour vingtièmes et 127 livres 12 sols 6 deniers pour centièmes.

Les collecteurs de la dime revenant au château sur le territoire d'Aix-en-Issart étaient, en 1760 : Théodore Bloquel ; en 1770, Louis Tourel ; en 1775, Antoine Caron. Les vingtièmes et centièmes payés à Mont-Cavrel en 1776 s'élevaient à 2,141 livres 14 sols ; en 1775, ils avaient été de 2,413 livres 12 sols 8 deniers.

Le collecteur de Mont-Cavrel et d'Alette en 1769 était Louis Leducq ; celui d'Alette en 1775, Louis Carpentier. En 1781, il fut payé 2,211 l. 14 s. 5 d. à Leducq, collecteur de Mailly, à Caron, collecteur d'Aix, à Pierre Gest, collecteur d'Alette, à Dufourny, collecteur de Sempy, à

(1) Jean-Baptiste Delahaye avait occupé auparavant le moulin de Clenleu. Il avait eu dix enfants, 3 filles et 7 garçons dont l'aîné, Chartreux au monastère de Saint-Omer, se retira à Clenleu pendant la Révolution et administra les sacrements dans plusieurs paroisses voisines, principalement à Alette où il fit presque tous les baptêmes et les mariages pendant les années 1793 et 1794. Les cérémonies religieuses avaient lieu en secret dans la famille Framery à Toutendal ou dans la famille Gest à Alette. (Arch. paroissiales d'Alette).

(2) En 1725, on connaissait à Aix-en-Issart jusqu'à 15 ou 16 seigneurs, sans qu'on pût dire quel était le seigneur primitif (Loriquet, *Glossaire historique des cahiers de 1789*, p. 41).

L'OEuillet, collecteur de Beussent pour les vingtièmes. En 1782, la somme des vingtièmes s'éleva à 2,256 l. 19 s. 6 d. En 1780, « les 12 septiers de bled et les 12 septiers d'avoine dus à la Commanderie de Loyson par la Baronnie de Sempy réunie à celle de Mont-Cavrel » étaient payés 249 l. 12 s.; en 1781, 278 l. 8 s.; en 1782, 284 l. 8 s.

Le château de Mont-Cavrel devait aussi « un droit de censives pour immeubles situés à Mont-Cavrel et relevant de l'abbaye de Saint Silvin d'Auchy ». Ce droit, négligé à partir de 1767, fut rappelé en 1782 par le sieur Renault, receveur de l'abbaye, et réglé par M. Sta. Cette censive était peu importante. Pour 15 années d'arrérages, elle s'élevait seulement à 6 l. 3 s. 4 d.

Les prés qui étaient restés la propriété du château de Mont-Cavrel sous Louis-Augustin de Mailly, sont : 1° les prés de Bernieulles et de Sempy, qui, en 1768, rapportaient 508 l. 4 s.; 2° le pré du bois de Sempy. En 1768, il rapporta 1,300 l. 19 s.; 3° le pré d'Aix qui, en 1768, rapporta 302 l.; 4° le pré de Mailly. Il était vendu en 39 portions qui, en 1768, rapportèrent 1,715 l.; 5° le grand pré de Monchy, vendu en 23 portions qui, en 1768, rapportèrent 1,100 l.; 6° le pré à l'Avoine de Monchy divisé en 5 portions; 7° le grand pré d'Engoudsent; 8° le pré du Moulin, à Engoudsent; 9° le pré des Awatis, à Engoudsent.

La vente de ces prés rapporta 5,823 l. 18 s. en 1769.

On note encore « la pâture du Pressoir » plantée en pommiers et en ormes, « la pâture de Vaux » plantée en arbres fruitiers et bois blancs dont un grand nombre avaient été arrachés dans une violente tempête en 1765. Cette pâture contenait 8 mesures 66 verges.

Louis-Joseph-Augustin de Mailly, seigneur de Mont-

Cavrel, avait épousé le 4 mars 1765 Adélaïde-Julie de Hautefort, fille d'Emmanuel Dieudonné, marquis de Hautefort et de Françoise-Claire d'Harcourt.

De ce mariage, il eut quatre enfants :

1° Anne-Adélaïde-Julie de Mailly, dame d'Ivry-sur-Seine, née en 1766. Elle épousa le 30 juin 1788 dans la chapelle de l'hôtel d'Harcourt « très-haut et très-puissant seigneur Louis Marie duc d'Aremberg, chevalier de l'Ordre de S^t Hubert, colonel en second du régiment de La Marck, au service du Roi, âgé de 31 ans, fils de défunt très-haut et très-puissant prince Charles Marie Raymond, par la grâce de Dieu, duc souverain d'Aremberg, prince du Saint-Empire Romain et de très-haute et très-puissante princesse Louise Margueritte, comtesse de La Marck (1) ».

2° Pierre-Louis-Sophie, né le 7 mars 1768, mort le 4 décembre 1770.

3° Adélaïde-Hortense-Gabrielle, née le 11 janvier 1769, décédée en bas-âge.

4° Caroline-Louise-Julie, née le 24 février 1775, décédée en bas-âge.

(1) Abbé Ledru, op. cit., p. 471-473. — La jeune duchesse d'Aremberg mourut à l'âge de 24 ans le 24 décembre 1789. Un service fut célébré pour elle dans les paroisses dépendant du Marquisat. Le service chanté à Mont-Cavrel est consigné sur le registre aux décès de 1790 où on lit : « L'an mil sept cens quatre vingt dix et le quatre février a été chanté en cette Eglise un service solennel pour Madame la princesse d'Aremberg, fille de Monseigneur le comte de Mailly, marquis de Néeles, seigneur de cette paroisse, comme il en a été chanté un, il y a environ six ans, pour Madame la marquise de Néeles, sa mère. Y ont assisté : Monsieur le vicomte Dutertre, seigneur de Cormont, Monsieur de Montbrun fils, capitaine de cavalerie au Régiment Royal, fils du seigneur de Recq, Monsieur de Sequer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de S^t Louis, M^{rs} les officiers de justice et les féodaux de ce Marquisat ainsi que M^{rs} les Curés et Bénéficiers du canton ».

« Dessurne, curé de Mont-Cavrel et chapelain d'Engoudsent. »
(Arch. comm. de Mont-Cavrel).

La marquise de Mailly mourut le 4 mai 1782, âgée de 40 ans. Selon le règlement suivi pour la mort des seigneurs et des membres de leur famille, les cloches furent sonnées, et un service solennel en son honneur fut chanté dans les églises d'Alette, Mont-Cavrel, Beussent, Sempy et Aix (1).

Malgré l'absence de ses propriétaires, le château de Mont-Cavrel continuait à venir en aide aux pauvres du pays. Ainsi, par exemple : « Monsieur le Marquis nourrissait une vieille femme de Mont-Cavrel, appelée la veuve Renaudin (1775) ». En cette même année « Madame la Marquise faisait un don de 400 livres à la dame Hédoux, veuve d'un ancien procureur d'office du château ». En 1777, « Madame la Marquise fait une remise de 555 livres à la veuve Macaire, ancien meunier de Beussent ». En 1779, Jean Dezoteux, manouvrier de Mont-Cavrel chargé de neuf enfants, recevait du château deux ou trois boisseaux de blé chaque semaine, etc. On faisait aussi de fréquentes distributions de blé et de bois aux pauvres du pays.

Le marquis de Mont-Cavrel concourait à la restauration des églises et presbytères des paroisses dépendantes de sa seigneurie. En 1775, il donne 316 l. 1 s. 6 d. pour la restauration du presbytère d'Alette et 122 l. 1 s. pour la restauration de l'église de Beussent.

Quoique le seigneur de Mont-Cavrel n'habitât guère son château, tous ses droits et privilèges seigneuriaux étaient parfaitement maintenus. La chapelle seigneuriale qui, de temps immémorial, existait dans l'église d'Alette

(1) Arch. commun. de Mont-Cavrel. Registres de catholicité.

Le seigneur de Mont-Cavrel, devenu veuf, se laissa aller à l'inconduite avec Anne-Sophie Du Poirrier dont il eut une fille naturelle, Jeanne-Sophie de Mailly, née le 23 décembre 1791 (Etat-civil de Paris, Paroisse Saint-Sulpice. — Abbé Ledru, op. cit., p. 472).

et où le seigneur et sa famille se plaçaient pour assister aux offices, était régulièrement entretenue par les soins de la fabrique qui, en 1775, y consacra une somme assez importante (1).

L'église de Mont-Cavrel avait le « banc de la justice seigneuriale ». Dans l'église d'Alette était le « banc seigneurial ». Les armoiries de Monseigneur le Marquis furent repeintes dans les églises d'Alette et Mont-Cavrel. Il fut payé pour ce travail 6 l. 8 s. 6 d.

Parmi les différents droits dont jouissaient les seigneurs, il y avait celui de faire placer une litre à leur mort à l'intérieur ou à l'extérieur des églises dépendantes de leur seigneurie. On entendait par litre les armoiries du seigneur peintes sur la muraille. C'est de ce travail qu'il s'agit dans les réparations dont il vient d'être parlé. Toutes les litres disparurent après la Révolution comme la plupart des emblèmes seigneuriaux. Mais on se rappelle en avoir vu la trace pendant longtemps dans les deux églises d'Alette et de Mont-Cavrel. Il existe encore dans beaucoup d'églises de village, des litres cachées sous le badigeon.

Pendant les années 1780, 1781 et 1782, d'importantes réparations furent faites au château de Mont-Cavrel et à tous les bâtiments dépendants du Marquisat. D'après les différents comptes de ces travaux, on voit que le château était couvert en ardoises et en tuiles ; la ferme et les moulins dépendant de la seigneurie étaient couverts en paille. De nombreux ouvriers furent employés à ces travaux : on en trouve de Montreuil, Mont-Cavrel, Alette,

(1) La chapelle seigneuriale est le bâtiment qui sert actuellement de sacristie. Elle s'ouvrait par une large baie sur l'église. Sa forme actuelle remonte à la restauration du chœur en 1878.

Sempy, Clenleu, Aix. La chaux et les tuiles furent façonnées par Grébert, de Samer. Monsieur Bourdrelle, fermier du château, fournit les gluis pour les couvertures et fit les charrois.

Il y avait au château un bâtiment appelé « le Pavillon » couvert en ardoises et dont le couronnement était en plomb. Dans le château étaient la « grande chambre haute, la grande chambre basse, le cabinet aux Archives, la chambre de Monsieur le chapelain ». Les piliers du château et de la chapelle étaient recouverts en plomb. La porte ogivale du pont-levis était surmontée d'un crénelage en grès. La porte de la chapelle, à deux battants, était en chêne avec ferrures. La salle de justice appelée « auditoire » donnait sur la cour de la ferme. L'une des tours s'appelait « Tour des Cordeliers ». L'avenue qui conduisait de la poterne à l'église d'Alette était plantée de sycomores.

En 1785, les cueilloirs du Marquisat furent renouvelés. D'après ces nouveaux cueilloirs, « les fiefs mouvants et relevants de la seigneurie d'Alette réunie à celle du Marquisat » étaient au nombre de 21. Les immeubles sur le territoire d'Alette que le Marquisat de Mailly tenait en coterie de la seigneurie d'Alette étaient au nombre de 233 (1).

Le cueilloir indique vingt-six fiefs, « mouvants et relevants de la baronnie de Sempy » réunie à la seigneurie de Mont-Cavrel, et dont les propriétaires payaient des droits « d'aide, de relief et de chambellage » au seigneur de Mont-Cavrel. Sur les territoires de Sempy et d'Aix il y avait en outre 730 immeubles tenus en coterie du château de Mont-Cavrel à cause de la baronnie de Sempy.

(1) Voir pièces justificatives, n° XXXIII.

Jusqu'à cette époque les cueilloirs et tous les états des comptes étaient écrits à la main dans tous les détails. Sous Louis-Joseph-Augustin de Mailly, le receveur eut des états imprimés à colonnes. L'imprimeur du Marquisat de Mont-Cavrel était le sieur Dolet, imprimeur à Boulogne.

Les censives payées par les propriétaires d'immeubles relevant du château de Mont-Cavrel étaient en argent et en nature. Les censives en argent étaient estimées en livres, sols, deniers, obole et deniers pite. Les censives en nature consistaient en blé, avoine, tramois, poules, poulets, poussins, chapons, étœufs, flèches, miroirs, oisons, corvées (1), paires de gants, bouquets de roses, pain d'épice (2), œufs, arcs, vin, cire, étoffes de flèches, chapons avec sauce, bottes de cresson, cierges, cocquelets, verres, chapeaux de roses, bouquets de violettes (3), plats de tripes, glaines (poules), peignes, aiguillettes de soie, épingles, tartes de fromage, tartes de pommes, cholets, peignes, ceintures, laisses de lévrier, gelinettes....

Le blé et l'avoine étaient estimés en boisseaux, quartiers ou quartes, septiers. On trouve « une maine ou une mine d'avoine (4) ». Le vin était estimé en verres, pintes ou pots.

(1) Le souvenir des *corvées* est conservé dans ce fait que les moissonneurs, en dehors des conditions ordinaires de la moisson, sont obligés de faire gratuitement dans le courant de l'année un certain nombre de journées de travail qu'on appelle *corvées*.

(2) On disait « un pain d'épice » ou « une tuile de pain d'épice ».

(3) On peut voir un reste de ce souvenir dans l'habitude que les enfants du pays ont conservée de faire des bouquets de violettes pour les offrir.

(4) On se servait pour le mesurage du blé et de l'avoine de la mesure d'Étapes ou de Montreuil, quelquefois de celle d'Hesdin (cette dernière pour les redevances dues sur des terres situées en Artois). — Il y avait au château « les mesures aux grains pour la recette des censives » (Arch. de M. Minet). — Voir pour les censives, pièces justificatives, n° XXXI.

Les autres censives sont souvent estimées par unités, mais aussi par deniers, quarts, dixièmes, vingtièmes, vingt-quatrièmes, vingt-huitièmes... Les aiguillettes de soie sont évaluées à la douzaine, les épingles au cent. On trouve aussi qu'il est dû pour certains droits un demi-miroir, un demi-bouquet de roses, une demie, un tiers, un quart, un sixième de poule, poussin, poulet. Enfin, parmi les obligations des censitaires, figure quelquefois l'obligation « d'épandre les taupinières ».

D'après les nouveaux cueilloirs, les censives en nature pouvaient, au choix des censitaires, être acquittées en argent. Alors elles étaient évaluées sur le prix du marché de Montreuil, dont un état était délivré au receveur du Marquisat par le secrétaire de l'hôtel de ville de Montreuil (1). Il fallait payer 10 sols pour cet état.

En 1775, le montant des droits seigneuriaux, censives et reliefs dûs au Marquisat, s'élevaient à 5,228 l. 15 s. 6 d. En 1782, le revenu total du Marquisat se décomposait ainsi :

- 1° Fermages, 6,633 l.;
- 2° Bois taillis, 18,106 l. 3 s.;
- 3° Chênes et étalons, 3,646 l. 19 s. 9 d.;
- 4° Dépouille des prés, 7,052 l. 18 s. (2).

(1) Arch. de M. Minet.

(2) Sur le seul territoire d'Alette, le château de Mont-Cavrel touchait comme droits de censives :

Argent, 1,515 l. 14 s. 2 d.	Paires de gants, 8.
Blé, 29 setiers 9 boisseaux 1/2.	Eteufs, 10 3/4.
Avoine, 134 setiers 10 boisseaux 5/6.	Anette, 1.
Chapons, 177 3/16.	Cire, 0 l. 3/8.
Poules, 44 7/8.	Botte de cresson, 1.
Poulets, 16 3/4.	Pinte de vin, 1.
Poussins, 10.	Thuille de pain d'épice, 1.
Oisons, 12 1/2.	Plat de tripes, 1.
Corvées, 85.	Bouquet de roses, 1
OEufs, 404.	Flèche, 1.

Voir pour la seigneurie d'Alette, pièces justificatives n° XXXIII.

Le seigneur percevait aussi des droits de terrage que dans les cueilloirs de 1785 on trouve de 8 et 15 pour cent sur le territoire d'Alette, droits de surcens, de champart, de reconnaissance... (1).

Tous les propriétaires censitaires étaient obligés de « fournir déclaration des censives dont ils étaient redevables au Marquisat ».

Les droits de censives et les autres redevances en nature ou en espèce se payaient généralement au terme de la Saint-Remy, quelquefois à Noël, à Pâques ou à la Saint-Jean-Baptiste.

Malgré les recommandations du seigneur de Mont-Cavrel et les soins apportés par son receveur et ses hommes de loi, la recette des censives devient de plus en plus difficile à mesure qu'on approche de la Révolution. Le peuple se montre fatigué de payer des redevances dont il ne comprend plus ni l'origine ni la signification. Qu'on ajoute à cela l'état de souffrance dans lequel se trouvaient les paysans de l'époque et la

(1) Voici la copie d'une quittance délivrée par le Receveur du Marquisat d'après un exemplaire imprimé, trouvé aux archives départementales :

MARQUISAT DE MAILLY-MONT-CAVREL

QUITTANCE N°

Terriers de 1779. Nos

Quittance des droits seigneuriaux.

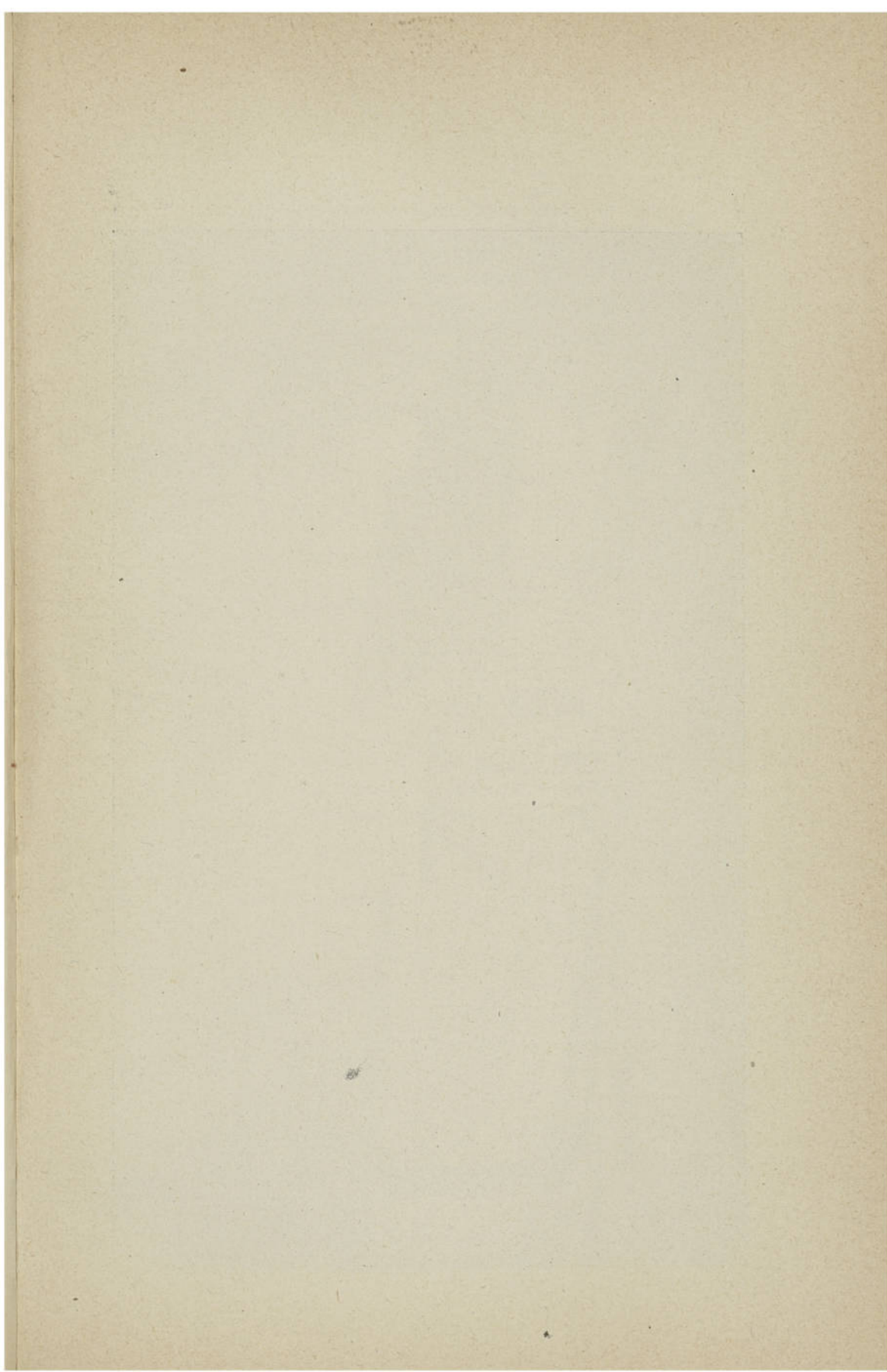
Je soussigné, Régisseur du Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel et Terres y réunies, reconnois avoir reçu de

années de censives qu'il doit audit Marquisat pour..... des immeubles qui lui appartiennent situées à

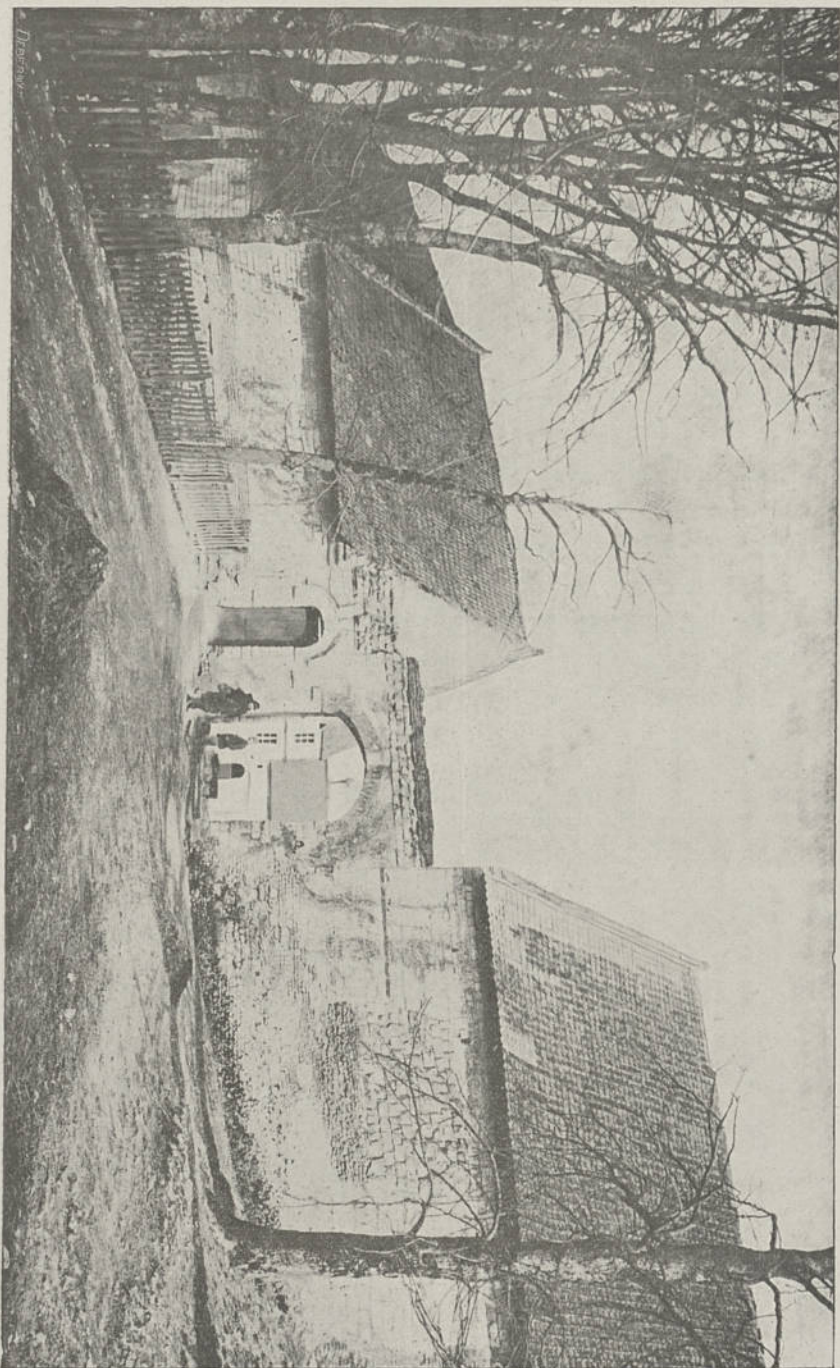
dépendance dudit Marquisat par chacun an. Sur quoi les vingtièmes et accessoires ont été réduits, dont quittance, sans préjudice à tous autres dus ou arrérage, ou omissions.

A Mailly-Mont-Cavrel, le.....

17.....



CHATEAU DE MONT-CAVRELL



Porte d'entrée actuelle datant du XVI^e siècle, sur l'emplacement d'une ancienne tour.

difficulté qu'ils avaient de faire produire la terre, et on comprendra les motifs qui les portèrent à s'affranchir de payer des redevances annuelles à des seigneurs qui vivaient dans l'opulence des grandes villes. Il n'y a pas lieu de s'étonner si dans ses doléances aux Etats-Généraux de 1789, le Tiers-Etat fait entendre des plaintes au sujet des censives levées par les seigneurs sur ses terres et sur son travail. Voici un état qui indique le revenu net des censives perçues par le château de Mont-Cavrel :

Etat des Recettes et Remises des Censives (1780)

	Redevances			Sommes rendues			Remises accordées			Sommes payées		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Engoudsent.....	3426	»	2	81	5	8	53	11	»	2202	11	3
Alette.....	2864	10	»	162	16	5	18	8	2	1576	1	5
Mailly-Mont-Cavrel	4240	15	4	365	11	4	55	12	4	2228	6	2
Sempy.....	5294	1	2	253	13	4	78	19	»	1847	8	1
Aix.....	1634	6	2	35	»	»	»	»	»	469	11	»
	17459	12	10	898	6	9	206	10	6	8323	17	11

A l'occasion du renouvellement des cueilloirs, l'état des aveux et dénombrements servis au château de Mont-Cavrel fut revu soigneusement. « Le seigneur pouvait contraindre les hommes féodaux et cottiers de lui bailler le rapport et dénombrement des fiefs et déclarations des cotteries dedans 40 jours du commandement ou publications faites à l'église paroissiale des lieux une fois durant la vie des hommes féodaux et cottiers, sur lesquels rapports et déclarations est tenu le seigneur bailler lettre et récépissé. Et le dit temps passé, par faute de relief

pourra faire saisir les dits héritages féodaux et cotteries pour estre régi sous la main de justice (1) ».

Les anciens documents de la seigneurie de Mont-Cavrel nous ont laissé sur ce point des détails très intéressants. On y voit qu'au jour indiqué par les membres de la justice du Marquisat, le vassal en personne ou son délégué portant une autorisation écrite « se transportoit au château de Mont-Cavrel, et, là, devant les officiers dudit Marquisat, il devoit fournir un aveu ou dénombrement de ce qu'il tenoit soit en fief ou roture de la ditte seigneurie du Marquisat au proffit et au nom de Monseigneur le Marquis de Mont-Cavrel, seigneur de la dicte terre, en cela de se conformer à la te... (illisible), mouvance et aux titres du dict seigneur, faire les hommages et soumissions que le cas requérera... Ce rapport, aveu et dénombrement est baillé au dict seigneur au nom de l'obéissance... ».

En l'absence du seigneur de Mont-Cavrel, son receveur était « fondé de sa procuration générale et spéciale à cet effet de recevoir les vassaux de la dicte seigneurie aux foy et hommage qu'ils devoient au dict seigneur ».

Au jour indiqué par la lettre de convocation, le vassal se rendait au château. Il était introduit dans la salle des audiences où se trouvaient le fondé de pouvoir en l'absence du seigneur, un garde, un greffier et un commissaire aux droits seigneuriaux. « Il se mettoit en devoir de vassal, un genou en terre, tête nue, sans épée ny éperon et en cest estat disoit et déclaroit à haute et intelligible voix en présence du sieur représentant au nom de Monseigneur le Marquis de Mont-Cavrel : « Je vous fais et porte les foy et hommage et serment de

(1) Arch. de M. Minet.

fidélité que je suis tenu de vous faire et porter comme votre vassal à cause du fief à moi appartenant et situé à...».

Les femmes propriétaires de fiefs ou seigneuries relevant du Marquisat ou tutrices d'enfants mineurs tenus à l'hommage devaient accomplir la même démarche. Elles se présentaient au Marquisat accompagnées du commissaire aux droits seigneuriaux qui les introduisait dans la salle d'audience. « Elles se mettaient en devoir de vassales, un genou en terre et, en ceste estat, elles déclaraient à haute et intelligible voix, foy, hommage et service de fidélité au dict seigneur ».

Les églises qui possédaient des biens relevant du seigneur étaient également obligées de rendre cet hommage. C'est ainsi qu'en 1779 on trouve Le Ducq, collecteur de la fabrique de Mont-Cavrel, qui, « un genou en terre, tête nue et sans épée, accomplit le devoir de vassal, fait et porte hommage et serment de fidélité au nom de la fabrique pour un fief à elle appartenant, planté en bois, situé à Mont-Cavrel, appelé le bois de S' Quentin, tenu en mouvance de la seigneurie de Mont-Cavrel ».

On trouve les mêmes formes d'aveux et dénombremments pour les églises d'Alette, Sempy, Beussent et Aix-en-Issart.

Lorsque le vassal avait prononcé la formule d'hommage, il baisait le livre des évangiles ; après quoi, le seigneur ou le bailli, son représentant, donnait l'investiture du fief en remettant un symbole convenu, tel qu'une branche d'arbre, une poignée de terre ou une motte de gazon.

Les fiefs qui obligeaient leurs propriétaires à « servir aveu et dénombrement » étaient des propriétés appartenant à des particuliers et sur lesquels le seigneur avait

un droit d'aide, de relief, de chambellage...., droit qui remontait à une époque très ancienne et se payait par une imposition en argent ou en nature. Selon les règlements établis par la coutume du Boulonnais et les lois du Royaume, le seigneur ou son fondé de pouvoir devait remettre au vassal un « récépissé en bonne forme pour l'aveu rendu et le dénombrement présenté ». L'aveu ou dénombrement était rédigé sur un acte passé devant notaire, scellé et signé, dans lequel le vassal « avouait » qu'il était soumis lui et son fief à son seigneur et faisait sur cet acte le détail de toutes les redevances et de tous les droits attachés à ce fief. Pour chaque aveu, le vassal payait une somme qui variait selon l'importance du fief déclaré. Les aveux et dénombrement furent régulièrement servis au Marquisat de Mailly jusqu'à la Révolution (1).

Comme tous les anciens manoirs seigneuriaux, le château de Mont-Cavrel avait ses archives qu'il gardait avec soin et qui contenaient de grandes richesses et de nombreux documents inédits sur l'histoire de sa fondation, de sa restauration, des événements dont il fut le théâtre, de ses prospérités et de ses privilèges. Ces archives, comme celles de la plupart des autres châteaux, monastères et églises de la région, eurent à souffrir de la présence des Anglais dans le pays en 1550. Toutefois, elles « étaient encore nombreuses et bien importantes (2) », renfermées dans « un buffet divisé en cases numérotées ». En 1764, il fut décidé « que le cabinet contre la dernière chambre du chasteau du côté du midy sera raccommodé et mis en état pour y enfermer les titres et archives du Marquisat ». L'inventaire des archives était fait fréquem-

(1) Arch. de M. Minet et de la Chartreuse de Neuville.

(2) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel : Notes de M. Pinset, curé.

ment. Les terriers et les cueilloirs étaient généralement renouvelés à l'avènement d'un nouveau seigneur (1).

Le soin et la direction des archives étaient confiés à un archiviste qui recevait une commission du seigneur. En 1779, l'archiviste du château de Mont-Cavrel était un nommé Descombes.

A l'approche de la Révolution, la chasse est un des rares points sur lesquels la juridiction de la noblesse reste active et sévère. Le seigneur maintient par tradition son privilège qu'il pousse jusqu'à la vexation. « Il faut qu'il chasse et soit seul à chasser. » Selon le mot de Taine, « les gardes protégèrent les bêtes comme si elles étaient des hommes et poursuivirent les hommes comme s'ils étaient des bêtes ». C'est ce qui se passe pour la seigneurie de Mont-Cavrel, où les procès pour délits de chasse deviennent de plus en plus nombreux. Les délits sont punis par des amendes très sévères. Le braconnage pour le sanglier, alors encore assez fréquent dans les bois du Marquisat, entraînait une peine plus forte que pour tout autre gibier.

En 1786, on trouve : « Jean André Radziewski, prévôt des gardes et conservateur des chasses du Marquisat de Mailly-Mont-Cavrel ».

Le marquis de Mailly s'occupait lui-même de la chasse de son domaine de Mont-Cavrel. En 1782, « Monseigneur le Marquis envoya à Paris des œufs de perdrix rouges pour faire couver ». Il est dit ailleurs que « le receveur devra faire soigner les perdrix rouges et les

(1) Il arrivait souvent que des documents étaient réclamés pour régler des contestations ou donner des renseignements. C'est ainsi qu'en 1760 et 1770, des titres et des papiers concernant le Marquisat furent envoyés à Monseigneur le Marquis de Néelle. Ils furent enfermés dans une caisse scellée avec le cachet aux armes de mon dit seigneur et dont le port par la voiture coûta 6 l. 12 s. (Arch. de M. Minet).

mettre en liberté dans les plaines du Marquisat quand elles seront assez grandes ».

En 1789, les lapins causaient des ravages importants au point que les habitants en manifestèrent leur mécontentement dans leurs cahiers de doléances. Dans le cahier d'Alette, on lit : « Une partie des laboureurs d'Alette et autres habitants voisins des terres se plaignent des dégâts que les lapins leur causent chaque année ».

Dans celui de Clenleu, on trouve la même plainte exprimée presque dans les mêmes termes : « Une partie des laboureurs et autres habitants possédant terres à labour au territoire d'Alette se plaint des dégâts que les lapins des bois leur causent chaque année ».

Le cahier de Beussent demande « la destruction entière des lapins, qui causent un très grand dommage ». Celui de Sempy dit : « qu'une partie des cultivateurs et autres possédant des terres à labour à terroir dudit lieu se plainent des dégâts que les lapins des bois leur causent depuis plusieurs années et n'ont rien profités. Les habitants de Sempy demandent aussy la destruction de tout gibier quelconque ».

Dans celui d'Aix-en-Issart, on lit : « Se plaindre aussy que comme ce [païs] est confiné par des bois et même qui s'en trouve encore plusieurs parties dans l'interrieure, ce qui occasionne beaucoup de dommage par les bestiaux qui y vont paître journellement, encore plus par les jibier qui y font leur refuge, surtout les lapins qui y sont en grand nombre, qui privent les propriétaires et fermiers de dépouiller plus à quatre cens toises des rives desdits bois (1) ».

(1) *Cahiers de Doléances de 1789*, par H. Loriguet (Répessé-Crépel, éditeur), t. II, pp. 189, 441, 150.

TROISIÈME PARTIE

LA JUSTICE SEIGNEURIALE

A l'origine les seigneurs de Mont-Cavrel avaient le droit de haute, moyenne et basse justice. Dans la tour actuelle de l'ancien château, qui remonte au xv^e siècle, on montre encore « la Geôle », espèce de cave profonde qui servait de prison et que tout château devait posséder. La tradition est restée dans le pays que c'est l'ancienne prison des criminels condamnés à mort par la justice seigneuriale.

Le supplice ordinaire des condamnés à mort était la « potence ». Sur le territoire d'Alette, près de la route actuelle de Montreuil à Fruges, à un kilomètre environ du château de Mont-Cavrel, se trouve un lieu dit que, de temps immémorial, dans le souvenir des habitants et dans les documents, on appelle « la Justice ». C'est en cet endroit qu'on exécutait les condamnés à mort. Lorsque ce terrain fut donné à cens, il fut stipulé « qu'il doit se bailler place en la ditte pièce de terre pour *poser une potence*, et que pour la ditte pièce de terre n'est dû que tel cens et tel relief (1) ».

(1) En 1650 « la Justice contenant 17 mesures, 58 verges, tenant au chemin de Mont-Cavrel à Aix et au chemin de Montreuil à Théroüanne, appartenoit à Jean de Paris » (Arch. de M. Minet. Cucilloir f^o 158, n^o 250).

Dans la suite les différentes lois et ordonnances royales enlevèrent aux seigneurs le droit de haute justice. C'est pour cette raison qu'aux xviii^e et xviii^e siècles on ne trouve plus soumis à la juridiction du bailli de Mont-Cavrel que des cas de moyenne et basse justice.

La cour de justice de Mont-Cavrel était composée d'un bailli, d'un procureur, d'un greffier, de gardes qui remplissaient les fonctions de « sergents de justice », et d'hommes de fief appelés « féodaux ». Tous étaient à la nomination du seigneur. Avant d'entrer en fonctions, les différents membres qui composaient la justice seigneuriale étaient obligés de prêter serment et de promettre devant témoins réunis dans la salle d'audience, de s'acquitter de leurs devoirs de magistrats, de garder et de maintenir les droits du seigneur, des femmes, des veuves, des pupilles, des orphelins et de l'Eglise et d'observer la discrétion.

Dans certains procès-verbaux concernant les bois, la chasse ou la pêche, on trouve quelquefois le mot justice remplacé par celui de « grurie ». C'est le terme dont on se servait pour désigner une juridiction subordonnée au Maître des eaux et forêts... Alors le garde ou « sergent de justice » chargé de rechercher les délits portait le nom de « Gruyer (1) ».

Les audiences de la justice du Marquisat avaient lieu le « lundi et mercredi de chaque semaine en la chambre des audiences sise au dit château qu'on appelle auditoire (2) ».

Au xviii^e siècle, la justice du château de Mont-Cavrel était en pleine décadence comme la plupart des autres

(1) Arch. de M. Adam.

(2) Arch. de M. Minet.

justices seigneuriales de la France. Jusqu'à cette époque les hommes de justice avaient toujours appartenu à des familles d'une position élevée. Ils étaient reçus et prêtaient serment devant la justice royale.

Sous les Mailly, la justice du château perdit de plus en plus son prestige. Les charges de procureur, greffier, receveur... furent confiées à des hommes de condition ordinaire qui exerçaient parfois dans plusieurs seigneuries et sous différents titres. Quand une vacance se produisait, on ne se pressait pas de la combler, mais on en laissait la charge à des féodaux qui la remplissaient gratuitement ; et cela uniquement par économie, afin d'augmenter les recettes nécessaires au luxe de la vie seigneuriale, ou parce que le domaine donné en location n'offrait plus que des revenus peu importants.

Le pilori en usage à la seigneurie de Mont-Cavrel paraît avoir été un pilori à échelle ou pilori simple. Jusqu'à la fin du xvii^e siècle il était dressé à l'endroit dit « la Justice », dont il a été parlé plus haut. Mais lorsque le marquis de Mailly eut obtenu de Louis XIV la permission de donner à Mont-Cavrel le nom de Mailly, le pilori fut dressé à Mont-Cavrel, en un endroit « entouré d'ormeaux » sur la place actuelle. Le greffier était chargé de le faire installer quand il y avait une sentence d'exposition à exécuter. On indique encore à Mont-Cavrel la maison où l'on « remettait les bois de justice ». C'est la maison actuellement occupée par M. Théodore Bailleux et qui, au xviii^e siècle appartenait à M. François Bailleux, greffier du Marquisat.

Le pilori de la justice seigneuriale du château de Mont-Cavrel resta en usage jusqu'à la fin de l'ancien régime. Chaque année il était l'objet d'une inspection

de la part du bailli qui devait veiller à son bon entretien. En 1776, il fut payé « 19 liv. 9 sols, tant qu'au menuysier qu'au pintre pour la fachon d'un pilori posé sur la place de Mailly (1) ».

Baillis

Les baillis étaient des officiers de justice, remplaçant les seigneurs et jugeant en leur nom, avec l'assistance des hommes de fiefs.

On appelait Bailliage le tribunal qui rendait la justice au nom et sous la présidence du bailli, et le territoire qui était sous sa juridiction. Chaque bailliage avait son sceau spécial. Celui de Mont-Cavrel représentait les armes du seigneur avec ces mots : « Seau du Bailliage de Mon-Cavrel ».

M. Gaston Adam, artiste peintre à Paris, propriétaire de « la ferme du Bailly » située à Alette, possède dans sa collection d'antiquités un sceau du bailliage de Mont-Cavrel, aux armes de Monchy, datant du commencement du xviii^e siècle, et dont voici la reproduction :



(1) Arch. de M. Minet, Anciens comptes.

Les baillis connus de la justice de Mont-Cavrel sont :

1408. — Pierre Gloriant, bailly de Monsieur Jehan, seigneur de Mont-Cavrel (1).

1568-1577. — Maître Jehan Postel, sieur de S^t Eloy, mayeur de Montreuil, notaire audit lieu.

1586. — Roger Langlois, « sieur de la Verdevoye et de Berquem en l'isle d'Outreauwe, procureur et conseiller au siège royal de la Sénéchaussée de Boullegnois, bailly général de la terre et seigneurie de Mont-Cavrel, Sempy et appendances pour très hault et très puissant seigneur Messire Anthoine de Monchy, chl^r, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, sg^r de Mont-Cavrel, Emy, Alette, Fordres, Toutendal, Monchy, Sempy, Avesnes, Broutelles, Bourseville, Haucquincourt (2) ».

1596. — Pasquer Allain, « procureur au siège du bailliage d'Amiens estably en la ville de Montreuil, bailly des terres et seigneuries de Mont-Cavrel, Emy, Monchy, Alette, Toutendal, Fordres, etc., pour Messire Jehan de Monchy, chev^lr, seig^r des dits lieux, Broutelles et Momptent... (3) ».

1619. — Anthoine Gaygnard, bailli.

1630. — Anthoine Mareschal, sieur de Montfort. Il mourut en 1640 et fut enterré dans l'église d'Alette (4).

1646. — Jehan Le Sergeant, sieur d'Hérambault, « bailli général des terres et seigneurie de Mont-Cavrel ». Il habitait son fief d'Hérambault à Mont-Cavrel (5).

1660. — Jean de Cocquerel, sieur de Honlieu, « bailly des terres et seigneurie du bourg d'Emy-soubz-Mont-

(1) Voir pièces justificatives, n° XVI.

(2) Arch. de l'abbaye de Valloires.

(3) Arch. de M. Adam.

(4) Arch. communales d'Alette.

(5) Anciens comptes, Arch. de M. Minet.

Cavrel et ses dépendances, marié à Claude Le Roy, demeurans dans leur maison d'Honlieu (1) ».

1670. — Anthoine Le Blond, bailli.

1681. — Louis Hermet.

1689. — Jean du Moulin, sieur d'Hersen, « bailly du Marquisat de Mont-Cavrel ».

1692. — « Hamille, bailly ». Il tenait une saline à Mont-Cavrel.

1695. — François de Bouffetier, « écuyer, sieur de la Ferrière, bailly de Mont-Cavrel ». Il était natif de Recques (2).

1698. — Philippe d'Osmont (3).

1723. — Pierre Longavesne, bailli général du Marquisat.

1730. — Antoine Belart, « bailly général juge-gruyer du dit Marquisat de Mont-Cavrel (4) » Il avait épousé Marguerite Muzélet.

1756. — Nicolas-Antoine Belart, fils du précédent, notaire à Etaples « bailly des terres et seigneurie de Mont-Cavrel (5) », nommé le 4 mars 1756 (6). Il avait épousé Antoinette Hardy, née à Boulogne, morte subitement à Alette chez Leviel son fermier (avril 1793) (7).

(1) Minutes des notaires. Arch. de M. Adam.

(2) La Ferrière était le nom d'un fief à Recques.

(3) Archives paroissiales d'Alette.

(4) Arch. de M. Adam. — M. Belart possédait une ferme qu'on appelait la « ferme du Bailli ». Il avait réservé des bâtiments pour son usage personnel. Dans les anciens documents, il est souvent parlé de « Maître Nicolas Belart, se trouvant dans son hôtel sis à Alette ».

(5) M. Nicolas Belart était aussi bailli de la seigneurie d'Inxent où il avait remplacé Claude Papin, notaire à Neuville en 1761. (Min. des notaires. Etude de M^e Bataille, notaire à Saint-Josse). Il se faisait quelquefois remplacer au château de Mont-Cavrel par le « Procureur du Roi au bailliage royal d'Etaples ». En 1793 M. Belart fut nommé juge de paix du canton d'Etaples.

(6) Morand, *les Derniers Baillis en Boulonnais* p. 68.

(7) Le mariage de M. Belart avait eu lieu en 1761 avec dispense de bans de l'évêché de Boulogne et « permission de marier même au soir et aujourd'hui dimanche » (Arch. départ, série G., Inventaire, p. 287).

Le bailli était quelquefois remplacé par un lieutenant de justice. On retrouve :

1554-55. — Quentin Puvion, lieutenant du Bailly de Mont-Cavrel, de présent dem^t à Monstrœul (1).

1569-1571. — Jacques Carré, lieutenant du bailliage de Mont-Cavrel (2). Le même en 1576.

1585-1586. — Le même, Maître Jacques Carré, lieutenant du bailliage, se trouve aussi avec le titre de « lieutenant dudict lieu d'Alette (3) ».

1691. — Anthoine Belart, sieur de Béthencourt, lieutenant de la justice de Mont-Cavrel (4).

1705. — Anthoine Caron, « lieutenant de la justice de ce Marquisat ».

Procureurs d'office

Les procureurs d'office remplissaient à peu près les fonctions des procureurs et des commissaires de police actuels. Ils recevaient leur commission du seigneur, et étaient ensuite installés dans leurs fonctions par le procureur général de Boulogne. La cérémonie d'installation avait lieu au château de Mont-Cavrel dans la salle des audiences, en présence de tout le personnel de la justice seigneuriale et d'un délégué désigné par le seigneur lui-même. Avant de recevoir son serment de fidélité, on rappelait au nouveau procureur qu'il devait « travailler pour le bien et l'avantage de la dite seigneurie de Mont-Cavrel, pour la conservation de ses biens et de ses droits (5) ».

(1) Minutes de Malingre, notaire à Montreuil.

(2) Minutes de Postel et Allain, notaires à Montreuil.

(3) Arch. paroissiales d'Alette. — Arch. de l'abbaye de Valloires.

(4) Sa femme s'appelait Marguerite Minxent.

(5) Procès-verbal d'installation. — Arch. de M. Minet.

Les procureurs d'office connus sont :

1550. — Jacques Roche.
 1565. — Maître Jacques Bauduin.
 1592. — Louis Le Vasseur.
 1630. — « Honorable homme Nicollas Vidor, procureur d'office de Monseigneur de Mont-Cavrel ».
 1665. — Jehan Gatoux.
 1678. — Guillaume Gatoux, fils du précédent.
 Vers 1675-1680. — Antoine Loisel (1).
 1680. — Charles Poidevin.
 1689. — Pierre Delenclos, décédé en 1690 âgé de 72 ans et enterré à Alette.
 1690. — Jehan Marand.
 1699. — « Vuallerand Dumont, procureur d'office de Madame la Marquise », alias « procureur fiscal (2) ».
 1723. — Adrien Féron. — Il habitait Clenleu « où il avait élu domicile avec la permission de Monseigneur le Marquis (3) ». A cette époque on trouve « Pierre Lansoy, substitut du Procureur à la justice de Mont-Cavrel ».
 1733. — X... More, procureur.
 1738. — X... Sommerard.
 1745. — Jean Cuvelier.
 1750. — Jean Hédoux.
 1761. — X... Lens, fils, procureur.
 1770. — Jean-Baptiste Hesdoux. Il habitait Clenleu.
 1776. — Pierre-Joseph Germain, natif de Clenleu, nommé par commission de la marquise de Mailly, du 1^{er} décembre 1776 (4).

(1) Notes mss. de M. de Baizieux.

(2) « Le samedi dixiesme en aoust 1630, a esté baptisée Anne, fille de Nicollas Vidor, procureur d'office de Mont-Cavrel et de Marguerite Godart. Parrin : Charles Helbert; marrine, Anne Du Val, de la paroisse de Hucliers ». (Arch. communales d'Alette).

(3) Il avait un « ban à perpétuité » pour sa famille dans l'église d'Alette (Arch. paroissiales d'Alette).

(4) Publiée par Morand, *les Derniers Baillis en Boulonnais*, p. 68-69.

Sergents de justice

Le sergent de justice était un officier dont les fonctions consistaient à porter les exploits et les assignations, à faire des saisies et des exécutions, à arrêter ceux contre lesquels avaient été portées des sentences de prise de corps.

A la seigneurie de Mont-Cavrel, les sergents de justice étaient à la nomination du seigneur, mais ils devaient « prêter serment au siège de la maîtrise particulière des eaux et forêts du Boulonnais ».

Dans les anciens documents ils sont assez souvent cités avec le titre de « sergents d'armes » ou de « lieutenants (1) ». — Les sergents de justice connus sont :

1574. — Philippe Le Maire, sieur du Moulinet, homme d'armes.

1577. — Jehan Du Crocq.

1596. — Machen Varlet, « marchand et sergent en la seigneurie de Montcaverel. »

1617. — Pierre Pruvost, « lieutenant du bailliage des terre et seigneurie de Mont-Cavrel ».

1624. — Jehan de Remion (Dormion, ou de Rumi-gnon ?).

1632. — David Bigard.

1635. — Anthoine Mareschal, « sieur de Montfort ». Il mourut en 1640 à l'âge de 70 ans et fut enterré dans l'église d'Alette.

1650. — Jehan Delannoy.

1680. — Maître René Le Cat, sergent de la justice de Mont-Cavrel,

(1) Anciens comptes. Arch. de M. Minet.

1685. — Adrien Delannoy et Pasqual.
1700. — X^{...} Bacon, sergent.
1720. — Nicolas Bernard, sergent. Il habitait Mont-Cavrel.
1730. — Claude Rénier. Il habitait Alette.
1732. — Jean Bourgeois.
1740. — Robert Tessier.
1750. — Téléphore Rénier, habitant Alette.
1756. — Jean-Baptiste Bourgeois, sergent d'armes, natif de Mont-Cavrel.
1786. — Jacob Harly, sergent.

Greffiers

Le greffier accompagnait le bailli et le procureur dans toutes leurs démarches concernant les intérêts de la seigneurie. Comme ces deux officiers, il était nommé par le seigneur de Mont-Cavrel et devait lui prêter serment de fidélité.

Au décès de chaque greffier, les scellés étaient apposés sur tous ses papiers afin d'éviter « la perte des pièces et documents qui intéressent le marquisat (1) ».

Les greffiers de la seigneurie de Mont-Cavrel dont les noms nous sont connus sont :

1578-1580. — Jehan Hamerel, « greffier de la terre de Mont-Cavrel, demeurant paroisse Saint-Laurens d'Alette (2) ».

1610. — Bailly, « greffier dudict bailliage ».

1650. — Jean le Bailly, « greffier dudict Marquisat ».

1660. — Le Sergeant.

(1) Arch. de M. Minet.

(2) Minutes Allain, notaire à Montreuil.

1680. — Anthoine Belart, « sieur de Béthencourt, greffier du dict Marquisat (1) ».

1685. — Jehan le Bailly, « propriétaire du greffe du Marquisat de Mont-Cavrel ».

1715. — N. Le Bailly.

1720. — François Bailleu, « greffier du Marquisat, époux de Madeleine Antoinette le Bailly ».

1761. — Pierre François, notaire à Neuville (2).

1775. — X... Bailleux.

1786. — François Guilmant.

1788. — François Minet (3).

Gardes

Les gardes étaient des employés soumis à la justice et chargés de prévenir les délits et les dégâts dans toute l'étendue du Marquisat. Ils avaient la garde « des plaines, des bois, chasse et pêche du Marquisat ». La partie de bois ou plaine dont chacun avait la surveillance portait le nom de « garderie ». Quand ils dressaient un procès-verbal de constatation, de délit ou d'autre cause, ils devaient le signer, le faire enregistrer au contrôleur royal de Montreuil (4) et le présenter ensuite au procureur d'office du Marquisat ; celui-ci l'étudiait et en faisait un rapport plus détaillé pour le remettre au bailli qui, après

(1) On le trouve avec le titre de « greffier dudict bourg de Hémy-soubz-Mont-Cavrel, demeurant au village d'Alette » (Arch. de M. Adam).

(2) M. François était aussi greffier de la seigneurie d'Inxent. Il fut nommé greffier du marquisat de Mont-Cavrel par la direction des créanciers du marquis de Nesle, adjudicataire de ses biens, le 28 août 1761, en remplacement du sieur Bailleu, décédé.

(3) M. Minet fut huissier à Hesdin en 1753. En 1800 il était employé au Ministère des finances à Paris.

(4) En 1734, l'enregistrement de chaque procès-verbal coûtait 9 sols.

examen, rendait une sentence publique dans la salle d'audience du château.

Les gardes étaient chargés de faire les annonces de vente, location, travaux... le dimanche, à la sortie de la messe paroissiale, dans les paroisses dépendantes de la seigneurie. Ils étaient nommés par le seigneur sur la présentation du bailli. Avant d'entrer en fonctions, ils devaient prêter serment de fidélité devant les membres de la justice réunis en audience dans la salle de justice du Marquisat. Ils avaient un double costume : la petite tenue se composait surtout du chapeau bicorne à galons d'argent avec les armes du seigneur, et de la « bandoulière » à laquelle était suspendu le sabre qui portait également les armes du Marquisat. Dans la grande tenue les gardes devaient porter la culotte rouge « avec doublure en peau » et un habit à poils.

Dans les comptes de 1766-1769-1772, on trouve :

« Payé à Guilbert, chapellier, pour les chapeaux des gardes du dit Marquisat..... 42 livres ».

« Payé à Rousselle de Neuville, 38 livres pour onze aunes de panne écarlate pour faire des culottes aux gardes ».

« Payé à Bertin, tailleur à Neuville, 90 livres pour la façon et fournitures de 7 habits complets pour les gardes, y compris les peaux pour doubler les culottes ».

« Payé au bureau de la diligence à Montreuil 10 l. 13 s. pour le port de l'étoffe pour faire des habits aux gardes... ».

« Payé à Lefebvre, chapelier, 36 l. 15 s. pour la façon de 7 chapeaux y compris le bordage (1) ».

Les costumes étaient livrés gratuitement par le seigneur.

(1) Anciens comptes. Arch. départementales.

En 1780, il y avait huit gardes au Marquisat de Mont-Cavrel, dont « un garde général ». Ce dernier portait aussi le nom de « prévost des gardes » et de « brigadier ». Il était chargé d'inspecter les gardes, de veiller à l'accomplissement de leurs fonctions. Il faisait la visite des bois et dressait chaque année un inventaire des baliveaux, etc.... Après chaque visite, il rédigeait un procès-verbal qu'il signait avec les gardes qui l'accompagnaient et le remettait au bailli.

Voici les noms des gardes connus du Marquisat de Mont-Cavrel :

- 1620. — Jehan de Romion sergent.
- 1680. — Jehan Bailleu, brigadier.
- 1689. — René Le Cat, sergent de justice (1).
- 1691. — Léveillé.
- 1705. — Marier.
- 1706. — François Marye, habitant Beussent ; Louis Osmont, frère de Philippe Osmont, bailli ; Daniel Tellier, dit Charpentier.

1720. — Jean Sorel, demeurant à Beussent. Le 12 Mai 1720, il rencontra deux cavaliers du régiment de Nugent Irlandais, qui tenait garnison à Montreuil. Ces cavaliers pêchaient la truite dans la rivière d'Engoudsent. Le garde Sorel voulut leur faire un procès et les arrêter ; mais les cavaliers se jetèrent sur lui, le frappèrent à coups de sabre et le laissèrent pour mort. Relevé par un voisin et transporté à son domicile à Engoudsent, Sorel fut le lendemain conduit à l'hôpital de Montreuil où il mourut des suites de ses blessures. Sa femme reçut une indemnité. L'enquête fut faite par Robert Quénu, maistre chirurgien juré demeurant à Mont-Cavrel.

(1) Arch. de M. Adam.

1720. — Charles Quénu, de Mont-Cavrel.
1721. — Pierre Pigeon, « garde des chasses ».
1723. — Antoine Baudry, de Mont-Cavrel.
1723. — Claude Le Tailleur, d'Alette.
1734. — Claude Rénier, « sergent de justice du Marquisat ». Il habitait à Alette.
1750. — Robert Tessier.
1754. — Jean Marié ; Nicolas Renier ; Pierre Grare, de Sempy ; Anthoine Fillieux ; Jean Bourgois et François Bourgois, son fils, tous deux de Mont-Cavrel.
1760. — Nicolas Douillet.
1763. — Claude Renier d'Alette et Anthoine Bailleu, de Mont-Cavrel.
1765. — Nicolas Regnier (1).
1775. — Jean-Baptiste Rouzé, né à Marquise, « garde général du Marquisat ».
1784. — Jean Renier, d'Alette, et Arnould Carpentier, de la Hestroye.
1769. — François Grare, de Sempy.
1786. — Téléspore Renier ; François Guilmant ; Jean-André Radziewsky, « prévost des gardes ».
1788. — François Carpentier, d'Alette.
1789. — Nicolas-François Renier (2).

En 1792, les gardes de la seigneurie de Mont-Cavrel conservèrent leurs fonctions, mais ils furent obligés « de porter les couleurs nationales à leur bandoulière et de prêter serment devant MM. les Maire et officiers municipaux d'Alette (3) ».

(1) Nommé par brevet du marquis Louis de Mailly, en date du 17 juin 1765.

(2) Nommé par brevet du marquis Louis-Joseph de Mailly-Mont-Cavrel, en date du 29 mai 1789. (Originaux aux archives de M. Roger Rodière ; sceau cire rouge aux armes de Mailly).

(3) Arch. de M. Minet.

Traitement des employés de la justice du Marquisat de Mont-Cavrel

En 1760, on trouve :

Le bailli	100 livres
Le procureur d'office . . .	60 —
Le greffier	70 —
L'arpenteur	75 —
Chaque garde	100 —
Le sergent ou garde en chef.	150 —
Le receveur	1200 —

En 1777, le traitement est augmenté de cette manière :

Le bailli	300 livres
Le procureur d'office . . .	250 —
Le greffier	180 —
L'arpenteur	75 —
Chaque garde	150 —
Le garde en chef	200 —
Le receveur	1400 — (1)

Ces différentes sommes étaient le traitement fixe. Mais chaque affaire traitée par la justice du Marquisat, procès-verbal, jugement, vente, constatation..., rapportait à chaque employé des honoraires qui s'élevaient quelquefois à des sommes importantes. De plus les employés étaient habillés gratuitement par le seigneur et ils avaient droit de prendre dans les prés et les bois ce qui leur était nécessaire pour la nourriture des bestiaux à leur usage et pour leur chauffage.

En 1760, les officiers de la justice percevaient un droit de 13 sols dans chaque portion des ventes qui avaient

(1) Arch. de M. Minet.

lieu au Marquisat. Ils touchaient encore des gratifications de 50, 100 et même 200 livres qui leur étaient accordées par le Marquis.

Voici le tarif des honoraires en usage à la justice de Mont-Cavrel :

Le bailli, pour une consultation 15 s.

Le greffier pour dresser une requête 12 s.

Le bailli pour rendre un décret 5 s.

Le procureur pour entendre un témoin dans une information 10 s.

Le greffier qui l'assiste 2 s.

Le procureur d'office pour donner sa conclusion dans une affaire 18 s.

Le sergent qui va citer un témoin 7 s.

Un témoin qui venait déposer touchait pour sa journée 20 s.

Le contrôleur touchait pour l'inscription d'un procès 9 s. (1).

La justice seigneuriale avait son médecin attitré pour les différents cas qui pouvaient se présenter. En 1771, le médecin était le sieur Quénu, chirurgien juré à Mailly-Mont-Cavrel, qui toucha 30 livres pour voyages et écouage de trois cadavres (2).

(1) Ibid.

(2) Ibid. Anciens comptes.



QUATRIÈME PARTIE

LA CHAPELLE - LES CHAPELAINS - LE REVENU

La Chapelle

Le mot chapelle signifie un oratoire isolé, ou joint à une église, ou bien encore, un oratoire faisant partie d'une maison, d'un château, d'une communauté. C'est d'une chapelle entendue dans ce dernier sens qu'il est ici question.

Avant la Révolution, la plupart des châteaux possédaient une chapelle (1). Certaines de ces chapelles jouissaient du privilège paroissial. On pouvait y baptiser, marier, remplir le devoir pascal...

La chapelle du château de Mont-Cavrel était sous le vocable de saint Michel, « le grand patron non seulement de la chevalerie, mais encore de la France (2) ». Son emplacement était dans l'enceinte du château, près du passage de la poterne qui existe encore, avec la porte tournée vers la basse-cour. Aux xvii^e et xviii^e siècles, elle

(1) Les seules chapelles castrales anciennes de la région encore existantes à notre connaissance sont celles de Recques, Rosamel, Romont, Bureuil et Saint-Martin d'Esquincourt.

(2) Léon Gauthier, *La Chevalerie*, p. 138.

était pourvue d'un riche mobilier. On y remarquait entr'autres choses une statue dorée de saint Michel coiffé d'un casque, tenant à la main une lance et foulant aux pieds le démon figuré par un dragon (1). Il y avait aussi une riche boiserie en chêne sculpté dont on a conservé le souvenir dans le pays. Au-dessus de la chapelle se trouvait « une galerie en bois de chesne, qui fut restaurée en 1664. Dans la ditte galerie se trouve une armoire en bois de chesne qui renferme les ornemens pour le service de la chappelle... ». La chapelle communiquait avec la galerie « par une porte et un escalier en chesne (2) ». Aux murs extérieurs étaient adossés des contreforts recouverts en ardoises et en plomb. La cloche qui servait à son usage portait « les armoiries de Monseigneur de Mont-Cavrel (3) ». Selon la tradition elle était d'une grande valeur à cause de l'argent qui entrait dans sa composition, Le son de cette cloche s'entendait de fort loin. Pour la soustraire aux inquisitions des représentants de la Convention nationale, en 1793, elle aurait été jetée dans le puits qui se trouve au milieu de l'enceinte maintenant transformée en jardin. Le clocher en pierres du pays était couvert de tuiles (4). Les fenêtres avaient des vitraux avec personnages. Dans les anciens comptes il est souvent

(1) Cette statue transportée dans l'église d'Alette après la Révolution y est restée jusque vers 1878, époque de sa disparition.

(2) Anciens comptes. — Arch. de M. Minet.

(3) En 1766, « acheté une corde pour la chapelle du château, 1 l. 4 s. ». (Anciens comptes. Arch. de M. Minet).

(4) En 1723, à la suite d'une violente tempête qui, dans la journée du 7 octobre, causa de grands ravages dans tout le pays, Pierre Longavesne, bailli général du Marquisat de Mailly, et François Bailleu, greffier, à la réquisition de Maître Adrien Féron, procureur fiscal, constataient que la chapelle du dit Mont-Cavrel était toute découverte par place, notamment dans un endroit où il y en a bien une toise, les plombs tombés et arrachés, le clocher découvert. (Procès-verbal).

parlé « des réparations faites aux vitraux et aux *vittes* de la chapelle du château (1) ».

Sous la chapelle se trouvait un souterrain qui existe encore.

La chapelle du château jouissait du privilège paroissial. On pouvait y faire les cérémonies du baptême, fiançailles, mariage... Les registres de catholicité d'Alette indiquent un certain nombre de baptêmes et de mariages accomplis dans la chapelle du château, mais toujours « avec la permission du curé d'Alette (2) ».

Ainsi « le 16 février 1632 a esté baptisée Marguerite, fille de M. David Bigard, hoe de Monseigneur de Mont-Cavrel en ses affaires et gouvernement d'Estaple, et de Anne de Goy, qui pour satisfaire à la dévotion de Madame de Mont-Cavrel a esté baptisée en *sa chapelle*, le jour et an susdit. P. Jean-Baptiste de Monchy ; M. Madame Marg^{te} de Bourbon, espouse très digne de hault et puissant seigneur Messire Jean de Monchi, seigneur de Mont-Cavrel ».

En 1638, Pierre de Breilly a été fiancé dans « la chapelle du chasteau » avec Françoise Rault, de Mont-Cavrel.

En 1668, « en la chapelle Saint-Michel du chasteau de Mont-Cavrel, paroisse Saint Laurens d'Alette, Maître

(1) En 1764, dans une visite de réparations, il est constaté « que la porte de la chapelle est à faire à neuf en bois de chêne, que les fenestres d'icelle et les vittes de la dite chapelle sont à raccoustrer. » (Procès-verbal. Arch. de la Chartreuse). En 1782, il fut « acheté à M. Cuvillier et à M. Féron différens ornements pour la chapelle du château ». La restauration des ornements de la chapelle coûta 80 livres 13 sols 6 deniers.

(2) « Il n'y avait guère à l'origine que les grands seigneurs et les suzerains qui se mariaient ainsi dans leur chapelle ou y mariaient leurs enfants. Mais comme il arrive toujours, les petits seigneurs voulurent imiter les autres, et il en résulta des abus que l'Eglise dut réprimer... Ce que l'Eglise craignait surtout dans ces mariages au château, c'était la clandestinité ». (Léon Gauthier, *La Chevalerie*, p. 420).

Grégoire Hurteur, curé doyen d'Alette, a marié après fiançailles, Maître Antoine Hoquet de la Routière avec Damoiselle Urbaine Bouselin ».

En 1692, « Jean Chamoulaud, s^r de la Coste, capitaine au château, épousa Anne Le Maire ». La cérémonie eut lieu au château. Voici l'acte de mariage.

« L'an 1692, et le 22 Octob. après les fiançailles, j'ay curé sous-signé estant dans la chapelle de Saint-Michel au château de ma paroisse, ai interrogé Jean Chamoulaud s^r de la Coste, et Damoiselle Anne Le Maire, tous deux mes paroissiens, leur consentement mutuel par moy pris, les ai solennellement et par présent conjoint en mariage ».

Le 22 avril 1698, eut lieu dans la chapelle Saint-Michel du château de Mailly, avec la permission de M. Petit, curé-doyen d'Alette, le mariage de Louis Lefebvre, d'Hucqueliers, et d'Isabelle Hocquet, d'Alette. Le mariage fut célébré par M. Louis Le Febvre, doyen de Marconnelle.

Le 16 juin 1701, Pierre de Langle, évêque de Boulogne, en tournée de confirmation à Alette, conféra la tonsure dans la chapelle castrale de Mont-Cavrel (Montis Caprini) à Louis Gressier, d'Etaples, qui fut plus tard curé de Camiers (1).

Le 26 juin 1713, avec la permission de M. Anseaume, curé-doyen d'Alette, fut célébré dans la chapelle Saint-Michel du château de Mailly, par M. Serniclay, chapelain, le mariage de Jean Mionet et de Marie-Madeleine Caroux.

Le rapport de 1725 à l'évêché de Boulogne dit que « dans la paroisse d'Alette, il y a une chapelle castrale assez bien ornée qui, par sa fondation, *avoit pour patron*

(1) Arch. dép. série G. Inventaire, p. 52.

le curé d'Alette, et par désuétude est nommée par le seigneur du dit lieu » ; desservie par F. Serniclay *qui y confesse* (1).

A partir de 1713 jusqu'à la Révolution, il ne paraît plus y avoir dans la chapelle du château aucune cérémonie religieuse notable en dehors des messes de fondation. La raison en est que la famille de Mailly, propriétaire de la seigneurie de Mont-Cavrel, faisait sa résidence ordinaire à Paris.

Les Chapelains

On appelle chapelain, en latin *capellanus*, le bénéficiaire titulaire ou le desservant d'une chapelle particulière. Autrefois, le chapelain portait aussi le nom d'aumônier, parce que, attaché à la personne du seigneur, il était chargé de desservir sa chapelle et de distribuer ses aumônes. Au Moyen-Âge, lorsque les évêques d'accord avec l'autorité civile ordonnèrent d'établir des écoles dans toutes les paroisses, c'est aux chapelains des seigneurs qu'ils confièrent l'instruction des enfants à défaut d'autres clercs.

Jusqu'au commencement du XVIII^e siècle le chapelain de Mont-Cavrel habitait le château dans l'enceinte duquel se trouvait « la chambre de Monsieur le chapelain (2) ».

(1) Arch. dép. série G. 31, f^o 156. — D'après une tradition locale, le chapelain du château était « obligé de venir dire la messe dans l'église d'Alette les jours de grandes fêtes ; et au Saint-Sacrement, la procession allait à la chapelle du château » (Arch. de l'évêché d'Arras. Notes de M. l'abbé Vasseur, ancien curé d'Alette, en 1861).

(2) « En 1580 dépensez pour racoustrer les fenettes de la chambre de Monsieur le chappellain, xvi sol. tz. » (Arch. de M. Minet).

A partir de 1708, le chapelain habita Mont-Cavrel où il remplissait les fonctions de vicaire. Il avait également des pouvoirs spirituels pour la paroisse d'Alette. Il disait la messe à la chapelle du château, le dimanche et trois fois la semaine. En 1785, la charge du chapelain était réduite à une seule messe.

Voici la liste des chapelains de la chapelle Saint-Michel dont nous avons retrouvé les noms :

1499. — Sire Jacques Sueur, natif d'Alette. C'est probablement en son souvenir que le nom de « Rue Sueur » a été donné à une rue d'Alette. Il fonda une rente de xx s. tz. en faveur de l'église d'Alette. Il donnait l'instruction aux enfants et remplissait les fonctions de clerc. Il fut enterré dans l'église d'Alette (1).

1575. — Messire Wallerand Bouteiller (2). Il fut le premier chapelain après l'annexion de la paroisse à l'évêché de Boulogne et fut présenté par Antoine de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, Alette, Toutendal, Emy, Fordres... Il reçut ses pouvoirs de Claude-André Dormy, évêque de Boulogne. Il remplissait les fonctions de vicaire d'Alette où il mourut en 1585 et fut enterré dans l'église.

1587. — Messire Jacques Le Roy, auparavant curé de « la paroisse Saint Quintin de Mont-Cavrel et chapelain de la chapelle saint Antoine de Théroutanne ». Il avait été présenté par Jean de Monchy « au lieu de Wallerand Bouteiller décédé ». Il reçut ses pouvoirs le 20 janvier

(1) Arch. paroissiales d'Alette.

(2) Il avait été auparavant curé de Mont-Cavrel. Le 30 décembre 1570 Sire Walleran Bouteillier, curé de Mont-Cavrel, est cité dans une minute de Malingre, notaire à Montreuil.

1587 en présence de Maître Guillaume Passeleu, curé d'Audrehem (1).

1606. — Messire Nicolas Morin. Il était chapelain du château et curé d'Alette. Il avait été auparavant « curé d'Emy soubz Mont-Cavrel » où il avait été installé en 1583 (2).

1613. — Sire Gilles Hannocq, « aulmonier du chasteau ».

1625. — Maître Jehan Le Roy. Il mourut le 1^{er} avril 1636 et fut enterré dans l'église d'Alette près de l'autel de Notre-Dame du Rosaire. Voici son acte de décès tel qu'il se trouve sur les anciens registres d'Alette : « Maistre Jehan Le Roy pbre chappelain de ce village est mort et enterré le lendemain dans l'églize contre l'autel Nre-Dame-Resquiescat (3) ». L'enterrement fut fait par M. Frère, curé d'Alette, assisté de M. le curé de Mont-Cavrel. M. Le Roy avait rempli les fonctions de vicaire, clerc et maître d'école dans la paroisse d'Alette (4).

1636. — Maître Robert Macrez. La fabrique lui accordait xx l. tz. chaque année pour donner l'instruction aux enfants.

(1) Arch. dép., série G, G. 1, f^o 207 v^o. — Inventaire cité, p. 12. — A la date du 12 juillet 1591 nous trouvons ce document : « Furent présentz et comparantz en leur personne en cette ville de Monstreul Nicolas Gloriant, marchand bourgeois et eschevin d'icelle, ou nom et comme procureur et soy faisant et portant fort de Sire Jacques Le Roy pbre chapelain de la chapelle casteral de Montcavrel, d'une part, et M^e Nicole Morin pbre curé et doien d'Allette et y résidant d'autre part. Led. Gloriant baille à louage audit Morin pour ceste présente année seulement les grains quy appartiennent à lad. chapelle, soit déchimal ou d'autre nature, selon et ainsy qu'en jouïsoit l'année dernière, soubz led. Le Roy, aprésent deffunct lors vivant Robert Sellier, que led. Morin a déclaré bien congnoistre et sçavoir, à la charge de par luy en rendre et paier aud. Sire Jacques ou bien aud. Gloriant pour luy, la somme de 34 escutz solz à 60 solz pièce » (Minutes d'Allain et Le Pottier, notaires à Montreuil).

(2) Inventaire cité, série G, p. 9.

(3) Arch. municip. d'Alette.

(4) Arch. paroissiales d'Alette. — La mère de M. Le Roy mourut à Alette au mois d'octobre 1638 (Arch. mun. d'Alette).

1640. — Maitre François Caron, « aulmonier et intendant de la maison de Madame de Mont-Cavrel (1) ».

1649. — Robert Meruel.

1658. — Maitre Nicolas Jacob, « prêtre et chapelain d'Engoudsent et de la chapelle Saint-Michel du château de Mont-Cavrel ». Il remplissait aussi les fonctions de vicaire de Mont-Cavrel dont il devint curé en 1663 et où il mourut au mois de mai 1669 à l'âge de 47 ans. Il fut enterré dans l'église de Mont-Cavrel. Monsieur Jacob était un prêtre d'une très grande humilité, si l'on en juge par sa signature qu'il fait presque toujours suivre de ces mots « prêtre indigne ».

1663. — Maitre Antoine Burbure, « pbre chapellain et aulmonier de Monseigneur le Marquis de Mont-Cavrel ». Il avait été auparavant curé de Mont-Cavrel qu'il avait quitté pour venir habiter le château. Il mourut le 27 janvier 1674 à l'âge de 72 ans. Selon l'intention exprimée dans son testament, il fut enterré dans l'église de Mont-Cavrel. Son acte de décès se trouve sur les registres de catholicité d'Alette et de Mont-Cavrel.

Voici l'acte du registre de Mont-Cavrel :

« Ce 27 Janvier 1674, décéda Maitre Anthoine Burbure pbre dans le chasteau de Mont-Cavrel, après avoir reçu tous les sacrements à luy nécessaires et a esté inhumé dans ceste églize ».

L'acte du registre d'Alette est ainsi conçu :

« L'an de grâce mil six cens soixante quatorze et le vingt-septiesme jour de Janvier, Maistre Anthoine Burbure, prestre chapellain de la chapelle Saint-Michel au chasteau de Mont-Cavrel, aagé de 72 ans, est décédé et son corps mis en sépulture dans l'Eglise du dict Mont-

(1) Comptes de fabrique. — Arch. paroissiales d'Alette.

Cavrel après avoir reçu les sacrements ordinaires par moy soussigné, Honoré Belart, curé d'Alette (1) ».

1675. — Maître Augustin Belart, souvent cité avec le titre d'« aumonier du château ». Il fut nommé à cette chapelle le 14 juin 1675, « par décès d'Antoine Burbure (2) ». Il descendait d'une ancienne famille d'Emy. Son père était « Anthoine Belart, sieur de Béthencourt, greffier d'Emy soubz Mont-Cavrel ». Son grand-père était Marc Belart. Un de ses frères, Honoré Belart, était curé d'Alette, et un autre, Augustin Belart, était chirurgien (3). Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 15 juin 1708, à l'âge de 70 ans. Il fut enterré dans l'église d'Alette par M. Anseume, curé de la paroisse.

Voici son acte de décès : « Le dix-sept de juillet 1708, est décédé Maître Augustin Belart, prêtre chapelain titulaire de la chapelle Saint-Michel au château de Mailli en cette paroisse, après avoir reçu l'extrême-onction et l'absolution seulement, n'ayant pu parler ni témoigner sa contrition que par signes dans sa maladie d'une demi-heure. Il étoit âgé de 70 ans. Son corps fut inhumé le lendemain dans l'église d'Alette. A. Anseume ptre (4) ».

Après la mort de M. Belart, « Madame de Mailly fit don à l'église d'Alette des fruits de sa chapelle de Mailly echeu depuis le 17^e juillet, le jour du décet de M^r Belart prêtre chapelain, jusqu'au 1^{er} de septembre, qui est l'espace de six semaines, à la charge de payer à proportions les taxes et faire descharger une messe chaque jour du dit interrègne de six semaines, dont il revient à l'Eglise de restant de bon entre les mains de M^r Mequet cy-devant

(1) Arch. municip. d'Alette et de Mont-Cavrel.

(2) Inventaire cité, Série G., p. 15. — G. 2, f^o 23 v^o.

(3) Arch. de MM. de Baizieux et Adam.

(4) Arch. municip. d'Alette.

dimeur de la ditte chapelle, la somme de cinquantes livres, sur quoy il faut oster 16 livres pour les messes et la part des taxes à proportion (1) ».

1708. — M^e Pierre Douët, prêtre du diocèse de Saint-Flour et précepteur du jeune marquis de Neelle, fut nommé « par décès d'Augustin Belart » le 20 août 1708, sur la présentation, datée du 28 juillet, de Jeanne de Monchy, princesse d'Orange, marquise de Mailly, cidevant Mont-Cavrel en Boulonnais, comtesse de Bohain et dame de plusieurs lieux (3). Le 25 août eut lieu la prise de possession de la chapelle par le curé du lieu chargé de la procuration de M. Douët, datée du 7 août (3).

Mais, comme M. Douët habitait Paris, il ne remplit jamais les fonctions de chapelain. Il se fit remplacer par « Maitre François Serniclay, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas d'Engoudsent ». M. Serniclay était natif de Lillers. Il avait été vicaire d'Hucqueliers jusqu'en 1701, époque où il fut nommé chapelain d'Engoudsent.

« Le 7 décembre 1701, François Cerniclay (sic), vicaire d'Hucqueliers, prit possession de la chapelle castrale d'Engoudsent dans le lieu antien de ladite chapelle au hameau d'Engoudesen, paroisse de Beussen, où il ne reste à présent plus presque aucune forme ny vestiges de chasteau ny de chapelle (4) ».

(1) Arch. paroissiales d'Alette.

(2) Arch. dép., inventaire cité, p. 219. — G. 16. f^o 282.

(3) Ibid. Série G, p. 63. — G. 4, f^o 6, v^o. — On trouve aussi M. Douët avec le titre d' « aumonier du marquis de Néelle ». Il était aussi titulaire de la chapelle Sainte-Luce à Sempy, dont le revenu consistait en 80 journaux de bois situés près de Waben, nommés le Bois Tronquoy, à charge d'une messe par mois. (Ibid.).

(4) Inventaire cité, p. 201. — G. 16, f^o 91. — Le 14 juin 1675, Nicolas Le Tellier avait été nommé chapelain d'Engoudsent « par décès d'Antoine Pollet, sur la présentation du baron dudit lieu ». (Ibid. p. 15. — G. 2. f^o 23). A cette époque Engoudsent appartenait encore à la famille Gouffier.

C'est à partir de la nomination de M. Serniclay à Mont-Cavrel que les deux bénéfices d'Edgoudsent et de la chapelle Saint-Michel furent desservis par le même chapelain. M. Serniclay reçut de Monseigneur de Boulogne le pouvoir d'exercer le ministère comme vicaire dans les paroisses de Mont-Cavrel et d'Alette.

Dans son rapport à l'évêché de Boulogne en 1725, M. Anseaume, curé d'Alette, dit : « que dans sa paroisse, le chapelain du château de Mont-Cavrel confesse sur la permission de Monseigneur l'évêque. Il se nomme François Serniclay, natif de Lillers, diocèse de Saint-Omer. Il est âgé de 68 ans. On est content de luy ». Ailleurs il dit que M. Serniclay confesse dans la chapelle du château.

Dans son rapport de la même année, M. Lévêque, curé de Mont-Cavrel dit : « Il y a un ecclésiastique dans ma paroisse qui se nomme M^r de Serniclay. Il va dire la messe au château de Mont-Cavrel qui est sur la *paroisse d'Alette*. Il est approuvé pour Mont-Cavrel et Recques ; on est content de lui (1) ».

M. Serniclay mourut à Mont-Cavrel le 23 septembre 1746 à l'âge de 87 ans. Voici son acte de décès : « L'an de grâce mil sept cens quarante six est décédé le 23 septembre Maître François Serniclay, chapelain de la chapelle d'Engoudsent, âgé de 87 ans, dont le corps, le lendemain, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse ; auquel convoiet enterrement ont assisté les sieurs J.-B. Cocquerel d'Honlieu et Pierre Alexandre Roubier, laboureurs propriétaires, qui ont signé avec moi ».

Suivent les signatures : Roubier, Cocquerel, Billiet, curé de Mont-Cavrel (2).

(1) Arch. dép. G. 31. ff. 156 et 180.

(2) Arch. munic. de Mont-Cavrel.

A la mort de M. Serniclay, la chapelle d'Engoudsent fut conférée à Jacques Féron, présenté à l'évêque de Boulogne le 1^{er} octobre 1746 par Louis de Mailly-Néelle, « par la grâce de Dieu prince souverain d'Orange et de Neuchâtel en Suisse (1) ».

Jacques Féron était natif de Réty, et fils d'Adrien Féron, receveur de la seigneurie de Mont-Cavrel, et de Marie-Madeleine Boulanger. Il avait fait ses études à Montreuil, où il avait pris l'habit ecclésiastique (2).

Après son ordination de prêtrise qui eut lieu à Boulogne, il fut vicaire de Tournehem et ensuite chapelain de la chapelle Saint-Michel au château de Mont-Cavrel (1747). Il avait reçu des pouvoirs pour exercer le ministère à Alette et à Mont-Cavrel. Mais, dans sa réponse au questionnaire de l'évêché de 1753, M. Billiet, curé de Mont-Cavrel dit que « Féron, chapelain a eu ses pouvoirs suspendus par Monseigneur, Il dit la messe au château les dimanches et fêtes (3) ».

M. Féron desservit la chapelle de Mont-Cavrel comme l'avait fait M. Serniclay, sans doute par un accord passé avec M. Doüet. Le 2 mai 1761, l'évêque de Boulogne délivra les provisions de la chapelle de Mailly-Mont-Cavrel pour J.-R. de Botderu (ou du Bos de Rut),

(1) Inventaire cité, p. 272. — G. 22, f^o 25. L'acte de présentation contient le « détail des charges de la fondation, faite, est-il dit, par *Laverlot* (Lancelot) de Longvilliers, chevalier, seigneur d'Engoudsent, le 13 décembre 1405 ». (Ibid). Cette note confirme les réserves que nous avons faites plus haut sur une prétendue fondation de la chapelle d'Engoudsent attribuée aux seigneurs de Mont-Cavrel en l'an 1177 (v. p. 24). Le véritable fondateur de cette chapelle paraît être Lancelot de Longvilliers.

(2) En 1725, les parents de M. Féron habitaient Clenleu. M. Danel curé de cette paroisse dit dans sa réponse au questionnaire de l'évêché de Boulogne : « Il y a dans la paroisse un jeune clercq qui étudie à Montreuil en troisième, présente des signes de vocation, enseigne en vacances. Il s'appelle Jacques Féron ». (Arch. dép. série G. 31, f^o 162).

(3) G. 36. f^o 56.

chevalier, prêtre du diocèse de Vannes, présenté par Louis de Mailly-Nesle « par la grâce de Dieu prince souverain d'Orange et Neufchatel en Suisse, marquis de Nesle et de Mailly en Boulonnois, vicomte héréditaire de Besançon, baron d'Arlay », après décès de M. Doüet, chanoine de Saint-Flour, dernier titulaire. M. A. Biaré curé d'Alette, ayant procuration du nouveau chapelain qui demeurait à Paris rue Guénégaud, prit possession le 14 mars suivant (1).

M. de Botderu, qui était aussi chapelain de Sainte-Luce de Sempy, confia sa chapelle de Mont-Cavrel à M. Féron qui la desservait déjà au nom de M. Doüet.

M. Féron habitait à Mont-Cavrel avec sa sœur Marie-Madeleine Féron. Il mourut en 1785 et fut enterré dans le cimetière de Mont-Cavrel. Voici son acte de décès : « L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq et le douze de septembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse M^e Jacques Féron, prêtre chapelain d'Engoudsent, né à Réty et demeurant en cette paroisse depuis plus de 30 ans, décédé d'hier, administré des sacrements, âgé d'environ soixante seize ans. Ont assisté à son enterrement et signé le présent acte : Pierre Antoine Bailleu, huissier à Montreuil, son neveu, et Michel Martel, marchand à Alette, son cousin ». Suivent les signatures : Bailleu, Martel, Dessurne, curé (2).

Après la mort de M. Féron et celle de M. de Botderu survenue à peu près à la même époque, les deux chapelles d'Engoudsent et de Mont-Cavrel furent données à L. de Saligny, clerc du diocèse de Paris, le 7 avril 1726, qui

(1) Inventaire cité, p. 286. — G. 23, f^o 180 v^o.

(2) Arch. munic. de Mont-Cavrel.

en fit prendre possession en son nom le 11 avril (1). Mais il ne vint jamais à Mont-Cavrel; il résigna ses deux bénéfices avant le mois de septembre suivant (2).

M. Dessurne curé de Mont-Cavrel profita de cette situation pour travailler à la réunion du bénéfice des chapelles d'Engoudsent et de Saint-Michel du château à la cure de Mont-Cavrel, bien que le château et ses dépendances eussent toujours fait partie de la paroisse d'Alette. « Il se fit appuyer près du marquis de Mailly qui habitoit Paris, par le Receveur du château, M^r Sta de Montéchor, son ami et son ancien condisciple.... Celui-ci manda au seigneur patron que cette chapelle convenoit au curé de Mailly, de qui il répondoit et à qui le bénéfice donneroit le moyen d'avoir un vicaire ». De son côté M. Dessurne écrivit au marquis de Mailly « pour lui demander avec confiance la réunion du bénéfice de sa chapelle à sa cure (3) ».

Après ces aveux, il est difficile de comprendre comment M. Dessurne peut affirmer ailleurs qu'il a été étranger à sa nomination de chapelain de la chapelle Saint-Michel au château de Mont-Cavrel. Dans une autre note écrite de sa main il dit en effet : « J'ai été nommé *inconsulto nec admonito me parochi* (4) ». La vérité, c'est qu'en tenant ce langage, il voulait cacher ses intrigues en vue de se faire donner le revenu d'un bénéfice situé dans une paroisse étrangère et sur lequel il n'avait aucun droit.

(1) Inventaire cité, p. 325. — G. 28. f^o 188 : « Prise de possession de la chapelle castrale de Saint-Michel de Mailly-Mont-Cavrel (11 avril)... par décès de M. Du Bos de Rut ; — de la chapelle d'Engoudsent (m. d.) par le même après décès de J. Féron ».

(2) Ibid, p. 160.

(3) Notes de M. Dessurne. — Registres de catholicité de Mont-Cavrel.

(4) Id. — Livre paroissial de Mont-Cavrel.

Les démarches eurent plein succès. Le marquis de Mailly « envoya des provisions (1) » que l'évêché de Boulogne agréa le 27 décembre 1786, et M. Dessurne fut nommé chapelain d'Engoudsent et de Mont-Cavrel, tout en conservant son titre et ses fonctions de curé de Mont-Cavrel (2).

Cette tendance de M. Dessurne le poussa aussi en 1791 à se laisser porter comme curé assermenté et à s'adjoindre une partie (3) de la paroisse d'Alette sans avoir reçu aucune juridiction canonique (4). Cette fois il le fit avec moins de succès puisque son attitude le met au nombre des curés assermentés et intrus. Il est bon toutefois d'ajouter qu'il fit plus tard une rétractation publique, l'une des plus intéressantes dont le texte nous ait été conservé (5).

(1) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel. — Inventaire cité, p. 160, G. 12, f° 2 v°. — « 1786. Chapelle de St-Nicolas, *vulgo d'Engoudsent*, à Ch. Ant. Dessurne, curé de Mailly-Montcavrel (27 septembre), par résignation de L. de Saligny ».

(2) Le titre de chapelain était cher à M. Dessurne, puisque après le rétablissement du culte (1802), alors que la chapelle était disparue, il aimait à signer « Dessurne, ancien chapelain et curé de Mont-Cavrel », et presque chaque année, il répétait dans ses registres de catholicité ses regrets d'avoir perdu ce bénéfice.

(3) M. Lebrun, curé de Clenleu, administra, comme curé intrus, Toutendal, La Brasserie et La Hestroye, hameaux d'Alette.

(4) M. Antoine Miroir, curé d'Alette, ayant refusé le serment constitutionnel, avait émigré.

(5) Mgr Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 400. — Lors du rétablissement du culte en 1802, M. Dessurne fut maintenu curé de Mont-Cavrel où il mourut en 1816.

Le Revenu

En 1591, la dime de la chapelle Saint-Michel était louée « 34 escutz solz, à 60 solz pièce (1) ».

Dans son registre de visites de 1715, l'archidiacre Abot dit : « Le château de Mont-Cavrel est audessus du prébitaire : il y a une chapelle à la présentation de M^r le Marquis que M^r François Serniclet prestre approuvé dessert. Elle vaut bien 700 à 800 livres de rentes (2) ».

M. Anseume, curé d'Alette, dans sa réponse au questionnaire de l'Evêché de Boulogne en 1715, dit en parlant de la chapelle du château de Mont-Cavrel : « Présentateur, M. le Marquis de Nelle. — Patron : Saint-Michel. — Collateur : l'évêque de Boulogne. — Revenu : il consiste dans une petite maison avec une petite dime qui se perçoit sur le territoire d'Alette à l'encontre du curé, par bail passé à Hucqueliers moyennant la somme de 415 livres. La dime dont il est ici question est de cinq jarbes ou botes du cent. Le même ecclésiastique dessert au même lieu la chapelle d'Engodesent dont le revenu est de 43 septiers de blé, ancienne mesure d'Hesdin, et 5 septiers d'avoine des granges de l'abbaye de Dommartin (3) ».

Le revenu total du bénéfice s'élevait à 1,317 livres (4).

Dans une note qu'il a écrite sur le registre de catholicité de l'année 1812, M. Dessurne curé de Mont-Cavrel dit que : « la chapelle castrale dont il étoit pourvu lui rapportoit 43 septiers de bled et 5 septiers d'avoine

(1) Minutes d'Allain et Le Pottier, notaires à Montreuil.

(2) Arch. départ. Série G. 36, f^o 20.

(3) Arch. dép. G. 31, f^o 156.

(4) Arch. paroissiales d'Alette.

annuellement payables par M^{rs} les Religieux de Dom-martin. Il auroit pu aux termes de la fondation exiger un surplus de fin lin et une *aumuche de piau* d'écureuil. Ce bénéfice l'a mis à même d'avoir un vicaire qui, sans être à charge à la paroisse, soulageoit le curé, rendoit service aux paroissiens et binoit souvent, tandis que le curé dont la santé étoit faible alors ne disoit qu'une messe, soit au château de Montcavrel soit à Recques : il croyoit alors ne pas arriver à l'âge de 50 ans, tandis qu'il en aura 70 au mois de mai 1812 (1) ».

Enfin le chapelain percevait aussi une dime sur la terre d'Honlieu. Un arrêt du 2 septembre 1682 dit : « que le chapelain du château de Mont-Cavrel a droit à huit jarbes le cent (2) ».

On trouve qu'en 1650, « la maison de Montéchor devoit à l'Eglise de Mont-Cavrel une rente de 50 livres par chacun an, et l'on dit deux messes par septmaine, et la ditte somme se paye au chapelain du chasteau de Mont-Cavrel (3) ».

Le chapelain avait un autre revenu provenant des fonctions de vicaire, chantre ou maître d'école, qu'à différentes époques, il remplissait à Alette ou à Mont-Cavrel.

En 1669, il touchait 17 l. 13 s. 5 d. de la fabrique d'Alette.

Dans l'origine il étoit tenu de dire chaque jour la messe à l'intention des seigneurs ; — plus tard la charge consistait en trois messes par semaine. Le chapelain devoit fournir lui-même le pain et le vin nécessaire à la célé-

(1) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel.

(2) Archives paroissiales d'Alette.

(3) Archives paroissiales de Mont-Cavrel.

bration de la messe. En 1728 cette dépense était évaluée à 50 livres par an. Il avait aussi à sa charge l'entretien de la maison dont il avait la jouissance. Les dépenses étaient estimées 10 livres chaque année (1).

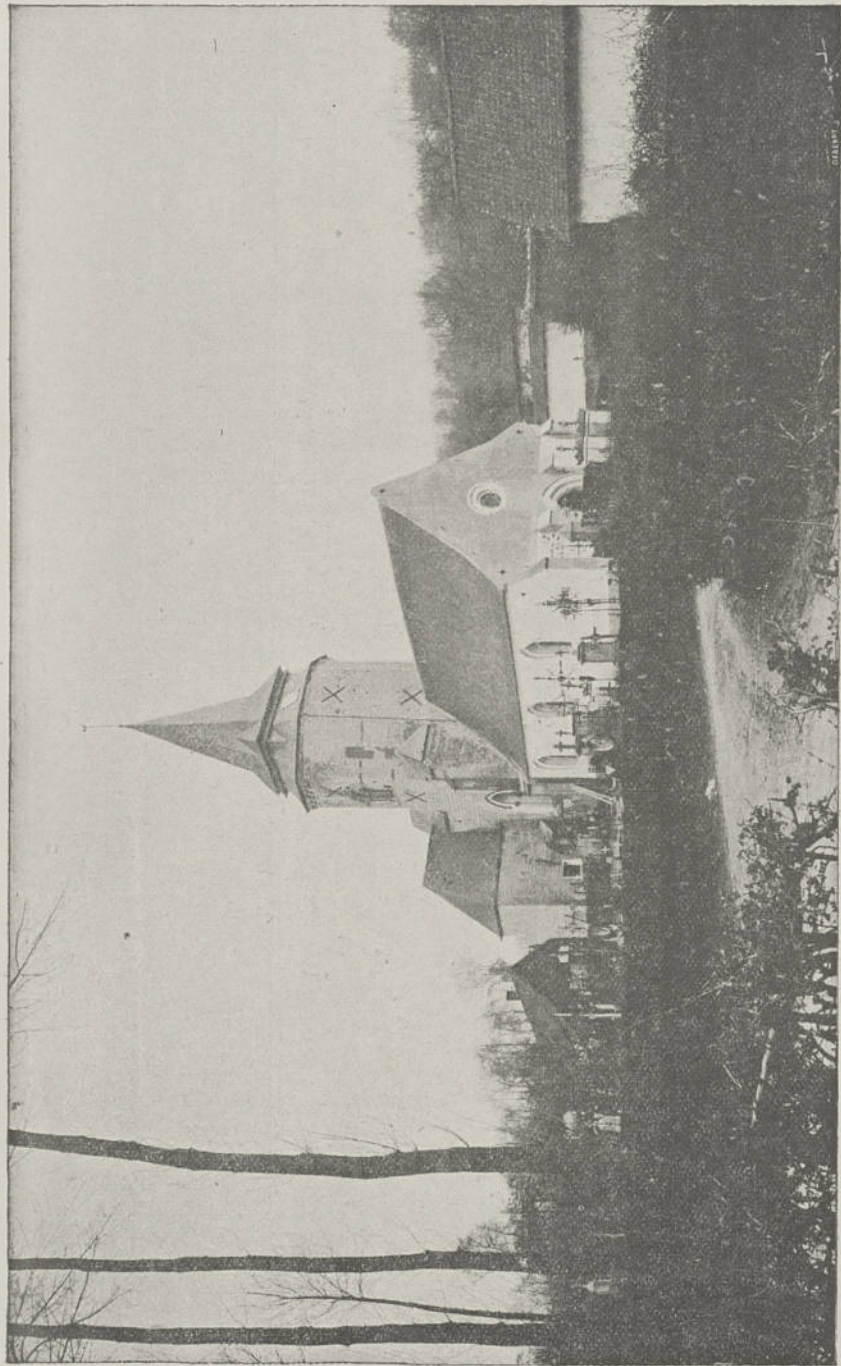
Au moment de la Révolution M. Dessurme ne disait plus qu'une messe, le dimanche, à la chapelle du château de Mont-Cavrel (2).

(1) Arch. dép., Série G, loc. cit.

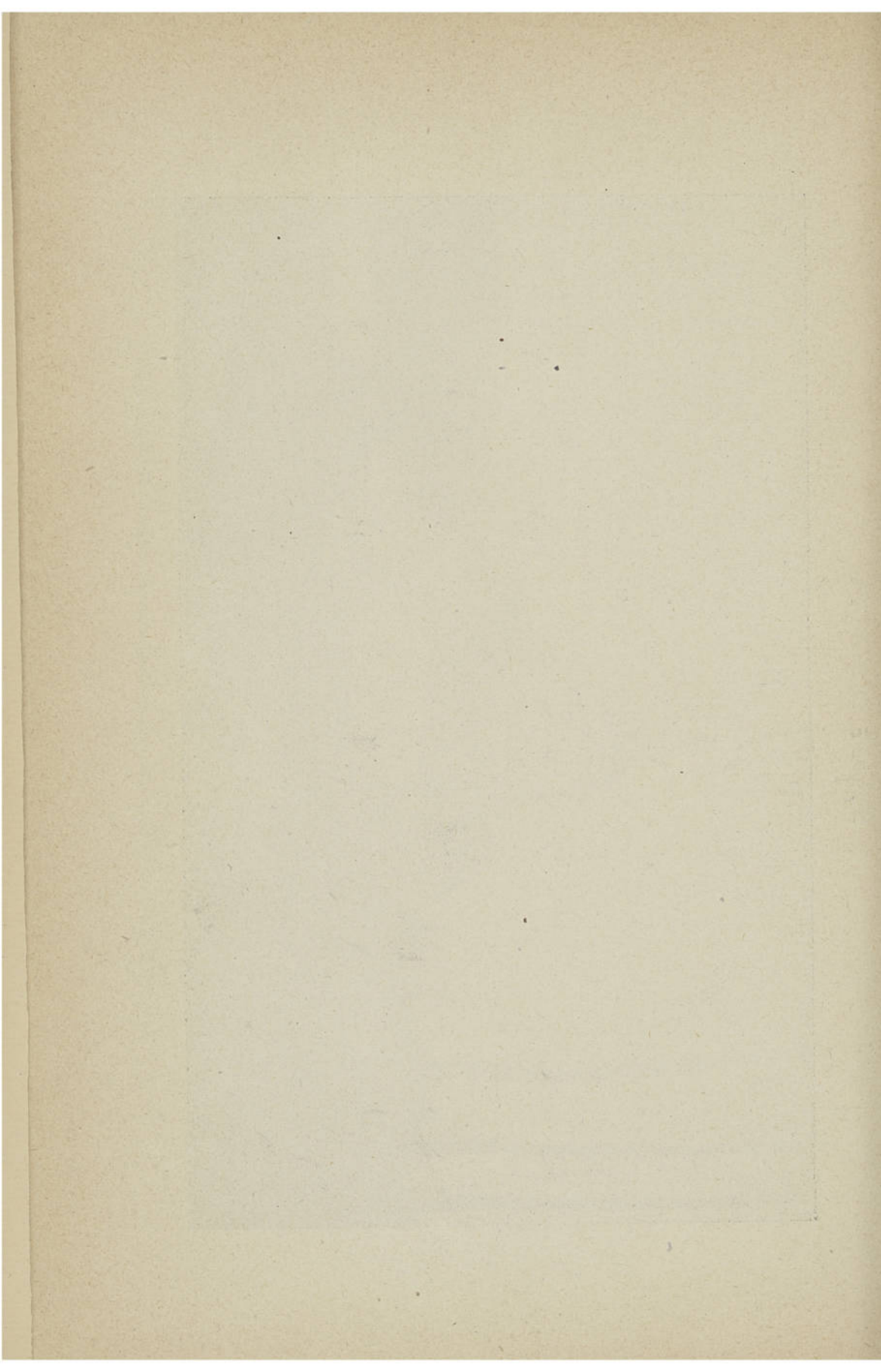
(2) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel.



ÉGLISE D'ALETTE



Tour de l'Eglise d'Alette bâtie vers 1170 par Enguerran I^{er}, seigneur de Mont-Cavrel.



CINQUIÈME PARTIE

LA RÉVOLUTION & LES TEMPS MODERNES

La Révolution

On était en 1789, l'inquiétude était générale en France à cause du désordre qui régnait dans les finances. Le roi Louis XVI, espérant rétablir la tranquillité, convoqua les Etats-Généraux du royaume, composés des trois ordres : le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat.

Le Marquis de Mailly qui, comme les autres seigneurs du Boulonnais, avait été assigné pour assister à la réunion des Etats du Boulonnais « à cause de sa seigneurie de Mont-Cavrel », ne parut pas et ne se fit pas représenter parmi les membres de la noblesse (1). M. Antoine-Nicolas Belart, bailli général de la seigneurie de Mont-Cavrel, fut député à cette assemblée comme président des représentants d'Alette, Bimont, Clenleu, Mont-Cavrel et Sempy (2). Selon l'ordonnance du Sénéchal, M. Belart fut chargé de coter et parapher les cahiers de doléances de ces paroisses.

(1) La réunion des Trois Etats du Boulonnais eut lieu le 16 mars 1789 à Boulogne au palais de la Sénéchaussée (actuellement le Palais de Justice), sous la présidence de François de Patras de Campaigno, sénéchal héréditaire du Boulonnais.

(2) Les représentants d'Alette furent : Jean-Marie-Procope Delannoy et Adrien Occis. Ceux de Mont-Cavrel : Louis Sta de Montéchor, receveur du Marquisat, et Toussaint Minet. Ceux de Clenleu : Joseph Germain et Bertrand Blin. Ceux de Sempy : Louis Mailly et Nicolas Moulière.

Au lieu d'opérer les réformes prévues et réclamées, les Etats-Généraux eurent pour résultat la *Révolution*, dont le début date du 14 juillet 1789. Un de ses principaux effets fut l'abolition de la noblesse et de ses privilèges et la suppression des droits féodaux (juin 1790).

Un décret du 15 juin 1790 avait effacé l'ancienne division de la France en provinces et partagé le Royaume en quatre-vingt-trois départements subdivisés en districts, cantons et communes. Le Boulonnais fut compris dans le département du Pas-de-Calais; Alette avec le château de Mont-Cavrel fit partie du canton d'Hucqueliers et du district de Boulogne, tandis que la commune de Mont-Cavrel était rattachée au canton de Neuville (1).

Un autre décret du 24 août 1790 abolit les anciennes justices seigneuriales et les remplaça par les justices de paix. Les juges de paix résidèrent au chef-lieu de canton. Dès lors, les causes intéressant Alette et le château de Mont-Cavrel furent jugées à Hucqueliers (2).

M. Dessurne, curé de Mont-Cavrel, désireux d'augmenter le revenu de sa paroisse, avait, comme nous l'avons dit plus haut, profité de ses rapports intimes avec M. Sta de Montéchor, receveur du Marquisat, pour faire ajouter à son titre de curé de Mont-Cavrel celui de chapelain de la chapelle Saint-Michel du château, sans y avoir aucun droit puisque le château faisait partie de la paroisse d'Alette. D'autre part, au moment de la Révolution la plupart des employés du bailliage habitaient Mont-Cavrel. C'est pour ces raisons, sans doute, que le Conseil municipal de Mont-Cavrel fut chargé d'opérer la suppression

(1) Chanoine Haigneré, *Dict. topogr. de l'arrond. de Boulogne*, Mém. Soc. Acad. de Boulogne, tome XI, p. cxxiii-cxxiv.

(2) On trouve le nommé Marquant, juge de paix d'Hucqueliers à cette époque.

officielle de la justice seigneuriale du château. Un procès-verbal de l'époque donne à ce sujet les détails suivants :

« L'an 1790, le 8 Décembre, pour se conformer à l'arrêté du gouvernement, la municipalité de Mont-Cavrel composée de MM. Roubier, maire, Bailleux, procureur, Pierre Chevalier, Maréchal, Jacques Dacquín, officiers municipaux, se réunit en assemblée ». Le but de la réunion était de fermer l'auditoire et d'apposer les scellés sur les papiers du greffe. Le Conseil se rendit au château. Les titres du greffier étaient renfermés « dans une armoire à deux battants, fermant à la clef, située au-dessus d'une plus grande aussi à deux battants ».

« Le scellé fut apposé sur les armoires et sur la porte de l'auditoire. Le chiffre du scellé était en forme de charrue (1) ».

On peut se demander ici ce que sont devenues les archives du château ? Le registre paroissial de l'église de Mont-Cavrel donne ce détail : « Pendant la Révolution et même longtemps encore après, la salle dans laquelle les archives du château étaient installées restait ouverte à tout le monde. Les enfants, sous prétexte d'apprendre à lire en lettres (2), venaient prendre au hasard les papiers qui leur tombaient sous la main, et ainsi le précieux dépôt où nous aurions certainement trouvé les titres de la famille de Monchy, les documents qui établissaient son origine et qui auraient soulevé le voile obscur qui, comme un linceul, couvre l'histoire de ce pays, ont été dispersés et détruits sans qu'on puisse

(1) Arch. municip. de Mont-Cavrel. Registre aux délibérations.

(2) « Lire dans les lettres » était le couronnement des études à l'école du village.

maintenant retrouver une seule feuille, ni découvrir un seul vestige (1) ».

« L'empressement des paysans à se précipiter sur le château de leurs seigneurs pour en détruire les anciennes archives, n'a rien d'étonnant. En effet, alors comme aujourd'hui, l'homme du peuple, âpre au gain, habitué à tout supporter pour épargner son nécessaire, devait souvent jeter des regards de colère sur le château qui gardait les archives, les parchemins, les terriers en vertu desquels un homme d'une autre espèce, avantaagé au détriment de tous, créancier universel et payé pour ne rien faire, tond sur toute la terre et sur tous les produits. Vienne une occasion qui mette le feu à toutes ces convoitises, et les archives brûleront (2). »

Les archives du château de Mont-Cavrel se composaient aussi de cueilloirs, terriers, états de comptes, aveux, procès-verbaux, enquêtes, jugements... concernant le bailliage. Ces derniers documents ont été emportés par les différents employés en fonctions au moment de la Révolution (3).

Cependant les événements se précipitaient. La Convention nationale qui avait remplacé l'Assemblée législative abolit la Royauté et proclama la République. Le roi Louis XVI, mis en jugement, fut condamné à mort et périt sur l'échafaud (janvier 1793). La plupart des nobles furent obligés d'émigrer pour éviter le sort qui les menaçait. Leurs biens furent confisqués par la Convention et devinrent propriétés nationales. Le sei-

(1) Arch. paroissiales de Mont-Cavrel. Notes de M. Pinset, curé.

(2) Taine, *op. cit.*, p. 52.

(3) Nous avons eu la bonne fortune de retrouver chez différents particuliers d'Alette et de Mont-Cavrel une grande partie de ces documents qui nous ont beaucoup aidé dans ce travail.

gneur de Mont-Cavrel émigra le 28 avril 1792 et se retira en Allemagne. Toutefois un acte passé à Alette signale encore : « le citoyen Louis de Mailly Denel habitant Paris, rue de Beaune, numéro premier », le 8 février 1793 (1). Le citoyen Louis-Marie Sta (2) avait encore sa procuration générale et spéciale sur tous les biens du Marquisat de Mont-Cavrel. Toussaint Minet était substitut dudit citoyen de Néele.

La Convention favorisant de toutes ses forces le renversement de tout ce qui touchait à l'ancien régime procura un puissant appui aux amis du désordre qui allaient déshonorer cette époque de notre histoire nationale. Les moindres bourgades entraînées par l'exemple de la capitale et des grandes villes se livrèrent aux plus regrettables excès. Il n'y eut guère de village qui ne renfermât quelques mauvais sujets toujours prêts à prêter leur concours aux œuvres de destruction. Il n'était pas facile de réprimer ces fureurs. Ceux qui étaient revêtus d'une autorité quelconque étaient désarmés devant la violence du peuple. La plupart des châteaux et des églises furent livrés au pillage. Parmi ceux qui se livrèrent à cette œuvre de brigandage au château de Mont-Cavrel, il faut citer les « Clubistes (3)... » Ils envahirent l'enceinte du château, mutilèrent les armoiries (4) et les fleurs de lys gravées de différents côtés, pillèrent la chapelle et les appartements autrefois habités par les seigneurs,

(1) Il est probable qu'en Boulonnais on ne connaissait pas encore l'émigration de M. de Mailly, opérée sans doute subrepticement pour ne pas donner l'éveil.

(2) Les comptes de M. Sta pour la perception des droits féodaux dus au château de Mont-Cavrel sont arrêtés au 25 juin 1792 (Arch. de M. Minet).

(3) Notes de M. Pinset, ancien curé de Mont-Cavrel.

(4) On voit encore la trace de ces mutilations dans les claveaux des deux portes d'entrée, ainsi qu'au-dessus de plusieurs portes d'écurie...

enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter du riche mobilier qui depuis des siècles garnissait le vieux manoir. C'est du château de Mont-Cavrel que provenaient les vieux meubles de style, les beaux plats d'étain avec armoiries et fleurs de lys, les fines porcelaines, les faïences avec dessins et tant d'autres objets anciens qui garnirent pendant longtemps bien des maisons du pays.

Par prudence et par charité nous taisons les noms de ceux qui se signalèrent dans ce vandalisme. Cela pourrait jeter la tristesse au sein de familles honorables et réveiller des souvenirs qu'il vaut mieux laisser endormis.

C'est la municipalité de Mont-Cavrel qui prêta son concours aux commissaires qui vinrent faire l'inventaire des biens appartenant à la seigneurie de Mont-Cavrel. Le château, la ferme, les moulins, les prés, les bois, tout fut mis en vente et trouva des acquéreurs faciles.

Le château fut vendu au district de Boulogne le 19 germinal an III (10 avril 1795), devant Carmier, Sainte-Beuve, et Chomel administrateurs. Il fut adjugé à M. Antoine Bourdrelle, fils de M. Charles Bourdrelle, « moyennant la somme de 302.000 livres ». Il comprenait :

« 1° La ferme du château, entourée de murs de pierres blanches dont une partie est tombée en ruines par vétusté, où se trouvoit ci-devant la maison du maître, avec chambre, à double étage, couverte d'ardoises, le pont-levis, haute et basse-cour et un petit jardin. La maison du fermier aussi bâtie en pierres, rez-de-chaussée, ainsi que les étables ;

« 2° Vingt mesures de riez entourant le bâtiment ;

« 3° Une pièce de terre vers le Ménage, de 160 mesures ;

« 4° Le Mont-Fayel ;

« 5° Un bois nommé les Hayures du Mont-Fayel ;

- « 6° Une pâture sise vers les Etenettes ;
- « 7° Une pépinière aux Etenettes ;
- « 8° Une pâture tenant à la rue de Mont-Cavrel à Montreuil ;
- « 9° La pâture Hénot ;
- « 10° Le pré du Houblon (1) ».

Cet extrait de l'acte de vente détruit la légende « que le château de Mont-Cavrel a été vendu à la Révolution le prix d'un cheval étalon et d'un bœuf gras ». Sans doute on a voulu dire que le prix de vente fut payé en assignats, dont la valeur en 1795 était dépréciée dans des proportions extraordinaires, au point qu'un « louis de vingt-quatre livres en valait huit mille en assignats ». Ainsi les 302,000 livres qui formaient le prix d'achat du château ne dépassaient guère sans doute le prix d'un cheval étalon et d'un bœuf gras.

Parmi les terres faisant partie de la ferme du château, il y en avait « 29 mesures ou environ, situées dans la plaine de Montéchor (2), qui furent acquises au district de Boulogne par le citoyen Sta, ancien receveur du cy-devant marquis de Mont-Cavrel, le 19 Germinal an III ». Comme ces terres faisaient partie de la ferme du château, « il eut un arrangement verbal avec le citoyen Bourdrelle, acquéreur de la dite ferme du château. Il a été convenu que le dit Bourdrelle payeroit au dit Sta, pour l'année qu'il lui restoit à faire de son bail qui expirait à la Mi-Mars 1796 (pour les 39 mesures) :

« 1° La dixme à raison de 10 gerbes par cent de bottes qu'il récolteroit sur les dites terres ;

(1) Arch. de M. Minet. — Minutes de Louis-François Nicole, notaire à Huequeliers.

(2) Dans ces 39 mesures, était une pièce de terre appelée « les Dix-huit ».

moyennant la somme annuelle de 1000 l.. La location était pour 3 ans (1).

Le 15 fructidor suivant (septembre 1796) « le moulin à eau de Fordres, provenant du cy-devant Marquisat de Mailly, situé en la commune de Mont-Cavrel, fut acquis de la nation par Louis Marie Sta en vertu de sa soumission faite le 25 floréal an IV (Mai 1796) (2) ». L'inventaire du mobilier fait à cette occasion s'élevait à 722 livres.

Le « Grand-Pré, » qui contenait 15 mesures fut acheté par M. Roubier d'Hérembault (3).

Le bois « du Hardinguez, qui contenait 32 arpens 25 perches, planté de charmes, chênes, bouleaux et coudriers, provenant de l'émigré Louis Joseph Mailly » fut vendu le 13 Ventôse an IV au citoyen Pierre Antoine Roubier, cultivateur à Mont-Cavrel, pour 204,000 francs (4) ».

Le Bois-Roux, qui contenait « 15 arpens planté de charmes, de chênes, érables et coudriers, provenant de l'émigré Louis Joseph de Mailly, ci-devant noble », fut vendu à « Jean-Baptiste Lalouë, marchand corroyeur à Amiens, pour 47,500 fr. ».

Le bois du Vinoy, qui contenait « 37 arpens 25 perches, planté de charmes, chênes, bouleaux, trembles et coudriers, y compris le Planty et Dégrange (5) », fut vendu « au

(1) Dans la même séance, il fut procédé à la location de différentes parties de biens nationaux provenant d'émigrés et de fabriques (Arch. de M. Minet).

(2) Les autres soumissionnaires pour l'acquisition du moulin de Fordres furent : Thuillier, menuisier à Boulogne, Antoine Lance, marchand de bois à Mont-Cavrel, Jean-Baptiste Patin, de Boulogne, André Martel, négociant à Recques. Comme soumissionnaires des 14 mesures qui entouraient le moulin de Fordres, on trouve : Louis Lance, Antoine Lance, Noël Lance, marchand de bois, Charles Piquet de Mont-Cavrel, Pierre Dumont et Duval, de Neuville (Arch. de M. Minet).

(3) Jean-Baptiste Papin, de Boulogne, avait soumissionné pour le Grand-Pré.

(4) Arch. dép. — Domaines nationaux. Ventés, série G.

(5) Il s'agit du bois des Granges.

citoyen Jean-Baptiste Lalouë, marchand corroyeur à Amiens, pour la somme de 200,000 francs (1) ».

Le bois du Papenleu fut acquis par M. Sta de Montéchor, receveur du château, l'an II, au district de Boulogne.

.....

Les lois de proscription contre les émigrés se relâchèrent un peu de leur rigueur. En 1801, un bon nombre de ceux qui s'étaient réfugiés à l'étranger rentrèrent en France à la faveur de la tolérance administrative (2). De ce nombre fut Louis de Mailly, ancien seigneur de Mont-Cavrel, qui « établit son domicile à Paris, n° 4, place de la Révolution (3), dans un hôtel appartenant à sa sœur Marie-Anne-Louise-Adélaïde-Françoise-Mélanie de Mailly, veuve de Charles-Georges-René de Camboust de Coislin (4) ».

Mais la situation de l'ancienne noblesse était bien changée. Ses privilèges avaient été abolis et ses propriétés saisies au profit de l'Etat. Après les dix années d'exil, la plupart des nobles, à leur retour en France, se trouvèrent dans le besoin et durent s'appliquer à reconstituer leur fortune. En 1804, Louis-Joseph de Mailly « fit faire des démarches au bureau des Domaines à Arras pour lever le séquestre et rentrer en possession de ceux de ses biens qui n'avaient pas été vendus (5) ».

(1) Arch. dép., série Q. — Le Vinoy fut cédé à M. Sta de Montéchor, qui le posséda jusqu'en 1847, époque où il fut vendu à M. Bourdrelle, propriétaire du château.

(2) Ce n'est que le 26 octobre 1802 que Napoléon Bonaparte publia un sénatus-consulte pour abolir la loi contre les émigrés et autoriser officiellement leur rentrée en France.

(3) C'est-à-dire place de la Concorde.

(4) Arch. de M. Minet.

(5) Id. En 1814, Louis XVIII rendit officiellement à tous les émigrés ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus. Une loi du 27 avril 1825 autorisa la distribution d'un milliard d'indemnité à ceux des émigrés qui n'avaient pu recouvrer leurs biens.

Ces biens provenant de la seigneurie de Mont-Cavrel et restitués par un arrêté du Préfet du Pas-de-Calais en date du 15 prairial an XI, étaient estimés au rôle de l'an XII pour un revenu de 1,920 francs. L'impôt en principal était de 630 l. 52 s. Ils comprenaient : 1° le bois du Riquembert qui contenait 232 mesures, 8 arpens 16 verges (1); le bois de Sempy qui contenait 68 mesures; 3° le bois de Lamechaut; 4° le bois de Calembert; 5° le bois du Fossart; 6° la forêt d'Engoudsent; 7° le bois de l'Hermitage; 8° le bois du Maraguay; 9° le bois de la Haye Meurdrie (2).

Le fondé de pouvoir et receveur de Louis de Mailly pour les propriétés était M^e Toussaint Minet avoué, son notaire M. Barré, tous deux habitant Montreuil.

Louis-Joseph de Mailly mourut à Paris à l'âge de 69 ans, le 4 avril 1810, dans l'hôtel de Madame de Coislin, sa sœur, « place de la Concorde (3) ». Il laissa comme seule héritière de son nom et de sa fortune une petite-fille, Amélie-Louise-Julie, née le 10 avril 1789, fille d'Anne-Adélaïde-Julie de Mailly, et de Louis-Marie d'Aremberg (4).

Le 26 mai 1807, Amélie-Louise-Julie d'Aremberg avait épousé le prince Pie-Auguste de Bavière, né le 1^{er} août 1786, duc des Deux-Ponts, prince palatin de Birkenfeld. Par ce mariage la plupart des propriétés de Louis-Joseph de Mailly dont nous avons parlé plus haut et qui provenaient de l'ancien domaine de Mont-Cavrel, passèrent

(1) En 1804, « Charles Rouzé garde du bois du Riquembert appartenant au citoyen Mailly-Nesle, agréé par l'administration forestière et assermenté devant le tribunal de Montreuil, touchait 200 francs » (Arch. dép.).

(2) Arch. de M. Minet.

(3) Voir sur Madame de Coislin, la note p. 232.

(4) Voir plus haut, p. 242.

dans la maison de Bavière qui les posséda jusqu'en 1830, époque où elles furent vendues par crainte des événements politiques qui menaçaient de renouveler les excès de la Convention (1).

De son mariage avec le prince Pie-Auguste de Bavière, la petite-fille de Louis-Joseph de Mailly, ancien seigneur de Mont-Cavrel, mit au monde le duc Maximilien-Joseph de Bavière, né le 4 décembre 1808, marié le 9 septembre 1829 à Louise Wilhelmine, princesse royale de Bavière, sœur de Louis I^{er} roi de Bavière.

De ce mariage sortirent huit enfants :

1^o Le duc Guillaume, né le 21 juin 1831, qui a renoncé à ses titres ;

2^o La duchesse Caroline-Hélène, née le 4 avril 1834, décédée.

3^o La duchesse Elisabeth, née le 24 décembre 1837, devenue impératrice d'Autriche et morte assassinée en Suisse en 1898 ;

4^o Le duc Charles-Théodore, né le 9 août 1839, duc actuel de Bavière ;

5^o La duchesse Marie-Sophie, née le 4 octobre 1841, veuve du Roi de Naples ;

6^o La duchesse Mathilde, née le 30 septembre 1843, veuve du comte de Trani, frère du Roi de Naples ;

7^o La duchesse Charlotte, née le 22 février 1847. Elle épousa M. le duc d'Alençon en 1868 et périt le 4 mai 1897, dans l'incendie du Bazar de la Charité, rue Jean Goujon, à Paris ;

(1) « Par acte du 17 mars 1831, passé pardevant M^e Montaud, notaire à Paris, M. Pierre Noël Etienne Chenest, prop^{re} à Paris, acquit de S. A. R. Monseigneur le Duc Maximilien de Bavière : 1^o la forêt dite d'Engoudsen, 197 hectares, sur Beussent et Mont-Cavrel ; 2^o le bois d'Hymel, 68 hectares, sur Alette ; 3^o le bois Riquemberg, 97 hectares 92 ares, à Alette » (Journal de Montreuil, n^o 2, 1^{re} année, jeudi 2 juin 1831).

8° Le duc Maximilien (1).

C'est donc dans la maison de Bavière et dans plusieurs autres familles non moins illustres qu'il faut chercher les descendants directs des anciens seigneurs de Mont-Cavrel.

A la mort de Louis-Joseph de Mailly sans héritier mâle, en 1810, d'après les lettres patentes de Louis XIV ses titres passèrent à son plus proche parent de nom et d'armes, le comte de Mailly d'Haucourt, dont l'arrière petit-fils se qualifie aujourd'hui marquis de Mailly-Nesle (2).

Époque moderne

M. Charles-Antoine Bourdrelle, l'acquéreur du château de Mont-Cavrel, était fils de Charles Bourdrelle et de Marie-Jeanne Le Vasseur. Le 6 décembre 1786, il avait épousé Elizabeth-Agnès Le Blond (3), native de Recques. De ce mariage il eut deux enfants, Charles-François, né en 1787, et Agnès-Sophie, née en 1788. Sa femme mourut en 1789.

Dès qu'il fut devenu propriétaire du château et de toutes les dépendances indiquées dans l'acte de vente, il

(1) Ces renseignements généalogiques nous ont été fournis par M. H. G. Fromm, rédacteur au journal *La Vérité*, ami personnel de la plupart de ces familles.

(2) Le comte de Mailly d'Haucourt, devenu marquis de Nesle, intenta un procès au duc de Bavière, afin de rentrer en possession des biens substitués. Mais la Révolution de 1830 survint sur ces entrefaites; le marquis de Mailly, qui était sorti de la vie politique avec un certain éclat, n'était pas bien vu du nouveau gouvernement; il perdit son procès (Lettre du marquis de Mailly-Nesle, du 24 août 1895, datée de son château de La Roche-Mailly, Sarthe). M. le marquis de Mailly-Nesle est décédé en 1899.

(3) Contrat de mariage chez M^e Viollette, notaire à Fressin.

s'appliqua à y faire les améliorations nécessaires pour en tirer parti. Par d'autres acquisitions il en augmenta l'importance. Il fut obligé de faire de nouvelles constructions, entr'autres l'écurie contigüe à l'enceinte du donjon et qu'on appelle encore *l'écurie neuve* bien qu'elle remonte à l'année 1796, ainsi que l'indique une date gravée sur le pignon.

M. Bourdrelle ne jouit pas longtemps de son acquisition ; il mourut accidentellement en l'an IV, d'une chute de cheval dans la forêt de Mont-Cavrel. Ses deux enfants furent mis sous la tutelle de Philippe Mailly, de Quilen, leur oncle, qui vint occuper pour leur compte la ferme du château jusqu'au 13 thermidor an X. A cette époque les deux héritiers voulurent prendre la direction de leur ferme, mais ils se séparèrent en 1810, Mademoiselle Sophie-Agnès Bourdrelle ayant épousé Jean-Marie-Liévin Dufour, charpentier de moulin, de Doudeauville. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la construction d'un moulin à vent élevé non loin de l'enceinte, dans la direction du Bois-Roux. Ce moulin a disparu vers 1860. M. Charles Bourdrelle resta au château et géra la propriété en son nom.

Au commencement du XIX^e siècle, après les destructions de toutes sortes opérées par la Révolution et les guerres de l'Empire, « la plus heureuse réaction s'est manifestée partout en faveur de la vérité historique et du respect des créations anciennes : la France seule resta en arrière et en dehors de ce mouvement... Le vieux sol de la patrie, surchargé comme il était des créations les plus merveilleuses, devient chaque jour plus nu, plus uniforme, plus pillé. On n'épargne rien : la hache dévastatrice atteint également les forêts et les églises, les châteaux

Moulin

et les hôtels de ville ; on dirait une terre conquise d'où les envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée. On dirait qu'ils veulent se persuader que le monde est né d'hier, tant ils ont hâte d'anéantir tout ce qui dépasse une vie d'homme... Les longs souvenirs font les grands peuples. La mémoire du passé ne devient importune que lorsque la conscience du présent est honteuse (1) ».

Qu'on nous pardonne cette citation, mais elle dépeint bien l'état d'âme de la France au début du XIX^e siècle, contre ce qu'on appelait les « vieilleries ». Les grands coupables ont été le gouvernement, le clergé et les municipalités, auxquels il faut ajouter pour une grande part les propriétaires qui, trop souvent, ont montré le mépris et l'insouciance du passé, voire même un inconcevable acharnement à détruire les belles choses tombées entre leurs mains (2).

Nous avons le regret d'avouer qu'il en fut ainsi de la part de M. Bourdrelle envers le château de Mont-Cavrel. Les souvenirs glorieux des familles qui l'avaient habité, les faits célèbres dont il avait été témoin, les sympathies que le pays lui conservait, son architecture séculaire si intéressante pour l'art et l'histoire, le respect des œuvres anciennes ne purent l'arrêter et l'amènèrent à sacrifier ce type de résidence féodale aux commodités du jour.

Il faut pourtant ajouter qu'en agissant ainsi M. Bourdrelle ne faisait que continuer l'œuvre de destruction commencée sous la royauté par les derniers seigneurs de Mont-Cavrel, plus soucieux de se procurer des res-

(1) Comte de Montalembert *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1853, passim.

(2) Id.

sources pour favoriser leur genre de vie que de veiller à l'honneur et à la conservation de la grandeur de leur race.

Dès 1810, tous les bâtiments du château de Mont-Cavrel qui ne servaient pas aux besoins de la ferme, étaient dans un état d'abandon complet; les riches sculptures étaient chaque jour endommagées par des ouvriers inconscients; les toits des tourelles s'affaissaient et entraînaient des pans de mur après eux; les vieilles portes ouvragées, les antiques croisées en chêne avaient disparu et livraient un passage facile aux enfants d'Alette et de Mont-Cavrel qui venaient prendre leurs ébats dans les grandes salles qui avaient abrité d'illustres et nombreuses générations, sous des voûtes en pierres ou en chêne ouvragé dont le genre n'est plus connu, et dans la chapelle Saint-Michel, dont le souvenir est encore vivant dans le pays (1).

En 1813, M. Bourdrelle crut faire œuvre de bonne administration en entreprenant le travail que le temps paraissait faire à regret (2). Il commença la démolition complète du château. La pioche des ouvriers s'attaqua à ce que les siècles avaient respecté. Les murailles en grès et en pierres durcies par le temps furent jetées à terre; les cheminées aux vastes dimensions furent renversées; les charpentes en vieux chêne furent démontées; les boiseries aux armes des Monchy et des Mailly furent

(1) Nous avons connu des vieillards d'Alette et de Mont-Cavrel qui nous ont raconté avoir pris part dans leur enfance à ces jeux dans l'ancien château.

(2) L'annuaire statistique du département du Pas-de-Calais pour l'année 1814 donne ce détail : « *Mont-Cavrel*. — Il existe à *Mont-Cavrel* un château bâti par la maison de Monchy sur le sommet d'une montagne. Il était divisé en deux parties : une citadelle dominante et une place d'armes entourées de murs et de tours, sur un terrain très escarpé. La construction de ce château est remarquable par la belle porte à pont-levis, coiffée d'un beau crénelage. On le détruit actuellement ».

démolition

arrachées de la chapelle et des salles du château... pour servir de bois de chauffage. Le terrain fut nivelé et fit place... à un jardin potager!!! Une tour découronnée, une autre tour en ruines, quelques pans de murs, quelques souterrains et l'ancienne poterne sont à peu près les seuls vestiges échappés à la pioche des démolisseurs. Ils sont restés pour attester la gloire du passé et faire apprécier les ravages opérés par l'ignorance et l'amour du lucre.

La plupart des matériaux provenant de la démolition du château furent remis en œuvre et employés à la reconstruction du corps de logis actuel de la ferme qui, depuis cette époque, est connue sous le nom de « Château de Mont-Cavrel ». Selon une date placée sur le toit, les travaux furent terminés en 1842.

La France est un pays dont la prospérité repose avant tout sur l'agriculture : « Labourage et pâturage », disait Sully, « sont les deux mamelles de la France ». Le rôle prépondérant que l'agriculture est appelée à remplir dans la vie nationale a engagé depuis longtemps les gouvernements à favoriser de nombreuses méthodes pour son développement et l'avantage des populations. La production chevaline et bovine, de temps immémorial, a été en honneur dans la région du Boulonnais ; la race ovine, au contraire, si l'on en juge par les comptes rendus des anciens concours agricoles qui ont eu lieu à Montreuil et à Boulogne, paraît avoir été assez négligée jusqu'en 1827. A cette époque, la Société d'agriculture de Montreuil (1), « concevant difficilement que, dans un arrondissement où les bêtes à laine paraissent devoir être préférées à tout autre troupeau, on ait négligé quelque

(1) La Société d'agriculture de Montreuil a été fondée en 1820.

temps de s'occuper de l'amélioration et de la multiplication de cette espèce précieuse..., établit un prix pour récompenser les soins des cultivateurs distingués qui s'appliquent à répandre et à améliorer la race des moutons d'Espagne connue sous le nom de Mérinos... Ces moutons n'étant pas encore très répandus sur le sol français, les plus nobles efforts sont tentés pour les multiplier dans notre patrie. Le Roi lui-même et les princes de son auguste famille n'ont pas dédaigné de donner un intérêt marqué et des soins personnels à cette importante amélioration (1) ».

Grâce à l'impulsion donnée par la Société d'agriculture de Montreuil, les troupeaux de moutons se multiplièrent dans tout l'arrondissement (2). Le gouvernement de Louis-Philippe, voulant favoriser ce mouvement, établit sur plusieurs points de la France des bergeries nationales qu'il entretint à ses frais. Le château de Mont-Cavrel (3) parut réunir toutes les conditions requises pour la bergerie à établir dans le nord de la France. En 1841,

Beyrie

(1) Compte-rendu de M. Enlart, président de la Société d'agriculture de Montreuil. Séance du 4 novembre 1827.

(2) Id.

(3) Une bergerie fut également établie à Rambouillet (Seine-et-Oise) et une autre aux Chambois (Haute-Saône). Jusqu'en 1859, l'annuaire administratif du Pas-de-Calais portait cette mention :

« Bergerie nationale de Mont-Cavrel. »

« Il existe dans le département une bergerie nationale dont le siège est à Mont-Cavrel, canton d'Hucqueliers.

« Elle a pour but de contribuer à l'amélioration de la race ovine. Les dépenses de cet établissement sont supportées par l'Etat et prélevées sur le crédit des encouragements à l'agriculture. Directeur : M. Dutertre ».

Il faut relever dans ce passage l'erreur de l'annuaire qui place la bergerie à « Mont-Cavrel, canton d'Hucqueliers », alors que le village de Mont-Cavrel est du canton d'Étapes et que la bergerie était située sur le territoire d'Alette, canton d'Hucqueliers. C'est toujours la confusion entre la colline, le château et le village de Mont-Cavrel. Décidément, comme l'histoire, la tradition est parfois une conspiration contre la vérité.

M. Dutertre, nommé régisseur, passa avec M. Bourdrelle un bail de 18 ans, par lequel, moyennant une redevance annuelle de dix mille francs, il obtenait le château de Mont-Cavrel et toutes ses dépendances pour y installer la bergerie nationale. Le plan du château et de ses terres, dressé à cette époque par Louis-Marie-Triplet, arpenteur à Mont-Cavrel, indique 161 hectares, 43 ares, 63 centiares (376 mesures 17 verges $\frac{3}{4}$) (1).

Par suite des diverses révolutions qui ont tant de fois changé le gouvernement de la France, la bergerie du château de Mont-Cavrel porta successivement les noms de « Bergerie Royale » sous Louis-Philippe, « Bergerie Nationale » sous la République de 1848, « Bergerie Impériale » sous l'Empire.

M. Bourdrelle, dit-on, regretta la location de sa propriété. Il vint habiter la maison située vis-à-vis le portail de l'église d'Alette, à laquelle il donna le nom de « Pavillon » en souvenir d'une dépendance de l'ancien château de Mont-Cavrel.

« La création d'une bergerie administrative à Mont-Cavrel contribua énormément à la transformation des races locales. Chaque année, il sortait de cet établissement une vingtaine de béliers de grand mérite, appartenant aux races Dishley, New-Rent, Southdown ou Dishley-Mérinos. Beaucoup de troupeaux picards ont conservé la trace du passage de ces béliers. Jusqu'en 1859, nos meilleurs éleveurs se sont donné rendez-vous aux ventes publiques de Mont-Cavrel (2) ».

M. Dutertre mourut le 17 octobre 1852, à l'âge de

(1) Arch. de M. Minet.

(2) Notes de M. Jourdain, professeur d'agriculture à Montreuil.

54 ans (1) et fut remplacé à la bergerie du château de Mont-Cavrel par son fils Florent qui, par son intelligente direction, mérita la qualification de « moutonnier incomparable ». Tout marcha dans d'excellentes conditions et pour la satisfaction de ceux qui s'intéressaient à l'œuvre, jusqu'en 1859. A cette époque la Bergerie de Mont-Cavrel fut transportée à Tingry. Nous ne saurions mieux expliquer les motifs de cette translation, qu'en citant une lettre du Ministre de l'Agriculture au Préfet du Pas-de-Calais, qui, à la suite de différentes démarches, était intervenu pour maintenir la Bergerie au château de Mont-Cavrel :

MINISTÈRE
de l'Agriculture, du Commerce
et des Travaux publics

« Paris, le 13 Novembre 1856.

DIVISION
de l'Agriculture

BUREAU
de l'Enseignement agricole
et vétérinaire

« Regret de n'avoir pu maintenir la bergerie impériale de Mont-Cavrel sur ce domaine et dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.
« Explications à cet égard. »

« Monsieur le Préfet, vous m'avez transmis le 3 octobre dernier une délibération par laquelle le conseil d'arrondissement de Montreuil-sur-mer émet un vœu pour le maintien de la

(1) M. Dutertre Arthur-Florent, fils de Pierre-Daniel Dutertre et de Marie-Jeanne Tétu, né à Boulogne-sur-Mer en 1798, avait épousé Eugénie-Angadrème Yvart. Son acte de décès porte qu'à sa mort M. Dutertre était « suppléant du juge de paix, délégué cantonal pour l'instruction primaire... etc » Il était aussi conseiller municipal d'Alette (Arch. municip. d'Alette). Il est enterré dans le cimetière d'Alette. Sa pierre tombale porte cette inscription :

CONSACRÉ A LA MÉMOIRE
DE FLORENT DUTERTRE YVART
DIRECTEUR-FONDATEUR
DE LA BERGERIE EXPÉRIMENTALE
DE MONT-CAVREL
DÉCÉDÉ A ALETTE LE 17 OCTOBRE 1852
A L'ÂGE DE 54 ANS.
PRIEZ DIEU POUR LUI.

bergerie impériale de Mont-Cavrel dans cet arrondissement, en énumérant les motifs qui vous paraissent propres à militer contre la translation de la bergerie dans un autre.

« J'ai reçu également des communications semblables et pour le même objet, de Monsieur le Président du Conseil d'arrondissement lui-même, ainsi que de la Société d'Agriculture de Montreuil.

« Il ne m'a pas été possible, Monsieur le Préfet, d'agir dans le sens de ces demandes, et je le regrette d'autant plus que je me plais à rendre ici témoignage des excellentes relations que la direction de la Bergerie de Mont-Cavrel a toujours entretenues avec les autorités de la commune, la Société d'agriculture et le Conseil d'arrondissement : aussi, je désire très vivement que chacun, dans la localité, soit bien persuadé que j'étais tout disposé à laisser la Bergerie sur l'emplacement même où elle a pris naissance, qu'il n'a pas dépendu de moi de le faire, mais que ce sont les prétentions exagérées mêmes, du propriétaire de ce domaine, M. Bourdrelle, qui ne me l'ont pas permis et m'ont forcé de décider, le 30 octobre dernier, que la Bergerie serait transférée à partir du 16 mars 1859, sur la terre de Tingry, dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

« M. Bourdrelle a commencé par exiger une augmentation de fermage de 3,000 fr. par an, au lieu de celle de 1,000 fr. qui lui était proposée avec l'assurance des bâtiments contre l'incendie aux frais de l'Etat ; et, il a réclamé, en outre, la réciprocité du droit que l'Etat a toujours entendu se réserver à lui seul, de mettre fin à la convention à toute époque, au moyen d'un avertissement donné dans un temps déterminé à l'avance. Il est

vrai que plus tard il a réduit sa demande d'élévation du loyer à 1,000 fr., tout en stipulant la reprise à son profit d'une parcelle de terrain que l'administration eût d'ailleurs concédée, mais il n'offrait qu'un bail de neuf années, et il s'abstenait d'expliquer s'il abandonnait à l'Etat l'usage exclusif de la faculté de résiliation.

« D'un autre côté, après le refus de M. Bourdrelle étaient intervenus, dans l'intervalle, avec le propriétaire de Tingry, des arrangements que celui-ci avait acceptés et que l'on n'avait aucun motif de rompre.

« Le domaine de Tingry procure à l'administration, indépendamment de certaines facilités plus grandes, de certaines économies plus praticables de culture et d'exploitation qu'à Mont-Cavrel, par suite de la nature du sol ainsi que la concentration des terres et des bâtiments, une jouissance de 36 ans, à partir seulement d'une année avant l'expiration du bail de Mont-Cavrel, et il lui reconnaît le droit de résiliation sans réciprocité.

« J'ajouterai qu'à tous ces avantages, vient encore se joindre celui d'une certaine infériorité du prix du fermage, puisque le bail de Tingry en fait ressortir le loyer à 58 fr. 65 par hectare, tandis que les offres de M. Bourdrelle, même calculées au taux de la réduction qu'il avait fini par consentir, fixeraient la location de l'hectare à 62 fr. 10.

« Maintenant, les progrès de l'agriculture et ceux de l'amélioration de l'espèce ovine sont-ils, comme on l'a dit, réellement compromis par le fait de la translation de la Bergerie de Mont-Cavrel à Tingry ? Cela ne semble guère soutenable.

« Si Tingry n'est pas compris dans l'arrondissement même de Montreuil, il y touche de très près ; il est situé,

non dans le Haut-Boulonnais, mais comme Mont-Cavrel, dans le Bas-Boulonnais (1) ; il n'est éloigné de Mont-Cavrel que de 15 kilomètres ; Tingry et Mont-Cavrel sont à peu près également rapprochés de Montreuil (2) ; enfin Tingry n'est qu'à 4 kilomètres d'une station du chemin de fer du Nord, celle de Neufchâtel, au lieu que Mont-Cavrel est à 10 kilomètres (3) de celle de Montreuil.

« Evidemment, la Bergerie demeure dans le même centre d'activité et d'influences économiques, aussi bien à Tingry qu'à Mont-Cavrel.

« On conçoit qu'après avoir vu échouer ses tentatives auprès de M. Bourdrelle, l'administration n'ait pas été arrêtée dans ses investigations par la raison que les domaines qu'elle faisait visiter étaient ou n'étaient pas dans l'arrondissement de Montreuil. Son devoir était de chercher une exploitation peu éloignée de Mont-Cavrel, ayant des terres convenables à l'élevage et à l'entretien des bêtes à laine, et réunissant des conditions d'économie et de stabilité plus avantageuses que celles qui lui étaient faites par M. Bourdrelle.

« Je pense que les renseignements dans lesquels je viens d'entrer suffiront pour démontrer que l'administration ne pouvait suivre une meilleure ligne de conduite, et que le domaine de Tingry, sans nuire au but et aux

(1) Cette assertion prouve que M. Pompéi, sous-préfet de passage à Montreuil, était peu au courant des anciennes délimitations locales. En effet, Mont-Cavrel et Tingry sont tous deux situés dans le Haut-Boulonnais.

(2) !!! En réalité, Mont-Cavrel est à 8 kilomètres de Montreuil, et Tingry à près de 20.

(3) Cette dernière affirmation n'est guère compréhensible. En effet, d'une part, Mont-Cavrel est éloigné de Montreuil de 8 kilom. à peine. Mais, par ailleurs, à cette époque, il n'y avait aucune voie ferrée à Montreuil ; cette ville était desservie par la gare de Verton (alors Montreuil-Verton), qui est à 18 kilom. de Mont-Cavrel.

moyens de perfectionnement pour lesquels la Bergerie a été instituée, en assure mieux la réalisation que cela n'aurait eu lieu à Mont-Cavrel, en même temps qu'il est plus conforme aux intérêts de l'Etat.

« J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien communiquer le contenu de la présente lettre au Conseil d'arrondissement et à la Société d'agriculture de Montreuil, en leur exprimant tous mes regrets de n'avoir pu tenir compte, comme je l'aurais voulu, des vœux qu'ils avaient formulés.

« Vous trouverez ci-joint un sous-seing privé de M. Bourdrelle, qui m'avait été adressé par la Société d'agriculture et que je vous serai obligé de rendre à cette occasion.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, signé : E. Rouher. — Le Secrétaire général, signé : D. Delcer. — Pour copie conforme : Le Sous-Préfet, signé : Pompéi (1) ».

Selon l'expression restée dans le langage du pays, « M. Bourdrelle quitta le Pavillon et remonta au château ». Il ne jouit pas longtemps de sa propriété, car il mourut le 17 février 1862. Sa sœur, Madame Dufour, veuve depuis longtemps et qui était venue demeurer au château, mourut le 27 octobre 1869 (2). Tous deux furent enterrés dans le

(1) « Le troupeau du Haut-Tingry fut transporté à Grignon en 1880. Pour quelles raisons le déplaçait-on ainsi de son lieu d'origine ? Il faudrait pour les développer entrer dans des détails qui montreraient, une fois de plus, comment les intérêts directs du pays passent parfois après certains intérêts particuliers, comment les questions de boutique portent toujours le plus grave préjudice aux causes les plus justes ». (Note de M. Jourdain, professeur d'agriculture à Montreuil).

(2) Par testament en date du 8 mai 1868, Madame Dufour a fait à l'église d'Alette une rente de 185 fr. à charge de messes et de recommandations.

cimetière d'Alette, où M. Minet, maire actuel d'Alette leur a fait élever à chacun un monument (1).

Le château de Mont-Cavrel avec toutes ses dépendances passa ensuite à MM. Charles et Alfred Minet. M. A. Minet, père des nouveaux propriétaires, dont la compétence agricole est assez appréciée sans qu'il soit besoin d'en faire l'éloge (2), géra la propriété au nom de ses enfants mineurs. Il remit tout en ordre, et grâce à ses soins, le château de Mont-Cavrel forme maintenant une des plus belles exploitations agricoles de toute la région.

Description du château de Mont-Cavrel dans son état actuel

Le château de Mont-Cavrel, dans son état actuel, donne une idée aussi complète que possible de sa composition primitive et des transformations qu'il a subies aux différentes époques de son histoire. A l'exemple des voyageurs qui, pour se donner l'idée exacte d'une ville antique ou

(1) Ces monuments portent cette double inscription :

ICI REPOSENT LES CENDRES
DE M^{me} A. BOURDRELLE
V^e DE M. L. DUFOUR
PROPRIÉTAIRE, NÉE A ALETTE
LE 24 NOVEMBRE 1788, DÉCÉDÉE AU DIT LIEU
LE 27 8. 1869.
PRIEZ POUR ELLE

ICI REPOSENT LES CENDRES
DE M. C. F. BOURDRELLE
NÉ A ALETTE LE 23 8. 1787
DÉCÉDÉ AU DIT LIEU
LE 17 F. 1862.
PRIEZ POUR LUI

(2) Par arrêté du 17 juillet 1897, M. Minet a été décoré du Mérite agricole.

moderne, commencent par en faire extérieurement tout le tour, nous allons examiner attentivement le château de Mont-Cavrel dans ses détails extérieurs pour relever tout ce qui nous paraît présenter quelque intérêt.

Avant de commencer cette description, il faut remarquer qu'au bas de la colline sur laquelle le château est situé, se trouve la rivière qui, autrefois, complétait sa défense. Maintenant cette rivière est renfermée dans un lit où elle coule régulièrement au milieu des prairies qu'elle fertilise par des irrigations; jadis, au contraire, son emplacement formait un vaste terrain toujours inondé, rendant l'accès du château fort difficile pour les assiégeants qui l'attaquaient du côté du nord.

La route principale qui donne accès au château de Mont-Cavrel est le chemin qu'on appelle *les Avesnes*. Ce chemin (1) a remplacé l'ancienne avenue conduisant à la principale porte d'entrée aujourd'hui supprimée.

La barbacane où venait aboutir l'avenue était une élévation artificielle en bois ou en pierres, séparée de la porte d'entrée par un fossé profond communiquant avec elle au moyen d'un pont. Devant la barbacane était une barricade contre laquelle les ennemis se heurtaient en temps de guerre. La barricade, la barbacane et le fossé qui faisait la séparation avec la porte d'entrée, défendue elle-même par un pont-levis, ont été détruits, mais on voit encore sur leur emplacement des vestiges qui ne laissent aucun doute sur leur existence.

L'emplacement de l'ancienne porte d'entrée, occupé maintenant par un mur de raccord, possédait au Moyen-

(1) Dans l'origine ce chemin devait être beaucoup plus large, puisque, d'après la coutume du Boulonnais, « le chemin qu'on dit chemin chastelain doit contenir 22 pieds de largeur au pied du roy ». Mais cette prescription a-t-elle jamais été mise en vigueur ?

Age, avec sa double ou triple porte en chêne garnie d'énormes ferrures, deux tours, un logement central en galerie voûtée, un pont mobile et une herse. Il y avait tout un système de treuils, de poulies et de chaînes dont la seule image pourrait donner une idée. C'est en cet endroit que tant d'assaillants trouvèrent la mort sous les coups des assiégés. Par une coïncidence frappante, cette partie de terrain restée abandonnée et inculte offre l'aspect funèbre de certains cimetières négligés. Près de là en avançant vers le nord, est la construction moderne qui sert de corps de logis. Un perron et un jardin de plaisance ont fait disparaître en cet endroit toute trace d'antiquité.

La plus grande partie des fossés, qui entourent le château de leur cours sinueux, est conservée. On voit les vestiges d'ouvrages extérieurs pour protéger l'escarpement. Ces restes ne sont plus que des mottes ou élévations sans forme définie ; mais, dans l'origine, ils étaient des points de défense réguliers rapidement élevés à l'approche de l'ennemi pour se garantir de ses attaques et l'empêcher d'avancer. Ces anciens travaux sont surtout visibles au Nord-Est où se trouve un arbre séculaire qu'on dit remonter au temps de Louis XIV. Plus loin vers le Nord, on arrive à la poterne. Le fossé est comblé, mais la porte du xv^e siècle, avec son arcade gothique en grès, est dans un excellent état de conservation qui fait espérer que ce précieux vestige du passé pourra se conserver encore longtemps. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les dimensions de cette porte sont relativement restreintes. Dans les anciens postes romains, les portes offraient toujours un certain développement ; au contraire, les châteaux du Moyen-Âge avaient besoin pour se défendre d'une entrée

étroite. Cette porte était pratiquée sous un logis fortifié avec créneaux et machicoulis (1), à l'extrémité d'une allée étroite en forme de corridor. C'est par la poterne que les seigneurs de Mont-Cavrel descendaient dans le verger qui, autrefois, n'était pas un jardin ni un parc dans le sens moderne du mot : c'était un enclos entouré de murs, plein d'arbres fruitiers avec des allées plantées d'arbres montants. Il y avait entr'autres une avenue qui descendait en ligne droite de la poterne à l'église d'Alette et que suivaient le seigneur et sa famille pour se rendre aux offices. On montre encore dans toute sa longueur l'emplacement de cette avenue marquée par des accidents de terrain et des lignes qui ne laissent aucun doute sur leur origine. La poterne servait également de passage pour gagner la campagne (2).

On voit entre la poterne et la tour les traces d'un « chemin de ronde » qui mettait en rapport toutes les parties des fortifications et les reliait entre elles. Le chemin de ronde facilitait le guet, et les patrouilles le parcouraient jour et nuit. En temps de siège, il permettait aux assiégés de veiller sur ce qui se passait à l'extérieur et de s'abriter pour tirer sur les assiégeants. De distance en distance, à l'entrée des tours, ce chemin de ronde était brusquement coupé et ses différentes parties étaient reliées par des ponts de bois qu'on enlevait à volonté devant les ennemis. Souvent, il se continuait à l'intérieur des tours par des escaliers habilement dis-

(1) Voir p. 124 l'acte du 15 février 1588, qui contient mention de divers travaux à la *porte du bois* (la poterne) du château (comble, machicoulis), et à la *tour de la chapelle*.

(2) « C'était aussi par la poterne que sortaient les vilains pour aller houer les champs qui sont là-bas derrière le verger, hors des murs ». Léon Gauthier, *La Chevalerie*, p. 502.

posés. C'était le cas pour le château de Mont-Cavrel. Sur le mur du chemin de ronde, en plusieurs endroits, on voit les meurtrières qui, lors des dernières restaurations des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, ont été ménagées pour laisser passer les bouches à feu. Plus loin est une muraille moderne, élevée sur l'emplacement du mur d'enceinte près duquel était le donjon.

Le côté sud est fort intéressant. En dehors du fossé dont la forme est très bien conservée dans sa longueur et sa profondeur, on voit un reste de tour et des murs avec des embrasures de bouches à feu intactes. On pourrait même dire que les ruines, de ce côté, apparaissent plus poétiquement intéressantes par le lierre qui de ses branches entrelacées les empêche de tomber. Il semble que la nature veuille nous donner une leçon, en conservant les restes vénérables que l'indifférence des hommes n'a pas su respecter.

Enfin, plus loin, jusqu'à la porte d'entrée actuelle, le mur moderne, avec des ouvertures ménagées pour les besoins de l'exploitation agricole, n'a aucun intérêt. C'est près de là qu'en ce siècle on a établi un chaufour et un moulin dont il a été parlé ailleurs.

L'entrée actuelle est au sud. Elle remplace une des anciennes tours qui se trouvaient de distance en distance dans le mur d'enceinte, et se compose de deux portes de grandeur différente : l'une pour les voitures, l'autre pour les piétons. Ces deux portes sont cintrées en grès ; l'arcade de la plus petite porte était ornée d'une archivolte en partie détruite. Les claveaux portaient les armoiries de Monchy qui ont disparu à la Révolution. Cette entrée donne accès dans la basse-cour de la ferme.

Sur le pignon du bâtiment qui se trouve à gauche en entrant, on lit cette inscription gravée dans la pierre :

JAVE DV
CROCQ

1720

Cette basse-cour du château de Mont-Cavrel présente un aspect tout différent des dispositions des fermes modernes. Généralement, on appelle basse-cour un terrain à découvert, fermé de murs, qui se trouve en contre-bas du logis; c'est le contraire qui se voit au château de Mont-Cavrel, où les bâtiments servant d'habitation sont situés à la partie inférieure. Cette basse-cour, comme toutes les cours des châteaux féodaux, est immense (1). On comprend qu'au moyen âge, à l'abri des murs hauts et puissants qui la bordaient, de nombreuses troupes et les populations d'alentour pouvaient y trouver un refuge assuré en temps de guerre. C'est dans cette cour que se trouvaient groupées les petites habitations servant de demeures aux *mansionarii* occupés à tous les travaux alors en usage. Au premier danger tous se précipitaient dans la haute cour, et bientôt dans le donjon pour se mettre plus sûrement à l'abri. Dans le fond de la cour, à gauche, est un réservoir près duquel se trouvait l'ancienne porte d'entrée en usage jusqu'au

(1) Certaines de ces cours avaient plusieurs hectares de superficie. La surface des deux enceintes du château de Mont-Cavrel contient deux mesures 63 verges (Plan dressé par M. Lens, arpenteur en 1773. — Arch. de M. Minet).

xv^e siècle. C'est en cet endroit, derrière le pont-levis, qu'étaient « l'énorme porte massive et ferrée, la herse et une autre porte que les assiégeants devaient briser avant de pénétrer dans cette première enceinte du château (1) ».

Le corps de logis est un vaste bâtiment en briques et pierres blanches, à deux étages, sans intérêt architectural. Il faut cependant noter deux grès de forme carrée, provenant de l'ancien château et placés dans le trumeau médian du premier étage. Ces deux grès sculptés en relief représentent : l'un, l'écu de Monchy timbré d'un heaume taré de front cimé d'une tête de more (?) avec lambrequins ; les supports sont deux lions gardants. L'autre porte, dans un encadrement de lauriers, un écusson en losange, mi-parti de Monchy et de Balzac (2).

La cour intérieure est bordée, dans sa partie principale, du corps de logis, d'écuries et d'étables fort vastes, à portes cintrées dont la plupart des claveaux portent une lettre majuscule peinte en noir, remontant à l'époque de la bergerie nationale et servant de dénominations pour indiquer les différents bâtiments. La plupart de ces dépendances datent du xvi^e siècle. Elles avaient autrefois des voûtes en berceaux, bandées par travées et reposant sur les poutres de la charpente. A l'exception d'une seule, toutes ces voûtes menaçant ruine ont été démolies vers 1860. Les toits de ces bâtiments autrefois couverts en chaume ont été renouvelés et couverts en pannes en 1844 et 1846.

(1) L. Gautier, loc. cit.

(2) On se souvient que ces grès sont contemporains des travaux exécutés au château par Antoine de Monchy et Anne de Balzac, sa femme, après 1570. (Voir ci-dessus, p. 110).

A l'endroit opposé à la porte d'entrée, on remarque des vestiges de constructions beaucoup plus anciennes que les autres. C'est l'emplacement d'une tourelle de défense qui, selon les usages généralement suivis, devait être de forme plate au dedans et ronde au dehors. Sur le côté Nord-Est de la cour, sont deux écuries : l'une, qu'on appelle la « vieille écurie », porte en ancras de fer le millésime de 1611 ; l'écusson de Monchy surmonte sa porte en tiers-point maçonnée en grès ; l'autre appelée l' « écurie neuve » est datée de 1796 sur une pierre saillante. Une autre écurie porte la date de 1752 ; plus loin on lit 1723. On remarque dans ces différentes dépendances que les murs extérieurs sont beaucoup plus épais que les murs à l'intérieur de la cour. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on se rappelle que ces constructions ont été adossées aux anciennes courtines formant le mur d'enceinte, qui exigeait une plus grande épaisseur pour résister plus efficacement aux efforts des assiégeants.

Au milieu de la cour se trouve un superbe pigeonnier en pierres blanches. Il est de forme cylindrique et surmonté d'un toit conique en zinc. A la partie supérieure, côté sud, est une pierre carrée en relief, portant les armes de Mailly avec une croix de Saint-Louis, surmontées d'une couronne de marquis. Au-dessous est un cadran solaire avec le chronogramme suivant, qui forme la date de 1761 :

DEVS DIRIGIT CORDA; HIC SOL ITA REGIT HORAS

Plus bas :

FIRMINUS CALICQUE SCULPSIT.

1



2



3



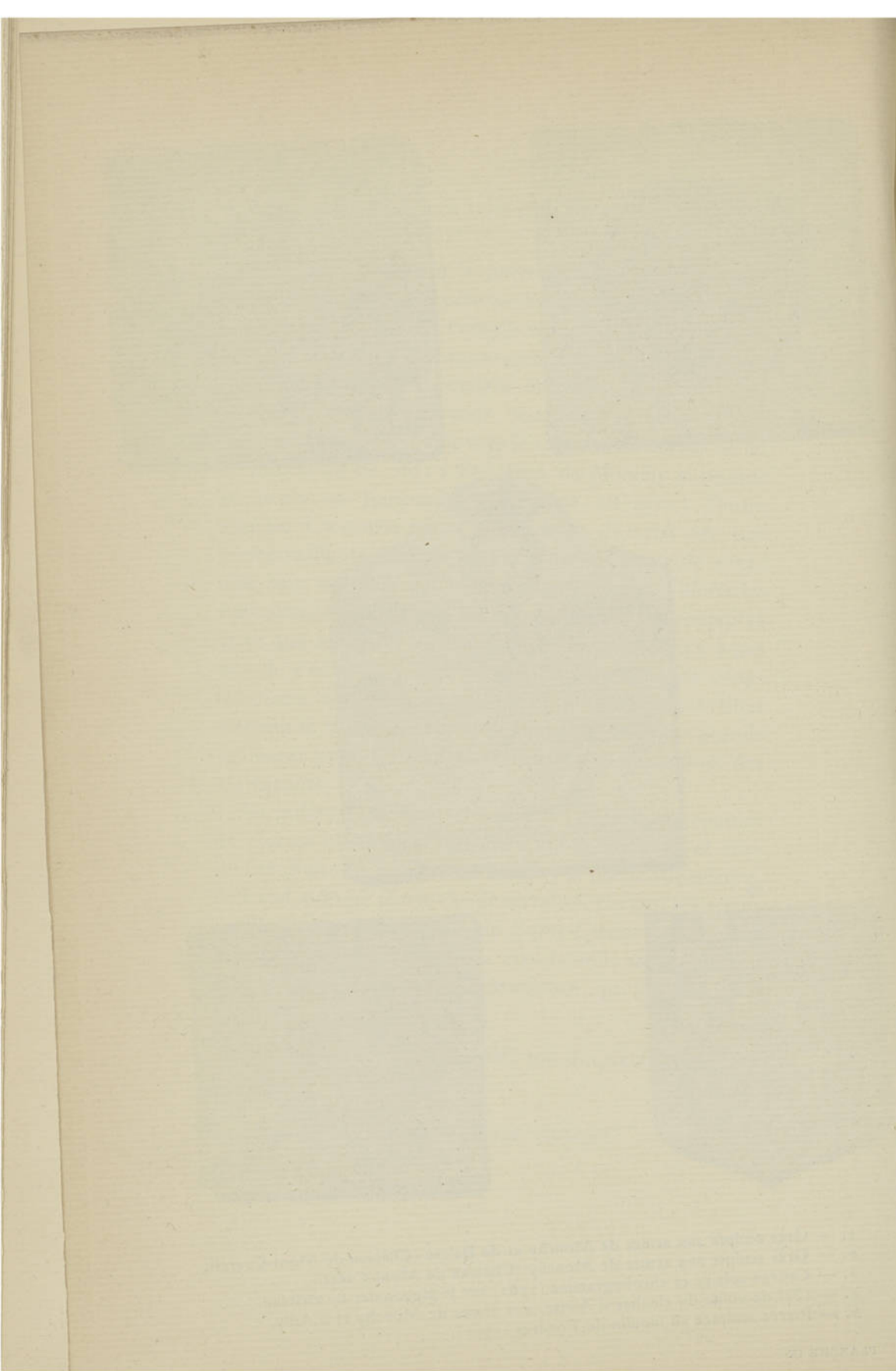
4



5



1. — Grès sculpté aux armes de Monchy et de Balzac (Château de Mont-Cavrel).
2. — Grès sculpté aux armes de Monchy (Château de Mont-Cavrel).
3. — Cadran solaire et chronogramme (1761) sur le pigeonnier du château.
4. — Clef de voûte du clocher d'Alette, aux armes de Monchy et d'Ailly.
5. — Pierre sculptée au moulin de Fordres (1700).



A part le puits qui remonte aussi à une époque très ancienne, les autres bâtiments de la basse-cour sont modernes et n'offrent aucun intérêt historique ou archéologique.

La communication de la basse-cour actuelle dans l'ancienne enceinte du donjon se fait par un passage recouvert de branches de lierre entrelacées. Sur l'emplacement de ce passage furent jadis une herse, et une porte fortifiée percée dans un mur crénelé. Pour rendre l'entrée plus difficile aux ennemis, cette porte était élevée de plusieurs mètres au-dessus du sol; on ne pouvait y parvenir que par une échelle ou un escalier en bois qu'on enlevait en cas d'attaque. Ce n'est que plus tard, que la porte a été baissée pour établir une communication directe entre les deux enceintes. De chaque côté de cette porte d'entrée se trouvaient des bâtiments qui, dans l'origine, servaient de résidence aux anciens seigneurs et à leurs familles en temps de paix, afin de laisser ignorer le plus possible aux visiteurs les secrets défensifs du donjon. Ce dernier, du reste, avec ses sombres corridors et ses escaliers dissimulés, n'offrait guère d'agrément comme maison d'habitation.

C'est à gauche, en entrant, qu'était l'*auditoire*. Plus loin, près du mur d'enceinte, on place les cuisines. A droite existent encore les vestiges d'un escalier qui descendait au sous-sol formant un rez-de-chaussée du côté de la basse-cour, mais primitivement sans ouverture de ce côté. Les bâtiments n'existent plus. Il ne reste qu'une partie du mur du côté de la baille inférieure (1).

(1) On appelait « bailles » les deux enceintes nettement distinctes des anciens châteaux-forts (L. Gauthier, op. cit.). A Picquigny, on appelle encore baille la basse-cour du château.

Plusieurs fenêtres rectangulaires entourées de maçonnerie en grès sont restées visibles dans ce mur auquel sont adossées des remises, servant de bûchers, qu'on croirait avoir été placées à dessein pour dérober à l'attention des visiteurs ces derniers restes du passé. C'est de ce côté, à l'étage supérieur, que se trouvaient « la chambre de Monsieur le chapelain » et la salle où l'on conservait les archives.

Le passage qui conduit à l'ancienne poterne sert de hangar et de remise. Sa partie supérieure a disparu, elle est remplacée par une couverture en pannes. A l'extrémité de ce passage on voit à gauche une meurtrière et la trace des chaînes qui servaient au pont-levis. Dans l'embrasure de la meurtrière se lit ce mot tracé dans la pierre : BOVLLY (1).

Près du passage de la poterne se trouve l'emplacement de la chapelle où l'on voit quelques restes de constructions. On y remarque en particulier un souterrain qui a servi primitivement de cave. En dehors des caves et de la prison, il y avait au château de Mont-Cavrel d'autres souterrains. Selon la tradition conservée dans le souvenir des habitants, des souterrains conduisaient de différents côtés en pleine campagne; on en cite un qui reliait les deux châteaux de Mont-Cavrel et de Montfort, et un autre allant du château de Mont-Cavrel à un endroit situé près du Bois-Roux et qu'on appelle encore « la Glacière ». Il est certain que l'imagination populaire aime les souterrains dans les anciens châteaux. Mais, « toute erreur, a dit Bossuet, n'est qu'une vérité dont on abuse ». La vérité c'est que « les anciens châteaux étaient traversés

(1) C'est le nom du fermier qui vivait en 1700.

dans leurs fondations par de nombreux et vastes souterrains qui semblaient avoir été systématiquement disposés pour établir des communications cachées entre tous les points de la défense intérieure et du dehors (1) ».

Plus loin, nous trouvons les restes de l'ancien mur d'enceinte assez bien conservé, qui servait à la défense de la poterne et du pont-levis. Dans ce mur construit en grès et en briques cuites au feu de bois se retrouvent les vestiges d'un chemin de ronde. Puis c'est la tour cylindrique du xv^e siècle, une des parties les mieux conservées; elle renferme trois étages bien distincts :

1^o Une cave qui servait de geôle, mesurant 3^m55 de long, 3^m12 de large et 2^m05 de haut. La voûte, en pierres blanches du pays, est en berceau; elle est éclairée par une meurtrière rectangulaire évasée à l'intérieur, qui montre la grande épaisseur des murs (2^m45). Le mince rayon de lumière qui l'éclaire obliquement ne peut effacer l'impression sépulcrale qu'on éprouve quand on visite cette cave. Si l'on en croit les anciens historiens et la tradition du pays, c'est dans ce réduit que, selon les pénalités de l'époque, les malheureux condamnés devaient endurer toutes sortes de tourments au point de vue physique et moral. La geôle n'avait point d'escalier; on y faisait pénétrer les coupables par une échelle qu'on enlevait lorsqu'ils y étaient descendus et qu'on remplaçait pour les en faire sortir.

2^o Une pièce au rez-de-chaussée, voûtée d'ogives, à quatre nervures qui tombent en ruines. Entre autres inscriptions tracées sur les murs de cette chambre, on lit les dates de 1776 et 1796.

(1) Viollet-le-Duc, Dict. d'architecture.

3° Un escalier extérieur de quinze marches, en grès brut, conduit à une place du premier étage éclairée par trois fenêtres carrées percées à une époque récente. La partie supérieure de la tour a disparu dans sa forme ancienne; elle a été remplacée par un toit de zinc en forme de poivrière.

D'une autre tour située à l'Ouest, il ne reste que la partie inférieure qui serait tombée depuis longtemps si elle n'était soutenue par de fortes branches de lierre entrelacées.

Il ne subsiste rien du donjon. Son emplacement est livré à la culture. Quelques incidents arrivés à différentes époques en creusant la terre en cet endroit sont la preuve certaine que des fouilles régulières mettraient à découvert des choses intéressantes.

Seul, le puits qui faisait partie du donjon est conservé; mais il est hors d'usage depuis longtemps. A l'époque de la bergerie nationale, il recevait tous les animaux morts qui, dit-on, y ont été jetés en très grand nombre à plusieurs époques où sévirent des maladies mortelles sur l'espèce ovine. Son orifice est fermé par une maçonnerie en forme de cône recouverte d'un épais feuillage de lierre que la nature semble avoir placé à dessein pour conserver le souvenir du château de Mont-Cavrel.

Nous sommes arrivé au terme que nous nous sommes assigné. En cherchant à rappeler les principaux souvenirs qui se rattachent à la belle et grande seigneurie de Mont-Cavrel et à ceux qui l'ont illustrée, nous avons essayé de relater les faits les plus notables de son histoire. Autant que cela a pu dépendre de nous, nous avons multiplié nos recherches en consultant les auteurs et les sources les plus autorisées.

Malgré nos efforts, les lecteurs clairvoyants pourront sans doute découvrir dans notre travail des lacunes, peut-être même des erreurs involontaires. Nous le confions cependant à leur bienveillance pour y suppléer et à leur indulgence pour les excuser.

Nous serons heureux si ces lignes peuvent intéresser ceux qui auront la patience de les lire. Nous le serons plus encore si, à une époque où l'ignorance n'est plus permise, notre travail pouvait faire comprendre combien il est utile et agréable de connaître les détails de l'histoire locale.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Ratification par Guillaume II. de Mont-Cavrel d'une donation à la Maladrerie du Val de Montreuil (juin 1236).

Archives hospitalières de Montreuil : B. 34, Case 5, Dossier 7 (*Original parchemin, sceau perdu*).

Ego Willelmus, miles, Dominus de Montecaprino, notum fieri volo presentibus et futuris quod antecessores mei et pater meus, pro salute animarum suarum, in perpetuam elemosinam domui de Valle Leprosorum de Monsterolo (1) duos sextarios bladii quos ob intuitum caritatis, dicti antecessores, pater et frater meus usque ad tempus meum dicte domui persolverunt. Quorum duorum sextariorum elemosinam, saluti mee providens, in futurum ratam habeo; et, ut tam a me quam heredibus meis, annis singulis semper in festo sancti Remigii, apud Montem Caprinum accipienda dicte solvatur domui, presenti pagina sigilli mei munimine roborata confirmo. Actum anno dominice Incarnationis M^o CC^o tricesimo sexto, mense junio.

Traduction de la charte précédente, en français du xvi^e siècle, extraite du Cartulaire de Montreuil, n^o 67 (Communication de M. le baron de Calonne).

Moy Guillaume, seigneur de Montcavrel, fais assçavoir à tous tant présens qu'advenir que mes prédécesseurs et mon père ont donné por le salut de leurs âmes, en perpétuelle aulmosne, à la maison du Val des Lépreux de Monstreul, deux septiers de bled, lesquels pour le regard de la charité de les dits prédécesseurs (*sic*), mon père et mon frère ont payé à lad. maison jusques à mon temps; laquelle aulmosne de deux septiers de bled je veux, tant par moy que par mes

(1) Omis ici le mot *dederunt* ou un synonyme.

héritiers, estre païés par chacun an au jour de S' Remy, à prendre à Montcavrel. De laquelle chose je confirme ceste page de mon sceau. Fait l'an de grâce mil deux cent trente deux (*sic* pour 1236), au mois de jung.

II

Aveu de Guillaume II, seigneur de Mont-Cavrel, au comte Robert d'Artois, de plusieurs fiefs achetés à l'abbaye de Ruisseauville (juin 1239).

Archives du Pas-de-Calais. Inventaire mss. des Chartes d'Artois, par Godefroy, p. 111.

1239. — Juin. — A Hesdin. — Guillaume, seigneur *Montis Caprini* (de Mont-Chevreuil), chevalier, reconnoît tenir en fief de Robert, comte d'Artois, le moulin de *Fordeles* et de *Fordes* avec les appartenances qui consistent en soixante-huit journaux de terre du domaine de *Fordes* et *Fordeles*; le terrage et la dixme de *Fordes*, quarante-huit journaux de bois, appelé bois de *Papenleu*; vingt-huit sols de rente en argent, chapons, oyes, avoine et autres choses; trois journaux et demi de bois dans la *Queue de la vallée*, appelée *Aubant*; vingt-trois journaux de terre et d'*aulnoix* tenant au moulin de *Fordeles* et huit journaux de prez. Lesquels biens il a acheté des abbé et couvent de Notre-Dame-au-Bois (abbaye de Ruisseauville) qui les tenoit de celle de Corbie, à charge d'un cens annuel que le dit Guillaume a racheté du consentement de l'évêque de Thérouanne et des abbé et couvent de S' Nicolas d'Arrouaise. — Guillaume de Montcavrel promet pour lui et pour ses hoirs de tenir à toujours dudit comte et de ses hoirs les biens détaillés ci-dessus qui sont de la valeur annuelle de soixante livrées de terre, et en a fait hommage lige au comte, contre tous hommes et femmes, sauf les féautés qu'il doit au comte de Bologne, au comte de Ponthieu et au châtelain de Saint-Omer. (*Original en parchemin scellé du scel dudit Guillaume, bien conservé, en cire brune, pendant à double queue de parchemin. Double original de ces lettres dont le scel est rompu.*)

Deux vidimus des mêmes lettres données par Pierre Liféron, garde de la prévôté de Paris, l'une du lundi après les *Brandons*, et l'autre du mardi suivant. — 1308. (*Originaux en parchemin, scellés du scel de cette prévôté, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.*)

« 1239. — A Hesdin. — Juin. — Le même Guillaume de Mont-Chevreuil s'oblige pour lui et pour ses hoirs de tenir en fief de Robert, comte d'Artois, soixante livrées de terre de revenu annuel, et promet de les mettre dans les mains du comte en trois fois, à la fête de la nativité de Saint-Jean-Baptiste. (*Original en parchemin scellé du scel dudit Guillaume, en cire brune, pendant à double queue de parchemin*).

« Mêmes lettres, sous le vidimus de Pierre Liféron garde de ladite prévôté, du mardi après les *Brandons*, 1308. (*Original en parchemin scellé du scel de cette prévôté en cire verte, pendant à double queue de parchemin*) (1) ».

III

Accord entre Enguerran II de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin, relativement aux domaines de Monchy (19 Novembre 1248).

Grand Cartulaire de Dommartin, t. II, f^o 384 (Copie de 1666).

MONCHY.

De domino de Montcavrel super Monchy.

Ego Ingerrannus miles dominus de Monte capreoli, notum facio universis presentes litteras inspecturis quod, cum ego et heredes mei debeamus perpetuo reddere ecclesie Domnimartini, post decessum domini Willermi patris mei et dominæ Lorethæ matris meæ, duos modios bladi de meliori blado quod molendina de Arondel et de Domnomedardo triturbantur, ad mensuram Domnimedardi percipiendos libere singulis annis in dictis molendinis vel in grangia mea apud Columuites (2), vel alibi adeo commodos ecclesie predictæ, ad sustentationem capellani de Monchy: ego concessi quod dicta ecclesia, post decessum dictorum domini W. patris mei et dominæ L. matris meæ, a domo et capellania de Monchy amoveat perpetuo capellanum predictum, nec alium teneatur ecclesia instituere loco ejus, nec valeat michi vel heredibus aliquod instrumentum de dicta capellania vel capellano faciens mentionem, sed si aliqua instrumenta ego vel heredes mei et dominæ L. matris poterimus invenire, ea bona fide reddere tenemur ecclesie supradictæ, et ecclesia predicta me et heredes meos quietavit libere et perpetuo de duobus modiis supradictis, et concessit

(1) Ces chartes, ainsi analysées par Godefroy, existent encore dans le trésor des chartes d'Artois sous la cote A 7 17 bis — 19.

(2) Sic, mot évidemment estropié par le copiste.

mihî et heredibus meis dictos duos modios perpetuo libere retinendos, ita quod, post decessum supradictorum W. patris mei et L. matris meæ, nichil de duobus dictis modiis reddetur ecclesiæ supradictæ. Hoc notato quod dicta ecclesia, amorem meum et benivolentiam meam habere desiderans, in tribus missis, una de Beata Virgine et alia pro defunctis, in capella de Porta, et tertia quæ in ecclesia pro defunctis diebus singulis celebrantur, me, uxorem meam, dominum patrem meum et dominam matrem meam et omnes predecessores meos recepit et specialiter effecit participes et consortes. Domo de Monchy, pratis, nemoribus, libertatibus, divisione et partitione nemorum et pratorum perpetuis inferius exprimendis factis a domino W. patre meo, de consensu matris meæ, tenendis ab ipsis et ab ecclesia predicta sub pena centum marcharum, et possessionibus ejusdem domus de Monchy de feodo Montis Capreoli dependentibus, et aliis in perpetuam elemosinam libere remanentibus ecclesiæ predictæ, possidendis ab eadem ecclesia quiete et pacifice, vel disponendis de ipsis ad omnimodam voluntatem ecclesiæ prout sibi melius viderit expedire. Divisio et partitio tales fuerunt : nemus de Monchy cessit in partem domini de Monte capreoli, exceptis sexdecim jornalibus quæ sunt propinquiora domui de Monchy, quæ prius fuerunt propria ecclesiæ et adhuc propria remanent ecclesiæ predictæ. Totum vero nemus de Fouchaumont et totum nemus quod est situm inter triginta sex journalia nemoris domini de Monte Capreoli et inter quinque journalia nemoris quæ sunt heredis Johannis Morel militis, versus Novamvillam, cesserunt in partem ecclesiæ supradictæ. Item pratum de Longhebrue pertinet ad ecclesiam in excambium prati Alardi de feodo domini Eustachii dicti Monachi dependentis, exceptis duobus falcatis et viginti septem virgis quæ pertinent ad dominum de Montecapreoli. In prato quod vocatur Mothois, medietas et decem et septem virgæ versus terram in longitudine cesserunt in partem domini de Montecapreoli; alia vero medietas, preter decem et septem virgas, et aliæ decem et septem virgæ in paludibus cesserunt in partem ecclesiæ supradictæ. Item unum jornale nemoris de Assunval accipiendum ab initio pomerii domini de Montecapreoli siti juxta fossatum quod ibi erat usque ad terram arabilem versus Novamvillam, ad ecclesiam pertinet memoratam. Super universis et singulis predictis prefatam ecclesiam contra omnes teneor indempnem penitus conservare, ad hoc heredes meos obligando. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum meum apposui. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense Novembri, in crastino octavæ beati Martini hyemalis.

IV

Confirmation de la dîme de Maintenay à l'abbaye de Valloires, par Enguerran II de Mont-Cavrel (4 et 11 juillet 1250).

Cartulaire de l'abbaye de Valloires, arch. départ. de la Somme, page 56. Deuxième partie; titres des donations, charte quinzisième.

Carta Ingerrammi de Montkaverel pro decimâ de Mentenai.

Universis presentes litteras inspecturis, Ego Ingerrammus, miles et dominus de Montkaverel, salutem in domino. Noverit universitas vestra quod in presentia mea propter hoc constitutus Egidius de Sancto Judoco, homo meus ligius, recognovit quod dominus Egidius de Sancto Judoco, miles, pater suus, cujus heres existit, dedit et concessit in perpetuum et in perpetuam eleemosinam ecclesie beate Marie de Balanciis, Cisterciensis ordinis, Ambianensis diocœsis, duas partes totius decime de Mentenai, tam majoris quam minoris, quam de nobis in parte cum alio feodo suo in feodo tenebat. Quam donationem idem Egidius, coram nobis propter hoc veniens, benigne concessit et approbavit, et quicquid juris in totali dicta decima habere seu reclamare poterat, ad opus dicte ecclesie in manum nostram resignavit et quitavit, et nos ad petitionem ipsius dictam ecclesiam investivimus. Promittens et idem Egidius, sacramento hinc inde prestito corporali, quod super dicta decima dictam ecclesiam per se nec per alium nullatenus molestabit, nec in eadem decima aliquid juris reclamabit, sed et adversus omnes juri et legi parere volentes dictam decimam dicte ecclesie garandire tenetur.

Nos vero donationem dicti Egidii militis et concessionem et assensum Egidii filii ipsius et heredis concedentes et volentes ad petitionem sepedicti Egidii quicquid per ipsos actum est et ratum habentes, approbamus et confirmavimus, promittentes bona fide dictam decimam dicte ecclesie adversus omnes juri et legi parere volentes garandire, nihil omnino juris nobis vel heredibus nostris in totali dicta decima retinentes. In cujus rei testimonium presentes litteras dicte ecclesie tradidimus sigilli nostri munimine roboratas. Actum anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, mense Julii, in die beati Martini estivalis.

Ibidem, p. 56. Deuxième partie : titres des donations, charte quatorzième.

Carta de Montkaverel pro decima de Mentenai.

Universis presentes litteras inspecturis, ego Yda, uxor domini Ingerrammi de Montecaprino, salutem in domino. Noverit universitas vestra quod ego à venerabilibus et in Christo dilectis abbate et conventu de Valoliis decem libras turonenses recepi, quam pecuniam dictus Ingerrammus maritus meus me precepit recipere, pro confirmatione et approbatione decime de Mentenai, gratum et ratum habitura quicquid per ipsos videlicet dominum Ingerrammum maritum meum et abbatem et conventum de Valoliis et Egidium de Sancto Judoco, actum est. In cujus rei testimonium presentes litteras dictis abbati et conventui tradidi sigilli mei munimine roboratas. Actum anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, mense Julii, die quinta post octavas apostolorum Petri et Pauli (1).

V

Accords entre Nicolas de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin sur les domaines de Monchy (1264-1269).

Grand Cartulaire de Dommartin, t. II, n° 396.

De custodia memorum de Monchy nobis quitata à Nicholao de Montcavrel (juillet 1269).

Jou Nicholes de Montcavrel fais savoir à tous cheaus ki ches presentes lettres verront et orront ke comme je et l'Eglise de Dommartin euussons bos et prez communs à Monchy, court de cele eglise, et à l'autre Monchy ki miens est, et comme je eusse le warde ès bos et ès prez devant dis, et me dounast l'Eglise devant dite chascun an sis sestiers de blé et deus sestiers de pois à la mesure de Monstroeuil pour warder les prez et les bos devant dis : je, par le conseil et par le volenté et l'assentement monseigneur Engerran, chevalier, seigneur de Montcavrel, men frere, et pour men preu faire et l'église de Dommartin devant dite, par commun assentement et par conseil de preudommes et de boine gent, avons parti les bos et les prez ki estoient commun en cele manière. Li bos de Foucaumont devers Estracles ki contient

(1) Nous devons communication de ces deux chartes à l'obligeance de M. le baron de Calonne.

unze mesures et demie ou là entour demouerra et sera propres à l'église de Dommartin ; et si demouerra propres à l'église devant dite li bos de l'Espine pouelleuse ki contient seise mesures ou là entour et joint au bos de l'Usage et siet devant Monchy, court de cele eglise. Li bos du bus Gileui devers Nuevile me demouerra propres. Et si demeurent propres à l'église devant dite dis mesures ou la entour du pré du Motoy, et unze mesures et demie et dis verges de cheel meesme pré me demouerront. Les parties si comme eles sont faites et devisées je les ay pramises et créantées à tenir bien et loyaument, et weil ke l'Eglise devant dite ou commans goent bien et empais à tous jours de leur partie. Et je et mi oir gorrans et tenrrons no partie si comme elle est devisée, et plus ne poons requerre ne demander. Et est à savoir que l'Eglise devant dite est quité et delivré à tousjours envers mi et envers mes oirs des sis sestiers de blé et des deus sestiers de pois devant dis k'ele me soloit payer pour le warde des bos et des prez devant dis, et les a cele eglise racatés à mi, et en ai rechut de l'Eglise vingt-cinq livres de paires en deniers contez. De toutes les choses devant dites je suis tenu à warder l'Eglise devant dite sans damage, et ne puis et ne doi jamais riens demander en le partie ki faite est et assignée à l'Eglise de Dommartin ne requerre, sauve me justice. A toutes chez choses warder et tenir bien et loyaument à tousjours je oblige men oir. U tesmoignage de ces choses j'ay mis men seel à ches lettres. Che fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur mil deus cens sexante et neuf, u mois de juillet.

— F^o 397 v^o. — Confirmatio domini Ingerranni de Montcavrel de eodem (juillet 1269).

Je Engerrans, chevaliers, sires de Montcavrel, fais savoir à tous cheaus ki ches presentes verront et orront, ke comme l'Eglise de Dommartin et Nicholes de Montcavrel mes freres et mes hom euussent bos et prés communs, etc, etc. — (*Ratification de la charte précédente*). J'ay mis men seel à ches presentes lettres à le requeste et à le prière Nicholon men frère devant noumé. Che fut fait en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur mil deus cens sexante et neuf, u mois de jul.

— F^o 399. — De via per nemus nostrum de Monchy a dicto Nicholao (avril 1264).

Je Nicholes de Montcavrel fais savoir à tous cheaus ki ches presentes lettres verront et orront, ke je ay otrié à l'Eglise de Dommartin ke ele, devant le porte de se court de Monchy, du commencement des seze journeus de bos ki est siens propres, par le bos ki est kemuns entre mi et li, li queus joint au bos Oilart de Nuevile, fache cant ele

vaura, et ait desor en avant voye ki ait quarante et quatre piés de lé duske à se tere waegnaule ki est par deseure et joint à celuy bos et au kemin ki maine de Nuevile à Estrées, à tousjours frankement à tenir. Et pour che ke en escange de ceste voye ki contient en lonc et en lé quatre vins et six verges ou la entour, desqueles les quarante et trois tant seulement aferoient à me partie, l'Eglise par dit de bone gent m'a douné quarante verges de sen pré de Longebroë, à prendre en une pieche joignant de men pré ki joint au pré de Longebroë devant dit : Je ai quité bonement a l'Eglise devant dite tout le droit ke je avoye et poie avoir en chele voye, et l'ay otroyé à le devant dite église, et cheaus ki seront à Monchy en sen luy (liu), à tous leur pourfis, à toutes leur volentés et à tous leur usages de quarettes et de bestes et de toutes autres coses à tousjours frankement et en pais à tenir. Et en tesmoignages des coses devant dites, je ay ches presentes lettres bailliés à l'Eglise seelées de men seel. Che fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur mil deus cens et sexante quatre, u mois de Avreil.

— F^o 400 — Item, de dicto Nicholao, super nemore nostro de Monchy (Juillet 1269).

Je Nicholes de Montcavrel, fais savoir à tous cheaus ki ches lettres verront et orront ke deus piéchies de bos ki commencent près du kaisne ki siet devant Monchy me maison, et est li voye par ches deus piechettes de bos, et joint l'une à men bos par deseure et l'autre à le haye par desous, et durent duskes a le tere de Dommartin ki est entre men bos et le pré par desous, sunt propres de Dommartin, et en puet l'église de Dommartin faire toute se volenté, ne je ne mes oirs n'i poons ne ne devons mettre debat. U tesmoignage de ceste cose j'ay mis men seel à ches lettres. Che fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur mil deus cens sexante et neuf, u mois de jul. Et est a savoir ke je retieng en ches deus piéchettes de bos me justice.

VI

Confirmation de la transaction précédente, par Michel de Mont-Cavrel (Décembre 1269).

Ibid. ; f^o 400.

Item confirmatio de predictis facta a Michale de Montcaverel.

Ego Michael de Montcavrel, clericus, notum facio universis presentes litteras inspecturis, quod ego partitionem sive permutationem quam

fecit cum ecclesia Domnimartini Nicholaus quondam frater meus, de pratis et nemoribus quæ apud Monchy prope Monsterolum, dum viveret, cum eadem ecclesia communiter possidebat, et conventionem super his factam, sicut in litteris dicti Nicholai super his confectis et ecclesiæ traditis plenius continetur, laudo, volo et approbo, et eas teneor imperpetuum inviolabiliter observare, quidquid juris habebam seu habiturus eram in premissis, ex cadentia seu aliquocumque modo, concedens et confirmans predictæ ecclesiæ in mortuam manum perpetuo possidendum. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum meum apposui. Datum anno Domini millesimo ducesimo sexagesimo nono, mense Decembri.

VII

Accord entre Guillaume de Mont-Cavrel et l'abbaye de
Dommartin sur la justice et la seigneurie de Monchy
(mai 1284).

Grand Cartulaire de Dommartin, ff. 401-402-403.

Jou Willaumes de Montcavrel, esquiers, fais savoir à tous, comme contens fut meu entre mi d'une part, et l'abbé et le convent de l'Eglise de Dommartin d'autre part, sur le justiche et le segnerie de leur maison de Monchy et les appendanches, il est accordé de nous deus parties, par le conseil de bones gens, en tele manière ke toute justiche et toute segnerie haute et basse demeure à l'Eglise devant dite en tout l'enclos de sen manoir de Monchy si comme il s'estent, enclos d'yaues et de hayes et de un prayel (?) ki est entre le fossé à yaüe et le kemin, et en toutes les teres araules apendans à chu manoir. Et est à savoir ke les bos, les prez, les yaües, appendans à le maison de Monchy, ki sunt hors des metes devant dis, li abbez et li convent devant dis, ou chil ki en leur lieu et pour aus manront en le maison devant dite les poueent warder et doivent, par aus ou par leur gens tout à leur volenté, en tele maniere ke se il ou leur sergant y prenent malfaiteurs ou bestes queles k'elles soyent, ou autres choses en aus faisant damage, et de chou il welent lever bois ou amendes, il ont et aront les deus parties, et jou et mi oir après mi aront le tierche. Et se il welent quiter les bois ou les amendes des prinses faites par leur main ou par le main de leur sergans, il les

pouent quitter de leur volenté toutes les fois ki leur plaira, sans chou ke jou ne mi oir puissons riens demander ne autres de no part. Et est à savoir ke nos sergans ou mi sergant ou à mes oirs pouent prendre es bos, es prez et es yaues devant dites se il truevent en mesfait, hors mis leur manoir devant dit, le pré ki y joint et les teres araules si keme il est pardevant dit, en tele maniere ke les malfaiteurs ou les wages ke jou ou mi sergant y prenderons pour le mesfait des lieux devant dis, en faisant damage à l'Eglise devant dite, nous les devons mener en prison en le maison de l'Eglise à Monchy. Et des prinses ke jou ou mi oir ou no sergant aront prinses, li Abbés et li convent devant dis ou leur kemans manans à Monchy porront quitter les deux parties ki a l'Eglise appartiennent. Mais le tierche partie ki à mi appartient ou à mes oirs il ne pouent quitter sans men gré ou de mes oirs, (ains) y sunt tenu de rendre et delivrer à mi ou à mes oirs me tierche partie ou les nans ou les prisons ke nous arions menez en leur maison de Monchy devant dite, se par men gré ou de mes oirs ne demouroit. Et en toute autre maniere de justiche ki eskair porroit ès prez, ès bos et ès yaues deuant dites et ès kemins, hors mis l'enclos du manoir, le pré et les teres araules, si keme il est dit pardevant, li abbez et li convens devant dis n'i claiment riens, ains demeure à mi et à mes oirs partout lau nos fiés s'estent, fors tant ke jou Willammes devant dis, mi oir ne mi successeur ne poons prendre ne justicher, pour quelconque cas de justiche ki escair puist es lieux devant dis, les gens de l'Eglise, leur maisnies, leur sergans, leur bestes, leur censiers, les maisnies à leur censiers, ne a cheaus ki pour l'Eglise manront en le maison de Monchy devant dite, ne leur bestes, ne justichier en nule maniere pour cose ki aviegne en chez lieux devant dis. Et si n'est mie a trespasser ke mes sergans ou mi sergant et li sergant de mes oirs après mi doivent faire serement à l'Abbé et au convent devant dis, ou à leur kemant à Monchy l'abeye, ke il ne prendront ne aquoysonerunt nului à tort ès lieux devant dis, et ke les prinses k'il i feront il le menront en le maison de l'eglise à Monchy, ne riens n'en leverunt ke che ne soit par l'assentement de l'abbé et du convent ou de leur kemant. Et autel serement doit faire li sergant de l'Eglise manans à Monchy, à mi, à mes oirs. Et se il avenoit ke l'Eglise fesist essarter ses bos, autele justiche ke jay ès bos, autele aroye jou es eschars, et mi oir ensement. A chest acort faire furent presens à Monchy de par mi me sires mes pères, mesires Jehan de Wailly, me sires Engerrans de Fremessent chevalier, et pluseur autre esquier et vaasseur; de par l'Eglise de Dommartin mesires li Abbés Willaumes, frere Jehans de Hesding prieus, frere Engerrans

de Saint Walery prevos, maistre Nicholes de Friscans, frere J. Dansaisne procureres, frere M. de Saint Joosse, Jehans Sautiaus et pluseur autre. Et en tiesmoignage des coses devant dites, je Willaumes de Montcavrel devant nommez ai douné à l'Eglise devant dite chez présentes lettres seelées de men propre seel, faites lan de grasses mil deus cens quatre vingt et quatre, el mois de may, le *deluns* ? de Penthecouste; et autele lettre ai jou de l'Eglise devant dite.

VIII

Vente par Enguerrand III de Mont-Cavrel de ses droits de « forage et vinage » qu'il avait à Montreuil (avril 1292).

Cartulaire de Montreuil, n° 101.

Lettres par lesquelles Enguerrand de Montcavrel escuier, du gré de son père Monseigneur Enguerren sgr de Montcavrel et de ses chers frères Mg^r Guillaume, chevalier, seigneur de Monchy, et Jacquemon de Montcavrel, vend et cède à Grard dit Brandin, fils de Erembault Brandin, bourgeois de Monstreul, les forages et tout le vinage clozement, qu'il avoit et pouvoit avoir dedans la ville et banlieue de Monstreul, et tout le droit qu'il y pouvoit avoir ès choses dessus dites, « dont j'en estois à homme à Monsieur le comte d'Eu et Madame la contesse sa femme, sauf ce que Eustace de Bretin et Marie sa femme y ont assureé à prendre huit livres parisis, chascun an, tout le cours de leurs vies ». Le dit Enguerrand de Montcavrel s'en dessaisit à toujours entre les mains de Jehan Postel, « bailly pour lors de Beaurain » et « ayant pouvoir ad ce » de par Monsieur le Comte d'Eu et Madame la Contesse; et par le jugement des francs hommes dudit Seigneur, ils en investissent le dit Grard, pour posséder les dits forages, luy et ses hoirs, héritablement et à toujours. Ce fut fait du consentement de Jehanne, femme du dit Enguerrand de Montcavrel, et en présence de Messeigneurs Enguerrand de Montcavrel, père du dit vendeur; Guillaume, chevalier, sgr de Monchy, et Jacques de Montcavrel, ses frères, et de Regnault de Canaples, Eustace de Contes, Eustace de Gouy, Jehan de Riquebourg, Pierron de Molliens, francs hommes des dits comte et contesse de la court de Beaurain, qui tous ont confirmé le présent écrit par l'appension de leurs sceaux. Ce fust fait l'an de grâce mil II^e quatre-vingt-douze, au mois d'Avril.

IX

Montre de Robert de Mont-Cavrel (1^{er} février 1355-56).

Bib. nat. Pièces originales, vol. 1987.

La monstre Mess. Robert de Moncavrel ch̄lr et cinq escuiers avec li, reveue à Pontorsson le premier jour de fevrier mil CCCLV :

— Ledit ch̄lr : cheval brun bay estoilé : c lb.

— Jaquet de Moncavrel : cheval tout noir, 11 p. devant blancs : 111^{xx} lb.

— Henriet Petit Frère : cheval gris pommelé : l lb.

— Colin Malemains : cheval bay : xxv lb.

— Hanequin de Helli : cheval blanc et noirs : xxv lb.

— Le Bastart de Moncavrel : cheval bay estoilé : xxv lb.

Pierre de Villers ch̄lr et Guillaume Chappedelaine clerc commis quant à ce par les III estas, à Aymard Bourgoise, trésorier général des impositions et gabelles ordenées pour les guerres es Baillages de Caen et de Costentin, salut. Nous vous envoions, enclose souz les seaux de nos seigneurs les Mareschaux de France et les nostres, le monstre Mesire Robert de Moncavrel ch̄lr et V escuiers avecques li, veue par Mesire Mahieu de Roquemont et Mesire Jehan de Crouson (?) ch̄lrs, mareschaux de noble homme Mesire Jehan sire de Hangest, lieutenant du Roy nostre sire ès parties de Normandie par devers la Bretagne, pour servir es dites parties souz le gouvernement du dit seigneur de Hangest, receu à Pontorson le premier jour de fevrier mil CCCLV, montés et en la manière que en l'estat de sa monstre est contenu. Sy vous mandons que au dit ch̄lr de leurs gaiges faciés prest, compte et paiement ainsi qu'il appartiendra. Donnè audit lieu l'an et jours dessusdiz (*Parchemin. Sceau perdu*).

Quittance de Robert de Mont-Cavrel (11 avril 1355-56).

Sachent tuit que je Robers de Montcavrel ch̄lr ai eu et receu de Aymar Bourgoise, tresorier général des impositions et gabelles ordenées pour les guerres ès bailliages de Caen et de Costentin, en prest sur les gaiges de moi et des genz de ma compagnie desserviz et à desservir en ces presentes guerres ès parties de Normendie par devers la Bretagne, souz le gouvernement de Mons^r Jehan, sire de

Hangest, lieu tenant du Roy nostre sire ès dites parties, la somme de diz sept deniers d'or à l'escu du coing de Jehan, des quix xvii deniers d'or à l'escu je me tiens a bien païé. Donné à Pontorson souz mon scel le XI^{me} jour d'avril l'an mil CCC cinquante cinq. (*Parchemin. Sceau cire rouge, rond. Ecu sans supports : 3 quintefeuilles et un chef chargé d'une étoile au franc canton. † s. ROBERT DE... CAVERE...*)

Quittance de Robert de Mont-Cavrel (28 septembre 1363).

Sachent tuit que nous Robert de Montcavrel, sire de Tailly, avons eu et receu de Richart du Til, receveur général es cité et dyocèse de Rouen, des aides derraines ordenées à Amiens pour la provision et deffense du Royaume, en prest sur les gaiges de nous et deux escuiers en nostre compaignie, deservis et à deservir en ces présentes guerres souls le gouvernement de noble homme Mons^r Regnault des Illes, Bailly de Caulz, cappitaine de par le Roy nostre sire ou dit dyocèse, en l'absence de noble homme Mons^r Mouton sire de Blainville, pour XV jours commenchans le XVIII^e jour de septembre, la somme de trente lb. t. De laquelle somme de xxx lb. t. nous nous tenons pour bien païé. Donné souls nostre scel le XXVIII^e jour de septembre dessus dit, l'an mil CCCLXIII.

X

Montre de Jehan de Mont-Cavrel (26 septembre 1379).

Bibliothèque nationale, Pièces originales, vol. 1987.

La monstre de Messire Jehan seigneur de Moncavrel ch^{lr} et cinq escuiers de sa compaignie, receuz à Liques le XXVI^e jour de septembre lan M. CCC. LXXIX.

Ledit Messire Jehan.

Baudet de Saily.

Pierre de Beutin.

Wallet Bomblé.

Bansel (Barisel ?) de Mollinguehen.

Gille Bernart.

Les Mareschaux de France à nostre amé Jehan le Flamenc, trésorier des guerres, ou à son lieu tenant, salut. Nous vous envoions encloz souz nostre scel commun de la Mareschaucie la monstre de Messire Jehan seigneur de Moncavrel ch^{lr} et cinq escuiers de sa

compagnie, receuz à Liques le XXVI^e jour de septembre l'an M. CCC. LXXIX, pour servir aux guerres du Roy nostre sire en ces présentes guerres, du nombre de II^e hommes d'armes de creue et nouvelle retenue, souz le gouvernement de Mons^r de Sampy, capitaine général des gens d'armes estans aux gages du Roy nostre dit Seigneur en tout le país de Picardie. Sy vous mandons que aud. Messire Jehan, des gaiges de luy et des autres contenuz en la d. monstre, vous faciez prest, compte et paiement en la manière qu'il appartendra. — Donné aud. lieu l'an et le jour dessus diz. (*Sceau cire rouge des Maréchaux*).

Quittance de Jean de Mont-Cavrel (6 octobre 1379).

Sachent tuit que nous Jehan sire de Moncavrel ch^{lr} confessons avoir eu et receu de Jehan Le Flamenc, trésorier des guerres du Roy nostre sire, la somme de cent et cinq livres tournois en prest sur les gaiges de nous et de cinq escuiers de n^oe compagnie desservis et à desservir en ces présentes guerres ou país de Picardy souz le gouvernement de Mons^r de Sempy, général capitaine dud. país. De laquelle somme de cv lb. t. dessus dite nous nous tenons a bien paieiz. Donné à Saint-Omer soux n^oe seel, le VI^e jour de octobre lan mil CCCLX dix et neuf (*Sceau décrit à la p. 47*).

XI

Le Reveue de Messire Jehan sire de Montcavrel ch^{lr}, un autre ch^{lr} et huit escrs de sa comp., reveuz à Boulongne le pmier jour de febvrier l'an M. CCC. IIII^{xx} (1380-81).

Led. sire de Montcavrel.

Mess. Rob' de Berguette.

Tassart de Montcavrel.

Regnault Pierre.

Jehan Rogier.

Robert de Bellebronne.

Jehan de Tanquelle.

Berthram de Waudriguehem.

Jehan du Plouich.

Will. de Honvault.

(Marquis de Belleval, *Trésor généalogique de la Picardie*, p. 165.

— Clairambault, vol. 75).

XII

Le Reveue de Mess. Jehan sire de Mont-Cavrel $\overline{\text{chlr}}$, $\text{iiii auts } \overline{\text{chlr}}$ s
et xxii escrs de sa comp., reveuz à Edembourt en Escoce, le III^{e} jour
d'aoust, l'an M. CCC. III^{xx} cinq.

 $\overline{\text{Chlrs}}$.

Ledit Montcavrel.
Mess. Jehan de Miromont.
Mess. Jeh. de Friecourt.
Mess. Rasset de Renty.
Mess. Chastellet de Renty.

 $\overline{\text{Escrs}}$.

Guille de Briemeu.
Guyot de Miromont.
Le Borgne de Rueil.
Jeh. de Blangy.
Jeh. Le Hure.
Griffon de la Cappelle.
.....
Maillot de Renty.
Wallet de Renty.
.....
Jeh. de Friecourt.
Oudart de Renty.

.....
Le Bastard d'Aisicourt.

(Marquis de Belleval, *Trésor généalogique de la Picardie*, p. 165.
— Clairembault, vol. 75).

XIII

Le Reveue de Mess. Jehan sire de Montcavrel $\overline{\text{chlr}}$, huit $\overline{\text{escrs}}$
de sa compaign., reveuz à Boulongnes le pmier jour de septembre,
l'an M. CCC. III^{xx} VII.

Led. seig^r de Montcavrel.
Tassin de Montcavrel.
Bertheran de Waudriguehan.

Hannequin Rogier.

Guille de Honvault.

Jehan du Plouy.

Regnault Pierre.

Notaut du Fayel.

Griffon de la Chapelle.

(Marquis de Belleval. *Trésor généalogique de la Picardie*, p. 166.
— Clairembault, vol. 75).

XIV

Gratification accordée à Jehan de Mont-Cavrel, chambellan du Roi, par le duc de Touraine, fils de France (26 et 28 mars 1389-90).

Biblioth. nat. Pièces originales, volume 1987.

Loys, filz de Roy de France, duc de Touraine, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé varlet de chambre Jehan Poulain, commis à recevoir et garder les deniers de noz finances, salut. Nous voulons et vous mandons que la somme de deux cens frans d'or, lesquelz nous avons donné et donnons par ces présentes de grace especial pour une foiz au Sire de Moncavrel, chambellan de Monsieur le Roy, pour considéracion des bons et agréables services qu'il nous a faiz en plusieurs manières et espérons qu'il face encores ou temps avenir; Vous des deniers de noz dites finances payez, bailliez, et délivrez audit sire de Moncavrel ou à son certain commandement, tantost et sanz delay, ces lettres veues, par lesquelles raportant avec quictance sur ce, nous voulons ladite somme de II^c frans estre alloée en voz comptes, et rabbatue de vostre recepte par ceulx qui à ce seront ordenez de par nous, sanz contredit ou difficulté aucune. Non obstans quelconques ordenances, mandemens ou défenses à ce contraires. Donné à Paris le XXVI^e jour de mars lan de grace mil CCC III^{xx} et neuf.

Por Mons^r le Duc, présent

Messire Pierre de Craon

J. Gilet.

(*Sceau perdu*).

Sachent tuit que nous Jehan, seigneur de Moncavrel, chambellan du Roy nostre sire, congnoissons avoir eu et receu de Jehan Poulain, garde des finances de Monseigneur le duc de Tourainne, la somme

de deux cens frans d'or que mon dit seigneur nous a donnez pour une fois de grace especial, comme il appert par mandement de mon dit seigneur sur ce fait, donné à Paris le XXVI^e jour de mars. — Donné en tesmoing de ce soubz nostre seel, le XXVIII^e jour du dit mois de mars lan mil CCC IIII^{xx} et neuf (*Sceau perdu*).

XV

Gratification accordée aux sires de Mont-Cavrel et de La Vieville par le duc d'Orléans (28 et 29 mai 1394).

Biblioth. nat., Pièces originales, vol. 1987.

Loys, filz de Roy de France, Duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain, salut et dileccion. Comme naguères nous eussions mandé à noz amez et féaulx ch^lrs et chambellans les sires de la Viezville et de Montcavrel qu'ilz amenassent par devers nous cent hommes d'armes, lesquels noz chambellans aient amenez les diz cent hommes d'armes et plus, si comme ilz dient, jusques à la ville de Saint-Cloud près de Paris, et pour ce que iceulx avons cassez de gaiges, parceque de présent n'en avons aucunement afaire pour les employer : Nous, pour deffraier noz diz chambellans et les diz hommes d'armes qu'ilz ont amenez, des despens qu'il leur a convenu faire et supporter pour venir jusques à la d^{ic} ville de Saint-Cloud et retourner en leur pays, par composition faite avecques noz diz chambellans avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons qu'ilz aient et praingnent par vostre main pour une fois, des deniers de noz finances, la somme de quinze cens frans pour touz gaiges, tant pour iceulx noz chambellans comme pour les diz hommes d'armes par eulx amenez. Si voulons et vous mandons que ladicte somme de xv^c frans vous paieez, bailliez et delivrez à noz diz chambellans en prenant sur ce leurs lettres de reconnoissance, par lesqueles rapportant avec ces présentes nous voulons icelle somme estre alloée en voz comptes et rabatue de vostre recepte par noz amez et féaulx genz commis (à) l'audicion de noz comptes. Nonobstant qu'il n'appere de retenue, monstres ou reveues des diz hommes d'armes, et quelxconques ordennances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le XXVIII^e jour de may, l'an de grace mil CCC IIII^{xx} et XIII.

Par Mons^r le Duc : J. Gilet.

(*Fragment de grand sceau équestre, cire rouge*).

Nous Jehan sire de Montcavrel, et Pierre-seigneur de la Viezville, chambellans de Mons^r le Duc d'Orlians, congnoissons avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier dudit Seigneur, la somme de quinze cens frans, lesquelx mon dit seigneur nous a ordonné estre baillez pour une fois par composition faicte entre ledit seigneur et nous, pour aidier à desfrayer les despens de nous et de cent hommes d'armes que ycelui seigneur nous a fait amener de leur pays jusques à la ville de Saint-Cloud près Paris, lesquieulx c hommes d'armes a cassé de gaiges parce que de présent il ne les avoit où employer. Si comme tout ce appert par ses lettres de mandement données à Paris le XXVIII^e jour de ce présent mois de may CCC III^{xx} XIII. — Donné en témoing de ce soubz noz sceaulx, le XXIX^e jour de may, l'an mil CCC III^{xx} et quatorze.

(Deux sceaux en cire rouge : celui de la Viezville est complètement effacé. De celui de Mont-Cavrel, il reste l'écu incliné : à 3 quinte-feuilles et un chef, sous un heaume de profil, cimé de.... Légende détruite sauf les lettresAN.... (Jehan).

XVI

Accord entre Jean de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin sur la justice de Monchy (16 février 1407-1408).

Grand Cartulaire de Dommartin, tome II, f^o 404.

Item de eodem.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou orront, Jehan sire de Montcavrel et de Bayeres, chevalier, salut. Comme dès longtemps a, fuissent meues ou espérées à mouvoir questions et débas entre mes bien amez les religieux, Abbé et convent de S^t Joce ou bos, autrement dit de Dommartin, et Willammes de Montcavrel que Dieu pardoinst, pour cause de la justice et seigneurie desdits religieux qu'ilz ont en leur maison de Monchy, et d'autres plusieurs choses, dont accords finables fu fais en le maniere contenüe es lettres seellées du seel dudit Willaume, parmy lesquelles ces presentes sont annexées : je, en approuvant et ratefiant ledit accord et toutes les choses esdites lettres contenuës en icelles, les grée et approuve, et les promets à tenir doresnavant et faire tenir par mes oirs et successeurs sans estre enfrentes en aucune maniere. Et en tant que de nouvel et

puis certain temps en cha, par mauvaise induction et information, je sui allé abatre, rompre ou démolir les cliers et autres ouvrages de bos fais par lesdicts religieux ou leur command. ou lieu et plache où anciennement ils soloyent estre ou assés prez, avec une nasse pour tendre aux poissons et aux anguilles en laditte rivière : je confesse ce avoir fait par moy sans cause et contre raison, et que je ne le pooie faire contre le teneur des dittes lettres, lesquelles je veul demourer en leur forche, robeur et vertu ; et avec ce connois que je ne puis ou doy iceux religieux empescher en leur ditte peskerie, ne faire quelque autre empeschement outre ne contre le teneur d'icelles lettres ; et pour de ce réparer et restablir lesd. religieux ai commis et commet par ces présentes Pierre Gloriant mon bailly de Montcavrel, auquel j'ay donné et donne pooir de aller recongnoistre audit lieu de Monchy, et de ce réparer lesdits religieux et connoistre leur droict estre tel que dit est, et que ès dictes lettres est contenu, promettans à tenir tout ce que dit est et avoir agréable ce que par mondit bailly sera fait, soubz et par l'obligation de tous mes biens et heritages et ceux de mes hoirs présens et advenir, renonchans quand ad ce par le foy et serment de mon corps à toutes choses généralement et espécialement qui aidier ou valoir me porroyent ou à mes oirs, successeurs ou ayans causes en allant contre le teneur de ces lettres. En tesmoing de ce j'ay mis men seel à ces présentes lettres, faites le seiziesme jour de fevrier lan mil quatre cens et sept.

6 mai 1408. — (Ibid. ff. 405-406).

Lettres de « Colart de Rusticat, bourgeois de Monstrœuil, à présent garde du seel de la baillie d'Amiens, estably en le ville et prévosté de Monstrœuil », constatant que pardevant M^e Eustache Postel et Jehan Le Brun, « auditeurs du Roy nostre sire manans à Monstrœuil », Pierre Gloriant, au nom et comme bailly et procureur de « Monsieur Jehan, seigneur de Montcavrel », a ratifié les lettres précédentes, « en présence de frère Jehan de Noes, prévost et prier de leditte église (de Dommartin), Robert Marcant, Jehane Marcadé, veufve de feu Pierre Le Brun, Pierret Le Brun, Henriot de Bailleul, Martel Willot Malayeut, et Titran Le Carton ». — « Ce fut fait et reconnut l'an de grace mil quatre cens et huit, le sixiesme jour du mois de may ».

XVII

Déclaration des arrière-fiefs relevant de Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel, servie au Roi en 1477.

Arch. municipales de Boulogne, mss. 969, ff. 19 et 20.

Arrière-fiefz de Mons^r de Mont-Cavrel, de la terre de Mont-Cavrel tenue du bailliage d'Estappes en deux fiefs chacun de c s. de relief :

Messire Jehan de Croy ung fief de LX s.

M^r de la Cauchy ung fief de c s.

Mad^{lle} de Saint-Michel deux fiefs chacun de LX s.

Jehan de Herly ung fief de LX s.

Thomas Arembault ung fief de LX s. et un autre de VII s. VI d.

Guillaume Tuillon ung fief de VII s. VI d.

M^r d'Anglures (1) ung fief de VII s. VI d.

Emond Monstrel ung fief de xxx s.

Jehan Le Vasseur ung fief de VII s. VI d.

Loys d'Aussy ung fief de VII s. VI d.

Guillot d'Airy ung fief de VII s. VI d.

Colin d'Auxis ung petit fief de petite valeur.

Colin Le Leu trois fiefs de LX s. et deux autres de VII s. VI d.

Gamot Poret ung fief de VII s. VI d.

Jacqmart Triboul ung fief de VII s. VI d.

Jehan Le Maire ung fief de VII s. VI d.

Jehan Judeau ung fief de VII s. VI d.

Mondin de Parenty ung fief de VII s. VI d. et ung de xx s.

Jehennette de Le Motte ung fief de VII s. VI d. et ung de xxx s.

Guillaume Tupelle ung fief de xxx s. et trois de VII s. VI d.

Collart de Le Follye ung fief de LX s.

Colin Le Leu ung fief de Colas de La Follie.

Demiselle Jeanne de Hem ung fief.

Parquin Triboule ung fief tenu de Thomas de Hérembault.

L'esglise de Mity (sic) (2) ung fief.

(1) M. d'Anglure était seigneur de Clenleu.

(2) C'est sans doute l'église d'Emy.

— Arrière-fiefz du dict sieur de Mont-Cavrel, à cause de ses autres fiefz de Boullongne et Estapples :

Guillaume du Bourguel ung fief de c s.

Jehan de Courteville ung fief de c s.

M^r de Journy ung de xxx s.

Marand Laccard ung fief de vii s. vi d.

M^e Jean Le Brun ung fief de vii s. vi d.

Lois de Nœufville ung de xxx s.

Pierre Widecot ung de xxx s.

Nicaise du Fourmanoir ung de xxx s.

M^r de Montcarmel (sic) (1) ung de xxx s.

— Arrière-fiefz dudict S^r à cause du fief de la Follye :

Jacques de Le Follie ung fief à lx s.

Jehan le Hurteur trois fiefs : l'ung de lx s. et deux de vii s. vi d.

Will^e du Bourquet ung fief de vii s. vi d.

Enguerend Remy ung fief de vii s. vi d.

Jehan Le Vasseur ung fief de vii s. vi d.

Jacqmart Rembart ung fief de vii s. vi d.

Pierre d'Avredoing ung fief de vii s. vi d.

Robert Caullier ung fief de vii s. vi d.

Robert Gantier ung fief de vii s. vi d.

Pierre de Monthuit ung de xxx s.

Jehan Clabault ung de vii s. vi d.

Pierre Hedoul ung de vii s. vi d.

Colin Bocquet ung de vii s. vi d.

Jacquemart Wall ung de vii s. vi d.

Robert de Wavrans deux fiefs.

Will^e Pagen ung fief de vii s. vi d.

Dame Alix Le Marchande trois fiefs.

Robert Hesdoul ung de vii s. vi d.

Jehan Rembert ung de vii s. vi d.

(1) C'est sans doute Mont-Cavrel qu'il faut lire.

XVIII

Baillée à rente par Messire Pierre de Monchy, seig^r de Moncavrel, à Guillaume Helbert, de la moitié de la terre du Ménage de Moncavrel (4 janvier 1487-88).

Archives de M. le chevalier Enlart de Grandval, au Mans.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront (ou) orront, Simon de Le Rue, bourgeois de Monstrœul, ad présent garde du scel royal de la baillie d'Amiens établi en la ville et prévosté de Monstrœul pour sceller et confirmer les contractz, convenenches, merchiés, obligacions et recongnissances qui sont et seront faictes, passées et receues ès mettes de la dite prévosté entre parties, salut. Scacent tous que pardevant Maistres Guilbert Dostrel et Guillaume de Lespinoy, licenciés ès loix, auditeurs du Roy nostre sire manans audit Monstrœul, y mis et établis par Monseig^r le Bailli d'Amiens pour et au nom du Roy nostre dit sire ad ce oyr, sont comparus hault et puissant seigneur Messire Pierre de Monchy, chevalier, seigneur de Montcavrel, de Broutelles et Dinessent, d'une part, et Guillaume Herbert, d'autre. Et ont recongneu est assavoir led. chevalier a avoir baillié aud. Guillaume et icellui Guillaume avoir de luy prins à rente héritable et perpétuelle les manoirs, maisons, édifices, pastis, terres labourables et prés qui ci aprest senssuivent : Et premier une maison située et assise au lieu que l'on nomme le Maisnaige de Montcavrel, et comenche au millieu du puis de la dite chensse, et coppe parmy le millieu de le court en allant de sy au millieu de le grange ainsy que les bournes et estocs le portent, et joint de l'autre costé au chemin qui maine de Monstrœul à Remortier, et du costé vers le grange au pastis que Jehan Herbert son père a prins, et du bout vers solleil levant aulx terres labourables qui sont vers led. solleil levant, et de liste vers Sempy au pastis qu'on nomme le pastis des Feucquières, et contient led. manoir et pasturages huit mesures soixante vergues ou environ. — Item ung aultre pastis nommé le Pastis du Flos, contenant six mesures soixante vergues de terre ou environ, joignant à l'autre costé du grant chemin dessus dit, et d'autre costé aulx terres Adan Le Flamencq, et de bout vers solleil levant à une pièche de terre nommée les Eschars de Cayeu, et d'autre bout vers solleil couchant à une pièche de terre de son dit bail, laquelle pièce de

terre jointe au Vail des Buquis. — Item une pièche de terre contenant quarante-quatre mesures et soixante vergues de terre ou environ, nommée les Eschars de Cayeu, joignant d'une liste au dit grant chemin qui maisne de Monstrœul à Remortier, et d'autre liste aux terres de Adan Le Flamencq et aux terres de Eimond Le Prévost dit Boutefeu lesquelles terres il tient de Raoul de Bernicuelles ad cause de sa femme, et du bout vers Monstrœul au pastis dessus dit nommé le pastis du Flos, et d'autre bout vers le Buisson de hous aux terres Guillaume Le Cat. — Item une autre pièche de terre contenant soixante six mesures et quarante vergues de terre ou environ, joignant d'un bout au pastis des Feucquières et d'autre bout vers le bois Cassin aux terres de Pierre Mennessier et de Gamot Boutefeu, et de liste au grant chemin dessus dit et à Adan Le Flamencq, et d'autre liste vers le bois au dit Adan Le Flamencq en deux lieux et au dit Gamot Boutefeu et au bois de Campiau Baudin et de la haye Murdrye. — Item une autre pièche de terre contenant nœuf mesures ou environ et jointe d'une liste au pastis du Flos, à Adan Le Flamencq et à Charles Hedeault, et d'autre liste au chemin qui maisne de Monstrœul à Remortier, et d'autre bout à une piessente qui maine de Allette à Sempy. — Item le moittié du pré du Fresne, contenant la dite moittié deux mesures trente vergues ou environ, et contient tout le dit pré quatre mesures et soixante vergues ou environ, aboutant du bout vers Amy à le dicque du grant pré de Montcavrel et d'autre bout au quemin qui maisne de Monstrœul à Fordres, et de liste au pastis Jehan Hanon, et d'autre liste à le rivière qui court de Amy à Fordres. Pour desdites maison, manoir, édifices, pastis, terres labourables et prés joyr et posséder par le dit Guillaume Herbert preneur, ses hoirs ou ayans cause héritablement et à tousjours, en payant chacun an au dit chevalier bailleur, ses hoirs ou ayans cause, chincquante deux livres parisis chascun an à trois termes en l'an, à chascun terme le tierch qui est dix sept livres six sols viii deniers parisis, dont le premier terme sera et escherra au Noël mil quatre cent quatre vingt et huit, et le second à le Pasque communiaux mil quatre cent quatre vingt et nœf, et le tierce à le saint Jehan Baptiste en icelluy an mil quatre cent quatre vingt et nœf, et ainsy ensuivant d'an en an et de terme en terme heritablement et à tousiours. Et sy seront les hoirs dudit Guillaume tenus et soumis payer au dit seigneur ou ses hoirs pour rellief touteffois quil escherra la somme de dix livres parisis. Et sy porront icelluy Guillaume Herbert et ses hoirs enclorre de morte ou vive haye touteffois qu'il leur plaira trente mesures des dites terres en tel lieu que bon lui semblera. Et quand à

toutes aultres choses ledit Guillaume Hebert preneur et ses hoirs demourront francqs et aussy sers et subgets en toutes choses comme tenant cottiers, et sont ainsy en toutes franchises et servitudes que sont tous les aultres tenant cottiers de la dite terre de Montcavrel, saulf qu'il ne debvra aucunes corvées. Et à tout ce que dit est tenir et parvenir, est assavoir le dit seigneur à faire joir le dit Guillaume preneur de tout ce que dit est et à lui garandir en la forme dessus dite, et icelluy preneur à payer la dite somme, faire et furnir tout ce que dit est de sa part, ont icelles parties l'une envers l'autre obligié et obligent tous leurs biens et heritaiges et ceulx de leurs hoirs presens et advenir, renonchans par leurs foy et sermens de jamais aller au contraire. Et de ce ont desdits auditeurs receu le commandement du Roy nostre dit sire. Tout ce dessusdit nous ont les dits auditeurs tesmoingné estre vray par leurs seaulx. Et nous à leur tesmoingnaige avons mins à ces présentes lectres ledit scel roial, saulf les droits du Roy nostre dit sire et l'aultruy en tout. Ce fut fait, passé et recogneu au dit Monstrœul en l'an de grace mil quatre cent quatre vingt sept, le quatriesme jour du mois de janvier (*Pièce en parchemin, signée sur le pli : N. Pellet*).

Un mois plus tard, par contrat identique du 4 février 1487, Pierre de Monchy, seigneur de Moncavrel, baille à rente à Jehan Herbert, fils de Guillaume, l'autre moitié du domaine et cense du Ménage, à la charge de 54 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, plus dix livres de relief toutes fois que le relief écherra.

Transaction entre M^{re} Nicolas de Monchy, seigneur de Moncavrel, et Pierre Herbert, ratiffiant la baillée faite jadis aux Herbert par les Monchy de la terre et cense du Ménage (12 décembre 1515).

Mêmes archives.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Jacques du Bus, escuier, licencié ès loix, advocat et conseiller au siège royal de Monstrœul, à présent garde du scel royal de la baillie d'Amiens estably de par le Roy nostre sire en la ville et prévosté dud. Monstrœul pour sceller et confermer les contractz, convenenches, merchiés, obligations et recognoissances qui sont et seront faictes, passées et receues es mectes de la dicte prévosté entre parties, salut. Sachent tous que par devant Guillaume Hourdel et Guillebert de Le Porte, notaires royaulx commis par provision et à temps manans au dict

Monstrœul ad ce oyr, comparurent en leurs personnes noble et puissant seigneur Monseigneur Nicolas de Monchy, seigneur de Moncavrel, fils et héritier de deffunct Monseigneur Jehan de Monchy, en son vivant chevalier, seigneur dud. Moncaverel, d'une part. Et Pierre Herbert, filz et héritier de deffunct Guillaume Herbert, en son vivant demeurant au Maisnaige de Moncaverel, d'autre part. Et ont recongneu comme deffunct Monseigneur Pierre de Monchy, en son vivant chevalier, seigneur dud. Moncavrel, grand père dudict seigneur comparant, eust baillié à rente héritable à feu Jehan Herbert, père du dict Guillaume et grand-père dud. Pierre, la moictié de la maison et cense, terres, gardins et preis y appendans nommé le Maisnaige de Moncavrel. en paiant chascun an audict seig^r de Moncavrel heritablement et à tousjours cinquante quatre livres parisis de rente et à la charge de dix livres de relief quant le cas y escherroit ; et audit feu Guillaume père du dit Pierre comparant, l'autre moitié d'icelle cense, maison et terres y appendans, en paiant aussy chascun an audit seigneur de Moncavrel heritablement et à tousjours cinquante deux livres parisis de rente, et à la charge de dix livres de relief quant le cas y escherroit, comme il est au long contenu ès lettres des dits baillemens recongneues par le dit feu Monseigneur Pierre d'une part, et lesdits Jehan et Guillaume d'autre part, pardevant deffunct Maistre Guillaume Dostrel, en son vivant conseiller et advocat du dit feu Messire Pierre et auditeur royal, et pardevant Maistre Guillaume de Lespinoy aussi auditeur royal demourant au dit Monstrœul, dattées les dittes lettres assavoir celles dudict Guillaume du quatriesme janvier mil quatre cent quatre vingt et sept, et celles dudict Jehan du quatriesme febvrier au dit an mil quatre cent quatre vingt et sept. Pour raison duquel baillement à rente le dit seigneur comparant avoit commenché question allencontre dudict Pierre, contendant faire rendre à icellui baillement pour la déception que disoit estre en icellui en son préjudice et plusieurs moiens par lui allégués. Et au contraire le dit Pierre disoit les dits baillemens avoir esté bien et justement fais, et que son dit père en son vivant en avoit tenu et relevé la dicte moictié pour le trespas du dit Jehan son père, et deppuis son dit père le avoit relevé, allégans plusieurs moiens à son intencion. Pour entre lesquelles questions qui estoient encommenchiés pardevant Messieurs des Requestes à Paris, le dit Pierre comparant par forme de transaction s'est appointiet avecq le dit seigneur de Moncavrel en la forme et manière qui s'ensieut : Est assavoir que le dit Pierre, par vertu de cest appointement, aquitera dores en avant le dit seigneur de Moncavrel de

quarante sols parisis de rente heritable due à Monseigneur de Hourecq pour occasion d'aucunes terres tenues dudit seigneur de Hourecq enclavées en la dite maison et cense du Maisnaige, et laquelle charge de quarante sols le dit feu Monseigneur Pierre s'en estoit chergié, néantmoins que de la dite terre led. feu Guillaume et le dit Pierre en joissent et possèdent et en prennent les fruicts. Et ce que le dit seigneur de Moncavrel, pour ce que le relief de dix livres estoit relief aditté en quoy il pourroit avoir intérêt le cas avenant du dit relief, lequel devoit par la coustume comme disoit le dit seigneur du double, et aussy pour aultres moiens que le dit seigneur alleguoit, a quoy neantmoins le dit Pierre contredisoit. Icellui Pierre par cest appointement, adfin de avoir approbacion et ratificacion de son dit baillement fait à son dit père et grant père, sans ce que jamais pour occasion d'icellui le dit seigneur ne ses prédécesseurs ou aultres lui en puissent faire question ne procès, il a baillié et païé au dit seigneur de Moncavrel pour tout la somme de cent carolus ; et aussy par cest appointement le dit seigneur de Moncavrel descharge et tient quicte le dit Pierre du droit de terraige que le dit seigneur de Moncavrel avoit droit de prendre sur une pièce de terre située au terroir d'Alleste appartenant au dit Pierre de la succession de son dit feu père. Et laquelle pièce de terre appartient à feu Engueran Le Prévost dit Bouteffeu, lequel Bouteffeu le vendit moiennant neuf frans au dit feu Guillaume Herbert, à le charge du dit terraige deu au dit seigneur de Moncavrel qui estoit de cent quinze quant elle portoit. Duquel droit de terraige a le dit seigneur a tenu et tient par ces présentes quicte moiennant cest appointement le dit Pierre Herbert, en païant au dit seigneur de Moncavrel chacun an au lieu du dit terraige deux cappons au terme de Noel. Et sy porra par cest appointement le dit Pierre enclorre la dite pièce de terre en le mettant à usaige de patch ou manoir ainsi qu'il verra lui estre pourfitable. A quoy le dit seigneur de Moncavrel ne ses hoirs ne porront mettre contredit ; moiennant lequel appointement le dit seigneur de Moncavrel a rattiffié, gréé et accordé, et par ces présentes rattiffie, grée et accorde lesdits baillements à rente fait par le dit feu Messire Pierre son grant père ausdits feuz Jehan et Guillaume Herbert, entrevenu le dit baillement par le dit feu Messire Jehan de Monchy père du dit seigneur comparant, et en tenant par le dit seigneur comparant le dit Pierre à homme et tenant par vertu du relief par lui fait selon le teneur des dits baillemens à rente, lesquels demeurent en leur robeur, force et vertu en toutes choses non comprinses en cest appointement dessus mémiouré ; sans ce que ledit seigneur ne ses hoirs pour quelque cause

ne occasion que ce soit puissent contredire ne contrevenir le dit appointement. Ensamble de tout ce que le dit seigneur ne aultre puist demander au dit Pierre quelque chose pour raison des levées dans les..... non fais par la mort de *feue Agnès des Gillers* sa mère, et aucuns différens des tailles de bleds des fermes et censive de la Bassecourt de Moncavrel. Et aussi le dit Pierre tient quicte le dit seigneur de toutes choses qu'il porroit demander pour aultres choses quelconques, mais le tiendra et fera tenir en tout selon les pointes et articles contenus en iceulx baillemens. Ausquelles choses furnir et entretenir ont les dits comparans chascun en son regard obligié, est assavoir le dit seigneur de Moncavrel ses biens, terres et seigneuries et de ses hoirs presens et advenir; et le dit Pierre ses biens, terres et héritaiges. Renonçans les dis comparans par foy et serment à jamais aller ne faire aller par eulx ne par aultruy, directement ne obliquement, au contraire des choses dessus dites. Domicille esleu par ledit seigneur en son chateau de Moncavrel, et le dit Pierre à sa maison du dit Mesnaige, accordans que tous adjournemens, significacions et aultres exploix de justice qui fais y serront soient aussi vaillables que se faix estoient à leurs personnes ou vrays domicilles, et à juges Monseigneur le Bailly d'Amiens, Sénéchal de Boullenois, Prévost de Monstrœul ou leurs lieutenans; promettant par devant eulx ou l'un d'eulx sortir juridicion sans les... décliner ne reviser en aucune manière. Tout ce dessus dit nous ont les dits notaires tesmoigné estre vray par leurs seaulx, et nous à leur tesmoignaige avons mis à ces présentes lettres le dit scel royal. Sauff les droix du Roy nostre dit seigneur et l'autrui en tout. Ce fut fait, passé et recognut audit Monstrœul en l'an de grace mil cinq cent et quinze, le douziesme jour de décembre.

Ensuite est écrit :

Approbo en glose : J. de Heghes.

(*Original parchemin*).

XIX

Contrat de mariage de noble et puissant Sg^r Monseig^r Pierre de Monchi, ch^{lr}, sgr de Montcavrel et d'Inquessent, fils aîné de noble et puissant sg^r Mgr Edmond de Monchi, ch^{lr}, sgr de Massi, de Vimes et de Senarpont, etc, assisté de M^{re} Hugues de Monchi, chanoine de Saint-Omer, et d'Edmond de Monchi, ses frères, tant pour eux que pour Jean de Monchi leur frère absent; avec D^{ste} Marg^{te} de Lannoi, fille de feu Monseig^r Guilbert de Lannoi, ch^{lr}, sgr de

Santes et de Vuillerval, assistée de Monseig^r Philippe de Lannoi, chl^r, sgr de Santes, conseiller et chambellan de M. le Duc de Bourgogne, de Jacques de Lannoi, sgr de Villerval, et de Hugues de Lannoi, ses frères. Ce contract du 8 Novembre 1475. Reçu par Cuvillon, auditeur du Roi à Montreuil. (*Bib. nat., Cabinet d'Hozier. — Vol. 240, Monchi*).

XX

Vente du fief d'Hérambault. provenant de Jehan Hérambault, par Jehan de Monchy à Guilbert Dubois, 26 février 1500 (1501).

Archives de la famille de Contes.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, Nicollas Hourdel, licencié ès loix, advocat et conseiller au siège royal de Monstrœul, adprésent garde du sceau royal de la Baillie d'Amiens establie en la ville et Prévosté de Monstrœul. — Sacent tous que pardevant M^e Guillaume de Lespinoy et Jehan Dannel, auditeurs royaulx manans aud. Monstrœul, — comparurent en leurs personnes Messire Jehan de Monchy, chl^r. s^r de Montcavrel, et Madame Anne Piccard sa femme, icelle dame auctorisée etc. — Moiennant le pris et somme de deux mil cent francqz, xvi s. monnoie tournois pour francqz, d'une part, et la somme de quatre cens francqz monnoie dicté d'autre — qu'ilz ont receu comptant en six cens escus d'or à la roze, et la reste en aultre monnoie du Roy, — de honorable homme Mons^r M^e Guilbert Dubois, docteur en médecine, — ilz comparans — ont vendu — aud. M^e Guillebert les maisons, édifices, censé, patichz, preys, jardins, riez et terres labourables nommée le Cense Erembault, assize au villaige de Montcavrel, tenue est assavoir en deux fiefz, l'un de la S^{rie} de Montcavrel, et l'autre de la S^{rie} d'Ingsent; lesquelz deux fiefz estoient quatre fiefz, et ont esté par lesd. comparans réunis en deux par ceste présente vendition. Et sy a encoires ung fief tenu de Mons^r de Wismes à cause de sa seigneurie de Toutendal, quy se comprend en xvii mesures de terre ou environ, et encoires ung aultre de la S^{rie} de Frencq quy se comprend en cinq mesures d'une part, et en quatre mesures III^{xx} verges d'autre. Lesquelz deux fiefz quy sont tenus desd. s^{rie} de Montcavrel et d'Ingsent doibvent de relief chacun

la somme de LX s. p. Laquelle maison, cense, terres, préis, patich et riez desusdis, comprins en ceste vendition, s'estendent ès parties quy s'ensuivent : Est assavoir en nœuf mesures de patichs enclos de mortes hayes et vives ; en XVI mesures de riez et pastures, en deux mesures de prey ; en VI^{ix} mesures de terres labourables quy sont appendans à icelle maison. Lesquelz patichs, préis et terres labourables, avecq lesd. XVI mesures de riez, ont esté estimez par ceste vendition, par l'accord et consentement desd. comparans et desd. (*sic*) M^e Guillebert, à la somme de deux mil cent francqz, XVI s. tz. pour le francq en telz deniers ; et quant aux édifices, maisons, granges, mareschaucée, estables et aultres amasemens faitz en icelle maison et cense — ont esté — estimez à la somme de quatre cens francqz. — Sur lequel pris icelluy M^e Guilbert, en l'acquit desd. comparans, a prins en sa charge XVI^l de rente héréditable au rachapt de cent livres parisis, laquelle est ypotecquée sur lad. maison, terre et pré desusditz au prouffict des doiens et chapitre de S^t Fremin en Monstrœul. Et sy a prins en sa charge la somme de soixante livres tz., XX s. tz. pour livre, deubz ausd. s^{rs} de Chapitre pour les arriéraiges de lad. rente. Et sy ont esté desduictz par led. M^e Guilbert sur led. pris la somme de cent escus d'or à la roze, XXIII s. pour l'escu, quy est le pris principal de dix livres de rente héréditable que deivoit led. s^r de Montcavrel, et vendue par Mons^r son père aud. M^e Guilbert. — Sans charge de douaire qu'en tamps advenir porroit demander demiselle Martine Bisement, femme de Jehan Hérembault, sy elle survivoit son mary, auquel Hérembault lesd. maison et cense ont apartenu. Et sy a retenu led. s^r les hommaiges, le bois quy estoit paravant ceste vente des despendances de lad. cense et siefz dud. Erembault, et aulcunes aultres parties lesquelles ne sont comprinses en ceste présente vente. Faict, passé et recongnut aud. Monstrœul le XXVI^e jour de febvrier mil Vc. (*Copie sans forme, papier 2 ff. XVI^e siècle.*)

XXI

Charles, Bâtard de Mont-Cavrel.

Biblioth. nat. Pièces originales, vol. 1987.

1535. — Nous Charles Bastard de Moncavrel, enseigne en la compaignye de vingt quatre lances fournyes des ordonnances du Roy nostre sire, estans soubz la charge et conduicte de Monseigneur de Créquy leur cappitaine, sa personne y comprinse ; confessons avoir

eu et receu comptant de Pierre François, payeur et commys à tenir le compte et faire le payement desd. XXIII lances, la somme de cinquante livres tournois ès espèces de escuz sol., à raison de XLV s. tz., pour ce à nous ordonnez de creue par led. s^r ou lieu des appointemens que avions acoustumé d'avoir et prendre en lad. compaignye, et selon l'ordonnance par led. s^r dernièrement faite à Paris le douziesme jour de février M V^e trente troys dernier passé sur le fait et soulde de sa gendarmerie. Et ce pour le quartier de juillet, aoust et septembre M V^e trentecinqaussi dernier passé. — Par ces présentes signées de nostre main et scellées du scel de noz armes, le vingt sixiesme jour de janvier l'an mil cinq cens trente cinq.

Le B. de Mo[n]cavrel.

(Sceau plaqué sur papier. Ecu à 3 maillets et une bande — au lieu de barre — brochant sur le tout. Pas d'ornemens extérieurs ni d'inscription).

1530. — Nous Charles bastard de Montcavrel, enseigne en la compaignye de quarante lances fournies des ordonnances du Roy n^{re} sire estans soubz la charge et conduite de Monseigneur de Créquy, leur cappitaine, sa personne y comprinse, confessons avoir eu et receu — de Pierre François etc. — 50 liv. tz. pour le quartier de janvier, febvrier et mars aussy derrenier passé. — Par ces présentes signées de nostre main et scellées du scel de noz armes, le dernier jour d'aoust l'an mil cinq cens trente neuf.

Le B. de Mo[n]cavrel.

(Sceau perdu).

1540. — Nous Charles bastard de Montcavrel, enseigne.... (*comme en la précédente*) confessons avoir eu et receu..... 50 liv. tz. pour le quartier de juillet, aoust et septembre 1530.... Le XXII^e jour de juing l'an mil cinq cens quarante.

Le B. de Mo[n]cavrel.

(Fragment de sceau en cire rouge; on voit un maillet et une barre, cette fois correctement faite).

1548. — Nous Charles B. de Montcavrel, porteur d'enseigne de la compaignie de quarante lances fournies des ordonnances du Roy n^{re} sire estans soubz la charge et conduite de Monseigneur de Créquy, leur cappitaine, confessons avoir eu et receu comptant de M^r Jacques Veau, conseiller d'icelluy s^r et trésorier de ses guerres, par les mains de Pierre François, paieur de lad. compaignie, la somme de cent livres tournois, — pour nostre estat et droit de porteur d'enseigne de lad. compaignie des quartiers d'avril, may et juing, juillet, aoust et

septembre 1548 — quy est à raison de 200 liv. tz. par an, oultre le paiement et soulde de nostre place d'homme d'armes. — En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de n^{re} main et à icelles fait mettre le seel de noz armes, le vingt troysm jour de janvier l'an mil cinq cens quarante huict.

Le B. de Mo[n]cavrel.

(*Sceau plaqué sur papier. Ecu à 3 maillets et la barre*).

1549. — Nous Charles B. de Montcavrel, porteur d'enseigne...etc... confessons avoir receu 50 liv. tz. pour le quartier d'octobre, novembre, décembre 1548. Le dix sept^{me} jour de juillet mil cinq cens quarante neuf.

Le B. de Mo[n]cavrel.

(*Même sceau*).

XXII

16 Mars 1543, v. st.

Bib. nat. Pièces originales, vol. 1989.

Prononcé de la sentence arbitrale rendue entre Nicolas de Monchy, seigneur de Montcavrel, et Jaques de Monchy, son frère, seig^r d'Inquessent, par laquelle il est dit que lad. terre d'Inquessent demeurera aud. Jaques de Monchy, à la réserve de ce qui seroit enclavé au dedans du village d'Emy tant en maisons qu'en jardinages, qui demeureront réunis à la seig^{rie} du Montcavrel, laq^{lle} seig^{rie} d'Inquessent et ap^{hances} demureront au côté et ligne dud. Jaques de Monchy, qui ne la pourra vendre ou aliéner que du consentement dud. s^r de Montcavrel son frère aîné; qu'à l'égard des arrérages de cent francs de rente transportés avec le principal par D^{lle} Claude de Monchy aud. Jaques de Monchy, lesd. arrérages échus depuis le 17 May 1526, jour du décès de Philippes de Wissocq vivant sg^r de Bomy et de Gapennes, jusqu'au jour de Noël dernier, seront payés par led. sg^r de Montcavrel aud. sg^r d'Inquessent son frère, auquel elle continuera de payer lad. rente; que la terre de Monchy demurera aud. seig^r de Montcavrel à la charge de payer aud. sg^r son frère 200 l. tournois de rente rachetable au denier vingt. Et à l'égard de la demande dud. Nicolas de Monchy pour être garentie contre les créanciers de feu M^{re} Jean de Monchy son père, et de la restitution par luy demandée de la so^e de 2200 l. qu'il prétendoit lui être due par feu Mad. sa mère pour la jouissance q^{le} avoit eue pendant onze

années de la terre de Broutelles depuis l'an 1526 jusqu'en l'année 1537 que lad. D^e décédât, led. s^r de Montcavrel en est débouté. Cette sentence signée Pierre de Longueval, Louis de Monchy, J. de Monchy, C. de Vendosme et Gabriel de Montmorency, fut prononcée ausd. s^{rs} de Montcavrel et d'Inquessent en la ville d'Amiens, au logis de S^{te} Barbe, le dimanche 16 mars 1543 avant Pâques. Signée Palette avec paraphe. (*Résumé du XVIII^e siècle*).

XXIII

Contrat de mariage de Nicolas de Monchy et de Josine d'Ailly, père et mère de François de Monchy (5 octobre 1516).

Bib. nat., Pièces originales, vol. 1989.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jacques du Buz, licencié ès lois, advocat et conseiller au siège royal de Montreuil, à présent garde du scel royal de la baillie d'Amiens estably de par le Roy nostre sire en la ville et prévosté dudit Montreuil pour sceller et confirmer les contracts, convenenches, marchez, obligations et recognoissances qui sont ou seront faictes, passées et receues ès mectes de la dicte prévosté entre partyes, salut. Scaichent tous que pardevant Hues De Canlers et François Bersin no^{tes} royaux commis par provision et à temps, manans audict Montreuil, à ce ouïr, comparurent en leurs personnes Noble et puissante Dame Madame Anne Picard veufve de feu noble et puissant sieur Monsieur Jean de Monchy, en son vivant ch^{lr}, s^r de Montcavrel, de Inquesen et de Broutelles, conseiller et chambellain du Roy nostre sire, dame douairière desdicts lieux, et noble et puissant seigneur Monsieur Nicolas de Monchy, ch^{lr}, sieur dudict Montcavrel, filz aîné dudict feu sieur et de la dicte dame, et héritier dudict feu sieur son père d'une part; — Et Noble et puissante damoiselle Mademoiselle Charlotte de Bournonville, veufve de deffunct aussy noble et puissant seigneur Monsieur Anthoine d'Ailly, en son vivant sieur de Varennes, de Laisdain, de Fœuilloy (?) et damoiselle douairière desdicts lieux, et noble damoiselle Mademoiselle Jossine d'Ailly, fille seconde dud. feu et de la dicte damoiselle, d'autre part. Et ont recognu que pour parvenir à l'alianse de mariage pourparlé et qui au plaisir de Dieu se parfera et solempniserà

en sainte Eglise, d'entre ledict sieur de Montcavrel et ladite damoiselle Jossine, avoir au paravant quelque lien de mariage fait ensemble les traictez et accordz (et) convenances qui s'ensuivent : C'est assçavoir que ledict sieur de Montcavrel porte audict mariage les terres et seigneuries de Montcavrel, Innesent et Monchy, en valeur de trois mil quatre cens livres de rente ou environ, avec la terre de Broutelles en valleur de neuf cens livres de rente ou environ, à la charge des partz et portions de ses frères et seurs puisnez et du douaire de la dicte dame de Montcavrel, lequel en faveur de ce mariage et des enfans qui en procederont et non autrement, elle a modéré à la somme de mil livres chacun an. Et sy apartient audict seigneur le chasteau dudict Montcavrel, la maison de Monstrœul avec plusieurs meubles, dont la dicte damoiselle de Varennes s'est tenue pour contente. Et de la part dicelle damoiselle de Varennes, elle a donné et donne à la dicte damoiselle sa fille, pour parvenir à la dicte alliance, la somme de dix mil livres, en tant moins desquels icelle damoiselle prendra en sa charge, dès le jour des espouzailles dudict sieur de Montcavrel et la dicte damoiselle Jossine, le principal et cours d'aucunes rentes deues par le dict sieur de Montcavrel aux personnes et es lieux qui seront baillez par escript à la dicte damoiselle de Varennes, lesquelles rentes en prix principal montent à la somme de six mil livres tournois, et en rendra icelle damoiselle ledict sieur de Montcavrel quite et indemne et pour ce faire en passera lettres au proffict dudict sieur de Montcavrel telles qu'il appartient. Et quant au reste desdicts dix mil livres, montant quatre mil livres, la dicte damoiselle de Varennes en payera comptant la somme de deux mil livres; et le reste, elle le payera et a promis payer, assçavoir autres mil livres au jour S' Jean Baptiste de l'an mil cinq cens dix huit, et autres mil livres au jour S. Jean cinq cens dix neuf. Et sy a promis icelle damoiselle de vestir et habiller la dicte damoiselle sa fille bien et honnestement, et aussy bien en tout qu'elle a fait ses autres filles. Et moyennant ce icelle damoiselle Jossine a renoncé et renonce à tout tel droit, part et portion de succession et légatz qu'elle eust peu ou pourroit demander en la succession et à cause du trépas dudict feu sieur de Varennes son père, se de nouveau droit ne luy vient ou eschet. Et quant à la portion de succession qui apartiendra à icelle damoiselle Jossine après le trépas d'icelle damoiselle sa mère, pour et au lieu de quin, luy a promis laisser et bailler et assigner en assiette de terre et seigneurie deux cens livres de rente en une, deux ou trois terres, pour en jouir après le trépas dicelle damoiselle et non ançois; en lesquelles deux cens livres de

rente ou la terre valissant icelle somme les enfans dud. mariage représenteront la dicte damoiselle leur mère au cas qu'elle alla de vie à trépas paravant la dicte damoiselle de Varennes sa mère, sauf que l'héritier de la dicte damoiselle de Varennes pourra rachepter lesd. deux cens livres de rente en dedans six ans à compter du jour du trépas d'icelle damoiselle, en payant du denier vingt cinq et les fraiz et loyaux coustemens. Moyennant laquelle somme, icelle damoiselle Jossine s'est tenu pour contante de tout le droict de quint quelle pourroit demander en la succession de la dicte damoiselle sa mère, sy de nouveau droict ne luy vient ou eschet : auquel cas d'échéansse et de nouveau droict, ladicte damoiselle de Varennes a consenty que les enfans de la dicte damoiselle Jossine, s'elle estoit lors décedée, la représentent, et lesquelles deux cens livres de rente ou le rachapt qui s'en fera sortiront ou tiendront la cotte et ligne d'icelle damoiselle Jossine. Est en outre consenty et accordé par les dictes partyes que en cas que ledict sieur de Montcavrel préviene en mort ladicte damoiselle Jossine, soit qu'il y ait enfans ou non, icelle damoiselle prendra et aura son douaire coustumier sur toutes les terres et seigneuries dudict sieur de Montcavrel, ou pour douaire préfix et convenanchié la somme de mil livres tz. chacun an, à son choix et eslection. Et sy remportera audict cas, davant part, franchement et sans charge de debtes, la somme de cinq mil livres faisant moitié desd. dix mil livres, et sa chambre estoffée comme à son estat appartient, avec ses habillemens cousuz et taillez, chesnes, bagues, joyaux et attours servans à son corps ; et avec ce pourra la dicte damoiselle aud. cas prendre et avoir la moitié des meubles et conquestz qui seroient communs entre eux au jour dud. trespas selon la coustume du pays, en payant moitié des debtes ; en appréhendant laquelle moitié, elle aura tousjours devant part sondict douaire tel qu'il luy plaira, lesd. cinq mil livres, chambre, habits, joyaux et autres choses dessus déclarées ; et sy aura la maison de douaire à Montcavrel ou à Montreuil au choix de l'héritier de Montcavrel. Et au contraire sy lad. damoiselle alloit de vie à trépas auparavant led. sieur de Montcavrel son futur mary, et ne délaissast enfans dud. mariage, ou que iceux enfans allassent de vye à trespas, les héritiers d'icelle damoiselle ou desd. enfans du costé d'icelle damoiselle auront et remporteront pour tous rapportz de biens avec lesdictz deux cens livres ou le rachapt, pareille somme de cinq mil livres sur tous les biens, seigneuries et héritages dudict sieur de Montcavrel, franchement et sans charges de debtes. Mais s'il y a enfans, ilz succéderont à lad. damoiselle leur mère, selon la cous-

tume du pays, et leur apartiendra ledit rapport de cinq mil livres, lesquelz cinq mil livres se payeront ausd. héritiers un an après le trespas de ladicte damoiselle Jossine; et en cas qu'ilz ne fussent payés, dès maintenant et pour lors ledict s^r de Montcavrel constitue rente racheptable au denier vingt deniers pour la dicte somme de cinq mil livres; et laquelle rente commencera avoir cours incontinent après ledict an, et laquelle rente ledict sieur de Mont-Cavrel, ses hoirs ou ayans cause pourront rachepter toutes et quantes fois que bon leur semblera, à deux fois, chacune fois deux mil cinq cens livres, et pareillement s'en fera au cas que led seigneur de Montcavrel allast de vye à trespas paravant ladicte damoiselle sans deslaisser enfans. Et sy a promis icelle damoiselle faire ratifier ce présent traicté par Monsieur de Varennes son filz en dedans le jour de Pasques prochain venant. Et à tout ce que dict est... etc .. Domicille esleu, assçavoir par les dictes dame et sieur de Montcavrel au chasteau de Montcavrel, et par ladicte damoiselle de Varennes au chasteau de Bohain. Tout ce dessus dict nous ont lesd. notaires tesmoigné estre vray par leurs sceaux, et nous à leur tesmoignage avons mis aux présentes lectres ledit scel royal, sauf les droicts du Roy nostre dict sieur et l'aultruy en tout. Ce fut fait, passé et recognu audict Montreuil en l'an de grâce mil cinq cens seize, le quinziesme jour d'octobre. Signé sur le repli : de Hègues, scellé sur double queue en trois endroitz.

L'original en parchemin est signé : de Canlers et Bersin et étoit scellé d'un sceau lequel est perdu.

(Copie faite par Bruneau et Robinot(?) notaires à Paris, le 7 octobre 1647, sur une autre copie du 6 may 1566 faite à la requête de Damoiselle Jeanne de Vaux. — La lecture est médiocre).

XXIV

Contrat de mariage de François de Monchy et de Jehanne de Vaultx (18 novembre 1535).

Registres du Roy de la sénéchaussée de Boulogne, t. I, f^o 8 à 13. — Communication de M. Arthur de Rosny.

A tous... Jehan Carruette, conseiller en cour laye, ad présent garde du sceel royal de la baillie d'Amiens, mis et estably en la prévosté de Vimeu pour sceller et confermer les contracts, convenences, marchez,

obligations, reconnoissances quy y sont faictes, passées et recongnues entre parties, salut : Sçacent tous que pardevant Simon Langlacé et Jehan Gamot (*ou Gamet ?*), notaires Royaulx en la dicte prévosté, commis par l'office de Mons^r le bailly d'Amiens au nom du Roy nostre sire ad ce oyr, Sont comparus en leurs personnes nobles et puissans S^{rs} Messire Nicolas de Monchy, ch^r, sg^r de Moncavrel et de Broutelles, et François de Monchy son filz unique, acompagné de Messires Jehan de Rochebaron, ch^r, s^r de Lignon, d'une part; Jehan de Vault, sieur de Hocquincourt, Hémond, Canaples, Momptant et dam^{lle} Margueritte de Framécourt sa femme et de luy auctorizée pour le contenu cy après, etc., acompagné de Philippes de S^r Amand, escuier, d'autre part. Et ont recongnu que pour (parvenir) à le aliance de mariage dudict François de Monchy et de Jehenne de Vault, damoiselle, seulle fille desdicts s^r et damoiselle de Hocquincourt, avoir fait les promesses, traictiés et convenences quy ensuivent : est assavoir que ledict s^r de Moncavrel a déclaré et déclare qu'il a donné à sondict filz François, comme à son filz aîné et héritier apparent, en avancement d'ho(i)rie et de succession, sa *terre et seigneurie de Moncavrel* ainsy qu'elle se comprend et estend et qu'elle est (tenue) du Roy à cause de son chasteau d'Estaples, et pareillement luy a donné comme dessus *le fief de Fordes* ainsy qu'il se comprend et estend et qu'il est tenu de l'Empereur à cause de son chasteau de Hesdin, pour de tout en joir et posséder par sondict filz (après) le décès de luy, consentant que icelluy son filz en puisse faire appréhencion, toutefois que bon luy semblera. Et au cas qu'il décède sans en avoir fait appréhencion, ledict donateur ancoires vivant, il consent présentement (*représentation*) en avoir lieu au prouffict des enfans dudict mariaige, et que l'enfant ou enfans soit males ou femelles, puist ou puissent faire appréhencion desdicts fiefz tout ainsy que sy ledict donateur l'avoit fait de son vivant, sans ce que ledit donateur et donnataire puissent faire quelque chose au préjudice de ladite appréhencion (*représentation*); lesquelz fiefz ledict donateur a promis deschargier de toutes rentes et debtes réelles ou personnelles à rachapt, constituées par luy et ses prédicseurs, réservé les rentes deues aux héritiers du s^r d'Aucennes pour la reste du quind naturel deub ausdicts héritiers qu'ils tiennent en fief du s^r de Moncavrel, quy demeure en la charge du donnataire du jour du décez dudict donateur. Et pendant la vie dudict donateur il a promis paier à son dict filz et à ses hoirs par chacun an la somme de 500 liv. ts. par la forme qui sensuit, assavoir : 208 liv. XIII s. v d. obole tournois par sa main à deux termes en l'an, de demy an en demy an, à commençier du jour dudict mariaige

parfait et consommé, et à continuer ledict paiement tant qu'il aura baillé et assigné à son dict fils pareille rente, et pour parfurnir les dictes 500 livres luy a baillié le bois de *Waudimez* contenant onze mesure de bois à coppe présentement en valeur de 200 liv. Item les prez de *Riyel* (ou *Bryes* ??) contenant 6 mesures quy vallent présentement 60 liv. Item ung droit de terraige quy se cœulle sur plusieurs terres assizes au terroir d'*Amy*, présentement en valeur de quatorze livres, et *le bois Pampeleu* contenant 4 mes. de bois à coppe ou environ en valeur de 60 liv. Desquelles parties ledict donateur (*sic pour donataire*) joyra en quelque valeur que lesdictes parties soient payés, qu'elles excèdent présentement ou puissent en temps advenir excéder ladicte somme de 500 liv. Oultre ledict s^r donateur a promis paier à sondict fils ou luy baillier assignation de la somme de 200 liv. ts. de rente chacun an après le décès de Madame la mère d'icelluy donateur et les paier à deux termes, du jour dudict décès. Et sy a donné et donne à sondict fils *sa maison de Monstreul*, scéant en la paroisse Saint Ulphy, réservé qu'il y retient demeure commune; moyennant lequel don ledict François a consenty et accordé, et par ces présentes consent et accorde, le cas advenant que Madame Jossine d'Ailly sa mère préviene en mort ledict sieur donateur son père, qu'il ne pourra prétendre ne demander à son dict (père) le rapport mentionné au mari(a)ge desdicts donateur et dame, icelluy donataire et ses héritiers entiers de prétendre et demander icelluy rapo(rt) aux héritiers d'icelluy s^r donateur ou aultres personnes ainsy que bon leur semblera, du tout selon le contenu dudict mariage; et oultre a promis que pour le temps que ledict s^r et dame voudront nourrir lesdicts marians, il ne leur porront aucune chose demander pour icelle nourriture ny dimynuer icelle assignation. — Et de la part desdictz s^r et dam^{lle} de Hocquincourt, elle auctorisée comme dessus, il et chacun d'eulx en leur regard, et pour autant qu'il leur pœult touchier, ont fait les droix quy ensuivent à icelle damoiselle Jehenne leur fille seulle, comme à leur aînée et héritière apparante, en avancement d'horie et de succession, pour audict mariage parvenir et sans lesquelz ledict mariage n'eust peu prendre perfection, pour en joir par elle et ses hoirs procédans d'elle de son corps et en léal mariage: Assavoir la terre et seigneurie de *Hocquincourt*, tenue en ung seul fief et homaige de la chastellenie de Piquigny, avecq le fief de *Romescamp* acquis constant leur mariage, tenue de la commanderie de S^t (Maulvis), le tout en valleur de 525 liv. par an; Item le fief de *Hémond* que l'on dict estre *le quind de Canaples*, tenu de la chastellenie de Wignacourt. Avecq ung fief noble scéant à *Saint Thuyn*,

tenu du Roy à cause de sa conté de Ponthieu. Item la terre et seigneurie de *Monpectent* en Vimeu, tenu des héritiers de Madame de Nevers à cause de sa chastellenie de Saint-Wallery, que lesdicts s^r et dam^{lle} ont déclaré estre l'acqueste dudict s^r donneateur et valoir par an 400 liv. ts. de rente. Item la maison et cense de *Doulcherranne* estant du chief de la dicte dam^{lle}, scéant en la paroisse de Rebecque, près Béthunne, avecq unq petit fief nommé *Fevin*, tenu de la seigneurie de Rebecque, le tout baillé présentement à ferme à (qu)atre (vingt) deux livres de net argent. Desquelles terres et seignories, que ledict sieur et damoiselle chacun en son regard ont estimé valoir tant en revenu ordinaire que extraordinaire 1200 liv. ts. de rente annuelle, à prendre la couple de grain mesure d'Abbeville à 35 s. ts, ilz seront tenus faire saisir ladicte dam^{lle} leur fille à leur despent avant ledict mariaige consommé, pour en joir après le décès dudict s^r dudict Hocquincourt, réservé le fief de Canaples, S^r Thuyn et Doulchecranne (*sic*) en valeur de 282 livres, dont lesdicts marians joiront soit du pied coppé ou aultrement à commenchier du jour S^r Jehan Baptiste prochain venant includ, en diminution de 600 liv. que ledict s^r de Hocquincourt a promis baillier en prompte joissance; pour parfurnir lesquelz 600 liv. il a baillé et assigné à iceulx marians la somme de 200 liv. chacun an que luy doit Jehan de le Court, à cause de sa cense dudict Hocquincourt pour le temps de nœuf ans. Promectans faire obligier ledict De le Court à ladicte redevbance vers iceulx marians, pour en joir la vie durant dudict s^r de Hocquincourt, en attendant la joissance des terres dessus dictes. Et pour la somme de six vingt livres restans de 600 liv., ledict s^r de Hocquincourt consent et accorde que lesdicts marians joissent, possèdent et prennent tous les fruitz et prouffictz de la maison, jardin et terres scéans à Monpectent, que tient à censive la vesve Martin Laignel et Robert filz dudict feu et d'elle, le temps d'état (?) durant, et iceluy finy qu'ils le puissent bailler à cense tant et jusques ad ce que ledict sieur de Hocquincourt leur aura assigné en rente... (et ?) fons de la terre la somme de six vingt livres ts. au decha de la rivière de Somme; et la vie dudict s^r de Hocquincourt faillie, lesdicts marians entreront en la plaine joissance desdictes terres baillées (par) assignation desdictes 1200 livres, et pareillement en toutes les (terres) quy escherront de la succession dudict s^r de Hocquincourt, à la charge du douaire coustumier d'icelle damoiselle Margueritte se apréhender le vœult; duquel douaire coustumier dès à présent comme pour lors, elle s'est tenue et tient pour contente, en renonchant au douaire préfix et convencionnel et aussy à tous douaires quelle pouroit prétendre sur

lesdictes acquestes ou parties d'icelles, s'il estoit trouvé quy luy en soit deub ; auquel elle a renonché et renonche. Et oultre, ledict s^r de Hocquincourt a donné à sa dicté fille la somme de 10.000 liv. tournois, lesquelz du consentement dudict François se emploieront au rembours et paiement des rentes et debtes deubes par ledict s^r de Moncavrel, dont les 4000 livres se paieront dedens le jour des espousaiges ; 2000 livres à la S^r Jehan Baptiste primes venant, aultres 1000 livres pardedens an ensuivant le jour S^r Jehan Baptiste ; et pour les 3000 liv. restans desdictes 10000 liv., ledict s^r de Hocquincourt prendra en sa charge 100 liv. de rente deube par ledict s^r de Moncavrel au bastard de Piennes, au rachapt du denier quatorze, et aultres 100 liv. au s^r de Fransières, racheptable au denier seize ; les lettres desquelles constitutions de 200 livres ledict s^r de Hocqueron (*Hocquincourt*) a promis rendre audict s^r de Moncavrel par dedans ung an du jour de la consommation dudict mariaige, ensemble de l'acquitier de ce quy escher(r)a des cens d'icelle rentes depuis ledict mariaige consommé. Avecq ce lesdictz s^r et dam^{ne} de Hocquincourt ont promis vestir et acoustrer honnestement leur fille selon son estat. En faisant le don de laquelle terre de Hocquincourt, ledict s^r a chergé lesdicts donnataires de paier par chacun an dix livres de rente pour entretenir la fondation de la messe du Sacrement quy se chante en l'église de Hocquincourt, n'est que avant son décès il ayt ailleurs fait assignation de la dicte rente, de laquelle rente lesdicts marians se pouront descharger en baillant ailleurs assignation. Et pour raport de mariaige il a esté consenty et acordé que sy ledict François décède sans enfans dudict mariaige, délaissant ladicte dam^{ne} Jehenne, que ledict s^r de Moncavrel ou aultres héritiers dudict François paiera pour raport à icelle dam^{ne} Jehenne la somme de cinq mil livres ts. en argent contant, ou il sera tenu constituer à son prouffict deux cens cinquante livres ts. de rente au rachapt de pareille somme qu'il se pourra faire à ung ou deux fois. Et sy ledict François survist la dicte dam^{ne} Jehenne sans délaissier enfans dudict mariaige, il sera tenu raporter audict s^r de Hocquincourt et à sa femme, se ilz sont tous deux vivans, la somme de quatre mille livres, et sy l'ung d'eulx est décédé il raportera seulement au prouffict du suivant (*survivant*) la somme de deux mille livres ts. ; et sy sont tous deux décedé avant icelle da^{me} Jehenne, il sera quicte dudict raport. Et s'il advenoît que dudict mariaige ne procédassent que filles et que d'autre mariaige eust filz, en ce cas la fille seulle aura, sur tous les biens, rentes et revenus dudict François la somme de six mil livres ts., ou trois cens liv. de rente au rachapt desdictes six mil livres, lequell rachapt se pourra faire à deux fois

également, avecq son quind et portion de quind à nombre d'enfans. Et s'il y a plusieurs filles dudict mariaige, l'aisnée aura trois mil livres ou cent cinquante liv. de rente, au rachapt desdictes trois mil liv., et des aultres trois mil liv., ou 150 liv. de rente, le survivant en pourra disposer entre les filles puisnées dudict mariaige sans toucher à leur portion desdictz quindz. Et sur la part d'icelle Jehenne, s'elle a héritier d'aultre mariaige, la fille seule aura la somme de 500 liv. ts. de rente au rachapt de 10.000 liv. à deux fois, comme dessus, par dessus son quind ou portion de quind selon la coustume des lieux où les terres sont assizes. Et s'il y a plusieurs filles sans y avoir filz dudict premier mariaige, la fille aisnée aura la moitié de la dicte rente ou de la somme de cinq mille livres pour une fois, et de la reste le survivant en pourra disposer entre les filles puisnées dudict mariaige. Avecq ce a esté traicté que les immœubles portés par ledict François ad ce mariaige retourneront à luy et à ses hoirs, et ceulx de ladicte damoiselle à elle et à ses père et mère respectivement s'ils sont survivans, et (s'il ny a enfans procédés d'elle en léal mariaige en ce cas ladicte da^{lle} Jehenne en pourra disposer selon quy luy est permis par les coustumes des lieux où lesdictes terres sont assizes. Et au cas advenant que ledict François survive ladicte dam^{lle} Jehenne, soit qu'il y ayt enfans ou non, il aura d'aultre part ses harnas, chevaux, estriez, joiaulx servans à son corps. Et au contraire que ledict François préviene en mort ladicte da^{lle} Jehenne, elle aura et emportera oultre part et sans charge de debtes ses abitx et joiaulx (servans) à son corps avecq sa chambre estofée selon son estat. Et sy aura pareillement pour douaire convenencié, la vie durant dudict s^r de Moncavrel, la somme de 400 liv., et après son trespas son douaire coustumier, tel que d'un quart du vivant de ladicte dame Jossine, et après son décès de la moitié, soit que ledict François ayt saisy ou non, nonobstant usage ou coustume ad ce contraires, à quoy lesdictes partyes comparantes ont dérogié et déroguent, et aussy elle aura pour (*son*) douaire coustumier sur les immeubles qui escheront audict François, constant ledict mariaige. Et sy aura pour maison de douaire après le décès de ladicte dame Jossine la maison de Monstreul, réservé le retenu faict par ledict s^r de Moncavrel. Moiennant lesquelz dons, promesses et déclarations, ledict mariaige d'entre ledict François et ladicte da^{lle} Jehenne, comparant en sa personne et acceptant, a esté conclud et arresté. Et pour ce passer et reconnoistre pardevant les seigneurs dont les immeubles dessus déclairés sont tenus, leurs baillifz, gens et officiers, en faire dessaizine actuelle au prouffict desdicts donnataires pour la seureté d'en joir par

la forme et manière dessus déclairée, ont lesdicts s^r de Moncavrel, s^r de Hocquincourt et sa femme donateurs, et chacun d'eulx en son regard, ladicte dam^{ne} auctorisée comme dict est, ont fait et institué leurs procureurs généraulx et certains messaigiers espéciaux de Jacques Roche, Wallerand Veron, Jehan Gaudez, M^e Nicole Roussel, Jehan Moïnel, Jehan des Essars, Jehan daumal (?), Rollant de Ponthieu, Ausquelz et à chacun d'eulx seul et pour le tout portant ces présentes ilz ont donné et donnent povoir d'aultant faire, dire, passer, procurer ou aultrement besongnier comme lesdicts comparans faire pouroient, tant que lesdicts donateurs (*sic pour donnataires*) soient saisis desdicts immœubles pour en joïr héritablement aux cherges et par la manière dessus déclairée. Et à tout ce que dessus est dit, fermement tenir et entretenir, furnir et acomplir bien et léaument par la manière dessusdicte, et avoir pour agréable tout ce que par lesdicts procureurs ou l'un d'eulx sera fait en ce que dessus et ès dependences, ont lesdicts comparans donateurs et chacun en son regard, ladicte da^{me} de l'auctorité avant dicte, obligié et obligent tous leurs biens et héritaiges et ceulx de leurs hoirs présens et advenir, Tous lesquelz leursdictz biens et héritaiges ilz ont mis et raporté par dessaizine ès mains desdicts notaires comme en la main du Roy nostre dict sire, Acordans que sur iceulx immœubles ladicte main du Roy soit mise et assize et que deffences seront faictes aux seigneurs desquels sont ou seront tenus ou leurs officiers, qu'ilz ne receurent (?) dessaizine, de (*ne*) baillent dessaizine à altruy, que ce ne soit à la cherge du contenu en ces présentes, du tout aux despens de la partie quy le requer(r)a. Renonchans par les fois et serment de leurs corps à toutes choses quelconques quy aydier et valloir leur porroit pour aller au contraire. Tout ce que dessus nous ont lesdicts notaires tesmoigné estre vray par leurs sceaulx, et nous à leurs tesmoignaige avons mis à ces présentes ledit seel Royal, saulf en tout les droictz du Roy nostre dict s^r et l'autrui. Faict et passé audict lieu de Hocquincourt le XVIII^e jour de Novembre lan MV^e trente cinq. Sur le reply est signé : Garruette (*lisez Carruette*). — Scellée en double queue et chire verte et des sceaulx desdicts notaires.

Ratification dudit contrat de mariage et saisine de
Fordres (11 mars 1546-1547).Ibid. f^o 13 v^o à 14 v^o.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, Jehan de Hendembourcq, escuier, sg^r des Deffens, lieutenant général de Mons^r le gouverneur du bailliage de Hesdin pour le Roy nostre sire, salut. Savoir faisons que aujourd'hui pardevant nous, en la présence de Jehan Goddel, procureur, desservant pour Mons^r du Maisnil, et Extasse du flos, desservant pour Mons^r de Rauselval, hommes liges dudit bailliage : Comparut en sa personne Loys Jourdain, ou nom et comme procureur de noble et puissant s^r Mons^r Nicolas de Monchy, chlr, sg^r de Moncavrel, de Broutelles, etc., fondé suffisamment par lettres faisans mention du traictié de mariaige de Mons^r François de Monchy, filz aîné et héritier apparant dudit s^r de Moncavrel, avecq da^{lle} Jehenne de Vaulx sa femme et espouze, donnée soubz le scel royal de la baillie d'Amiens estably en la prévosté de Vimeu, de dacte du XVIII^e jour de novembre MV^o trente cinq, signées sur le repley : Carruette, contenant procuration et pouoir espécial quant ad ce. Et a recongnut ledict comparant oudict nom procuratoire et en vertu du pouoir à luy donné par lesdictes lettres que en corroborent, ratifiant et approuvant la donation, cession et transport faite par lesdicts s^r de Moncavrel, son maistre, audict s^r François de Monchy, son filz aîné et héritier apparent, et en advancement d'hoirie et de succession, en traictant son dict mariaige, le (*du*) fief, terres et seigneurie de Fordes, près ledict lieu de Moncavrel, ainsy que le tout se comprend et estend, audict s^r François de Monchy...

(Ledit procureur se dessaisit dudit fief au profit dudit François de Monchy, qui en est aussitôt investi).

... Ce acceptant pour luy noble homme Jehan de Vaulx, s^r de Hocquincourt, son beau père, pour ce présent en sa personne...

... Après ce toutesvoyes que Monseigneur Mons^r Adrien de Piseleu, chlr, s^r de Helly, etc., capitaine et gouverneur de la dicte ville, chasteau et bailliage de Hesdin, ad ce présent et aiant le droict du demaine dudit Hesdin soubz la main du Roy, nous a dict et déclairé avoir esté païé et satisfait des droix seignoriaulx et reliefs...

... En tesmoing de ce nous avons mis le sceel dudit bailliage à ces présentes lettres, quy furent faictes, recongnues et données audict Hesdin le unzième jour de mars l'an mil V^e quarante six : sur le repley est signé Burault (?); scellées en double queue et chire vermeil.

XXV

Saisine de Mont-Cavrel et relief de Fordes (27 décembre 1549).

Registres du Roy de la sénéchaussée de Boulogne, t. I, ff. 14 v^o. — Communication de M. Arthur de Rosny.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, Anthoine Le Borgne, procureur au siège royal du bailliaige d'Amiens, ad présent garde du sceau Royal dudict bailliaige mis et estably en la prévosté de Vimeu, pour... etc., salut. Sçavoir faisons que pardevant nous Jehan Gamet et Nicole Waucquet, notaires commis et institués de par le Roy en ladicte prévosté, est comparu en sa personne da¹^{ie} Jehenne de Vault, vesve de feu noble seigneur François de Monchy en son vivant s^r de Broutelles, mère et tutrice commise par justice de Claude de Monchy, filz aîné et héritier dudict deffunct, demeurant à Hocquincourt. Et a recongnu comme en traictant le mariaige d'elle et son dict feu mary, passé et recongnu pardevant notaires et soubz le scel Royal de ladicte Prévosté le XVIII^e jour de novembre l'an mil V^e trente cinq, noble et puissant sieur messire Nicolas de Monchy, ch^{tr}, s^r de Moncavrel, pour parvenir audict mariaige, ayt donné audict François de Monchy son filz unique et héritier apparant, en advancement d'ho(i)rie et de succession, la terre et seigneurie de *Moncavrel* ainsy qu'elle se comporte et estend et qu'elle est (tenue) du Roy à cause de son chasteau d'Estaples, avecq le fief de *Fordes*, ainsy qu'il se comporte et estend et qu'il est tenu du Roy à cause de son chasteau de Hesdin, pour de tout joir et posséder par ledict François de Monchy après le trespas dudict ch^{tr} son père, lequel auroit consenty que sondict filz puist faire appréhencion toutefois que bon luy semblera, et ou cas qu'il decedat sans en avoir fait appréhencion, ledict donateur encoire vivant, auroit consenty représentation avoir lieu au prouffict des enfans dudict mariaige, et que les enfans ou enfant masles ou femelles puissent faire appréhencion desdictz fiefz tout ainsy comme sy ledict François donataire le avoit fait de son vivant, sans ce que ledict donateur ne pareillement ledict donataire puissent faire quelque chose au préjudice de ladicte représentation, lesquelz fiefz ledict donataire (*donateur*) promet descherger de toutes debtes réelles et personnelles, réservé la rente deube au s^r d'Ausennes pour la reste du rachat d'un

quind naturel; et il soit advenu que ledict s^r de Broutelles, mary d'icelle da^{lle} comparant, soit naguères décédé sans avoir fait haprêhencion de ladicte terre et seignorie de *Moncavrel*, délaissant ledict chevalier son père encoires vivant, et ledict Claude de Monchy, son filz aîsné et héritier, et au regard dudict fief de *Fordes*, ledict deffunct le auroict aprehendé et en a esté saisy; finablement ladicte da^{lle} comparant, pour le bien, prouffict et utilité dudict Claude son filz a faict, nommé et estably ses procureurs généraulx et certains messaigers espéciaux de sire Robert Jacques... Ausquelz et à chacun d'eulx seul pour le tout elle a donné plain pouoir, puissance... etc... de poursuyvr et requerre la saisine et possession de la dicte terre et seignorie de *Moncavrel* et en faire l'aprehencion en vertu desdictes lettres de donnation, et pour ce faire, paier les droix et faire les debvoirs ou cas apartenans de droit et par la coustume du pays. Et aussy de relever ledict fief de *Fordes* pour et ou nom dudict Claude comme filz aîsné et héritier dudict feu son père, et pareillement en paier les droicts et faire les debvoirs ou cas apartenans, le tout sans rien desroguer et contrevenir aux lettres dudict traictié de mariaige, lesquelles ladicte comparante a déclaré qu'elle entend demeurer en leur force et vertu en tout ce qu'elles contiennent. Et généralement pouoir d'autant faire ès choses dessus dictes et ès dépendences comme icelle dam^{lle} en personne faire pouroit, ja fust il que le cas requis(t) mandement plus espécial. Promectant avoir pour agréable, ferme et estable à tousjours soubz l'obligation de tous ses biens et héritaiges de ladicte tutelle. Renonchant par foy et serment à toutes choses que aidier et valoir luy poroient pour aller au contraire du contenu en ces présentes. Tout ce dessusdict nous ont lesdicts notaires certifié estre vray pour (*par*) leur signature, (au) tesmoignage desquelz nous avons mis à ces présentes ledict scel Royal. Ce fut faict, passé et recongnut audict lieu de Hocquincourt le XXVII^e jour de décembre mil V^e quarante nœuf.

Quittance de relief pour Mont-Cavrel (2 juin 1550).

Ibid. ff. 16 et 17.

A tous ceulx... J. Aymery, lieutenant... salut. Sçavoir faisons que le jourdhuy dacte de ces présentes comparut en jugement pardevant nous Jacques Roche, ou nom et comme procureur de noble homme Messire Nicolas de Monchy, *chlr*, sgr de *Moncavrel* et de *Broutelles*, fondé suffisament par lettres obligatoires passées par ledict s^r de

Monchy souz le sceau Royal de la baillie d'Amiens estably en la prévosté de Vimeu en dacte du X^e jour de novembre MV^c trente cinq, faisans mention entre aultres choses du don faict par ledict s^r de Moncavrel à François de Monchy s^r de Broutelles, son filz unique, en advancement d'hoirie et de succession, (*de*) ladicte terre de Moncavrel tenue du Roy à cause de son chasteau d'Estaples. En vertu desquelles lettres et par vertu du pouoir contenu en icelles, ledict Roche a recongnut par devant nous ledict contract de donation et s'est dessaizy pour ledict s^r de Moncavrel de ladicte terre et seigneurie de Moncavrel au prouffect de Claude de Monchy mineur d'ans, filz et héritier de deffunct François de Monchy, pour seureté d'en joir par ledict Claude de Monchy après le décès dudict s^r de Moncavrel donnataire (*donateur*), à ce présent le procureur du Roy auquel a esté exhibé la quittance du paiement fait à Pierre Beluche, commis du trésorier de Boullenois, par da^{lle} Jehenne de Vaulx vesve dudict feu s^r de Broutelles, mère et tuterice dudict Claude de Monchy, des reliefz deubz au Roy pour raison de l'apréhension de ladicte terre de Moncavrel, de laquelle la teneur ensuit : « Je Pierre Beluche commis à l'exercice du trésorier et receveur du domaine de Boullenois, confesse avoir eu et receu de da^{lle} Jehenne de Vaulx, vesve de feu François de Monchy, en son vivant s^r de Broutelles, mère tutrice commise par justice de Claude de Monchy, filz et héritier dudict deffunct, par les mains de Messire Robert Jacques, p^{bre}, son procureur aiant procuracion spéciale, la somme de xiii l. vi. s. viii d. p. pour deux reliefz (et) chambellaige par elle deub oudict nom pour la terre et seigneurie de Moncavrel tenu et mouvant en fief du Roy nostre sire, à cause de son chasteau d'Estaples, à raison de la donation de ladicte terre et seigneurie de Moncavrel, faicte par Messire Nicolas de Monchy, ch^{lr}, audict deffunct François de Monchy, son filz aîné, en faveur du mariaige de luy et de ladicte da^{lle}, de laquelle seigneurie n'a esté faicte par luy aprehencion, et depuis icelle seigneurie escheue audict Claude de Monchy par la mort et trespas d'icelluy deffunct François de Monchy ; de laquelle somme de xiii l. vi. s. viii d. p. je me tiens pour contens et bien païé et en ay quicté et quite ladicte dam^{elle} et tous aultres, et au lieu dudict s^r de Moncavrel, aussy dudict deffunct François de Monchy, j'ay tenu et tiens à homme et tenant féodal du Roy pour ledict fief, terre et seigneurie de Moncavrel, ledict Claude de Monchy, filz aîné et héritier dudict François de Monchy, saulf en toutes choses les droix du Roy nostre dict s^r et l'autrui. Faict à Boullongne le XXV^e jour de may l'an mil V^c cinquante ». Et après avoir veu ladicte quittance ainsy exhibée par Sire Robert Jacques,

p̄bre, procureur de ladite da^{lle}, a esté déclairé par ledict procureur qu'il ne vouloit empescher que la possession et saizine actuelle d'icelle terre et seigneurie de Montcavrel pour seureté d'en joir par ledict Claude de Monchy mineur, héritablement aux cherges et condicions contenues et déclairées esdictes lettres de don. Et en ce faisant, ledict sire Robert Jacques, par vertu des lettres de procuracion contenant pouoir espécial dont Il a faict exhibition, nous a requis estre receu à faire le serment (de fidélité), foy et hommaige pour raison de ladite terre et seigneurie de Montcavrel, et tenir ledict Claude de Monchy pour homme féodal du Roy pour raison d'icelle terre au lieu dudict Messire Nicolas de Monchy. Et par le procureur du Roy a esté dict qu'il ne le vouloit empeschier, pourveu que ladite da^{lle} pour ledict Claude son fils, duquel elle a le gouvernement, fut chargé de baillier son raport et dénombrement dedens le temps introduict par la coustume et faire les services telz que ledict fief doit. Nous avons prins et receu ledict sire Robert Jacques oudict nom, à faire le serment de fidélité, foy et hommaige dudict fief et seigneurie de Montcavrel pour et ou nom dudict Claude de Monchy, en se submettant aux droix et services telz que ledict fief et seigneurie doit et de bailler son raport et dénombrement par dedens quarante jours. Et sans préjudice en aultres choses des droix du Roy et d'aultruy. En tesmoing de ce nous avons mis le scel et contrescel de ladite Séné^{ce} à ces présentes lettres faictes et de nous données à Boullongne sur la mer le second jour de juing l'an mil V^e cinquante.

XXVI

Lettres patentes du Roi Henri II, évoquant devant le bailliy d'Amiens le procès en cours entre Jeanne de Vaultx, dame de Mont-Cavrel, et Jossine d'Ailly, douairière dudit lieu (8 février 1554-1555).

Registres du Roy de la sénéchaussée de Boulogne, t. I, f^o 356-357. — Communication de M. A. de Rosny.

Henry par la grace de Dieu Roy de France, au bailliy d'Amiens ou son lieutenant, salut. Nostre chère et bien amée Jehenne de Vaultx, damoiselle de Broutelles, mère et tutrice de Anthoine (*sic*) de Monchy, filz et héritier de feu François de Monchy, en son vivant guidon de la compaignie du s^r de La Rochepot, et aussy héritier de deffunct Nicollas

de Monchy, en son vivant chevalier, s^r de Montcavrel, ayeul dudict mineur, Nous a faict dire et remonstrer que dame Jossine d'Ailly, vefve dudict deffunct de Montcavrel, a présent femme de Anthoine de Boullainvilliers, s^r de Nelle, au temps et jour du trespas dudict deffunct de Montcavrel son premier mary, elle auroit prins, recellé et retenu, et encoires à présent détient en ses mains tous les plus clairs biens, riches mœubles, or, argent et vaisselle d'or et d'argent doré dudict deffunct de Montcavrel, audict mineur appartenant de la succession de sondict aïeul ; et pour aultant que ledict deffunct de Montcavrel lors de son trespas est demeuré redevable envers ses créanciers de 48000 liv. ou environ, dont ledict mineur est à présent debteur en ladite callité d'héritier, et pour demeurer par ladite (dam^{lle}) quicte desdictes debtes, elle a renoncé à son droict de communauté et s'est constituée demanderesse pour le rapport de son mariage, quy est de cinq mil livres, sa chambre estoffée, ses abitx, bagues et joïaulx, et soubz coulleur d'un testament par elle postullé dudict deffunct, quy ne fut jamais passé ne autentique, et lequel est nul selon le droict et coustume de Boullenois, elle prétend ung quint datif hérédital sur tous les héritaiges dudict mineur et la vaisselle d'or et d'argent dorré, et son douaire coustumier. Sur lesquelles demandes s'est ensuivy sentence par vous ou vostre dict lieutenant donné, de laquelle ledict suppliant s'est porté pour appelant et relevé en nostre court de parlement de Paris en laquelle a esté donné arrest, par lequel est dict que ladite d'Ailly aura main levée diffinitivement de son douaire et emportera sa chambre estoffée, habis, bagues et joïaulx selon et suivant son traictié de mariage, sy avant qu'elle fera apparoir de quittance en avoir esté païé. Et quant audict quint datif et l'act(e) testamentaire, luy a esté adjugé par forme de provision en baillant par elle cauxion, à la charge de nourir et entretenir ses enfans mineurs. Et du surplus des biens de ladite succession a esté donné main levée audict de Monchy. Et quant au principal, les parties renvoyées par devant vous. En l'exécution duquel arrest ce sont muz plusieurs procès tant pardevant vous audict Amiens que à Boullongne et aultres sièges dont y a eu plusieurs appellations interjectées en nostre dicte court. Et pendant icelle, lesdicts de Boullainvillier et d'Ailly sa femme n'ont baillié cauxion, nourry et entretenu lesdicts mineurs, rendu compte desdicts biens, or et argent de la dicte succession et de ce qu'elle a païé pour les obsecques et funérailles dudict feu de Montcavrel, n'ont voulu et sont reffusans rendre ledict mineur possesseur et saisy des biens de ladite succession suivant..... et coustume des lieux. Mais par menées.....

faict qu'ilz ont fait trouver ladite en nostre v(ille) d'Abbeville. Et par surprinse elle inpourveue (de) conseil accellerée? et par crainte dudict de ne... aultres qu'il avoit avecq luy a singné ung t... quel pourpale d'accord et appointment quel avoyt promis par après passer en justice. Ce qu'elle n'a depuis fait par ce qu'elle a trouvé par conseil qu'il estoit contre droict et contre la coutume des lieux, trop grandement au préjudice et domaige desdicts mineurs, et aussy par ce qu'il estoit dict que là où elle ne voudroit passer, ledict arrest se mettroit à exécution, et pour ceste, comme ledict de Boullainvillier et sa femme ont de sorte poursuivy en ladite court, que par arrest a esté dict que ladite d'Ailly joyra dudict appointment par provision. Et quant au principal, est besoing procéder en divers lieux et en divers sièges, quy seroit grand foulle, domaiges et intérestz audict mineur : Nous a requis pour éviter à tous fraiz et mysès quy redondent audict mineur quy est grandement chargé de debtes, et en contemplation des bons et agréables services que nous ont fait lesdicts père dudict mineur au fait de noz guerres et *esté tué devant Boullongne pour nostre service*, que voulsissions commectre tant l'exécution dudict arrest, le fait du principal que tous aultres procès et instances d'entre lesdictes parties en quelque lieu qu'ilz soient pendant par devant vous. Et sur ce luy impartir nostre grace et provision. Scavoir faisons que nous ayans égard qu'il est question du fait d'un mineur dont sommes protecteur et gardes, et que la plus grand partie des biens et héritaiges dont est question appartenant audict mineur sont assis en vostre ressort et juridiction, voullans aussy obvier que par diversité de procès et instances pendans pardevant divers juges et pour raison de meisme chose ledict mineur ne soit consommé en ses biens, frais et mises pour la diversité de procureurs, solciteurs, et aussy qu'il se pourroit ensuivre diversitez de jugement, pour ces causes et aultres justes et raisonnables considérations à ce nous mouvans, Inclinans libérallement à la supplication et requeste d'icelluy suppliant, Vous mandons et commectons par ces présentes que reprins pardevant vous tous et chacuns lesdicts procès et instances d'entre lesdictes parties en quelque lieu qu'ilz soient pendans, pour d'iceulx congnoistre, jugier, décider et déterminer, selon et ainsy que de raison, et d'iceulx procès, circonstances et dépendances, vous en avons commis et attribué, commectons et attribuons la juridiction, science, plaine puissance et auctorité roïal par ces présentes, sans ce que aultres noz juges quelzconques, sinon en l'article d'appel en nostre dicte court de Parlement de Paris, en puissent entreprendre aulcune court, juridiction et congnoissance,

et laquelle nous leur avons interdite et deffendu, interdisons et deffendons par ces dictes présentes que nous leur voullons à ceste (fin) estre présentées et signifiées par le premier nostre huissier ou sergent sur ce requis, et de ce que fait en auras il vous certiffie deuement. De ce faire vous avons et à nostre dict huissier ou sergent donné et donnons plain pouoir, puissance, octorité et commission par ces dictes présentes. Car tel est nostre plaisir. Mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjectz que à vous, nostre dict huissier ou sergent, sans pour ce demander aucunes lettres de *placet*, *visa* ou *pareatis*, en ce faisant, soyt obey et diligemment entendu. Donnè à Paris le VIII^e jour de febvrier l'an de grace 1554 et de nostre rengle le VIII^e, *single* (sic) par le Roy, M^e Nicolle du Val M^e des requestes ordinaire de l'hostel présent, Dorne, et scellée sur simple queue de cire jaulne.

XXVII

Lettres-patentes du Roi Henri II, concédant à Jeanne de Vault, dame de Mont-Cavrel, les revenus de la terre de Preuelles et autres biens confisqués pendant la guerre (3 mars 1554-1555).

Registres du Roy de la sénéchaussée de Boulogne, t. I, f^o 358. — Communication de M. A. de Rosny.

Henry par la grâce de Dieu Roy de France, au bailly d'Amiens, gouverneur de Péronne, ou leurs justiciers (*lisez licutenans*) et aultres noz justiciers et officiers à quy il appartiendra, salut et dillection. Nostre chère et bien amée damoiselle Jehenne de Vault, douairière de Montcavrel et vefve du feu s^r de Broustelles et dudict Montcavrel, en son vivant guidon de la C^{ie} du s^r de la Rochepot, Nous a faict entendre que outre la perte quy luy est advenue de (sondict) mary, *décédé* pour nostre service ou faict de noz guerres (en) Boullenois, luy sont à l'occasion des présentes guerres... et occupée ès pais de noz ennemis, ses terres... revenu d'icelles en valleur de plus de deux mil... livres tournois par an. Nous suppliant pour rescomp(ense) de ce, luy faire donner la somme de 1600 livres deubz pour une fois paier par ses enfans mineurs, héritiers des biens de sondict feu mary, et par Nicollas Houchart et Nicollas Merchier, marchans demeurans à

Amiens, Jehan Sarasin, Jehan Macrel et Anthoine marchant d'ardoise de S' Omer, demeurans en Artois et subjectz de l'Empereur, et avec ce la faire joïr de douze livres ts. de rente deux (deubz) par chacun an à ung nommé Jehan de Fumier, demeurant au conté d'Arthois, sur aulcunes terres qu'il a audict Montcavrel, et de 25 livres p. de rente deue et appartenant à dame Anne de Monchy, demeurant à Gournay (1) pres Bestune, par ses enfïans héritiers dudict Montcavrel ; Ensemble du revenu de Preurelles scitué arrière les païs de nostre obéissance près ledict Montcavrel, appartenant au s^r de Courteville, tous subjectz dudict Empereur, avec les arriéraiges quy en sont deuz, et sur ce luy octroier et impartir nostre grace. Pour ce est-il que nous inclinans à la requeste de ladicte de Vault et désirant en cest endroit bien et favorablement le traicter en rescompense des bons et agréables services que nous a faictz sondict feu mary esdictes guerres où il est, comme dict est, décédé, Vous mandons, commectons et enjoignons par ces présentes que vous ayés à luy faire promptement païer et délivrer ladicte somme de 1600 liv. ts., ainsy que dict est, deue par les dessus dictz ausdicts Jehan Sarasin, Macrel et Anthoine... [*en blanc*]... marchans d'ardoise de S' Omer, et par les fermiers, censiers et recepveurs desdictes terres de Moncavrel et dudict lieu de Preurelles ; luy faictes aussi païer et bailler et délivrer lesdictes rentes avecq le revenu, prouffict et émolumens d'icelle terre de *Prourelles* et arriéraiges susdicts et pour l'advenir tant que la guerre durera et jusques ad ce que à la fin d'icelle aultrement en soit ordonné. En contraignant ou faisant contraindre à ce faire et souffrir les dessusdicts redevables et mesmes lesdicts fermiers, censiers et receveurs, à chacun d'eulx respectivement et tous aultres quy pour ce seront à contraindre par toutes voies et manières deues et raisonnables, nonobstant opposition ou appellations quelzconques et sans préjudice d'icelles, pour lesquelles ne voullons estre différé. Et rapportant cesdictes présentes singnées de nostre main et reconnoissance de ladicte de Vault sur ce suffisante, Nous voullons tous ceulx de noz recepveurs et aultres de noz officiers à quy ce porra touchier en estre tenus quictes et deschergés par tout où il apartiendra sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. De ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir, puissance, octorité et mandement spécial, mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjectz que à vous en ce faisant soyt obey ; et pour ce que semblables lettres cy devant expédiées ont estez perdues et adirées, Nous voullons que icelles retrouvées avecq cesdictes présentes ne voulloir (valoir)

(1) Lisez Gosnay.

et servier que pour unes. Donné à Fontainebleau le III^e jour de mars l'an de grâce M. V^e L IIIII et de nostre rengne le huitiesme ; signé : Henry. Par le Roy, le duc de Montmorency *père* et connestable de France présent : de Laubespine. et scellée sur simple queue de cire *gaulne*.

XXVIII

Foi et hommage de la terre de Mont-Cavrel (20 février 1562-1563).

Registres du Roy de la sénéchaussée de Boulogne, t. III, ff. 26 v^o à 28 v^o. — Communication de M. A. de Rosny.

A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, Hues de le Retz, bourgeois et eschevin de la ville de Monstreul, ad présent garde du scel royal... en la prévosté dudict Monstreul... salut. Sachent tous que pardevant Jehan Postel le jeune et Nicollas de Fromantel notaires roiaux manans audict Monstrœul... fut présente en sa personne damoiselle Jehenne de Vault, mère et tutrice légitime de Pierre de Monchy, escuier, son filz mineur, frère et héritier de deffunct Claude de Monchy, en son vivant aussy escuier, s^r de Montcavrel, Allettes, Toutenda, Fordres, etc., de présent estant en ceste ville de Monstrœul, laquelle recongnut avoir commis, constitué et estably ses procureurs généraulx et espéciaux de M^e Charles Piucqu(et) et Jehan Mareschal, ausquelz... elle a donné pouoir... relever, droicturer et appréhender toutes et chacunes les terres, signouries, tenemens et quelconques immœubles à luy escheuz et appartenans par le décès dudict feu Claude son frère... quy furent faictes, passées et recongnues audict Monstrœul le 20^e jour de février 1562. de Fromantel, Postel, de Heghes.

— Je Adrien Bertrand commis à l'exercice de l'office de trésorier recepveur du domaine de Boullegnois, confesse avoir eu et receu comptant de dam^{lle} Jehenne de Vault, vefve de feu François de Monchy en son vivant sgr de Broutelles et Moncavrel, mère tutrice légitime de Pierre (de) Monchy, escuier, frère et héritier de deffunct Claude de Monchy, en son vivant aussy escuier, seigneur de Montcavrel, Allettes, etc.. par les mains de M^e Charles Piucquet son procureur et Jehan Mareschal son recepveur, aiant procuration spéciale de ladicte damoiselle oudict nom passé par devant notaires roiaux de la ville et prévosté de Monstreul, de datte du 20^e jour de febvrier V^eLXII dernier passé, la somme de 100 s. p. et le tiers de

cambellaige pour ung relief deubt et escheu par la mort et trespas dudict feu Claude de Monchy, sondict frère, à cause de la terre et seigneurie de Montcavrel assize en ceste comté de Boullegnois, tenue et mouvant en fief du Roy nostre Sire à cause de son chastiau d'Estappes, duquel relief je me tiens content et bien païé, et ay quieté et quiete ladicte damoiselle oudict non, et tiens et promettz faire tenir à homme et tenant féodal du Roy pour ladicte terre et signourie de Montcavrel ledict Pierre de Monchy au lieu dudict feu Claude de Monchy son frère, à la charge de faire tous droictz et debvoirs à quoy est soumis et affecté ledict fief, de faire son rapport et dénombrement d'icelluy fief en dedens le temps introduict, sauf en toutes choses les droictz du Roy nostre sire et l'aultruy. Faict à Boullongne sur la mer le 13^e jour de mars mil V^e soixante deux. Signé : Bertrand.

(16 mars 1562-1563).

A tous etc. A. Chinot etc. salut. Sçavoyr faisons que ce jourdhuy dacte de ces présentes, en la présence des advocat et proc^r du Roy en lad. Sen^{tee}, présens Charles (sic) (1), procureur au siège d'icelle, au nom et comme proc^r de dam^{lle} Jehenne de Vault mère et tutrice légitime de Pierre de Monchy, escuyer, son filz mineur d'ans, frère et h^{er} deffunct Claude de Monchy, en son vivant escuier, s^r de Montcavrel, Allette, Toutendal, Fordres, etc., garny de lettres de procuration passées pard^{nt} notaires royaulx et soubz le sceel aux contractz de la Baillye d'Amyens en la ville et prévosté de Monstroëul le XXI^e jour de febv^r dernier passé, par luy à ceste fin exhibez et de... communicuées ausd. advocat et proc^r du Roy et enregistrees ès registres de lad. Sen^{tee}, nous a requis par vertu du pouvoyr à luy donné par lesd. lettres de procuration d'estre receu pour et ou nom de lad. dam^{lle} Jehenne de Vault, mère et tutrice légitime de Pierre de Monchy son filz, à relever les terres et Seig^{ri}es de Montcavrel, Emy et Allette, leurs appartenances et dépendances, tenues du Roy en foy, fiefz et homage à cause de son baillage et chasteau d'Estaples, à Pierre de Monchy succédez et eschez par le trespas dud. Claude de Monchy son frère, en son vivant s^r desd. lieulx, et estre receu à faire le serment de fidélité, foy et homage au Roy, pour raison desd. terres, ce quy a esté consenty et accordé par lesd. ad^{cat} et proc^r du Roy. Et aprez que led. proc^r oud. nom nous a fait aparoyr de la quittance de Adrien Bertrand commis à l'exercecy de l'office de trésorier et recepveur du

(1) Charles Pieucquet.

domayne de Boullenois, du payement par luy fait du relief de cent solz parisis et le tiers de cambellaige deubz au Roy pour le reliefz desd. terres ; Nous en la présence desd. advocat et proc^r du Roy et de leur consentement, avons dudit Pieucquet pour et ou nom de lad. dam^{lle} Jehenne de Vaulx, mère et tutrice légitime dud. Pierre de Monchy son filz mineur d'ans, et par vertu du pouvoyr à luy donné par lesd. lettres de procuration, receu le serment de fidélité en tel cas requis et acoustumé, foy et homaige que lad. dam^{lle} et sond. filz sont tenuz faire au Roy à raison de lad. terre et sg^{rie} de Montcavrel, Emy et Allettes, appartenances et deppendences, tenuz du Roy à cause de sond. chasteau de Estappes, lequel serment led. Pieucquet a presté sollemnellement, fait p^{dit} nous, promys et juré pour et au nom de lad. dam^{lle}, par vertu du pouvoyr à luy donné par lesd. lettres de procuration de faire et faire faire le serment au Roy tel que lesd. terres et sg^{rie}s sont tenuz faire et ès lieux qu'il est requis. Et que sy lad. dam^{lle} scet aucune chose préjudiciable au Roy et à Sa Majesté, elle en advertyra à ses lieut^s généraulx. Ce fait avons lad. dam^{lle} comme mère et tutrice légitime dud. Pierre de Monchy receue et tenue à homme féodal du Roy pour raison desd. terres au lieu et par le trespas dud. Claude de Monchy dernier homme du Roy, à la charge de faire faire lesd. services dans le temps de la coustume, bailler son raport et dénombrement, et à la charge que led. Pierre de Monchy venu en eage sera tenu faire led. serment en personne, le tout sauf les droictz du Roy et l'aultruy. Dont led. Pieucquet a requis acte, à luy octroyé ces présentes, ausquelles, en tesmoin de ce, nous avons fait mettre le seel et contreseel de lad. Sen^{ce}. Faictes et données à Boullongne sur la mer le XVI^e mars mil V^eLXII.

XXIX

19 juin 1585.

Bibliothèque nationale. Pièces originales, vol. 1993.

Testament olographe d'Antoine de Monchy, ch^{er}, seig^r de Montcavrel, Allette, Toutendal, Monchy, Sempy, Avennes, Broutelles, Bourseville, Hocquincourt et autres lieux, gentilho^s ord^{re} de la chambre du Roy, fait en son château de Montcavrel le mercredi 19 juin 1585 ; par lequel il ordonne sa sépulture en l'église de S^t Quentin dud. Montcavrel en laquelle étoient enterrés ses préd^{es}, père, frères, et sa feue femme ; veut qu'en lad. église soient faites et posées deux verrières, en l'une desq^{elles} seront mises les remembrances

de son feu père, de sa mère et de feus ses trois frères, et qu'il y soit marqué les lieux, jours et années auxquels ils sont morts pour le service du Roy ; et en l'autre verrière qu'il y soit mis sa remembrance, celle de sa deffunte femme et de leurs trois enfans alors vivans. Fait plus^{rs} legs pieux, donne à Georges de Monchy, son second fils, les terres et seig^{riés} d'Hocquincourt, Boncourt, et les fiefs qui lui ap^{noient} ès villages de Canaples, S^t Ouen et Romequan, ensemble les autres fiefs qui avoient été donnés aud. testateur par la d^e sa mère, à la réserve de la terre du Monpten. Donne à Charlotte sa fille la so^e de 40000 l. payable par Jean de Monchy, fils aîné dud. testat^r, ou en place de lad. so^e la terre et seig^{riés} de Sempy, acquise par led. testat^r de M^{re} Jacques de Croy ; et do^e en outre à sad. fille la terre et seig^{riés} de Bourseville avec ce que la d^{lle} de Grumesnil, tante de la feue femme dud. testateur, lui avoit donné lors de son contrat de ma^ge : Et do^e led. testateur aud. Jean de Monchy son fils aîné les terres et seig^{riés} de Montcavrel, Emy, Allette, Toutendal, Monchy, Fordres, Fordrelles, Avesnes, Broutelle et Mompten, et le surplus de ses autres biens. Fonde deux obit en l'église dud. Montcavrel, pour dire chaque année au jour du décès dud. testateur et de sad. deffunte femme, et no^e exécuteurs de son testament et tuteurs et curateurs de sesd. trois enfans la d^e mère dudit testateur et M^{re} Claude de Créquy, ch^{er} seig^r de Bernieulles. Ce testam^t reconnu et approuvé par led. testateur pardevant M^e Roger Langlois, baillie de Montcavrel et no^e royal au comté et sénéch^ée de Boulenois, en présence de Claude Massat, éc^r sgr de la Barre, et Pierre Heuzé, receveur dud. Montcavrel pour led. testateur. — Signé A. de Monchy, Langlois, Massat, Heuzé, et scellé du cachet aux armes dud. testateur. L'écu entouré du collier de l'ordre de S^t Michel.

XXX

Attaque du château de Mont-Cavrel en 1676.

L. Bénard, *Un Procès criminel en 1676, condamnation à mort des sieurs J. Dewailly et J. Caron, prévenus d'attaque contre le château de Mont-Cavrel* ; br. in-8^o.

Depuis bien longtemps déjà, l'Espagnol occupait une partie de l'Artois, se fortifiant chaque jour davantage dans les places que les hasards de la guerre avaient fait tomber en son pouvoir ; déjà même, enhardi par quelques succès auxquels la trahison avait pris grande

part, il s'avançait et menaçait d'envahir notre territoire boulonnais, lorsque des embarras sérieux l'en éloignèrent. Mais dans la prévision d'une lutte prochaine, l'ennemi crut prudent d'ouvrir ses rangs aux mercenaires qu'un peu d'or trouve toujours prêts à porter les armes contre la patrie (1674-1675). Aussi vit-on accourir à l'envi tout ce que la province comptait d'hommes tarés ou dont la vie équivoque était l'objet des justes préoccupations de la Maréchaussée : de ce nombre se trouvèrent deux individus auxquels les faits que nous allons raconter devaient donner bientôt une triste célébrité judiciaire : Jehan de Wailly et Joseph Caron. Une conformité parfaite de sentiments ne tarda point à faire naître entr'eux une liaison étroite ; ensemble ils élaborèrent mille et un projets qu'ils n'exécutèrent que trop bien plus tard ; pour en assurer une plus entière réalisation, ils s'associèrent même dix de leurs camarades, comme eux Français, comme eux aussi traîtres à leur pays. Ainsi qu'on le suppose, cette ligue une fois formée ne chercha plus qu'une occasion favorable de s'émanciper, afin d'explorer librement la contrée voisine de celle occupée par l'ennemi. Cette occasion se présenta bientôt : dans le but de ramener au sentiment de l'honneur et du devoir ceux de ses sujets qui s'étaient mis au service du Roi d'Espagne, et aussi afin de lever tout obstacle à leur rentrée dans la grande famille française, Louis XIV voulut, par un édit spécial, accorder « pardon et rémission » à tous ceux qu'une telle faute tenait éloignés, leur promettant oubli complet du passé. Dès qu'ils connurent cet acte de clémence, les douze transfuges, conduits par de Wailly et Caron, quittèrent nuitamment et à l'aide d'un déguisement la ville d'Aire, où leur compagnie tenait garnison, et ils se mirent immédiatement en campagne. Mais avant de distribuer le rôle respectif de ses hommes, Caron les réunit dans une salle isolée de l'hôtellerie de « la Croix Blanche », où maintes rasades ayant monté les têtes, il développa son plan d'opérations et reçut, avec une touchante unanimité, l'approbation de l'assemblée, sur l'assurance qu'il donna à chacun en terminant, « qu'il les menneroit dans un lieu où ils trouveroient de l'or et de l'argent à gagner plein leurs chapeaux ». Et tous, pleins d'ardeur, se levèrent et partirent. Quand ils furent à quelque distance et déjà en Boulonnais, un des compagnons de Joseph Caron, qui suivait non sans quelque crainte ce chef improvisé et mystérieux, lui dit avec anxiété qu'il « voloit estre éclairé de la proposition qu'il leur faisoit ». Tous appuyèrent cette déclaration, sauf Jehan de Wailly initié dès longtemps à toutes les combinaisons coupables de son ami. Ainsi amené à une déclaration qu'il se souciait peu de faire, Caron

leur « dict qu'il falloit qu'ils eussent allé au château de Mont-Cavrel (1) ; qu'ils y prendroient le seigneur marquis dudict lieu (2), le conduiroient dans les bois et que ou ils le tueroient et le volleroient ou bien il leur donneroit telle somme de deniers qu'il souhaiteroient pour lui sauver la vie ». A cette confidence, plusieurs de ces malheureux reculèrent ; ne voulant aucunement prendre part à un acte aussi odieux de brigandage, et craignant le ressentiment du commandant, ils s'enfuirent. Quatre cependant, plus aguerris, promirent à Caron un entier concours, tout en lui remontrant qu'il « estoit bien difficile de réussir dans une telle entreprise ». Mais Caron, qui se piquait d'un certain amour-propre et dominait de son audace ces hommes sans éducation (3), répondit à ces faibles appréhensions par la promesse du succès ; il insista ensuite sur la nécessité de frapper un grand coup contre la noblesse et s'écria en achevant son « éloquente » allocution : « Amis, il nous fault avoir ce b... de marquis-là ; aussy bien il est notre ennemy et empesche les parties bleusse de passer de costé ny d'autre, il faut que nous nous vengions de luy ! Mort à Mont-Cavrel ! » Tous répétèrent : « Mort à Mont-Cavrel ! » et convinrent de se retrouver le vendredi suivant 10 janvier (1676) au village de Lacres, pour de là marcher sur le château du sieur de Monchy.

La petite bande reçut néanmoins quelques instructions accessoires afin d'employer au profit commun les quelques jours qui séparaient encore de la grande expédition projetée. Ils parcoururent successivement « les grands chemins des villages » d'Embry, Rimboval, Créquy, Hesmond, Offin, Loison, Outreau, Alinethun, « les forests et bois circonvoisins desdicts lieux », dépouillant « les paysans » qui se rendaient aux marchés, déroband dans les fermes tout ce qui tombait sous leur main, dévalisant même une malheureuse femme qui revenait de la foire d'Hesdin, avec « douze pauvres escus » qu'elle destinait à « substanter » sa nombreuse famille.

Au jour indiqué, Joseph Caron, Jehan de Wailly et ses complices se réunirent à Lacres, dans un cabaret choisi « où ils burent beaucoup, mangèrent de la viande quoique vendredy, et, entre autres choses, deux oyseaux » que les deux amis avaient tués. Caron réitéra ses précédentes propositions « à sa compagnie », reçut une adhésion

(1) Mont-Cavrel, très ancienne terre seigneuriale, érigée en Marquisat et relevant de la sénéchaussée de Boulogne.

(2) Messire Jean-Baptiste de Monchy, chevalier, seigneur marquis de Mont-Cavrel et autres lieux.

(3) Caron avait reçu une bonne éducation et « passé sa jeunesse aux études de la langue latine en la ville de Saint-Omer ».

nouvelle, et dès lors, tout étant bien arrêté, il remit le sous-commandement à de Wailly et donna l'ordre du départ. La petite troupe marchait vite ; avant la fin du jour, elle eut atteint Embry, et en attendant la nuit, elle alla camper dans un bois entre ce dernier village et Mont-Cavrel. Caron prit ses dernières dispositions, renouvela ses instructions, « tira un escritoire et du papier de sa poche et écrivit deux petits billiets sur lesquels estoient écrits à peu près ces termes : « Sorte, b... de Marquis de Mont-Cavrel », et plusieurs autres injures atroches contre son honneur et celui du sieur et de la dame de Montheran ». En ce moment encore, Caron se vit sur le point de renoncer à ses projets ; ses complices regardaient avec quelque anxiété ses préparatifs qu'ils ne s'expliquaient guère, et ils en conclurent que l'opération était bien plus difficile qu'ils ne le pensaient. « Tu nous faisais entendre, — dirent-ils à Caron — qu'il n'y avoit que aller prendre de l'argent plein nos chapeaux et cependant tu fais des billiets qui ne serviront à rien qu'à nous faire pendre ! » Mais Caron leur répliqua avec assurance « qu'il ne falloit pas se mettre en painne ; qu'il faisoit ces billiets pour attirer ledit seigneur hors de son chasteau et qu'il sçavoit encore d'autres moiens pour l'attirer ; que d'abord qu'il sortiroit ils s'en saisiroient et le conduiroient audict bois et ainsy réussiroient dans leur entreprise ». Cette réponse les calma et, pour éviter toute hésitation nouvelle, Caron commanda à ses acolytes de le suivre sans parler, leur montrant déjà les hauteurs lointaines du château comme le terme, le but de leur expédition.

A une heure très avancée de la nuit, les conjurés arrivèrent sous les murs du vieux manoir ; Caron « attacha l'un desdicts billiets à la porte de la basse-cour, avecq du pain masché » et jeta l'autre dans l'une des cours. Puis à un signal donné, tous « firent grand crye » pour « induire » le seigneur de Mont-Cavrel à sortir ; mais « ne se montra. Ce que voyant, les camarades de Caron, qui estoient rebutez, s'en vouloient retourner » ; celui-ci les retint encore, commanda le feu contre le château en s'écriant : « Jean f... qui ne tirera point ! Mort à Mont-Cavrel ! » Tous au même instant tirèrent dans les portes et les fenêtres du château de nombreux coups de fusil et de pistolet « pour obliger ledit seigneur à sortir », mais sans plus de réussite ; quelque bruit qu'ils firent, « nul ne leur respondit et furent contraints fuir honteusement. »

Après une telle déconvenue, Jehan de Wailly et Joseph Caron furent abandonnés de leurs complices, qui restèrent judiciairement inconnus.

Un attentat de cette gravité appelait une répression sévère ; elle ne se fit point attendre. Le Prévôt de la Maréchaussée du Boulonnais (1) voulut diriger en personne les poursuites criminelles. Les billets écrits par Caron furent retrouvés, et après une longue et minutieuse instruction qui ne dura pas moins de sept mois, la vérité apparut enfin ; les principaux coupables furent découverts et leur procès suivit son cours.

L'enquête prouva, d'une manière irréfragable, les nombreux actes de brigandage relevés dans la requête d'accusation ; plusieurs interrogatoires subis par les deux prisonniers en la Chambre criminelle de la ville de Boulogne, ne purent cependant les décider à faire l'aveu de leurs crimes. Une dernière fois avant la sentence, le 2 août 1676, le Prévôt, assisté des autres officiers de la Maréchaussée, fit près d'eux une nouvelle tentative, mais sans succès ; il n'obtint qu'un refus formel de répondre directement aux questions posées et la dénégation de tous les faits, même les plus patents.

Le moment arriva enfin où la justice dut statuer sur cette grave affaire. Le 5 août 1676, le Présidial d'Abbeville renvoya les accusés devant la Maréchaussée, nonobstant l'exception d'incompétence qu'ils avaient soulevée, et pour cause. Le 10 août, le Procureur du Roi Enlart donna son réquisitoire écrit par lequel il concluait, au nom du Roi, à ce que Caron et de Wailly fussent condamnés à être par le bourreau « rompus et brizés avecq une barre de fer sur un eschafault ».

Le lendemain 11 août, à midi, le Prévôt Hache d'Herval entendit le rapport de l'affaire, fait par Jehan Lenoir, sieur de Dignopré, et après avoir pris l'avis des assesseurs, les sieurs de Lengaigne (lieutenant criminel), le Pottier, Jehan Ricouart, Moullart (?), Lovergne, du Muret et François Delattre, réunis avec lui en conseil, en la Chambre criminelle de Montreuil, il prononça « en dernier ressort » une sentence par laquelle il déclare Joseph Caron et Jehan de Wailly « atteints et convaincus des crimes repris au procez, et pour réparation d'iceux », les condamne à « estre pendus et estranglés, tant que la mort s'en ensuive, sur la place et marché de ladicte ville ; et ce fait, leurs cadavres estre transportés sur le grand chemin du costé du Boulonnois, leurs biens acquis et confisqués à quy il appartiendra. Et auparavant mettre ledict jugement à exécution,

(1) Pierre Hache, sieur d'Herval, conseiller du Roi, chevalier du guet, lieutenant criminel de robe courte au comté et sénéchaussée du Boulonnois, Prévôt des Maréchaux de France audit pays, Artois, Pays conquis et reconquis.

ordonne que lesdits Joseph Caron et Jehan de Wailly — seront appliquez à la question, — pour avoir révélation de leurs fausteurs, complices et adhérens aux dictes crimes ».

Le jour même et sans plus différer, « à deux heures de l'après-midi », Pierre Hache, Prévôt, Jehan Lenoir, rapporteur du procès, et Jehan Ricouart, assesseur, se transportèrent en la Chambre de la Question. Les condamnés furent aussitôt amenés « sous bonne et seure garde », et, assis « sur le bancq servant à ladite question », le Prévôt leur fit « prester serment de dire vérité » et leur remontra « qu'estant en estat de mourir instamment », ils devaient « déclarer la vérité qu'ils avoient jusqu'alors cellée. » Les dernières et solennelles demandes ayant ensuite été posées aux deux coupables, mais sans autre résultat que de nouvelles dénégations injurieuses, le Prévôt prescrivit l'exécution de la sentence. Caron et de Wailly furent aussitôt appliqués à la question « composée — dit le procès-verbal — d'un bancq sur lequel ils ont esté estendus les deux poignets attachés à deux anneaux de fer, fichés dans deux poteaux et les deux pieds aussi attachés à deux cordes tenant à un moulinet ; les corps desdits Caron et de Wailly soulevés sur lesdictes cordes de toutes parts, et après avoir réitéré plusieurs traits dudit moulinet, ils ont persévéré dans leurs dénégations, et estant allongé d'autres traits », les condamnés avouèrent plusieurs des crimes reconnus à leur charge, mais persistèrent à nier toute participation à l'attaque du château de Mont-Cavrel : « Et après les avoir laissés estendus à ladite question — continue le procès-verbal — par l'espace d'environ un quart d'heure et leur avoir réitéré par plusieurs fois les susdits interrogas, ils auroient toujours persisté dans leurs dénégations sur l'insulte faite audict seigneur de Mont-Cavrel, respondant avec grand crye et estant extrêmement agités, mesmes auroient fait plusieurs sermens et imprécations pour confirmer ces dénégations. — Ce que voians, — dit en terminant le laconisme officiel — nous les aurions fait relascher de la gehenne ».

Et pour donner une plus grande authenticité au procès-verbal, les malheureux patients durent y apposer leur signature. On exigea d'eux plus de courage que n'en eurent les témoins de cet acte terrible de la justice criminelle, car tous, à l'exception du greffier, se retirèrent sans signer.

Le dernier acte de ce long drame s'accomplit immédiatement après. Les condamnés furent conduits au lieu du supplice et le jugement reçut sa complète exécution, deux heures à peine après son prononcé.

XXXI

Evaluation des censives en nature en 1759.

Cueilloir de la seigneurie. — Arch. de M. Minet.

Voici d'après un cueilloir de 1759, la liste et l'estimation des censives payées en nature au château de Mont-Cavrel (1) :

Une paire d'éperons dorés, 1 l. 10 s.; un pot d'huile d'olive, 3 l.; un pot de vinaigre, 12 s.; un fromage gras, 5 s.; une livre de cire blanche, 1 l. 12 s.; une livre de cire jaune, 1 l. 10 s.; une livre de bougies, 2 l.; une livre de chandelles, 7 s.; un chapon 15 s.; une poule, 8 s.; un poulet, 5 s.; un poussin, 2 s. 6 d.; une oie, 12 s.; un pigeon, 3 s.; une bécasse, 15 s.; une bécassine, 5 s.; une grive ou un merle, 1 s.; un canard sauvage 15 s.; un canard privé, 10 s.; une annette, 5 s.; un coq d'Inde, 1 l. 5 s.; une poule d'Inde, 1 l.; une poularde, 15 s.; une livre de beurre, 5 s.; un fromage mou, 1 s.; un peigne, 5 s.; un pot d'huile, 1 l.; un pot de vin, 1 l. 4 s.; une livre de sucre, 1 l.; une livre de poivre, 1 l. 5 s.; une botte de cresson, 1 s.; une botte d'ail, 6 s.; un soret, 1 s.; un cent d'épingles, 2 s.; une rose, 3 d.; un quarteron..., 10 s.; une fourche à foin, 7 s. 6 d.; une corvée, 5 s.; une flèche, 1 s.; un verre, 3 s.; un chapeau de roses, 3 s.; un bouquet de fleurs, 6 d.; un étœuf (une balle à jouer), 1 s.; une paire d'aiguillettes, 1 s.; une paire de gants, 10 s.; un plat de fraises, 7 s. 6 d.; un cent de nefs (nêfles), 3 s.; un quarteron de renettes, 10 s.; une paire d'éperons, 8 s.; une tarte, 2 s.; un miroir, 4 s.

Sur un cueilloir de 1680, on trouve aussi ces autres censives payées au seigneur de Mont-Cavrel :

Une cholle, 12 deniers ; un plat de tartes ; une tarte de pommes ; un fromage ; un beurre ; un plat de tripes ; un craquelin ; un quarteron de sucre ; une pinte de vin (2).

(1) Voir un état analogue, publié par M. Haigneré dans le tome XII des Mémoires de la Société Académique de Boulogne, p. 178 (*Quelques Chartes de l'abbaye de Samer*), d'après le terrier de la famille de Roussel de Préville, rédigé en 1740.

(2) « Une pinte de vin à mondit seigneur de Mont-Cavrel le jour du vénérable Sainet Sacrement, au retour de la procession ». (Cueilloir de 1680. — Arch. de M. Minet).

XXXII

Familles qui servirent aveu et dénombrement au château
de Mont-Cavrel au XVIII^e siècle.

1700. — De Belledame, pour différentes terres, entr'autres le fief de Hourecq situé à Alette ;
Cocquerel d'Honlieu, pour fiefs situés à Mont-Cavrel ;
De la Foscade, pour fief situé à Monchy ;
Le Ricque de Marquois ;
Cazin de Caumartin ;
De Préville, pour terres à Sempy ;
De Lattre du Rozel ; Caron de Fromental ;
De Cossette de Beaucourt, pour fief situé à Sempy ;
De Disquemue de Montbrun, pour terres situées à Recques ;
De Chateauneuf, pour terres à Enguinehaut ;
De Rinquesen, pour le fief de Seburnes situé à Wierre-Effroy.
1730. — De Beaulieu, pour fief à Sempy ;
D'Heuzé de la Vacquerie, pour fief à Alette ;
De Bournonville ;
De Sainte-Aldegonde, pour le fief de Longueville ;
Warnier de Wailly, de Montreuil ;
De l'Hobel, pour le fief d'Enguinehaut ;
D'Isque de Breuil ;
De Courteville, pour un fief à Engoudsent et un autre à Trois-Marquettes ;
Le Febvre de la Mairie ;
Baron de Torcy. Il faisait hommage pour douze fiefs ;
De Guerrorie, Du Hamel de Bellenglise, de Hautlieu de Montreuil ;
Regnier d'Esquincourt, pour son fief du Bois-Ratel ;
Abot de Bazingham ;
Du Blaizel d'Enquin, pour un fief situé à Alette et à Engoudsent.
1750. — Le Roy de Bardes, De Cornuel ;
Du Tertre de Nielles, pour le fief de Preurelles ;
Tutil de Guémy, pour différents fiefs situés à Alette et pour le fief d'Hardenthun dépendant de la Baronnie d'Engoudsent ;
Enlart de Granval, pour le fief de la Forge à Engoudsent, pour le Ménage et différents fiefs situés à Alette et Mont-Cavrel ;
Gueroult de Bois-Robert ; De Rocquigny du Fayel ;

- Le Comte de Béthune, pour un fief à Souverain Moulin ;
 De la Sablonnière; le duc de Doudeauville ;
 De la Ruelle de Preures, pour un fief situé à Lottinghem ;
 De Villecourt, pour le fief du Rosel situé à Wirvigne ;
 De Barré ;
 De Riquier, sieur du Bois-Ratel, relevant de la Baronnie d'Engoudsent réunie à celle de Mont-Cavrel ;
 D'Aubenghe, pour terres situées à Sempy ;
 Le Vasseur de Fernehem, pour un fief situé à Mont-Cavrel ;
 Heuzé d'Hurtevent, pour la ferme d'Hurtevent ;
 Des Essarts, pour terres situées à Alette ;
 Boffetier de Ferrière, pour terres à Mont-Cavrel ;
 M^r d'Hurtebise :
 De Campigneulles, pour terres à Monchy ;
 Hurtrel d'Arboval de Montreuil, pour fiefs à Aix-en-Issart ;
 Roubier d'Hérembault, pour terres et bois à Mont-Cavrel et Alette ;
 De Paris, pour terres à Alette et Mont-Cavrel ;
 Maréchal de Montfort, pour terres à Alette et Mont-Cavrel ;
 De Saint-Delys, pour terre à Mont-Cavrel ;
 Vallois de Beaucauroy, pour fief à Alette ;
 Sta de Montéchor, pour le fief de Montéchor et différentes terres et bois situés à Mont-Cavrel ;
 L'abbaye de Dommartin, pour terres à Monchy ;
 Les Chartreux de Neuville ; ils faisaient hommage au seigneur de Mont-Cavrel pour une rente qu'ils payaient chaque année et qui est signalée en ces termes sur un ancien cueilloir du monastère : « Nous devons au chasteau de Mont-Cavrelle, 4 l. 6 s. par an de rente fon-tierre pour l'article cy-dessus. — Nous devons aussi à l'Eglise d'Alette 10 s. (1) ;
 Le Prieuré de Beussent ;
 De Bournonville, pour le fief de Houllefort ;
 Du Soulier, pour fiefs à Engoudsent ;
 De Fourré, pour terre à Inquexent ;
 Disque du Breuil, pour fief à Engoudsent ;
 De la Rue de Boulogne, Du Hamel de Bellenglise, de Bazingham ;
 De Nielles, pour fief à Engoudsent ;
 Oudart, seigneur de Zérables ;
 Du Tertre de Villers, de Pressy, d'Anjou, d'Enquin, Du Breuil ;
 De la Haye, pour fief à Engoudsent ;
 De Bois-Robert, pour fief à Engoudsent ;
 (1) Arch. de la Chartreuse de Neuville.

Le sieur Imbertios d'Aix (1) ;
Du Biez, sg^r de Bécourt, pour un fief appelé « la tour d'Engoudsent » ;
Le Baron d'Ordre, pour les fiefs d'Enquin et du « Bouratel » ;
Guillaume de Trouillefort, pour le fief de Trouillefort ;
Le chevalier Antoine Blondel, pour fief à Hocquinghem ;
Guillot de la Rivière, pour fiefs à Neufchâtel ;
Claude de Thubeauville, pour fiefs à Courset, Marquise et à Saint-Léonard ;
Pierre d'Ostove, sg^s de Clenleu, pour la seigneurie d'Hardenthun ;
Les Religieux, abbé et couvent de N. D. de Boulogne ;
Du Biez, pour fiefs aux Trois-Marquets, etc... ;
Le seigneur de Noyel pour fiefs à Antel (?) et Auchy ;
De Waresnes, pour le fief de Longueville ;
Thierry d'Achicourt ;
Le seigneur de Marles ;
Collart de la Rivière, pour fiefs à Hocquinghem ;
Les Religieux de Longvilliers, pour fiefs situés à Marquise ;
Philippe de Créquy, pour fiefs situés près du prieuré de Beussent ;
Du Moulin, sg^r de Cormont, pour terres sises à Cormont ;
De Louvigny, pour fiefs à Coupigny, Enquin, Engoudsent ;
Le seigneur de Verchin, pour un fief nommé le Bois-Vigon à Doudeauville et pour autres fiefs à Beussent ;
Lanclot d'Escault, pour quatre fiefs à Rinquesent ;
De la Pasture, pour fiefs à Hydrequent ;
De la Fontaine d'Hallencourt, pour ferme à Beussent ;
Les églises d'Aix, Alette, Beussent, Neuville, Sempy et Mont-Cavrel.

Cette dernière servait un aveu « pour une pièce de terre plantée en bois contenant quatorze mesures quarante verges, appelée le bois Saint-Quintin, située près du Camp du Carne (2) ».

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, pour leurs terres dépendant de leur ferme de l'Hôtel-Dieu située au territoire de Clenleu : « En 1700, sœur Anne Paliar, supérieure ; sœur Anne Ternisien, assistante ; sœur Jeanne Sublet, dépositaire, donnent leur procuration à Maître Pasquier, avocat, pour servir aveu et dénombrement à mon dict seigneur de Mont-Cavrel pour leurs terres dépendant de la ferme de Clenleux et sises au territoire d'Alette ».

(1) A. Imbertios, prêtre non approuvé, vivant de son bien.

(2) Le bois de Saint-Quintin faisait autrefois partie des « Communes ». Il a été donné à l'église de Mont-Cavrel par la communauté des habitants (Arch. départ.).

1779. — La dame Nourretier, veuve du sieur d'Herly, fermier du Camp du Carne, pour fiefs au Mont-Baluet et à l'Iverling, territoire de Mont-Cavrel.

1781. — M^{lre} Charles Benoit du Blaisel, ch^r, seigneur de Belle-Isle, Estréelles, Louvigny, Coupigny, Reclingham, Hilbert, demeurant à Montreuil, pour fiefs situés à Coupigny au-dessous du Bois-Ratel, tenus par Messires de la Rue, seigneur du Hamel, et André de la Verdy, seigneur de Bernicuelles. Un autre Du Blaisel servait aussi un aveu au seigneur de Mont-Cavrel pour le fief de Viollier à Zérables, paroisse de Beussent, pour lequel il présenta un dénombrement en 1695.

1783. — Messire Gabriel Ambroise de Bernes de Longvilliers, demeurant au château de Monthuy, qui avait épousé Dame Marie Joseph Isabelle Charlotte Van Cappelle de la Nieppe, veuve en premières noces de Messire Charles François Antoine d'Acary, chevalier, seigneur de la Rivière, Monthuy, Beaucauroy, Conteval, La Croix, Laïres, Couppes.... M. de Longvilliers était vassal de la seigneurie de Mont-Cavrel à cause de son fief de Couppes situé à Lottinghem et Viel-Moutiers et qui consistait en justice haute et moyenne, en mouvances féodales et roturières. Le seigneur de Mont-Cavrel en était suzerain à cause de la Baronnie d'Engoudsent réunie à celle de Mont-Cavrel. En 1700, on trouve une transaction pour le fief de Couppes entre « Dame Jeanne de Monchy, épouse de Monseigneur le Marquis de Mont-Cavrel, et Charles Acary, escuyer, seig^r de Conteval ».

M. de Bernes de Longvilliers servait aussi aveu pour terres situées à Aix qu'il avait acquises de la famille de la Porte...

XXXIII

Seigneurie d'Alette (1783).

Une déclaration faite « devant le notaire royal en la sénéchaussée de Boullenois résidant à Etaples, commissaire aux droits seigneuriaux » par M. Sta de Montéchor, receveur du Marquisat, indique les articles tenus du château et situés sur le territoire d'Alette. Cette déclaration énumère les propriétés faisant partie de la seigneurie d'Alette réunie à celle de Mont-Cavrel.

Art. I. — « Le Manoir seigneurial sur lequel est édifié château et chapelle, auquel château est attenant la cour de la ferme qui est bâtie de maison, granges, étables, bergeries, colombier à pied et autres bâtiments, le tout entouré de murs et fossés, contenant ensemble, non compris les fossés, deux mesures soixante-cinq verges.

« Les fossés, riez et terrains incultes qui sont dépendants dudit château et de la ferme... en ce compris les chemins... dans la partie desdits riez le long des fossés du château se trouvent plantés plusieurs rangées de sicomores en forme de quinconce... et environ trois mesures de bois qui sont aujourd'hui défrichées ; tenant les dites 22^m 63^v entre Nord et Orient à Jean-Baptiste Boulanger, vers Midi au sieur David, avocat, aux héritiers Delporte et la pâture des Vaux, vers Orient au bois Thibouroux et au bois Vinoy.

Art. II. — « Une pièce de terre à usage de labour contenant 16^m 61^v cy-devant en jardin et paty, nommé le Paty Saint-Laurent, tenant vers Nord au bois du Thibouroux, d'autre liste au Vinoy, vers Occident aux riez du château.

Art. III. — « Cinquante trois mesures de terre, tenant vers Nord au Thibouroux.

Art. IV. — « Cinquante-six mesures 24 verges de terre tenant vers Nord à la pièce précédente.

Art. V. — « Soixante-sept mesures 84 verges tenant vers Occident au Bois des Granges et d'un bout au chemin de Montreuil à Hucqueliers.

Art. VI. — « Deux mesures 39 verges cy-devant en rietz, tenant vers Nord au bois du Vinoy, d'une liste en ligne courbe au bois des Granges.

Art. VII. — « Une mesure 60 verges de terre en rietz, située entre le Vinoy et le bois des Granges.

Art. VIII. — « Un bois nommé le Vinoy contenant 13 mesures 8 verges, tenant vers le Nord au paty S' Laurent, vers Occident au Rietz du château.

Art. IX. — « Un bois nommé le bois des Granges contenant 37 mesures.

Art. X. — « Une pièce de terre labourable cy-devant plantée en bois, nommée le bois du Mont-Fayel, contenant 55^m 67^v, en ce compris une remise d'une mesure et demie, tenant vers Midy au sieur Heuzé, terroir d'Aix, vers le Nord au sg^r de Grandval.

Art. XI. — « Le bois du Riquembert contenant 237^m 89^v. Aux anciens terriers, il est marqué 232^m.

Art. XII. — « Un bois nommé le Maraguay, contenant 20^m 41^v, tenant du midi au terroir d'Aix, vers Occident à M. de Grandval.

Art. XIII. — « Le bois Coffin, situé entre la terre et la seigneurie de Sempy et le chemin de Montreuil à Hucqueliers, tenant vers le Nord aux terres du s^r de Granval... vers Midy au bois des Rometz et aux Goulots, lieu dit du terroir de Sempy, au bois des Rentis, vers Occident au bois Maraguay...

Art. XIV. — « Le bois d'Ymel ou Vaudimel contenant 162^m, d'après les anciens terriers 160^m.

Art. XV. — « Le bois d'Hardinguet contenant 38^m 66^v.

Art. XVI. — « Le bois du Thibouroux situé au-dessus du village d'Alette, contenant 23 mesures.

« Tout ce que dit et détaillé cy-devant compose l'*ancien domaine de la dite seigneurie d'Alette* réunie audit Marquisat, suivant et ainsi qu'il est porté au terrier de mil cinq cent quatre vingt.

« Passé au dit château de Mailly, l'an 1783 ».

XXXIV

Echange des dîmes de Brailly et Emy entre les abbayes d'Auchy et de Longvilliers (1).

Cartulaire d'Auchy, n° LXXXIX, p. 133. — Copie de M. Paul de Lhomel.

Dîmes de Brailly et d'Ami (mai 1224).

Ego Bartholomeus dictus abbas de Longovillari, et conventus, notum facimus presentem paginam inspecturis quod nos concessimus abbati et Ecclesie de Alchiaco totam decimam quam habemus vel habere debemus in territorio de Bralli vel in parrochia de Chaisnoi ex dono Radulfi de Lens et Margarete uxoris sue : ipsi vero in excambio hujus decime assignaverunt nobis sex sextarios bladii et sex avene, quatuor eorum, duos bladii et duos avene, quos ipsi habebant in decima de *Ami* quam nos habemus *de dono Domini de Montcavrel* ; octo autem residuos, medietatem bladii et medietatem avene, persolvent nobis ad mensuram Hesdini, in grangia ipsorum

(1) Cet échange est signalé p. 64, note 1. Nous insérons ici cet acte, parce qu'il constate une libéralité d'un seigneur de Mont-Cavrel, dont le prénom ne nous est malheureusement pas donné.

apud Wikinghehem, de meliori post sementem, singulis annis in festo omnium sanctorum. Et ut hoc ratum sit et firmum, presens scriptum sigilli nostri munimine roboravimus. Actum anno Domini MCC vicesimo quarto, mense maio.

(Pend au bas un las en parchemin).

XXXV

MAILLY-MONTCAVREL

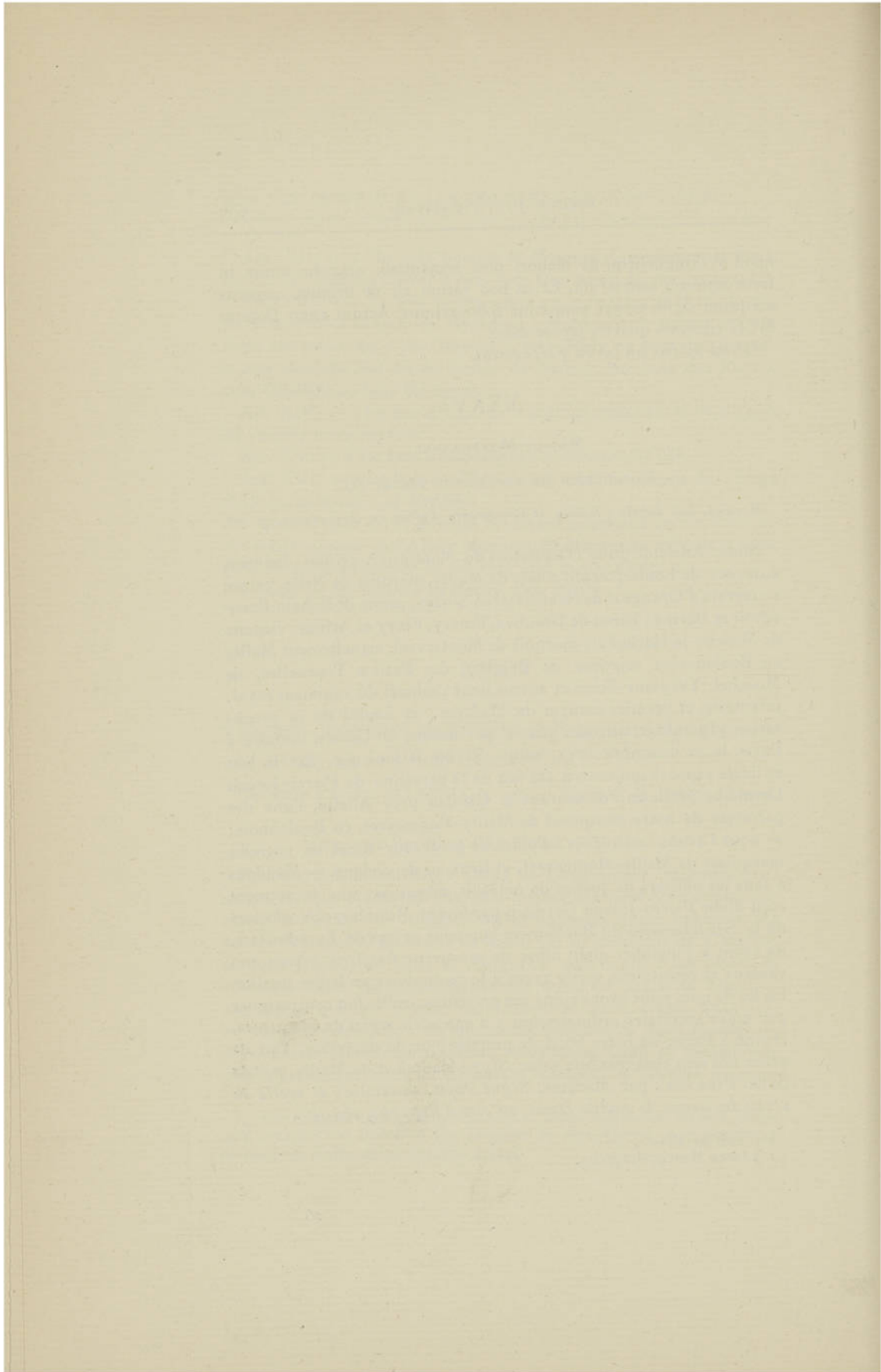
COMMISSION DE PROCUREUR FISCAL (1)

Morand, *Les derniers Baillis et Procureurs d'office en Boulonnais*, p. 68.

Nous, Adélaïde-Julie D'hautefort de Montignac, épouse duement autorisée de Louis-Joseph, comte de Mailly, marquis de Nelle, prince souverain d'Orange et de Neuschâtel en Suisse; comte de Bohain, Beauvoir et Barnot; baron de Beaulieu, Emery, Flavy et Athies; vicomte de Monchy la Hache (2); marquis de Montcavrel, actuellement Mailly en Boulonnois; seigneur de Boiglise, des Petites Tournelles, de Mouchel, Yvry-sur-Seine et autres lieux; colonel du régiment royal, infanterie, et premier escuyer de Madame; et fondée de sa procuration générale et spéciale, passée par devant M^e Gibert, notaire à Paris, le 20 décembre 1755, salut. Savoir faisons que, sur le bon et fidèle rapport qui nous a été fait de la personne de Pierre-Joseph Germain, praticien, demeurant à Clenleu près Allette, l'une des paroisses de notre marquisat de Mailly-Montcavrel, en Boulonnois; — nous l'avons institué — à l'office de procureur fiscal de notredit marquisat de Mailly-Montcavrel, et lieux en dépendans. — Mandons à tous les officiers de justice de notredit marquisat que le serment reçu dudit Pierre-Joseph Germain pardevant Messieurs les officiers de la Sénéchaussée du Boulonnois que nous prions de l'y admettre, ils ayent à l'installer audit office de procureur fiscal, et à tous nos vassaux et censitaires, qu'ils ayent à le reconnoitre en ladite qualité. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, icelles fait contresigner par notre secrétaire ordinaire qui y a apposé le sceau de nos armes. Donné à Paris, en notre hôtel, le premier jour de décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante seize. *Signé* Hautefort de Mailly, m^{lre} de Nelle. *Plus bas* : par Madame, *Signé* Peret, secrétaire; et *scellé du sceau des armes de madite Dame, en cire d'Espagne, rouge.*

(1) Voir p. 262.

(2) Lisez Monchy-Lagache.



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Principales Sources consultées pour cet Ouvrage

MANUSCRITS

Archives nationales.

Bibliothèque nationale. Cabinet des titres. — Collection Clairembault — Fonds d'Hozier — Nouveau d'Hozier — Pièces originales — Dossiers bleus — Fonds Moreau, etc...

Archives départementales du Pas-de-Calais : Fonds de la Chartreuse de Gosnay, de la Chartreuse de Neuville, de l'évêché de Boulogne.

Archives départementales de la Somme.

Archives de la Société des Antiquaires de Picardie.

Archives de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Archives hospitalières de Montreuil.

Archives de l'Ordre des Chartreux — Grande Chartreuse.

Archives de la Chartreuse de N.-D. des Prés à Neuville-sous-Montreuil.

Archives de l'abbaye de Valloires.

Archives de l'Evêché d'Arras.

Cartulaire de Saint-Josse, Mss. du XIII^e siècle (Arch. dép. du P.-d.-C.).

Cartulaire de Valloires. Mss. du XIII^e siècle (Arch. dép. de la Somme).

Cartulaire de la Chartreuse du Mont-Sainte-Marie à Gosnay. Mss. du XVI^e siècle. 2 vol. in 4^o (Arch. dép. du P.-de-C.).

Cartulaire de Saint-Saulve. Analyse du Marquis Le Ver. Copie aux arch. de M. R. Rodière.

Cartulaire (Grand) de Dommartin. Mss. de 1664 (Arch. dép. du P.-d.-C.).

Cartulaire (Petit) de Dommartin. Mss. de 1664 (Arch. dép. du P.-d.-C.).

Cartulaire de la ville de Montreuil. Mss. du XVI^e siècle. Copie aux Arch. de M. le Baron de Calonne.

Archives municipales d'Alette.

Archives municipales d'Humbert.

Archives municipales de Mont-Cavrel.

Archives municipales de Sempy.

Archives paroissiales d'Aix-en-Issart.

Archives paroissiales d'Alette.

Archives paroissiales de Mont-Cavrel.

Minutes des notaires d'Etaples. Etude de M^e Cochet.

Minutes des notaires d'Hucqueliers. Etude de M^e Dourlens.

Minutes des notaires de Montreuil. Etude de M^e Plesse.

Minutes des notaires de Saint-Josse. Etude de M^e Bataille.

Archives de M. Alfred Minet, propriétaire du château de Mont-Cavrel.

Archives du château de Francières à M. le comte de Saint-Pol.

Archives de M. le marquis de Longvilliers.

Archives de M. Roger Rodière à Montreuil (1).

Archives de M. Gaston Adam, artiste peintre à Paris.

Archives de la famille de Méricourt (seigneurie de Parenty).

Archives de M. le chevalier Enlart de Grandval, propriétaire du Ménage d'Alette.

Archives de la famille Roubier d'Hérembault.

Archives de M. Arthur de Rosny, à Boulogne.

Archives de M. de Baizieux.

Archives du château de Quilen.

BERTIN DE VISSERY (Dom). *Historia manuscripta Claromarisci.* 3 vol. mss. Le 1^{er} à la Bibliothèque communale de Saint-Omer, le 2^e chez M. Lefebvre du Prey à Saint-Omer, le 3^e est perdu.

BRAQUEHAY (Auguste) Notes mss.

CANGE (du) mss. 5259, Bibl. de l'Arsenal.

Chronique des Clarisses de Vieil-Hesdin. Arch. municipales de Fressin. Mss. du XVII^e siècle.

Déclaration des baronneries, pairies, fiefz, arrière-fiefz et nobles tènements estans en le Comté de Boullongne. 1477. Arch. commun. de Boulogne. Mss. 959. Copie de 1682.

(1) Nous renouvelons bien volontiers notre reconnaissance à M. Roger Rodière pour sa bienveillance à mettre à notre disposition ses archives personnelles. C'est à lui aussi que nous devons, entre autres pièces, la communication des documents extraits de la Bibliothèque nationale, des Cartulaires de la région et des minutes des notaires de Montreuil.

DUCROCQ (Dom.) *Recherches historiques sur le pays des anciens Morins*. 1715. Mss. 2 vol. in-f°. Copie du XIX^e s. Bibliot. de Boulogne. N° 160. (L'original est dans la famille Hamy de Boulogne).

GRENIER (Dom.). *Collection de Picardie*. T. XCIII. Mémoire mss. de l'abbaye de Willancourt. Bibliothèque nationale.

Journal d'un bourgeois de Montreuil, 1619-1635. Copie aux archives de M. Quenson de la Hennerie.

LEDÉ (Nicolas). *Chronique de Saint-André au Bois*. Mss. du XVII^e s. à l'abbaye de Valloires.

— *Notes mss.* Arch. de M. Quenson de la Hennerie.

LE ROY DE LOZEMBRUNE, président de la Sénéchaussée du Boulonnais. *Notes sur la misère du pays pour les trente mille livres que l'on a imposées en l'année 1662*. Mss. Bibl. de Boulogne.

Livre de Famille des Hibon de la Fresnoye. Copie aux arch. de M. Roger Rodière.

POULTIER (le chanoine). *Comptes des Argentiers de Montreuil*. Arch. de M. Quenson de la Hennerie.

Procès-verbal de l'Assemblée des Etats du Boulonnais 1588. Mss. Bibl. comm. de Boulogne.

Registres du Roy de la Sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer. Mss. aux Arch. dép. du P.-de-C. Copie chez M. Arthur de Rosny à Boulogne.

IMPRIMÉS

ARGENSON (D'). *Mémoires*.

ANSELME (P.). *Histoire des grands officiers de la couronne*, 1733, t. VII.

BARBIER (*Journal de*).

BÉTENCOURT (Dom). *Cartulaire de l'Abbaye d'Auchy*, 1788, in-4°.

BELLEVAL (Marquis de). *Rôle des nobles et fiefés du Bailliage d'Amiens convoqués pour la guerre le 25 août 1337*. Amiens, 1862, br. in-12.

— *Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu*, 2^e éd., Paris, 1876, in-4°.

— *Azincourt*, Paris, 1865, in-8°.

— *Les sceaux du Ponthieu*, Paris, 1896, in-8°.

— *Trésor généalogique de la Picardie*, t. II (seul paru), Amiens, 1860, in-8°.

— *Lettres sur le Ponthieu*, 1^{re} éd., Paris, 1868, in-12.

BRAQUEHAY (Auguste). *Histoire des Etablissements hospitaliers de*

la ville et de la banlieue de Montreuil, Amiens, 1882, in-8°. (Extrait de la Picardie).

— *Essai historique sur l'abbaye royale de Sainte-Austreberte*, à Montreuil-sur-Mer, Abbeville, 1895, in-8°. (Extrait du Cabinet historique de la Picardie et de l'Artois).

— *L'église de l'abbaye royale de Sainte-Austreberte*, à Montreuil. Abbeville, 1892, in-8°. (Extrait ibid.).

BÉNARD. *Analyse sommaire des Registres du Roy de la Sénéchaussée du Boulonnais* (Mém. de la Soc. Acad. de Boulogne, t. XX, 1901).

BRÉSIN. *Chroniques de Flandre et d'Artois*. Analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560, par Mannier. Paris, 1880, 1 vol. in-8°.

BERTRAND. *Précis de l'Histoire physique, civile et politique de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses environs*, 2 vol. in-12, Boulogne, 1828.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, in-8°.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne, publication trimestrielle in-8° depuis 1864, t. V. Main-levée des fiefs et seigneuries de Hubersent, Cormont, Frencq, Enquin, Dannes, Sequières et Emy-sous-Montcavrel au profit de François de Saveuse, seigneur de Saint-Sauveur, 14 décembre 1569. (Comm. de M. le comte de Galametz, 1891).

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, in-8°, Saint-Omer.

CALONNE (Baron de). *Histoire des Abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois*, Arras, 1875, in-8°.

— *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, arrondissement de Montreuil, Arras, 1875, in-8°.

— *Histoire de la ville d'Amiens*, Amiens, 1899-1900, 2 vol. grand in-8°.

CARPENTIER (Le). *Histoire généalogique des Pays-Bas ou Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, Leide, 1664, 2 vol. in-8°.

CAPEFIGUE. *Mesdemoiselles de Nesle ou la Jeunesse de Louis XV*, in-12, Paris, 1864.

CHATEAUBRIAND. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. II.

CORBLET (Chanoine). *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, 5 vol. in-8°, Amiens, 1869-1875.

Coutumes générales de la Sénéchaussée et comté de Boullenois. Édition Battut, Boulogne, 1761, in-18.

DEMAY. *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, 1877, in-4°.

DERAMECOURT (M^{gr}). *Le Clergé du Diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, 4 vol. in-8°, Paris et Arras, 1884.

DESEILLE. *Histoire de la Pêche à Boulogne* (Mém. de la Soc. Acad. de Boulogne, t. III), in-8°, 1868 à 1870.

— *L'Année Boulonnaise*, Boulogne, 1887 (Publication de la Soc. Académique).

DUCHET et GIRY. *Cartulaires de Théroutanne*, Saint-Omer, 1881, in-4° (Publication de la Société des Antiquaires de la Morinie).

DUCHESNE. *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, Paris, 1619, in-fol.

ENLART (Camille). *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, Amiens, 1895, in-4° (Publication de la Société des Antiquaires de Picardie).

FROMENTIN (Abbé). *Hesdin*, Arras, 1865, in-12.

— *Fressin*, Lille, 1892, in-8°.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa opere monachorum O. S. B., t. VIII.

GAUTHIER (Léon). *La Chevalerie*, in-4°, Paris 1883.

HAUDIQUER DE BLANCOURT. *Nobiliaire de Picardie*, in-8°, Paris, 1693.

HAIGNERÉ (Chanoine). *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne* (Mémoires de la Société Académique de Boulogne), t. I, 1882.

— *Quelques chartes de l'abbaye de Samer* (Mémoires de la Soc. Acad. de Boulogne), t. XII, 1880, in-8°.

— *Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Maslebranche, chapelain de la Cathédrale de Boulogne 1619-1635* (Bulletin de la Société Académique de Boulogne), t. II, 1873-1878, Boulogne, in-8°.

— *Inventaire sommaire des Archives du Pas-de-Calais, Série G, Evêché de Boulogne*, Arras, 1891.

HAIGNERÉ (Chanoine) et BLED (Abbé). *Les Chartes de Saint-Bertin*, 4 vol. in-4°, 1889-1899 (Publication de la Société des Antiquaires de la Morinie).

HÉNOCQUE (Chanoine). *Histoire de l'Abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, Amiens, 1880-1888, 3 vol. in-4° (Publication de la Société des Antiquaires de Picardie).

HENRY. *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-Mer*, Boulogne, 1810, in-4° cart.

LAINÉ. *Généalogie de la maison de Nédonchel*, Paris, 1846, broc. in-8°.

LEDRU (Abbé). *Histoire de la maison de Mailly*, Paris, Le Mans, Laval, 1893, 2 vol. in-4°.

LEDIEU (Alc.). *Notes pour servir à la Monographie d'Onvillers* (Cabinet historique d'Abbeville), in-8°, t. VI, p. 158.

— *Cabinet historique de la Picardie et de l'Artois*, in-8°, revue mensuelle, Abbeville, 1887.

LEFEBVRE (Chanoine). *Notice historique et archéologique sur Halinghem*, Boulogne, 1875, in-12.

— *Les Huguenots et la Ligue au Diocèse de Boulogne*, 1855, Boulogne, in-12.

— *La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, à Neuville-sous-Montreuil*, 2^e éd., in-8°, Montreuil, 1890.

LEROY (Chanoine). *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, in-8°, Boulogne et Paris, édition Hédouin, 1839.

LOISNE (Comte de). *Les fiefs relevant du château de Béthune* (Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie), t. XI, in-8°, Abbeville, 1896.

LION. *Hesdinfert*, Amiens, 1884, in-8° (Extrait de la Picardie).

LORIQUET. *Glossaire historique des Cahiers de 1789*, in-4°, Arras, 1889.

— *Cahiers de Doléances de 1789 dans le département du Pas-de-Calais*, 2 vol. in-8°, Arras, 1891.

MALBRANCQ. *De Morinis et Morinorum rebus*, 3 vol. in-4°, Tournai, 1630, 1647, 1654.

MALO (Henri). *Eustache Le Moine. Un pirate boulonnais au XIII^e siècle*, brochure in-8°, Paris, 1893 (Extrait de la Revue du Nord).

— *Un grand feudataire. Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines*. Paris, 1898, in-8°.

MARIETTE (Auguste). *Bergerie royale de Mont-Cavrel*. Brochure in-12. Bibliothèque communale de Boulogne, s. l. n. d.

MEUNIER (Mgr). *Histoire d'Hesdin*, in-8°, Montreuil 1896.

MORAND. *L'Année historique de Boulogne-sur-Mer*, in-12. Boulogne 1852.

— *Les derniers baillis et procureurs d'office et fiscaux de justices seigneuriales ressortissant au siège de la sénéchaussée en Boulonnais*, in-8°, Boulogne, 1889.

MIRE (Aubert le). *Opera diplomatica et historica*. 4 vol. in-4°. Bruxelles. Francisci Foppens sub signo Spiritus sancti, 1748.

MORERI. *Dictionnaire historique*, tome VII, 1749, in-fol.

MORLIÈRE (la). *Recueil de plusieurs nobles et illustres Maisons vivantes et estintes en l'estendue du diocèse d'Amiens*. A Amiens.

chez Jacques Hubault, imprimeur et libraire, demeurant devant le Beau-Puits, 1630.

PLANE (Henri de la). *Les abbés de Clairmarais*. Saint-Omer 2 vol. in-8°, 1864-1868.

PAS (J. de). *Analyse d'une chronique du XVIII^e siècle sur l'abbaye de Clairmarais*. Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. X. Saint-Omer, 1898, in-8°.

RABUTIN (François de). *Commentaires sur le fait des dernières guerres en la Gaule Belgique entre Henry second, très chrestien roy de France, et Charles cinquiesme, empereur*. Paris, imprimerie de Michel Vascosan, 1555.

RICHARD (J.-M.). *Inventaire sommaire des Archives départementales du Pas-de-Calais*. Série A. 1878-1885. Arras, 2 vol. in-f°.

RODIÈRE (Roger). *Les Gouverneurs de Montreuil de la Maison des Essarts de Maigneux*. Abbeville, 1900, in-8° (Extrait du Cabinet historique de la Picardie et de l'Artois).

— *Notes sur les Gouverneurs de Montreuil au XVI^e siècle*. Abbeville, 1893, in-8° (Extrait *ibid.*).

ROSNY (E. de). *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guînes et pays circonvoisins*. Boulogne, 1874-1877, 4 vol. in-8°.

ROSNY (H. de). *Histoire du Boulonnais*. Amiens, 1868 à 1873, 4 vol. in-8°.

SAINT-SIMON. *Mémoires*. Edition Chéruel.

SAUVAGE. *De Morinis, de Malbrancq*, Traduction française du 1^{er} livre.

SOUQUET. *Histoire du château d'Etaples*. Amiens, 1855, in-8°.

— *Histoire des rues d'Etaples*. Amiens, 1860, in-8°.

TAILLIAR. *Recueil des actes du XII^e et XIII^e siècle en langue romane wallonne*. Douai, 1847, in-8°.

VILLERT (abbé). *Les chaussées romaines dans le Nord*, in-8°. Tournai, 1895.



TABLE DES NOMS PROPRES

- Abbaye-aux-Bois, 156.
 Abbeville, 105, 106, 132, 164, 168,
 364, 374.
 Abot, 92, 119, 286.
 Abraham, 128.
 Accary, 168, 390.
 Achicourt (d'), 389.
 Adam, 258.
 Adélaïde, 28, 32.
 Aélis, 32.
 Agache, 187.
 Ailly, 67, 85, 88, 97, 107, 179, 358,
 372, 374.
 Aire, 28, 152.
 Airy (d'), 346.
 Aisgranges (d'), 128.
 Aisicourt (d'), 341.
 Aix, 86, 188, 189, 255, 389.
 Aix-en-Ergny, 98, 100, 116.
 Aix-en-Issart, 35, 85, 98, 112, 154,
 171, 172, 173, 190, 198, 201, 202,
 219, 221, 222, 229, 230, 232, 233,
 238, 240, 241, 243, 249, 251, 254,
 388, 392.
 Alardi, 330.
 Albert, 218.
 Aléaume, 238.
 Alembon, 44, 86.
 Alette, 2, 6, 14, 16, 24, 25, 26, 33,
 65, 74, 76, 77, 80, 85, 93, 94,
 98, 99, 100, 101, 103, 111, 112,
 113, 117, 123, 124, 126, 128, 131,
 133, 142, 144, 145, 146, 147, 148,
 150, 153, 154, 155, 158, 168, 170,
 171, 173, 174, 175, 176, 184, 188,
 189, 190, 198, 199, 201, 202, 209,
 212, 216, 225, 229, 230, 232, 233,
 234, 235, 237, 240, 243, 244, 245,
 247, 249, 251, 254, 255, 258, 259,
 260, 261, 262, 263, 265, 268, 272,
 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279,
 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287,
 289, 290, 293, 296, 300, 304, 307,
 308, 313, 314, 349, 377, 378, 379,
 380, 387, 388, 389, 390, 393.
 Alexowitz, 203.
 Alinethun, 382.
 Allain, 126, 259.
 Allebois (d'), 161.
 Alleux (des), 154.
 Aloulf, 113.
 Alsace (Mathieu d'), 23.
 Amehaut (l'), 188.
 Amiens, 42, 50, 88, 131, 297, 298,
 339, 345, 348, 354, 358, 361, 362,
 368, 369, 376.
 Amy, 64, 83, 349, 363. V. Emy.
 Ancoisne (d'), 142.
 Andres, 25.
 Andrieux, 296.
 Anglure (d'), 113, 346.
 Angot, 195.
 Anicie, 22, 23.
 Anjou (d'), 388.

- Anselme (P.), 179.
 Anseume, 209, 219, 274, 279, 281, 286.
 Arboval (d'), 388.
 Ardres, 84, 92, 102, 135, 136, 140, 144, 142, 150, 151, 156.
 Arembault, 346. V. Hérembault.
 Aremberg (d'), 242, 299.
 Argentin, 199.
 Argoules, 32, 75.
 Arlay (d') 283.
 Arles, 194.
 Armagnac (d'), 87.
 Arques, 10, 11, 226, 231.
 Arras, 14, 59, 62, 85, 298.
 Arrouaise, 328.
 Arondel, 329.
 Artois (Robert d'), 35.
 Assoval, 98.
 Assunval, 330.
 Athie, 231, 393.
 Attin, 4, 7, 64, 128, 224.
 Aty, 202.
 Aubant, 35, 328.
 Aubenghe, 388.
 Aubourville, 121.
 Auchy, 389, 392.
 Aucourt, 161.
 Audinghem, 28.
 Audrehem, 277.
 Auchy, 40, 64, 122, 241.
 Auffay, 26.
 Aumale (d'), 131, 132, 367.
 Aumont (d'), 139, 140, 151, 203.
 Aussenne, 68, 75, 80, 81, 122.
 Aussy (d'), 346.
 Authie, 68.
 Authuille, 55.
 Auxis, 346.
 Avaray, 232.
 Avesnes, 22, 25, 28, 38, 80, 85, 86, 98, 113, 121, 124, 126, 131, 141, 171, 202, 223, 239, 259, 379, 380.
 Avesnes (les), 11, 99, 100, 101, 110, 112, 314.
 Avoine (l'), 187.
 Avredoing (d'), 347.
 Awatis, 187, 241.
 Aymery, 370.
 Azincourt, 50, 52, 53, 55, 178.
 Bacon, 264.
 Badefroid, 76.
 Baillet, 142.
 Bailleu, 151, 218, 257, 265, 267, 268, 272, 283, 291.
 Bailleul (de), 345.
 Bailly (le), 199, 264.
 Bajazet, 52.
 Balagny, 155, 160, 161, 168, 184.
 Balance, 331.
 Balzac, 96, 110, 117, 121, 319.
 Bannas (de), 83.
 Bansel, 339.
 Bapaume, 85, 141.
 Barbier, 206.
 Bardes (de), 387.
 Barisel, 339.
 Barnot, 393.
 Barre (de la), 123, 127, 189, 380.
 Barré, 299, 388.
 Barry (de), 208.
 Batard (le), 83.
 Baudry, 268.
 Baudin, 349.
 Bauduin, 33, 103, 262.
 Bavière (de), 299, 300.
 Bayart, 218.
 Bayères, 344.
 Baynast (de), 84.
 Bazinghem (de), 387, 388.

- Beaucamps, 123, 130.
 Beauce (la), 63.
 Beaucauroy (de), 388, 390.
 Beaucourt (de), 215, 387.
 Beauhain, 184, 191. V. Bohain.
 Beaulieu, 202, 231, 387, 393.
 Beaumont, 87, 342, 343.
 Beaurain, 85, 98, 163, 239, 337.
 Beaurainville, 22.
 Beaurevoir, 184, 191, 202, 393.
 Beauvais, 195.
 Bécasse (la), 198.
 Bécourt, 100, 130.
 Bédouâtre, 131.
 Béhencourt, 131.
 Belart, 215, 234, 260, 261, 265,
 279, 280, 289.
 Belkins (de), 27.
 Bellacourt, 59, 61.
 Bellanger, 105.
 Belle, 172, 217.
 Bellebronne (de), 340.
 Belledame (de), 387.
 Belleforrière, 82.
 Belle-Isle (de), 167, 390.
 Bellenglise (de), 387, 388.
 Bellengreville (de), 135.
 Belleterre (de), 239.
 Beluche, 371.
 Bénard, 217, 380.
 Béraux, 296.
 Berck, 85.
 Berguette, 340.
 Bernard, 264.
 Bernardins (les), 64.
 Bernart, 339.
 Bernemicourt (de), 81.
 Bernes (de), 390.
 Bernet (du), 126, 127.
 Bernieulles, 28, 37, 63, 93, 126,
 147, 165, 186, 187, 202, 221, 241,
 349, 380, 390.
 Bernon, 202,
 Berny, 132.
 Berquem, 259.
 Bersin, 358, 368.
 Bertin, 266.
 Berry, 138.
 Bertrand, 377, 378.
 Besançon, 283.
 Bessencourt, 132.
 Bésiade, 232.
 Béthencourt, 261, 265, 279.
 Béthune, 81, 90, 364, 376, 388.
 Beussent, 24, 89, 126, 153, 174,
 185, 188, 189, 198, 201, 202, 216,
 221, 223, 224, 225, 229, 230, 232,
 239, 240, 243, 251, 254, 267, 280,
 300, 388, 389, 390.
 Beutin, 64, 339.
 Bezinghem, 100, 126.
 Biaré, 283.
 Biez (le), 89, 98, 112.
 Biez (du), 389.
 Bigard, 145, 263, 273.
 Billiet, 281, 282.
 Bimoise (la), 3, 11, 14, 75, 102,
 177.
 Bimont, 86, 94, 98, 100, 289.
 Birkenfeld, 299.
 Bisement, 355.
 Blainville (de), 339.
 Blaisel (du), 167, 175, 215, 387,
 390.
 Blanche de Castille, 33, 34.
 Blangy, 341.
 Blessel, 62.
 Blin, 289.
 Blondel, 53, 75, 80, 389.
 Bloquel, 240.
 Bocquet, 219, 347.
 Boffetier, 231, 388.

- Bohain, 202, 213, 231, 280, 393.
 V. Beauhain.
 Boiglise, 393.
 Bois (du) 22.
 Bois-aux-Nonnains, 156.
 Bois-Jullien, 234.
 Bois-Ratel, 135, 387, 388, 390.
 Bois-Robert, 387.
 Bois-Roux, 144, 189, 235, 238,
 297, 302, 322.
 Bois-Vigon, 389.
 Bolhart, 161.
 Bomblé, 339.
 Bomi, 81.
 Bomy, 137, 357.
 Boncourt, 380.
 Bonnivet, 22, 147, 186.
 Borde (la), 232.
 Bordier, 234.
 Bos (du), 40, 282.
 Bossu (de), 81, 135.
 Botderu (de), 282, 283.
 Boubers (de), 82, 98.
 Bouchain, 200.
 Boucher, 142, 198, 216.
 Boucicault (de), 50, 112.
 Boucourt (de), 89.
 Bouffetier, 260.
 Boulainvilliers, 88, 97, 107, 373.
 Boulanger, 282, 391.
 Bouilly, 199, 322.
 Boulogne, 7, 15, 21, 32, 44, 46,
 47, 49, 50, 52, 53, 79, 92, 95,
 99, 100, 102, 122, 127, 128, 139,
 149, 164, 170, 202, 203, 246, 274,
 276, 282, 294, 297, 298, 308, 328,
 340, 347, 374, 388.
 Boulton (du), 106.
 Bouratel, 389. V. Bois-Ratel.
 Bourbon (de), 132, 143, 144, 145,
 146, 147, 149, 151, 157, 170, 273.
 Bourceville, 103, 105, 106.
 Bourdrelle, 215, 233, 235, 238,
 239, 245, 294, 295, 298, 301, 302,
 303, 304, 307, 309, 310, 311,
 312, 313.
 Bouret, 296.
 Bourgeois, 264.
 Bourgogne (duc de), 44, 46, 54.
 Bourgois, 264, 268.
 Bourgoise, 338.
 Bourguois, 153.
 Bourguel, 347.
 Bourguet, 347.
 Bournonville (de), 27, 88, 165,
 358, 387, 388.
 Bourseville, 112, 123, 259, 379,
 380. V. Bourceville.
 Bourthes, 31, 98, 100, 126, 189.
 Bousselin, 274.
 Boutefeu, 349, 352.
 Bouteillier, 276.
 Bouvines, 31, 32, 33.
 Brailly, 64, 103, 106, 392.
 Brancas (de), 206.
 Brandons (les), 328.
 Brandin, 42, 337.
 Braquehay, 29.
 Brasserie (la), 235, 285.
 Bray, 82.
 Breilly, 273.
 Brequin, 98.
 Brescia, 79.
 Bretin (de), 337.
 Breuil (du), 387, 388.
 Brévilliers, 103, 106.
 Brexent, 128.
 Brézé, 138.
 Brichart, 53.
 Brillard, 216.
 Brimeux, 22, 46, 52, 60, 71, 74,
 98, 219, 341.

- Brissac (de), 105.
Brouard, 207.
Broutelles, 61, 72, 74, 80, 81, 84,
103, 105, 106, 112, 123, 131, 184,
259, 348, 358, 359, 362, 368, 370,
371, 375, 379, 380.
Broye (la), 163.
Brullé, 186.
Bruneau, 361.
Brunehaut, 5.
Brunet, 106.
Bueil, 102.
Buisson (le), 349.
Bunodière (de la), 112.
Buquis, 349.
Burault, 368.
Burbure, 278, 279.
Burette, 296.
Bureuil, 271.
Bus (du), 350.
Buz (du), 358.
- Cadenet, 138.
Caen, 194, 214, 338, 381, 382.
Calais, 48, 49, 51, 52, 92, 158, 203,
204.
Colembert, 168, 189, 202, 279.
Calicque, 320.
Cambout, 232.
Cambrai, 86, 91.
Camiers, 34, 274.
Campagno (de), 126, 130, 131,
159, 168, 289.
Campagne, 98, 122, 218.
Campiau, 349.
Camps (de), 171, 192.
Campigneulles (de), 388.
Canlers (de), 358, 361.
Canaples, 90, 337, 362, 363, 364,
380.
Cappelle (de la), 341, 390.
- Canche (la), 2, 102, 103, 137, 138.
Capelle (la), 32.
Capet, 210.
Capron, 239.
Carmier, 294,
Carmélites (les), 148.
Carne (Camp du), 4, 63, 78, 389.
Caron, 106, 169, 240, 261, 278,
384, 387.
Caroux, 274.
Carpentier, 240, 268.
Carré, 123, 261.
Carrabin, 140.
Carrière, 53.
Carruette, 361, 367, 368.
Carton (le), 345.
Cassin, 349.
Cateau-Cambrésis, 99.
Cauchie (la), 109, 345.
Cauchy (de), 27.
Caullier, 347.
Caulx (de), 339.
Caumartin (de), 148, 149, 387.
Caumont, 27, 40.
Caussy (de), 215, 226.
Cavron, 36, 81, 128.
Cayeux (de), 58, 59, 61, 66, 67,
185, 348, 349.
Cernoise, 53.
Chambois, 306.
Chamoulaud, 175, 211, 274.
Chantepime, 46, 47.
Chapelle (de la), 342.
Chappedelaine, 338.
Charpentier, 267.
Chartres, 121, 127.
Chartreux (les), 102, 103, 114,
120, 121, 388.
Chasse-Marée, 4.
Chastelet, 131.
Château-Rouge, 4.

- Château-Thierry, 175.
 Châteauneuf (de), 387.
 Chaulny, 191.
 Chaussée (de la), 131.
 Chocart, 175.
 Citeaux, 40.
 Châteauroux, 207.
 Chaulnes (de), 156.
 Chenest, 300.
 Chevalier, 291.
 Chomel, 294.
 Clabault, 347.
 Clairmarais, 23, 26, 27, 28, 32, 38, 113.
 Clary (de), 49.
 Clément, 291.
 Clenleu, 70, 85, 86, 94, 98, 100, 101, 113, 114, 115, 128, 130, 131, 154, 188, 190, 219, 240, 245, 254, 262, 282, 285, 289, 346, 389, 393.
 Clerc, 142.
 Clivet (du), 166, 168.
 Cluny, 26.
 Cocove (de), 84.
 Cocquerel, 63, 106, 107, 189, 259, 281, 387.
 Cocurlins (les), 163.
 Coffin, 159, 172, 392.
 Coislin (de), 232, 298, 299.
 Coligny (de), 194, 195, 199.
 Collombier (le) 122.
 Columuites, 329.
 Combailot, 167.
 Communes (les), 136.
 Conchi, 40.
 Concini, 136.
 Condé, 194.
 Contes, 74, 77, 217, 337.
 Conteval, 390.
 Corbie, 328.
 Cordier, 37.
 Cormont, 128, 242, 389.
 Corneilles (de), 238.
 Cornuel (de), 387.
 Cossette (de), 215, 387.
 Coste (de la), 175, 211, 274.
 Costentin, 338.
 Coucy (de), 47.
 Coupigny, 389, 390.
 Couppes, 390.
 Couquet, 188.
 Cours, 37.
 Course, 2, 4, 46.
 Courset, 100, 114, 234, 389.
 Court (de la), 364.
 Courtray (Dom), 96, 121.
 Courtenay (de), 48, 49.
 Courteville, 22, 31, 98, 347, 387.
 Conversan, 87.
 Craon (de), 342.
 Crécy, 44, 64, 68.
 Crémarest, 234.
 Crendalle, 296.
 Créquy, 58, 83, 85, 98, 104, 167, 171, 179, 182, 355, 356, 380, 382, 389.
 Crespy-en-Valois, 94.
 Créveœur (de), 66, 69, 72, 112, 147, 160, 185.
 Croix (de), 113.
 Cros (des), 189.
 Crotoy, 60.
 Crouson (de), 338.
 Croy (de), 63, 112, 346, 380.
 Cuinchy (de), 82.
 Cuvelier, 262.
 Cuvillier, 273.
 Cuvillon, 354.
 Dacquain, 291.
 Dalluin, 147.
 Danel, 282.

- Dannel, 354.
 Dannes, 34.
 David, 210, 391.
 Deffens, 368.
 Degrange, 297.
 Delacost, 211.
 Delahaye, 240.
 Delannoy, 195, 217, 263, 264, 289.
 Delaporte, 201.
 Delattre, 384.
 Delor, 312.
 Delenclos, 262.
 Delporte, 391.
 Denain, 200.
 Dercé (de), 65.
 Descombes, 263.
 Dessurnes, 242, 283, 284, 285, 288, 290.
 Desvres, 100, 137, 161, 162, 202, 216, 219, 234.
 Deux-Ponts, 299.
 Devereux, 49.
 Devin (le), 106.
 Dezoteux, 243.
 Didier, 22.
 Dinessent, 348. V. Inxent.
 Dieppe, 200, 226, 231.
 Dignopré, 384.
 Dipre, 105.
 Dishley, 307.
 Disque, 388.
 Disquemue (de), 387.
 Dolet, 246.
 Dominois, 58.
 Dommartin, 20, 28, 32, 37, 38, 39, 41, 53, 72, 85, 286, 287, 329, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 344, 345, 388.
 Doresmieulx, 82.
 Dormien, 133, 145.
 Dormion, 263.
 Dormy, 65, 127, 276.
 Dostrel, 348, 351.
 Doudeauville, 56, 70, 100, 388, 389.
 Douët, 280, 282, 283.
 Douillet, 268.
 Doulicherranne, 90, 364.
 Doullens, 153, 178.
 Douriez, 22, 85, 106.
 Douvres, 15.
 Dreux, 95, 103, 105.
 Dringhem, 127.
 Drinkam, 75.
 Dublet, 161, 162.
 Dubois, 77, 354.
 Ducrocq, 189, 216, 263, 318.
 Dufлот, 229, 368.
 Dufour, 121, 302, 312, 313.
 Dufourny, 228, 240.
 Duhamel, 114.
 Dunkerque, 180.
 Dumont, 262, 297.
 Du Moulin, 389.
 Dupasquier, 210.
 Duprat, 216.
 Dupré, 233.
 Duras, 205.
 Durfort, 205.
 Dussart, 216.
 Dutertre, 242, 306, 307, 309.
 Duval, 262, 297.
 Edimbourg, 49.
 Egidius, 331, 332.
 Egranges, 148.
 Elbœuf (d'), 139, 166, 167, 168, 169.
 Elnes, 67.
 Embry, 98, 163, 382.
 Emery, 393.

- Emy, 65, 77, 80, 92, 98, 100, 101, 108, 110, 112, 118, 133, 170, 173, 189, 259, 276, 277, 279, 346, 378, 379, 380, 392. V. Amy.
 Enfernet (d'), 49.
 Engoudsent, 4, 24, 74, 93, 112, 153, 147, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 202, 221, 225, 231, 233, 241, 249, 267, 278, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 299, 300, 387, 388, 389, 390.
 Enguinehault, 202, 387.
 Enlart, 169, 306, 387.
 Enne (d'), 42.
 Enocq, 215.
 Epaulles (aux), 155, 180.
 Epernon (d'), 122, 129, 130, 131.
 Enquin, 4, 100, 126, 387, 388, 389.
 Erembaucourt, 103, 106.
 Erembault, 337, 354. V. Hérem-
 bault.
 Ergny, 86, 94, 98, 126, 167.
 Ermitage (l'), 190.
 Escault (d'), 389.
 Escluse (l'), 49.
 Escœuille, 168.
 Espine (l'), 333.
 Esquerdes (d'), 69, 72, 73, 185.
 Esquincourt, 271, 387.
 Essarts (des), 130, 131, 367, 388.
 Estelan (d'), 80.
 Estrayelles, 37.
 Estrée, 36, 37, 64, 86, 94, 126, 167, 219, 234, 334.
 Estréelles, 37, 64, 85, 86, 94, 128, 215, 224, 296, 390.
 Etaples, 7, 64, 97, 103, 106, 126, 128, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 145, 150, 156, 202, 215, 246, 260, 273, 274, 296, 346, 347, 362, 369, 378, 379.
 Etenettes (les), 13, 74, 99, 100, 295.
 Eulle, 67.
 Eu (d'), 357.
 Fargues (de), 163, 164.
 Fauquembergues, 69, 98, 100.
 Faussart (le), 189.
 Fossart (le), 189.
 Fayel (le), 6, 139, 190, 222, 235, 236, 237, 238, 294, 342, 387, 391.
 Fays (le), 190.
 Fernchem, 388.
 Féron, 215, 225, 262, 272, 273, 283.
 Ferrand, 260.
 Ferrière, 230, 260, 388.
 Fervacques, 156.
 Fevin, 90, 364.
 Feucquières, 349.
 Fiennes, 27, 69.
 Fillieux, 268.
 Filloël, 189.
 Flahaut, 158.
 Flamenc, 147.
 Flamencq (le), 339, 340, 348, 349.
 Flavacourt, 206.
 Flavigny, 194.
 Flavy, 393.
 Fléchin, 44.
 Flomerfont (de), 40.
 Flos (du), 348.
 Flouron (le), 189.
 Fœuilloy (de), 358.
 Foix, (de) 79.
 Folemprie (la), 25.
 Follie (de la), 82, 346, 347.
 Folly, 216.
 Fontaine, 155, 163.
 Fontaine (de la), 389.
 Fontaines (de), 148, 155, 179.
 Fontaine (la), 121.

- Fontainebleau, 377.
Fontaine bénite (la), 6.
Fordeles, 35, 328.
Fordres, 4, 35, 64, 65, 80, 89, 96, 97, 103, 106, 112, 124, 128, 131, 155, 171, 172, 187, 188, 189, 199, 217, 228, 229, 259, 276, 296, 297, 328, 349, 362, 368, 369, 377, 378, 380.
Fordrelles, 380.
Forge (de la), 387.
Foscade (de la), 387.
Fossart (le), 299.
Fosse (de la), 58.
Fouache, 65.
Foucaumont, 330, 332.
Fouilleuse (de), 206.
Fouquinehem, 62.
Fouquesolles, 123.
Fourcroy, 133.
Fourmanoir (de), 347.
Fourré (de), 388.
Framechilde, 76.
Framecourt (de), 89, 362.
Framery, 215, 240.
Franche-Abbaye-au-Bois, 156.
François, 57, 217, 229, 265, 356.
Francus, 234.
Frencq, 128, 216, 354.
Fréniche, 202, 231.
Fresne (du), 349.
Frère, 153, 277, 338.
Frères-Menus (les), 135.
Fresnoye (de la), 165.
Fressin, 163.
Frévent, 219.
Friucourt (de), 341.
Friscans (de), 337.
Fromental, 377, 387.
Fromessent, 40, 138, 336.
Fromm, 301.
Fruges, 75, 101, 255.
Fumier (du), 97, 376.
Galametz (de), 109.
Gamot, 362, 369.
Gamaches, 65.
Gapannes, 86.
Gapennes, 81, 357.
Garde (de la), 80.
Garenne (la), 189.
Garillaud, 210.
Garnier, 168.
Gatoux, 217, 262.
Gaudez, 367.
Gautier, 347.
Gaynard, 259.
Genouilly, 184.
Germain, 262, 289, 393.
Geslin, 121.
Gest, 240.
Ghistelles, 67.
Gibert, 227, 393.
Gileui (bois), 333.
Gilet, 342.
Gillers, 353.
Gillon, 189.
Gloriand, 123, 129, 259, 277, 345.
Godart, 262.
Goddel, 368.
Gomez, 296.
Gonchem, 68.
Gosnay, 56, 62, 81, 82, 95, 96, 120, 376.
Gouffier, 147, 150, 160, 186, 198, 280.
Goujon, 300.
Goulot, 190, 392.
Gourlay (de), 76.
Gournay (de), 59.
Gouy (de), 76, 337.
Goy (de), 145, 273.

- Granges (des), 188, 235, 236, 238, 391.
 Grandval (de), 387, 391, 392.
 Grard, 337.
 Grare, 42, 68, 186, 268.
 Grébaumesnil (de), 84.
 Grébert, 245.
 Grenier, 77.
 Gressier, 274.
 Grigny, 4.
 Grimonville (de), 81.
 Grumesnil (de), 380.
 Guémy (de), 387.
 Guénégaud, 283.
 Guéroult, 387.
 Guerrorie (de la), 387.
 Guet (Bois du), 189.
 Guilbert, 266.
 Guilmant, 265, 268.
 Guizelin (de), 104, 138.
- Hache, 385.
 Halette, 86.
 Halinghem, 237.
 Hallencourt, 389.
 Ham, 55, 100.
 Hamel (du), 387, 388, 390.
 Hamel (le), 27.
 Hamerel, 117, 123, 264.
 Hamille, 260.
 Hamon, 349.
 Hangest (d'), 54, 338, 339.
 Hannocq, 277.
 Haplaincourt, 116.
 Haravesne, 40.
 Harcourt, 153, 242.
 Hardelet, 15, 131, 133, 135, 150.
 Hardenthun (d'), 136, 389.
 Hardinguez (le), 134, 172, 189, 297, 392, 393.
 Hardy, 260.
- Harly, 264.
 Harnoux, 199.
 Haucourt (d'), 301.
 Haucquincourt, 259. V. Hocquincourt.
 Haulle (de la), 86.
 Hautefort (d'), 234, 242.
 Hautlieu (de), 387.
 Haye (de la), 63, 83, 84, 388.
 Haye-Meurdrie, 190, 299, 349.
 Hayroy, 187.
 Hedebault, 349.
 Hédoul, 347.
 Hédoux, 243, 262..
 Hégues (de), 361, 375.
 Helbert, 74, 75, 154, 262, 348, 349, 350, 351.
 Helgaut, 9.
 Helli (de), 338.
 Helly, 368.
 Hem (de), 346.
 Hémond, 27, 90, 167, 362, 363, 382.
 Hémont, 98.
 Henneguier, 134.
 Hénot, 229, 295.
 Hérembault, 77, 212, 259, 297, 354, 388. V. Erembault.
 Herlin, 66.
 Herly, 86, 94, 98, 100, 126, 155, 158, 215, 346, 389.
 Hermel, 172.
 Hermitage (l'), 190, 299.
 Herson, 260.
 Hertault, 132.
 Herval (d'), 384.
 Hesdin, 32, 33, 35, 37, 44, 83, 85, 99, 106, 152, 163, 246, 265, 286, 329, 336, 362, 368, 382.
 Hesdoul, 129.
 Hendricq, 140.
 Hestroye (la), 268, 285.

- Hestru, 32.
Heuchin, 55, 134.
Heuzé, 112, 125, 145, 167, 380,
387, 388, 391.
Hibon, 165.
Hilbert, 390.
Hingneré, 217.
Hocquet, 274.
Hocquincourt, 89, 90, 103, 112,
122, 130, 136, 139, 160, 164, 197,
217, 362, 363, 364, 369, 370, 379,
380. V. Haucquincourt.
Honlieu, 63, 106, 259, 260, 285,
287.
Honvault (de), 340, 342, 387.
Hôtel-Dieu, 113, 154, 389.
Houblon (du), 111, 238.
Houchain, 82.
Houchart, 375.
Houdeng, 68.
Houllefort, 388.
Houppiliers, 83.
Hourdel, 350, 354.
Hourecq (de), 352.
Hubersent, 128.
Hucliers, 262.
Hucqueliers, 92, 98, 100, 126, 128,
155, 166, 167, 202, 232, 286, 290,
296, 392.
Humbert, 85, 98, 100, 199, 235, 237.
Hure (la), 341.
Hurepel, 33, 34.
Hurtebise (d'), 388.
Hurteur, 158, 274.
Hurtevent, 63, 167, 238, 389.
Hurtrel, 388.
Hutin, 75.
Hydrequant, 389.
Hymel (d'), 300. V. Ymel et
Waudimel.
Ide, 26, 27.
Illes (des), 339.
Imbertios, 389.
Inessent, 72.
Inquessant, 61, 68, 353.
Inxent, 37, 46, 74, 80, 81, 86, 87,
93, 112, 122, 126, 127, 135, 202,
260, 265, 354, 357, 358, 359, 388.
Iquescent, 80.
Isle-sous-Montréal, 202.
Isabeau, 37.
Ismérie, 37.
Isque (d'), 387.
Issart, 98.
Iverling (l'), 389.
Ivry-sur-Seine, 202, 242.
Jacob, 278.
Jacques, 371.
Jardins (des), 142.
Jarnac, 105, 120.
Jean, 45, 53, 54, 225.
Johnston (Saint), 50.
Jourdain, 312, 368.
Journy (de), 347.
Jouron, 189.
Judeau, 346.
Jules, 79.
Jussac (de), 141.
Laccard, 347.
Lacres, 382, 390.
La Croix, 390.
Laignel, 364.
Laisdain, 358.
Lalouë, 297, 298.
Lambert, 4, 27, 167.
Lamson (bois), 186.
Lamechaut, 299.
Lancastre (de), 50.
Lance, 297.

- Lancelot, 214, 282.
Landrethun (de), 84, 137.
Langlacé, 362.
Langle (de), 274.
Langlois, 259, 380.
Lannoy (de), 68, 75, 76, 77, 156,
262, 353, 354.
Lansoy, 262.
Laon, 81.
Landes, 214.
Lattre (de), 387.
Laubespine, 377.
Laurette, 38.
Lauraguais, 206.
Laval (de), 155, 156, 157, 162,
171, 180.
Lavaur, 194, 195.
Laverlot, 282.
Le Bailly, 264, 265.
Le Blond, 260.
Le Borgne, 369.
Lebrun, 285, 345, 347.
Le Cat, 263, 267, 349.
Lecointe, 171.
Ledieu, 180.
Lédinghem, 63.
Ledru, 179.
Leducq, 240, 251.
Lefaux, 190.
Lefebvre, 167, 266, 274, 387.
Le Grand, 71.
Le Hurteur, 347.
Le Leu, 346.
Le Maire, 263, 274, 346.
Le Maistre, 216.
Lemaitre, 93.
Le Marchande, 347.
Lenclos (de), 130.
Lengaigne (de), 132, 384.
Lenglacié, 133.
Lenglet, 216.
Lenoir, 384, 385.
Lens, 35, 218, 219, 238, 272, 392.
Le Pottier, 384.
Leprestre, 133.
Le Prévost, 349, 352.
Lereuil, 77.
Le Roy, 260, 276, 277, 387.
Le Rue (de), 348.
Lescaus, 27.
Lesdain, 88.
Le Sergeant, 264.
Lespesse, 62.
Lespinoy, 37, 74, 346, 351, 354.
Lesquipée, 187.
Le Tailleur, 268.
Le Tellier, 280.
Leulinghem, 48, 51.
Le Vasseur, 262, 346, 347, 388.
Léveillé, 267.
Lévêque, 281.
Leviel, 260.
Levrin, 296.
L'Hobel, 387.
Lhomel (de), 134.
Lhoste, 137.
Licques, 47, 82.
Liévin, 68.
Liféron, 328, 329.
Ligne (de), 67, 118.
Lignon, 75, 362.
Ligny, 86, 94.
Liébert, 21.
Lille, 178, 194.
Lillers, 62, 152, 280, 281.
Lisbourg (de), 28.
Livry, 202.
Lœuillet, 241.
Loingtier, 106.
Loisel, 262.
Loison, 98, 215, 382.
Longebrue, 334.

- Longhebruc, 330.
 Longroy, 55.
 Longueval (de), 358.
 Loyson, 241.
 Longavesne, 77, 260, 272.
 Longchamps, 195.
 Longjumeau, 121.
 Longue-Épée, 10.
 Longue-Faulx, 188.
 Longue-Recque, 234.
 Longueville, 387, 389.
 Longvilliers, 20, 28, 40, 49, 53,
 64, 71, 128, 185, 202, 282, 389,
 390, 392.
 Lotte, 199.
 Lottinghem, 388, 390.
 Louvière (de la), 141.
 Louvigny (de), 104, 128, 389, 390.
 Lovergne, 384.
 Lcysel, 142.
 Lustucru, 167.
 Lyannes, 130.
 Mabaillard, 155.
 Macaire, 239, 243.
 Macrel, 376.
 Macrez, 277.
 Mahaut, 37, 39, 62.
 Maigneulx (de), 131.
 Mailloc (de), 95.
 Mailly, 140, 170, 178, 182, 258,
 274, 283, 284, 289.
 Mailly (Adélaïde de), 242.
 Mailly (Angélique de), 232.
 Mailly (Anne de), 195, 242, 299.
 Mailly (Amélie de), 299.
 Mailly (Anselme de), 178.
 Mailly (Austreberthe de) 148
 Mailly (Caroline de), 242.
 Mailly (Catherine de), 55.
 Mailly (Charlotte de), 194, 196,
 Mailly (Claude de), 170, 171.
 Mailly (Diane de), 206.
 Mailly (François de), 194.
 Mailly (Françoise de), 232.
 Mailly (Gilles de), 55.
 Mailly (Henri de), 195.
 Mailly (Hortense de), 206.
 Mailly (Jean de), 160.
 Mailly (Louis de), 155, 161, 194,
 195, 208, 209, 229, 282, 283,
 293, 300.
 Mailly (Louis II de), 199.
 Mailly (Louis III de), 191, 194,
 199, 228.
 Mailly (Louis IV de), 226.
 Mailly (Louis-Alexandre de), 205.
 Mailly (Louis-Charles de), 170,
 178, 179.
 Mailly (Louis-Joseph de), 231,
 232, 297, 300.
 Mailly (Louise de), 205, 298.
 Mailly (Louise-Marie de), 232.
 Mailly (Marie de), 232.
 Mailly (Marie-Anne de), 207, 298.
 Mailly (Marie-Louise de), 195.
 Mailly (Pauline de), 206.
 Mailly (Philippe de), 302.
 Mailly (Victor de), 194, 195, 196,
 205.
 Mailly (René de), 148, 155, 157,
 162, 170, 171, 178, 179, 195.
 Mailly (Sophie de), 242.
 Mainneville, 184.
 Maintenon (de), 191.
 Maintenay, 22, 30, 37, 41, 331.
 V. Mentenai.
 Mairie (la), 191, 387.
 Maisnil (du), 368.
 Maistre (le), 212.
 Maladrerie (la), 327.
 Malayeut, 345.

- Malemains, 338.
 Malplaquet, 200.
 Mametz, 55.
 Mannay, 171, 176.
 Manneville, 161.
 Maningham, 38, 100.
 Maquaire, 229.
 Maraguay (le), 189, 299, 392.
 Marand, 262.
 Marant, 85, 202.
 Marenla 85, 98, 102, 153.
 Marc, 102.
 Marcadé, 345.
 Marcant, 345.
 Marchiennes, 200.
 Marck (la), 242.
 Marconne, 76.
 Marconnelle, 274.
 Mardick, 180.
 Marenla, 85.
 Mareschal, 107, 108, 111, 123, 259,
 263, 291, 377.
 Maresquel, 85.
 Maresville, 202.
 Maret (le), 122.
 Maretz (des), 65.
 Marié, 268.
 Marier, 267.
 Marles, 85, 86, 87, 94, 98, 202, 389.
 Marleux (le), 189.
 Marolle (de), 153.
 Marquant, 290.
 Marquise, 137, 202, 268, 389.
 Marquois (de), 387.
 Martel, 283, 297.
 Martignac, 393.
 Marye, 267.
 Maslebranche, 139.
 Massart, 189.
 Massay, 194.
 Massat, 380.
 Masset, 167.
 Massy, 59, 61, 68, 353.
 Mathilde, 39.
 Mauclerc, 216.
 Maurup, 184, 202, 231.
 Meaulx (de), 87.
 Médicis (de), 279.
 Meignot, 137.
 Meilleraye (la), 152.
 Melin, 217, 238.
 Ménage (le), 63, 74, 75, 154, 188,
 189, 190, 212, 237, 238, 294, 348,
 350, 351, 352, 387.
 Mennessier, 349.
 Menneville, 202, 234.
 Menquennes, 98.
 Mentenai, 331, 332. V. Maintenay.
 Méquet, 279.
 Méranie (de), 33.
 Merchier, 375.
 Merlimont, 85.
 Merlot, 211.
 Meruel, 278.
 Micoin, 142.
 Millencourt, 162.
 Minet, 153, 265, 289, 293, 299, 313.
 Mionet, 274.
 Miraumont, 75.
 Miromont (de), 341.
 Miroir, 285.
 Mity, 346.
 Mogrez, 187.
 Moine (le), 31, 32.
 Moisnel, 367.
 Moisemont, 160.
 Molin (du), 153.
 Molliens (de), 337.
 Mollinguehem, 339.
 Mompent, 131, 189, 259, 362,
 364, 380. V. Montant, Mon-
 pectent.

- Monceau (de), 72.
 Moncel, 147.
 Moncheaux, 162.
 Monchel, 393.
 Monchelles, 202.
 Monchy, 36, 37, 38, 39, 42, 53, 57, 72, 106, 112, 124, 128, 129, 148, 173, 187, 189, 191, 221, 241, 259, 304, 319, 320, 329, 330, 332, 333, 335, 336, 337, 347, 379, 380, 388.
 Monchy (André de), 82, 162.
 Monchy (Anne de), 81, 82, 95, 96, 97, 120, 147, 160, 186.
 Monchy (Anselme de), 58.
 Monchy (Anne de), 376.
 Monchy (Antoinede), 95, 105, 108, 276, 372, 379.
 Monchy (Aymon de), 57, 58, 59, 67, 118.
 Monchy (Bertrand de), 146, 151, 161, 180.
 Monchy (Catherine de), 58, 67, 157.
 Monchy (César de), 146.
 Monchy (Charles de), 82, 83, 103, 120, 122, 160.
 Monchy (Charlotte de), 95, 122, 149, 150.
 Monchy (Claude de), 76, 81, 86, 95, 96, 98, 104, 122, 149, 357, 369, 370, 371, 372, 377, 378.
 Monchy (Claudine de), 81.
 Monchy (Drion de), 57.
 Monchy (Edmond de), 353.
 Monchy (François de), 81, 87, 88, 89, 104, 105, 146, 171, 358, 361, 362, 368.
 Monchy (Gédéon de), 158.
 Monchy (Geneviève de), 157.
 Monchy (Georges de), 122, 147, 160, 380.
 Monchy (Guy de), 160.
 Monchy (Henri de), 58, 65.
 Monchy (Hugues de), 58, 66, 75, 353.
 Monchy (Isabeau de), 68.
 Monchy (Jacques de), 80, 81, 86, 357.
 Monchy (Jean I de), 58, 358.
 Monchy (Jean II de), 58.
 Monchy (Jean III de), 58, 77, 351, 353, 357, 380.
 Monchy (Jean IV de), 122, 124, 157, 170, 189, 259, 273, 276.
 Monchy (Jean-Baptiste de), 149, 155, 156, 160, 179, 180, 181, 192, 273.
 Monchy (Jeanne de), 68, 75, 82, 155, 156, 161, 180, 190, 191, 195, 198, 202, 208, 280, 390.
 Monchy (Jean-François de), 176.
 Monchy (Jehan de), 66, 81, 83.
 Monchy (Louis de), 81, 95, 104, 112, 120, 126, 127, 358, 395.
 Monchy (Madeleine de), 147, 148, 158.
 Monchy (Marguerite de), 148, 155, 157, 170.
 Monchy (Mathieu de), 58.
 Monchy (Michelle de), 75.
 Monchy (Nicolas de), 75, 80, 81, 83, 84, 97, 350, 351, 357, 358, 362, 368, 369, 373.
 Monchy (Pierre de), 58, 66, 68, 95, 103, 105, 120, 134, 346, 348, 350, 351, 353, 377.
 Monchy-Breton, 57.
 Monchy-Cayeux, 57.
 Monchy-Lagache, 191, 202, 231, 393.
 Moncy, 83, 103.
 Mondragon, 95.

- Monel, 27.
 Monnerat, 196.
 Monpectant, 90. V. Momptent,
 Montant.
 Monsigny, 161, 162.
 Monstrel, 346.
 Montagu, 121.
 Montalembert (de), 65.
 Montant, 136. V. Momptent,
 Monpectant.
 Montaud, 300.
 Montbaillard, 217.
 Montbarrey, 232.
 Mont-Baluet, 390.
 Montbrun (de), 167, 242, 296, 387.
 Mont-Carmel (de), 347.
 Mont-Cavrel, 4, 6, 64, 69, 70, 71,
 74, 98, 100, 101, 111, 117, 118,
 124, 128, 133, 142, 144, 146, 148,
 151, 158, 161, 171, 173, 174, 175,
 176, 182, 187, 189, 198, 201, 202,
 216, 217, 218, 221, 224, 225, 229,
 230, 232, 233, 234, 235, 237, 238,
 240, 242, 243, 244, 249, 251, 255,
 257, 259, 260, 264, 267, 268, 273,
 276, 278, 281, 282, 283, 284, 285,
 287, 289, 290, 291, 296, 297, 300,
 304, 306, 307, 328, 379, 387, 388,
 389.
 Mont-Cavrel (Adélaïde de), 27.
 Mont-Cavrel, (Aëlis de), 27.
 Mont-Cavrel (Alouf de), 23, 26.
 Mont-Cavrel (Anicie de), 27.
 Mont-Cavrel (le Bâtard de), 45,
 103, 328, 338, 355, 356.
 Mont-Cavrel (Enguerran I^{er} de),
 23.
 Mont-Cavrel (Enguerran II de),
 39, 329, 331, 332, 333.
 Mont-Cavrel (Enguerran III de),
 41, 337.
 Mont-Cavrel (Foulques de), 21.
 Mont-Cavrel (Guillaume I^{er} de),
 27, 327, 328, 329, 335, 337.
 Mont-Cavrel (Guillaume II de),
 34, 344.
 Mont-Cavrel (Guillemette de), 42.
 Mont-Cavrel (Guy de), 32.
 Mont-Cavrel (Hugues I^{er} de), 22.
 Mont-Cavrel (Hugues II de), 33,
 34.
 Mont-Cavrel (Ide de), 41.
 Mont-Cavrel (Jacquemon de), 41,
 42, 337.
 Mont-Cavrel (Jacques de), 32, 42,
 337.
 Mont-Cavrel (Jaquet de), 45, 338.
 Mont-Cavrel (Jean I^{er} de), 44,
 339, 340.
 Mont-Cavrel (Jean II de), 45, 46,
 341, 342.
 Mont-Cavrel (Jean III de), 52, 53,
 343, 344, 345.
 Mont-Cavrel (Jehanne de), 42,
 55, 57, 76.
 Mont-Cavrel (Marie de), 56.
 Mont-Cavrel (Michel de), 39, 334.
 Mont-Cavrel (N. de), 36.
 Mont-Cavrel (Nicolas de), 38, 39,
 332, 333, 334, 335.
 Mont-Cavrel (Radoulf de), 23, 26.
 Mont-Cavrel (Rasse de), 52, 55,
 56.
 Mont-Cavrel (Regnault de), 53.
 Mont-Cavrel (Robert de), 45, 338,
 339.
 Mont-Cavrel (Tassart de), 53,
 340.
 Mont-Cavrel (Tassin de), 53.
 Mont-Cavrel (Trouillart de), 53,
 54.
 Mont-Cavrel (Wys de), 35

- Montéchor, 6, 63, 78, 153, 175,
 188, 219, 223, 227, 233, 284, 287,
 290, 295, 388, 390.
 Monterran, 161, 162, 168, 175.
 Monteny, 103.
 Montfayel, 134, 172, 388.
 Montfort (de), 92, 111, 259, 263,
 322.
 Monthuys (de), 347, 390.
 Mont-Hulin, 122, 136, 139, 140,
 202.
 Mont-Lambert, 95.
 Montlhéry, 66.
 Montluc, 155.
 Montmorency (de), 58, 358.
 Montpellier, 194.
 Montpezat, 166.
 Montreuil, 1, 9, 28, 30, 31, 34, 37,
 42, 44, 46, 71, 75, 76, 77, 78, 82,
 86, 87, 91, 92, 93, 102, 129, 132,
 134, 151, 152, 153, 154, 163, 169,
 188, 189, 198, 199, 201, 203, 204,
 220, 225, 232, 234, 244, 246, 247,
 255, 259, 266, 267, 282, 299, 305,
 308, 311, 327, 332, 337, 345, 348,
 349, 350, 351, 354, 355, 358, 363,
 377, 384, 387, 390.
 More, 262.
 Morel, 330.
 Morin, 65, 277.
 Mortagne, 58, 61.
 Mory, 202.
 Mothe (la), 184.
 Motoy, 333.
 Motte (la), 216.
 Motte (de la), 346.
 Moulin (du), 187, 241, 260.
 Moulière, 289.
 Moulinet, 263.
 Moullart, 384.
 Mouton, 339.
 Moutonnier, 71.
 Moyencourt (de), 131.
 Murdrye (la Haye), 349.
 Munier, 81.
 Muret, 384.
 Muzelet, 260.
 Nassau (de), 94.
 Nancy, 69.
 Nédon, 55, 62.
 Nédonchel, 68, 82, 86, 94.
 Nempont, 74.
 Néelle (de), 184, 191.
 Nelle, 97.
 Nesle, 88, 155, 171, 180, 184, 191,
 192, 202, 213, 231, 233.
 Neuchèze, 65.
 Neufchâtel, 133, 202, 282, 283,
 389.
 Neuve (Rue), 158.
 Neuville, 30, 36, 37, 64, 86, 94,
 98, 120, 128, 217, 221, 224, 225,
 260, 265, 266, 290, 296, 297, 330,
 333, 331, 389.
 Nevers (de), 52.
 New-Rent, 307.
 Nicopolis, 52, 53.
 Nielles (de), 28, 387, 388.
 Nieppe, 390.
 Nolin, 182.
 Nordlingen, 180.
 Norel, 81.
 Normandie (duc de), 45.
 Notre-Dame-du-Bois, 156, 328.
 Notre-Dame-de-Boulogne, 389.
 Notre-Dame-des-Prés, 42.
 Nourretier, 389.
 Novel, 81, 218.
 Noyel, 389.
 Noyon, 191.
 Nugent, 267.

- Occis, 289.
 Offay, 130.
 Offin, 98, 382.
 Oilart, 333.
 Orange (d'), 202, 233, 280, 282, 283.
 Ordre (d'), 389.
 Oresmaux (d'), 56.
 Orléans (d'), 51, 53, 343.
 Orsay (d'), 198.
 Osmont, 260, 267.
 Ostrel (d'), 74, 116.
 Ostove (d'), 113, 114, 128, 130, 389.
 Oudart, 388.
 Oudenarde, 200.
 Outreau, 95, 382.
 Outreauve, 259.
 Oylard, 37.

 Pagueu, 347.
 Palette, 358.
 Paliar, 389.
 Pampelleu, 90, 328, 363.
 Papenleu (le), 35, 134, 188, 298.
 Papin, 260, 297.
 Parc (le), 189.
 Parenty, 100, 126, 237, 346.
 Pargny, 184, 202, 231.
 Paris (de), 158, 175, 388.
 Pasqual, 264.
 Pasquier, 389.
 Passeleu, 277.
 Pasture (la), 114, 389.
 Patin, 297.
 Patras (de), 147, 289.
 Pavillon (le), 245, 307.
 Pecquel, 142.
 Pélisson, 161.
 Peret, 393.
 Péronne, 122, 191, 375.

 Petit, 274, 338.
 Pharamond, 23.
 Philippe, 33.
 Philipsbourg, 194.
 Picart (Anne), 80, 81, 86, 354, 358.
 Picquigny (de), 57, 58, 321.
 Pierre-le Grand, 203.
 Pieucquet, 108, 377, 379.
 Pigeon, 268.
 Pinleu, 159.
 Pinsot, 252.
 Piquet, 199, 217, 239, 297.
 Piquigny, 363.
 Pisseleu (de), 368.
 Place (de La), 115.
 Places (les), 186.
 Planques, 58, 59, 61, 67, 68.
 Planty, 297.
 Plauville, 80.
 Plouich (du), 340.
 Plouy (du), 342.
 Poidevin, 262.
 Poirrier (du), 243.
 Poissy, 196.
 Poix (de), 46.
 Pollet, 280.
 Pompadour, 208.
 Pompei, 311, 312.
 Pont-de-Briques, 109.
 Pont-Remy, 83, 85.
 Pont-Sainte-Maxence, 147.
 Pontorson, 45, 338.
 Poret, 346.
 Porion, 195.
 Porte (de la), 330, 350.
 Porte-Mazarin (de la), 205.
 Portel, 166, 259, 337, 345, 377.
 Pottier (le), 125.
 Ponceaux (de), 160.
 Poulain, 51, 342, 343, 344.

- Poultier, 233.
 Prémontrés, 37.
 Prémy, 58.
 Pressoir (du), 241.
 Pressy (de), 388.
 Preurelles, 98, 375, 376, 387.
 Preures, 44, 55, 56, 62, 67, 86,
 93, 98, 100, 106, 126, 166, 167,
 190, 224, 388.
 Préville (de), 387.
 Prouville (de), 82, 161.
 Prouvin, 172, 296.
 Pruvost, 263.
 Puvion, 261.

 Quentovic, 7, 9.
 Quénu, 267, 268.
 Quesnoy (le), 68, 106, 188, 200.
 Queue (la), 328.
 Quiéret, 54.
 Quilen, 100, 126, 202, 302.

 Rabutin (de), 102.
 Radepont, 132.
 Radeval, 80.
 Radziewski, 253, 268.
 Rambouillet, 306.
 Rambures (de), 22, 126, 138.
 Ramillies, 200.
 Ratez, 186, 187.
 Rault, 273.
 Rauselval, 368.
 Ravenne, 79.
 Raye (de), 24.
 Rebecque, 90, 364.
 Reclingham, 234, 390.
 Récourt, 210.
 Reck, 64.
 Recques, 46, 64, 86, 93, 98, 100,
 126, 202, 242, 260, 271, 281, 287,
 297, 387.

 Regnard, 187.
 Regnault, 340.
 Regnier, 268.
 Reims, 194, 205;
 Remaugies, 161, 180, 184, 202.
 Rembart, 347.
 Remilly, 98.
 Remortier, 48, 49.
 Renaud, 27, 28, 31.
 Renaudin, 228, 243.
 Remion, 263. V. Dormien, Dor-
 mion, Rumignon
 Remy, 347.
 Renault, 241.
 Renescore, 72.
 Renier, 264, 268.
 Renti, 98.
 Rentis (des), 392.
 Renty, 69, 101, 172, 190, 341.
 Resty, 106.
 Réthel, 205.
 Réty, 102, 282, 283.
 Retz (de le), 377.
 Richard, 50.
 Richebé, 206.
 Richilde, 178.
 Ricouart, 384, 385.
 Ricque (le), 387.
 Rieux, 184.
 Rieuz, 162.
 Rimbart, 296.
 Rimboval, 298, 382.
 Ringart, 124.
 Rinquesent (de), 387, 389.
 Riquembert (le), 172, 188, 299,
 391.
 Riquebourg (de), 300, 337.
 Riquier (de), 388.
 Rivière (de la), 161, 162, 389, 390.
 Robert, 35, 296, 328, 329, 383, 391.
 Robinot, 361.

- Roche, 262, 367, 370.
 Rochebaron, 75, 362.
 Rochepot (de la), 91, 375.
 Roche-Tarpéienne, 6.
 Rocquemont, 112.
 Rocquigny (de), 104, 139, 387.
 Rocroy, 180.
 Roddès, 87.
 Rogier, 340, 342.
 Romains (chemin des), 4.
 Rome, 158.
 Romequan, 380.
 Romez (le), 188, 267, 392.
 Romont, 271.
 Roncherolles (de), 132.
 Rondelois (le), 189.
 Roque (la), 86, 94.
 Roquemont (de), 338.
 Ros (le), 121.
 Rosamel, 271.
 Rose, 296.
 Rosel (du), 388.
 Rosey, 231.
 Roubier, 77, 212, 281, 291, 297,
 312, 388.
 Rouchettes (les), 189.
 Rougemond (de), 210.
 Rouci, 200.
 Rouen, 80, 121, 339.
 Rousselle, 266, 367,
 Roussettes (les), 189.
 Routière (de la), 274.
 Rouvre (de), 46.
 Rouzé, 268, 299.
 Roy (le), 132.
 Roye (de), 28, 50, 51, 191.
 Royon, 98.
 Rozé, 187.
 Rozel (du), 387.
 Rubempré, 68, 124, 132, 144, 161,
 184.
 Rue (de la), 388, 390.
 Rueil (de), 341.
 Ruelle (de la), 388.
 Ruisseauville, 35, 100, 328.
 Rumignon, 133, 145, 155, 263. V.
 Dormien, Dormion, Remion.
 Rumilly, 126.
 Runs (de), 123.
 Rusticat (de), 345.
 Rut (de), 282.
 Ruzé, 84.
 Sablonnière (de la), 388.
 Saily (de), 358.
 Saily-la-Bourse, 63.
 Saint-Amand, 362.
 Saint-André, 41, 116.
 Saint-Antoine, 276.
 Sainte-Austreberthe, 76, 100, 120,
 146, 147, 148, 149, 198.
 Sainte-Barbe, 173, 358.
 Saint-Bernard, 22.
 Saint-Bertin, 68.
 Sainte-Beuve, 294.
 Saint-Blimon, 22.
 Sainte-Catherine, 82.
 Saint-Cloud, 51, 343, 344.
 Saint-Dencœux, 85.
 Saint-Delys (de), 388.
 Saint-Eloi, 259.
 Saint-Etienne, 194.
 Saint-Firmin, 355.
 Saint-Flour, 280, 283.
 Saint-François, 82, 135.
 Sainte-Hermine, 191, 195, 196,
 226.
 Saint-Hubert, 77, 117, 242.
 Saint-Jean, 85, 142,
 Saint-Jean des Vignes, 94.
 Saint-Josse, 20, 23, 24, 34, 331,
 332, 337.

- Saint-Josse-au-Bois, 344.
 Saint-Juillien, 173.
 Saint-Just, 121, 195.
 Saint-Laurent, 77, 98, 102, 107,
 133, 145, 155, 235, 236, 273,
 391.
 Saint-Léonard, 389.
 Saint-Louis, 33.
 Sainte-Luce, 280, 283, 296.
 Saint-Martin, 98, 211.
 Saint-Michel, 16, 24, 86, 94, 98,
 100, 126, 138, 202, 271, 273, 278,
 251, 282, 284, 286, 380.
 Saint-Michel (de), 346.
 Saint-Nicolas, 328.
 Saint-Omer, 25, 28, 35, 37, 43,
 44, 47, 58, 61, 66, 67, 68, 72, 73,
 82, 97, 99, 140, 240, 281, 328,
 340, 353, 376.
 Saint-Ouen, 112, 122, 380.
 Saint-Preuil, 141.
 Saint-Paul, 148.
 Saint-Pierre, 64.
 Saint-Pol, 57, 85, 93, 142.
 Saint-Quentin, 191, 251, 276, 379,
 389.
 Saint-Remy, 34, 161.
 Saint-Riquier, 161.
 Saint-Saulve, 36.
 Saint-Sépulcre, 21.
 Saint-Silvin, 241.
 Saint-Simon, 196, 197, 208.
 Saint-Thomas, 195.
 Saint-Thuyn, 90, 363, 364.
 Saint-Vaast, 98.
 Saint-Valery, 80.
 Saint-Victor, 194.
 Saint-Walery, 337, 364.
 Saint-Wulphy, 46, 134, 363.
 Sainte-Aldegonde (de), 387.
 Saligny (de), 283.
 Samer, 32, 128, 137, 202, 234,
 245.
 Sancerre, 102.
 Sansse, 157, 167.
 Santes, 354.
 Sarasin, 376.
 Saudourel, 133.
 Sautiaus, 337.
 Saveuses (de), 54, 108.
 Scellier, 125, 126, 145.
 Scotté, 154.
 Seburnes (de), 387.
 Sellier, 123, 229, 277.
 Sempy, 22, 47, 63, 64, 85, 86, 94,
 112, 123, 124, 126, 146, 155, 159,
 161, 172, 173, 174, 187, 189, 190,
 198, 201, 202, 217, 221, 225, 228,
 229, 230, 232, 233, 236, 237, 240,
 241, 243, 245, 249, 251, 259, 268,
 280, 289, 296, 299, 340, 348, 349,
 379, 380, 387, 388, 389, 392.
 Senarpont, 58, 67, 118, 128, 132,
 133, 158, 353.
 Senef, 194.
 Senlecques, 100.
 Senlis, 54.
 Septemvium (le), 3, 4, 7.
 Séquer (de), 242.
 Séquière, 61.
 Sergeant (le), 77, 259.
 Serin, 217.
 Serniclay, 274, 275, 280, 281, 282,
 286.
 Sery, 62.
 Sigismond, 52.
 Simon, 35.
 Simplicien, 179.
 Sobruicq (de), 139.
 Sombres, 23.
 Sommerard, 262.
 Sorel, 207, 225, 267.

- Sorrenq, 80.
 Sorrus, 215.
 Soulier (du), 388.
 Southdown, 307.
 Souverain-Moulin, 388.
 Spire, 194.
 Sta, 215, 216, 219, 223, 225, 227, 233, 235, 241, 284, 289, 290, 293, 295, 297, 298, 388, 390.
 Sublet, 389.
 Sueur, 153, 239, 276.

 Tailly (de), 339.
 Tamai, 81.
 Tanquelle, 340.
 Tellier, 267.
 Termon, 195.
 Termond, 234.
 Termot, 238.
 Ternisien, 389.
 Tertre (du), 104, 387, 388.
 Tessier, 264, 268.
 Tétu, 308.
 Thébaut, 66.
 Théroouanne, 22, 27, 28, 30, 32, 47, 64, 65, 72, 83, 86, 93, 94, 98, 99, 113, 276, 328.
 Thibouroux (le), 144, 189, 391, 392.
 V. Bois-Roux.
 Thiembronne, 86, 94, 98.
 Thierry d'Hirson, 62.
 Thionville, 181.
 Thosse (de), 203.
 Thubeauville (de), 167, 389.
 Thuillier, 218, 297.
 Til (du), 339.
 Tinard, 210.
 Tindin, 217.
 Tingry, 23, 308, 309, 310, 311, 312.
 Tiron, 22.

 Torcy, 98, 387.
 Tortefontaine, 37.
 Touraine (de), 50.
 Tourelles, 202, 393.
 Tournai, 5, 44.
 Tournehem, 282.
 Tournelle (de la), 207.
 Tour (de la), 70.
 Tourel, 240.
 Tournelles (les), 184.
 Tours, 71.
 Toutendal, 80, 103, 106, 112, 124, 131, 145, 153, 171, 189, 195, 235, 240, 259, 276, 285, 354, 377, 378, 379, 380.
 Train, 300.
 Trémouille (de la), 185.
 Triboul, 346.
 Trie (de), 71.
 Triplet, 307.
 Trois-Marquets, 31, 387, 389.
 Tronchot, 171.
 Tronquoy, 280.
 Trouillefort (de), 389.
 Tuillon, 346.
 Tupelle, 346.
 Tutil, 387.
 Tyrel, 46.

 Usage (l'), 333.
 Ursins (des), 49.
 Ursulines (les), 203.

 Vacquerie (la), 112, 168, 387.
 Val (du), 327, 375.
 Val (le), 28, 34.
 Val-Saint-Esprit, 62.
 Valenciennes, 36, 88.
 Valloires, 20, 32, 41, 331, 332.
 Vallois, 212.
 Vallée (la), 153.

- Vallée (la) 184.
 Vallet, 129.
 Valois (de), 42, 43.
 Vannes, 283.
 Varennes, 88, 124, 195, 358, 360, 361.
 Varlet, 263.
 Vasseur, 109, 215.
 Vaudricourt, 44, 81.
 Vauthier, 67.
 Vaulx (de), 89, 96, 97, 103, 107, 112, 122, 123, 134, 168, 362, 368, 369, 371, 372, 375, 377, 378, 379.
 Veau, 356.
 Veaux (des), 236, 239, 241, 361, 394.
 Védremme (de), 139, 145.
 Vendosme (de), 358.
 Vendomois (de), 83, 87.
 Verchin, 389.
 Verchocq, 98, 126, 128.
 Verdure (la), 187.
 Verdevoye (de la), 259.
 Verdy (de la), 390.
 Vérité, 210.
 Verlingue, 211, 212.
 Veron, 367.
 Verton, 85, 311.
 Vervielle, 33.
 Vidor, 262.
 Viefville (de la), 343.
 Vieil-Hesdin, 152.
 Vieil-Moutier, 390.
 Vienne (de), 48, 49, 50.
 Viesville (la), 62.
 Vieuville (de la), 51, 55.
 Vieux-Pont, 157.
 Viezville (de la), 51, 343, 344.
 Villaret, 51.
 Villars (de), 206.
 Villecourt, 388.
 Villequier (de), 151.
 Villers (de), 32, 238, 388.
 Villerval (de), 354.
 Villiers (de), 32, 213.
 Vimes (de), 353.
 Vimeu, 41, 90, 361.
 Vinoy (le), 189, 236, 297, 298, 391.
 Vintimille (de), 206.
 Violette, 301.
 Violier, 153, 390.
 Visme, 158.
 Vuallet, 187.
 Waben, 280.
 Wall, 347.
 Wallois, 296.
 Wailly (de), 169, 336, 381, 382, 383, 387.
 Wamin, 40.
 Wanconne, 98.
 Wancquet, 369.
 Wareennes, 109, 389.
 Wasse, 211.
 Wavrans (de), 347.
 Wasin, 65.
 Watteval, 175.
 Waudimel, 89, 188, 383, 392.
 V. Hymel, Ymel.
 Waudriguehem, 340, 341.
 Wicquet, 31, 127.
 Wicquinghem, 120, 126, 154.
 Widecot, 347.
 Widehem, 168.
 Wierre-au-Bois, 154.
 Wierre-Effroy, 387.
 Wignacourt, 82, 83.
 Wikinghem, 393.
 Wilard, 37.
 Willaume, 336.

Willebourg, 32.	Ymel, 188, 392. V. Hymel,
Willecot, 108.	Waudimel.
Willencourt, 27.	York (d'), 50.
Willerval, 75.	Ypres, 100, 180.
Willot (de), 345.	Yvart, 308.
Wirwignes, 388.	Yvry, 393.
Wis-ès-Marets, 123.	
Wismes, 58, 67, 354.	Zeleque, 98
Wissocq, 81, 357.	Zérables, 388, 390.
	Zoteux, 100, 126, 155, 234.



TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Ratification par Guillaume II de Mont-Cavrel d'une donation à la Maladrerie du Val de Montreuil (juin 1236)....	327
II. — Aveu de Guillaume II, seigneur de Mont-Cavrel au comte Robert d'Artois (juin 1239).....	328
III. — Accord entre Enguerran II de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin relativement aux domaines de Monchy (19 novembre 1248).....	329
IV. — Confirmation de la dime de Maintenay à l'abbaye de Valloires par Enguerran II de Mont-Cavrel (juillet 1250)....	331
V. — Accords entre Nicolas de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin sur les domaines de Monchy (1264-1269).....	332
VI. — Confirmation de cet accord, par Michel de Mont-Cavrel (décembre 1269).....	334
VII. — Accord entre Guillaume de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin sur la justice et la seigneurie de Monchy (mai 1284).....	335
VIII. — Vente par Enguerran III de Mont-Cavrel de ses droits de forage et vinage qu'il avait à Montreuil (avril 1292).	337
IX. — Montres et quittances de Robert de Mont-Cavrel (1355-1363).....	338
X. — Montre de Jehan de Mont-Cavrel (26 septembre 1379).	339
XI. — Montre de Messire Jehan de Mont-Cavrel (1 ^{er} février 1381).....	340
XII. — Montre de Messire Jehan de Mont-Cavrel (4 août 1385)	341
XIII. — Montre de Messire Jehan de Mont-Cavrel (1 ^{er} septembre 1387).....	341
XIV. — Gratification accordée à Jehan de Mont-Cavrel, chambellan du Roi, par le duc de Touraine (26 et 28 mars 1390).	342
XV. — Gratification accordée aux sires de Mont-Cavrel et de la Vieffville, par le duc d'Orléans (28 et 29 mai 1394).....	343
XVI. — Accord entre Jean de Mont-Cavrel et l'abbaye de Dommartin sur la justice de Monchy (16 février 1408).....	344
XVII. — Déclaration des arrière-fiefs relevant de Pierre de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel (1477).....	346
XVIII. — Baillée à rente par Messire Pierre de Monchy, seig ^r de Mont-Cavrel à Guillaume Helbert de la terre du Ménage (4 janvier 1488).....	348

Transaction entre Nicolas de Monchy et Pierre Helbert, ratifiant la baillée de la terre du Ménage (12 décembre 1515)..	350
XIX. — Contrat de mariage de Pierre de Monchy, seig ^r de Mont-Cavrel, et de Marguerite de Lannoy (8 novembre 1475).	353
XX. — Vente du fief d'Hérembault par Jehan de Monchy à Guilbert Dubois (26 février 1501)	354
XXI. — Quittances du Bâtard de Mont-Cavrel (1535-1549).	356
XXII. — Sentence arbitrale entre Nicolas de Monchy, seig ^r de Mont-Cavrel et Jacques de Monchy, seig ^r d'Inxent (16 mars 1544)	357
XXIII. — Contrat de mariage de Nicolas de Monchy et de Jossine d'Ailly (5 octobre 1516)	358
XXIV. — Contrat de mariage de François de Monchy et de Jehanne de Vault (18 novembre 1535)	361
Ratification dudit contrat de mariage et saisine de Fordres (11 mars 1547)	368
XXV. — Saisine de Mont-Cavrel et relief de Fordres (27 décembre 1549)	369
Quittance de relief pour Mont-Cavrel (2 juin 1550)	370
XXVI. — Lettres patentes du Roi Henri II évoquant devant le bailli d'Amiens le procès en cours entre Jeanne de Vault, dame de Mont-Cavrel, et Jossine d'Ailly, douairière dudit lieu (8 février 1555)	372
XXVII. — Lettres patentes du Roi Henri II concédant à Jehanne de Vault, dame de Mont-Cavrel, les revenus de la terre de Preurelles et autres biens confisqués pendant la guerre (3 mars 1555)	375
XXVIII. — Foi et hommage de la terre de Mont-Cavrel (20 février 1563)	377
XXIX. — Testament d'Antoine de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel (19 juin 1585)	379
XXX. — Attaque du château de Mont-Cavrel en 1676.	381
XXXI. — Evaluation des censives en nature en 1759.	386
XXXII. — Familles qui servirent aveu et dénombrement au château de Mont-Cavrel au xviii ^e siècle	387
XXXIII. — Seigneurie d'Alette (1783)	390
XXXIV. — Echange des dîmes de Brailly et d'Emy entre les abbayes d'Auchy et de Longvilliers (mai 1224)	392
XXXV. — Commission de procureur fiscal de la Seigneurie de Mont-Cavrel (1 ^{er} décembre 1776)	393

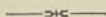
TABLE DES PLANCHES

- Pl. I. — Plan du Château de Mont-Cavrel. — Etat actuel (1896).
Pl. II. — Le Château de Mont-Cavrel tel qu'il existait au XI^e siècle
— Vue à vol d'oiseau.
- 80 Pl. III. — Château de Mont-Cavrel, côté est. — Restitution du
168 Donjon, du Crénelage, des Courtines et des Tours.
- 208 Pl. IV. — Château de Mont-Cavrel, côté sud. — Restes des anciens
murs et d'une vieille tour avec embrasures de bouches à feu. — Vue
des anciens fossés.
- 248 Pl. V. — Château de Mont-Cavrel. — Poterne du Château. — Tour
flanquante défendant la poterne. — Courtines avec meurtrières.
- 288 Pl. VI. — Château de Mont-Cavrel. — Porte d'entrée actuelle du
XVI^e siècle, sur l'emplacement d'une ancienne tour.
- 128 Pl. VII. — Tour de l'église d'Alette bâtie vers 1170 par Enguerran I^{er},
seigneur de Mont-Cavrel.
- 320 Pl. VIII. — Jean de Monchy, marquis de Montcavrel, baron de
Sempi et de Rubempré, gouver^r d'Ardres et Estaples, fait ch^lier
des Ordres le 14 May 1633 (Portrait à la Bibliothèque nationale).
- Pl. IX. — 1. Grés sculpté aux armes de Monchy et de Balzac
(Château de Mont-Cavrel); 2. Grés sculpté aux armes de Monchy
(Château de Mont-Cavrel); 3. Cadran solaire et chronogramme
(1761) sur le pigeonnier du château; 4. Clef de voûte du clocher
d'Alette, aux armes de Monchy et d'Ailly; 5. Pierre sculptée au
moulin de Fordres (1700).

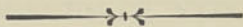
*(Tous ces dessins sont dus au frère Alphonse, religieux de la
Chartreuse Notre-Dame-des-Prés, excepté la planche IX).*



ERRATA



- P. 26, l. 21. — Au lieu de : *on soit*, lire : *on sait*.
- P. 48, note 2, l. 2. — Supprimer : *entre l'Angleterre et la France*.
- P. 84, l. 20. — Au lieu de : *continue*, lire : *connue*.
- P. 111, note 2, l. 3 et 4. — Lire : *sur lequel une brasserie fut construite*.
- P. 125, l. 19. — Au lieu de : *machicoulis*, lire : *bachicolly*.
- P. 135, l. 18. — Au lieu de : *versé*, lire : *versée*.
- P. 219, l. 7. — Au lieu de : *12,000 livres*, lisez : *1,200*.
- P. 294, l. 9. — Au lieu de : *Cela pourrait jeter*, lire : *afin de ne pas jeter*.
- P. 324, dernière ligne. — Au lieu de : *autorisées*, lire : *autorisés*.



ERRATA

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1 à iv

PREMIÈRE PARTIE

LE CHATEAU DE MONT-CAVREL

Origine du château de Mont-Cavrel. — Importance de sa position. — Existence d'un camp romain sur la colline de Mont-Cavrel. — Description de l'ancien château-fort de Mont-Cavrel. 1

DEUXIÈME PARTIE

LES SEIGNEURS DE MONT-CAVREL

CHAPITRE I^{er}. — FAMILLE DE MONT-CAVREL

Les premiers seigneurs de Mont-Cavrel. — Leur importance. — Leur charité. — Rareté des documents 19

Foulques de Mont-Cavrel (1071). — Rivalités des anciens seigneurs. — Leur part dans les croisades 21

Hugues I^{er} de Mont-Cavrel (vers 1170) 22

Enguerran I^{er} de Mont-Cavrel (1171-1199). — Ses services près du comte de Boulogne. — Les religieux de Saint-Josse. — La dime d'Alette. — L'église d'Alette. — La famille d'Enguerran I^{er}. 23

Guillaume I ^{er} de Mont-Cavrel (1199-1216). — Donations aux abbayes d'Andres et de Willencourt. — Le domaine de Mont-Cavrel. — La Maladrerie du Val. — L'Hôtel-Dieu de Montreuil. — Renaud de Dammartin et Eustache Le Moine. Bataille de Bouvines. — Mariage de Guillaume I ^{er} avec Aëlis. — Ses enfants	27
Hugues II de Mont-Cavrel (1218). — Reconstruction du château de Mont-Cavrel	33
Guillaume II de Mont-Cavrel (12...-1250). — Ses donations. — Les fiefs de Fordes et de Fordeles. — Armoiries des Mont-Cavrel. — Les religieux de Dommartin à Monchy. — Famille de Guillaume II	34
Enguerran II de Mont-Cavrel (1248-1292). — La chapelle de Monchy. — Famille d'Enguerran II	39
Enguerran III de Mont-Cavrel (1292). — Ses droits à Montreuil	42
Jean I ^{er} de Mont-Cavrel (1306). — Ses armoiries. — Bataille de Crécy. — Prise du château de Mont-Cavrel	43
Jean II de Mont-Cavrel (1350-1396). — La seigneurie d'Inxent. — Armoiries de Jean II. — Ses services dans l'armée française. — Trêve de Leulinghem. — Le tournoi de Calais. — Bataille de Nicopolis. — Famille de Jean II	46
Jean III de Mont-Cavrel (1396-1415). — Agitations dans le pays. — Bataille d'Azincourt. — Fin de la famille de Mont-Cavrel	53

CHAPITRE II. — FAMILLE DE MONCHY-MONT-CAVREL

Origine de la famille. — Premiers seigneurs du nom	57
Aymon de Monchy (1431-1473). — Ses titres. — Restauration du château de Mont-Cavrel. — La Chartreuse de Gosnay. — Armoiries d'Aymon de Monchy. — Fiefs tenus du château de Mont-Cavrel. — Les moulins de Fordres. — L'église d'Emy. — Famille d'Aymon de Monchy	59
Pierre de Monchy (1473-1490). — Ses titres. — La guerre dans le Boulonnais. — Prise du château de Mont-Cavrel. — Services de Pierre de Monchy dans l'armée. — Guerre avec les Bourguignons. — Le Ménage. — Les Etenettes. — La famille de Pierre de Monchy. — Ses fondations	68

Jean III de Monchy (1490-1512). — Les fiefs d'Hérembault, de Montéchor et du Camp du Carne. — Les coutumes du Boulonnais. — Mort de Jean de Monchy à Ravenne. — Sa famille	77
Nicolas de Monchy (1512-1535). — Guerres dans le Boulonnais	84
François de Monchy (1535-1548). — Importance de la seigneurie de Mont-Cavrel. — Nouvelles guerres. — Destruction d'Emy. — Prise du château de Mont-Cavrel. — Les châteaux de Montfort, d'Engoudsent, d'Inxent, de Preures, de Bernieulles. — Mort de François de Monchy. — Sa famille	89
Claude de Monchy (1548-1562). — Procès de famille. — Prise et destruction de Théroüanne. — Nouvelles circonscriptions diocésaines. — Alette chef-lieu de doyenné. — Henri II au château de Mont-Cavrel.	96
Pierre II de Monchy (1562-1569). — Ses titres. — Guerres de religion. — Mort de Pierre de Monchy. — Situation onéreuse de la seigneurie de Mont-Cavrel	103
Antoine de Monchy (1569-1587). — Restauration du château de Mont-Cavrel. — La ferme. — Nouvelles acquisitions. — Les seigneuries de Sempy et d'Aix-en-Issart réunies à celle de Mont-Cavrel. — Procès avec le seigneur de Clenleu. — Les guerres de la Ligue. — Charité d'Antoine de Monchy envers la Chartreuse de Neuville. — L'église de Mont-Cavrel. — Famille d'Antoine de Monchy.	108
Jean IV de Monchy (1587-1638). — Ses titres. — Travaux au château de Mont-Cavrel. — Les guerres de la Ligue. — Le moulin de Fordres. — Surprise du château de Clenleu. — Jean de Monchy, gouverneur des châteaux d'Hardelot, d'Étaples et d'Ardres. — Son mariage. — Ses libéralités. — Sa famille	124
Bertrand-André de Monchy (1638-164...). — Guerre avec les Espagnols. — Attaque du château de Mont-Cavrel. — Ruines dans le pays. — Prise du Ménage. — Mort de Bertrand de Monchy. — Sa famille.	151
Jean-Baptiste de Monchy (164...-1690). — Le domaine de Mont-Cavrel. — Siège du château par Fargues. — Guerre de Lustucru. — Services de Jean-Baptiste de Monchy dans l'armée. — Vente du domaine de Mont-Cavrel. — Sa contenance. — Ses revenus. — Fin de la famille de Monchy.	160

CHAPITRE III. — FAMILLE DE MAILLY

Son origine. — Son importance	178
Louis-Charles de Mailly (1690-1708). — Sa situation. — Ses campagnes. — Sa bravoure. — Sa fortune. — La baronnie d'Engoudsent. — Procès. — Famille de Louis-Charles de Mailly. — Sa mort	179
Louis III de Mailly (1708-1764). — Ses campagnes. — Ses titres. — Pierre-le-Grand au château de Mont-Cavrel. — La famille de Louis III de Mailly et la cour de Louis XV. — Dettes. — Procès. — Revenu du domaine de Mont-Cavrel, les moulins, les prés... — Fondés de pouvoir, les fermiers, les ventes... — Mort de Louis III de Mailly.	199
Louis IV de Mailly (1764-1767). — Ses services. — Le domaine de Mont-Cavrel. — Ses revenus. — Ses charges. — Mort de Louis IV de Mailly. — Sa famille.	226
Louis-Joseph-Augustin de Mailly (1767-1810). — Ses services. — M. Sta, receveur. — Démolition des murs du parc. — Les avenues. — La ferme. — Les moulins, les prés. — Le Mont-Fayel. — Famille de Louis-Joseph de Mailly. — Réparations au château. — Les cueilloirs. — Les archives. — Les droits seigneuriaux. — Les aveux. — La chasse.	232

TROISIÈME PARTIE

LA JUSTICE SEIGNEURIALE

La justice au château de Mont-Cavrel, la geôle, les audiences, le pilori. — Les baillis, les procureurs d'office, les sergents de justice, les greffiers, les gardes. — Traitement des employés de la justice seigneuriale	255
--	-----

QUATRIÈME PARTIE

La chapelle, les chapelains, le revenu.	271
---	-----

CINQUIÈME PARTIE

LA RÉVOLUTION ET LES TEMPS MODERNES

Les Etats du Boulonnais. — Abolition des justices seigneuriales. — Les archives du château. — Les émigrés, leurs biens. — Pillage du château. — Vente du château, des bois, des prés, des moulins. — Retour du seigneur de Mont-Cavrel. — Sa mort. — Ses descendants	289
Epoque moderne. — M. Bourdrelle. — Transformation du château. — La Bergerie Nationale. — Sa prospérité et les causes de sa suppression. — Mort de M. Bourdrelle. MM. Minet propriétaires du château de Mont-Cavrel . . .	301

Pièces justificatives	327
Liste des sources consultées pour cet ouvrage.	395
Table des noms propres.	402
Table des pièces justificatives	426
Table des planches	428
Errata.	429
Table des matières	431



227

Librairie
SAINT-LOU

21,

7.

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888





